

CHARLES ONANA

RWANDA, LA VÉRITÉ SUR L'OPÉRATION TURQUOISE



QUAND LES ARCHIVES PARLENT

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

CHARLES ONANA

RWANDA

La vérité sur l'opération Turquoise

L'  RTILLEUR

collection
« Interférences »

ISBN 978-2-81000-918-3

© 2019, Éditions de l'Artilleur/Toucan éditeur indépendant
16 rue Vézelay – 75008 Paris

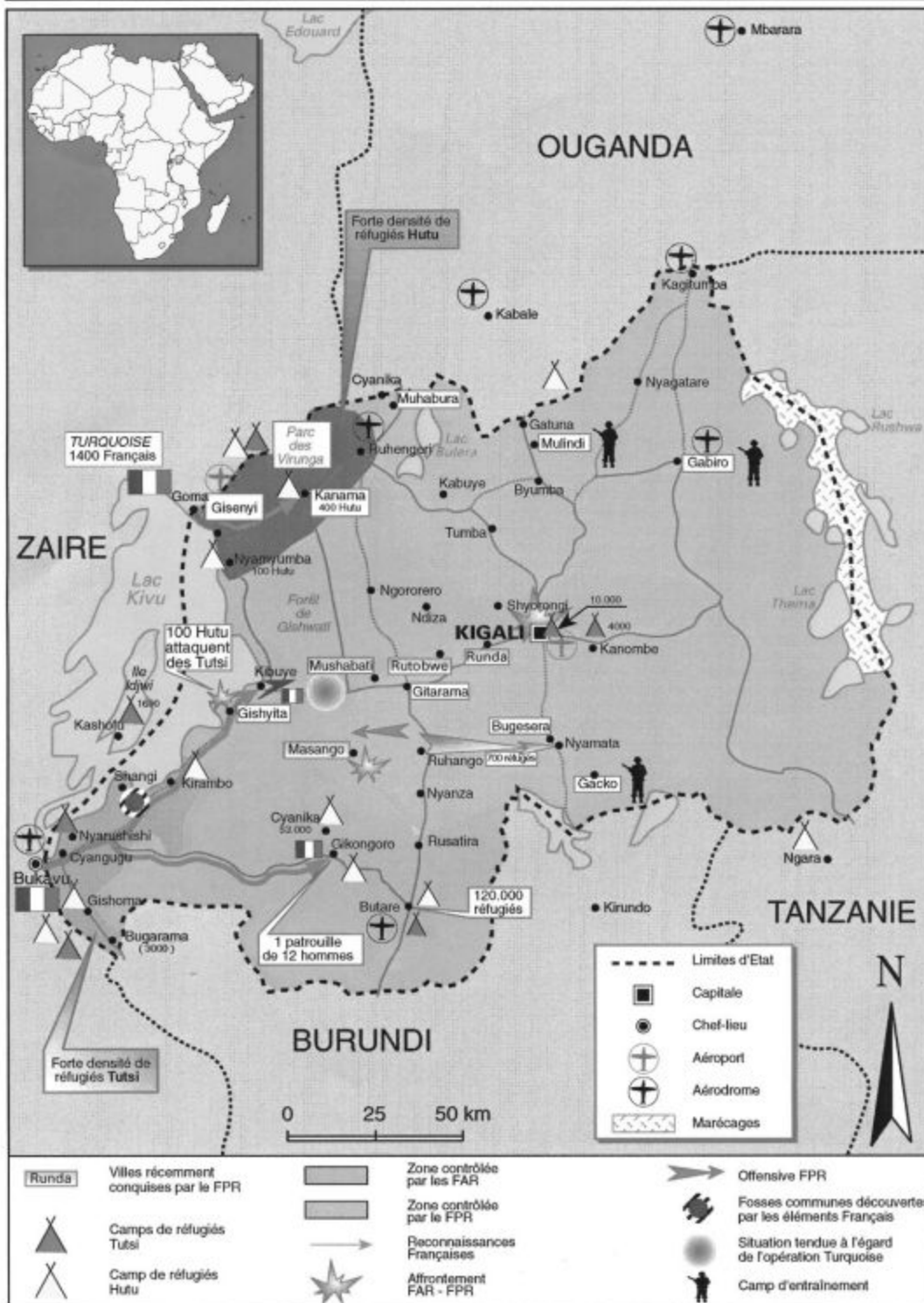
www.lartilleur.fr

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

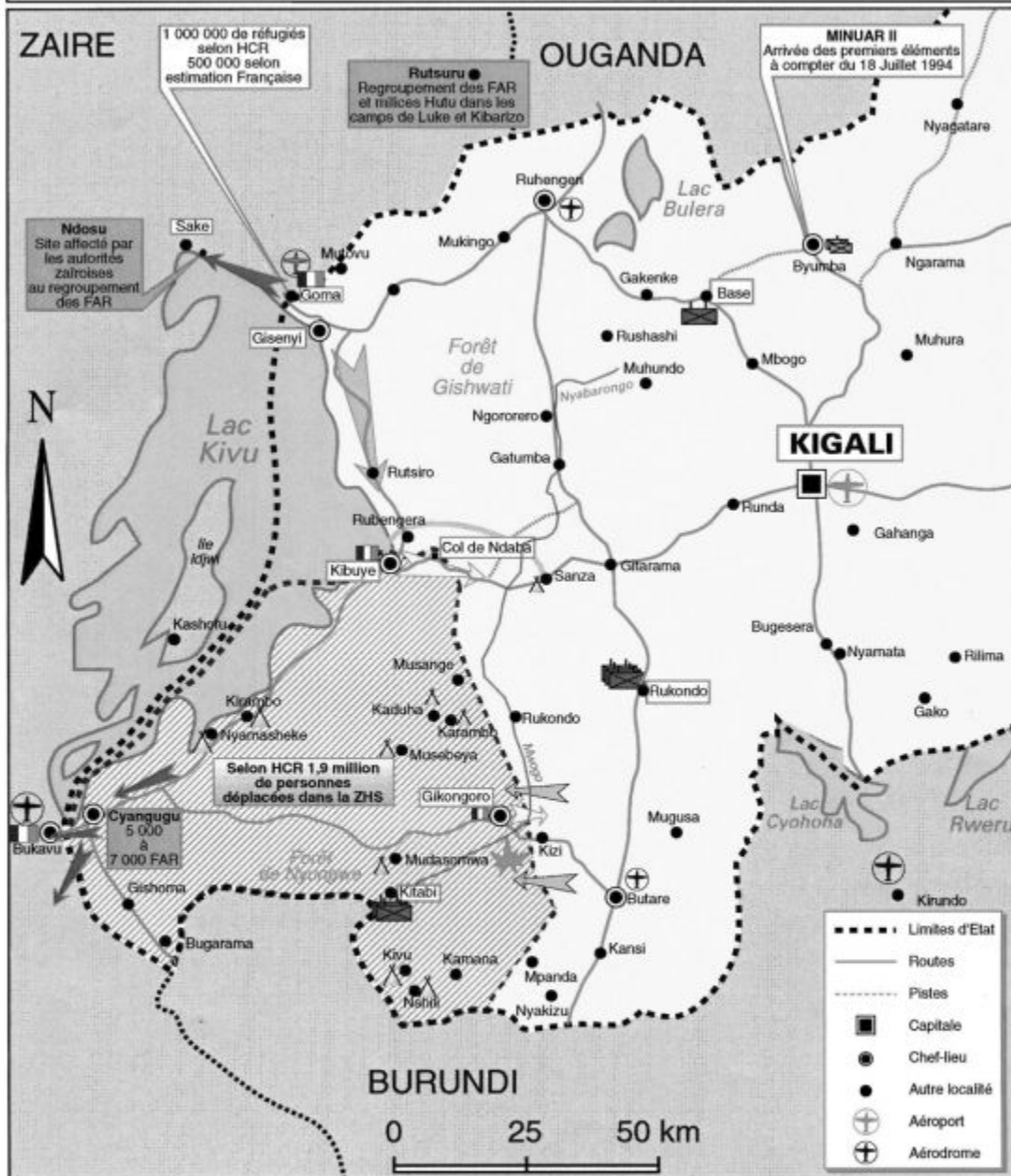
Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

À mon cher Pierre PÉAN

RWANDA - 28 JUIN 1994



RWANDA - OUEST - 20 JUILLET 1994



Préface

Quand, en avril 1994, forcé et contraint, j'ai quitté le Rwanda en pleine implosion, c'est avec pas mal de questions en tête que j'ai regagné mon pays, la Belgique. Toutefois, j'avais également vécu, dans l'exercice de mes fonctions au sein de la Minuar¹, nombre de circonstances qui me permirent de mieux comprendre certaines réalités de l'imbroglio rwandais et de m'interroger sur le jeu de dupes qui se déroulait à Kigali. La relation de certains moments particuliers vécus au cours de ma période de commandement permettra d'illustrer cet environnement éminemment complexe à appréhender. Les tendances de fond qui s'en dégagent seront toujours bien présentes au moment du déploiement de l'opération Turquoise fin juin 1994.

Peu de temps après mon arrivée au Rwanda début décembre 1993, une première évidence s'est imposée à moi. Force m'a été de réaliser combien j'étais moi-même conditionné par la façon tendancieuse et partisane dont certains médias et journalistes contribuaient à présenter de la problématique rwandaise une vision tronquée. J'évoque d'emblée cet aspect particulier, étant donné qu'il constitue le thème majeur du travail de recherche de Charles Onana. Je constate, sans autre commentaire, qu'au niveau médiatique les choses n'ont guère évolué depuis.

Pour rappel, le rôle de la Minuar était d'aider la partie gouvernementale rwandaise et le Front patriotique rwandais (FPR) à ce que le processus de

paix, issu des accords de paix d'Arusha signés en août 1993, puisse être mené à bonne fin. Dans ce contexte, des dispositions particulières à la ville de Kigali et ses environs avaient été arrêtées de commun accord entre les parties. L'objectif recherché était de réduire au minimum le niveau d'armement dans cette zone et de contrôler le mouvement ainsi que l'emploi de tous les éléments armés s'y trouvant. Cette diminution significative du niveau d'armement devait créer les conditions propices à la mise en place des institutions de transition. En d'autres mots, ces dispositions particulières constituaient les règles du jeu que les protagonistes s'étaient engagés à respecter tout au long du processus de paix et ma mission était précisément de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

J'étais donc idéalement placé pour apprécier la manière dont les parties en présence s'acquittaient de leurs obligations ainsi que de leur volonté à œuvrer à la création d'un nouveau Rwanda débarrassé de ses anciens démons. Si, à part un incident réel vécu au démarrage de la zone de consignation des armes, les Forces armées rwandaises (FAR) se sont comportées en partenaire plutôt respectueux des contraintes imposées, par contre la réciprocité n'était pas du tout de mise du côté du FPR. Dans un rapport de situation rédigé fin janvier 1994, j'exprimais ainsi cette réalité : *[...] une radicalisation grandissante du FPR est perceptible. TOUT est sujet à discussion. Les incidents entre le Front et la Minuar se multiplient. Tout est prétexte à confrontation, comme si le FPR tentait de se faire une idée de la limite jusqu'où il peut aller. Le Chairman (NDLR : le président du FPR) lui-même n'est pas exempt de cette paranoïa [...].* Bref, une collaboration plutôt à couteaux tirés.

Si je mets en évidence avec une certaine insistance cette propension du FPR à définir ses propres règles du jeu et ce, en dépit des engagements officiels auxquels il avait souscrit, c'est parce que cette attitude unilatérale de sa part est aussi mise amplement en exergue par Charles Onana dans son livre. À ce sujet et malgré les années écoulées, l'entretien que j'avais eu

avec le général Nsabimana, chef d'état-major des FAR, sept jours à peine avant l'attentat du 6 avril 1994, me reste en mémoire. Ce jour-là, à l'issue d'une longue tournée d'inspection des positions tactiques des unités des FAR déployées au nord de Kigali, nous convenons de certaines mesures devant améliorer la mise en conformité de ces unités par rapport aux dispositions de la zone de consignation des armes. Le sujet épuisé, il me confie d'une voix où perce une réelle inquiétude : *Je crains que le FPR ne déclenche la guerre dans les prochains jours. Les renseignements dont je dispose ne laissent malheureusement aucune place au doute. Depuis plusieurs semaines, il constitue en Ouganda, le long de la frontière, des stocks de munitions et d'équipements, enfin tout ce qu'il faut pour appuyer des opérations militaires.* Je lui rétorque que c'est impensable, que le FPR ne peut pas se permettre une telle aventure sous le regard de la communauté internationale. Il me répond : *Le FPR n'a que faire de telles considérations. L'erreur que vous (NDLR : Minuar) commettez est de lui prêter le même raisonnement que le vôtre, mais la réalité est bien différente. Le FPR est un mouvement révolutionnaire et c'est en tant que tel qu'il raisonne et qu'il définit ses objectifs. Contre des révolutionnaires, si vous n'adoptez pas les mêmes méthodes vous serez toujours perdants.* Point n'est besoin, je crois, d'expliquer outre mesure qu'étant donné les tragiques événements qui suivirent quelques jours plus tard, je ne peux oublier cet avertissement du général Nsabimana.

Quelques jours avant cet entretien, un événement lourd de signification marqua profondément les esprits. Le 25 mars 1994, le Gouvernement et l'Assemblée nationale de transition devaient être mis en place. Cette étape était indispensable pour pouvoir débiter concrètement le processus de paix qui devait s'achever par des élections libres vingt-deux mois plus tard. Afin de trouver une solution aux deux derniers obstacles politiques qui empêchaient encore cette mise en place, le corps diplomatique présent à Kigali s'était impliqué avec succès dans d'intenses négociations. À l'aube

de cette journée que nous étions nombreux à considérer comme historique, un imposant dispositif de sécurité était en place. Six cents casques bleus de la Minuar et gendarmes rwandais étaient déployés afin de garantir le bon déroulement des prestations de serment des ministres et des parlementaires devant assurer la période de transition. Lorsqu'il s'est avéré, suite à la politique de la chaise vide décidée par le FPR, que rien ne se passerait comme prévu, la désillusion ressentie fut à la hauteur de l'espérance que nous avions placée dans cette journée qui devait nous permettre, enfin, d'aller de l'avant. Si le FPR avait réellement voulu participer au jeu démocratique, il aurait pris la place qui lui revenait sur l'échiquier politique. Mais, de toute évidence, pareil projet n'entrait pas dans sa vision des choses. C'est exactement ce que Jacques-Roger Booh Booh, chef de la mission de l'ONU au Rwanda, exprima à propos de ce refus du FPR : Son masque venait de tomber. Il avait longtemps caché son jeu. Mais, cette fois, les choses étaient claires. Ce parti n'avait certainement pas envie de faire aboutir le processus de paix². L'agenda caché du FPR : un autre thème qui sera abordé de façon approfondie et minutieuse par Charles Onana. Nous en étions à cette situation de blocage lorsque le président Habyarimana s'envola, le 6 avril 1994 en début de matinée, pour participer à un sommet sous-régional à Dar es-Salaam et ce, à l'invitation du président ougandais Yoweri Museveni. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de ce pseudo-sommet et du programme de cette journée. Ou, plus exactement, de l'absence totale de véritable programme, si ce n'est celui de faire en sorte que le plan de vol retour qui prévoyait un décollage de Dar-es-Salaam à 17 heures³ ne puisse être exécuté. Finalement, ce n'est qu'à 19 h 30 que l'avion présidentiel décolla pour son ultime voyage.

Nous savons que vers 20 h 30 un missile sol-air détruisit le *Falcon 50* en phase d'atterrissage, entraînant la mort des présidents du Rwanda et du Burundi, de leurs collaborateurs ainsi que des membres de l'équipage. Nous savons aussi que ces premières victimes furent suivies, au fil des années,

par des millions d'autres. Tel est le cynique bilan de ces vingt-cinq dernières années, au cours desquelles les droits les plus élémentaires de la personne humaine furent sacrifiés au nom d'idéologies dévoyées, mais également au nom d'intérêts politico-financiers prédateurs mettant le profit au-dessus de toute autre considération.

Le Rwanda est doublement décapité. Il perd son Président et le chef de l'armée. C'est précisément ce moment-là que le FPR choisit pour déclencher une offensive militaire d'envergure à partir de ses positions dans le nord du pays. Cette offensive, en totale contradiction avec les accords de paix d'Arusha, se terminera trois mois plus tard par une conquête sans partage du pouvoir.

Soyons clair. Il est totalement exclu de profiter d'une opportunité telle que la disparition du chef de l'État, pour improviser une offensive générale mettant en œuvre de nombreuses unités aux missions totalement différentes. Pareil engagement ne peut qu'être le résultat d'un processus majeur de préparation, comportant la conception de la manœuvre sur le plan stratégique, la diffusion des ordres jusqu'aux plus petits échelons et la mise en place de milliers d'hommes, en position de départ, prêts à réagir à l'ordre d'exécution.

Tout cela ne s'organise pas au claquement de doigts, mais exige au contraire des délais conséquents et incompressibles. Il ne faut pas avoir suivi le cours supérieur d'état-major pour comprendre ce genre de contrainte. C'est une question de bon sens élémentaire. La crainte que m'avait exprimée le général Nsabimana quelques jours auparavant s'est concrétisée. Le FPR a repris la guerre et il disposait de toute la logistique nécessaire pour soutenir son offensive militaire jusqu'à son terme.

Lorsque le lendemain de l'attentat, vers 16 h 30, le FPR était sur le point de déclencher les hostilités à Kigali, j'ai clairement entendu, sur le réseau radio, le général Dallaire exhorter Seth Sendashonga, membre éminent du bureau politique du FPR, à ne pas commettre l'irréparable et lui

signifier solennellement que si le FPR reprenait unilatéralement les hostilités, celui-ci en assumerait seul la responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale. Force est de constater que cette stratégie de rupture délibérée menée par le FPR est systématiquement occultée, alors qu'elle est bel et bien la cause des tragiques événements qui transformèrent le Rwanda et ensuite le Congo-Zaïre en un immense charnier.

Le FPR justifia cette décision unilatérale par la nécessité de mettre un terme aux massacres des Tutsis. Prétexte s'il en est puisque ses troupes avaient déjà débuté leur offensive dans le nord du pays et ce, en l'absence de toute agression contre les Tutsis. La machine infernale était en marche. Toutes les demandes de cessez-le-feu formulées par la Minuar ou les FAR, afin de faire cesser les tueries qui se multipliaient dans la capitale et arrêter un génocide en devenir, restèrent lettre morte. Comme si le FPR craignait de se voir contraint de mettre un terme à ses plans de conquête du pouvoir par les armes.

Cette crainte s'exprima clairement par la pugnacité avec laquelle les autorités du FPR exigèrent le départ des troupes étrangères venues évacuer les expatriés, plutôt que de requérir leur collaboration pour stopper net le carnage. Une fois encore, le général Nsabimana ne s'était pas trompé : le FPR menait sa guerre conformément à ses seuls objectifs, sans se soucier le moins du monde du sort des populations locales. Ce refus systématique du FPR de concéder le moindre cessez-le-feu persistera jusqu'à sa victoire finale en juillet 1994. Un autre thème développé par Charles Onana dans le présent ouvrage.

Au début de cette préface, j'ai fait allusion aux questions sans réponses que j'ai emportées à l'issue de mon séjour au Rwanda. En voici une illustration concrète. Nous sommes le 8 avril 1994, vers 9 heures du matin. Il y a trente-six heures à peine que l'attentat contre le *Falcon* présidentiel a été perpétré. David Rawson, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Kigali, me signale que les Américains vont évacuer le Rwanda et me

demande de lui fournir des escortes pour encadrer la colonne. J'imagine à ce moment-là que les Américains comptent quitter le pays par les airs *via* l'aéroport Grégoire Kayibanda. Je lui fais part de mon étonnement, étant donné que la situation n'avait pas atteint un niveau tel qu'une évacuation soit indispensable. Je lui exprime aussi mon sentiment que pareille décision est un très mauvais signal pour les Rwandais et pour la communauté internationale. Si vous êtes les premiers à évacuer, dis-je, ce sera le début de la fuite en Égypte !

Le lendemain à peu près à la même heure, David Rawson me signale que sa colonne est formée et prête à partir. Je lui confirme que les escortes vont arriver incessamment. Cette fois, je m'informe de sa destination finale : *Bujumbura par la route*, me dit-il. Vraiment dubitatif, je lui fais remarquer : Vous n'y pensez pas ? Vous n'arriverez jamais vivants à Bujumbura ! Ce à quoi il me répond : *Ne vous en faites pas, au moindre problème, 250 rangers et des hélicoptères d'attaque sont en stand-by à Bujumbura, prêts à intervenir*. Inutile de préciser que cette réponse me fait sursauter. En tant que militaire, je sais pertinemment bien que pour pouvoir intervenir le 9 avril au matin, le détachement en question devait déjà se trouver à pied d'œuvre avant l'attentat.

Cette présence américaine, avant le 6 avril, a effectivement été confirmée en 2012 par le chef de la sûreté du président Ntaryamira, Déo Ngendahayo. Celui-ci précise aussi que ce détachement s'est installé sans la moindre demande préalable adressée aux autorités burundaises et qu'il est reparti deux semaines après l'attentat sans fournir la moindre explication. Quel fut le rôle joué par les États-Unis dans les événements qui précipitèrent le Rwanda dans le chaos ? Aujourd'hui, grâce au témoignage accablant de la sénatrice américaine Cynthia McKinney, nous en savons un peu plus sur l'implication réelle de l'administration Clinton dans cette crise. À ce témoignage s'ajoute à présent le résultat tout aussi accablant des recherches de Charles Onana.

Rwanda, la Vérité sur l'opération Turquoise est en quelque sorte l'enfant généré par la thèse de doctorat⁴ en science politique soutenue avec brio par Charles Onana en décembre 2017 à l'université Jean-Moulin (Lyon III). L'auteur y développe comme dans son livre une analyse historique et politique à large spectre destinée à resituer l'opération Turquoise dans son contexte réel, l'extrayant de la sorte du confinement franco-français où certains s'acharnent à la maintenir. La méthodologie suivie tranche de façon drastique avec les idées toutes faites qui, tels des slogans, sont reprises depuis plus de vingt-cinq ans à propos des tragiques événements du Rwanda.

En effet, le conflit rwandais souffre toujours d'une lecture réductrice, voire simpliste. Dès lors, la recherche et l'intérêt scientifique dans ce domaine sont amplement justifiés étant donné que depuis 1994 on ne peut que constater non seulement une carence de débat de fond sur la problématique faisant l'objet du présent ouvrage, mais aussi un ostracisme marqué à l'égard de ceux qui ont l'outrecuidance de contester la doxa officielle des faits.

L'opération Turquoise a fait et fait encore l'objet de critiques virulentes pour ses supposés objectifs cachés (appui aux FAR et au gouvernement intérimaire, arrêt de la progression de l'APR, exfiltration des génocidaires), alors que les documents officiels disponibles sur cet aspect particulier des événements de 1994 démontrent que Turquoise s'est conformée exclusivement au caractère humanitaire défini par la résolution 929 du Conseil de sécurité. Paradoxalement, malgré les attaques récurrentes formulées à l'égard des autorités politiques et militaires françaises, notons l'absence totale d'une recherche méthodique et approfondie à caractère scientifique sur l'opération proprement dite. D'où l'intérêt manifeste et la pertinence de la démarche de Charles Onana.

Les thèmes développés dans ce livre font l'objet d'une confrontation rigoureuse entre la façon dont ils sont exposés dans la presse écrite, du

moins celle ayant une certaine notoriété publique, et les documents à caractère officiel ou les témoignages d'acteurs directs. En guise de filet de sécurité à cette analyse contradictoire et afin d'éliminer tout doute quant aux véritables motivations des acteurs, la stratégie militaire appliquée sur le terrain est prise en compte. Cette approche est une réelle trouvaille de la part de l'auteur. Elle éclaire l'ensemble de la problématique abordée sous un jour novateur mais avec la rigueur scientifique qui s'impose.

En effet, la stratégie militaire ne peut qu'être révélatrice des véritables intentions de ceux qui l'ont conçue, puisque la mise en œuvre des troupes au sol n'a d'autre finalité que celle d'atteindre les objectifs politico-militaires recherchés. Cette radiographie minutieuse permet à Charles Onana de mettre en évidence les différentes réalités de la tragédie rwandaise et aussi son corollaire direct qu'est l'invasion du Congo-Zaïre, réalités qui n'ont pas été appréhendées à leurs justes dimensions par les médias ou qui ont été sciemment présentées de manière orientée par certains acteurs. Ce faisant, il a réalisé un travail qui mérite considération et qui constitue une réelle contribution à une connaissance plus correcte de l'holocauste des Grands Lacs.

Il est à espérer que ses recherches puissent être poursuivies par un approfondissement académique de certains domaines connexes, comme l'absence totale d'investigation internationale sur l'attentat du 6 avril 1994 ou l'absence de poursuite, par le Tribunal pénal international pour le Rwanda ou le Tribunal pénal international, à l'égard des responsables du FPR/APR du chef de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, voire de génocide, dûment authentifiés par différents rapports de l'ONU (rapport Gersony, rapport Garreton, Mapping Report de Navanethem Pillay).

Sachons gré à l'auteur d'avoir défendu l'honneur des militaires de l'opération Turquoise que d'aucuns s'acharnent à salir pour d'obscures raisons. Finalement, au-delà de cet immense travail de recherche effectué, saluons la persévérance et le courage dont fait preuve Charles Onana depuis

de très nombreuses années. Le rôle de lanceur d'alerte, particulièrement dans le domaine qu'il explore, n'est pas sans risque. Que sa quête, afin de repositionner la vérité historique là où elle devrait être, permette aux millions de victimes d'une clique de criminels de guerre de ne pas disparaître à jamais dans les oubliettes de l'Histoire.

Colonel Luc Marchal
Ancien commandant des casques bleus
de la Mission des Nations unies
pour l'assistance au Rwanda Secteur Kigali

-
1. Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda.
 2. BOOH BOOH, J.-R., *Le patron de Dallaire parle*, Paris, Duboiris, 2005, p. 115.
 3. Pour des raisons de sécurité, le retour du chef de l'État était toujours prévu de jour.
 4. « Rwanda : l'opération Turquoise et la controverse médiatique (1994-2014). Analyse des enquêtes journalistiques, des documents secret-défense et de la stratégie militaire. »

Avant-propos

Les massacres du Rwanda et l'opération Turquoise font l'objet d'une interminable controverse médiatique et politique depuis vingt-cinq ans, ce qui, en soi, justifie qu'ils soient questionnés et analysés sur le plan scientifique. De plus, et cela peut paraître étonnant, les travaux de recherche sur l'opération Turquoise sont quasiment inexistants. Pourtant, cette mission fait l'objet d'une série d'accusations graves au niveau international puisque nombreux sont ceux qui la considèrent comme suspecte, voire criminelle.

Certains affirment en effet que la France aurait décidé de conduire cette mission multinationale en plein massacres de 1994 au Rwanda pour soutenir des « génocidaires » hutus et empêcher leurs adversaires de la rébellion tutsie de prendre le pouvoir. D'autres prétendent que les militaires de l'opération Turquoise ont livré des armes aux Hutus pour perpétrer des massacres. Cette idée, par ailleurs largement répandue, est même soutenue par un officier français, ayant participé à cette mission. Mais sur quoi reposent toutes ces affirmations ?

Peu de chercheurs ont pris le temps d'examiner ces allégations qui abondent dans les médias et reviennent chaque année, lors des commémorations de ce mois d'avril. Il est frappant de constater, aussi bien chez les francophones que chez les Anglo-Saxons, que lorsque l'on aborde le conflit rwandais, ce n'est ni le questionnement ni la recherche qui

prévalent mais des déclarations péremptoires, suscitées en général par la forte émotion provoquée par le traitement médiatique des massacres. S'agissant de l'opération Turquoise, on observe qu'il s'est constitué, avant même son lancement en juin 1994, un discours récurrent, accusateur, porté par une des parties au conflit, certaines organisations non-gouvernementales et plusieurs médias pour dénoncer le rôle suspect de la France et même sa « complicité dans le génocide ». De cette affirmation alors prématurée sont nées des certitudes.

Or, ne parler que de la France et de ses « protégés » (Hutus) revient à occulter, volontairement ou involontairement, une partie importante de la réalité. D'autres pays impliqués tels l'Ouganda, la Belgique, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque, Israël ou le Canada ont été curieusement « oubliés » par des commentateurs plus ou moins réputés et par la majorité des universitaires traitant de ce conflit. Cette façon de voir et de présenter les choses a eu manifestement pour objectif de suggérer à une partie de l'opinion ce qu'il fallait penser et comment il fallait penser. N'était-ce pas, au fond, ce que visait le discours officiel sur ce drame du Rwanda ?

Dans cette logique, il faut bien constater que les travaux de nombreux chercheurs et auteurs sont régulièrement calqués sur une lecture franco-rwandaise des événements. Sans cesse, il est rappelé, noté et souligné que la France a « aidé » et « protégé » des « génocidaires ». Tout se passe comme si seuls la France et les Hutus furent soit les auteurs « maléfiques » des horreurs du Rwanda, soit les acteurs principaux desdites horreurs. De cette apparente réalité, beaucoup ont cru de bonne foi ou par erreur que tout avait été dit sur l'opération Turquoise, sur le rôle de la France et sur la nature même des massacres. Bref, qu'il n'y avait plus rien à en apprendre de ces événements.

Cette étude tente de prouver qu'il reste non seulement beaucoup de choses à découvrir mais que l'essentiel de ce qui en est communément dit

est en tout ou en partie faux. Ces propos peuvent choquer, surprendre ou déstabiliser ceux qui ont souvent écouté et lu les médias français ou belges sur les événements tragiques du Rwanda mais aussi ceux qui ont participé à de nombreuses conférences et colloques où des intervenants plus ou moins convaincants martelaient d'apparentes évidences. Mais pour ceux qui sont encore désireux de comprendre et qui acceptent de se poser des questions, même gênantes, quelques éléments de réponse sont ici à leur disposition. Ils s'apercevront rapidement que non seulement une grande partie de ce qui est dit et écrit dans les médias depuis vingt-cinq ans sur la tragédie rwandaise est inexacte mais que l'essentiel y a été largement occulté. Cet ouvrage se propose donc d'en faire rigoureusement la démonstration.

Tout d'abord, la tragédie du Rwanda n'est pas le résultat d'un « plan d'extermination » comme on l'entend habituellement. Au terme de plus de vingt ans de procédures, et alors que c'était là son postulat de départ, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a échoué à prouver l'existence d'une quelconque planification des massacres au plus haut niveau de l'État rwandais avant avril 1994. Ceux des militaires et des politiques que les médias avaient très vite qualifiés de « cerveaux du génocide » ont été systématiquement acquittés du chef d'intention en vue de commettre le « génocide ».

Ensuite, cette tragédie ne peut être ramenée à un affrontement ethnique entre deux groupes : Tutsi et Hutu. Le Rwanda compte en effet un troisième groupe composé de Twas, la première minorité de ce pays (1 % avant les massacres de 1994) dont on ne parle jamais et qui a été décimée. Il est d'ailleurs frappant de constater que l'on ne parle pas non plus de ceux qui ont cherché à les exterminer.

Enfin, l'impression dominante est que cette tragédie ne peut avoir connu qu'un seul intervenant extérieur : la France. De ce point de vue, l'histoire officielle de la crise rwandaise demeure boiteuse et contestable. Il est donc nécessaire de revenir à un examen plus large, plus complet et plus

précis de ce qu'il s'est passé au Rwanda avant, pendant et après l'opération Turquoise si l'on veut avoir une bonne connaissance et une meilleure compréhension des choses. C'est bien ce que nous allons tenter d'offrir aux lecteurs de cet ouvrage. Il ne s'agit évidemment pas de déconsidérer la majorité des études et des écrits sur cette tragédie mais de saisir cette occasion pour réfléchir et réexaminer ce qui a été écrit et dit à ce sujet depuis vingt-cinq ans, dans un objectif de faire progresser la réflexion, l'analyse, et, si possible, d'enrichir et d'actualiser nos connaissances.

Les événements survenus au Rwanda en 1994 ont principalement une cause historico-politique : la conquête et la conservation du pouvoir, que se disputent deux groupes antagonistes, à savoir les Hutus d'un côté et les Tutsis de l'autre ; une partie de chaque groupe pouvant d'ailleurs se coaliser avec l'autre si cela peut servir opportunément son intérêt dans cette perspective. La conquête et la conservation du pouvoir ont longtemps et abondamment nourri l'antagonisme entre Hutus et Tutsis au Rwanda et en cela, il n'y a ni bons ni méchants. Chaque groupe a démontré à suffisance qu'il n'éprouvait, pour se maintenir au pouvoir, aucune gêne à marginaliser, à exclure ou à éliminer l'autre.

Il existe au Rwanda comme partout ailleurs des personnes qui, indépendamment de leur appartenance ethnique ou clanique, cherchent, soit à s'emparer du pouvoir politique, soit à le conserver, au besoin par la violence, et ils sont tantôt hutus tantôt tutsis. Cela n'a absolument rien d'original ni de particulier. C'est donc dans la bataille entre ceux qui veulent le pouvoir et ceux qui le détiennent qu'il faut chercher les fondements de ce qu'il est arrivé au Rwanda en 1994. En tout état de cause, c'est cette bataille, et elle seule, qui a mis le feu aux poudres et conduit la France et la communauté internationale à intervenir d'abord en 1990, puis avec la Minuar en octobre 1993 pendant les accords de paix d'Arusha (Tanzanie) et enfin en juin 1994 au Rwanda et au Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo) lors de l'opération Turquoise. Il se

trouve cependant que cette bataille correspond aussi au clivage Hutu/Tutsi ou coïncide avec lui.

Mais pour brouiller toute compréhension logique et objective de cette réalité, qui a pris une tournure exceptionnelle par l'ampleur des massacres de 1994, certains ont mis en avant le « génocide », faisant de celui-ci la cause et l'explication de cette tragédie. En résumé, ce serait une haine atavique des Hutus envers les Tutsis alliée à un plan conçu au plus haut niveau de l'État par des dirigeants hutus, aidés par la France, qui aurait déclenché le massacre de la population civile tutsie dans ce pays. Ceci est non seulement inexact mais ce serait une insulte et un profond mépris envers l'histoire politique du Rwanda.

Personne ne nie la réalité des millions de victimes tutsies, hutues et twas du Rwanda et du Zaïre, mais faire du « génocide » la principale source d'explication ou même l'unique tentative d'explication est une aberration sur le plan intellectuel et scientifique. On peut à cet égard se référer aux travaux de deux chercheurs américains, les professeurs Allan Stam et Christian Davenport de l'université du Michigan, qui ont tenté de démontrer, dans un climat de grande hostilité parmi les universitaires et de désapprobation de l'actuel régime du Rwanda, qu'il y avait eu plusieurs formes de violence en 1994 dans ce pays¹. Malgré l'apport décisif de leur travail sur le plan de la recherche, les professeurs Stam et Davenport ne sont toujours pas considérés comme ayant apporté quelque chose d'original à la réflexion scientifique touchant aux événements du Rwanda.

D'abord vilipendés et ensuite marginalisés, ils sont traités avec condescendance et comme des parias par une série de chercheurs plus ou moins militants ou sympathisants de la version officielle et ne sont presque jamais cités dans les travaux universitaires sur le Rwanda. En réalité, leur travail, perçu comme « politiquement incorrect », passe mal car il détruit nombre de préjugés transformés en certitudes. Alors que ce n'était pas son hypothèse de départ, l'étude réalisée par Stam et Davenport conduit

logiquement à la remise en cause de la thèse officielle qui prétend que la tragédie du Rwanda consiste uniquement en un plan d'extermination des Tutsis préparé et exécuté par le ou les gouvernement(s) hutus.

Pour éviter toute remise en cause possible et tout questionnement de cette thèse officielle, il a été convenu d'éliminer ces chercheurs expérimentés du débat scientifique et du débat tout court. Ceci devrait, pour certains, permettre de maintenir longtemps en vie une version dogmatique, caricaturale et sur certains points erronée des massacres du Rwanda. Le régime de Paul Kagame, qui avait au départ soutenu la démarche de ces deux universitaires américains, leur a ainsi donné vingt-quatre heures pour quitter le territoire du Rwanda alors qu'ils exposaient les résultats de leurs recherches à Kigali. Certes, des critiques objectives peuvent être formulées sur leur travail, mais il est d'abord nécessaire de reconnaître qu'ils ont contribué efficacement à faire progresser le débat scientifique sur les massacres du Rwanda. En cela, ils mériteraient d'être respectés et constamment cités.

Il est désormais établi que l'actuel régime de Kigali ne supporte pas les universitaires, les journalistes et les auteurs dont les travaux nuancent ou contredisent le dogme ou l'idéologie du « génocide des Tutsis ». L'arme de destruction massive qui a été trouvée pour disqualifier ou pour discréditer le travail des chercheurs américains est de les traiter de « révisionnistes » ou de « négationnistes », un vocabulaire réservé en général aux auteurs qui nient l'Holocauste des Juifs et que certains veulent étendre abusivement et maladroitement à la tragédie rwandaise. Soyons clair, le conflit et les massacres du Rwanda n'ont rien à voir avec le génocide des Juifs ! Toute tentative de mariage forcé ou de comparaison entre ces deux événements distincts est abusive et déplacée.

Plus de vingt ans après les faits, il est temps de quitter le registre purement émotionnel et de laisser la place à la réflexion et au travail scientifique si l'on veut honnêtement comprendre les événements à partir de

données aujourd'hui disponibles et de témoignages qui étaient inaccessibles au moment du déploiement de l'opération Turquoise en 1994. La particularité de ce travail est de prendre en compte les arguments ou les affirmations des différents accusateurs de l'opération Turquoise et de les examiner sans complaisance, en suivant une méthode propre à l'analyse des faits historiques. C'est bien ce que recommandait, en son temps, le philosophe et stratège grec Thucydide dans son enquête sur la guerre du Péloponnèse². En cela, le « génocide » ne saurait être ni une excuse pour se passer d'un examen minutieux des accusations portées contre l'opération Turquoise, ni le point de départ à partir duquel cet examen devrait se faire.

Toute approche qui se fonde sur le « génocide » est inféconde et conduit nécessairement à l'impasse sur le plan explicatif ; rappelons qu'un génocide présuppose une planification au plus haut niveau des massacres mais que cet élément clé n'a jamais été retrouvé par le tribunal, en dépit des moyens matériels et humains importants mis à la disposition des juges pendant plus de vingt ans. C'est pour avoir pris le « génocide » comme point central à partir duquel il fallait examiner et traiter tous les crimes, y compris les crimes contre l'humanité, commis au Rwanda en 1994 que le TPIR a échoué dans sa mission de juger tous les criminels et de parvenir à la réconciliation des Rwandais.

C'est pour les mêmes raisons que la France et la Belgique adoptent aujourd'hui, presque arbitrairement, tantôt des décrets à caractère discriminatoire pour fixer des journées de commémoration du « génocide » en faveur d'un seul groupe³ de victimes, tantôt des lois mémorielles tout aussi discutables visant, elles aussi, à favoriser un groupe de population au détriment des autres, ignorant totalement au passage les Twas, pourtant victimes de la même tragédie⁴.

Ce manque de prudence et cette intrusion inopportune du politique et de certains dirigeants politiques européens dans l'appréciation des événements du Rwanda sont malsains pour la bonne cohabitation entre tous les groupes

de population de ce pays et viennent heurter la façon dont les uns et les autres ont vécu ces événements.

Prétendre, comme le font sans grande humilité certains pays européens, par le truchement de décrets ou de lois mémorielles, que la souffrance d'un groupe de Rwandais est plus importante ou mériterait plus d'attention que celle des autres groupes est une posture contestable, au vu de la réalité des faits et si l'on s'efforce de prendre en compte toutes les victimes, y compris les centaines de milliers de Hutus bombardés et exterminés par le nouveau régime de Kigali entre 1994 et 1996 alors qu'ils étaient réfugiés, fuyant la violence, dans les camps du Congo voisin.

Faut-il rappeler que les juridictions européennes peinent encore à faire la lumière et à poursuivre les auteurs de crimes commis contre des Français, des Espagnols et des Belges en 1994 au Rwanda ? Pourquoi leur est-il si difficile de révéler qui a massacré des religieux puis des bénévoles espagnols de Médecins du monde ou de dire qui a assassiné dix casques bleus belges le 7 avril et pourquoi ? Pourquoi la justice française peine-t-elle depuis 1997 à dire avec précision et définitivement qui a commandité et exécuté l'attentat du 6 avril 1994 contre le *Falcon 50* du président rwandais Juvénal Habyarimana dans lequel l'équipage français a trouvé la mort⁵ ? Voilà des questions qui mériteraient une plus grande attention des dirigeants européens, épris de vérité et de justice pour la tragédie rwandaise. Voilà des dates et des faits qui justifieraient bien des textes commémoratifs pour des victimes françaises, belges ou espagnoles ; sachant bien que toute « générosité » ou compassion bien ordonnée devrait commencer par les victimes européennes.

En considérant que le « génocide » explique tout, au nom de l'émotion ou même d'une légitime indignation, certains se privent d'examiner la cause des massacres, de tous les massacres. Ils se privent aussi de la nécessité de connaître l'identité de tous les auteurs de massacres et de toutes leurs victimes. Ils se privent enfin d'évaluer la nature et la solidité

des preuves relatives aux accusations portées contre l'opération Turquoise et les militaires français de cette mission. D'autres finissent aussi par s'accommoder des silences ou des zones d'ombre, des sources anonymes et de toutes sortes d'approximations ou de préjugés qui nourrissent le discours officiel sur cette tragédie et sur l'opération Turquoise.

La démarche qui prévaut dans cette étude est d'abord celle d'une rupture avec le dogme de « l'histoire officielle ». C'est ensuite le divorce avec les croyances générales sur l'opération Turquoise et c'est enfin la remise en cause de tous les préjugés relatifs à cette mission depuis vingt-cinq ans. Nous préférons tout réexaminer et tenter de saisir l'histoire dans sa complexité, aussi déroutante et dérangeante soit-elle, plutôt que de se livrer à d'obliques génuflexions, intellectuellement indignes, devant l'évangile du « génocide » et des sermons sur l'opération Turquoise.

Il s'agit en priorité de sortir, après deux décennies de travail, d'un consensus idéologique et intellectuel abrutissant. Ce consensus, impropre à la réflexion et au sens critique, qui s'est confortablement installé dans de nombreuses universités au sujet du Rwanda, pollue le débat scientifique. Il s'agit ensuite de traquer les faits, pas seulement ceux qui confortent les sentiments, pour chercher à « découvrir la vérité », à la manière admirable de Thucydide⁶. Ce travail tente ainsi d'examiner, le plus froidement possible, les accusations portées contre cette mission humanitaire multinationale, en les confrontant aux réalités politiques et militaires en œuvre de 1990 à 1994 au Rwanda, afin d'en évaluer rigoureusement la pertinence.

Contrairement à ce que certains seraient tentés de penser d'emblée, l'hypothèse de ce travail est de considérer que toutes ces accusations sont vraies mais qu'il est indispensable d'avoir la preuve de leur véracité. En clair, nous partons de l'idée que ceux qui portent de graves accusations contre l'opération Turquoise depuis 1994 ont peut-être raison et qu'ils détiennent probablement des preuves solides de tout ce qu'ils avancent.

Notre enquête consiste donc à : identifier les sources sur lesquelles les accusateurs s'appuient ; les confronter avec d'autres sources ; analyser le rapport de force politico-militaire sur le terrain au moment de l'intervention de l'opération Turquoise ; examiner l'attitude de tous les acteurs (directs et indirects) du conflit, y compris celle de la France ; chercher à comprendre les raisons qui ont poussé la France et les Nations unies à agir seulement à partir de juin 1994 alors que les massacres contre les civils ont commencé le 7 avril 1994.

Ce dernier point est capital. Pourquoi avoir attendu plus de deux mois pour intervenir alors que les appels à l'arrêt des massacres ont été soumis au Conseil de sécurité de l'ONU dès le mois d'avril ? Pourquoi ne pas avoir répondu aux multiples appels du Gouvernement en place, accusé de perpétrer ces massacres, alors qu'il fut le premier à solliciter l'aide de la communauté internationale pour rétablir l'ordre public ? Qui a empêché toute intervention visant l'arrêt des massacres et des tueries au Rwanda entre avril et juin 1994 ? Et qui avait intérêt à ce que les massacres se poursuivent au cours de cette période fatidique ?

Ces différents aspects, rarement traités par des journalistes ou des universitaires, permettent d'évaluer la force et la pertinence des preuves qui justifient toutes ces accusations contre la mission onusienne en Afrique la plus décriée du xx^e siècle.

1. Davenport, C., Stam, A., « What really happened in Rwanda ? », *Miller-McCune*, 6 octobre 2009.

2. THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, trad. ZEVORT, CH., Paris, Charpentier, 1883, 462 p.

3. Décret français n° 2019-435 du 13 mai 2019 relatif à la commémoration annuelle du génocide des Tutsis : « La date de la commémoration annuelle du génocide des Tutsis est fixée au 7 avril. »

4. « En octobre 2017, Jambo asbl faisait parvenir au législateur belge toute une série d'observations sur une proposition de loi qui avait pour but de réprimer de manière spécifique la

négarion du génocide contre les Tutsis, perpétré d'avril à juillet 1994. La proposition en question avait soulevé de vives inquiétudes tant elle était calquée sur une loi rwandaise quasiment similaire et qui aurait pu poser un certain nombre de problèmes ici même en Belgique, dont notamment : – La stigmatisation d'une partie des Rwandais de génération en génération (les Hutus en l'occurrence) – La couverture des autres crimes de masse commis contre les Rwandais dans la même décennie (ceux commis par les militaires du FPR) – L'instrumentalisation à des fins d'intimidations et répressions politiques (comme ce fut le cas contre l'opposante Victoire Ingabire) – L'utilisation comme moyen pour faire taire toute voix critique [...] ou même de simples citoyens souhaitant raconter leur propre histoire. Jambo asbl, qui a suivi de près l'évolution des débats, est ravie de constater que l'ensemble de ses inquiétudes a été levé par le nouveau texte adopté en séance plénière ce jeudi 25 avril 2019, par 69 voix pour, 4 voix contre et 58 abstentions » (source : Gustave Mbonyumutwa, Jambo ASBL : www.jamboasbl.com/droits-de-lhomme/observations-de-jambo-asbl-sur-le-nouvel-article-de-loi-tendant-a-reprimer-la-negation-des-genocides-reconnus-par-une-juridiction-internationale-en-ce-qui-concerne-le-cas-du-rwanda).

5. ONANA, C. (dir.), *Silence sur un attentat, actes du colloque de Paris*, Paris, Duboiris, 2005, 118 p.

6. THUCYDIDE, *op. cit.*, p. 22.

Introduction

1 – Les sources écrites et orales de ce travail

Pour réaliser cette étude de près de vingt années d'efforts inlassables, nous avons bénéficié d'une abondante documentation officielle et libre d'accès mais aussi d'une documentation officielle et privée non libre d'accès. Ces sources écrites sont complétées par les récits de témoins ou d'acteurs clés de ces événements et de nombreux observateurs du conflit rwandais.

Pour préciser les choses, il faut dire tout d'abord que par documentation officielle et libre d'accès, nous entendons tous les documents (lettres, notes, rapports, télégrammes, câbles diplomatiques, etc.) émanant d'une organisation gouvernementale et non-gouvernementale internationale, d'un État ou d'un Gouvernement en accès libre pour consultation ou recherche. Dans ce cadre, il nous a été donné de consulter des documents issus des archives des Nations unies, étant précisé que certains seulement sont accessibles sur le site des Nations unies. Il s'agit précisément de plusieurs rapports officiels et confidentiels de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), de nombreux câbles diplomatiques et notes de renseignements de fonctionnaires de l'ONU relatifs à leurs

missions au Rwanda et à l'action militaire des belligérants. S'y trouvent également les procès-verbaux des réunions du Conseil de sécurité portant sur la réalité des massacres et du conflit armé au Rwanda ainsi que des correspondances émanant du Conseil de sécurité ou à lui adresser, dont l'exploitation par des chercheurs a été jusqu'ici très limitée.

Plusieurs correspondances des rebelles du FPR (Front patriotique rwandais) et du gouvernement intérimaire rwandais destinées soit au Conseil de sécurité, soit à la Minuar, soit au secrétaire général de l'ONU ont ainsi été exploitées. Ces documents fournissent des renseignements importants sur l'attitude des rebelles et du gouvernement rwandais pendant les massacres et la guerre civile de 1994 au Rwanda, particulièrement la période d'avril à octobre.

Différents documents du gouvernement américain et de la Maison Blanche déclassifiés en 2001 et en 2006 permettent d'élargir la réflexion sur le rôle des États-Unis et de sa politique étrangère au Rwanda depuis 1989. Il s'agit de lettres officielles, de câbles diplomatiques, de mémorandum du département d'État américain et de notes et correspondances faisant état de la situation politique, militaire et humanitaire au Rwanda. Enfin, cette documentation officielle comprend les archives de l'Élysée récemment déclassifiées qui apportent un réel éclairage sur la position des autorités françaises mais également sur l'action de la presse et de certaines organisations humanitaires françaises, et la façon dont cette action a été considérée par le pouvoir politique. Il est à noter que nous avons déjà eu l'occasion de consulter la totalité de ces archives avant leur déclassification en 2015. Des milliers de documents constituant désormais les archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) sont aussi disponibles sur le site officiel consacré à cette juridiction *ad hoc*.

Ensuite, par documentation officielle non libre d'accès, nous entendons tout document d'une organisation gouvernementale et non-gouvernementale, d'un État ou d'un Gouvernement qui n'est ni librement

accessible au public, ni disponible dans une bibliothèque ou un centre de recherche permettant consultation.

Par documentation privée non libre d'accès, nous entendons tout document appartenant à des personnes ou des organismes privés dont la consultation est non directement accessible. La consultation de ces documents, soumise à restrictions, relève du pouvoir discrétionnaire de leurs détenteurs.

Dans le cadre de cette étude, nous avons obtenu de nombreuses archives du gouvernement intérimaire rwandais dont le principal fond fut conservé par le Premier ministre rwandais Jean Kambanda. Celui-ci nous a confié l'intégralité des documents officiels qu'il avait échangés avec la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) ainsi que l'ensemble du dossier de négociations avec le procureur du TPIR qui a abouti à « l'accord sous-scélé aux fins d'un aveu de culpabilité » dans le cadre de son procès à Arusha (Tanzanie).

Une partie de ce fond est détenue par l'ancien conseiller politique de l'IDC (Internationale démocrate-chrétienne), M. Alain de Brouwer, et a été mise à la disposition d'une association belge dénommée Synergie africaine avant d'être définitivement transférée à l'université catholique de Louvain (Belgique).

De nombreux documents ayant servi lors des procès des personnalités accusées et jugées devant le TPIR nous ont également été transmis soit par les accusés eux-mêmes, soit par des membres de leurs familles, soit par leurs avocats. Il s'agit notamment de procès-verbaux d'auditions de témoins, des requêtes du procureur, des contre-interrogatoires d'experts, des documents officiels et confidentiels de gouvernements (belge, américain, français et canadien) et de nombreux éléments de preuves produits par la défense lors des procès. D'autres documents, y compris des câbles diplomatiques classés confidentiel-défense ou des rapports classés secret-défense du ministère français de la Défense et des Nations unies ont aussi

été mis à notre disposition. Plusieurs de ces documents n'ont jamais été rendus publics mais figurent dans cette étude.

Plusieurs cartes militaires, classées secret-défense, de la Minuar, des états-majors rwandais et belge, de la CIA et de la Direction du renseignement militaire français et de l'APR/FPR nous ont aussi été communiquées. Elles permettent de suivre avec précision l'évolution du rapport de forces entre belligérants ainsi que les mouvements de troupes sur le terrain et ce, depuis 1990. Parmi ces documents se trouvent également des notes et des rapports détaillant la situation militaire entre les FAR et les rebelles de l'APR/FPR avant et pendant l'opération Turquoise.

Non exploitées jusqu'ici, ces cartes constituent un précieux réservoir d'informations sur le plan opérationnel, y compris sur le nombre d'ONG ou d'organisations humanitaires et de troupes étrangères présentes au Rwanda lors des massacres et de la guerre civile de 1994.

Plusieurs documents d'archives de l'auditorat militaire belge et des notes, témoignages et rapports de soldats belges de la Minuar ont en outre été mis à notre disposition. Des anciens officiers de renseignement de l'APR/FPR nous ont également communiqué des données importantes sur leurs unités et sur la stratégie mise en œuvre par leur mouvement pour conduire les opérations militaires.

La particularité et le grand intérêt de ces archives reposent sur leur diversité. Venant de différentes sources, elles offrent de nombreuses possibilités de recoupement, d'analyse, de comparaison et de vérification.

Il convient de préciser que, de par leur nature, ces documents sont généralement de première main et qu'en outre, beaucoup n'ont jamais été utilisés dans des travaux de recherche sur le Rwanda.

L'examen général de ces documents permet de constater une différence nette entre le traitement médiatique du conflit rwandais concentré sur le « génocide » et les préoccupations des acteurs politiques impliqués dans ce conflit. Le « génocide » a pris une place trop importante dans les médias, le

discours officiel et les travaux de recherche que l'on a quasiment négligé, oublié ou ignoré la conquête du pouvoir et la lutte armée qui sont pourtant à l'origine des massacres et de l'ensemble de la tragédie rwandaise. Ainsi, l'analyse de cette lutte armée, de ses objectifs pour chacun des belligérants, et son lien avec le désastre humanitaire à compter de la reprise des hostilités le 7 avril jusqu'au déploiement le 22 juin 1994 de la force multinationale et à la cessation des combats éclairent sous un jour nouveau ce qui s'est passé au Rwanda.

Il est évident que les travaux confinés au « génocide » ne permettent nullement de rendre compte ni de la cause de ce dernier ni de l'affrontement sanglant entre Hutus et Tutsis en 1994 ni même des enjeux tant au niveau national que régional et international du conflit rwandais. Cette étude démontre que concentrer le débat rwandais autour du « génocide », comme cela est fait depuis plus d'une vingtaine d'années, est un pis-aller, une impasse pour la recherche scientifique et une source de polémique.

En réalité, la richesse de toutes ces archives et l'analyse de la conquête du pouvoir offrent des perspectives plus intéressantes que toutes les polémiques et les discours, si brillants soient-ils, sur le « génocide ».

Ces documents comme ceux qui restent à venir autorisent une nouvelle lecture, plus globale, moins dogmatique et moins complaisante, du conflit rwandais et de ses acteurs internes et externes. De même, les diplomaties rwandaise, française et internationale, d'avril à août 1994, c'est-à-dire avant, pendant et après l'opération Turquoise, apparaissent sous un nouveau visage. La consultation et l'examen des archives du Conseil de sécurité aident davantage à comprendre pourquoi la guerre civile et les massacres se sont poursuivis pendant près de trois mois dans l'apathie presque générale. L'immobilisme de la communauté internationale ou le fameux échec de l'ONU ont désormais une explication autre que celle avancée jusqu'ici sur « l'absence de moyens » ou le « désintérêt du Rwanda ».

Tous les documents recueillis, qui représentent plus de 40 000 pièces, n'ont pu être exploités en totalité dans le cadre de cette étude. Seuls les documents étant en rapport direct ou indirect avec l'opération Turquoise et le conflit armé ont été examinés en priorité.

Plusieurs témoins majeurs, c'est-à-dire ceux ayant directement pris part au conflit ou impliqués dans son traitement (politique, diplomatique, militaire ou judiciaire), ont apporté une contribution précieuse à cette étude. Certains ont témoigné pour contredire ou pour corroborer certains récits et affirmations. D'autres ont plutôt témoigné pour clarifier certains aspects ou certaines situations dont la connaissance demeure confuse ou partielle. Quelques autres ont voulu exprimer leur point de vue sur un événement particulier ou un aspect du conflit dont ils avaient une connaissance intime. Le souvenir ou la narration des témoins ont également été soumis à la critique pour ne pas laisser leur point de vue particulier « orienter » certains aspects de notre travail ni laisser ce dernier à la merci d'éléments d'ordre émotionnel.

Parmi ces témoins majeurs se trouve l'ancien procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), Mme Carla Del Ponte, qui nous a reçus, alors qu'elle était encore en fonction, dans son bureau à La Haye, en présence de son porte-parole Florence Hartmann ; à cette occasion, Mme Del Ponte a insisté en particulier sur les difficultés qui étaient les siennes de mener des enquêtes spéciales de façon complète et indépendante, conformément au mandat créant le TPIR, en raison des pressions politiques exercées à la fois par le régime de Kigali et par les États-Unis. Nous avons également eu, en 2005, de longs entretiens avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda, Jacques-Roger Booh Booh. Il nous a expliqué le contexte dans lequel la Minuar, qu'il dirigeait, a travaillé d'octobre 1993 à juin 1994. Il a aussi détaillé, au cours de ces échanges, l'attitude des principaux protagonistes du conflit rwandais avec lesquels il a été en contact régulier et en négociation jusqu'à sa démission le 15 juin

1994. M. Booh Booh ayant vécu de l'intérieur et au quotidien la dégradation de la situation au Rwanda sur les plans politique, militaire et sécuritaire, ses observations ont permis d'éclairer de nombreux points relatifs au comportement des deux parties en conflit à savoir : le camp gouvernemental rwandais d'une part et les rebelles du FPR d'autre part.

Nous avons également échangé à plusieurs reprises avec l'assistant de Jacques-Roger Booh Booh, l'officier de gendarmerie originaire du Cameroun Gilbert Ngijol, qui, peu de temps après les événements, en livrait une lecture personnelle en porte-à-faux avec le discours officiel. La rencontre avec le colonel Luc Marchal, commandant des casques bleus belges chargé du secteur Kigali et préfacier de cet ouvrage, a été particulièrement enrichissante s'agissant de la dimension militaire du conflit et l'analyse qu'en a fait la Minuar. Le colonel Marchal était en effet idéalement placé pour décrire la façon dont les affrontements avaient recommencé à Kigali le 7 avril 1994 et rendre compte du comportement des deux parties lorsqu'il procédait au contrôle des armements dont il avait la charge en tant qu'officier de la Minuar, aussi bien du côté gouvernemental que du côté des rebelles du FPR. Il est également bien informé des difficultés auxquelles la Minuar a été confrontée pour faire respecter les accords de paix signés par les deux parties en conflit.

À cet égard, il nuance et contredit parfois plusieurs points relatifs à la version officielle des événements, en indiquant que si l'armée et la gendarmerie rwandaises se prêtaient aux vérifications en toute transparence, la collaboration avec le FPR, qui faisait tout pour limiter la portée de ces vérifications, était beaucoup moins évidente. Nous avons également reçu des informations de l'officier chargé du renseignement de la Minuar, le capitaine sénégalais Amadou Deme, qui nous a en outre livré son sentiment profond sur ce qu'il avait pu vivre et voir au Rwanda. Ayant par la suite été recruté par le TPIR pour des enquêtes spéciales aux côtés du procureur, il a souligné les contradictions qui pouvaient exister entre ce qu'il avait

personnellement observé en 1994 et ce qui était dit de ces événements lors des procès.

Nous avons également rencontré le responsable des enquêtes désigné par le procureur du TPIR, l'avocat australien Michael Hourigan, décédé en 2013, et qui avait dirigé certaines enquêtes spéciales en collaboration avec le capitaine Amadou Deme et un ex-agent du FBI, Jim Lyon, lui aussi décédé. Michael Hourigan a en particulier été le premier à diriger une enquête approfondie sur l'attentat du 6 avril 1994, diligentée par le TPIR. Il nous a livré des informations sur ses recherches ainsi que sur les obstacles qu'il a rencontrés pour les faire aboutir¹.

Nous avons enfin eu un ou plusieurs entretiens avec : l'ancien ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas ; le général Jean-Claude Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise au Rwanda ; Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur de France aux Nations unies en 1994 ; Hubert Védrine, secrétaire général à l'Élysée et auteur ou destinataire de plusieurs notes au président Mitterrand au sujet du Rwanda et de l'opération Turquoise ; Bruno Delaye, conseiller diplomatique à l'Élysée chargé de l'Afrique et rédacteur de plusieurs notes au président Mitterrand sur le Rwanda ; le général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand et auteur de plusieurs notes et rapports sur le Rwanda ; le général Didier Tauzin, qui a servi au Rwanda en 1992 et 1993 puis au sein de l'opération Turquoise ; le général Erik de Stabenrath, chef des opérations au sein de Turquoise ; le colonel Jacques Hogard, officier de la mission Turquoise ; le colonel Michel Robardey, officier de police judiciaire au Rwanda de 1990 à 1993 ; l'écrivain Pierre Péan, auteur de plusieurs livres sur le Rwanda ; Bernard Lugan, historien et ancien professeur au Rwanda ; Cynthia McKinney, ancien membre du congrès américain et envoyée spéciale du président Bill Clinton dans la région des Grands Lacs africains ; Wayne Madsen, ancien officier américain des renseignements de la National Security Agency ; Johan Swinnen,

ambassadeur du royaume de Belgique au Rwanda ; Abdul Ruzibiza, officier de renseignement de l'APR/FPR ; Aloys Ruyenzi, officier de renseignement de l'APR/FPR ; Flavien Lizinde, officier de renseignement de l'APR/FPR ; Emmanuel Neretse, officier des FAR ; Anatole Nsengiyumva, chef des renseignements militaires à l'état-major des FAR ; Faustin Ntilikina, secrétaire du chef d'état-major des FAR ; Pierre Claver Karangwa, officier des FAR ; Jérôme Bicamumpaka, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement rwandais (1994) ; Aloys Uwimana, ambassadeur du Rwanda aux États-Unis (1994) ; André Ntagerura, ancien ministre rwandais des transports (1994) ; Emmanuel Bagambiki, ancien préfet de Gikongoro (1994) ; et plusieurs membres d'associations humanitaires ayant travaillé ou vécu au Rwanda avant et pendant les événements de 1994.

Ce travail est en définitive le fruit d'une longue et patiente observation, écoute, analyse, confrontation et réflexion au terme desquelles il ne saurait être possible d'admettre des propos et des arguments péremptaires, autoritaires, approximatifs et définitifs, sans preuves ni démonstration.

C'est un regard plutôt sceptique et méfiant jeté sur le discours officiel et convenu de la tragédie rwandaise en général et sur les accusations portées contre l'opération Turquoise en particulier. Les pages qui suivent s'attelleront à démontrer qu'il « n'y a pas de vérités premières, il n'y a que des erreurs premières... ».

2 – Nécessaire mise au point sur le conflit rwandais

Il est difficile d'aborder le conflit rwandais sans évoquer la dimension historique, sociologique, psychologique et politique des rapports entre Hutus et Tutsis et sans préciser les enjeux de la lutte armée qui va opposer les Forces armées rwandaises (FAR) hutues aux rebelles tutsis de l'Armée

patriotique rwandaise (APR), la branche militaire du Front Patriotique Rwandais (FPR) entre le 1^{er} octobre 1990, date d'invasion du Rwanda par l'APR/FPR, et le 18 juillet 1994, date de la victoire militaire de ce mouvement. C'est dans ce large contexte qu'est née la controverse sur l'opération Turquoise.

Il faut souligner ici la nécessité de sortir du registre de l'émotion, légitimement suscitée par l'ampleur de la tragédie au Rwanda, pour mettre en lumière beaucoup d'éléments négligés, ignorés ou simplement manquants dans la présentation des faits, dont la prise en compte est cependant indispensable à la compréhension du conflit rwandais et aux raisons qui ont conduit à l'hécatombe de 1994. Ceci est très important car comme le préconise opportunément le politologue hollandais Bernard Hubertus Maria Vlekke : « Toute recherche doit nécessairement commencer par le rassemblement des faits, c'est-à-dire : la reconstruction des événements du passé récent. Ces événements forment, dit-il, la matière première pour toute étude de relations internationales, tant pour le professeur dans ses recherches que pour l'étudiant dans ses études. Cela semble peut-être une remarque superflue : malheureusement, il y a encore trop de gens qui croient pouvoir commenter la situation internationale sans connaître les faits sur lesquels toute opinion doit être basée². » Il est difficile d'analyser objectivement le conflit rwandais en ignorant, en falsifiant ou en détruisant les faits.

Une partie de la presse a tendance à réduire le conflit rwandais à une « guerre ethnique » des Hutus contre les Tutsis, sans jamais préciser ni ce que recouvrent les catégories hutues et tutsies, ni ce qui les oppose vraiment. Ce qu'il faut noter, dès à présent, c'est que le terme « ethnie » est inadéquat pour désigner ces deux groupes et pour donner sens à l'antagonisme Hutus/Tutsis. Toutefois, rien n'interdit à ce que Hutus et Tutsis considèrent qu'ils appartiennent à des catégories ethniques différentes. C'est surtout l'histoire politique et sociale du Rwanda qui

fournit les éléments distinctifs de ces deux groupes ainsi que les fondements du conflit entre Hutus et Tutsis, et éclaire la question identitaire attachée à ces qualificatifs³.

Le quotidien *InfoMatin* du 2 juin 1994 a essayé, deux mois après le début des massacres, d'expliquer à ses lecteurs les sources du problème entre Hutus et Tutsis : « Il y a au Rwanda 85 % de Hutus, 14 % de Tutsis et 1 % de Twas. Avant la colonisation, la distinction entre les Hutus et les Tutsis reposait davantage sur les bases économiques et sociales que sur les critères ethniques. Elle pourrait être comparée à celle qui existait entre les seigneurs et les serfs au Moyen Âge. Il y avait une monarchie tutsie à Nimaza, près de Butare. D'abord colonisé par les Allemands à la fin du XIX^e siècle, le Rwanda est attribué à la Belgique par la Société des Nations à la fin de la Première Guerre mondiale. C'est pendant la période coloniale que la distinction entre Hutus et Tutsis s'ossifie. » Ces éléments de présentation sont néanmoins insuffisants pour comprendre précisément ce qui différencie les Hutus des Tutsis et ce qui les oppose réellement.

L'hebdomadaire français *Le Nouvel Observateur*, considéré comme proche des milieux intellectuels de gauche, va recourir, quant à lui, à l'analyse d'un politologue réputé sur les questions africaines pour aider ses lecteurs à comprendre ce qu'il appelle « les racines de la haine⁴ ». Il donne la parole à Jean-François Bayart pour expliquer l'origine de la haine entre Hutus et Tutsis au Rwanda : « Il y a trois ethnies : les Hutus, majoritaires à 85 %, les Tutsis, longtemps minorité dominante, 15 %, et le petit groupe des Twas. Mais le facteur le plus important, c'est ce que l'on a appelé "la quatrième ethnie" – ceux que les Belges nommaient les "évolués" –, c'est-à-dire les intellectuels, qui disposent du savoir occidental. La cristallisation d'une identité hutue et d'une identité tutsie s'est effectuée tardivement, à l'initiative des représentants de cette "quatrième ethnie". La conscience ethnique dans ce qu'elle a de dur, celle que l'on voit à l'œuvre aujourd'hui,

a été créée par ces intellectuels qui ont, en grande partie, repris à leur compte les clichés de la fantasmagorie coloniale (Tutsis “aristocrates”, “d’origine étrangère”, et Hutus, “paysans attardés”, “courts sur pattes”, etc. Ce travail de construction politique et culturelle de l’ethnicité s’est surtout développé dans les années 1950, 1960 et 1970⁵). »

Jean-François Bayart laisse entendre que la question ethnique au Rwanda serait le fait des « évolués » ou des « intellectuels », notamment hutus, qui auraient repris les clichés des colons pour non seulement stigmatiser les Tutsis mais aussi se stigmatiser eux-mêmes. Cette explication, qui voudrait que la colonisation soit la source principale, voire unique, de l’antagonisme Hutus/Tutsis, n’est pas très loin du cliché que dénonce son auteur. Elle est toutefois partagée par l’historien Jean-Pierre Chrétien qui considère lui aussi que : « La mainmise tutsie sur le pouvoir, observable au Rwanda depuis la fin du XVII^e siècle, était beaucoup moins nette au Burundi. Mais cette configuration sociale archaïque est en quelque sorte mise en musique sur une partition raciale sous la colonisation. Il est essentiel d’identifier le jeu politique et culturel des colonisateurs, dont une des passions a été précisément de reconstruire la société “traditionnelle” dans les faits et dans les esprits⁶. »

La vision de Bayart et celle de Chrétien pèchent par leur forte caricature historique sur le fait colonial et un parti pris avéré stigmatisant les Hutus et victimisant quelque peu les Tutsis. Il est surtout imprudent, pour ces auteurs, de vouloir expliquer les problèmes politiques du Rwanda d’aujourd’hui uniquement ou très largement en fonction de l’histoire coloniale même si celle-ci a joué un rôle important dans l’évolution du Rwanda moderne.

L’analyse du sociologue André Guichaoua est un peu différente. Sans nier le rôle de la colonisation dans l’exacerbation de l’antagonisme entre Hutus et Tutsis, il rejette cependant l’idée qui consiste à lui en attribuer l’entière paternité. Selon lui, « des enquêtes rigoureuses et recoupées

attestent que les catégories ethniques hutues, tutsies et twas ne sont pas une “invention coloniale” et constituaient bien un élément d’identification sociale des lignages et des individus au cours de la période précoloniale⁷ ». Il rejoint ainsi l’analyse de l’historien belge Jan Vansina, spécialiste reconnu de l’histoire ancienne du Rwanda. Vansina remet en question une partie importante de l’historiographie sur les relations entre Hutus et Tutsis et récuse notamment l’essentiel des analyses qui tendent à attribuer l’antagonisme Hutus/Tutsis à la seule colonisation européenne⁸.

Pour lui, à la veille de la colonisation, notamment au XIX^e siècle, la société rwandaise est constituée de deux catégories distinctes et hiérarchisées : les Tutsis, qui appartiennent à l’aristocratie régnante et les Hutus, qui sont les serviteurs de cette élite. Les catégories « Tutsi » et « Hutu » se seraient consolidées dans le cadre de l’armée et des guerres royales, les premiers étant des combattants et les seconds des non-combattants, au service des premiers, issus de lignées d’agriculteurs. Progressivement, dit-il, « les termes Hutu et Tutsi désigneront avant tout non plus une situation de classe ou de dépendance ou une occupation, mais un statut absolu⁹ ».

Malgré l’autorité dont jouissent ces différentes approches, elles semblent quelque peu ignorer ou relativiser la vision que des Rwandais, eux-mêmes, ont à la fois de la période précoloniale et de la période coloniale. De plus, beaucoup parmi eux sont aussi historiens, anthropologues, sociologues et politologues et ils ont aussi beaucoup travaillé sur cette question qui les concerne au premier chef. D’ailleurs, une équipe pluridisciplinaire de recherches de l’Association rwandaise pour le développement des sciences humaines (ARDES) avait initié une table ronde en 1992 pour étudier et débattre des questions de « l’ethnisme, du clanisme et du régionalisme et leur influence sur l’exercice du pouvoir au Rwanda¹⁰ ». C’est dire que les chercheurs rwandais ont toujours été très

préoccupés par les questions essentielles qui minent leur société et leur pays. En cela, leur point de vue ne peut être négligé.

Ainsi, quel que soit le poids des facteurs et des acteurs extérieurs, les Rwandais (Hutus, Tutsis et Twas) ont été au cœur de leur propre histoire au cours de ces deux grandes périodes de la vie politique et sociale du Rwanda. Et la vision ou la représentation qu'ils ont du pouvoir et du groupe auquel ils appartiennent ne sauraient être entièrement ou complètement tributaires de l'influence, si décisive soit-elle, du seul système colonial ni des seules analyses et interprétations, si justes soient-elles, des historiens, des sociologues, des politologues ou des anthropologues européens.

Si la révolution hutue de 1959 est empreinte de « racialisme » ou du cliché colonial¹¹, comme le certifient certains des auteurs mentionnés plus haut, elle pourrait aussi relever d'un sentiment profond, chez des Hutus, y compris des élites hutues, de ce que furent pour eux les humiliations et la violence de la gouvernance monarchique tutsie ou la façon dont ils les ont vécues dans la période précoloniale et coloniale. Cet argument est aussi applicable aux élites tutsies qui pourraient également percevoir leur domination avant et pendant la colonisation comme légitime, logique ou justifiée, indépendamment de l'instrumentalisation qu'en a fait le système colonial et post-colonial. Cette approche du conflit entre Hutus et Tutsis ayant trait à leur propre système de représentations, voire de valeurs, peut aider à comprendre comment les uns et les autres ont vécu la période monarchique, la révolution de 1959¹² et, plus tard, les événements tragiques de 1994.

De plus, ces trois périodes semblent liées et renvoient à un vécu, à des sentiments ou à des significations précises chez les uns et les autres, susceptibles d'expliquer les comportements paroxystiques observés en 1994. La mémoire de la violence ou de la domination s'exprime en et chez chacun des groupes de la population rwandaise. Des traces de cette mémoire existent bien.

S'agissant par exemple des ressorts de la révolution de 1959, dans une mise au point du ministère rwandais des Affaires étrangères, les nouveaux dirigeants (hutues) du pays à cette période rappellent ce que fut pour eux le régime monarchique dominé par les Tutsis : « Une certaine pudeur nous a toujours retenus jusqu'à aujourd'hui d'exposer crûment les abominations de l'ancienne domination "féodale". Il nous paraît à présent indispensable de révéler, en nous appuyant sur des faits et documents historiques indéniables, l'ignominie et la cruauté de ce régime des temps révolus. Peut-être des gens sensibles et délicats feraient-ils mieux de ne pas entamer la lecture du présent document... Ne remontons pas au déluge. Contentons-nous de l'histoire récente, telle qu'elle est encore toute fraîche, dans nos mémoires. Et reportons-nous au début des années 1950. Nous voyons le Rwanda littéralement étouffé par les liens d'un régime politique raciste, un régime où l'injustice avait force de loi, un régime où l'homme exploitait l'homme sans pitié et impunément. Il est nécessaire de bien comprendre ceci. Nous disons "régime raciste". Ces termes doivent être pris dans leur sens le plus extrême ! Il ne s'agissait pas, en effet, d'un racisme irréfléchi, mais bien au contraire d'un RACISME ÉRIGÉ EN SYSTÈME¹³, en un système politique qui maintenait 85 % de la population dans la sujétion totale ! Ce système raciste, instauré par la race tutsie lors de son invasion du pays il y a 400 ans, servait depuis lors à écraser la population hutue sous un joug pesant, cruel, et sans espoir¹⁴ ! »

Cette vision du système politique monarchique et de ses méthodes correspond au plan psychologique ou sociologique à celle de l'élite hutue¹⁵ qui commence à se constituer à cette période.

Du côté de l'élite tutsie au pouvoir sous la monarchie, la lecture de la réalité est très différente. Dans une déclaration solennelle du Mwami Mutara III, l'avant-dernier souverain tutsi du Rwanda, publiée dans le journal *Temps nouveaux d'Afrique* le 2 septembre 1956, il est dit : « À la suite des débats qui eurent lieu à la session du Conseil supérieur du pays du

Ruanda et à la demande unanime des membres du Conseil, le Mwami Mutara Rudahigwa fait au pays la déclaration suivante : certaines personnes peu ou mal informées répètent ou écrivent volontiers que les Batutsis venus dans le pays en conquérants ont spolié les Bahutus de leurs biens et les ont maintenus à un rang inférieur. Une telle affirmation relève d'une tendance à ne voir que le mauvais côté des choses. Ceux qui la formulent perdent de vue que certaines lacunes de l'organisation politique et sociale des Batutsis étaient compensées par l'assurance qu'avaient les serviteurs de jouir de la protection de leurs maîtres, les administrés de celle de leurs chefs, cette protection revêtant un caractère nettement familial. L'harmonie de cette organisation est indéniable et nul ne peut en contester l'efficacité¹⁶. »

Ces déclarations, qui sont celles des principaux acteurs de la révolution de 1959 et du monarque tutsi lui-même, font nettement apparaître la différence fondamentale qui existe alors entre le regard que des élites hutues portent sur la gouvernance des Tutsis et les mobiles qui les poussent à s'y opposer, et la vision que la monarchie tutsie a, elle-même, de son pouvoir et de l'exercice de celui-ci.

Deux tendances dominent donc, chez les Rwandais, dans la lecture de l'histoire précoloniale et coloniale de leur pays. Il y a d'un côté ceux qui rappellent les séquelles laissées par le régime monarchique dans la mémoire des Hutus et qui conditionnent finalement les relations entre Hutus et Tutsis (souvenir de l'oppression du puissant et certitude qu'il revient pour remettre le peuple en esclavage) et d'un autre côté, ceux qui considèrent qu'il n'y a jamais eu de véritables problèmes entre Tutsis et Hutus du fait de la monarchie ou que les dérives de celle-ci envers les Hutus relèvent de la fable.

Pourtant, ceux, parmi les historiens ou responsables politiques hutu, qui font part de leurs craintes et expriment ce qui serait, à leurs yeux, une source d'antagonisme avec la rébellion tutsie du FPR/APR entre 1990 et 1994, ou qui évoquent les effets que le régime monarchique aurait eus sur

des Hutus¹⁷ et qui continuent de conditionner au moins pour partie leurs réactions, sont généralement peu considérés par les historiens occidentaux qui voient avant tout dans leurs analyses un terreau favorable au génocide des Tutsis¹⁸.

L'historien français Jean-Pierre Chrétien affirme par exemple qu'« une relecture mémorielle domine l'histoire dans cette région : “la révolution sociale” de 1959 contre le “féodalisme tutsi” » et qualifie toute approche critique du régime monarchique par l'intelligentsia hutue d'« histoire-vindictive comme mémoire de la génération post-coloniale¹⁹ ». Ce regard discriminatoire et cette stigmatisation permanente d'une perception de l'histoire vécue par une partie (majoritaire) des Rwandais posent question.

Pour des historiens, des sociologues et des anthropologues tutsis et proches du régime actuel du Rwanda, il n'y aurait jamais eu à proprement parler d'antagonisme Hutus/Tutsis ou du moins la gouvernance monarchique n'aurait jamais été si insupportable que certains le prétendent²⁰. D'après eux, cette vision de la monarchie tutsie, inspirée des colons européens, serait un mythe, une source de haine et de division entre Rwandais²¹.

Jean Paul Kimonyo, politologue et conseiller à la présidence rwandaise, proche de Paul Kagame, affirme à cet égard que « la colonisation devait accentuer et changer la nature de l'antagonisme entre l'aristocratie et les autres classes sociales, en faisant d'un conflit sociopolitique un conflit identitaire, “racial” entre Hutus et Tutsis²² ».

Le décalage notable entre élites hutues et tutsies montre bien que dans les deux groupes, il existe de vraies divergences sur la vision ou la représentation que chacun a de sa propre histoire politique et sociale autant sous la monarchie précoloniale que sous la colonisation. Dans cette logique, il est clair que l'écriture de l'histoire tragique du Rwanda, y compris à l'extérieur du pays, devient un enjeu crucial pour chacun des deux groupes. C'est d'ailleurs ce qui ressort du propos de l'historien rwandais Bernardin

Muzungu, sensible à la vision de l'actuel régime tutsi du Rwanda, pour qui l'histoire du Rwanda mérite d'être revue à partir ou à cause des événements tragiques de 1994 : « Écrire l'histoire du Rwanda après le génocide, qui a eu son paroxysme en 1994, mais qui avait commencé bien avant et dont les retombées perdurent encore, exige de s'interroger sur ce qui a rendu possible cette catastrophe pour savoir si ses causes ne sont pas dans le passé de ce pays. Elles peuvent se révéler, évidemment, récentes et même d'origine extérieure à lui. Et cela d'autant plus que, depuis un siècle, le Rwanda était un pays aux mains du colonisateur qui en a fait ce qu'il veut selon ses intérêts. Notre correctif vise "le prisme racial" déformateur à travers lequel ces historiens ont regardé l'histoire du Rwanda précolonial. Ce prisme a réduit l'histoire du pays en une histoire de ses trois composantes Hutus/Tutsis/Twas, et a déformé leur relation en conflit congénital²³. » Cette négation de toute existence d'un contentieux ou divergence historique entre Hutus et Tutsis relève de la négation de l'histoire politique du Rwanda. Elle correspond surtout à une volonté de réécriture sélective et politique des rapports entre les différents groupes de population avec pour objectif principal de falsifier l'histoire du Rwanda et des Rwandais. D'ailleurs, cette falsification a déjà commencé.

Peut-on « gommer » l'existence de ces trois groupes ainsi que leurs dénominations historiques ou faire valoir l'idée que leurs différences ou leurs oppositions seraient anecdotiques ? Dans les faits, le Rwanda compte bien trois principaux groupes de population avant la guerre et les massacres de 1994 : les Bahutus ou Hutus majoritaires (85 %), les Batutsis ou Tutsis minoritaires (14 %) et les Batwas ou Twas, première minorité (1 %), recensés par le Programme des Nations unies pour le développement.

Le conflit rwandais, du moins celui que le grand public et les journalistes découvrent à travers les atrocités ou la guerre civile internationale de 1994, a donc des origines anciennes et complexes, et le

regard que les Rwandais portent eux-mêmes sur ce conflit est parfois loin de celui de certains chercheurs occidentaux²⁴ ou du régime actuel de Kigali.

De même, l'irruption de la violence sur la scène politique rwandaise n'est ni un fait récent ni un fait exceptionnel. La vie politique et sociale rwandaise est historiquement traversée par des luttes et des atrocités : « L'étude d'Emmanuel Ntezimana montre clairement que la société rwandaise connut des conflits parfois cruels à l'époque précoloniale. Les chefs de différents lignages se livrèrent un rude combat pour posséder les terres, lever des impôts ou exercer le pouvoir. Celui qui tombait en disgrâce auprès du roi devait craindre non seulement pour son rang mais aussi pour sa vie²⁵. »

Le Néerlandais Cornelis Marinus Overdulve, professeur de théologie à la faculté de Butare de 1987 à 1994, rappelle à ce propos qu'« à partir du début du XVI^e siècle, l'infiltration des Tutsis parmi les Hutus prit un caractère de moins en moins pacifique ; ce fut le début des conquêtes militaires. Les principautés tutsies, établies à l'est du pays, se firent d'abord la guerre entre elles. Mais, peu à peu, elles lancèrent des campagnes militaires, d'abord vers le centre du pays, ensuite en direction du nord, du sud et de l'ouest, où elles soumirent les principautés hutues et tuèrent leurs abahinza (princes). En guise de trophées, on coupait les organes génitaux des abahinza tués, on les faisait sécher pour les conserver, ensuite, on les fixait aux tambours royaux – dont Karinga est le principal – du prince Nyiginya, pour rappeler de façon continue et humiliante aux Hutus vaincus qu'ils étaient leurs sujets. Ces conquêtes couvrent une période d'environ trois siècles. Au début du XIX^e siècle, le pouvoir de la monarchie tutsie du clan Nyiginya s'impose pratiquement à tout le pays, bien qu'à des degrés très divers²⁶ ».

L'historien Jan Vansina abonde dans le même sens en décrivant avec force détails la violence qui sévit dans le royaume du Rwanda depuis ses origines²⁷. Il évoque « le rôle croissant de la violence à cette époque, tant

dans l'exercice du Gouvernement que dans la société en général » et soutient que celle-ci était « engendrée par le régime politique en place²⁸ ».

Ce n'est donc pas la colonisation, malgré tous ses défauts bien connus, qui aura introduit la violence au Rwanda ni inventé le conflit entre Hutus et Tutsis comme certains le prétendent. Au contraire, les colons allemands puis belges vont se servir des clivages existants pour les besoins de la colonisation du Rwanda : « Le colonialisme allemand n'est toutefois pas intervenu pour abolir l'arbitraire d'un pouvoir aristocratique mais pour régner lui-même. Il est cependant intéressant de constater que dans le cas du Rwanda, le colonialisme allemand utilisa une autre méthode que dans les autres colonies où il intervint brutalement, une méthode pacifique, si l'on peut dire, qui utilisait la structure de pouvoir en place pour servir plus facilement ses propres intérêts. Cette méthode – probablement la plus avancée à cette époque – exigeait de connaître le plus précisément possible le pays et ses habitants, ce qui demandait d'en apprendre la langue. Il s'agit d'une conception développée par Richard Kandt, médecin et explorateur scientifique, qui devint plus tard le résident du Rwanda²⁹. »

Au milieu des années 1950, lorsque se déclenchent et se multiplient les luttes des peuples africains contre le système colonial européen, les membres de la monarchie tutsie se mobilisent contre l'administration belge³⁰ et réclament leur indépendance. Cependant, la monarchie est alors doublement fragilisée par des dissensions internes et par une forte montée des revendications des élites hutues. Ces dernières, ne supportant plus l'asservissement que leur inflige la minorité tutsie ni les discriminations de l'administration coloniale, se liguent contre le système féodo-monarchique. Rejetés par les élites tutsies, les administrateurs belges, longtemps alliés à la monarchie tutsie, ainsi qu'une partie du clergé catholique sensible aux injustices longtemps subies par la majorité hutue, décident alors d'appuyer la « révolution sociale » menée par les élites hutues³¹.

Cette démarche va aboutir à la chute de la monarchie tutsie et à l'indépendance du Rwanda. La première République rwandaise est proclamée le 28 janvier 1961. Contrairement à ce qu'affirment certains historiens, la violence de cette révolution a fait, d'après les archives belges bien tenues sur cette question, des victimes aussi bien chez les Hutus que chez les Tutsis, aucun camp n'ayant en cette circonstance le monopole ni l'exclusivité de la violence.

Ce sont donc essentiellement le combat politique visant la fin d'un régime et la volonté de prise du pouvoir par le groupe majoritaire opposé à la minorité régnante qui sont à la base de l'affrontement Hutus/Tutsis et de la révolution de 1959. Celle-ci s'accompagne de la fuite du roi et d'une partie des populations tutsies (environ 200 000) dans les pays limitrophes, principalement en Ouganda mais aussi au Burundi, en Tanzanie et au Congo-Zaïre. Dès lors, ce sont le contrôle du pouvoir politique par un groupe et la manière de traiter le groupe situé hors du pouvoir qui continueront manifestement de régir l'essentiel du contentieux entre Hutus et Tutsis.

Trente ans plus tard, lorsque les rebelles tutsis du FPR/APR³² attaquent le Rwanda du président Juvénal Habyarimana depuis l'Ouganda, le 1^{er} octobre 1990, il s'agit d'abord d'une action de reconquête du pouvoir par des descendants et des sympathisants des exilés tutsis de 1959 et en aucun cas une initiative visant l'instauration de la démocratie au Rwanda, même si « la démocratie » reste le leitmotiv du discours des conquérants du FPR. C'est plutôt d'une réappropriation du pouvoir perdu en 1959 dont il est question et rien d'autre.

Une bonne partie de l'élite tutsie, qui était à la tête de la monarchie, n'a jamais accepté la perte du pouvoir et de ses privilèges au profit de leurs « serfs » de jadis. Les Hutus, de leur côté, désormais nouveaux « seigneurs », n'ont jamais oublié les sévices et les humiliations qu'ils

eurent à subir sous la monarchie tutsie. Ils en ont gardé des séquelles et un profond ressentiment.

En 1994, beaucoup d'entre eux craignent que les Tutsis vivant en exil ne reviennent pour imposer de nouveau la tradition de domination de leurs parents et ancêtres. Ils refusent catégoriquement de revivre sous le joug d'un pouvoir tutsi avec son cortège de supplices et d'humiliations. Manifestement, les rancœurs et la défiance sont persistantes entre les uns et les autres, même si chaque camp se plie, du moins en apparence, aux exigences des pourparlers de paix et semble accepter l'idée d'un partage du pouvoir.

En réalité, la confiance entre les deux groupes ne va pas de soi et la réécriture stigmatisante de l'histoire ou celle niant les groupes et les différences ne la rétablira pas. La conflictualité Hutu/Tutsi est donc indissociable de l'histoire politique, sociale, économique, voire psychologique, du Rwanda ancien, et inséparable du contrôle du pouvoir politique et de la représentation que chaque groupe a de lui-même et de l'autre en tant que « dominants » ou « dominés ». Dissimuler ou masquer cela à tout prix ne change rien à la réalité ni aux sentiments profonds des Rwandais, qu'ils soient tutsis, hutus ou twas.

C'est à partir du moment où le pouvoir politique change de détenteur en 1959 et que la mémoire historique revient nourrir les frustrations de chaque camp ou de chaque groupe que se cristallise à nouveau la haine entre Hutus et Tutsis jusqu'à la « contre-révolution » de 1994 et la tragédie humaine qui l'accompagne. Il importe de préciser qu'avant cette explosion de haine et de violence, les Hutus sont loin de former un bloc monolithique et uni. Ils sont divisés pour des motifs d'appartenance régionale, exacerbés sous les deux Républiques. Le président hutu de la première République, Grégoire Kayibanda, originaire du sud du Rwanda a été renversé en 1973 par un officier hutu du Nord, Juvénal Habyarimana, qui lui reprochait de favoriser les ressortissants du Sud. C'est ce dernier, accusé à son tour par les Hutus

du Sud de privilégier les Hutus du Nord puis par les exilés tutsis de confisquer le pouvoir, qui est tué le 6 avril 1994.

Ce sont finalement les exilés tutsis et une partie des Hutus opposés à Juvénal Habyarimana qui reprendront le pouvoir après la guerre et les massacres de 1994. D'ailleurs, ce sont ces Hutus de l'opposition que l'on désigne souvent sous l'expression générique de « Hutus modérés » dans les médias et dans certains travaux de recherche.

Il faut néanmoins souligner qu'entre 1960 et 1994, les Tutsis qui sont restés au Rwanda, dits « Tutsis de l'intérieur », n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque extermination ni même d'une tentative de génocide. Certains occuperont d'ailleurs de très hautes responsabilités au sein du régime Habyarimana et seront aussi des amis proches de la famille présidentielle³³.

Toutefois, le FPR/APR, outre la question du retour des réfugiés tutsis de 1959, prône également l'instauration d'une société plus démocratique et garantissant l'égalité entre tous les Rwandais. Ce discours a séduit une partie des Hutus se considérant comme laissés-pour-compte ou discriminés par le régime Habyarimana. Beaucoup vont déchanter – comme certains Tutsis – une fois le FPR au pouvoir. Ils avaient cru en une alliance politique objective avec ce mouvement. Était-ce naïf de leur part ou avaient-ils fait un mauvais calcul ?

En dehors des particularismes liés aux apparences physiques des uns et des autres ou à l'idée que Tutsi et Hutu se font de leur identité propre, ce sont donc bien la conquête et la conservation du pouvoir politique qui restent la principale source d'antagonisme entre ces deux groupes de population.

Une analyse ou une connaissance superficielle de l'antériorité du conflit rwandais et des événements tragiques de 1994 conduisent à entretenir une appréciation erronée des faits criminels. Les conséquences sont d'autant plus graves que certains travaux donneront lieu à la désignation voire à la

reconnaissance partielle des victimes de massacres. Ceci est aussi très important car il s'agit d'une mise à l'écart presque volontaire d'une partie de la population rwandaise, à savoir les Twas.

Dans un grand nombre de rapports de l'ONU et de certaines organisations des droits de l'homme, il est prouvé que la guerre et les massacres n'ont épargné aucun groupe ni aucun segment de la population rwandaise. Les victimes de cette tragédie ne sauraient donc être objectivement réduites à une seule catégorie de la population : les Tutsis, même si ces derniers ont payé un lourd tribut dans ce conflit. D'ailleurs, aucune étude rigoureuse ou scientifique n'a pu démontrer jusqu'ici que seuls les Tutsis ont été massacrés ou ont été victimes de crimes contre l'humanité. Il n'est pas non plus prouvé qu'ils sont, en nombre, les plus décimés.

D'ailleurs, comment distinguer avec précision, sans recourir à des recherches ADN ou aux enquêtes de médecins légistes et autres procédés relativement complexes, les victimes tutsies des victimes hutues ? Et dans quelle catégorie inscrire les victimes issues de couples Hutu/Tutsi ainsi que les Twas ? Il est toutefois indéniable que les Rwandais ne peuvent ignorer qui sont ceux qui furent soit les cibles des milices ou forces gouvernementales, soit celles des troupes rebelles en 1994³⁴. En outre, les tueurs s'en sont aussi pris parfois indistinctement aux Hutus, aux Tutsis et aux Twas.

Cependant, l'histoire officielle n'a retenu que les crimes commis contre des Tutsis après avoir concédé aux Hutus dits « modérés » la possibilité de figurer parmi les victimes du « génocide » et oublié complètement d'y associer les Twas. Au regard de l'histoire officielle, la situation des Twas est particulièrement intéressante car ce groupe, qui constitue la première minorité du Rwanda, n'est que rarement évoqué et son sort a été complètement ignoré des Hutus et des Tutsis. Une grande partie des écrits sur les victimes du drame rwandais ne les mentionne jamais. Même la

communauté internationale, y compris dans son émanation qu'est le Tribunal pénal international pour le Rwanda, n'a jamais considéré les Twas comme un groupe de personnes ayant été victimes de crimes contre l'humanité en 1994 au Rwanda. La justice internationale n'a ainsi pas considéré qu'il était nécessaire de poursuivre ceux qui les avaient tués ni de les inclure dans son objectif de réconciliation.

Pourtant, le rapport de la Commission des droits de l'homme des Nations unies est précis à ce propos : « Les Twas ont été, lors des hostilités, moins auteurs que victimes et, ce, d'autant plus qu'ils étaient la cible à la fois des deux parties au conflit. Du côté du Front patriotique rwandais (FPR), des témoignages dignes de foi révèlent que plusieurs centaines de Twas ont été massacrés. Le rapport précité de l'UNPO³⁵ précise que les soldats de l'APR ont lancé un certain nombre d'attaques contre des villages twas, dont celle perpétrée dans la préfecture de Butare lors de la prise de cette préfecture par l'APR, en juillet 1994.

À cette occasion, des soldats tuèrent de nombreux Twas et Hutus, alors qu'ils fouillaient des maisons à la recherche des miliciens. [...] Des témoignages recueillis auprès d'autres Twas mentionnent d'autres massacres. Il en va ainsi de l'exécution, à la fin du mois de juin 1994, par des soldats de l'APR, d'un groupe de déplacés twas de la préfecture de Gitarama, qui retournaient chercher de la nourriture dans leur village. Il en va de même du massacre perpétré le 18 juillet 1994 dans une colline de la préfecture de Gitarama : en effet, des soldats de l'APR convièrent les habitants de la colline à une réunion ; parmi les 500 personnes conviées figuraient de nombreux Twas ; ils furent littéralement massacrés³⁶. »

« L'oubli » des Twas est symptomatique de la façon dont les Rwandais eux-mêmes et certains observateurs extérieurs perçoivent la question des minorités ou des victimes des massacres et de la guerre civile du Rwanda. Le psychologue clinicien et psychothérapeute Lucien Hounkpatin, expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda, considère que Hutu

et Tutsi ont, « comme par convention, décidé de se mettre d'accord sur l'exclusion de leur congénère twa », ajoutant qu'« ils y sont d'autant parvenus qu'il est devenu quasi normal pour la communauté internationale de ne parler que des Tutsis et des Hutus, comme peuple rwandais et des seuls Tutsis comme minorité ethnique au Rwanda alors que s'il est une minorité, c'est bien des Twas qu'il se serait agi. Le Twa, dit-il, déjà physiquement ignoré a été aussi liquidé du subconscient collectif et même du langage international et judiciaire³⁷ ».

Au vu de ces différentes données politiques, juridiques, historiques et psychologiques, il peut être compréhensible que les médias, pris dans l'urgence, se soient livrés à des comptes-rendus non exhaustifs ou à la publication d'informations et d'analyses quelque peu approximatives ou caricaturales sur le conflit entre Hutus et Tutsis.

Si les Hutus ont été presque collectivement traités de « génocidaires » ou de criminels contre l'humanité, les Tutsis ont été, tout aussi collectivement, considérés comme uniquement des victimes. Or, il est important de distinguer les Tutsis en tant que population civile et les rebelles tutsis de l'APR/FPR. Ce n'est pas la même chose. Quant aux Twas, ne trouvant évidemment pas de place chez les victimes du « génocide » ni chez les criminels contre l'humanité, ils ont été collectivement ignorés et il est fort probable qu'ils n'auront jamais droit ni à la justice ni même au statut de victimes³⁸. Dans ce cas, il appartient au moins aux historiens, aux anthropologues et aux sociologues honnêtes de les réhabiliter et de les réinscrire dans le débat politique et historique du conflit rwandais.

Le fait d'aborder ce conflit et de s'intéresser à ses victimes ou à ses auteurs présumés, soit à partir du discours officiel ou « consensuel », soit à partir d'un prisme idéologique ou d'une vision très subjective, suscite des interrogations et soulève bien des questions sur le plan scientifique. De même, les prises de positions tranchées et peu critiques de nombreux

chercheurs sur différents aspects de ce conflit posent de vraies questions épistémologiques.

Les attitudes qui consistent à désigner, sous la pression du sens commun ou du discours officiel, les auteurs et les victimes présumés du « génocide » et qui écartent, dans les mêmes conditions, d'autres auteurs ou victimes présumés de crimes contre l'humanité au Rwanda relèvent soit d'une approche purement discriminatoire, soit d'un manque de rigueur intellectuelle dans l'analyse des événements. Le temps est venu de procéder à un réexamen des affirmations généralement diffusées sur les massacres de 1994 en s'écartant de l'émotion, si légitime soit-elle, et en portant la lumière sur toutes les zones d'ombre surtout du côté de ceux qui se font passer pour les « héros » qui auraient mis fin au « génocide », à savoir le FPR/APR dirigé par Paul Kagame et ses multiples soutiens. Cet examen est indispensable car il est occulté et censuré depuis vingt-cinq ans dans les médias et les milieux universitaires occidentaux. L'absence d'une recherche exigeante sur ce mouvement sape complètement toutes les données de base et toute compréhension des massacres, et rend inefficaces toutes les analyses sur le « génocide ». Il faut donc rompre avec l'imposture des héros imaginaires, l'arbitraire des victimes sélectives et l'omniscience de l'histoire officielle.

1. ONANA, C., *La France dans la terreur rwandaise*, Paris, Duboiris, 2014, 480 p., p. 193-224.

2. VLEKKE, B. H. M., « Quelques aspects théoriques de l'étude des relations internationales », *Politique étrangère*, n° 3, 1962, p. 230-245.

3. Certains auteurs prétendent que Hutus et Tutsis forment un même groupe de population et que la notion d'ethnie qui leur est appliquée relève davantage d'une vision coloniale ou d'une conception occidentale. C'est le cas du psychologue Sebunuma Déogratias qui affirme : « Malgré la différence idéologique primitive entre "Hutu" et "Tutsi" au Rwanda, il ne s'agit pas pour autant de deux "ethnies" distinctes comme cela a été établi par le colonialisme : il s'agit plutôt de deux "idéologies politiques", de deux conceptions du pouvoir, de deux manières distinctes de se "représenter" l'exercice du pouvoir et l'organisation sociale. Car, tout au long de

l'histoire, certains Rwandais furent hutus à une époque, puis tutsis à la génération suivante ! L'inverse a aussi été observé. Par ailleurs, il existe au Rwanda d'autres preuves matérielles et scientifiquement démontrables pour conforter l'existence d'un seul et unique peuple : depuis la nuit des temps, les Rwandais se marient entre eux sans se poser la question d'une pseudo-appartenance ethnique ; les Rwandais parlent une même langue et habitent ensemble : il n'existe pas de "villages ethniques" ou de "communautés tribales" au Rwanda » (voir l'article de cet auteur « Rwanda : mutations sociopolitiques » sur le site www.sebunumadeogratias.com/Syntheses/Telechargements.php).

4. *Le Nouvel Observateur* du 2 juin 1994.

5. *Ibid.*

6. CHRÉTIEN, J.-P., *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi*, Paris, Karthala, 1997, 252 p., p. 23.

7. GUICHAOUA, A., *Antécédents politiques de la crise rwandaise de 1994*, rapport d'expertise rédigé à la demande du Tribunal pénal des Nations unies sur le Rwanda, document 1, Arusha, 1997, 50 p., p. 8.

8. VANSINA, J., *Le Rwanda ancien. Le royaume Nyiginya*, Paris, Karthala, 2001, 289 p.

9. *Ibid.*, p. 174.

10. Rapport du séminaire-débat sur l'origine de l'ethnisme, le régionalisme, le clanisme et l'exercice du pouvoir au Rwanda, ARDES-tables rondes et CCOAIB, décembre 1992, 114 p.

11. KIMONYO, J.-P., *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, 536 p.

12. La révolution de 1959 fait toujours référence au manifeste des Bahutus. Outre le caractère raciste que lui imputent de nombreux auteurs occidentaux, du fait qu'il évoque lui-même un « problème racial indigène » entre le Mututsi et le Muhutu ainsi que l'origine hamite (donc extérieure) des Tutsis, considérés comme « pires que le colonisateur », il se fonde sur sept points : « 1) Protestations contre les discriminations politico-économiques relatives à l'accession aux fonctions publiques ; 2) Protestations contre les discriminations judiciaires relatives à l'exercice de la justice ; 3) Protestations contre les discriminations culturelles relatives au bénéfice de l'enseignement secondaire et supérieur ; 4) Protestations contre les discriminations relatives à la contribution aux charges publiques ; 5) Protestations contre les discriminations relatives à la possession et l'exploitation des terres agricoles et pastorales ; 6) Protestations contre les discriminations civiles et sociales issues de l'élasticité d'un droit coutumier non codifié ; 7) Protestations contre l'absence d'une représentation valable dans les Conseils indigènes et l'administration centrale du pays » et formule des propositions visant à « une promotion intégrale et collective du peuple » basées sur « une volonté constructive et un sain désir de collaboration ».

13. En majuscule dans le texte d'origine.

14. Service d'information du ministère des Affaires étrangères du Rwanda, *Toute la vérité sur le terrorisme "Inyenzi" au Rwanda*, Kigali, 1964, 30 p., p. 1.

15. Le *Manifeste des Bahutu* est rédigé par neuf intellectuels : Maximilien Niyonzima, Grégoire Kayibanda, Claver Ndahayo, Isidore Nzeyimana, Calliope Mulindaha, Godefroy Sentama,

Sylvestre Munyambonera, Joseph Sibomana et Joseph Habyarimana, dont la plupart sortent du séminaire, qui est à l'époque le seul moyen pour les Hutus de faire des études.

16. PERRAUDIN, A., *Un évêque au Rwanda*, Saint-Maurice, Éditions Saint-Augustin, 2003, 444p., p. 115.

17. NAHIMANA, F., *Le blanc est arrivé, le roi est parti. Une facette de l'histoire du Rwanda contemporain, 1894-1931*, Kigali, Éditions Printer Set, 1987, 190 p.

18. CHRÉTIEN, J.-P., *Les Médias du génocide*, Paris, Karthala, 2000, 398 p.

19. CHRÉTIEN, J.-P., *L'Invention de l'Afrique des Grands Lacs. Une histoire du xx^e siècle*, Paris, Karthala, 2010, 420 p., p. 343.

20. BYANAFASHE, D., RUTAYISIRE, P. (dir.), *Histoire du Rwanda. Des origines à la fin du xx^e siècle*, Commission nationale pour l'unité et la réconciliation, Université nationale du Rwanda, 2011, 770 p.

21. *Ibid.*, p. 11.

22. KIMONYO, J.-P., *op. cit.*, p. 60.

23. MUZUNGU, B., *Histoire du Rwanda précolonial*, Paris, L'Harmattan, 2003, 388p., p. 8.

24. NYETERA, A.-T., *Rwanda : de la lance à la kalashnikov. Relations socio-politiques de l'ère précoloniale à nos jours*, non publié, 410 p.

25. Préface de Uwe Timm, dans : HONKE, G., *Au plus profond de l'Afrique. Le Rwanda et la colonisation allemande 1885-1919*, Éditions Peter Hammer, 1990, 263 p., p. 8.

26. OVERDULVE, C. M., *op. cit.*, p. 15.

27. VANSINA, J., *op. cit.*

28. VANSINA, J., *op. cit.*, p. 229.

29. Préface de Uwe Timm, dans : HONKE, G., *op. cit.*, p. 8.

30. Le Ruanda-Urundi est un territoire de l'empire colonial allemand qui a été administré par la Belgique dès 1923 après la conférence de Versailles de 1919. D'abord rattaché au Congo-belge, le Ruanda-Urundi se divise en deux États indépendants en 1962 dont l'un prend le nom de Rwanda et l'autre de Burundi.

31. L'évêque suisse Mgr Perraudin dénonce dans sa lettre pastorale à l'occasion du carême de 1959 les inégalités qui minent la société rwandaise : « Dans notre Ruanda les différences et les inégalités sociales sont pour une grande part liées aux différences de race, en ce sens que les richesses d'une part et le pouvoir politique et même judiciaire d'autre part sont en réalité en proportion considérable entre les mains des gens d'une même race. Cet état de choses est l'héritage d'un passé que nous n'avons pas à juger. Mais il est certain que cette situation de fait ne répond plus aux normes d'une organisation saine de la société ruandaise et pose, aux Responsables de la chose publique, des problèmes délicats et inéluctables [...]. Des institutions qui consacraient un régime de privilèges, de favoritisme, de protectionnisme soit pour des individus soit pour des groupes sociaux ne seraient pas conformes à la morale chrétienne [...]. La morale chrétienne demande à l'autorité qu'Elle soit au service de toute la communauté et non pas seulement d'un groupe, et qu'Elle s'attache avec un particulier dévouement et par tous les moyens possibles au relèvement et au développement culturel, social et économique de la masse

de la population », voir : PERRAUDIN, A., *Un évêque au Rwanda*, Saint-Maurice (Suisse), Saint-Augustin, 2003, 437 p., p. 189-191. L'opposition devient même frontale entre les partisans du Mwami (roi) et le colonisateur belge qui n'hésite plus à afficher des opinions semblables à celles défendues par l'élite hutue. En témoignent ces propos du Résident spécial lors de la réunion des administrateurs de territoire tenue à Kigali le 11 janvier 1960 : « Nous sommes dans un pays qui se forme à la politique. Quel est notre but ? C'est de continuer la politisation du Ruanda [...]. Nous voulons que les élections se fassent et que tout le monde au Ruanda en soit conscient. Il faut que cela se fasse pour chaque individu, en toute liberté et en toute connaissance de cause ; la conséquence est une action en faveur des Hutus qui vivent dans l'ignorance et sous une influence d'oppression », voir : *Rwanda politique (1958-1960)*, documents présentés par F. Nkundabagenzi, préface de Benoît Verhaegen, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques, 424 p., p. 215.

32. L'APR (Armée patriotique rwandaise) est la branche militaire du FPR (Front patriotique rwandais). Nous pouvons alternativement parler du FPR ou de l'APR car les vrais chefs politiques du FPR sont souvent et essentiellement les membres de la branche militaire, qui impulse les décisions politiques. Nous utiliserons souvent les deux sigles en même temps (FPR/APR) s'il s'agit d'action politico-militaire.

33. SHIMAMUNGU, E., *Juvénal Habyarimana, l'homme assassiné le 6 avril 1994*, Paris, Sources du Nil, 2004, 400 p., p. 169-186.

34. DEME, A., *Rwanda 1994 et l'échec des Nations unies*, Québec, le Nègre éditeur, 2011, 430 p., p. 145-165. Ancien officier de renseignement de la Minuar, le capitaine Amadou Deme décrit de multiples scènes de meurtres intervenus entre le 6 et le 9 avril notamment, visant des Hutus, des Tutsis, des responsables du MRND, du MDR, et commis par la garde présidentielle. Il évoque également des tueries perpétrées par le FPR. Le professeur Filip Reyntjens fournit des indications précises à ce sujet : « En particulier à Remera, dans un quartier tout proche du cantonnement du bataillon du FPR, celui-ci a tué des dizaines de personnes, essentiellement des intellectuels hutus avec leurs familles. La façon sélective et ciblée de ces massacres fait penser à une opération bien organisée et préparée, et probablement effectuée à l'aide de listes [...]. Le témoignage concernant l'assassinat d'Emmanuel Bagihiki et de sa famille mentionne explicitement l'utilisation d'une liste par les militaires du FPR. Parmi les personnes tuées avec leurs familles figurent le colonel en retraite Pontien Hakizimana, l'épouse et les enfants du major Nubaha, l'économiste Daniel Rwamaniye, le juriste Félicien Mbanzarugamba, l'épouse et les enfants du sous-préfet Faustin Sekagina, l'agronome Aloys Habimana, l'avocat Paul Bizimana, le docteur Charles Mujwangeyo, le fonctionnaire Jean Gahutu, l'ancien ministre de la Justice Théoneste Mujyanama et de nombreux autres. Je possède une liste nominative de 121 personnes tuées par le FPR pour le seul secteur de Remera et pour la seule période du 7 au 9 avril 1994 », voir : REYNTJENS, F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Bruxelles, L'Harmattan, 1998, 151 p., p. 62.

35. Organisation des nations et des peuples non représentés en anglais (Unrepresented Nations and Peoples Organization).

36. Rapport E/CN.4/1996/68, p. 13.

37. TPIR, affaire n° 99-46-T, *Le Procureur contre André Ntagerura*, rapport d'expert de Lucien Hounkpatin, analyse ethno-psychiatrique du drame rwandais d'avril 1994, 34 p., 6 juin 2002.

38. Le TPIR a fermé ses portes en 2015 sans jamais avoir jugé un seul des auteurs de crimes contre les Twas.

I

Le contexte et la construction d'un dossier d'accusations

1 – Le contexte rwandais et français avant le déploiement de l'opération Turquoise

La reprise de la guerre opposant les rebelles du FPR/APR aux FAR autant que les massacres de civils rwandais commencent le 7 avril 1994, c'est-à-dire immédiatement après l'attentat du 6 avril perpétré contre le Président rwandais. Il est nécessaire de décrire et d'analyser toute la période qui va du 7 avril au 20 juin 1994, c'est-à-dire à la veille de l'opération Turquoise pour comprendre ce qu'il se passe précisément dans le pays. Cette période est cruciale car elle concerne les affrontements militaires entre rebelles du FPR/APR et forces gouvernementales mais c'est aussi la période des massacres de civils. C'est à la même période que l'on découvre concrètement : l'action du gouvernement rwandais et sa gestion du conflit, les réactions du FPR ou des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il est surtout intéressant d'observer, au cours des soixante-treize premiers jours du drame rwandais, ce qui est mis en avant et ce qui est

relégué au second plan mais aussi ce qui est ignoré par la presse française et les organisations non-gouvernementales (ONG) présentes sur le terrain. C'est d'abord à un examen minutieux de la lutte armée entre les deux parties que l'attention est ici portée. Sans la lutte armée, ce qui est arrivé au Rwanda resterait incompréhensible et indéchiffrable.

A) LE CONTEXTE RWANDAIS : L'OBSESSION DE LA LUTTE ARMÉE ET LA RÉALITÉ DES MASSACRES

Après l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel, les journaux ne s'attardent pas sur cet événement. Le fait que les journalistes ne s'intéressent pas davantage à l'assassinat de deux chefs d'État, pas plus d'ailleurs qu'à la mort de l'équipage français, est à souligner.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, des tirs sporadiques sont entendus dans la capitale mais les véritables affrontements commencent dans l'après-midi du 7 avril à 16 h 11 lorsqu'un bataillon de l'APR/FPR sort de son cantonnement du CND¹. Le télégramme de l'ambassadeur de France au Rwanda, Jean-Michel Marlaud, annonce le même jour : « Environ 300 hommes du FPR sont sortis du Parlement. Ils se déploient notamment autour de l'hôtel Méridien. Des combats les opposent aux forces rwandaises². » C'est ainsi que la lutte armée éclate de nouveau entre les rebelles tutsis de l'APR/FPR et les forces gouvernementales hutues (FAR). Cet affrontement n'est pas détaillé dans la presse française qui s'intéresse uniquement à l'horreur qui, dans le même temps, s'empare de la capitale. Face à la multitude d'événements qui se produisent de façon concomitante dans la capitale rwandaise suite à la mort du chef de l'État, la presse évoque pêle-mêle l'affrontement militaire, les massacres de civils, l'évacuation des étrangers et l'action de la France.

Le quotidien *InfoMatin* du 11 avril 1994 titre par exemple : « Au Rwanda, l'armée évacue les Occidentaux sur fond de massacre ». Le

journal *Le Monde* du même jour titre de son côté : « Rwanda : offensive des rebelles et poursuite des massacres interethniques ». Le quotidien catholique *La Croix* du 15 avril affirme pour sa part : « La rencontre prévue jeudi à Kigali entre les forces rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) et le Gouvernement par intérim formé après la mort du président Habyarimana constitue la première esquisse de dialogue depuis le début des combats qui auraient fait près de 20 000 morts en sept jours. »

Le commandant des casques bleus de l'ONU, le général Roméo Dallaire, juge toute possibilité de discussion entre les deux parties « prématurée » car, souligne *La Croix*, « le FPR, qui n'a pas réussi à prendre le contrôle de l'ensemble de la capitale rwandaise mais maintient ses positions dans l'est de la ville, avait d'ailleurs refusé à plusieurs reprises toute négociation avec le gouvernement intérimaire au sein duquel se trouve un certain nombre d'extrémistes hutus. [...] Alors que les combats se poursuivaient mercredi à Kigali, 20 000 soldats du FPR ont réussi à pénétrer dans la ville par le nord pour rejoindre les rebelles déjà sur place. Les milices hutues ont bien dressé des barrages pour tenter d'intercepter selon des critères ethniques les sympathisants du FPR, immédiatement abattus une fois repérés. Mais le recul des forces gouvernementales et la fuite du gouvernement intérimaire vers le sud laissent l'avantage au FPR³ ».

Ces informations sont confirmées par des sources diplomatiques et militaires françaises qui font état de ce que les rebelles maîtrisent la situation sur le plan militaire face à des forces gouvernementales en déroute et une partie des soldats de la garde présidentielle totalement hors de contrôle. Dans son compte-rendu adressé le 7 avril au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le directeur du département des Opérations de maintien de la paix confirme que le Gouvernement ne contrôle rien à Kigali⁴.

Sur le plan militaire, dès le 13 avril, c'est une situation de débâcle que décrit un document interne de l'ONU posant la question « *War is over ?* » et

expliquant que le FPR infiltre la capitale et que le gouvernement intérimaire et les FAR quittent le pays⁵.

Deux raisons principales expliquent cette situation de désarroi du côté gouvernemental : d'une part, la mort brutale du chef d'état-major de l'armée, du chef de la garde présidentielle et de son adjoint dans l'attentat contre le *Falcon 50* du Président rwandais⁶, d'autre part, l'état manifeste d'impréparation de l'armée gouvernementale à une reprise des combats. Le désarroi est tel qu'il n'y a quasiment personne, dès les premiers moments (6 et 7 avril), pour donner des instructions claires et imposer la discipline à l'armée et à la garde présidentielle.

Le colonel Luc Marchal, qui est chargé de la sécurité de Kigali, raconte par exemple : « C'est un homme ne sachant plus à quel saint se vouer qui vient me trouver au QG de secteur. Innocent Bavugamenshi, commandant de l'unité de gendarmerie chargée de la protection rapprochée des VIP, me fait part de ce qui se passe à Kimihurura et me demande d'intervenir pour mettre fin aux exactions de la garde présidentielle. Il est désespéré, tous ses moyens sont engagés et il ne peut qu'assister, à distance et impuissant, au drame qui se joue. Je m'abstiens de lui dire que je suis déjà au courant et que nos propres tentatives se sont déjà révélées vaines⁷. » Un document confidentiel des services de renseignements américains intitulé « Rwanda/Burundi : air crash » reprend la même information et atteste que des militaires des FAR tentent de contenir des éléments incontrôlés de la garde présidentielle⁸.

En outre, la longévité du chef de l'État rwandais au pouvoir (1973-1994) a créé une relation presque affective avec des éléments de sa garde rapprochée, ainsi qu'avec une partie de la population, qui pourrait expliquer leur attitude brutale et la volonté de « venger » leur Président assassiné. Le capitaine Amadou Deme, ex-officier de renseignement de la Minuar, décrit à maintes reprises la fureur qui s'est emparée de la population à l'annonce de l'assassinat de Juvénal Habyarimana :

« L'atmosphère était en ébullition de manière grandissante dans la ville. Il y avait des barrages routiers partout dans la ville de Kigali, parfois séparés par quelques douzaines de mètres seulement. Ces barrières étaient tenues par un mélange de jeunes issus de la population et des milices. Il était difficile de leur faire entendre raison. Le seul leitmotiv était : "le FPR a tué notre Président ou la Belgique a tué notre Président". Le moral était au plus bas à cause de la grande consommation inhabituelle d'alcool et de cannabis local. L'armement était hétéroclite : des pistolets, des fusils, des armes traditionnelles, des machettes et des gourdins⁹. »

Du côté des rebelles, l'état d'esprit est différent. Le FPR a en effet quadrillé militairement la ville en vue de son offensive. Il est surtout concentré sur son seul et unique objectif qui est la prise du pouvoir par la force. Sûrs de contrôler parfaitement la situation sur le plan militaire, les rebelles ne jugent pas nécessaire de négocier un cessez-le-feu avec des forces gouvernementales affaiblies et désorganisées.

Le rejet de toute négociation pour l'arrêt des hostilités s'est d'ailleurs manifesté dès les premiers jours de combat. Dans un télégramme du 9 avril, l'ambassadeur de France en Ouganda François Descoueyte livre les premiers éléments expliquant une telle attitude : « Radio Ouganda vient d'annoncer (13 h 15 locales, 12 h 15, heure de Paris) que Paul Kagame avait rejeté le nouveau gouvernement de Kigali et ordonne à ses troupes de marcher sur la capitale pour renverser ce Gouvernement. Le délégué du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) à Kampala m'indique qu'il a eu la même information de son collègue travaillant dans la région de Ruhengeri et Byumba, qui aurait observé des mouvements de civils fuyant vers le nord. Le colonel néerlandais qui fait partie de la Monuor¹⁰ à Kabale, joint à l'instant par téléphone, me confirme que le FPR est déjà engagé dans les combats entre Mulindi et Kigali. Il confirme également que le FPR a rejeté ce matin le cessez-le-feu et s'est mis en route vers Kigali¹¹. »

Dans un autre télégramme diplomatique daté du 10 avril, c'est l'ambassadeur de France à Kigali qui déclare : « Le colonel Cussac [NDA : attaché militaire de l'ambassade de France au Rwanda] vient de s'entretenir avec le ministre rwandais de la Défense, qui sortait d'une réunion avec le général Dallaire et le FPR, consacrée à la négociation d'un cessez-le-feu. Le Gouvernement souhaite un cessez-le-feu. Le FPR s'y oppose¹²... »

La majorité des journaux français signalent donc que dès les premiers jours des affrontements, le Front patriotique rwandais a pris l'ascendant sur les Forces armées rwandaises, au point que le 12 avril le Gouvernement nouvellement installé est obligé de fuir précipitamment la capitale sous la pression des armes de l'APR/FPR.

Dès ces premiers jours de déroute également, certains membres de l'armée rwandaise, ainsi que des déserteurs, des délinquants, des franges de la population radicalisées, se livrent à des massacres de civils.

B) LA DÉSIGNATION PRÉCIPITÉE ET INAPPROPRIÉE DES AUTEURS DE MASSACRES

Les massacres de civils ont effectivement commencé dans la capitale le 7 avril 1994 après l'annonce de l'assassinat du chef de l'État rwandais. Ils vont, par la suite, s'étendre à tout le pays à l'initiative de tous les groupes armés et contre l'ensemble des populations rwandaises. Mais le mode de désignation des victimes ne se fera jamais sur les fondements d'une enquête minutieuse et approfondie mais plutôt à la hâte, dans la précipitation et l'affect du moment.

Une semaine après le début des massacres, l'hebdomadaire économique *Marchés tropicaux et méditerranéens* dans son édition du 15 avril titre « Massacres interethniques au Rwanda » et précise : « Fragilisation des institutions politiques burundaises, massacres interethniques au Rwanda, spectre de la guerre civile pour ces deux pays marqués par les rivalités

anciennes entre Hutus et Tutsis : les conséquences de la mort des présidents burundais, M. Cyprien Ntaryamira et rwandais, M. Juvénal Habyarimana, dans un accident d'avion le 6 avril à Kigali, sont dramatiques. »

Le Figaro du 14 mai rappelle le contexte du drame : « Lorsque dans la nuit du 6 au 7 avril, après l'annonce de la mort du président Habyarimana dans un *Mystère 50* abattu au moment de son atterrissage à Kigali, la garde présidentielle se met à massacrer les Tutsis ainsi que l'élite politique hutue, les hommes du FPR se retranchent dans leur bastion pour attendre l'assaut final ».

Le massacre des Tutsis et des Hutus, membres ou sympathisants de l'opposition, déclenché aussitôt après l'assassinat du président Habyarimana, est confirmé dans plusieurs télégrammes et rapports diplomatiques ou militaires. Un message confidentiel-défense de l'état-major français signale ainsi ce qui se passe au Rwanda : « Pour venger la mort du président Habyarimana, du chef et de l'adjoint de la sécurité présidentielle tués dans l'écrasement de l'appareil survenu le 6 avril au soir, les membres de la garde présidentielle ont mené dès le 7 matin des actions de représailles dans la ville de Kigali :

- attaque du bataillon FPR ;
- arrestation et élimination des opposants et des Tutsis ;
- encerclement des emprises de la Minuar et limitation de ses déplacements¹³. »

Dans un autre rapport français du 8 avril classé lui aussi confidentiel-défense, il est noté : « Après la mort des chefs de l'État rwandais, M. Habyarimana, et burundais, M. Ntaryamira (tous deux d'ethnie hutue) survenue mercredi soir à Kigali dans la chute de leur avion, la situation est critique au Rwanda, où les Forces armées rwandaises règlent leurs comptes avec l'opposition et prennent pour cible les positions du Front patriotique rwandais (FPR) ou les soldats de la Mission des Nations unies pour le Rwanda (Minuar) ; [...] Dès hier matin, la garde présidentielle avait

commencé à sillonner la ville à la recherche de responsables politiques de l'opposition et de Rwandais d'ethnie tutsie pour les éliminer. C'est ainsi que le Premier ministre Mme Uwilingiyimana du Mouvement démocratique républicain (MDR) a été enlevée et très probablement tuée. Deux autres ministres auraient été assassinés. M. Landoald Ndasingwa, ministre des Affaires sociales, membre du Parti libéral (PL) et sympathisant du FPR a été exécuté à son domicile ainsi que deux soldats ghanéens de la Minuar chargés de le protéger¹⁴. »

Le premier rapport du secrétaire général de l'ONU relatant les événements du Rwanda dit précisément que « la violence semble avoir une dimension tant politique qu'ethnique¹⁵ » avant d'ajouter que : « des rapports dignes de foi indiquent clairement que des éléments insubordonnés de la garde présidentielle ont été à l'origine du massacre¹⁶ ». Ce document ne mentionne cependant pas que les rebelles du FPR/APR pourraient, eux aussi, être impliqués dans les massacres.

Le secrétaire général de l'ONU confirme dans son deuxième rapport du 31 mai la responsabilité de la garde présidentielle et des FAR dans les massacres¹⁷.

Le comportement de certains éléments de la garde présidentielle ou des soldats des FAR a été largement dénoncé dans la presse française au même titre que celui des milices pro-Habyarimana. Le quotidien *InfoMatin* du 19 mai souligne que les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à « une élimination systématique de la population tutsie ». *Ouest-France* du 24 mai évoque « des appels officiels à “débroussailler” (tuer des Tutsis) » et soutient qu'il s'agit du « début d'un génocide ». *Le Monde* du 25 mai citant Amnesty International affirme que « les Forces armées rwandaises et le Gouvernement semblent être responsables d'avoir incité, commis et trouvé des excuses aux tueries de masse, particulièrement de membres du groupe ethnique tutsi (minoritaire) ». Il ajoute que « selon l'organisation, “des déclarations faites par le Gouvernement et d'autres

responsables depuis octobre 1990 visaient de toute évidence à inciter les Hutus à tuer tous les Tutsis, avec une intention apparente de génocide” ».

Ces déclarations à chaud, même si elles sont fondées sur une part de vérité, ne constituent nullement des enquêtes. En clair, c’est au début des massacres que commence à s’écrire, dans la presse, l’histoire presque définitive du « génocide tutsi ». Celui-ci est alors présenté comme étant la conséquence d’un plan préparé de longue date sous le régime Habyarimana et exécuté par les FAR et des milices ; les massacres sont ainsi détachés de leur contexte, à savoir l’attentat contre l’avion présidentiel et la reprise des hostilités par le FPR qui annonce vouloir prendre la capitale, c’est-à-dire le pouvoir. Pas d’enquête sur l’attentat, pas d’enquête sur les massacres mais tout le monde semble déjà avoir la certitude qu’il s’agit, premièrement d’un « génocide » visant une catégorie ethnique, deuxièmement d’un plan préparé de longue date sous Habyarimana. À la limite, l’élimination du président Habyarimana, du chef d’état-major de l’armée et de l’équipage français devient sans intérêt.

Seules les déclarations du gouvernement rwandais depuis 1990 sont d’ailleurs citées au soutien de cette présentation des faits, indépendamment du déclenchement de la guerre le 1^{er} octobre 1990 par le FPR contre le régime rwandais¹⁸ ; toute lecture ou analyse plus globale de l’affrontement armé et des massacres de civils est alors rendue difficile voire impossible. Pourtant, au vu de ce qu’il se passe et du niveau de violence observé dans les deux camps, il est déjà très clair qu’il s’agit d’une lutte violente pour la prise du pouvoir par le FPR et une tentative du gouvernement intérimaire de conserver ou de rester au pouvoir, en demandant la négociation d’un cessez-le-feu pour le partage tel que décidé dans les accords d’Arusha.

La plupart des journaux vont ensuite affirmer que les victimes de massacres sont essentiellement, voire exclusivement, des Tutsis et très accessoirement des « Hutus modérés ». Cette vision de la tragédie perdure encore aujourd’hui malgré plusieurs études remettant en cause une telle

description. L'abondante documentation désormais disponible sur ce conflit oblige à nuancer, à compléter ou à rectifier cette présentation pour le moins erronée des faits. Ce qui est plus grave est que les Hutus dits « modérés » sont maintenant définitivement exclus du discours officiel initial pour consacrer les Tutsis comme uniques victimes du « génocide ». D'ailleurs, en plus des publications nombreuses qui ne parlent plus que du « génocide tutsi », un « Que sais-je ? » destiné aux étudiants et chercheurs européens et désormais polémique se présente sous le titre de : « Le génocide des Tutsis au Rwanda¹⁹. » À ce stade, il est utile de préciser les faits.

Tout d'abord, les massacres comme les crimes contre l'humanité ont concerné toutes les ethnies, visant certes le groupe tutsi mais aussi les Hutus (« modérés » ou non) ainsi que les Twas, ultra-minoritaires au Rwanda. C'est ce qui transparaît déjà dans un télégramme du 8 avril 1994 rédigé par l'ambassadeur de France à Kigali : « Les exactions se poursuivent. Selon un prêtre français, 400 à 500 réfugiés dans une paroisse de Nyamirambo ont été sortis de force de l'église et abattus pour la plupart. Il semble qu'elles soient le fait de quelques éléments de la garde présidentielle, accompagnés de milices et de bandits. La communauté française reste calme. Nos ressortissants du village français sont sous le choc d'un massacre perpétré ce matin par des militaires dans l'enceinte du village : 11 personnes ont été tuées, pour des raisons ethniques (un couple d'employés de maison tutsi et leur enfant) ou politiques (une famille appartenant semble-t-il au PSD²⁰, qui avait fui le quartier de Gikongoro lors des troubles du mois dernier). » Un second rapport de l'ambassadeur rédigé le même jour s'ajoute au précédent : « Le 7 avril, au centre Christus de Remera, 11 prêtres rwandais ont été tués par des militaires (cette indication diffère de celle donnée par la presse, qui parlait de 17 prêtres et situait le centre à Nyamirambo). [...] Parmi les victimes figurent aussi bien des Hutus que des Tutsis, des opposants [...] que des personnalités favorables au régime²¹. »

Une autre source émanant de la Minuar confirme que « les gardes présidentiels tiraient sur tout et parmi les victimes, j'ai remarqué, pour la première fois, qu'elles n'étaient pas seulement des Tutsis, mais qu'elles étaient également composées des membres des deux groupes²² ».

L'officier de renseignement de la Minuar, le capitaine Amadou Deme observe : « Notre autre ami Édouard, un prospère homme d'affaires tutsi du MRND [NDA : le parti du président Habyarimana] et une figure politique de ce parti [...] fut tué en escaladant son mur [...]. C'était tout simplement le chaos²³. » Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU écrit pour sa part que « dans la même nuit du 6 avril 1994, les ministres et autres dignitaires du régime ont déserté les maisons de fonction pour se cacher en lieux sûrs. Les Rwandais accouraient vers les ambassades où ils n'étaient pas toujours les bienvenus. Le quartier général de la Minuar a été pris d'assaut par les Rwandais de toutes les ethnies qui cherchaient à sauver leur peau²⁴ ». Manifestement tout le monde était visé, mais pas par les mêmes bourreaux.

Ensuite, il faut signaler que, selon le profil de ceux qui commettent les massacres (bandits, éléments de la garde présidentielle, soldats des FAR, miliciens ou rebelles de l'APR/FPR), les motivations des tueurs peuvent être différentes. Les bandits ne poursuivent pas nécessairement les mêmes buts que les miliciens ou les militaires ou les rebelles du FPR. De nombreux témoignages évoquent ainsi des haines, des règlements de comptes et un chaos généralisé. On peut citer par exemple une lettre du 24 juin 1994 du bourgmestre de la commune de Mabanza adressée au préfet de Kibuye portant sur « les Interahamwe venus de Gisenyi pour lancer des attaques dans la préfecture de Kibuye » sur laquelle s'appuie l'ancien Premier ministre pour dire que « dans la préfecture de Kibuye, [les massacres] furent l'œuvre de hordes d'individus venus de Gisenyi, Cyangugu et Gikongoro. C'est ainsi que dans la commune de Rwamatamu, en date du 13 avril 1994, des groupes de gens venant de la commune voisine de

Kayove de la préfecture de Gisenyi, associés à ceux de la commune de Rutsiro en préfecture de Kibuye, ont attaqué la région de Rugona à la source de la rivière Kiraro située entre les secteurs Bisesero et Rwankuba. Cette attaque était prioritairement destinée à piller les vaches avant de dégénérer en massacre de toutes les personnes qui s’y étaient réfugiées²⁵ ».

Est également évoqué le cas du bourgmestre de la commune de Gisovu, qui, « en complicité avec le gérant de la Banque populaire de cette commune, a assassiné la quasi-totalité des détenteurs de gros montants dans cette banque avec l’ensemble des membres de leurs familles afin de s’approprier leurs comptes bancaires²⁶ ».

C’est cette situation aux motivations diverses qui a permis aux chercheurs américains Allan Stam et Christian Davenport d’identifier plusieurs sources de violence²⁷, c’est-à-dire différentes causes des massacres qui s’opèrent au Rwanda dans les cent premiers jours. Ainsi, la perception de la réalité par les Rwandais et leur vécu diffèrent, selon qu’ils sont hutus, tutsis ou twas, enfants de Hutus ou de Tutsis ou de couples mixtes, proches du régime ou opposants au régime, puissants ou indigents, riches ou pauvres, délinquants ou honnêtes hommes ou femmes...

Cette complexité sera immédiatement ignorée par tous ceux qui vont procéder à la « désignation officielle » et presque instantanée des auteurs et des victimes de massacres, c’est-à-dire le FPR, certaines grandes puissances, des organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales ainsi que la presse française et occidentale de manière générale.

Rapidement, le Conseil de sécurité de l’ONU va estimer que seuls le gouvernement intérimaire rwandais, les éléments de la garde présidentielle et des FAR ou leurs partisans seraient auteurs de massacres systématiques au Rwanda. Ainsi, le procès-verbal du 30 avril 1994 du Conseil de sécurité mentionne que « des attaques contre des civils sans défense ont été lancées dans tout le pays, et en particulier dans des zones contrôlées par des

membres ou des partisans des forces armées du gouvernement intérimaire du Rwanda²⁸ ».

Le secrétaire général de l'ONU note toutefois dans son rapport du 31 mai 1994 que : « la mission spéciale a constaté que la zone contrôlée par le FPR était quasiment vide²⁹ ». Si cette zone est vide, la question est de savoir où sont passés ses habitants, surtout dans ce pays densément peuplé qu'est le Rwanda. Deux mois après l'attentat contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, il ne fait ainsi plus aucun doute que des éléments des FAR ou de la garde présidentielle ont commis et continuent de commettre des massacres. Toutefois, il n'est pas encore complètement envisagé que des rebelles du FPR/APR pourraient avoir commis, eux aussi, des massacres contre des civils, ni que ces massacres soient du même ordre que ceux attribués à la garde présidentielle. Le professeur belge Filip Reyntjens note à ce sujet : « alors que nous sommes au courant – du moins globalement, pas dans les détails – des abus commis par la partie gouvernementale, j'ignore alors l'étendue des massacres commis loin des médias par le FPR³⁰ ».

Au fond, l'idée qui prévaut est que, même si d'aventure l'APR/FPR avait pu commettre quelques massacres, ceux-ci ne seraient ni de même nature ni de même ampleur que ceux commis par des éléments de la garde présidentielle ou des FAR.

Ainsi, d'après le rapport du 18 mai 1994 du secrétaire d'État américain chargé du renseignement et de la recherche, Toby Trister Gati : « Il existe des preuves irréfutables qui impliquent le nouveau gouvernement rwandais et des officiers militaires dans le massacre systématique et massif de Tutsis et, dans une moindre mesure, de Hutus qui soutiennent le partage du pouvoir entre les deux groupes. Le FPR a aussi tué des Hutus en combattant et a avoué avoir ciblé des extrémistes hutus qu'il considère comme responsables du massacre des Tutsis. À la différence des forces

gouvernementales, le FPR ne semble pas avoir violé les conventions de Genève qui définissent les actes génocidaires³¹. »

La position du secrétaire d'État américain chargé du renseignement est donc sans équivoque : les massacres commis par des éléments de la garde présidentielle ou par des Forces armées rwandaises et par des miliciens (hutus) contre des Tutsis relèvent indiscutablement d'une violation des conventions de Genève alors que le fait, pour les rebelles de l'APR/FPR, d'avoir « tué des Hutus » ou « ciblé des extrémistes hutus » n'en relève pas. C'est ainsi que se forge la distinction officielle entre les crimes commis par les rebelles tutsis du FPR et ceux commis par les soldats hutus des FAR. Cette réalité ne changera plus ni dans l'esprit des officiels ni dans celui des journalistes, des chercheurs et des membres des ONG humanitaires présentes ou non au Rwanda.

Il faut préciser toutefois qu'à cette période, aucune enquête approfondie n'a encore été réalisée ni sur les massacres eux-mêmes ni sur leurs auteurs. Effectivement, la situation militaire sur le terrain ne permet pas de conduire la moindre investigation sérieuse. D'ailleurs, le secrétaire général de l'ONU note à ce propos : « Il est évident que seule une enquête menée en bonne et due forme permettrait d'établir les faits et d'identifier les coupables³² ». Dès lors, et même si les journalistes qui se rendent sur le terrain relèvent déjà quelques indices, il ne peut y avoir, à ce stade, de conclusions définitives sur l'identité ou les profils exacts des auteurs de massacres. De même, la qualification des faits criminels ne saurait être dans ces conditions le fait des diplomates, des journalistes ou des membres d'ONG plongés dans le tourbillon de l'émotion et dépourvus de toute qualité. Faut-il rappeler que la qualification des faits criminels est d'abord l'apanage des magistrats ?

Au moment des massacres, beaucoup de journalistes rapportent que la garde présidentielle et des éléments des FAR commettent des atrocités contre des Tutsis et des Hutus ; certains, peu nombreux, témoignent également des actes criminels commis par des rebelles de l'APR/FPR à la

même période. Parmi les rares journaux qui portent un regard attentif sur l'avancée du FPR, il y a *Libération* du 19 mai 1994 qui évoque les « sanglantes représailles de la guérilla rwandaise » avant d'ajouter : « contrairement à ce qu'ils ont toujours promis, les soldats du FPR auraient eux aussi commencé à se livrer à des exactions contre les populations civiles qui n'ont pas réussi à fuir les combats. C'est en tout cas ce que racontent à leur arrivée la plupart des 300 000 réfugiés du camp de Benako, cette immense concentration installée depuis deux semaines. Au fur et à mesure que la guérilla enlève du terrain aux troupes gouvernementales, elle se vengerait des massacres commis ces dernières semaines, essentiellement contre la communauté tutsie et l'opposition politique par les miliciens hutus du parti présidentiel, les soldats des Forces armées rwandaises (FAR) et les gendarmes. Ainsi, Pierre Kimoyono, un Hutu de Kayonza, le bras en charpie, affirme avoir vu des soldats du FPR rassembler des gens sur la place du marché et les avoir exécutés au fusil et à la hache. Touchée à la jambe par une balle, Thérèse Kamprike, de Rusomo, dont un fils a été tué, dit que le FPR "a fouillé chaque maison, abattu tout le monde, y compris des nouveau-nés, puis caché les cadavres". Selon le mari de Thérèse, les rebelles n'auraient même pas pris la peine de réclamer les cartes d'identité (où est mentionnée l'ethnie) et auraient exécuté indistinctement les gens qui leur passaient sous la main. Une autre femme, de Kibungo, a tenté de courir le long de la route, avec son bébé, lorsqu'un camion rempli de rebelles a fait feu, déchiquetant le bras de son enfant ».

Dans un premier temps, les crimes commis par la rébellion du FPR/APR sont donc assimilés à de « la vengeance » ou à des « représailles ». Mais au fur et à mesure que des journalistes accèdent à des informations provenant de plusieurs sources et notamment de la rébellion elle-même ou de sources indépendantes, les termes « vengeance » ou « représailles » vont devenir impropres avant de céder la place à une autre lecture. Ainsi, le journal *Le Monde* du 10 juin 1994 rapporte que

« l'archevêque de Kigali, deux évêques et dix prêtres ont été tués par des soldats du Front patriotique rwandais qui étaient chargés de les surveiller, a annoncé la radio du FPR, mercredi 8 juin sans préciser la date du massacre ».

Le politologue Filip Reyntjens, également expert près le Tribunal pénal international pour le Rwanda, est encore plus précis concernant les tout premiers jours des massacres : « À Remera, dans un quartier tout proche du cantonnement du bataillon du FPR, celui-ci a tué des dizaines de personnes, essentiellement des intellectuels hutus avec leurs familles. La façon sélective et ciblée de ces massacres fait penser à une opération bien organisée et préparée, et probablement effectuée à l'aide de listes [...]. Le témoignage concernant l'assassinat d'Emmanuel Bagihiki et de sa famille mentionne explicitement l'utilisation d'une liste par les militaires du FPR. Parmi les personnes tuées avec leurs familles figurent le colonel en retraite Pontien Hakizimana, l'épouse et les enfants du major Nubaha, l'économiste Daniel Rwamaniye, le juriste Félicien Mbanzarugamba, l'épouse et les enfants du sous-préfet Faustin Sekagina, l'agronome Aloys Habimana, l'avocat Paul Bizimana, le docteur Charles Mujwangeyo, le fonctionnaire Jean Gahutu, l'ancien ministre de la Justice Théoneste Mujyanama et de nombreux autres. Je possède une liste nominative de 121 personnes tuées par le FPR pour le seul secteur de Remera et pour la seule période du 7 au 9 avril 1994³³. »

Ces témoignages sont confirmés par un rapport fouillé d'Amnesty International intitulé : *L'Armée patriotique rwandaise responsable d'homicides et d'enlèvements, avril-août 1994*³⁴. Pour minimiser et relativiser les crimes du FPR/APR, ce rapport ne sera plus jamais évoqué ni par ses auteurs ni par les médias. Au vu de ces éléments, est-il toujours pertinent d'affirmer, comme cela a globalement été fait dans la presse française ou belge et par certains chercheurs, que seuls le gouvernement intérimaire, les miliciens hutus, les FAR et la garde présidentielle seraient

responsables d'actes de génocide entre les mois d'avril et mai 1994 ? Il ne s'agit absolument pas d'absoudre les uns ou de culpabiliser les autres mais d'être précis, exhaustif et objectif dans l'exposé des faits. Ce n'est pas ce qui est fait depuis vingt-cinq ans dans cette tragédie.

C) L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT RWANDAIS AU MOMENT DES MASSACRES

Après les assassinats du chef de l'État rwandais, Juvénal Habyarimana, et de son Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana (le 7 avril), un gouvernement intérimaire est constitué le 8 avril 1994 pour parer au vide institutionnel et empêcher un effondrement total de l'État. Contrairement à l'affirmation imprudente faite par certains journalistes et chercheurs, il ne s'agit pas d'un gouvernement « autoproclamé³⁵ » ; les accords d'Arusha n'étant pas encore véritablement entrés en vigueur (l'Assemblée nationale de transition, qui devait nommer un nouveau chef de l'État en cas de vacance du pouvoir, n'ayant pas encore été constituée), ce Gouvernement a été formé sur la base de la Constitution de 1991 et du protocole d'entente établi entre les partis politiques en 1992.

Sa légalité a d'ailleurs été officiellement reconnue par le service juridique de l'ONU dans un avis officiel rendu le 25 mai 1994³⁶.

Composé comme le Gouvernement précédent certes exclusivement de Hutus, issus à la fois du parti présidentiel et des différents partis de l'opposition non armée, il prête serment le 9 avril 1994 mais ne siège pas normalement du fait de la lutte armée en cours dans le pays. Le nouveau président de la République, Théodore Sindikubwabo, entreprend immédiatement de lancer des appels au calme, à la paix et à l'arrêt des combats et des massacres³⁷.

Ces appels restent sans effet. Confronté à la progression rapide des troupes de l'APR/FPR et pris dans la panique générale, ce Gouvernement

n'aura que peu d'emprise sur les événements et sur l'ensemble de l'armée et des éléments de la garde présidentielle. Les communications et rapports officiels sont clairs à ce sujet, Kofi Annan écrivant dès le 7 avril que le Gouvernement n'a en réalité aucun pouvoir³⁸ et le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh Booh, confirme cette constatation en parlant d'un gouvernement « qui s'est révélé incapable d'asseoir son autorité³⁹ ».

Le 18 avril, le même représentant spécial précise à l'intention des Nations unies que le gouvernement intérimaire n'a aucune emprise sur l'ensemble du pays⁴⁰. Cette situation s'explique notamment par l'insécurité régnant dans la capitale, qui empêche les ministres de se rendre dans leur ministère et de se mettre en contact avec leur personnel respectif. Elle est également due au fait que le réseau de communication à Kigali est devenu totalement inopérant, les membres du Gouvernement peinant ainsi à communiquer entre eux et avec l'extérieur⁴¹. Un câble du 19 avril 1994 de Jacques-Roger Booh Booh adressé à Kofi Annan fait notamment état des « acrobaties » auxquelles doivent se livrer les officiels rwandais pour travailler⁴².

En clair, le nouveau Gouvernement, dépourvu de moyens de travail⁴³ et de gestion du pays, ne contrôlant son territoire que partiellement, ne parviendra pas à arrêter le chaos qui s'empare de tout le Rwanda. Devant l'avancée des troupes de l'APR/FPR, il est contraint de quitter la capitale le 12 avril 1994, trois jours à peine après sa prestation de serment, pour se réfugier à Gitarama, à environ cinquante kilomètres au sud-ouest de Kigali⁴⁴. C'est donc pratiquement un gouvernement errant, sans moyens d'action ni influence qui dirige le Rwanda en cette période difficile d'avril-mai-juin 1994.

Dans son numéro du 19 avril, le quotidien *La Croix* interroge le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais, Jérôme Bicamumpaka. Sous le titre : « Rwanda : les combats entre forces

gouvernementales et rebelles se poursuivent à Kigali », le journaliste demande au ministre : « Peut-on espérer que les massacres prennent fin au Rwanda ? » Celui-ci répond : « L'actuel Gouvernement mis en place le 9 avril 1994, trois jours après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, s'est empressé de mener des actions de pacification dans tout le pays par des appels au calme à la radio. La gendarmerie s'est déployée dans les provinces. Le 11 avril, les massacres et les assassinats étaient pratiquement terminés. En revanche, le Front patriotique rwandais (FPR) continue ses massacres au nord du pays et autour de la capitale. »

Du côté du FPR, on rejette catégoriquement ces accusations ainsi que tous les appels à l'aide du gouvernement intérimaire visant à obtenir un cessez-le-feu. Ce dernier explique en effet que toutes ses forces étant mobilisées pour les combats, seul un arrêt de ceux-ci lui permettrait d'affecter les soldats légalistes au rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans sa zone. Considérant au contraire que le camp gouvernemental est le seul responsable des massacres de la population civile, le FPR refuse toute discussion avec lui.

L'Humanité du 2 mai rapporte ainsi les propos de la radio du FPR : « “Le Rwanda est le théâtre d'une tragédie humaine à échelle sans précédent, ouvertement observée par toute la communauté internationale”, a déclaré samedi soir le FPR sur les ondes de Radio Muhabura. “Cette tragédie s'est transformée en un véritable génocide et en un crime contre l'humanité, perpétré par une bande d'extrémistes et par une fraction de l'armée. En moins de trois semaines, ils ont décimé l'opposition démocratique et orchestré le massacre de plus de 200 000 personnes appartenant à tous les groupes ethniques”, poursuit la radio du Front. » Si le FPR lui-même affirme qu'une « fraction de l'armée » et « une bande d'extrémistes » ont tué « plus de 200 000 personnes appartenant à tous les groupes ethniques » du Rwanda, comment comprendre alors son opposition

à l'arrêt des combats et sa dénonciation dans les médias portant uniquement sur le « génocide tutsi » ?

Parlant de la position du FPR qui exige la dissolution et la condamnation de la garde présidentielle, le ministre rwandais des Affaires étrangères Jérôme Bicomumpaka déclare pour sa part dans son interview au quotidien *La Croix* daté du 19 avril : « On peut envisager la dissolution de la garde présidentielle mais il faudra en reconstituer une autre car elle est chargée d'assurer la sécurité du Président. D'autre part, la dissolution ne signifie pas renvoyer tous les membres car tous n'ont pas participé aux massacres. Une enquête va être ouverte pour en déterminer les auteurs. Si le FPR continue de refuser la négociation, c'est parce qu'il est assuré d'un appui extérieur. » Il ajoute : « Nous demandons un cessez-le-feu et la mise en place des institutions, ainsi que l'application des accords de paix d'Arusha signés en août dernier qui prévoient le partage du pouvoir avec le FPR. C'est la seule solution pour résoudre ce conflit. »

Loin de la question purement « ethnique » qu'évoquent presque tous les journaux, c'est donc plutôt le « partage du pouvoir » prévu dans les accords d'Arusha ou son non-partage qui semble être le cœur du problème. En d'autres termes, le FPR est-il disposé à partager le pouvoir avec les Hutus du gouvernement intérimaire au moment où il se trouve en position de force sur le plan militaire ou préfère-t-il aller jusqu'au bout de sa domination ? Il est évident que le rejet de toute idée ou proposition de cessez-le-feu est un refus de partage du pouvoir. Le FPR a signé les accords d'Arusha sans croire à ces accords et sans vouloir le partage du pouvoir. Il s'inscrit ainsi dans sa logique mise en place dès sa première offensive militaire du 1^{er} octobre 1990, à savoir : renverser le régime en place et prendre totalement le pouvoir à Kigali.

Que peut-on dire en outre du camp gouvernemental et de ses ambitions ? Quelle est précisément la position des militaires ?

Dès sa mise en place le 9 avril, le gouvernement intérimaire exprime officiellement sa volonté de faire cesser les massacres et de négocier avec le FPR⁴⁵. Le même jour, le nouveau chef d'état-major des FAR, Marcel Gatsinzi, annonce à la radio : « Les Forces armées rwandaises demandent instamment et urgemment aux partenaires du FPR vraiment d'user de leur bonne volonté pour que le climat de paix et de négociation revienne et que le FPR ne privilégie pas la guerre parce que la solution des armes ne peut pacifier mais peut être fatale⁴⁶... » En réponse, le FPR appelle à renverser le gouvernement intérimaire⁴⁷.

Le 12 avril, les FAR réitèrent leur demande de façon pressante dans un communiqué de presse : « Suite aux événements tragiques qui ont endeuillé le pays à partir du 6 avril 1994, fait de nombreuses victimes innocentes, et entraîné la détresse de tout le peuple rwandais, ainsi que suite à l'assassinat ignoble de 10 militaires de la Minuar et d'autres ressortissants étrangers, le commandement des Forces armées rwandaises estime qu'il est plus que temps de mettre fin à cette tragédie. À cet effet, il est hautement souhaitable que le commandement des Forces armées rwandaises et le commandement du FPR se rencontrent immédiatement pour examiner ensemble comment pacifier le pays sans plus tarder, et contribuer à la mise en place rapide des institutions de transition à base élargie, pour éviter de continuer à verser inutilement le sang des innocents. [...] Afin de faciliter ce dialogue et arrêter des mouvements de panique de la population, il est souhaitable que les combats soient suspendus. Pour ce faire, une trêve est proposée par les Forces armées rwandaises aux forces du FPR qui commencerait à partir du 13 avril 1994 à 12 heures. »

Le 17 avril, le chef d'état-major rwandais écrit cette fois au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh Booh, pour lui faire des propositions visant, selon lui, à « ramener la paix au Rwanda ». Parmi ces propositions figurent en priorité les points suivants : « 1. Arrêter et faire arrêter les massacres commis par l'une ou l'autre des parties sur tout

le territoire national. 2. Mise en place d'un gouvernement de transition à base élargie qui aura notamment pour compétence de lancer des poursuites judiciaires contre tous ceux qui se seraient rendus coupables des massacres et autres infractions. 3. Actions conjointes à mener (patrouilles mixtes FAR-FPR-Minuar, enquêtes judiciaires et/ou administratives sur l'assassinat des deux chefs d'État (Habyarimana Juvénal du Rwanda et Ntaryamira Cyprien du Burundi) et leurs suites le 6 avril 1994, sur les massacres qui s'en sont suivis, sur tous les autres événements qui en ont découlé⁴⁸. »

Le lendemain 18 avril, dans un nouveau communiqué, les Forces armées rwandaises réaffirment leur attachement au processus d'Arusha et réclament un « arrêt immédiat des opérations militaires pour permettre la pacification car les forces de l'ordre ne peuvent rien faire tant que le FPR tire sur elles⁴⁹ ».

Le camp gouvernemental formule plusieurs autres demandes dans le même sens, sans résultat. Parmi les raisons qui expliquent la demande persistante d'un cessez-le-feu chez les FAR, il y a certes la question des massacres de civils et la nécessité de rétablir la sécurité, mais il y a surtout le problème de l'approvisionnement en munitions ainsi que la difficulté que rencontrent les FAR à gérer les différents fronts ouverts par les rebelles sur l'ensemble du territoire. En réalité, les FAR, qui n'ont pas préparé la lutte armée, n'arrivent pas à se ravitailler ni à faire face à la pression militaire de l'APR/FPR.

Les forces gouvernementales comptent donc sur l'aide de la France pour pouvoir assurer au moins la sécurité de Kigali. C'est ce que souligne l'ambassadeur de France dans un télégramme diplomatique du 11 avril relatif à son entretien avec le ministre rwandais des Affaires étrangères : « Les FAR souhaitent pouvoir envoyer des effectifs complémentaires au combat et, dans ce but, nous sollicitent pour aider à assurer la sécurité à Kigali⁵⁰. »

Ainsi, pendant que la gendarmerie rwandaise tente de faire cesser les massacres et le pillage, les rebelles poursuivent les hostilités et s'opposent catégoriquement au cessez-le-feu. L'ambassadeur de France rappelle dans son télégramme du 11 avril que « le gouvernement rwandais demande un cessez-le-feu général, réclamé dès l'origine et rejeté par le FPR. Un communiqué, dit-il, lu sur la radio du FPR ce matin refuse une nouvelle fois toute légitimité à ce Gouvernement, appelle les FAR à le renverser et affirme n'en vouloir qu'à la garde présidentielle ». « Le gouvernement rwandais, poursuit l'ambassadeur de France, souhaite que nous l'aidions à obtenir un cessez-le-feu du FPR⁵¹. » Il achève son télégramme en ces termes : « En conclusion, le ministre [NDLR rwandais des Affaires étrangères] a évoqué un problème d'approvisionnement en munitions et indique que le Gouvernement pourrait être amené à nous présenter une requête. »

Si le camp gouvernemental a ses extrémistes, il a aussi des personnes de bonne volonté, tant parmi les responsables politiques que parmi les militaires, qui luttent pour la paix, le cessez-le-feu et l'arrêt des massacres. Seulement, ces personnes ne seront jamais considérées ni écoutées car l'idée des Hutus auteurs d'un « génocide des Tutsis » fait déjà son chemin.

Le 13 avril 1994, le vice-président du FPR, Patrick Mazimhaka, rencontre des ambassadeurs européens à Kampala. Il s'agit précisément des ambassadeurs français, britannique et allemand. L'ambassadeur de France à Kampala demande au cours de leur entretien au représentant du FPR : « À quel stade de l'affrontement le FPR envisagerait-il un cessez-le-feu⁵² ? » Patrick Mazimhaka répond que le « FPR n'a pas encore envisagé un cessez-le-feu général, faute de partenaire pour l'établir ».

Qu'en est-il du rôle de la Minuar mais aussi du gouvernement intérimaire ? demande à son tour l'ambassadeur allemand. Le vice-président du FPR explique que la Minuar essaye d'aider les deux parties (Gouvernement et rebelles) à s'entendre mais, dit-il, « c'est difficile » car

« il n'y a plus d'interlocuteur du côté du gouvernement rwandais ». Il conclut en soulignant que « l'intervention de la Minuar n'est plus nécessaire : le FPR a suffisamment de forces pour rétablir l'ordre lui-même⁵³ ».

Le témoignage du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda va dans le même sens et montre que : « Le FPR considérait le gouvernement intérimaire comme un groupe de criminels et voulait négocier avec les seules FAR. Mais, celles-ci se sont rebiffées car leur Gouvernement avait seul le pouvoir de signer un quelconque accord avec le FPR [...]. Considérant que la victoire était à sa portée, le FPR s'est montré intraitable au cours des contacts informels avec les organisateurs de la réunion. Il a exigé la dissolution du gouvernement intérimaire et de la garde présidentielle [...]. Le représentant spécial de l'ONU, le secrétaire général de l'OUA et la communauté internationale ont été accusés de n'avoir rien fait pour arrêter les massacres et donc d'être de mèche avec le gouvernement intérimaire. Ces excès de langage ont précipité le départ d'Arusha de toutes les personnalités visées par le FPR, y compris les ambassadeurs occidentaux⁵⁴. »

Monsieur Booh Booh, qui s'emploie à utiliser tous les moyens diplomatiques pour obtenir un cessez-le-feu, se heurte, lui aussi, à l'intransigeance du FPR/APR. Il le relate notamment dans un câble adressé à Kofi Annan daté du 18 avril 1994 : « Le camp des FAR a clairement démontré sa bonne volonté d'instaurer immédiatement un cessez-le-feu [...] jusque-là, le FPR demeure intransigent et insiste sur le fait que les FAR doivent d'abord stopper les massacres de civils innocents avant que les parties n'entament des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu. [...] Le rejet du FPR d'instaurer un cessez-le-feu immédiat semble indiquer qu'il a l'intention d'atteindre des objectifs militaires, même s'il n'en fait pas état ouvertement⁵⁵. »

Si le gouvernement intérimaire fait des propositions concrètes sur l'arrêt des massacres et la cessation des hostilités, et admet la nécessité de diligenter des enquêtes ou des poursuites contre les auteurs des massacres comme l'attestent toutes les sources citées précédemment, le FPR, lui, concentre davantage son discours sur « l'absence d'interlocuteur » et plus encore sur la disqualification de ce Gouvernement, vraisemblablement dans la perspective de s'imposer comme le seul représentant du Rwanda, sur les plans politique et militaire.

D) L'ATTITUDE DES REBELLES DU FPR/APR PENDANT LES MASSACRES

L'attitude du FPR dans les massacres de civils en 1994 reste le grand tabou. Nul n'a le droit d'en parler, y compris les dissidents de ce mouvement. Si l'image du FPR est longtemps restée celle d'un sympathique mouvement de « libération nationale » opposé à la dictature du président Juvénal Habyarimana, ses positions et son comportement durant les massacres ont fini par révéler son côté machiavélique et criminel.

En effet, l'attitude intransigeante du FPR pendant les discussions portant à faire cesser d'urgence les hostilités a beaucoup intrigué, y compris ses alliés américains. Le 20 avril 1994, un document émanant du bureau des Affaires africaines du département d'État à Washington et adressé à l'ambassadeur américain à Bujumbura (Burundi) dénonce clairement « la contradiction inhérente à la position du FPR qui aurait repris la guerre pour stopper les massacres⁵⁶ ». Le document souligne que le FPR « ne doit pas rendre son cessez-le-feu contingent d'un arrêt préalable de l'autre camp, puisque l'autre camp pourrait précisément adopter la même position, ce qui aurait juste pour conséquence de prolonger les combats⁵⁷ ».

De fait, il existe des ambiguïtés et un double langage dans les déclarations du FPR et surtout un net décalage entre ce que disent ses

membres et ce qu'ils font. Dans un article du 5 mai du journal *Le Monde*, le représentant du mouvement en Belgique, Jacques Bihozagara, déclare : « la communauté internationale ne peut pas arrêter les massacres. Seuls les Rwandais peuvent le faire ». Il est évident qu'il fait ici exclusivement référence au FPR qui domine largement les FAR et aurait donc les moyens militaires d'empêcher les massacres ou d'y mettre un terme.

La question est donc de savoir pourquoi le FPR/APR n'empêche-t-il pas les massacres puisque, dans un article du 29 avril du quotidien *Le Monde*, ses dirigeants affirmaient déjà contrôler la « moitié du pays » et que, par ailleurs, ses troupes avaient chassé le « gouvernement intérimaire » de la capitale depuis le 12 avril. Le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a d'ailleurs pu constater *de visu*, lors de sa visite au Rwanda, cette progression fulgurante des troupes du FPR/APR jusqu'aux portes de la capitale : « Au moment de ma visite les 11 et 12 mai 1994, écrit-il, le FPR contrôlait près de la moitié du territoire rwandais, au nord-est d'une ligne diagonale qui partagerait en gros le pays du nord-ouest au sud-est. Les troupes du FPR ont considérablement progressé en direction du sud et se dirigeaient vers la capitale de façon à l'encercler⁵⁸. » Cette constatation est donc conforme à la poursuite des objectifs militaires identifiés par Jacques-Roger Booh Booh.

Le haut-commissaire, qui a rencontré toutes les parties, souligne à cet égard un point majeur qui éclaire la position très ambiguë de l'APR/FPR : « Si le général Bizimungu [chef d'état-major des FAR] a déclaré que le Gouvernement était prêt à accepter un cessez-le-feu immédiat, le général Kagame [chef militaire de l'APR/FPR], s'exprimant au nom du Front patriotique rwandais, a fait savoir qu'un cessez-le-feu ne pouvait être envisagé que si, parallèlement, on s'occupait d'abord de mettre un terme au massacre des civils par les forces gouvernementales. Le général Kagame a déclaré que, plutôt que d'en appeler au Front patriotique rwandais en vue

d'un cessez-le-feu immédiat, la communauté internationale devrait faire pression sur le Gouvernement pour qu'il mette un terme aux massacres⁵⁹. »

Pourquoi la rébellion demande à « la communauté internationale » de faire pression sur ses adversaires politiques pour faire cesser les massacres alors qu'il prétend être en mesure d'y mettre un terme lui-même ? À cet égard, *Le Figaro* du 21 avril donne une explication sur l'attitude du FPR/APR : « les rebelles du Front patriotique rwandais, se sentant proches de la victoire, refusent de négocier ». Les manœuvres dilatoires et le double langage du FPR, tels que le montrent les observations américaines ci-dessus, s'expliquent en partie par sa supériorité militaire. Le FPR, ayant dorénavant la certitude de s'emparer de la totalité du pouvoir par la force, ne s'embarrasse plus de l'urgence de faire cesser les massacres.

Un témoin majeur, voulant pousser le FPR/APR à sortir du double langage, se heurte à la réalité. Le commandant des casques bleus de l'ONU au Rwanda, le général Roméo Dallaire écrit à Paul Kagame le 19 mai pour lui rappeler : « Comme vous le savez, la Minuar a rencontré les forces gouvernementales rwandaises le 16 mai pour discuter de la première mouture du texte conformément aux règles définies pour l'établissement d'un cessez-le-feu au Rwanda. À cette date, nous n'avons encore reçu aucun commentaire des membres de votre haut commandement. Votre officier de liaison se trouvant dans mon quartier général a indiqué verbalement qu'aucune décision ne sera prise par votre direction à ce sujet. »

L'évolution de la situation militaire, de plus en plus favorable à la rébellion, semble donc justifier son encouragement à la poursuite des massacres. Ainsi, après un mois de combats, les rebelles du FPR sont en passe de prendre le pouvoir. Un officier de l'APR/FPR, faisant part de son enthousiasme à l'idée de s'emparer du palais présidentiel, déclare dans le journal *Libération* du 28 et 29 mai 1994 : « Nous sommes tout proches de

l'encerclement définitif. Lorsque nous aurons repris nos forces, l'affaire sera vite réglée. Kigali sera à nous. »

À cette date, la signature des accords d'Arusha prévoyant un partage du pouvoir, pourtant à l'avantage de la rébellion, de même que le discours sur le rétablissement de la démocratie au Rwanda au cœur de la communication du Front, semblent avoir laissé la place au désir ardent des chefs rebelles d'accéder au pouvoir par la lutte armée. C'est manifestement pour cette raison qu'ils rejettent le cessez-le-feu et s'opposent à toute intervention internationale qui serait de nature soit à les retarder, soit à les tempérer. Autrement dit, le FPR préfère accéder au pouvoir grâce aux massacres et la violence plutôt qu'en ayant recours à la négociation et à la paix. C'est cynique mais c'est son choix et sa vision. Depuis vingt-cinq ans, cette lecture fondamentale de son action militaire est ignorée et censurée.

Pour mieux comprendre l'attitude du FPR, il faut rappeler qu'il avait déjà participé à des élections municipales en septembre 1993 dans une zone qu'il contrôlait entièrement. Or, seuls les candidats du parti présidentiel (hutu) étaient sortis vainqueurs de ce scrutin⁶⁰. Cette expérience a-t-elle été un indicateur incitant la rébellion tutsie à préférer la violence comme étant la meilleure ou la seule voie pour accéder au pouvoir ? C'est possible.

Accumulant les victoires militaires sur le terrain, il apparaît, dès le mois d'avril 1994, que le FPR/APR ne juge plus nécessaires de discuter avec le gouvernement intérimaire rwandais ni d'agir pour mettre fin aux massacres. Sa priorité est de poursuivre la lutte armée contre les FAR et son Gouvernement jusqu'à la chute de ce dernier. Le FPR aurait-il donc, dans cette logique, renoncé à faire cesser le « génocide » qu'il prétend dénoncer et qu'il impute seulement à ses adversaires politiques ?

Cette stratégie de conquête du pouvoir aurait-elle été délibérément préparée avant même le 6 avril 1994 ? C'est ce que semblent indiquer de nombreux rapports de la Minuar et même de l'ONU, qui font état de soupçons d'une préparation du FPR à la lutte armée. Pourtant, bien que ces

éléments soient maintes fois signalés⁶¹, il n'apparaîtra opportun à personne de les analyser afin de savoir quels étaient les objectifs du FPR/APR, ses méthodes et les conséquences de son action politique et militaire sur les populations rwandaises hutues, tutsies et twas confondus.

L'officier de renseignements de la Minuar, Amadou Deme, explique : « Pendant les terribles événements de tueries, malgré les appels des FAR à la trêve, le FPR les rejetait car sa machine de guerre était déjà en marche et les FAR n'étaient pas en mesure de faire face à une offensive destructrice, rapide et bien soutenue de l'ennemi qui se dirigeait vers l'intérieur du pays. Les FAR ne pouvaient pas se réorganiser et se battre contre les auteurs de massacres. C'était évident que les FAR n'avaient pas les moyens de faire tout cela à la fois, c'est-à-dire défendre l'intégrité du territoire et y maintenir l'ordre. [...] En effet, les soldats du FPR étaient en train de commettre des tueries massives au sein de la population, tous les groupes ethniques confondus et refuser la trêve était un grand crime contre l'humanité⁶². »

Au cours de cette période cruciale où seules les forces gouvernementales sont désignées à la vindicte populaire, le FPR/APR va donner l'impression d'être le seul mouvement sensible aux massacres de civils puisqu'il les dénonce régulièrement à travers les médias, qui de surcroît relaient largement son point de vue.

Par exemple, dans le journal *L'Humanité* du 2 mai 1994, le FPR déclare notamment que : « Ces massacres font partie d'un plan d'extermination préparé depuis un certain temps par l'entourage du général-président défunt, Juvénal Habyarimana. » Comment expliquer cependant qu'il refuse toutes les propositions visant à mettre un terme à « l'extermination » en cours puisque le Gouvernement et des militaires rwandais le demandent ardemment ? Au cœur de son discours, le FPR dit surtout ne pas reconnaître « ce gouvernement illégal d'assassins⁶³ » et soutient dans *L'Humanité* du 19 mai : « Nous avons demandé un tribunal international sur le génocide au

Rwanda. Nous ferons tout pour associer la communauté internationale dans les enquêtes et les jugements. » En définitive, tous les efforts du FPR semblent se concentrer à obtenir le discrédit, la condamnation et la chute du régime ainsi que la poursuite de ses dirigeants devant un tribunal pénal international. Il obtiendra finalement satisfaction sur ces deux points une fois installé au pouvoir⁶⁴.

Au total, le traitement que la presse et certaines organisations des droits de l'homme ont réservé au gouvernement intérimaire rwandais est assez caricatural et aberrant puisqu'il a été présenté uniquement comme celui qui orchestrait les massacres et jamais comme un Gouvernement qui aurait agi une seule fois soit pour les faire cesser, soit pour contribuer à la paix. Ainsi, certains auteurs ont fondé leurs analyses sur ce Gouvernement non pas à partir des faits ou des données disponibles tant auprès de la Minuar ou de l'ONU mais plutôt sur l'idée répandue dans les médias, notamment par le FPR, qu'il serait un « gouvernement génocidaire ». L'acquiescement de plusieurs membres de ce Gouvernement devant le TPIR n'a apparemment rien changé. Il serait peut-être temps que des chercheurs et des journalistes intellectuellement honnêtes reviennent à la raison et révisent leurs positions en reconnaissant qu'ils se sont, peut-être, trompés, l'erreur étant bien humaine.

Quant au FPR, il est encore présenté par de nombreux chercheurs et journalistes, comme celui qui aurait « mis fin au génocide⁶⁵ ». Cette autre présentation répond moins à la réalité du terrain qu'à la volonté de construire un ou des héros imaginaires menant une opération de sauvetage d'un groupe ethnique en danger de mort. Cette fiction d'un FPR « libérateur » et « sauveteur » mérite aussi une remise en question. Et c'est l'ancien ministre rwandais des Affaires étrangères de Paul Kagame, Jean-Marie Ndagijimana, qui a commencé cette remise en question en soutenant que « Paul Kagame a sacrifié les Tutsis⁶⁶ ».

Le fait de ne pas suffisamment prendre en compte ou de ne relater que partiellement l'attitude des deux parties au conflit et/ou de ne pas expliquer précisément leurs motivations et leurs objectifs militaires ou politiques pendant les massacres et la guerre civile internationale n'a pas facilité la compréhension des événements. Les partenaires du Rwanda n'ont pas aidé non plus le grand public à comprendre, même *a posteriori*, le déroulement et l'imbrication des faits. En cela, tout ce qui consiste à mettre le « génocide » et pas la conquête du pouvoir au centre de la recherche sème la confusion et entretient inutilement la polémique.

E) L'ATTITUDE DES « PAYS AMIS » ET DES GRANDES PUISSANCES AU RWANDA AU DÉBUT DES MASSACRES

L'attitude des pays occidentaux et africains au moment de la guerre civile et des massacres du Rwanda n'a pas été irréprochable. Alors que massacres et affrontements armés étaient en cours, les États africains se sont montrés incapables d'agir et les Occidentaux (la Belgique, la France et les États-Unis) ont décidé d'évacuer en priorité leurs ressortissants, puis la quasi-totalité des casques bleus de la Minuar. Le quotidien *InfoMatin* du 11 avril note par exemple : « L'opération d'évacuation des ressortissants occidentaux du Rwanda concerne 3 000 personnes. Il y avait dans ce pays 1 500 Belges, 600 Français, 350 Américains, 200 Canadiens, 198 Italiens, 175 Suisses, 135 Espagnols, une centaine de Britanniques et une centaine de Néerlandais. »

La première grande couverture médiatique au sujet de la tragédie du Rwanda porte d'ailleurs sur l'évacuation des étrangers et plus particulièrement des Belges, des Français et des Américains. Elle donnera lieu à trois opérations dont les noms de code seront : *Silver Back* pour la Belgique, *Amaryllis* pour la France et *Distant Runner* pour les États-Unis.

Ces opérations conjointes constituent un moment de grande mobilisation de ces trois États au début des massacres.

Il est très utile de savoir comment se sont déroulés les faits. Dans la nuit du 7 avril, un télégramme diplomatique confidentiel-défense de l'ambassade de France à Washington note que la crise rwandaise, depuis la mort du chef de l'État du Rwanda, est suivie par le ministère français de la Défense, celui de la Belgique et le Pentagone, et que le département d'État américain va adresser un câble à la France et à la Belgique sur ses intentions, notamment sur l'évacuation de ses ressortissants⁶⁷.

Le document annonce que les États-Unis vont donner vingt-quatre heures aux « autorités de fait », sous-entendu au gouvernement intérimaire, pour ouvrir l'aéroport encore sous le contrôle des FAR et que si des Américains venaient à être blessés ou tués, ils demanderaient au Commandement opérationnel américain basé en Europe (Eucom) de planifier avec la France et la Belgique une « opération militaire d'évacuation » et qu'ils pourraient « participer avec les gouvernements français et belge au règlement de la crise sur les plans militaire et politique⁶⁸ ».

Le 9 avril, le ministre français de la Coopération, Michel Roussin, signe le télégramme invitant « les personnels de coopération à quitter le pays dans lequel leur sécurité est menacée ». Une liste des ressortissants français à évacuer est dressée le même jour par l'ambassadeur de France à Kigali⁶⁹. Quelques personnalités politiques rwandaises, plutôt membres de l'opposition, demandent aussitôt l'asile politique à l'ambassadeur français⁷⁰.

Les États-Unis, à la différence de la France et de la Belgique, préfèrent évacuer leurs ressortissants présents au Rwanda non pas à partir de l'aéroport de Kigali mais à partir de l'aéroport de Bujumbura (Burundi) où stationnent déjà cent quatre-vingts *marines* américains. Au cours d'une réunion préparatoire à l'évacuation des Américains qui se tient dans la

capitale burundaise et à laquelle participent le président de l'Assemblée nationale du Burundi, le Premier ministre burundais, le ministre de la Défense, le chef des services de sécurité, le chef d'état-major général de l'armée burundaise, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, l'ambassadeur de France et le chargé d'affaires américain, le malaise est palpable⁷¹. Devant la requête des autorités américaines demandant le droit d'utiliser l'aéroport de Bujumbura pour évacuer leurs ressortissants, les autorités burundaises écartent prudemment « tout projet tendant à faire de Bujumbura une base de départ pour une “opération militaire” sur le Rwanda, particulièrement en vue de la prise de possession par la force de l'aéroport de Kigali, quel que soit l'objectif ultérieur de secours humanitaire⁷² ».

En clair, les autorités burundaises, attachées à la souveraineté de leur pays, ne voudraient pas voir, à cette occasion, leur territoire servir de base arrière aux Américains pour une action d'ingérence dans les affaires intérieures du Rwanda. L'ingérence est déjà effective mais elle ne se voit pas. Les autorités burundaises ne donneront leur accord qu'après avoir reçu des assurances de la France et des États-Unis que l'aéroport de Kigali sera sous contrôle de l'armée française et de la Minuar⁷³, que les États-Unis procéderont à une évacuation d'urgence et de très courte durée de leurs ressortissants et que le stationnement de leurs troupes et de leurs appareils ne pourra pas excéder une semaine.

Le 9 avril 1994, le dispositif aérien américain est en place. Il est composé de quatre C-130, de trois hélicoptères et d'environ deux cents *marines*. Le même jour, le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, sollicite et obtient du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, des escortes de la Minuar pour les ambassadeurs de France, de Belgique, d'Allemagne et des États-Unis. Ils quittent Kigali pour leurs pays respectifs avec l'accord et la coopération du gouvernement intérimaire rwandais⁷⁴.

Plusieurs convois routiers vont ainsi transporter des ressortissants occidentaux jusqu'à Bujumbura. Les compagnies aériennes Air France, Cameroon Airlines, Kenya Airways et Sabena seront réquisitionnées pour faciliter les évacuations vers Nairobi, Bruxelles et Bujumbura⁷⁵. Des C-130 seront également mobilisés par la Belgique pour évacuer ses ressortissants avec l'aide de 250 militaires dépêchés sur place. Les casques bleus belges de la Minuar, plusieurs personnalités rwandaises, le personnel rwandais employé par des institutions françaises et l'ensemble des Occidentaux, quittent immédiatement le Rwanda.

En deux jours seulement, les soldats français, américains et belges réussissent à évacuer presque tous les Occidentaux, des Libyens et quelques Rwandais⁷⁶. L'ambassadeur de France à Kigali adresse alors un télégramme confidentiel à Paris pour demander la fermeture de l'ambassade du fait de « l'aggravation de la situation ». Il ajoute que : « le nonce apostolique et les chefs de missions des États-Unis, du Canada, de la Libye et d'Allemagne ont quitté le Rwanda, la Suisse faisant de même » dans l'après-midi⁷⁷. Le 11 avril 1994, l'ambassadeur de France au Rwanda reçoit de Paris le télégramme suivant : « Compte tenu des risques qui pèseraient sur le personnel de l'ambassade en cas d'arrivée en force du FPR à Kigali et des combats qui l'accompagneraient, le département a décidé de fermer l'ambassade⁷⁸. » C'est ainsi que, constatant une escalade de la lutte armée, les autorités françaises décident de suspendre leur présence officielle au Rwanda.

Ce départ en extrême urgence des Occidentaux provoque des réactions d'indignation dans la presse. L'hebdomadaire *Globe* du 20 avril, qui a suivi l'évacuation des Occidentaux, titre à cet effet : « Rwanda : la honte de l'Occident ». Après être revenu brièvement sur les massacres et sur l'enjeu du conflit – « Des massacres jugés rituels et inévitables. Des dizaines de milliers de morts. Une guerre qu'on dit tribale et qui cache des intérêts politiques ».

Le journaliste s'offusque de l'attitude de l'Occident et de l'ONU : « Les troupes occidentales ont plié bagage et il ne reste plus que quelques centaines de casques bleus eux-mêmes originaires de pays du tiers-monde pour assister au nouveau naufrage d'un peuple et d'un État. Mais l'ONU a décidé de ne pas s'en tenir là. Ses stratégies viennent d'inventer au Rwanda le “droit de non-ingérence” en se montrant incapables d'enrayer le bain de sang qui, depuis l'assassinat du président Juvénal Habyarimana, endeuille le pays des Mille Collines. »

Le ton est identique dans *Le Figaro* du 21 avril. Les critiques de la presse française au sujet de l'évacuation des Occidentaux et de l'abandon des Rwandais sont intéressantes car elles soulèvent de façon concrète le débat sur l'assistance humanitaire et ses ambiguïtés. En effet, il ne fait désormais plus aucun doute que les forces mobilisées pour assurer les évacuations pouvaient mettre un terme à la lutte armée entre les FAR et le FPR et aux massacres des populations au Rwanda, mais le choix ne fut pas celui-là⁷⁹.

Pour les théoriciens de la protection des civils en danger dans les zones de conflits armés, le Rwanda est un cas d'école. Les informations dont disposaient les chancelleries occidentales, après l'attaque contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994, ne permettaient pas de douter un seul instant qu'un affrontement militaire entre les rebelles et les forces gouvernementales allait se produire⁸⁰ et qu'il exposerait les populations rwandaises (hutues, tutsies et twas) aux affres de la guerre civile⁸¹.

Le rapport de la commission Carlsson, du nom de l'ancien Premier ministre suédois, dite « commission d'enquête indépendante » sur l'action de l'ONU au Rwanda, confirme bien que certains pays occidentaux s'attendaient à une déflagration de violence et que c'est d'ailleurs ce qui a pu justifier leur réaction d'évacuer aussitôt leurs ressortissants : « Le déploiement rapide de contingents nationaux chargés d'évacuer les expatriés de Kigali a valu la vie sauve à bon nombre des intéressés. [...]

Dès qu'il a été su que l'appareil avait été abattu, la France, la Belgique, les États-Unis et l'Italie ont manifestement jugé la situation suffisamment explosive pour qu'il soit procédé à l'évacuation immédiate de leurs nationaux⁸². »

Au moment des évacuations des Occidentaux, la Belgique, la France et les États-Unis savent donc pertinemment que les affrontements armés entre les rebelles et les forces gouvernementales vont s'intensifier et que les populations rwandaises seront, après le départ des Occidentaux, exposées à des massacres qui ont déjà commencé dans la capitale rwandaise⁸³. Par crainte que des Belges, des Français et des Américains soient également victimes de ces violences, il a été décidé de leur rapatriement en urgence⁸⁴. En cela, ils ont parfaitement assumé leurs responsabilités vis-à-vis de leurs compatriotes conformément à la coutume et au droit international⁸⁵, quitte, si les circonstances devaient l'imposer, à prendre des libertés avec le droit international pour protéger leurs concitoyens⁸⁶.

Toutefois, la solidarité observée au niveau opérationnel et même sur le plan décisionnel, au moment des évacuations, entre officiels français, belges et américains ne coïncidera jamais avec la solidarité que le peuple rwandais, exposé lui aussi aux dangers de la guerre civile, serait en droit d'attendre de ses partenaires occidentaux⁸⁷. Certains officiers de la Minuar vont le déplorer amèrement⁸⁸. Pour le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda, Jacques-Roger Booh Booh, ces évacuations ne devaient pour autant pas signifier que le sort des Rwandais était définitivement scellé. Le diplomate camerounais voulait croire qu'un sursaut de la communauté internationale était encore possible, du moins pour le principe et pour la « morale internationale » : « La Minuar et l'ONU n'ont nullement l'intention d'abandonner le Rwanda en cette période difficile car un départ précipité de la mission équivaldrait à une non-assistance à personnes en danger⁸⁹. »

Il est néanmoins clair qu'au moment des évacuations des Occidentaux, ni les Américains ni les Belges ni les Français ne s'inscrivent, au moins en pratique, dans une logique de protection des Rwandais exposés aux massacres. À ce moment précis du moins, la priorité n'est pas nécessairement à la défense des principes du droit international humanitaire ou de la « morale internationale » s'agissant des Rwandais⁹⁰.

Au cours d'une réunion de crise à Matignon, le Premier ministre français, Édouard Balladur, se serait exclamé : « Nous avons un devoir sacré d'égoïsme national⁹¹. » L'Organisation de l'unité africaine (OUA) dira à ce propos : « Seuls la commission Carlsson et notre Groupe ont eu l'autorisation d'étudier les dossiers confidentiels des Nations unies se rapportant à cette période. Dans la mesure où nos deux enquêtes ont permis de le constater, ce fut la seule occasion pendant toute la durée de la mission de la Minuar où Dallaire fut autorisé de quelque manière à utiliser sa discrétion "d'agir hors des limites de son mandat" et l'objet de cette exception ne peut être plus clair : "[...] si cela s'avère essentiel pour permettre l'évacuation des ressortissants étrangers". Cette latitude ne lui fut jamais accordée pour la protection de citoyens rwandais. Le secrétariat ne savait que trop que les États-Unis, surtout, ne donneraient jamais leur accord à une intervention armée des forces de l'ONU à cette fin. Mais il savait également que tous les gouvernements occidentaux accepteraient – même exigeraient – l'autorisation pour les casques bleus de franchir ces limites afin d'assurer le sauvetage des expatriés. Des millions de spectateurs à travers le monde ont vu les documentaires télévisés montrant des soldats occidentaux escortant des Blancs vers la sécurité au milieu de foules de Rwandais qui allaient bientôt être massacrés ». Les experts de l'OUA ajoutent : « Nous condamnons ces pays et ces bureaucrates de l'ONU coupables d'avoir pratiqué de façon flagrante deux poids, deux mesures⁹². »

L'OUA a toutefois omis de formuler les mêmes critiques à l'égard des États africains qui ne se sont pas illustrés non plus, à la même période, ni

par des initiatives originales, ni par leur courage, ni même par une quelconque détermination à faire cesser les massacres ou à protéger les Rwandais. En dehors de quelques actions diplomatiques infructueuses⁹³, ils se sont contentés de proposer prudemment l'envoi de troupes au secrétaire général de l'ONU⁹⁴ alors que la situation se détériorait chaque jour davantage. Ont-ils eu peur des soutiens d'une des parties au conflit ?

Sur la question des évacuations d'étrangers précisément, les critiques de la presse auront au moins eu le mérite de mettre l'accent sur un point essentiel du droit international humanitaire qui est toujours l'objet de débats entre théoriciens et praticiens de l'action humanitaire : la protection des civils⁹⁵. En critiquant l'attitude des grandes puissances, la presse a essayé de confronter le discours sur l'assistance aux populations en danger avec la pratique et les enjeux de la politique internationale. En cela, les critiques journalistiques incitent à la réflexion et l'on peut dire que la presse a pleinement joué son rôle d'information ou d'éveil des consciences. Dans un tel contexte, comment comprendre l'engagement de la France à travers l'opération Turquoise ?

L'opération Turquoise a été décidée dans un contexte de « cohabitation » politique sur le plan intérieur et d'hostilité à l'extérieur. Cette situation n'a pas été sans créer des difficultés dans la prise de décision et dans la définition même des objectifs de la mission au Rwanda.

Depuis plus de deux décennies maintenant, le déploiement de cette mission « militaro-humanitaire » est présenté comme résultant d'une approbation de l'ensemble de la classe politique ou comme une initiative ayant fait l'unanimité au sein du gouvernement français de l'époque. Ce n'est pas vrai ! Il faut rappeler que, lorsque le Premier ministre Édouard Balladur arrive au Gouvernement le 29 mars 1993 à la suite d'élections législatives ayant entraîné un changement de majorité, il n'a ni la même connaissance, ni la même lecture du conflit rwandais que le président François Mitterrand au pouvoir depuis 1981 et qui s'est impliqué dans cette

crise dès 1990. Or, le flot d'accusations qui s'abat sur la France à partir du mois d'avril 1994 concernant le soutien de Paris au régime Habyarimana ne va pas épargner le nouveau Premier ministre, quand bien même il aurait cherché, dans son approche du Rwanda, à se démarquer de la politique de François Mitterrand.

Prudent dès son arrivée à Matignon, Édouard Balladur ne veut en effet pas s'engager dans ce que la presse et les organisations des droits de l'homme présentent déjà comme le borbier africain de la France mitterrandienne. Lorsque, courant juin 1994, se pose la question d'une intervention française, il demeure largement sur la réserve. L'un des rares articles à traiter de la différence d'approche du conflit rwandais et d'une intervention française au Rwanda entre Édouard Balladur et François Mitterrand est signé de Jacques Amalric dans le quotidien *Libération* du 22 juin 1994 sous le titre : « Les raisons d'un revirement français ». Le sous-titre de cet article résume ainsi la situation : « Si le principe de l'intervention est acquis, l'accord n'est pas total entre le Quai d'Orsay, Matignon et l'Élysée ».

Pour le journaliste, « l'émotion des Français et de quelques ministres » du Gouvernement choqués par les images d'atrocités en provenance du Rwanda devrait pousser la France à réagir. Il rappelle que « dès le mardi 14 juin, au cours d'une réunion interministérielle à Matignon, le principe d'une intervention française est retenu, malgré le manque d'enthousiasme du ministre de la Défense François Léotard. Il sera confirmé le lendemain à l'Élysée, au cours d'un conseil restreint, mais on écartera l'idée d'une participation française à la Minuar dont les renforts ne seront pas envoyés au Rwanda avant deux ou trois mois, pour cause notamment de déficiences logistiques. Le temps presse et pas question de s'engager dans une opération de longue durée, surtout "sous un commandement international ignorant tout du terrain". L'idée est d'agir rapidement, sous commandement

français mais avec le feu vert de l'ONU, en attendant l'arrivée du gros des cinq mille hommes de la Minuar ».

L'auteur de ces lignes souligne aussi que « François Mitterrand, qui n'avait guère apprécié le retrait précipité du contingent français chargé d'évacuer les Occidentaux de Kigali, approuve sans réserve toute l'opération. Édouard Balladur approuve lui aussi mais s'inquiète de la présence d'autres pays aux côtés de la France. Le 21 juin, seul le Sénégal avait confirmé son engagement. L'Italie, impressionnée par les menaces du FPR, paraissait devoir déclarer provisoirement forfait malgré une conversation téléphonique, mardi, entre Édouard Balladur et Silvio Berlusconi. Quant au contingent zaïrois, proposé par Mobutu, il a été jugé trop compromettant pour être accepté. Ces difficultés, estime-t-on chez les plus résolus, devraient s'estomper après le vote du Conseil de sécurité ».

D'après le journaliste, « en attendant, la suite des événements, le Premier ministre a clairement manifesté hier ses préoccupations en insistant, devant le groupe RPR, sur les restrictions qu'il avait imposées à l'intervention française : feu vert de l'ONU, durée limitée à "quelques semaines", accord d'autres pays mais aussi positionnement des troupes au Zaïre et interdiction d'opérations "en profondeur" à l'intérieur du Rwanda. »

Jacques Amalric conclut son article en disant : « À y regarder de plus près, on décèle plus que des nuances sous une façade d'unanimité : la résolution d'un Alain Juppé et d'un François Mitterrand est nettement tempérée par les prudences du trio Édouard Balladur, François Léotard, Michel Roussin ».

Plusieurs difficultés sont ici pointées, notamment celle de conduire une intervention française en urgence tout en gardant une certaine discrétion sur cette démarche, ainsi que celle d'afficher l'unité du Gouvernement malgré des dissensions internes qui persistent sur les modalités du projet français d'intervention au Rwanda.

Pour François Mitterrand en effet, le soutien de l'Ouganda au FPR visant à déstabiliser le Rwanda est inacceptable, autant que le silence des médias ou de la communauté internationale qui l'entoure. Il dira à ce sujet : « C'est incroyable, un pays agresse un autre et on ne bouge pas⁹⁶ » L'intervention française se justifie donc pleinement pour le chef de l'État français.

Pour Édouard Balladur en revanche, la lecture est différente. L'intervention de la France doit être assortie d'une extrême prudence et d'un certain nombre de conditions ; d'abord, elle doit avoir l'aval de l'ONU, puis le soutien d'autres pays, notamment européens. Enfin, elle ne doit pas pénétrer en territoire rwandais. Les réserves émises par le Premier ministre et d'autres membres du Gouvernement sont donc conséquentes et susceptibles de bloquer la réalisation du projet.

Plusieurs notes diplomatiques témoignent des possibilités envisagées à ce moment-là par les dirigeants français et des questions qu'elles suscitent. Dans une note préparatoire du 15 juin 1994 portant sur la prochaine rencontre entre le président Mitterrand et le Premier ministre, adressée au chef de l'État par le général Christian Quesnot et Dominique Pin, les deux auteurs décrivent ainsi la situation : « M. Juppé trouve scandaleux l'immobilisme des nations occidentales et africaines face au drame rwandais. Il estime intolérable que le déploiement des renforts de la Minuar ne soit pas envisagé avant un ou deux mois alors que les combats et les massacres se poursuivent. [...] Par ailleurs, il a proposé de faire étudier la possibilité d'une intervention aéroterrestre franco-européano-africaine pour sauver les enfants massacrés et arrêter les combats. M. Balladur a demandé que le ministre des Affaires étrangères en parle discrètement à nos partenaires et que la Défense étudie la faisabilité technique d'une telle opération. Il compte vous en parler au cours de votre entretien car il estime que nous ne pouvons rester inactifs sur ce dossier. »

Le 15 juin 1994 se tient à l'Élysée un Conseil des ministres restreint présidé par François Mitterrand. Cette réunion est décisive car c'est à cette occasion que le président Mitterrand annonce sa décision d'intervenir au Rwanda. Un rapport classé confidentiel-défense décrit la séance :

« — François Mitterrand : Nous commençons par le Rwanda car la situation exige que nous prenions d'urgence des mesures. [...]

— Michel Roussin : La situation ne s'améliore pas. Les massacres se poursuivent côté hutu et côté tutsi. L'opinion publique internationale et l'opinion française sont horrifiées devant le spectacle d'enfants massacrés, d'orphelinats envahis. [...]

— Alain Juppé : Il y a deux hypothèses d'action. Soit nous gardons les sites, soit nous faisons une opération d'aller et retour avec les enfants.

— François Mitterrand : Elles sont complémentaires. De plus, si on ramène les enfants, où les mettre ? Au Zaïre, en Tanzanie, au Burundi ? Ils seront aussi exposés.

Ce que j'approuve c'est une intervention rapide et ciblée mais pas une action généralisée. Vous êtes maître des méthodes, amiral [s'adressant à l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées] [...].

— Édouard Balladur : Mais avec qui irons-nous ? Il n'est pas question d'y aller seuls.

— François Mitterrand : Nous avons les Africains. Et puis, les Hutus sont favorables à la France et les Tutsis aux Belges. »

Ce dernier propos du président Mitterrand a de quoi surprendre, au moment où la majorité des journaux parle du « génocide » des Tutsis et face à des ministres nouvellement arrivés, qui peuvent n'avoir qu'une connaissance sommaire du conflit rwandais. Le chef de l'État sait en outre l'horreur qu'inspire dans les médias la politique qu'il a menée en faveur du régime hutu depuis 1990 mais n'hésite pas à la mettre sur le même plan qu'un certain parti pris des Belges en faveur des Tutsis. Ainsi, il assume clairement le soutien de la France à la majorité hutue, mais le replace avant

tout dans une dimension géopolitique. On peut y voir également un message adressé à Édouard Balladur pour lui signifier que ce n'est pas parce que la presse traite les Hutus de « génocidaires », que la France doit se déjuger et renoncer à ses ambitions.

La suite du conseil restreint permet de le comprendre et de cerner davantage la position et les objectifs du chef de l'État français :

« — Ministre de la Coopération : Je vais faire le tour de piste des États africains.

— François Mitterrand : Si les autres sont défaillants, on doit y aller seuls avec les Africains. On prend le risque d'une efficacité moindre mais notre action a un caractère urgent et limité. C'est l'honneur de la France qui est en cause. »

Ce serait donc pour « l'honneur de la France » que le Président s'apprête à engager des troupes sur le terrain rwandais, malgré la vive hostilité que cela suscite ? Face aux accusations qui se multiplient dans la presse, l'idée de François Mitterrand serait donc, justement, de montrer que la France ne saurait rester inactive comme les autres membres du Conseil de sécurité ni se laisser impressionner par la campagne médiatique dont elle est déjà la cible.

Il ressort surtout de ce conseil restreint que c'est le président François Mitterrand qui prend la décision et la responsabilité d'une intervention « militaro-humanitaire » au Rwanda, quelles qu'aient été les réticences du ministre de la Défense et la prudence ou les précautions du Premier ministre. Prenant tout le monde de court, il décide d'agir et place le Gouvernement devant le fait accompli. Dans *Le Figaro* du 23 juin 1994, le journaliste Éric Zemmour écrit : « Dans cette bataille feutrée, Édouard Balladur et François Léotard ont perdu. Sous la V^e République, le président de la République est le chef suprême des armées. Et l'on sait François Mitterrand très sensible au respect de ses prérogatives, surtout en période de cohabitation. Mais, battu, Édouard Balladur n'a depuis lors de cesse qu'il

n'ait pris sa revanche. Il le fait à sa manière, en resserrant au maximum la portée de cette intervention. Aussi a-t-il multiplié les "conditions". »

Clairement, alors que le Premier ministre envisage les enjeux de cette intervention du point de vue de la politique intérieure, François Mitterrand, lui, l'inscrit dans une perspective de politique internationale et de géopolitique. Il veut montrer que la France a contribué à la paix au Rwanda et à la démocratisation du régime malgré les attaques dont elle fait l'objet. Il fait également comprendre qu'elle est prête à agir pour protéger les Rwandais au moment où la communauté internationale tergiverse ou refuse de le faire, même si cela doit lui coûter une campagne d'accusations supplémentaire. Le chef de l'État français, rongé par la maladie, mène son dernier baroud d'honneur.

En réalité, le président Mitterrand avait déjà pris sa décision avant même la tenue du Conseil des ministres restreint du 15 juin et c'est la raison pour laquelle il ne s'arrêtera pas sur les opinions ou les réticences de ses ministres, qu'au demeurant il connaissait déjà.

Le même jour, une note confidentielle du Quai d'Orsay demande à ce qu'il soit fait part au secrétaire général de l'ONU des préoccupations du chef de l'État français : « Comme le ministre l'avait indiqué hier au secrétaire général par téléphone, la situation au Rwanda appelle une réaction internationale immédiate et l'accélération du déploiement de contingents de l'ONU dans ce pays. [...] Un déploiement rapide de la Minuar est crucial.

En conséquence, la France a déjà décidé de contribuer immédiatement à l'équipement des nouveaux contingents de la Minuar pour 20 millions de francs selon des modalités qui viennent de recueillir l'accord des autorités sénégalaises. Elle souhaite aussi qu'une décision puisse être prise sans délai sur le déploiement d'une partie des troupes de l'Onusom au Rwanda. Elle est prête à déposer cette semaine un projet de résolution dans ce sens si le

secrétaire général l'estime nécessaire[...]. La France étudie toutes les autres options susceptibles de contribuer à l'arrêt des massacres. »

Le ministre dont il est question ici est le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, qui, manifestement, semble avoir pris la mesure de la détermination de François Mitterrand et adopte, à son tour, une attitude volontariste qui diffère de la prudence de son Premier ministre. Le quotidien *InfoMatin* commentera d'ailleurs : « Entre Mitterrand et Juppé, le courant passe. Malgré les critiques et les craintes qui s'expriment au sein du Gouvernement, les deux hommes sont pareillement résolus. On partage, au Quai d'Orsay et à l'Élysée, l'idée que la France ne peut faire l'économie d'une "politique africaine"⁹⁷. »

Un autre article du *Figaro* titre : « Mitterrand-Juppé : les alliés objectifs ». Charles Lambroschini, qui signe cet article, souligne : « C'est l'alliance objective entre François Mitterrand et Alain Juppé qui a été l'élément moteur de l'intervention française. Mais, précise aussitôt le fonctionnaire qui fait cette réflexion, ils n'obéissaient pas au même motif. Pour le ministre des Affaires étrangères, la politique ne peut pas ignorer la morale, donc les droits de l'homme. Le président de la République, lui, pensait à l'histoire. S'il voulait sortir par le haut, il ne pouvait pas laisser dire que, face à un génocide, il était resté les bras croisés⁹⁸. »

Ainsi, le 16 juin, François Mitterrand reçoit une note conjointe de son chef d'état-major particulier, le général Christian Quesnot, et de son conseiller diplomatique chargé des Affaires africaines, Bruno Delaye, rendant compte de la réunion qui s'est tenue le même jour au Quai d'Orsay « pour étudier les aspects diplomatiques et militaires d'une intervention au Rwanda ». Le contenu de cette note révèle l'état d'avancement du projet :

« 1 – Sur le plan diplomatique :

a) La Mission

Le ministère des Affaires étrangères a présenté cette intervention comme une action à vocation humanitaire qui doit s'inscrire dans l'esprit du

mandat de la Minuar : assurer la sécurité et la protection des personnes menacées. Il ne s'agit pas de mettre en place une force d'interposition. L'opération doit être limitée dans le temps (moins de deux mois) jusqu'à ce que la Minuar soit suffisamment opérationnelle.

b) Avec qui ?

Le Premier ministre met comme condition à cette opération la participation à nos côtés d'au moins un pays européen, afin de ne pas être accusé par le Front patriotique rwandais (FPR), qui verrait une nouvelle fois la victoire militaire lui échapper, de voler au secours du Gouvernement et des responsables des massacres.

Pour l'instant, nos partenaires européens adoptent une attitude réservée. L'Allemagne est "hors jeu" pour des raisons constitutionnelles, la Belgique est réticente, la Grande-Bretagne est sceptique. L'Espagne pourrait se tenir à nos côtés si cette action obtenait le label UEO. L'Italie serait plus allante et prête à nous accorder un soutien logistique.

Les Américains, pour leur part, n'apprécient guère d'avoir appris nos projets par la presse et souhaitent que notre action soit légitimée par l'ONU. Des pays africains francophones (Sénégal) et anglophones (Ghana – le président Rawlings pourrait accepter de participer à cette opération) seront également sollicités.

c) Comment ?

L'aéroport de Kigali étant fermé, l'opération ne peut intervenir qu'à partir des pays voisins, qui seront interrogés (Zaïre et Burundi de préférence) et aussi à toutes fins utiles, Ouganda ou Tanzanie.

2-Sur le plan militaire :

L'opération militaire pourrait être déclenchée en milieu de semaine prochaine quand toutes les conditions seront réunies (le Quai d'Orsay conditionne notre action au non-respect du cessez-le-feu et à la poursuite des massacres).

Le détachement engagé comprendrait environ 2 000 hommes dont 300 Africains sans compter les éléments européens qui éventuellement accepteraient de se joindre à nous. Il serait mis en place à partir du Zaïre (Goma, Bukavu), et du Burundi si les autorités de ces pays donnent leur accord.

Le déploiement se ferait ensuite par la route à partir de la zone tenue par les forces gouvernementales, le premier site à protéger pouvant être Cyangugu près de la frontière zaïroise où une communauté tutsie est menacée par des milices hutues. »

Il est ici notable que le plan de déploiement de l'opération Turquoise ne prévoit pas de venir en aide aux victimes hutues ou twas menacées par la guerre civile, mais vise à sauver en priorité des Tutsis, probablement aussi à des fins de communication et pour parer aux accusations du FPR « de voler au secours du Gouvernement et des responsables des massacres », c'est-à-dire les Hutus.

Cependant, les appels lancés par la France à d'autres États pour une intervention humanitaire restent sans effet, à l'exception de quelques pays africains (Sénégal, Mauritanie, Guinée-Bissau, Niger, Tchad, Égypte), qui proposent la mise à disposition de soldats. Le manque de volonté des pays européens à s'engager pour arrêter les massacres et la guerre civile peut-il s'expliquer par l'image altérée de la France et son implication présumée dans le « génocide » ? Il est vrai que les garanties exigées par le Premier ministre Balladur n'empêcheront ni le FPR, ni certains journalistes, ni des organisations humanitaires de continuer à soupçonner ou à accuser la France de soutenir des « génocidaires ». Leur position est que, depuis le début de la crise, le président Mitterrand s'est engagé de manière aveugle aux côtés des Hutus⁹⁹.

Pourtant, il est établi qu'à la suite de l'attentat du 6 avril et de la mort du président Habyarimana, qui crée un vide institutionnel et politique dans le pays, Paris ne fait suite à aucune des demandes de soutien formulées par

les nouvelles autorités rwandaises. Il apparaît que c'est face au caractère massif que prennent les tueries dans l'ensemble du pays et après l'échec des multiples tentatives du chef de la Minuar d'établir un cessez-le-feu que François Mitterrand entrevoit un projet d'intervention. C'est ainsi qu'il reçoit les représentants des organisations humanitaires françaises présentes au Rwanda dont la directrice d'Action internationale contre la faim (AICF), Nathalie Duhamel¹⁰⁰. Ce sera également le cas du président de Médecins du monde qui avait demandé une audience au chef de l'État¹⁰¹ et de celui de Médecins sans frontières (MSF), Philippe Biberson¹⁰², qui écrira directement au président Mitterrand pour lui avouer que son organisation est désarmée « devant l'ampleur de telles tueries » que rien ne « semble pouvoir stopper en l'absence d'une intervention extérieure ». M. Biberson note également que « la communauté internationale et particulièrement la France n'ont toujours pas pris leurs responsabilités politiques dans un conflit qui n'est pas un massacre interethnique, mais bien une extermination systématique ».

Cette lettre officielle de MSF est plus prudente que la « lettre ouverte au président de la République » qui l'accompagne, plutôt destinée à mobiliser l'opinion et au ton résolument accusatoire : « Il ne s'agit pas d'une guerre ethnique mais de l'extermination, systématique et programmée, des opposants à une faction soutenue et armée par la France : celle de l'ancien dictateur Juvénal Habyarimana, dont la garde présidentielle est la principale responsable de ces atrocités. » On y retrouve les mêmes éléments que dans le discours médiatique du FPR, à savoir, une accusation formelle contre la France d'être impliquée dans le « génocide », la désignation du camp gouvernemental comme étant l'auteur du « génocide » ainsi qu'un silence absolu sur les crimes commis par le FPR.

Pourtant, le 17 mai 1994, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Genève rend public un communiqué accusant « le FPR de poursuivre massacres et tortures au Rwanda ». Le porte-parole du HCR,

Rupert Colville dira que, d'après plusieurs réfugiés, « des soldats du FPR tuaient et torturaient des Rwandais avant de jeter leurs corps dans la rivière Akagera qui borde la frontière du Rwanda avec la Tanzanie ». Il note aussi que des réfugiés déclarent que des raids ont été réalisés dans plusieurs villages « dont les habitants ont été conduits dans des écoles et mis en pièces à coups de machettes ». Dans d'autres villages, souligne le porte-parole du HCR, des « habitants ont été jetés vivants, pieds et poings liés¹⁰³, dans la rivière Akagera ». Il précise que « le FPR avait jusqu'ici démenti se livrer à des massacres de même qu'il a nié avoir fermé la frontière avec la Tanzanie. Mais depuis le déploiement de leurs troupes le 29 avril au principal point frontalier, le nombre des réfugiés a diminué considérablement. Les nouveaux arrivants qui parviennent malgré tout à se glisser à travers la frontière sont fortement traumatisés et certains ont été blessés par balles ou à coups de machettes ». Le porte-parole du HCR conclut son propos en confirmant que « Médecins sans frontières avait installé un dispensaire de fortune à la frontière pour traiter les arrivants¹⁰⁴ ».

Il est pour le moins curieux que MSF qui se trouve, selon le HCR, à la frontière, ne fasse pas état de cette situation et choisisse de sélectionner les données relatives au drame qui touche les populations civiles rwandaises. Autant MSF pointe vigoureusement les crimes commis par les Hutus, autant il garde le silence sur ceux des rebelles tutsis du FPR. Si ces informations ne font pas la « une » des journaux, c'est peut-être parce qu'elles obligeraient à nuancer le discours répété sur une « extermination systématique et programmée », qui serait l'œuvre exclusive des Hutus. Ainsi, nul ne cherche à savoir si les atrocités commises au Rwanda pourraient impliquer les deux camps ou s'il est possible que les victimes appartiennent aussi à tous les groupes de la population (Hutus, Tutsis et Twas). Seule une enquête sérieuse pourrait déterminer les victimes et les coupables mais elle n'aura jamais lieu.

En tout état de cause, l'attitude de MSF pose question. Celle-ci a donné lieu, dans une note du conseiller diplomatique de l'Élysée, Bruno Delaye, du 17 mai, aux commentaires suivants : « En France, à l'initiative de certaines organisations non-gouvernementales comme Médecins sans frontières (MSF), se développe dans des médias complaisants (notamment TF1), une polémique sur la politique de la France à l'égard du Rwanda. MSF a publié une lettre ouverte au président de la République dans laquelle la France est accusée de porter “une énorme responsabilité dans les massacres actuels au Rwanda”, pour avoir, selon cette ONG, “armé et financé les fidèles du régime Habyarimana”. Toutes ces accusations, sans fondement évidemment, sont puisées dans la propagande du FPR et seront sans nul doute reprises lors de la session spéciale de la commission des droits de l'homme à Genève ».

Lors du Conseil des ministres du 18 mai, François Mitterrand revient sur les accusations de la presse et de MSF et donne ses explications : « J'ai reçu par ailleurs une lettre du président de Médecins sans frontières sur le Rwanda. C'est une ancienne colonie belge qui s'était rapprochée de la France avec le temps. Sachez que c'est la France qui avait obtenu à force de pressions, un accord qui a organisé la cohabitation des différentes ethnies et le respect des droits de la minorité par la majorité. Cela a tenu à peu près jusqu'à l'assassinat du Président.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire au moment des massacres. Nous avons évacué tous les étrangers et un certain nombre de responsables rwandais qui nous l'ont demandé, alors quand je lis certains commentaires, je crois rêver. Les Nations unies viennent d'ailleurs de décider un nouvel effort, la France est naturellement décidée à y participer. Sur tous ces sujets, je vous le répète, nous devons être, vis-à-vis des attaques, plus défensifs car nos devoirs sont les mêmes¹⁰⁵. »

Ce message, à travers lequel le chef de l'État français tente de mobiliser ses ministres pour qu'ils répondent d'une seule voix, semble

particulièrement s'adresser au Premier ministre qui se refuse à défendre la politique française menée au Rwanda avant son arrivée à Matignon. Quelques minutes auparavant, François Mitterrand avait rappelé qu'autant sur la Bosnie que sur tous les grands dossiers de politique étrangère en général, les querelles intestines n'étaient pas de mise¹⁰⁶.

Mais la question rwandaise divise, et après les réticences d'un Premier ministre libéral, c'est celles venues de l'extrême gauche que le président Mitterrand doit affronter. Dans une lettre adressée au Premier ministre, le secrétaire national du Parti communiste Robert Hue décrit ainsi sa position sur le Rwanda : « La tragédie du Rwanda bouleverse la conscience humaine. Depuis l'attentat meurtrier contre les chefs d'État du Rwanda et du Burundi et la série de massacres lancée par la garde présidentielle et les milices de l'ancien parti unique, l'OUA et les amis de l'Afrique préconisent le retour aux accords d'Arusha, qui prévoient le partage du pouvoir, une garantie pour la démocratie, pour le droit des minorités et le respect des droits de l'homme.

Pour parvenir à cette fin, l'OUA s'est proposée pour mettre sur pied une force interafricaine sous son égide et celle de l'ONU, dès lors que la communauté internationale lui en fournirait les moyens. Malheureusement, aucun des pays membres permanents du Conseil de sécurité – dont la France – n'a répondu à cet appel. [...] Dans ce contexte, il nous semble que le devoir de la France ne peut être que d'apporter son soutien politique et matériel aux efforts de l'OUA. Toute autre initiative, prise sans l'accord des parties concernées au Rwanda et dans la région, nous apparaîtrait comme allant à l'encontre des intérêts des populations rwandaises et de la perspective de l'instauration de la paix et de la démocratie dans cette région¹⁰⁷. »

Pour le responsable du Parti communiste, c'est donc, comme le préconisent certaines associations françaises et l'exige le FPR, le principe d'une non-intervention qui devrait s'imposer à Paris. À droite comme à

gauche, aussi curieux que cela puisse paraître, beaucoup de personnalités sont plutôt contre l'intervention et ne se rendent pas compte qu'elles sont sur la ligne tracée par le FPR, c'est-à-dire pour la poursuite des massacres.

La question rwandaise bouleverse les clivages habituels puisque c'est le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua qui, sur la ligne du Président socialiste, demande : « Comment les gouvernants de la planète peuvent-ils se regarder dans la glace ? Les États-Unis qui donnent les leçons de morale, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne devraient envoyer 500 hommes au Rwanda pour arrêter les massacres¹⁰⁸. »

Quelques militaires à la retraite prennent aussi position, à l'instar de l'ancien chef d'état-major des armées, le général Jeannou Lacaze, qui publie une tribune dans *Le Figaro* du 21 juin : « Des massacres de plus en plus odieux et insupportables continuent au Rwanda. On ne sait plus ce qui guide les factions qui se combattent : volonté de pouvoir, esprit de vengeance ou soif de sang ? La récente intervention de M. Alain Juppé sur la crise rwandaise, dont les propositions ont paru dans les journaux du 16 juin, m'a semblé particulièrement bien venue : il faut bien comprendre que la solution de cette guerre civile ne peut être que politique, conformément à ce que la France préconise et tente d'obtenir depuis trois ans. Mais pour cela, il faudra aussi savoir user efficacement des moyens militaires au service d'une volonté politique claire¹⁰⁹. »

La situation sur le terrain exige toutefois de se déterminer au plus vite. Dès début juin, le chef d'état-major particulier de l'Élysée, Christian Quesnot, avait déploré que « les parlottes continuent pendant les massacres. Il n'y a plus de politique africaine, si jamais il y en a eu une. On est dans un consensus frileux¹¹⁰ ». Courant juin, la plupart des notes rédigées par le général Quesnot, très au fait de la situation sur le terrain et des enjeux de ce conflit depuis son déclenchement, confirment aussi l'existence de divergences entre le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Dans une note du 17 juin 1994 rédigée conjointement avec Bruno Delaye et

adressée au président Mitterrand, une mention manuscrite d'Hubert Védrine signale : « réserves ou embarras après l'initiative française – désaccords au sein du Gouvernement (Quai d'Orsay contre Matignon, Défense, Coopération) ».

Le lendemain 18 juin, après avoir fixé le cadre et les objectifs de la mission française au Rwanda, un communiqué conjoint de l'Élysée et de Matignon est finalement rédigé : « La France souhaite que soit mise sur pied au Rwanda une opération internationale à but humanitaire, destinée à sauver des vies humaines et à mettre fin aux massacres qui sont perpétrés dans ce pays. Elle prend à cet effet tous les contacts diplomatiques nécessaires. Elle a quant à elle décidé d'envoyer les moyens nécessaires aux frontières du Rwanda. Ces forces, conjointement avec celles de pays africains et occidentaux qui s'y joindront, assumeront leurs missions en attendant que la Minuar soit en mesure de remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Cette opération, dont le but est strictement humanitaire, sera menée sur la base d'un mandat qui sera demandé aux Nations unies et en liaison avec toutes les organisations internationales et toutes les parties intéressées. »

Quoique ce communiqué entérine un accord de principe entre le président François Mitterrand et le Premier ministre Édouard Balladur, il ne signifie pas la fin de leurs différences de vues, ni ne résout la question fondamentale du rôle exact dévolu à l'armée française au cours de cette mission. Le même jour, François Mitterrand préside un Conseil des ministres restreint et les échanges lors de cette rencontre sont assez significatifs des divergences qui persistent au sommet de l'État. C'est Alain Juppé qui prend la parole :

— « La question qui se pose aujourd'hui est celle de notre participation à la Minuar. Il s'agit d'une force de 5 500 hommes à vocation essentiellement humanitaire qui sera commandée par un général canadien. Le Canada et l'Australie ont déjà manifesté leur intention d'y participer,

mais l'essentiel des contingents doit être africain. Les Sénégalais, notamment, ont été pressentis. Jusqu'ici, le secrétaire général n'a pas demandé de participation française à l'exception d'une aide logistique au contingent sénégalais, essentiellement des camions. Notre réponse est naturellement favorable.

Faut-il aller au-delà ? La question est posée. Nous aurons des objections très fortes du FPR et nos soldats seront directement menacés. Cet élément est à prendre en considération pour définir combien d'hommes et sous quelle forme nous sommes décidés à participer.

— François Mitterrand : Le ministère de la Coopération a-t-il quelque chose à ajouter ?

— Pouillieute, directeur du cabinet du ministre de la Coopération : Rien de plus que ce qui a été dit par M. Juppé.

— François Mitterrand : Monsieur le Premier ministre ?

— Édouard Balladur : Je vous en ai parlé directement, monsieur le Président.

— François Mitterrand : Je vous remercie. La séance est levée¹¹¹. »

Le silence de François Mitterrand permet d'apprécier sa façon de gérer ce dossier très sensible. S'abstenant de faire la moindre observation, il cerne avec précision la position de chacun des ministres interrogés tout en ayant déjà pris sa décision.

Le même jour, il reçoit une note du général Quesnot l'informant des propositions retenues : « À la suite de plusieurs réunions interministérielles, la note ci-jointe a été rédigée à Matignon en liaison avec la présidence, la Défense et le Quai d'Orsay. Elle présente deux options :

1-Des actions ponctuelles à partir de deux bases au Zaïre (Goma et Bukavu) sans présence permanente sur le terrain. Il s'agirait d'opérations va-et-vient impliquant des évacuations, l'organisation de convois humanitaires et la protection ciblée de populations dans le cas où des forces africaines seraient en mesure de l'assurer.

2-Une action progressive de sécurisation et d'arrêt des massacres. L'opération se déroulerait en plusieurs phases. La première serait une intervention à Cyangugu pour sauver immédiatement 8 000 Tutsis menacés (opération devant être fortement médiatisée). Les phases suivantes pourraient permettre d'atteindre la région de Kigali et s'étendre éventuellement à la zone FPR. Le Premier ministre qui craint l'enlèvement privilégie la première option. Le Quai d'Orsay et l'état-major, de leur côté, estiment que cette option ne permettrait ni l'arrêt immédiat des massacres ni la sécurité minimum de nos forces. Nous partageons totalement ce sentiment. »

Sans renoncer au principe d'une intervention, le Premier ministre Édouard Balladur décide de soumettre directement son analyse et sa vision des choses au président Mitterrand. Il lui adresse une lettre en date du 21 juin dans laquelle il précise : « Nous sommes tombés d'accord pour considérer que la France ne pouvait rester passive devant le drame du Rwanda, parce qu'il s'agit de l'Afrique, parce qu'il s'agit d'un pays francophone, parce qu'il s'agit d'un devoir de morale. Nous avons donc décidé ensemble d'envoyer des soldats français dans la région. Les conditions de réussite de l'opération me paraissent être les suivantes :

- autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies. Nous serons fixés aujourd'hui ; – limitation de l'opération dans le temps à quelques semaines en attendant l'arrivée de la Minuar. C'est également décidé, mais il ne faut pas nous dissimuler qu'il nous sera très difficile de partir si la Minuar n'arrive pas, et que son arrivée n'est pas certaine ;
- limitation des opérations à des actions humanitaires (mettre à l'abri des enfants, des malades, des populations terrorisées) et ne pas nous laisser à ce qui serait considéré comme une expédition coloniale au cœur même du territoire du Rwanda. Toute occupation durable d'un site ou d'une partie du territoire rwandais présenterait de très grands risques,

compte tenu de l'animosité qu'elle susciterait et de l'interprétation politique qui lui serait donnée ;

- positionnement de nos forces à proximité de la frontière, en territoire zaïrois, le seul qui nous soit disponible ;
- déclenchement des opérations dès lors que des contingents significatifs nous seraient fournis par d'autres pays, sauf peut-être telle ou telle opération à la frontière que nous pourrions conduire seuls.

Je crois que toutes ces précautions doivent être prises et que toutes les conditions que nous avons posées doivent être respectées, faute de quoi nous serions entraînés beaucoup plus loin que nous ne voulons et avec des risques incalculables, dans un conflit qui risque d'avoir des répercussions dans toute la région.

Je suis frappé de notre isolement. Certes, les bonnes paroles et les encouragements ne font pas défaut. Mais il ne faut à aucun prix nous embourber seuls, à 8 000 km de la France, dans une opération qui nous conduirait à être pris pour cibles dans une guerre civile. »

À lire cette note, il semble que si François Mitterrand n'avait pas pris la décision d'intervenir au Rwanda, son Premier ministre n'aurait probablement jamais pris le risque de faire intervenir des troupes françaises dans un contexte aussi délicat.

Sans doute pour mieux faire valoir sa position et s'assurer qu'elle sera prise en compte à l'Élysée, Édouard Balladur énonce l'après-midi même dans une dépêche de l'Agence France Presse (AFP) les cinq conditions d'une intervention française au Rwanda :

- « – obtenir l'autorisation de l'ONU ;
- limiter l'opération dans le temps (plusieurs semaines) jusqu'à l'intervention de l'ONU ;
- ne pas positionner les forces françaises au Rwanda mais sur le territoire du Zaïre notamment à la frontière ;

- limiter toutes opérations des forces françaises aux actions purement humanitaires et ne pas s'aventurer à l'intérieur du territoire rwandais ;
- obtenir l'accord d'autres pays pour appuyer les troupes françaises¹¹². »

Toutes ces précautions ne permettront ni de rassurer ni de convaincre les députés de la majorité gouvernementale, dont certains ont, d'ailleurs, une vision plutôt étroite. Le député Alain Peyrefitte dira au sujet des Rwandais : « Ils sont noirs, nous sommes blancs. Il ne faut donc pas aller au Rwanda¹¹³. » C'est Hubert Védrine qui sera chargé de faire part de la position du groupe majoritaire au président Mitterrand, auquel il signale : « Le Premier ministre me demande de vous dire que le groupe RPR est très réticent [souligné dans le texte] malgré l'appel récent de Jacques Chirac à une intervention (propos qu'il n'a d'ailleurs pas répétés devant le groupe RPR¹¹⁴). » En effet, lors d'un bref séjour à New York, M. Chirac à l'époque maire de Paris avait fait savoir au secrétaire général de l'ONU qu'il « faut une intervention militaire » pour mettre fin aux massacres au Rwanda¹¹⁵, mais s'était abstenu, à son retour à Paris, de défendre cette position devant les parlementaires de son camp qu'il savait y être opposés.

Sans être vraiment sortis des difficultés intérieures, le président Mitterrand et le Premier ministre vont devoir par ailleurs attendre d'obtenir l'approbation du Conseil de sécurité de l'ONU pour lancer l'opération Turquoise au Rwanda.

2 – Le contexte international avant le déploiement de l'opération Turquoise

Le Conseil de sécurité a eu pendant les massacres et la guerre civile du Rwanda une attitude qui contraste avec l'énoncé de ses principes fondamentaux : le maintien de la paix et de la sécurité internationales mais

aussi la protection des populations civiles exposées aux violations graves des droits humains.

La presse et de nombreux chercheurs n'ont pas réellement porté l'attention sur ce qui se passait au Conseil de sécurité alors que c'est là que se jouait et que s'est joué une partie importante du destin des Rwandais et de l'avenir politique du pays. Quelques rares journaux ont commencé à s'intéresser au Conseil de sécurité de l'ONU seulement dès la mi-avril, après l'évacuation des Occidentaux. C'est ainsi que *Le Figaro* du 21 avril alerte : « La mission de l'ONU en déroute, Rwanda : les casques bleus évacuent. » Peu après, *Le Monde* du 23 avril constate : « Incapable de faire face à la vague d'extrême violence qui sévit depuis deux semaines, le Conseil de sécurité a décidé, tard dans la nuit du jeudi 21 avril, de retirer la plus grande partie des personnels de l'ONU au Rwanda, à l'exception du représentant spécial du secrétaire général et de 270 militaires et civils. » Le journal ajoute : « Le représentant du Rwanda, membre du Conseil de sécurité, a accusé ce dernier de pratiquer une politique “à deux poids, deux mesures”. “Le peuple rwandais se sent complètement abandonné”, a déclaré l'ambassadeur Jean Damascène Bizimana¹¹⁶. Selon lui, il aurait fallu au contraire accroître les moyens de l'ONU dans son pays. »

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, est tout aussi inquiet de voir les Rwandais abandonnés à leur sort. *Le Monde* du 2 mai rapporte ainsi : « Dans une lettre adressée dans la nuit du vendredi 29 au samedi 30 avril, M. Boutros-Ghali a informé le Conseil de sécurité qu'au cours des trois dernières semaines plus de deux cent mille personnes ont été massacrées au Rwanda. Il a souhaité une “action énergique” pour mettre fin aux tueries. Le message de M. Boutros-Ghali a été accueilli dans un “silence assourdissant” par les membres du Conseil. »

Le silence du Conseil de sécurité est-il la manifestation d'un désintérêt, voire d'une certaine indifférence, ou la marque d'une position politique clairement affirmée ? *Le Monde* poursuit : « “À l'évidence, ce qui se passe

au Rwanda est abominable”, a reconnu un diplomate membre du Conseil. M. Boutros-Ghali a décidé de mettre la communauté internationale devant ses responsabilités. Mais toutes les réflexions à ce sujet sont purement académiques car aucun pays n’est prêt à envoyer des milliers de soldats au Rwanda. »

À cette même période, un autre problème se pose à cette institution : la qualification de la tragédie rwandaise. Selon le journal *L’Humanité* du 2 mai, « le Conseil de sécurité de l’ONU refuse de parler de génocide ». Le quotidien communiste note : « Après neuf heures de délibération, le Conseil de sécurité a rejeté cette demande et adopté par consensus une déclaration condamnant les massacres. La responsabilité de ces tueries a été clairement déterminée par les membres du Conseil de sécurité qui soulignent que celles-ci ont été perpétrées “en particulier” dans les régions sous contrôle des “membres ou des partisans” des forces gouvernementales ». Le journal regrette toutefois que : « Une grande partie des débats ayant précédé l’adoption de la déclaration de samedi a porté sur l’opportunité d’utiliser le mot “génocide” pour qualifier la boucherie. Ce terme n’a finalement pas été retenu. Le Conseil de sécurité se contentant d’indiquer que “l’élimination des membres d’un groupe” ethnique avec l’intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international. »

Si le journal communiste souhaite voir le Conseil de sécurité retenir le terme de « génocide » pour qualifier les tueries du Rwanda, il semble ne pas tenir compte du fait qu’il n’y a pas encore eu d’enquête pour savoir ce qui se passe exactement dans ce pays et qu’il ne saurait être approprié d’avancer le terme de « génocide » sur les seules observations, opinions ou avis des rebelles, des ONG, des diplomates ou même du Conseil de sécurité ; le crime de génocide, plus encore que tout autre crime, devant impérativement être qualifié sur les seuls fondements juridiques et après une enquête approfondie. Mais personne ne semble vouloir l’entendre.

À cet égard, le journal rapporte que pour le FPR, « cette tragédie s'est transformée en un véritable génocide et en un crime contre l'humanité, perpétré par une bande d'extrémistes et par une fraction de l'armée ». Manifestement, l'idée de considérer la tragédie du Rwanda comme relevant d'un « génocide » aurait donc été fortement suggérée par le FPR/APR, y compris le jour même où le Conseil de sécurité rejette cette qualification. Dans cette optique, *L'Humanité* conclut : « Ces massacres, souligne le FPR, font partie d'un plan d'extermination préparé depuis un certain temps par l'entourage du général-président défunt, Juvénal Habyarimana. »

En même temps qu'il martèle son discours sur l'existence d'un plan d'extermination ourdi de longue date par le régime Habyarimana, le FPR dit aussi autre chose sur les massacres. Dans *L'Humanité* du 1^{er} juin 1994, un de ses responsables déclare : « “C'est une lutte entre les forces démocratiques et la dictature”. Pour Théogène Rudasingwa, secrétaire général du Front patriotique rwandais, les massacres du Rwanda ne peuvent être décrits en termes ethniques. “La guerre actuelle a éclaté au moment où l'ancien régime s'est vu menacé par une nouvelle alliance entre Tutsis et Hutus, qui formaient en commun des partis d'opposition”, vient-il d'affirmer, en assurant que, “par bonheur, nous ne sommes plus une organisation uniquement tutsie. Nous sommes la seule force capable d'arrêter les massacres et cela, les Hutus qui sont des victimes exactement comme les Tutsis le savent aussi”. »

L'Humanité ajoute : « Ces déclarations s'inspirent du programme du FPR, adopté en 1992. L'objectif annoncé est d'en finir avec le régime d'apartheid à la fois ethnique et géographique instauré par la dictature. »

À en croire le FPR, son combat est donc essentiellement politique et serait dirigé contre le régime en place. C'est ce qui ressort de deux de ses déclarations politiques majeures au moment où le secrétaire général de l'ONU demande l'envoi d'une force d'interposition pour stopper la lutte

armée et les massacres au Rwanda. Il s'agit précisément des déclarations du 27 avril et du 30 avril 1994.

Dans la déclaration du 27 avril, ayant pour objet : « demande de non-reconnaissance du gouvernement autoproclamé », le deuxième vice-président du FPR, M. Denis Polisi affirme : « Compte tenu des événements qui se déroulent au Rwanda et la part active dans les massacres des populations civiles par la garde présidentielle, les milices et quelques éléments de l'armée, vu la responsabilité de l'équipe gouvernementale autoproclamée dans ces massacres, et ses discours incendiaires invitant au génocide des Tutsis et au massacre de toute l'opposition intérieure, vu que ce Gouvernement n'a pas de base juridique et politique telle que prévue par la loi fondamentale qui régit le Rwanda depuis le 4 août 1993, le FPR demande à tous les États membres de l'OUA et de l'ONU de ne pas reconnaître ce Gouvernement dont certains membres sont des criminels de droit commun. »

La déclaration du 30 avril à New York, date à laquelle M. Boutros Boutros-Ghali saisit le Conseil de sécurité, va encore plus loin : « Le Conseil de sécurité des Nations unies a reçu une demande urgente du secrétaire général de l'ONU d'autoriser un déploiement d'une force d'intervention des Nations unies au Rwanda dans le but de stopper les massacres de civils innocents. Les massacres ont été commis sur plusieurs années, mais ils sont particulièrement devenus plus intenses après la mort du président Habyarimana le 6 avril 1994. Le Front patriotique rwandais aimerait faire les observations suivantes concernant les massacres :

1. Les massacres étaient attentivement planifiés en avance et systématiquement exécutés pour assurer l'extermination complète de ceux qui étaient catalogués comme des opposants au régime. Les plans de ces massacres ont été forgés quand le président Habyarimana était encore en vie avec sa connaissance et sa participation active.

2. Le Front patriotique rwandais a une preuve ferme indiquant que les massacres, n'eût été la mort du Président, avaient originalement été conçus pour avoir lieu durant la période de transition. [...]
3. Ces massacres n'ont pas surpris le FPR. En effet, le Front patriotique rwandais a constamment alerté la communauté internationale de la préparation des massacres plusieurs mois avant qu'ils n'éclatent.
4. [...] Les massacres ne sont pas par-dessus tout le résultat d'une lutte entre deux groupes ethniques comme semble l'indiquer la déclaration du secrétaire général de l'ONU.
5. Malgré que la communauté tutsie a été choisie comme candidate à l'extermination, des Rwandais d'autres ethnies ont été également victimes d'atrocités. Des dizaines de milliers de Hutus sont morts parce qu'ils appartenaient à des partis d'opposition. [...]
6. Ces massacres ne sont pas nouveaux dans l'histoire du Rwanda. Ils sont une répétition de massacres similaires qui étaient commis par le même appareil de sécurité dirigé par le président Habyarimana entre 1959 et 1966, entre 1972 et 1973 et entre 1990 et 1994.
7. Les atrocités au Rwanda ont été commises exclusivement par le régime. Le Front patriotique rwandais n'a pas, contrairement à ce que certains ont conclu du contenu de la lettre du secrétaire général de l'ONU adressée au Conseil de sécurité des Nations unies le 29/04/1994, été impliqué dans l'exécution et ne planifie pas de commettre des atrocités. Il nous a par contre incombé de sauver beaucoup de Rwandais contre de telles atrocités. »

Si le FPR n'est pas impliqué dans les massacres et qu'il a vocation à sauver « beaucoup de Rwandais » comme il le prétend, que met-il en œuvre pour y parvenir ? À ce stade, les propres déclarations des dirigeants du FPR suffisent à démontrer que la dimension ethnique des massacres, qui est l'unique point sur lequel la presse et les organisations humanitaires se

focalisent au détriment de la dimension politique et militaire, n'est pas tout à fait appropriée.

S'agissant de la demande formulée par le secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité portant sur le déploiement d'une force visant à arrêter les massacres, le FPR déclare : « Le Front patriotique rwandais considère l'intervention proposée par les Nations unies comme une tentative délibérée de manipuler le processus et le système onusien afin de protéger et d'appuyer les assassins qui forment le gouvernement intérimaire. Par conséquent, le Front patriotique rwandais déclare qu'il est catégoriquement opposé à la force d'intervention des Nations unies proposée et ne coopérera en aucun cas dans sa mise en place ou ses opérations. » Le FPR ajoute : « Au vu de ce qui précède, le Front patriotique rwandais appelle le Conseil de sécurité à ne pas autoriser le déploiement de la force proposée parce qu'une intervention des Nations unies, à ce stade, ne peut plus servir un quelconque but en ce qui concerne l'arrêt des massacres. »

Le FPR conclut sa déclaration en demandant « à la communauté internationale de faire pression sur les “assassins qui forment le gouvernement intérimaire et qui sont responsables des massacres en : retirant la reconnaissance à ce soi-disant gouvernement intérimaire qui a pris le pouvoir par des moyens anticonstitutionnels, condamnant en personne les éminentes personnalités du régime qui ont été impliquées dans les atrocités, imposant des sanctions contre le prétendu gouvernement intérimaire, votant une résolution établissant sans délai des tribunaux de crimes de guerre et d'autres mécanismes pour traîner devant la justice les personnes responsables des atrocités”.

Cette longue déclaration vient confirmer que l'objectif ultime du FPR n'est pas de mettre fin aux massacres mais d'évincer le gouvernement intérimaire de la scène politique, de le défaire militairement et d'en faire l'unique responsable du désastre rwandais. Cela est très clair dès le 12 avril

1994, date à laquelle le FPR chasse le gouvernement intérimaire de Kigali. Son représentant aux Nations unies, Claude Dusaidi, publie alors un communiqué dans lequel il déclare que ce « prétendu gouvernement intérimaire, composé de criminels qui ont planifié le massacre des politiciens de l'opposition, des militants des droits de l'homme, des casques bleus de l'ONU et des milliers de Rwandais innocents, particulièrement ceux de l'ethnie tutsie, vient de fuir la capitale ».

Il ajoute, et c'est très important : « En dépit du fait qu'un génocide systématique des Tutsis et des Hutus de l'opposition politique a été commis par des éléments d'un gang extrémiste hutu, les médias ont continué injustement de traiter cette crise comme un conflit ethnique. Nous voulons que ce soit clair qu'il s'agit d'un conflit politique et non d'une guerre tribale. »

Pour le FPR, il faut non seulement affirmer qu'un « génocide » a été commis par ses adversaires politiques mais aussi que, contrairement à ce que prétendent les médias, son conflit contre les Hutus au pouvoir est essentiellement politique. Le FPR considère donc que l'accès au pouvoir est le nœud du conflit avec le régime hutu et en particulier le gouvernement intérimaire. Ainsi, considérer le « génocide » en plein mois d'avril comme un élément central ou la source d'explication de la tragédie du Rwanda semble totalement inapproprié. Le « génocide » n'explique rien et ne permet de rien comprendre au drame du Rwanda. Ceci est d'autant plus important qu'il relève principalement du discours politique du FPR et non d'une enquête judiciaire.

Ceux, parmi les chercheurs et/ou les journalistes, qui ont pris le « génocide » comme base d'explication ou d'analyse de la tragédie rwandaise sont complètement à côté du sujet, ne serait-ce qu'au regard de la vision qu'a le FPR lui-même de ce conflit.

Il faut préciser que le fameux document du FPR du 12 avril 1994, envoyé à tous les membres du Conseil de sécurité, a fait le même jour

l'objet d'une discussion informelle entre lesdits membres à l'instigation de l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, M. Colin Keating, président du Conseil de sécurité. Son contenu sera repris dans le rapport de la mission permanente de la Grande-Bretagne à l'ONU qui note que « Son Excellence Keating a souligné que nulle part dans la déclaration du FPR, il n'est fait la moindre allusion aux accords de paix d'Arusha ». Ce qui confirme que le FPR avait choisi définitivement l'option militaire pour s'emparer du pouvoir et de tout le pouvoir. Pour rappel, les accords de paix d'Arusha, signés en 1993 entre les rebelles tutsis et le régime hutu, visaient le partage du pouvoir entre Hutus et Tutsis.

Ce qu'il faut en outre remarquer, c'est qu'au sein du Conseil de sécurité, personne ne parlera de « génocide » pendant près de deux semaines et même pendant un mois. C'est ce communiqué du 12 avril du FPR adressé aux membres du Conseil de sécurité qui introduit ce terme aux Nations unies. Le lendemain, 13 avril, M. Dusaidi, l'auteur du communiqué et représentant du FPR à l'ONU, écrit directement à M. Keating pour lui dire qu'un « crime de génocide a été commis contre le peuple rwandais [sans autre précision] en présence des casques bleus de l'ONU ». Voilà comment, en six jours seulement, les événements du Rwanda vont être présentés par une des parties au conflit.

Il est intéressant de constater que depuis vingt-cinq ans, des chercheurs, des journalistes et des membres de plusieurs organisations humanitaires vont utiliser le terme « génocide » dans tous leurs discours, leurs interventions et leurs documents sans savoir ni d'où il vient, ni comment il est né, ni même comment il fut validé.

Il est donc nécessaire de montrer, à tous ceux qui souhaiteraient le savoir et sans esprit polémique, la façon dont le terme « génocide » a été adopté dans le vocabulaire de la « communauté internationale » mais également dans celui des journalistes et des chercheurs. Pour certains, il apparaît pour la première fois en 1993 dans le cadre d'une commission

d'enquête dite « indépendante » mais qui ne l'était pas tant que ça, d'après l'enquête de l'écrivain Pierre Péan¹¹⁷.

Pour ce qui est précisément des massacres de 1994, c'est plutôt le FPR qui a introduit puis répandu l'idée qu'un « génocide contre les Tutsis et les Hutus modérés » était en cours, sans que ni des magistrats chevronnés, ni une juridiction compétente ne le constatent dès le départ.

Il faut rappeler que la qualification d'un crime de « génocide » n'est possible qu'après une ou plusieurs enquête(s) rigoureuse(s) et le secrétaire général des Nations unies, comme d'autres en 1994, n'a eu de cesse de soutenir la nécessité d'une enquête pour savoir qui sont véritablement les auteurs des massacres et déterminer la nature desdits massacres. Il faut dire en plus que la qualification des faits criminels comme relevant du « génocide » a des implications sur le plan judiciaire. Par conséquent, cette qualification devrait être du ressort des personnes ayant qualité et mériterait naturellement des recherches sérieuses. Ce n'est nullement ce qu'il a eu lieu au Rwanda.

Six jours seulement après le début des massacres et de la lutte armée dans ce pays, le FPR répand, principalement au Conseil de sécurité de l'ONU et dans les médias, l'idée qu'un « génocide » serait perpétré contre les Tutsis. Plusieurs rapports officiels ont beau soutenir que les tueries sont le fait des deux parties en conflit, qu'elles touchent également tous les segments de la société rwandaise ainsi que tous les groupes (Tutsis, Hutus, Twas), cela n'est pas pris en compte. Seule l'idée qu'un « génocide » serait en cours fait son chemin dans les coulisses des organisations humanitaires et des Nations unies sans que l'on prête la moindre attention au fait que cette terminologie relève d'abord du langage ou de la lecture exclusive du FPR, c'est-à-dire l'un des deux belligérants.

Au départ, la qualification des tueries par le terme « génocide » n'est pas acquise et ne semble pas aller de soi, ni au sein de l'administration américaine, ni même au Conseil de sécurité.

Dans les différents rapports qui parviennent aux Nations unies, il n'est nulle part question de « génocide ». Les divers documents évoquent plutôt des affrontements armés et sanglants entre les FAR et le FPR. Il est aussi question d'atrocités et de massacres de civils mais aucun des diplomates étrangers, notamment occidentaux présents au Rwanda à cette période, ne parle de « génocide » au mois d'avril.

Sachant qu'une discussion importante aura lieu le 30 avril au Conseil de sécurité sur la situation du Rwanda et qu'elle donnera lieu à une déclaration solennelle du président du Conseil de sécurité, le Néo-Zélandais Colin Keating, le FPR, par l'intermédiaire de Claude Dusaidi, lui écrit à nouveau une lettre en date du 26 avril. Cette lettre a pour titre : « Genocide in Rwanda » (génocide au Rwanda). Le représentant du FPR fait explicitement référence, dans sa lettre, à l'extermination des Juifs par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale et affirme par un étrange raccourci qu'au Rwanda, on est bien en présence d'un « plan d'extermination des Tutsis » en tant que groupe ethnique.

Cette assimilation forcée à l'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale s'installe progressivement comme une « vérité ».

Personne ne souligne qu'il n'est pas très judicieux de mélanger ou de confondre ainsi deux tragédies, aux trajectoires politiques totalement différentes. Personne ne juge indécent ni déplacé un tel amalgame. M. Dusaidi profite de la complaisance générale et demande surtout à la fin de sa lettre que le message soit transmis par M. Keating à tous les membres du Conseil de sécurité. Il s'agit, dès cet instant, de faire diffuser aux Nations unies une communication partisane qui vise clairement à mettre les adversaires du FPR en accusation pour « actes de génocide ».

Le lendemain 27 avril, c'est au tour du deuxième vice-président du FPR, Denis Polisi, de publier une déclaration disant : « vu la responsabilité de l'équipe gouvernementale autoproclamée dans ces massacres, et des discours incendiaires invitant au génocide des Tutsis et au massacre de

toute l'opposition intérieure, [...] le FPR demande à tous les États membres de l'OUA et de l'ONU de ne pas reconnaître ce Gouvernement dont certains membres sont des criminels de droit commun ».

Au fond, ce qui préoccupe le plus le FPR, c'est que le Conseil de sécurité adopte l'idée qu'un « génocide » contre les Tutsis est en cours au Rwanda et criminalise, de ce fait, globalement les Hutus et le gouvernement intérimaire. Il n'est à aucun moment question ni de respect des accords de paix, ni d'enquête, ni même de partage du pouvoir.

Le même 27 avril 1994, dans un rapport de la mission permanente de Grande-Bretagne auprès des Nations unies, l'ambassadeur britannique, David Hannay, affirme qu'après une discussion avec les représentants des pays membres, M. Keating, dans une série d'observations personnelles, a suggéré que le secrétariat général de l'ONU « pourrait, peut-être, envisager de préparer un dossier sur la violation du droit humanitaire au Rwanda ».

D'après l'ambassadeur britannique, cela avait déjà été fait, selon les propos de M. Keating, pour l'ex-Yougoslavie, « il n'y a aucune raison, d'après lui, que la même chose ne soit pas faite pour le Rwanda ». En clair, le président du Conseil de sécurité demande donc très précisément de préparer un dossier d'accusations contre les auteurs de violations du droit international humanitaire au Rwanda, comme cela a été fait pour l'ex-Yougoslavie.

Dans son câble diplomatique classé confidentiel du 27 avril 1994, l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU, Mme Madeleine Albright, informe les autorités de Washington que la République tchèque et l'Argentine, déjà en contact avec M. Dusaidi, travaillent sur un projet de résolution portant sur le « génocide ». Elle ajoute un commentaire très personnel disant que « les événements du Rwanda semblent clairement correspondre à la définition du génocide selon l'article II de la convention de 1948 sur la prévention et la condamnation du crime de génocide ». Au moment où elle tient ces propos, il n'existe encore aucune enquête internationale ni aucun

travail d'investigation permettant de qualifier les massacres en cours au Rwanda de « génocide ».

Pour l'ambassadeur du Nigeria, M. Gambari, qui participe aux travaux du Conseil de sécurité, il y a deux aspects dans les massacres qui ont lieu au Rwanda : d'un côté, l'affrontement armé entre forces politiques et de l'autre côté, l'élimination massive des membres d'un groupe ethnique [sans préciser lequel] et de la population civile. Le diplomate nigérian met en évidence deux situations qui seraient simultanément sources de massacres ou de tueries.

Dans la même journée, l'ambassadeur de la République tchèque, Karel Kovanda, qui n'a pas la même analyse que l'ambassadeur nigérian, soumet son projet de résolution en considérant d'office, et ce depuis le 25 avril, que les massacres du Rwanda relèvent d'un « génocide » alors que cela ne figure encore dans aucun document du Conseil de sécurité.

M. Kovanda, très proche du FPR et des positions de celui-ci, commence donc à mener auprès des autres membres du Conseil de sécurité une action de lobbying avec le président du Conseil de sécurité, Colin Keating, en liaison avec le FPR pour que le terme « génocide » soit officiellement retenu et inscrit dans les documents.

Pour le FPR, l'insertion de ce terme dans le discours et les documents officiels de l'ONU est capital car une fois adopté, il devient « vérité » et cela n'ouvrira plus droit à discussion ni même à investigation. C'est une demande de validation *ex nihilo*. Redoutant toute investigation rigoureuse et impartiale, notamment sur son propre rôle et ses propres crimes, le FPR travaille avec acharnement pour que la qualification de « génocide » soit une « évidence » reconnue par la communauté internationale et d'abord par le Conseil de sécurité.

Son représentant à New York, Claude Dusaidi, publie d'ailleurs un communiqué le même 27 avril sous le titre « La France reconnaît des meurtriers et un régime criminel au Rwanda ». Le communiqué souligne

surtout que « Malgré une résolution de la Communauté économique européenne condamnant les auteurs du génocide au Rwanda, il est choquant d'apprendre qu'un pays civilisé comme la France peut reconnaître un régime criminel et meurtrier mis en place par la garde présidentielle ».

Ce communiqué est donc un appel lancé à la « communauté internationale » sur le rôle présumé suspect de la France dans le « génocide » en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Cette initiative aura manifestement du succès aux Nations unies car le lendemain, 28 avril, trois documents commencent à circuler au Conseil de sécurité : le projet de déclaration de son président, l'ambassadeur Keating, le communiqué des ambassadeurs africains réunis au sein du secrétariat exécutif de l'OUA aux Nations unies et un rapport du Comité international de la Croix-Rouge. Le projet du président Keating, représentant une partie des positions du FPR, pointe d'emblée les massacres du Rwanda comme relevant du « génocide » mais ni le communiqué de l'OUA ni le rapport du CICR ne parle de « génocide ». Tous évoquent les affrontements armés et les atrocités contre des civils au Rwanda.

Ce projet, préparé avec l'aide et le soutien de la délégation permanente de la République Tchèque et des États-Unis, rencontre de nombreuses réticences à l'ONU. C'est alors que les contacts et la proximité de M. Keating avec le FPR s'accroissent puisque le représentant de la Nouvelle-Zélande devient en quelque sorte le « relai » officiel du FPR au sein du Conseil de sécurité.

Au même moment, à la Maison Blanche, il est rappelé, au cours des discussions concernant la communauté du renseignement, de faire attention à l'usage du terme « génocide », qui exige d'office une enquête internationale sur les violations des droits de l'homme et sur une possible violation de la convention sur le « génocide ». Les hauts responsables américains diront que parler d'un « génocide » pourrait également obliger le gouvernement américain à réagir.

La prudence des États-Unis à employer ce terme va encore plus loin. Au-delà de ce qu'elle pourrait impliquer pour le gouvernement américain en matière d'intervention, Washington se méfie de la réaction de la Chine et des autres membres du Conseil de sécurité si ce terme était employé. En effet, la Chine ne manque pas de s'interroger sur la pertinence de l'usage du terme « génocide » dans le conflit rwandais. Les pays non-alignés également ne comprennent pas pourquoi la République tchèque et la Nouvelle-Zélande, à travers M. Keating, tiennent absolument à employer le terme « génocide » dans ce conflit.

Ils demandent alors si les massacres sont commis par les deux parties, c'est-à-dire le gouvernement hutu et les rebelles tutsis du FPR, ou plutôt par une seule. Le malaise gagne la salle et l'ambassadeur de France, M. Jean-Bernard Mérimée, profite de cette brèche pour demander que le projet de résolution mentionne aussi l'implication du FPR dans les massacres. Et là, le représentant de la République tchèque, Karel Kovanda, s'y oppose. Il demande à l'ambassadeur français les sources sur lesquelles il s'appuie pour soutenir son affirmation. M. Mérimée ne réagit pas car il voit arriver la polémique, notamment sur le rôle « trouble » de la France au Rwanda. Le FPR marque un point décisif contre la France au Conseil de sécurité mais il ne s'arrête pas là.

Malgré l'enthousiasme de M. Kovanda à vouloir imposer le terme « génocide » dans le projet de résolution du Conseil de sécurité, il n'a toujours aucun élément pour soutenir sa prise de position. Le rapport du 28 avril 1994 de sa propre délégation permanente à l'ONU souligne pourtant : « jusqu'à présent, nous n'avons pas encore assez d'informations pour savoir qui est responsable des massacres ». Le diplomate s'en moque manifestement.

Le moins qu'on puisse dire est qu'en cette fin du mois d'avril, l'activisme des diplomates pro-FPR et de son représentant Claude Dusaidi est plus que visible et très engagé au Conseil de sécurité pour que le drame

rwandais soit qualifié, sans enquête, de « génocide contre les Tutsis ». La Chine persiste dans son opposition à accepter l'usage de ce terme, de même que les dirigeants rwandais qui siègent depuis le mois de janvier 1994 au sein du Conseil de sécurité. La même réserve est notable au sein des pays non-alignés et les discussions restent difficiles.

Plusieurs projets de résolution sont rédigés puis amendés au sujet de l'emploi ou non du terme « génocide » dans les documents officiels et le désaccord reste profond entre les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. La bataille est féroce entre plusieurs délégations et se terminera par un échec de l'emploi du terme « génocide » à la fin du mois d'avril. Entre divergences et conciliabules, la déclaration officielle du président du Conseil de sécurité sera donc la suivante : « Des attaques contre des civils sans défense ont été lancées dans tout le pays, et en particulier dans des zones contrôlées par des membres ou des partisans des forces armées du gouvernement intérimaire du Rwanda. Le Conseil de sécurité exige que le gouvernement intérimaire du Rwanda et le Front patriotique rwandais prennent des mesures effectives pour empêcher toute nouvelle attaque contre les civils dans les zones qu'ils contrôlent. »

Elle précise toutefois : « Le Conseil de sécurité condamne toutes ces violations du droit international humanitaire au Rwanda, en particulier celles commises à l'encontre de la population civile, et rappelle que les personnes qui fomentent de tels actes ou qui y participent en portent individuellement la responsabilité. Dans ce contexte, il rappelle que l'élimination des membres d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international¹¹⁸. »

L'échec n'est donc pas total pour les partisans de l'emploi du terme « génocide ». Ils ont obtenu après plusieurs amendements, pressions et négociations, la conservation de la dernière phrase : « l'élimination des membres d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe

totallement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international ». Ceci est, ni plus ni moins, la définition du génocide. Le FPR et ses alliés ont ainsi remporté une victoire d'étape et obtenu une base officielle pour continuer leur travail de persuasion et de pression au Conseil de sécurité et dans l'opinion publique.

Les pays qui avaient milité pour que cette phrase soit adoptée sans enquête sont la Nouvelle-Zélande, la République tchèque, l'Espagne, l'Argentine, le Brésil, et les États-Unis ne se satisfont pas de cette déclaration. Ils voudraient à tout prix obtenir que le mot « génocide » figure dans les documents officiels. Ils décident alors de reprendre la bataille.

Une fois cette déclaration rendue publique, la France commence à se faire très discrète tandis que la Chine et le Nigeria continuent de juger l'acharnement à recourir au terme « génocide » inadéquat et peu conforme à la réalité du terrain. Le travail reprend donc au début du mois de mai 1994 pour tenter d'inscrire à nouveau le mot « génocide » dans le discours officiel de l'ONU. C'est encore M. Karel Kovanda, l'ambassadeur tchèque qui relance le sujet et s'offusque de ce que personne ne veut publiquement et officiellement utiliser ce mot. Il décide donc d'être le premier à le faire le 5 mai au Conseil de sécurité de l'ONU¹¹⁹. Mais les choses se compliquent car c'est le représentant du Nigeria, l'ambassadeur Gambari, qui, convaincu que le conflit rwandais est à la fois politique et ethnique, devient le président du Conseil de sécurité en remplacement de M. Colin Keating, l'allié néo-zélandais du FPR à l'ONU.

Dans le même temps, le FPR amplifie ses contacts au Conseil de sécurité et deux de ses représentants, Claude Dusaidi et Gérard Gahima, rencontrent le 3 mai l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU, Madeleine Albright. Ils souhaitent que le gouvernement américain pèse maintenant de tout son poids pour faire valider l'idée d'un « génocide contre les Tutsis » et contribuer ainsi à la marginalisation et à la non-reconnaissance du

gouvernement intérimaire, que le FPR rend naturellement responsable du « génocide contre les Tutsis ».

Le FPR est satisfait de cette rencontre qui semble répondre à ses attentes et M. Dusaidi n'hésite pas à affirmer le 16 mai ne plus vouloir coopérer avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Jacques-Roger Booh Booh, qui n'est pas sur la ligne politique du FPR.

En effet, M. Booh Booh connaît bien la réalité puisqu'il tente depuis plusieurs mois de convaincre les deux parties de conclure la paix et essaye depuis le 7 avril d'obtenir un cessez-le-feu et l'arrêt des massacres, en vain. Comme il ne prend pas parti en faveur du FPR, celui-ci demande immédiatement son départ du Rwanda. En fait, le groupe rebelle se comporte comme s'il est déjà le représentant légal du Rwanda aux Nations unies et exige qu'on sollicite son avis dans tous les dossiers concernant ce pays. Sa conquête du pouvoir se manifeste aussi bien sur le terrain militaire qu'au sein des salons feutrés des Nations unies.

Malgré l'agitation en cours autour du mot « génocide », un élément important surgit dans le débat : le rapport du haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU. Il donne un éclairage intéressant sur la situation qui prévaut sur le terrain : « Si le général Bizimungu a déclaré que le Gouvernement était prêt à accepter un cessez-le-feu immédiat, le général Kagame, s'exprimant au nom du Front patriotique rwandais, a fait savoir qu'un cessez-le-feu ne pouvait être envisagé que si, parallèlement, on s'occupait d'abord de mettre un terme au massacre des civils par les forces gouvernementales. Le processus qui devrait s'amorcer à cet effet devrait comporter une enquête internationale qui permette de déterminer les responsables des tueries massives et faire cesser l'impunité¹²⁰. » Il souligne que : « L'une et l'autre parties ont accepté l'idée d'une enquête internationale sur les violations des droits de l'homme¹²¹. »

Il est donc clair au mois de mai 1994, soit plus d'un mois après le début des massacres, qu'une enquête internationale est indispensable pour

connaître ou « déterminer les responsables des tueries massives » au Rwanda. C'est exactement l'avis du diplomate équatorien José Ayala Lasso, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. Or, à la date où l'on essaye de faire adopter le terme « génocide » contre les Tutsis au Conseil de sécurité, cette enquête n'a pas encore eu lieu.

Le 18 mai, les États-Unis passent à l'action. Le secrétaire adjoint aux Affaires africaines chargé de la recherche et du renseignement, Mme Toby Trister Gati, prépare un mémorandum de trois pages qu'elle remet à son supérieur hiérarchique, M. George Moose, secrétaire d'État aux Affaires africaines. Dans ce document, il est question de « génocide » et de la distinction entre les crimes commis par les Hutus ou le gouvernement intérimaire et ceux commis par les rebelles tutsis du FPR.

Mme Gati, spécialiste de la Russie et du renseignement, note qu'il « existe des preuves irréfutables qui impliquent le gouvernement rwandais et des officiers militaires dans le massacre systématique et massif de Tutsis et, dans une moindre mesure, de Hutus qui soutiennent le partage du pouvoir entre les deux groupes ». Elle ajoute que : « Le FPR a aussi tué des Hutus dans les affrontements et a reconnu avoir ciblé des extrémistes hutus qu'il considère comme responsables du massacre des Tutsis. À la différence des forces gouvernementales, le FPR ne semble pas avoir violé les conventions de Genève qui définissent les actes génocidaires. »

En clair, d'après Toby Trister Gati, le massacre des Tutsis est incontestablement une violation des conventions de Genève mais celui des Hutus, tant dans le ciblage que dans l'exécution des « extrémistes hutus » par les rebelles du FPR, ne relèverait pas d'une violation des conventions de Genève.

Sur quoi repose une telle appréciation ? Elle évoque, pour soutenir ses dires, les témoignages « des organisations internationales, des diplomates étrangers, des témoins oculaires rwandais » qui auraient rapporté des exécutions systématiques de Tutsis dans les villages, les écoles, les hôpitaux

et les églises par les milices hutues, la garde présidentielle et les Forces armées rwandaises (FAR).

Elle fait également état de « nombreux rapports crédibles » qui parleraient uniquement des actes commis par des Hutus contre des Tutsis. Mais elle ne cite rien du côté des rebelles tutsis visant soit les Hutus, soit les Twas. Bref, en dehors de son opinion personnelle, nul ne sait ce qui est vérifiable ou invérifiable dans ce rapport de trois pages rédigé par Mme Gati. C'est pourtant ce mémorandum famélique et squelettique qui a servi de base pour attester du « génocide des Tutsis » au Rwanda.

On est évidemment loin d'une enquête internationale telle que l'avaient demandée le secrétaire général de l'ONU et le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, José Ayala Lasso, dans leurs rapports respectifs.

Le 21 mai, le secrétaire d'État américain aux Affaires africaines George Moose rédige lui aussi un document de trois pages intitulé « Has genocide occurred in Rwanda ? » (Un génocide s'est-il produit au Rwanda ?). Il ne s'agit nullement d'une interrogation à des fins d'investigation mais d'une réponse officielle demandant de valider l'usage du terme « génocide » au niveau des institutions américaines et de leurs représentations diplomatiques internationales : « Que ce soit (1) pour autoriser les représentants du ministère à déclarer publiquement que les “actes de génocide ont été perpétrés” au Rwanda et (2) pour autoriser les délégations américaines à approuver, lors des congrès internationaux, des résolutions et d'autres instruments qui se réfèrent aux “actes de génocide” commis au Rwanda, pour déclarer que le “génocide a été perpétré” dans un tel pays ou pour contenir d'autres formulations comparables. (Une résolution qui soulève cette question est attendue à la session spéciale de la Commission des droits de l'homme des Nations unies les 24-25 mai). »

M. Moose souligne qu'en dépit du fait que les événements du Rwanda ont surgi dans la presse et dans l'opinion publique comme étant un

« génocide », il est désormais autorisé aux officiels et au département d'État américain d'affirmer que les actes survenus au Rwanda relèvent du « génocide ». C'est ainsi que les États-Unis vont produire l'acte de naissance de la reconnaissance internationale du « génocide des Tutsis ».

Autrement dit, pour ne pas avoir à s'exposer à la moindre réflexion ou à des questions embarrassantes, les États-Unis valident ainsi, sans la moindre réserve, et très officiellement la demande pressante du FPR de retenir le mot « génocide » ou de qualifier comme tel les massacres du Rwanda. Ce terme est donc retenu sans examen ni enquête préalable. Sa validation ne sera jamais soumise à l'avis des magistrats professionnels ni à la consultation d'une quelconque juridiction internationale.

C'est la volonté du FPR et la décision d'un secrétaire d'État américain qui ont conduit à parler de « génocide » au sein des Nations unies et principalement au Conseil de sécurité. C'est encore sur les mêmes fondements que ce terme est devenu usuel dans tous les documents officiels. Le ministre français de la Coopération Bernard Debré dira non sans un certain courage : « Deux génocides ont été commis, et la première puissance du monde voudrait qu'il n'y en eût qu'un, parce que tel est son intérêt¹²². »

Il s'agit donc d'une décision politique initiée par des politiques pour des raisons et des objectifs politiques. Elle est d'autant plus curieuse que le rapport de Degni-Ségui, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, publié un mois plus tard, souligne : « D'éminentes personnalités, dont le secrétaire général des Nations unies, n'ont pas hésité à qualifier le massacre des Tutsis de génocide. Il importe de vérifier, au regard des faits, la pertinence de cette qualification¹²³. »

Ceci signifie donc que la qualification du massacre des Tutsis de « génocide » n'est pas encore totalement acquise ou définitive aux yeux du rapporteur spécial puisqu'il recommande des vérifications ou une enquête

pour en avoir la certitude. Ceci ne veut nullement dire qu'un génocide des Tutsis n'a pas existé mais qu'il est nécessaire d'en vérifier l'effectivité.

Constatant avec étonnement que cette reconstitution n'avait pas été réalisée, plus de vingt ans après les faits, ce travail a simplement tenté d'établir les conditions dans lesquelles le terme « génocide » a été adopté. C'est en suivant finalement la lecture du FPR et des États-Unis que la résolution 925 du 8 juin 1994 du Conseil de sécurité reconnaît et officialise le « génocide » dans la tragédie du Rwanda : « Prenant note avec la plus vive préoccupation des informations suivant lesquelles des actes de génocide ont été commis au Rwanda et rappelant dans ce contexte que le génocide constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international¹²⁴. » Dans ce passage, il n'est pas dit qu'il s'agit du génocide exclusif des Tutsis mais certains en tireront cette conclusion.

Toutefois, le doute va persister dans les esprits même après avoir adopté la résolution 935 du 1^{er} juillet 1994. En effet, les demandes d'enquêtes ne disparaissent pas, même après l'adoption du terme « génocide » dans le discours et les documents officiels. Il est d'ailleurs dit dans cette dernière résolution : « concernant les enquêtes à mener sur les violations graves du droit international humanitaire commises au Rwanda durant le conflit, [...] seule une enquête en bonne et due forme permettrait d'établir les faits en vue de déterminer les responsabilités ».

La nécessité de conduire une ou plusieurs enquête(s) exhaustive(s) sur ces massacres va se poser jusque dans l'enceinte du TPIR car la validation politique et diplomatique du « génocide » n'a pas été admise comme une situation logique ou normale ni comme une donnée juridiquement incontestable devant cette juridiction.

La validation administrative et quelque peu rapide du terme « génocide » a effectivement rencontré de fortes résistances chez certains magistrats tatillons. C'est ainsi que dans le procès des dirigeants politiques rwandais, les juges ont rejeté la « planification du génocide » contre les

Tutsis en considérant que « l'on peut déduire raisonnablement des éléments de preuve produits que les attaques à grande échelle contre les Tutsis à partir du 7 avril 1994 ont peut-être été lancées en réponse à l'assassinat du président Habyarimana et alimentées par la propagande antitutsi selon laquelle tous les Tutsis soutenaient le FPR, ainsi que par la croyance populaire selon laquelle le FPR était responsable de l'assassinat » et concluaient que « le procureur n'a pas établi au-delà de tout doute raisonnable qu'une entreprise criminelle commune visant à la destruction de la population tutsie au Rwanda avait vu le jour avant le 8 avril 1994¹²⁵ ». Pour le régime de Paul Kagame et ses partisans, même l'appréciation des juges du TPIR relèverait du « négationnisme¹²⁶ ». C'est dire à quel point la terminologie du « génocide » est devenue un dogme pour le gouvernement rwandais.

Dans le procès dit « des militaires II », les juges sont allés plus loin après avoir disqualifié la planification. Ils ont constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour établir de façon certaine et définitive le génocide lui-même : « la question fondamentale est de savoir si un génocide a eu lieu au Rwanda et que, nonobstant la surabondance de rapports officiels, y compris des Nations unies confirmant la commission d'un génocide, la question est à ce point fondamentale qu'il était nécessaire de produire des preuves formelles de l'existence de ce crime dont les éléments constitutifs fondent la compétence du Tribunal¹²⁷ ».

Comme on peut le constater ici, des juges du TPIR ont eu, dans l'examen des dossiers judiciaires qui leur ont été présentés, une appréciation très différente de celle des autorités américaines ou des dirigeants du FPR. Si pour ces derniers, le « génocide des Tutsis » allait de soi, pour les magistrats, il fallait qu'une enquête le prouve et le démontre. En cela, l'accusation ou l'opinion du FPR ou des dirigeants américains sur le « génocide des Tutsis » n'est ni suffisante ni étayée.

Il ne faudrait surtout pas s'y méprendre en suivant cette démonstration. Elle n'est nullement une négation du « génocide des Tutsis » comme pourraient facilement le penser quelques uns, à la lecture de ces lignes. Il s'agit surtout d'informer et de montrer avec précision comment on en est arrivé à employer ce terme dans le discours et les documents officiels. Ceci est très important car des accusations d'une gravité extrême pèsent sur des Rwandais et sur des militaires français à ce sujet. Il fallait, pour cela, donner à comprendre comment on en est arrivé à qualifier les massacres du Rwanda de « génocide contre les Tutsis ».

Tous ces éléments conduisent donc à penser qu'il y a un sérieux problème dans les fondements et la narration de l'histoire officielle de la tragédie rwandaise depuis vingt-cinq ans. La précipitation et l'acharnement avec lesquels les politiques et les diplomates ont imposé le terme « génocide » dans le discours officiel n'ont pas aidé la justice internationale à faire correctement son travail car le curseur a été placé d'office sur le « génocide » et sa supposée « planification » et non sur tous les crimes et autres « violations graves du droit international humanitaire » commis au Rwanda et dans les pays voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994, comme l'exigeait le mandat du TPIR¹²⁸.

Seul un examen minutieux ou une enquête approfondie et impartiale aurait permis de mieux identifier toutes les victimes, tous les crimes et tous les auteurs de crimes de guerre, de crimes de génocide ou de crimes contre l'humanité et punir en conséquence tous ceux contre qui les preuves seraient suffisantes et établies.

Lorsque le procureur s'est trouvé en difficulté de fournir des preuves et de la planification et du génocide, il a préféré recourir à l'artifice du « constat judiciaire¹²⁹ » plutôt que de mettre sur la table des pièces à conviction. Le « constat judiciaire » en droit vise à constater qu'un fait incriminé est de « notoriété publique », c'est-à-dire que tout le monde a

connaissance dudit fait et qu'il n'est, par conséquent, pas nécessaire de chercher à le prouver.

En clair, le fait de « notoriété publique » permet au procureur d'être dispensé de produire des preuves à ses accusations. D'ailleurs, dans une déclaration du 6 avril 2014, le procureur du TPIR, Hassan Bubacar Jallow, s'est félicité de cette pirouette qui lui évitait de recourir à des investigations approfondies : « En effet, en dressant le constat judiciaire du génocide comme fait de notoriété publique n'exigeant aucune preuve, la Chambre d'appel a déclaré en 2006 que “nul ne peut valablement contester qu'il y a eu en 1994 une campagne de massacres visant à détruire l'ensemble ou au moins une très grande fraction de la population tutsie du Rwanda”... »

Malgré cette trouvaille, la tâche du procureur n'a pas été facile. Il s'est heurté à nouveau à des résistances. Une chambre s'est refusée à valider d'office le constat judiciaire en soutenant que « le constat sollicité avait trait à une conclusion juridique qui constitue une infraction, en l'espèce un élément d'un crime contre l'humanité et que chaque fois qu'il allègue la commission d'un crime contre l'humanité, le procureur doit fournir la preuve de l'existence d'un tel crime¹³⁰ ». Une autre chambre, dans un souci de préserver l'équité des procès, refusait également de dresser le constat judiciaire de conclusions juridiques fondées sur une interprétation des faits¹³¹.

Il ne s'agit en aucun cas d'ouvrir ici une polémique stérile ni même un débat juridique sur l'existence ou non d'un « génocide » au Rwanda car ce n'est ni l'objet de ce travail ni le cadre approprié pour conduire ce type de discussion. Toutefois, il est nécessaire, au terme du travail accompli par le TPIR et après sa fermeture, d'observer et de souligner que non seulement le mot « génocide », fortement suggéré par le FPR, est arrivé de façon prématurée dans l'histoire politique de la tragédie rwandaise mais qu'il n'a jamais été aisé pour plusieurs magistrats d'accepter, sans éléments de

preuve, que la « planification du génocide », dont faisait état le FPR ou le régime Kagame d'abord et le procureur ensuite, était clairement établie.

Cette difficulté du procureur à obtenir des preuves est d'ailleurs surprenante car pendant les massacres, dans sa déclaration du 30 avril 1994, le bureau politique du FPR expliquait que : « les massacres ont été soigneusement préparés à l'avance et systématiquement exécutés pour assurer l'extermination complète de ceux considérés comme des opposants au régime. Les plans en vue de ces massacres ont été achevés du vivant du président Habyarimana, qui en avait connaissance et y a activement participé ». Les représentants de la rébellion affirmaient même disposer de « nombreuses preuves solides attestant que, nonobstant la mort du Président, les massacres avaient à l'origine été programmés pour se dérouler pendant la période de transition quand les forces de l'Armée patriotique rwandaise, ayant rendu leurs armes aux Nations unies, se seraient retrouvées à la merci des FAR¹³² ».

Curieusement, ces « preuves solides » sont restées jusqu'ici invisibles et le FPR n'a jamais aidé le procureur du TPIR à s'en servir pour étayer ses dossiers d'accusations. Ceci démontre, s'il en était encore besoin, que la thèse conspirationniste d'un régime hutu ayant planifié un « génocide » au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du xx^e siècle. Même les experts du procureur l'admettent, ils n'en tirent cependant pas les conclusions logiques qui s'imposent. L'industrie du mensonge du conflit rwandais a tant fait recette et ses produits ont tant inondé le marché littéraire, universitaire et cinématographique qu'il serait hasardeux d'entrevoir de si tôt sa faillite. Un expert du TPIR, Serge Desouter, qui fut parmi les rares experts à questionner l'usage du terme « génocide » dans le conflit du Rwanda, déplore cette situation : « Nous soutenons que beaucoup de militants des droits de l'homme, journalistes, politiciens, juristes et autres, se sont fait prendre dans le piège et ont accepté aveuglément de prétendues “vérités” et “preuves accablantes” établies par les pouvoirs

dominants, sans vérification suffisante. Les ONG financées par leurs propres gouvernements ont trop facilement accepté de servir de propagandistes sans avoir mené des investigations. Pensent-elles qu'il est trop tard pour avouer leurs erreurs et les conséquences de cela¹³³ ? »

3 – La construction du dossier d'accusations contre l'opération Turquoise

Les accusations portées contre l'intervention militaire française au Rwanda en général sont bien antérieures à l'opération Turquoise. Elles commencent en réalité en 1993 avec la publication du rapport de la Commission d'enquête internationale sur la violation des droits de l'homme au Rwanda¹³⁴. Elles seront ensuite reprises puis renforcées par la presse et par diverses associations françaises et principalement l'association Survie-France¹³⁵.

Contrairement à ce que pourraient penser certains, les premières accusations lancées contre l'opération Turquoise ne sont en aucun cas l'initiative des journalistes ou des médias français. C'est la presse américaine qui, la première, prend position et exprime des doutes sur le rôle et l'action de la France au Rwanda. Ainsi, dès le mois d'avril 1994, peu de temps après l'attaque contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, quelques journaux américains, dont l'influence dépasse largement les frontières des États-Unis, mettent la France en cause dans la politique qu'elle conduit au Rwanda depuis 1990. C'est notamment le quotidien américain *International Herald Tribune*, diffusé et lu dans près de 180 pays à travers le monde, qui publie le 14 avril un article retentissant du journaliste Frank Smyth intitulé « French money is behind the overarming of Rwanda » (« L'argent français est derrière le surarmement du Rwanda »).

Cet article, publié également dans le prestigieux quotidien américain *The New York Times*, est repris en France dans le *Courrier international* du 21 avril 1994 sous le titre « La France compromise au Rwanda ». À cette date est également publié un autre article du même journaliste dans la rubrique « opinion » du quotidien américain *The New York Times* sous le

titre « French guns, Rwandan blood » (« Armes françaises, sang rwandais »). Environ deux semaines plus tard, Frank Smyth publie un nouvel article dans l'hebdomadaire américain *The Nation*, qui est repris par l'hebdomadaire français *Courrier international* du 5 mai 1994 sous le titre « La France soutient militairement Kigali ».

Dans tous ces articles, deux idées prédominent : premièrement, le régime hutu du Rwanda commettrait des atrocités contre les Tutsis et deuxièmement, il serait soutenu militairement par la France. À l'appui de ses affirmations, le journaliste américain prétend par exemple que le président rwandais Juvénal Habyarimana était un ami de François Mitterrand : « *Mr Habyarimana was a friend of president François Mitterrand*¹³⁶ » Il souligne ensuite que « l'aide française au régime de M. Habyarimana a été mise en évidence par les subventions accordées pour l'achat, par le Rwanda, de 6 millions de dollars d'armes égyptiennes. Un contrat, signé à Kigali en 1992, porte sur tout un arsenal de mortiers, d'artillerie de longue portée, de plastic et de fusils automatiques. Le crédit a été garanti par la banque nationalisée Le Crédit Lyonnais¹³⁷ ».

Alors que les premières critiques contre la France sont formulées en 1993, elles connaissent un retentissement sans précédent au moment des massacres de 1994 avec la presse américaine et sous l'effet multiplicateur des articles de Frank Smyth. Focalisé sur la France et son action au Rwanda, le journaliste américain ne dit absolument rien au sujet des autres puissances étrangères intervenant aussi dans le conflit rwandais. Pourtant, son propre pays, les États-Unis et la Grande-Bretagne appuient discrètement la rébellion en envoyant des émissaires et des conseillers militaires en Ouganda (pays voisin du Rwanda) pour assister le FPR/APR dans son effort de guerre¹³⁸.

Tout comme les rapports que la France entretient avec le régime rwandais, les rapports que les États-Unis et la Grande-Bretagne entretiennent avec les rebelles tutsis de l'APR/FPR méritent d'être

interrogés, ainsi que leur impact dans le conflit qui oppose les rebelles tutsis au régime hutu¹³⁹. Or, cet aspect est totalement absent des articles du *New York Times*, d'*International Herald Tribune* et de la presse française en 1994. Il aurait pourtant contribué à éclairer davantage le public sur les enjeux du conflit entre le régime rwandais et les rebelles du FPR ainsi que le sens de l'aide apportée aux deux parties par des puissances étrangères.

Parmi les pays étrangers épargnés par les critiques des ONG et des journaux mais qui sont néanmoins très impliqués dans la crise rwandaise, il y a l'Ouganda et la Belgique. Le premier a intégré des exilés tutsis dans l'armée nationale avant de leur servir de base arrière pendant le conflit, alors que le second, ancienne puissance coloniale, est étroitement lié à l'histoire politique de ce pays. Ainsi, au moment de l'attaque des rebelles tutsis d'octobre 1990 contre le Rwanda, la Belgique a déployé des troupes dans ce pays. Elle va également fournir un contingent de soldats formant le noyau dur de la Minuar¹⁴⁰.

Quelle aura été l'attitude de la Belgique dans le conflit qui va opposer les rebelles tutsis au régime d'Habyarimana et comment réagit-elle au moment des massacres ? Une commission d'enquête du sénat belge a été créée et elle a rendu, en décembre 1997, un rapport sur le rôle de la Belgique au Rwanda¹⁴¹. Quoique très peu évoqué dans la presse française lors des massacres de 1994, et pratiquement jamais analysé par la suite dans les mêmes journaux, le rôle de la Belgique a pourtant été déterminant, comme en témoignent les rapports, notes et câbles diplomatiques issus des archives politiques, militaires et administratives belges¹⁴².

À cet égard, on observe que quand la presse française déclenche ses premières accusations sur le rôle de la France dans la crise du Rwanda, elle ne se fonde pas d'abord sur ses propres enquêtes, mais commence par relayer les critiques et le point de vue des journalistes américains et des ONG américaines et internationales. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'elle se lancera dans une série d'enquêtes sur l'opération Turquoise.

La principale ONG américaine ou internationale qui accuse directement la France dès le mois d'avril 1994 est Human Rights Watch. Et c'est à nouveau Frank Smyth¹⁴³, en service à l'époque comme consultant au sein de cette organisation, qui rédige le premier rapport sur le rôle de la France au Rwanda¹⁴⁴. Il va se servir de ce rapport publié en janvier 1994 pour lancer et articuler ses accusations sur les événements d'avril-mai 1994. Ses critiques seront immédiatement reprises par l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné*.

Dans un article du 4 mai 1994 intitulé « La France perd la mémoire au Rwanda », le journal satirique rappelle : « Depuis plusieurs mois, un véritable procès est conduit par une association humanitaire américaine, Human Rights Watch, contre la politique de la France au Rwanda. Paris se voit accusé d'être depuis longtemps le principal soutien du dictateur rwandais récemment disparu. Malgré les accords d'Arusha, prévoyant, en août 1993, une représentation au gouvernement des oppositions hutue et tutsie (l'ethnie minoritaire), et surtout le retrait des soldats étrangers, la France a continué à livrer des armes. Et maintenu des coopérants militaires sur place. Le Crédit Lyonnais a même, à en croire Human Rights Watch, qui cite comme source le gouvernement de Kigali, donné sa garantie dans une vente d'armes entre l'Égypte et le Rwanda. Interrogé par "le Canard", le Crédit Lyonnais dément en indiquant que l'ambassade d'Égypte à Londres a reçu de l'argent rwandais sur un compte de la banque. D'où, selon elle, la confusion. »

Le Canard enchaîné observe et note que : « Depuis la mort du président Habyarimana, abattu le 6 avril en compagnie de son homologue burundais dans le *Falcon 50* offert par la France, depuis le déclenchement de l'atroce guerre civile (200 000 morts selon l'ONU) qu'Habyarimana avait contribué à allumer, ni l'Élysée, ni le Quai d'Orsay n'ont formulé le moindre début d'autocritique. Bien plus, Michel Roussin, ministre de la Coopération, a publié, dans "Le Nouvel Économiste", une tribune au ton presque satisfait.

[...] En fait, de procès, Roussin a préféré instruire celui des médias, coupables d'irrespect. Tout récemment, le P-DG de Radio France internationale, André Larquié, a fait publiquement état de plusieurs interventions, auprès de la rédaction, du ministère de la Coopération, qui jugeait mal-pensants des commentaires sur la dévaluation du franc CFA, sur Djibouti et sur la guerre au Rwanda. [...] Reste une question, pour l'instant sans réponse : pourquoi Paris s'est-il obstiné, ces quinze dernières années, à maintenir présence et assistance militaires dans un petit État sans grand enjeu stratégique ? »

À ce stade, deux remarques s'imposent. Premièrement, l'hebdomadaire français rappelle et semble valider les accusations lancées par Human Rights Watch contre la France dans leur totalité. Deuxièmement, il évoque les critiques du ministre français de la Coopération envers les médias et souligne notamment ses interventions auprès de la rédaction de Radio France internationale.

Les premiers articles parus sur la tragédie rwandaise sont donc largement consacrés au massacre des Tutsis par les Hutus et au rôle suspect de la France auprès du régime hutu d'Habyarimana. Le rapport de Human Rights Watch reste aussi manifestement la principale source de référence des journalistes et des journaux français.

Cette observation se confirme dans une série d'articles dont celui du 19 mai 1994 du quotidien français dit « indépendant » (ou selon ses fondateurs, « sans parti pris idéologique ou politique ») *InfoMatin*. Après avoir titré : « Entre Hutus et Tutsis, quel est le jeu de la France ? », le journal mentionne que « l'organisation américaine de défense des droits de l'homme Human Rights Watch/Africa affirme disposer d'éléments selon lesquels les armes auraient été livrées au début du mois aux gouvernementaux par la France ». Puis il note que cette association « déplore aussi que deux membres du gouvernement intérimaire hutu¹⁴⁵ – mis en place après la mort du président Habyarimana – aient été

récemment reçus à l'Élysée par Bruno Delaye, le "Monsieur Afrique" de François Mitterrand. Elle accuse enfin la France d'avoir apporté son "soutien financier" à des "soi-disant réfugiés responsables de tueries" ». *InfoMatin* soutient par ailleurs que : « [...] La France a toujours été plus encline à s'intéresser aux Hutus, majoritaires, qu'aux Tutsis, sur lesquels s'est appuyée la colonisation belge. Cet intérêt s'est traduit par des accords de coopération et de défense avec le régime de Kigali. »

Si le journal se montre plus mesuré en reprenant les accusations de Human Rights Watch contre le gouvernement français, il ne questionne pas le travail, les sources ou l'approche de l'organisation américaine ni ne s'interroge sur ses motivations.

Le même jour, un autre quotidien français, *Le Figaro*, classé plutôt à droite de l'échiquier politique, publie un article intitulé « Rwanda : les faux pas de la France ¹⁴⁶ », au sous-titre particulièrement explicite : « De 1989 à 1993, Paris avait soutenu le gouvernement de ceux qui, aujourd'hui, sont les principaux responsables des massacres ». La question de l'attentat contre le *Falcon 50* présidentiel dans lequel deux chefs d'État africains et l'ensemble de l'équipage français ont trouvé la mort ainsi que les causes profondes de la « guerre civile » qui embrase le Rwanda ne sont pas évoquées.

Le journaliste se concentre plutôt sur les raisons de l'intervention militaire française au Rwanda et précise ce qui, à son sens, aurait motivé cet engagement : « Le problème de la France au Rwanda, c'est qu'elle a très tôt pris parti pour le Gouvernement contre le FPR, encourageant inconsciemment le radicalisme politique hutu. En octobre 1990, lorsque 1 500 guérilleros du FPR passent à l'attaque à partir de leur base située au sud de la frontière ougandaise, l'armée française donne un vigoureux coup de main aux FAR : fourniture de munitions à profusion et conseillers militaires guidant les tirs de l'artillerie gouvernementale. L'offensive est

stoppée sur-le-champ. Mais, dans les “régions rebelles”, les FAR massacrent les civils tutsis sans que la France s’émeuve vraiment. »

Ici, à la différence des journaux cités plus haut qui n’abordent le conflit rwandais que sous l’angle d’un seul groupe ou d’un seul belligérant, les Hutus ou le régime d’Habyarimana, *Le Figaro* essaye pour sa part de porter le regard sur les deux belligérants, notamment sur les rebelles tutsis et leur base arrière située en Ouganda. Néanmoins, et non sans une certaine contradiction, le journaliste ouvre ce chapitre pour mieux le refermer aussitôt : « Paris avait justifié son engagement par une ingérence ougandaise supposée au côté du FPR. Certes, Paul Kagame, le chef du FPR, est l’ancien numéro 2 des services secrets de l’Ouganda, où sa famille s’était réfugiée en 1963, après les premiers massacres des Tutsis. Certes, le gouvernement de Kampala a toujours fermé les yeux sur les infiltrations de guérilleros au Rwanda à partir de son territoire et il a même procuré une aide logistique au FPR. Mais le président ougandais Museveni, l’un des rares sages de l’Afrique, est trop fin politique pour compromettre son pays, à peine pacifié, dans une aventure extérieure¹⁴⁷. »

Ce qui se dégage de ces premiers articles relatifs au rôle et à l’action de la France, c’est, d’une part, la référence constante aux critiques et aux accusations émises par l’association américaine Human Rights Watch et d’autre part, l’absence de curiosité, d’analyse ou d’enquête sur les causes du conflit entre les troupes gouvernementales et les rebelles, tout autant que sur l’implication de l’Ouganda. Autrement dit, si de nombreux articles fustigent le régime hutu et le soutien que lui accorde le gouvernement français, une bonne partie de la presse française reste particulièrement discrète sur l’action de la rébellion tutsie et sur l’identité et les actions de ses principaux soutiens¹⁴⁸.

Pourtant, ne serait-ce que pour aboutir à une présentation objective et intelligible des faits, il importe que la presse porte le même intérêt à la rébellion et à ses soutiens que celui qu’elle porte au régime hutu et à la

France. Seul le journal *Le Monde* du 18 juin 1994 va poser une question générale mais essentielle sur la guerre qui déchire le pays : « D'où viennent les armes au Rwanda ? » À cette date, depuis plus de deux mois et demi que dure l'affrontement armé, la quasi-totalité des journaux pointe exclusivement la responsabilité des troupes gouvernementales rwandaises, des milices hutues et des membres du gouvernement intérimaire (hutu) dans les massacres. D'autres dénoncent un soutien militaire de la France au régime rwandais mais aucun journal ne s'aventure à enquêter sur l'attitude de la rébellion à l'égard des civils ni sur son approvisionnement en armes.

Seul l'envoyé spécial du journal *Le Monde*, Jean Hélène, décide donc de s'intéresser à cet aspect du conflit. Il rend public le résultat de ses investigations dans cet article du 18 juin 1994 en affirmant : « L'Ouganda paraît, en effet, la seule voie d'approvisionnement des rebelles, le nerf de la guerre pour le FPR, celui par lequel il peut détourner aisément l'embargo décrété par le Conseil de sécurité des Nations unies, même si certains n'excluent pas que le trafic puisse, aussi, passer par la frontière zaïroise. La provenance des armes suscite aussi quelques interrogations. Difficile de savoir, par exemple, ce qu'il est advenu du chargement d'un appareil nigérian, bloqué quelques jours à Chypre après une escale en Israël le mois dernier, et qui a finalement atterri à Entebbe. Mais il est possible qu'une partie des armes, destinées aux rebelles du Sud-Soudan, aient été détournées au profit du FPR. Dans la capitale ougandaise, les débats portent sur le degré d'implication de Yoweri Museveni dans le soutien ougandais au FPR, un soutien qui s'explique logiquement quand on sait que de nombreux exilés rwandais se sont engagés dans la guérilla de Museveni et l'ont aidé à prendre le pouvoir en janvier 1986. Pour ceux qui le mettent hors de cause, c'est surtout les membres de son entourage (dans les cercles militaires et politiques du pouvoir) qui collaborent étroitement, à l'insu du Président, avec les dirigeants du FPR, soit parce qu'ils sont d'origine tutsie ou hima

(l'ethnie ougandaise proche des Tutsis, dont est issu le Président), soit en souvenir de leurs années de brousse.

Personne, ici, ne conteste la thèse selon laquelle les rebelles rwandais ont lancé leurs premières attaques en octobre 1990 dans le nord du Rwanda, équipés de matériel militaire ougandais, mais ce matériel a-t-il été subtilisé ou leur a-t-il été fourni ? Et parmi les responsables de l'ONU à Kabale, on estime qu'un transfert continu d'armements (par livraisons discrètes) d'Ouganda au Rwanda a eu lieu entre octobre 1990 et l'installation de la Monuor [NDLR : Mission d'observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda] en août 1993. Le FPR aurait ainsi largement bénéficié des "surplus" de l'ARN [NDLR : armée ougandaise], qui est en train de démobiliser près d'un tiers de ses 90 000 soldats, sur suggestions de la Banque mondiale. »

Ces données aident à élargir la connaissance des acteurs impliqués dans le conflit rwandais, et éclairent les raisons qui poussent les autorités ougandaises à vouloir aider les rebelles tutsis. Intégrés dans l'armée ougandaise depuis qu'ils ont aidé le chef rebelle Yoweri Museveni, alors à la tête de la NRA (Armée de résistance nationale) à prendre le pouvoir en janvier 1986, ils y occupent des postes importants ; Fred Rwigema et Paul Kagame, qui dirigent le FPR/APR¹⁴⁹ en 1990 sont respectivement général-major, vice-ministre de la Défense et directeur adjoint des services de renseignements ougandais. Ils cherchent désormais à reprendre le pouvoir perdu par leurs parents en 1959 au Rwanda, quand la monarchie tutsie a dû laisser la place à une République permettant à la majorité hutue de gouverner le pays. Devenus « encombrants » pour le président Museveni – la population ougandaise voit d'un mauvais œil l'ascension de ces « Rwandais » au cœur de l'appareil d'État –, celui-ci met donc à leur disposition armes et munitions pour qu'ils renversent le régime hutu à Kigali. Ainsi, en même temps qu'il les récompense pour « services

rendus », le Président ougandais règle un problème de politique intérieure en renvoyant ses hôtes encombrants chez eux.

Que peut-on saisir du conflit et des massacres du Rwanda en 1994 si ces éléments manquent à l'exposé des faits, si une partie essentielle des données concernant l'un des deux belligérants (les rebelles de l'APR/FPR) n'est pas présentée au public ? En effet, on constate qu'à compter de la reprise des hostilités en avril 1994, le rôle, l'action et les ambitions des rebelles semblent occuper une place très marginale ou insignifiante dans les journaux français et anglo-américain, qui se focalisent sur tout ce qui pourrait mettre en cause le régime hutu et les Forces armées rwandaises.

De manière générale, les causes et la question de la lutte armée sont éclipsées, voire occultées, et seuls les massacres à la machette sont exposés en une¹⁵⁰, ce qui donnera l'impression que le régime rwandais est en position de puissance militaire absolue et qu'il profite de cette situation pour commettre des crimes contre l'humanité contre ses propres populations. Nous verrons que la réalité du terrain est tout autre et que le FPR/APR, dès la reprise des combats le 7 avril, domine largement les FAR sur le plan militaire¹⁵¹.

Si dans leur globalité, les journaux relatent quotidiennement les massacres commis par des milices hutues et les forces gouvernementales, deux articles seulement vont s'intéresser, vers la fin du mois d'avril, à la situation militaire. Ainsi, le 29 avril 1994, le journal *Le Monde*, par le biais de son envoyé spécial sur le terrain, titre : « Des affrontements à l'arme lourde continuent d'opposer Hutu et Tutsi ». Il précise dans son chapeau : « Trois semaines après la mort du président Juvénal Habyarimana et malgré le cessez-le-feu, les affrontements à l'arme lourde ont repris à Kigali et en province. Les responsables de l'ancien mouvement rebelle (FPR) affirment qu'ils contrôlent la "moitié du pays", au nord de la capitale qu'ils tentent d'encercler. »

L'auteur de l'article donne alors plus de détails sur la rébellion et sur le déroulement du conflit : « Les deux cessez-le-feu unilatéraux annoncés à la fin de la semaine dernière, respectivement par le gouvernement intérimaire du Rwanda, pour le dimanche 24 avril à midi, et par le Front patriotique rwandais (FPR), pour le lundi suivant à minuit, étaient plus destinés à afficher la bonne volonté de chacun qu'à être respectés. [...] Après une journée relativement calme, les affrontements à l'arme lourde ont donc repris, mercredi 27 avril, trois semaines jour pour jour, après la mort du président Juvénal Habyarimana, dont l'avion a été abattu (selon toute probabilité) alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Kigali, le 6 avril au soir. À l'exception de quelques obus tombés sur le quartier des ministères où se trouve une importante caserne, les tirs d'artillerie se concentrent dans la zone de l'ancien Parlement, où le FPR a établi, depuis décembre 1993, son quartier général et cantonné 600 hommes chargés de protéger les responsables du FPR désignés pour participer aux futures institutions à base élargie, prévues par les accords d'Arusha d'août dernier.

Si le FPR n'a pas réussi à gagner beaucoup de terrain dans la capitale, il semble qu'en province, il ait progressé depuis le territoire qu'il occupe dans le Nord, sur la frontière ougandaise. Les responsables de l'ancien mouvement rebelle affirment qu'ils contrôlent la "moitié du pays", au nord de la capitale. La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar) a confirmé la prise de Byumba, dans le Nord, par le mouvement d'origine tutsie qui assiègerait d'autre part la ville voisine de Ruhengeri, toujours aux mains des gouvernementaux [...]. »

Cette description de l'envoyé spécial du journal *Le Monde* témoigne à la fois de la situation militaire sur le terrain et laisse entrevoir les ambitions des rebelles de l'APR/FPR pendant les affrontements.

En évoquant régulièrement et uniquement le soutien, au demeurant réel, de la France au régime rwandais *avant* les massacres (jusqu'en 1993) et en ne mettant en lumière que l'action des troupes gouvernementales

rwandaises dès le début et tout au long de la guerre civile internationale, sans décrire parallèlement celle des rebelles ni mentionner l'origine de leurs armements et de leurs soutiens, la presse française dans sa quasi-totalité a pris le parti d'écarter une part essentielle de la réalité et de présenter les faits de façon partielle ou incomplète. Le traitement de l'information semble donc, dès le départ, à la fois déséquilibré et tronqué. Cette asymétrie va nécessairement affecter l'intelligibilité du conflit et avoir des conséquences sur l'image de tous les acteurs de ce conflit.

Il faut également souligner que très peu de journaux mentionnent le lien entre l'attentat contre le *Falcon 50* du Président rwandais¹⁵², la guerre civile et les massacres, bien que cet attentat soit considéré par les Nations unies comme « l'événement déclencheur » de la tragédie rwandaise¹⁵³.

Qui est à l'origine de l'attaque contre l'avion présidentiel lors de son atterrissage à Kigali et quelles sont les motivations de cet acte criminel ? La disparition du président Habyarimana servait-elle les intérêts des membres de son clan ou plutôt ceux de l'opposition armée et non-armée¹⁵⁴ ? Le pouvoir politique allait-il, de ce fait, changer de camp, de groupe identitaire ou rester aux mains des Hutus ? Qui allait en définitive bénéficier de cette élimination du chef de l'État rwandais ? De vraies questions à caractère politique et juridique se posent donc à la mort du Président rwandais que beaucoup s'abstiennent de soulever.

En réduisant cette tragédie à un problème ethnique (Hutu contre Tutsi), certains journalistes et de nombreux chercheurs se dispensent d'examiner la question de la conquête du pouvoir par les armes ou par les urnes qui est pourtant au cœur de l'histoire politique contemporaine du Rwanda et hante largement les forces politiques de ce pays depuis 1990. La question du partage du pouvoir entre les rebelles tutsis et le régime hutu du président Habyarimana est pourtant au centre des pourparlers de paix¹⁵⁵ qui précèdent l'attentat contre le *Falcon* présidentiel et les massacres dits « interethniques » au Rwanda.

Pourtant, aux dires de certains journaux, le rôle et l'action de la France au Rwanda seraient essentiellement de nature criminelle et l'origine de tous les crimes survenus dans ce pays est à attribuer exclusivement aux Hutus, auteurs d'un « projet génocidaire ».

L'abondante documentation désormais disponible ainsi que la somme d'éclaircissements ayant été apportés au cours des procès devant le TPIR tendent plutôt à montrer que la description que font la plupart des journalistes est d'abord tributaire de l'impression qu'ils ont eux-mêmes de la réalité mais aussi de celle qui prédomine dans la communauté internationale sur les auteurs présumés des massacres. Cette impression est-elle suffisante pour rendre compte de l'ensemble de la réalité et des massacres ? Permet-elle de comprendre les enjeux d'un conflit socio-historique, politique et géopolitique aux acteurs visibles et « invisibles », identifiés ou non identifiés ?

L'histoire montre que, depuis le XVII^e siècle, la presse française a tenté de s'imposer dans tous les débats de société, à travers des gazettes qui furent « des vecteurs de polémiques philosophiques et religieuses¹⁵⁶ ». Elle a tenu et entretenu cette position pour devenir un acteur incontournable dans la critique des idées et du pouvoir politiques en France au point d'être qualifiée de contre-pouvoir ou de « quatrième pouvoir¹⁵⁷ ». Cette évolution a été permise notamment par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui a concédé une certaine indépendance aux journaux et aux journalistes vis-à-vis du pouvoir politique. Depuis lors, et hors les périodes particulières des deux guerres mondiales où la presse a pu servir à des fins de propagande, les journaux n'ont en général pas hésité à s'attaquer au pouvoir politique en général et aux dirigeants politiques en particulier.

Seulement, cette situation n'est plus totalement conforme à la réalité d'aujourd'hui où certains observateurs notent une autre tendance des médias en ce qu'ils ne chercheraient plus nécessairement à jouer un rôle critique permettant au lectorat de se faire une « opinion éclairée » mais au

contraire à conforter les structures de pouvoir en place en générant une uniformisation de la pensée par l'intermédiaire de journalistes devenus des « nouveaux chiens de garde ¹⁵⁸ ». Journalisme de connivence ou journalisme d'investigation ? Le débat est ouvert...

S'agissant du Rwanda, on constate plutôt que le rôle et l'implication de la France dans ce pays ont non seulement fait l'objet d'une importante couverture médiatique, mais que celle-ci s'est caractérisée par de si vives polémiques qu'il est presque impossible d'évoquer le « génocide » rwandais sans parler du rôle de la France et du flot de critiques et d'accusations portées par la presse sur son action au cours de cette période. On pourrait d'emblée croire que ceci s'inscrit dans la tradition de la critique de la presse française contre l'action gouvernementale en matière de la politique étrangère mais il n'en est rien.

C'est pour cela qu'il serait utile d'examiner en général ce que les journaux français disent de l'action de la France, mais aussi ce qu'ils n'en disent pas. Cet examen fournit diverses indications sur l'état d'esprit général des journalistes et sur l'approche qu'ont les journaux français de l'action du gouvernement français au cours de cette période. Après les premières imputations de Human Rights Watch et de la presse américaine, largement relayées en France, il est apparu comme une sorte de convergence d'intérêt ou d'alliance objective entre le régime rwandais actuel dirigé par le président Paul Kagame, certaines Organisation non-gouvernementales (ONG) et la presse française dans l'accentuation des attaques contre l'armée et les autorités françaises depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette campagne d'accusations n'a pas cessé, à tel point que journalistes et militaires français s'affrontent désormais devant les tribunaux ¹⁵⁹. Patrick de Saint-Exupéry, ancien grand reporter au *Figaro*, l'un des principaux pourfendeurs de l'action des militaires français au Rwanda pendant l'opération Turquoise, est toujours en procès avec certains officiers ayant participé à cette mission ¹⁶⁰.

Au rang des nombreux détracteurs de l'opération Turquoise se compte aussi et surtout l'actuel gouvernement rwandais. Il a publié en novembre 2007 un rapport mettant nommément en cause des officiers français dans le « génocide¹⁶¹ ». Bien que les autorités rwandaises aient soutenu que ce rapport émanait d'une « commission indépendante », c'est en réalité le chef de l'État et le gouvernement rwandais qui furent à la manœuvre dès la création de ladite commission¹⁶².

Face à ces accusations lourdes et récurrentes contre les soldats de l'opération Turquoise et contre le président François Mitterrand en particulier, le silence des autorités françaises, parfois rompu par la timide réaction de quelques anciens ministres, laisse penser qu'il y aurait effectivement un réel embarras et une vraie difficulté à faire face à ces accusations et à défendre la mission militaro-humanitaire de l'ONU menée en 1994 au Rwanda.

En examinant l'essentiel de ces accusations, aussi bien celles des autorités rwandaises que celles des journalistes et mêmes celles proférées par certains officiers français en rupture de ban avec l'institution militaire, il serait pertinent de savoir sur quoi elles se fondent précisément. Autrement dit, quelles sont les sources et les preuves sur lesquelles les accusateurs s'appuient-ils pour soutenir si durablement leur campagne d'accusations ?

1. L'installation des troupes du FPR dans l'enceinte du Conseil national de développement (ancien parlement rwandais) intervient le 28 décembre 1993 conformément aux accords d'Arusha signés avec le gouvernement rwandais. L'installation de soldats rebelles au cœur de la capitale préfigure leur intégration dans l'armée nationale ainsi que le partage du pouvoir tels que prévus par l'accord d'Arusha. Voir : GUICHAOUA, A. (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris, Karthala, 2004, 1 072 p., p. 91. Sur l'opération Clean Corridor qui a permis l'installation de ce bataillon par la Minuar depuis le quartier général du FPR à Mulindi, voir : MARCHAL, L., *Rwanda : la descente aux enfers. Témoignage d'un peacekeeper décembre 1993-avril 1994*, Bruxelles, Éditions Labor, 2001, 335 p., p. 81-95 ; DALLAIRE, R., *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Québec, Éditions Libre Expression, 2003, 685 p., p. 176-177 ; DEME, A., *op. cit.*, p. 89-91.

2. TD Kigali n° 310 du 7 avril 1994 signé Marlaud.
3. *La Croix* du 15 avril 1994.
4. Câble diplomatique de Kofi Annan au secrétaire général de l'ONU, 7 avril 1994, n° 1012 (point 6) : « SRSG and FC inform that there is no authority in control at this moment in Kigali. They have urged military and Gendarmerie to form some interim authority and efforts are underway toward this. »
5. UNAMIR FORCE HQ, Outgoing facsimile, from Booh Booh to Annan, 13 avril 1994 : « RPF infiltrated Kigali from all directions and launched on 130600 APR 94 an attack in the direction of the city center. Governmental and RGF officials left the country. Some by air, others by road. On 130000 APR 94 RGF forwarded a letter to UNAMIR stating an unconditional ceasefire. The answer of the RPF is not yet known. »
6. Il s'agit respectivement de Déogratias Nsabimana, chef d'état-major de l'armée rwandaise, d'Elie Sagatwa, chef de la garde présidentielle, et de son adjoint.
7. MARCHAL, L., *Rwanda la descente*, *op. cit.*, p. 226.
8. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsengiyumva*, document 55, 2 p. : « other government forces are deploying to contain the rogue guards ».
9. DEME, A., *op. cit.*, p. 163.
10. La Mission d'observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda (Monuor) a été créée le 22 juin 1993 par la résolution 846 du Conseil de sécurité.
11. TD Kampala n° 247 du 9 avril 1994 à 13 h 57, signé l'ambassadeur Descoueyte.
12. TD Kigali n° 356 du 10 avril 1994 à 17 h 15.
13. Confidentiel-défense, Armées CENTOPS Paris, urgence : immédiat, GDHO, 8 avril 1994, 23 h 30.
14. Renseignement-défense, confidentiel-défense, H5042, p. 2.
15. S/1994/470 du 20 avril 1994., 5 p., p. 1.
16. *Ibid.*
17. Rapport du secrétaire général sur la situation au Rwanda, S/1994/640 du 31 mai 1994, p. 3.
18. L'APR/FPR a déclenché la première offensive militaire contre le Rwanda dans le dessein de renverser le régime du président Habyarimana le 1^{er} octobre 1990. Aidé par les troupes du Zaïre et par l'appui logistique de la France, le régime rwandais a pu résister à cette attaque et à la déstabilisation de ses institutions. Mais les troupes de l'APR ont réussi à occuper militairement le nord du Rwanda et ont soumis les populations de cette région à la violence et aux exactions. Beaucoup de personnes ont été tuées et des centaines de milliers d'autres se sont réfugiées dans la capitale et ses environs. À la veille de la reprise des combats, le pays compte près d'un million de déplacés internes qui ont fui les avancées successives de la rébellion entre 1990 et le dernier cessez-le-feu du 4 août 1993.
19. REYNTJENS, F., *Le Génocide des Tutsi au Rwanda*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2017, 128 p.

20. Parti social démocrate du Rwanda créé en 1991 dans le cadre du multipartisme et qui réunissait des Tutsis et des Hutus.
21. TD Kigali n° 331, signé Marlaud du 8 avril 1994 à 00 h 16.
22. DEME, A., *op. cit.*, p. 65.
23. *Ibid.*
24. BOOH BOOH, J.-R., *op. cit.*, p. 163.
25. Lettre du 24 juin 1994 du bourgmestre de la commune de Mabanza au préfet de Kibuye portant sur « les Interahamwe venus de Gisenyi pour lancer des attaques dans la préfecture de Kibuye », dans : KAMBANDA, J., *Rwanda. Face à l'apocalypse de 1994*, Bruxelles, EME Éditions, 2012, 444 p., p. 224.
26. KAMBANDA, J., *op. cit.*, p. 225.
27. DAVENPORT, C., STAM, A., *op. cit.*
28. S/PV.3371 du 30 avril 1994, 3 p., p. 2.
29. S/1994/640 du 31 mai 1994, 15 p., p. 3.
30. REYNTJENS, F., *Les risques du métier*, Paris, L'Harmattan, 2009, 138 p., p. 88.
31. Document 15, 18 mai 1994, lot de documents déclassifiés du département d'État américain, <http://nsarchive.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB53/>
32. Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la situation au Rwanda, S/1994/640 du 31 mai 1994, p. 4.
33. REYNTJENS, F., *op. cit.*, p. 62.
34. Rapport d'Amnesty International, AFR 47/16/94-ETA, New York, 20 octobre 1994.
35. Les « mêmes officiers qui durant deux jours avaient résisté au Hutu Power incarné militairement par Bagosora, [et qui] l'acceptaient à présent sous la forme d'un gouvernement autoproclamé ». (Human Rights Watch, DES FORGES, A. (dir.), *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999, 936 p., p. 232.) Un « soi-disant gouvernement », un gouvernement qui « s'autoproclame » et un « gouvernement fantoche » (Human Right Watch, *Génocide au Rwanda*, avril-mai 1994, vol. 6, n° 4, 15 p.) Jean-Pierre Chrétien emploie également souvent cette expression : « le Premier ministre du gouvernement autoproclamé Jean Kambanda » (CHRÉTIEN, J.-P., *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, 402 p., p. 310). Dans sa recension du livre du général Dallaire (CHRÉTIEN, J.-P., « Lecture critique. Rwanda : impuissance ou démission de la communauté internationale ? », *Revue internationale et stratégique*, 2/2004, n° 54, p. 161-163), il cite « le gouvernement extrémiste autoproclamé » ; dans le quotidien belge *Le Soir* du 19 décembre 1994, il parle des « responsables du pouvoir autoproclamé qui a orchestré et justifié cette horreur ». « Paris n'a pas hésité à reconnaître le gouvernement intérimaire autoproclamé après la mort de Juvénal Habyarimana », écrit la journaliste Monique Mas (MAS, M., *Paris-Kigali 1990-1994. Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1999, 528 p., p. 30).
36. L'avis du service juridique de l'ONU est donné par M. Ralph Zacklin, directeur des affaires juridiques, le 25 mai 1994.

37. Discours du nouveau chef de l'État des 10, 13, 14 et 17 avril 1994.
38. Outgoing cable, from Annan, New York, to Secretary-general, Genève, 7 avril 1994, n° 990. « *There is no authority in control in this moment in Kigali.* »
39. BOOH BOOH, J.-R., *Le Patron*, op. cit., p. 168.
40. UNAMIR, Outgoing cable, from Booh Booh, to Annan, 18 avril 1994, MIR-785. « *The rwandese new interim government is believed to be installed in Gitarama. They however yet demonstrated any administrative control over the country.* »
41. Dans la ville de Kigali, dès le 7 avril 1994, les téléphones ayant le préfixe « 8 », c'est-à-dire ceux des quartiers de Kacyiru, Remera et Kimihurura situés dans la partie nord de la ville, ont cessé de fonctionner. La ville, désormais coupée en deux, devenait inaccessible. Comme c'est dans cette partie de la ville que s'étaient déroulés les premiers combats entre les FAR et le FPR, plusieurs anciens ministres affirment que cette situation a été consécutive à un endommagement de la centrale téléphonique lors des combats.
42. UNAMIR, Outgoing cable, from Booh Booh, Kigali, to Annan, New York, 19 April 1994, MIR-1187.
43. Le ministre des Transports acquitté devant le TPIR de toutes les charges pesant contre lui donne le témoignage suivant à leur arrivée à Gitarama : « La plupart des facilités pour un fonctionnement adéquat d'un gouvernement y étaient absentes dont le manque de logements, de bureaux, d'équipements, de matériel, de moyens de communication coupés par le FPR et du personnel » (témoignage personnel de l'ancien ministre des Transports, André Ntagerura, adressé à l'auteur).
44. « Pour échapper à cette chasse à l'homme du FPR, le Gouvernement fut obligé de quitter la capitale Kigali le 12 avril 1994 pour aller s'installer à plus de cinquante kilomètres de là dans une localité appelée Gitarama, au centre du pays » (témoignage personnel de l'ancien ministre des Transports, André Ntagerura, adressé à l'auteur).
45. L'ambassadeur de France au Rwanda, M. Marlaud, déclare dans un télégramme diplomatique du 9 avril que « M. Sindikubwabo vient de m'appeler au téléphone. La prestation de serment doit avoir lieu dans quelques minutes et le Président essaiera ensuite de s'entretenir avec la communauté diplomatique. Avant cet entretien général, le nouveau chef de l'État souhaitait : – m'expliquer officiellement les raisons de la mise en place du nouveau Gouvernement. Il s'agit d'éviter le vide institutionnel, de trouver des interlocuteurs à la communauté internationale, de poursuivre les contacts avec le FPR et de veiller à la sécurité de la population. C'est compte tenu des circonstances et pour ces seuls motifs que le gouvernement de crise a été constitué » (TD Kigali n° 334 du 9 avril 1994 à 10 h 27).
46. Interview sur Radio Rwanda-RTL, 10 avril 1994 (TPIR, cassette A/905 retranscrite le 13 mars 2002 par ID, face B, p. 16).
47. TD Kigali n° 363, du 11 avril 1994.
48. Lettre n° C618/G3.3.3 du 17 avril 1994 du général Marcel Gatsinzi à M. Jacques-Roger Booh-Booh.
49. Communiqué de presse des FAR du 18 avril 1994 (TPIR, cote K0042589).
50. TD Kigali n° 363 du 11 avril 1994 à 14 h 04.

51. *Ibid.*
52. TD Kampala n° 256 du 13 avril 1994 à 17 h 22.
53. *Ibid.*
54. BOOH BOOH, J.-R., *Le Patron*, *op. cit.*, p. 175-176.
55. Minuar, câble de Jacques-Roger Booh Booh à Kofi Annan, 18 avril 1994, MIR-784.
56. US document from the Secretary of State, African Affairs (Washington DC) to the US Embassy in Bujumbura, 20 April 1994, « Department tells RPF to stop the fighting now ».
57. *Ibid.*
58. Rapport du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, E/CN.4/S-3/3 du 19 mai 1994, p. 3.
59. Rapport du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, *op. cit.*, p. 5-6.
60. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora et consorts*, contre-interrogatoire de Filip Reyntjens, 16 septembre 2004, p. 53-54.
61. « À plusieurs autres reprises, les Forces gouvernementales rwandaises ont allégué que le FPR profitait des convois escortés par la Minuar pour introduire clandestinement du personnel armé et des armes à Kigali » (deuxième rapport intérimaire du secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda du 30 mars 1994, S/1994/36, p. 8).
62. DEME, A., *op. cit.*, p. 61-63.
63. *Marchés tropicaux* du 15 avril 1994.
64. Le TPIR est créé le 8 novembre 1994 par la résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU et le soutien du nouveau régime rwandais constitué essentiellement des membres du FPR et de ses sympathisants.
65. « Le FPR a renversé le Gouvernement intérimaire et son armée qui avaient perpétré le génocide, et est acclamé à juste titre par de nombreux Rwandais pour avoir mis un terme au génocide » (Human Rights Watch, point de vue Anneke Van Woudenberg, directrice auprès de la division Afrique, 26 juin 2015) ; « Au sujet du FPR, qui, rappelons-le tout de même, a mis fin au génocide » (voir « Génocide rwandais : quand l'armée française se dédouane », article de Liesel Schiffer dans *L'Obs/Rue 89* du 31 octobre 2007).
66. NDAGIJIMANA, J.-M., *Paul Kagame a sacrifié les Tutsi*, Orléans, La Pagaie, 2017, 134 p.
67. TA SEGEDEFNAT n° 12141 du 7 avril 1994.
68. *Ibid.*
69. TD Kigali n° 348 du 9 avril 1994.
70. Il s'agit de Pascal Ndengejeho, ancien ministre (MDR) de l'Information et Alphonse Marie Nkubito, procureur général à Kigali et président du collectif des organisations des droits de l'homme. Ce dernier, victime d'un attentat depuis quelques semaines, voudrait plutôt se rendre en Belgique (TD Kigali n° 350 du 10 avril 1994).
71. TD Bujumbura n° 224 du 9 avril 1994 à 10 h 02, signé Crépin-Leblond.
72. TD Bujumbura n° 224 du 9 avril 1994 à 10 h 02.

73. Les autorités burundaises craignaient de fragiliser la situation politique interne où le problème entre Hutus (majorité) et Tutsis (minorité) se posait au même titre qu'au Rwanda. Certains membres de la communauté tutsie burundaise proches du FPR suspectaient la France d'utiliser l'opération Amaryllis et éventuellement le territoire burundais pour tenter de « contenir le FPR » dans sa progression militaire ou l'empêcher carrément de prendre le pouvoir (TD MINCOOP Paris n° 1358 du 10 avril 1994 à 15 h 30).
74. Pour que l'évacuation des ressortissants occidentaux ne soit pas considérée comme une violation de la souveraineté du Rwanda, le gouvernement intérimaire a donné son aval à la Belgique, à la France et aux États-Unis pour qu'ils mènent à bien leurs opérations d'évacuation. Les FAR ont également contribué à faciliter les évacuations.
75. TD Bujumbura n° 230 du 11 avril 1994 à 8 h 26, signé Crépin-Leblond.
76. Certains articles et auteurs ont affirmé soit que les Tutsis avaient été livrés aux tueurs, soit qu'ils n'avaient pas été évacués. La réalité est différente. La Belgique, la France et les États-Unis ont tous évacué en priorité leurs ressortissants et ensuite des Tutsis et des Hutus ont été évacués par la France. Selon l'historien Bernard Lugan, la France aurait évacué, selon le bilan officiel établi le 14 avril 1994, « 1 238 personnes dont 454 Français et 784 étrangers, parmi lesquels 612 Africains dont 394 Rwandais (40 % tutsis, 60 % hutus) ». LUGAN, B., *Rwanda. Un génocide en questions*, Paris, Éditions du Rocher, 2014, 278 p., p. 12.
77. TD Kigali confidentiel n° 364 du 11 avril à 15 h 19, signé Marlaud.
78. TD 10600 confidentiel-défense du 11 avril 1994, signé Dufourcq.
79. « Il y avait aussi des militaires stationnés non loin du Rwanda, à Entebbe et à Bujumbura. Si tout ce monde-là était intervenu, il y avait moyen d'éviter le pire » (TPIR, affaire n° ICTR-2000-56-T, *Le Procureur contre Augustin Ndingiriyimana*, audition du 1^{er} décembre 2008, p. 30). C'est aussi l'avis du chercheur Filip Reyntjens devant la commission sénatoriale belge : « À partir du 7 avril, et certainement depuis que nous avons, comme les Français et les Italiens, des troupes sous notre drapeau, et que nous ne devons pas nous soucier d'un quelconque mandat, j'estime scandaleux – j'utilise un terme fort – que nous ne soyons pas restés, que nous n'ayons pas neutralisé Kigali et empêché l'extension, ce qu'on aurait pu faire jusqu'au 12 ou 13 avril. Je trouve cela parfaitement scandaleux. Je n'ai pas seulement tenu ces propos après coup, je les avais déjà tenus à l'époque » (Sénat de Belgique, Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda, Bruxelles, 1997, p. 559).
80. « La situation inspire les plus grandes inquiétudes au Rwanda où des rumeurs de coup d'État militaire et de guerre civile sont prises au sérieux » (TD Bruxelles du 7 avril 1994 à 18 h 51, signé Bernière). « Le président Clinton a fait publier une déclaration sur la mort des présidents Habyarimana et Ntaryamira et sur les violences qui ont éclaté à Kigali. Le Président américain déplore le décès de deux présidents qui cherchaient à mettre fin à la guerre civile dans leur pays et à engager ceux-ci sur le chemin de la paix et de la démocratie. "Leur mort constitue un coup tragique porté aux peuples burundais et rwandais." Le président Clinton se déclare d'autre part "horrifié" par les actes de violence commis par les forces de sécurité rwandaises, en particulier l'assassinat de plusieurs personnalités politiques, dont le Premier ministre, Mme Uwilingiyimana » (TD Washington n° 1012 du 7 avril 1994 à 18 h 32, signé Andréani).

81. « Les trois ambassades européennes (Allemagne, Belgique, France) et la commission ont donné les mêmes instructions aux ressortissants européens : rester à domicile en se préparant à toute éventualité (y compris donc, le cas échéant, une évacuation) » (TD Kigali n° 305 du 7 avril 1994, signé par l'ambassadeur de France au Rwanda, Jean-Michel Marlaud). « Au cours du point de presse quotidien, le porte-parole du département d'État américain a fait part des consignes de prudence données aux ressortissants américains (pour la moitié des agents du gouvernement américain) au Rwanda (et au Burundi). Au Rwanda, il a été conseillé aux quelque deux-cents Américains de rester chez eux. L'ambassade des États-Unis a été fermée au public » (TD Washington n° 1012 du 7 avril 1994 à 18 h 32, signé Andréani).

82. ONU, Rapport de la commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations unies lors du génocide de 1994 au Rwanda, 15 décembre 1999, S/1999/1257, 85 p., p. 53.

83. « Les combats se sont poursuivis avec une intensité variable pendant la nuit. À deux reprises, des tirs à l'arme lourde ont été entendus. Depuis 6 h 30, ces combats sont à nouveau violents » (TD Kigali n° 317 du 8 avril 1994 à 8 h 30, signé Jean-Michel Marlaud).

84. « La dégradation de la situation est incontestable et rend nécessaire d'envisager, dès à présent, l'évacuation de nos ressortissants » (TD confidentiel Kigali n° 313 du 7 avril 1994 à 21 h 09, signé Marlaud, ambassadeur de France à Kigali).

85. L'évacuation des ressortissants peut être définie comme une opération de sécurité ayant pour objectif la protection des ressortissants d'un État résidant à l'étranger. Elle est tributaire du droit international mais « sa légitimité repose sur le devoir politique et la volonté de tout État de protéger ses ressortissants et de leur porter secours lorsque ceux-ci sont en danger du fait de l'incapacité ou de l'absence de volonté de l'État sur le territoire duquel ils résident, de leur assurer cette protection » (ECPAD [Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense], pôle archives, juin 2009, p. 3).

86. Dans un télégramme du 8 avril 1994 adressé à la représentation belge à l'ONU, le ministre des Affaires étrangères Willy Claes précise que « si la situation sur place devenait réellement dramatique pour les Belges [...] il n'est pas exclu que le commandement belge reçoive directement l'ordre de protéger les Belges » et ajoute : « je suis pleinement conscient que cela nous placerait dans une position extrêmement délicate vis-à-vis de l'ONU ».

87. Dans son compte-rendu adressé à son Gouvernement en date du 8 avril 1994, l'ambassadeur permanent de la Belgique à l'ONU, Paul Noterdaeme, écrit : « À l'issue des consultations informelles du Consécur, le représentant de la France a informé le président du Consécur de l'éventualité d'une réunion d'urgence du Consécur ce week-end afin que le Conseil donne sa "bénédiction" à une action militaro-humanitaire franco-belge avec l'assistance des États-Unis. Mon collègue français aurait sondé les membres du Consécur et ceux-ci n'auraient pas d'objection pourvu que le Conseil soit tenu informé, que l'action soit brève et strictement humanitaire » (Télex n° 639 du représentant permanent de la Belgique à l'ONU, Paul Noterdaeme, à Willy Claes du 8 avril 1994). Il y a également la note de Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du président français François Mitterrand, qui dit : « À Kigali, nos forces sont arrivées comme prévu samedi matin à 3 heures. Les Forces rwandaises ont refusé l'accès de l'aéroport aux Belges qui devront sans doute se poser soit à Djibouti, soit à Nairobi. Les Américains ont posé trois cents *marines* à Bujumbura samedi après-midi et ont commencé à

procéder à l'évacuation routière de leurs 250 compatriotes de Kigali à Bujumbura sans escorte militaire. Ils n'envisagent pas de mettre un pied au Rwanda [...]. Nous sommes en contact permanent avec nos principaux partenaires dont les Belges et les Américains » (note du 9 avril 1994 au président François Mitterrand).

88. « Ce soir-là [le 10 avril], j'ai appelé New York et leur ai décrit la situation [...]. Mais même si Kigali grouillait de soldats d'élite de différentes nations, aucun pays n'avait envisagé de renforcer nos forces [...]. 500 parachutistes français travaillaient à partir de l'aéroport et 1 000 paras belges à Nairobi. À ces hommes, je pouvais ajouter les 250 *marines* américains de Bujumbura. Ces militaires bien entraînés et bien équipés pouvaient facilement venir à bout des massacres » (Dallaire, R., *J'ai serré la main du diable*, Québec, Libre Expression, 2003, p. 364).

89. BOOH BOOH, J.-R., *op. cit.*, p. 166.

90. « Principes fondamentaux touchant la protection des populations civiles en période de conflit armé ».

91. *Jeune Afrique* n° 1743 du 28 juin 1994.

92. Organisation de l'unité africaine, Rapport des experts sur le génocide au Rwanda, *Rwanda, le génocide qu'on aurait pu stopper*, Addis-Abeba, 2000, 296 p., p. 41-42.

93. *Libération* du 16 juin 1994.

94. *Le Monde* du 9 juin 1994.

95. VAN STEENBERGHE, R., « Responsabilité de protéger et protection des civils dans les conflits armés : un rapprochement au détriment du droit international humanitaire ? », *Revue québécoise de droit international*, 26 février 2013, p. 129-162.

96. Conseil des ministres restreint du 3 mars 1993. Récit noté par Françoise Carle, archives François Mitterrand.

97. *InfoMatin* du 23 juin 1994.

98. *Le Figaro* du 24 juin 1994.

99. CHRÉTIEN, J.-P., *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi (1990-1996)*, Paris, Karthala, 1997, 466 p., p. 123.

100. Dépêche de l'AFP du 17 mai 1994.

101. Le président de Médecins du monde aurait été reçu par le chef de l'État début juin, vraisemblablement le 3 selon le récit daté du 8 juin 1994 de la responsable des archives du président Mitterrand, Françoise Carle.

102. Le docteur Biberson, en compagnie de son collègue Jean Hervé a rencontré le conseiller diplomatique de l'Élysée, Bruno Delaye, pour évoquer la situation du Rwanda et le rôle de la France. Ils auraient, d'après le rapport du diplomate, « reconnu le rôle positif joué par la France de 1990 à 1994 et ont semblé partager, du moins en partie », l'analyse des dirigeants français sur « les responsabilités des uns et des autres, notamment du FPR, dans ce drame ». Mais, souligne M. Delaye, « sous le choc des massacres, et plus particulièrement de celui d'une centaine de Rwandais travaillant pour MSF, ils attendaient du gouvernement français des condamnations claires et répétées des exactions des milices hutues et de l'armée gouvernementale. Ils ne les ont pas, disent-ils, entendues et c'est ce qui les a indignés... ».

103. Ce procédé qui consiste à lier les coudes dans le dos et à lier les genoux des victimes est connu pour avoir été largement utilisé par les rebelles du FPR.
104. Dépêche de l'AFP du 17 mai 1994.
105. Note rédigée par Hubert Védrine, secrétaire général à la présidence de la République.
106. « Madame, Messieurs les ministres, ce n'est pas un domaine où les divergences de politique intérieure peuvent se faire entendre. Il ne doit pas y avoir, il n'y a d'ailleurs pas de contradiction entre nous. Des propositions sont faites qui sont dangereuses pour la France. Je vous demande de parler clair à ce sujet » (Conseil des ministres du 18 mai 1994, note rédigée par Hubert Védrine, secrétaire général à la présidence de la République).
107. *L'Humanité* du 17 juin 1994.
108. *Le Point*, n° 1135 du 18 juin 1994.
109. *Le Figaro* du 21 juin 1994.
110. Note de Françoise Carle du 8 juin 1994, archives François Mitterrand.
111. Compte-rendu classé confidentiel-défense du 18 juin 1994.
112. Dépêche de l'AFP du 21 juin 1994.
113. *Libération* du 23 juin 1994.
114. Annotation manuscrite sur la dépêche.
115. *Le Figaro* du 17 juin 1994.
116. Diplomate et représentant du Rwanda auprès des Nations unies à New York en 1994.
117. PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et une nuits, 2005, 544 p. p. 121-131.
118. S/PRTS/1994/21, 30 avril 1994.
119. KOVANDA, K., *The Czech Republic on the UN Security Council : The Rwandan Genocide, Genocide Studies and Prevention : An International Journal*, vol. 5, 2010, p. 192-218. The Czech Republic on the UN Security Council : The Rwandan Genocide : « *The fact that for weeks on end nobody publicly used the word "genocide" was, in my view, symptomatic of the complete collapse of the UN Secretariat's responsibility and of the Security Council's impotence. In the end, I became the first official to use the expression publicly, in a public session of the UN Security Council. (During informal consultations, behind closed doors, several of us had been using the term for some time now.) The opportunity to make the point in public arose on 5 May 1994. A UNSC session had been convened to deal with Mozambique, but I managed to insert a reference to Rwanda into my remarks : "Different countries of the cone of Africa south of the Equator," I said.* »
120. Rapport du haut-commissaire de l'ONU, E/CN.4/S-3/3, p. 6.
121. *Ibid.*
122. DEBRÉ, B., *La Véritable Histoire des génocides rwandais*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2006, 206 p., p. 16.
123. E/CN.4/1995/7, 28 juin 1994.

124. S/RES/925 (1994).

125. TPIR, affaire n° ICTR-98-44-T, *Le Procureur contre Edouard Karemera, Mathieu Ndirumapatse, Joseph Nzirorera*, jugement du 2 février 2012, paragraphes 1446, 1448 et 1449.

126. « Le négationnisme dans les institutions judiciaires : les juridictions françaises, espagnoles et le Tribunal pénal international pour le Rwanda », par Jean Damascène Bizimana (consultable à l'adresse : <https://bizimanajd.wordpress.com/2013/10/17/le-negationnisme-dans-les-institutions-judiciaires-les-juridictions-francaises-espagnoles-et-le-tribunal-penal-international-pour-le-rwanda/>) ; voir également l'article de Jean-Paul Kimonyo, chercheur et conseiller à la présidence de la République, dénonçant une « décision scandaleuse » : « On Bagosora the ICTR ended up adopting his ideology », *The New Times*, 23 décembre 2011, cité par : VIDAL, C., « Le fait d'«entente en vue de commettre le génocide». Entre le judiciaire et l'historique au Rwanda », *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2014-2015*, juin 2015, p. 269-286.

127. TPIR, affaire n° ICTR-97-20-I, *The Prosecutor v. Laurent Semanza*, Decision on the prosecutors motion for judicial notice and presumption of facts pursuant to rules 94 and 54, 3 November 2000, paragraphe 36.

128. « Décide par la présente résolution, comme suite à la demande qu'il a reçue du gouvernement rwandais (S/1994/1115), de créer un tribunal international chargé uniquement de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [...] » (résolution 955 adoptée le 8 novembre 1994 par le Conseil de sécurité à sa 3 453^e séance), S/RES/1994.

129. TPIR, affaire n° ICTR-98-44-T, *Le Procureur contre Edouard Karamera, Mathieu Ndirumapatse, Joseph Nzirorera*, décision relative à la question du constat judiciaire renvoyée par la Chambre d'appel, article 94 du Règlement de procédure et de preuve, 11 décembre 2006.

130. TPIR, affaire n° ICTR-98-44-T, *Le Procureur contre Edouard Karamera, Mathieu Ndirumapatse, Joseph Nzirorera*, décision relative à la requête du procureur intitulée *Motion for Judicial Notice of Facts of Common Knowledge and Adjudicated Facts*, 9 novembre 2005.

131. TPIR, affaire n° ICTR-98-42-T, *Le Procureur contre Pauline Nyiramasuhuko, Arsène Shalom Ntahobali, Sylvain Nsabimana, Alphonse Nteziryayo, Joseph Kanyabashi, Elie Ndayambaje*, décision relative à la requête du procureur aux fins de constat judiciaire et d'admission de présomptions factuelles, 15 mai 2002, paragraphe 39.

132. Statement by the political bureau of the Rwandese Patriotic Front on the proposed deployment of a U.N. Intervention force in Rwanda, New York, 30 avril 1994.

133. DESOUTER, S., *Rwanda. Le procès du FPR*, Paris, l'Harmattan, 2007, 336 p. (voir son rapport d'expertise au TPIR).

134. Fédération internationale des droits de l'homme, rapport de la commission internationale d'enquête (7-21 janvier 1993), *Violations systématiques et massives des droits de l'homme depuis le 1^{er} octobre 1990 au Rwanda*, 8 mars 1993, 125 p. L'indépendance ou l'impartialité proclamée de cette commission est très discutable puisque trois membres sur dix étaient favorables aux rebelles et qu'aucun des sept autres n'était sensible ou proche des vues du

Gouvernement. Le rapport de la commission fera l'objet d'une contestation officielle du président de la République rwandaise et du Premier ministre, bien qu'issu de l'opposition.

135. CORET, L., VERSCHAVE, F-X., *L'Horreur qui nous prend au visage*, Paris, Karthala, 2005, 592 p.

136. *Herald Tribune* du 14 avril 1994.

137. *Courrier international* du 21 avril 1994.

138. CAMERON, H., « British State complicity in genocide : Rwanda 1994 », *State Crime Journal*, vol. 1, n° 1, printemps 2012, p. 70-87.

139. CAMERON, Hazel, *Britain's Hidden Role in the Rwandan Genocide*, New York, Routledge, 2013, 146 p.

140. Les troupes belges passeront du statut d'une force nationale à celui des casques bleus de l'ONU en novembre 1993.

141. Sénat de Belgique, *Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, Bruxelles, 6 décembre 1997, session 1997-1998, document 1-611/13.

142. Plusieurs documents d'archives de l'auditorat militaire belge et des notes, témoignages et rapports des soldats belges de la Minuar ont en particulier été consultés par l'auteur.

143. Frank Smyth est enquêteur-consultant (Investigative Field Consultant), de mai 1993 à octobre 1998, chez Human Rights Watch dans la section « Arms Project » qui deviendra plus tard « Arms Division ». C'est dans ce contexte qu'il s'occupe à la fois de l'Ouganda et du Rwanda.

144. Human Rights Watch, Arms project, *Arming Rwanda : The Arms Trade and Human Rights Abuses in the Rwandan War*, vol. 6, Issue 1, janvier 1994, 39 p.

145. Après la mort du chef de l'État et du chef d'état-major le 6 avril 1994, l'assassinat du Premier ministre et de plusieurs ministres le 7 avril 1994, le Rwanda fait face à un vide institutionnel et politique total ; avec l'accord des militaires, les représentants des partis politiques, ayant participé aux gouvernements successifs depuis l'instauration du multipartisme en 1991, se réunissent et désignent un nouveau gouvernement. Celui-ci prête serment le 9 avril 1994. Bien que non reconnu par la communauté internationale, il est considéré comme un interlocuteur crédible par la France, ce qui lui vaut des critiques jusqu'à ce jour. Pourtant, dans un avis rendu le 25 mai 1994, le service juridique de l'ONU valide les conditions de constitution de ce gouvernement et estime qu'il est possible de « prendre contact avec lui légalement et [que] les Nations unies peuvent traiter avec lui de la même manière que d'autres intervenants potentiels au processus de paix au Rwanda ». Voir : United Nations, interoffice memorandum, from Ralph Zacklin, director and deputy to the Under-secretary-General, office of Legal Counsel to Mr. Iqbal Riza, assistant Secretary-General for peace-keeping Operations, 25 mai 1994. De plus le Rwanda siège au Conseil de sécurité comme membre non permanent depuis janvier 1994 et son ambassadeur à New York y représentera le gouvernement intérimaire jusqu'à la fin du conflit.

146. *Le Figaro* du 19 mai 1994.

147. *Ibid.*

148. La rébellion est majoritairement présentée par la presse comme un mouvement politico-militaire qui lutte en faveur de la démocratie et contre « la dictature du régime Habyarimana ».

149. Les rebelles tutsis sont d'abord un groupe de revendication politico-militaire né en Ouganda en 1988. Scindés en deux parties : une branche politique dénommée Front patriotique rwandais (FPR) et une branche militaire dénommée Armée patriotique rwandaise (APR). La première est dirigée par un Hutu, Alexis Kanyarengwe, ancien compagnon de route du président Habyarimana, devenu opposant au régime. La seconde est dirigée par un Tutsi exilé en Ouganda, Fred Rwigema, qui, à la suite de son élimination lors de l'offensive rebelle d'octobre 1990, est remplacé par Paul Kagame, alors en formation militaire aux États-Unis.

150. HATZFELD, J., *Une saison de machettes*, Paris, Seuil, 2003, 312 p.

151. BOOH BOOH, J.-R., *Le patron de Dallaire parle : Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*, Paris, Dubois, 2005, 208 p., p. 89-90.

152. PRUNIER, G., *The Rwanda Crisis : History of a Genocide*, New York, Columbia University Press, 1997, 389 p., p. 198-199.

153. Organisation des Nations unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, *Rapport sur la situation des droits de l'Homme au Rwanda soumis par M. R. Degni-Ségué*, 28 juin 1994, 20 p., E/CN.4/1995/7, p. 5. L'auteur du rapport note précisément : « L'attaque de l'avion survenue le 6 avril 1994 et qui a coûté la vie au président de la République rwandaise, Juvénal Habyarimana, au président de la République burundaise, Cyprien Ntaryamira, plusieurs personnes de leur entourage, ainsi qu'à l'équipage, semble bien être la cause immédiate des événements douloureux et dramatiques que connaît actuellement ce pays. »

154. Sous la pression du président François Mitterrand après son discours de La Baule en 1990, le Président rwandais accepte d'ouvrir son pays au multipartisme (Constitution du 10 juin 1991) ; 5 partis politiques participent alors au gouvernement qui est dirigé par un membre de l'opposition. Certains partis d'opposition feront alliance avec le FPR et d'autres se rapprocheront du président Habyarimana. Après l'offensive de février 1993 du FPR en violation du cessez-le-feu signé à Arusha, la scène politique rwandaise se radicalise ; les principaux partis d'opposition (Parti libéral, Mouvement démocratique républicain, Parti démocrate centriste, Parti social démocrate) se scindent en deux tendances : l'une reste favorable au FPR et l'autre se rapproche de la mouvance présidentielle. Alors que les pro-Habyarimana seront qualifiés de « *power* » ou « *hutu power* » ou encore « extrémistes hutus » par les médias occidentaux, les pro-FPR seront présentés comme des « modérés » ou « Hutus modérés ».

155. « On aurait dit que les dés avaient été pipés contre les personnes appartenant à l'ancien régime. Les modérés semblaient s'emparer des porte-feuilles les plus importants du gouvernement. Aux yeux de Ruhigira [chef de cabinet du président Habyarimana], ces modérés étaient les "sympathisants" du FPR. Il a laissé entendre qu'une fois le GTBE en fonction, le FPR et ses "sympathisants" pourraient très bien envoyer Habyarimana et son entourage en prison pour des crimes commis par le régime. Et il avait totalement raison. Lors des négociations de l'accord d'Arusha, l'ancien régime – et tout spécialement Habyarimana – avait voulu qu'on prévoit une clause d'amnistie. Selon moi, afin de conclure une paix durable, ils auraient dû prévoir cette clause. À la place, le FPR avait réussi à obtenir la mise au point d'une procédure juridique grâce à laquelle deux tiers des votes à l'Assemblée nationale étaient

nécessaires pour entamer une mise en accusation contre un président ou un ministre [...] j'ai regardé les diagrammes du gouvernement provisoire sur le tableau et me suis demandé s'il existait un moyen de faire plier un peu le FPR et d'accorder quelques concessions à l'ancien régime. Mais le FPR n'avait montré que peu d'enthousiasme pour les négociations, étant donné les arrangements avantageux dont il avait bénéficié lors des négociations d'Arusha. » Voir : DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 189-190. L'autre volet qui fait d'Habyarimana le grand perdant d'Arusha est le volet militaire. La nouvelle armée nationale sera en effet composée à 60 % par les FAR et 40 % par l'APR, à qui revient en plus le poste de chef d'état-major de la gendarmerie, pourtant base traditionnelle du régime.

156. ELLIE, X., LE GALL, A., *La Place de la presse écrite dans la société*, rapport confidentiel à M. le ministre de la Communication, décembre 1994, p. 5.

157. BALLE, F., *Les Médias*, Paris, PUF, 2014, 128 p. (précisément le chapitre III : « Les médias, un quatrième pouvoir ? », p. 94-98).

158. HALIMI, S., *Les Nouveaux Chiens de garde*, Paris, Liber, 2005, 155 p.

159. Cour d'appel de Paris, pôle 7, deuxième chambre d'instruction, appel d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel et de non-lieu partiel, dossier n° 2012/01690 (diffamation publique envers un dépositaire d'autorité publique), arrêt du 14 mai 2012.

160. Cour d'appel de Paris, pôle 2, chambre 7, dossier n° 14/01174, arrêt rendu le 2014.

161. Rapport de la commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, connu sous l'appellation de rapport Mucyo (du nom de son président), Kigali, 15 novembre 2007, 338 p.

162. « Le projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante chargée de rassembler les éléments de preuve montrant l'implication de l'État français dans la préparation et l'exécution du génocide perpétré au Rwanda en 1994, dénommée dans le présent rapport "Commission", a été adopté en 2004 par le Conseil des ministres et a été annoncé dans un communiqué rendu public le 1^{er} août 2004. La loi organique n° 05/2005 du 14/04 /2005 a créé la Commission en lui donnant un mandat de six mois renouvelable par arrêté présidentiel. Les membres de la Commission ont été nommés par le Conseil du gouvernement dans sa réunion du 05/04/2006. L'Arrêté présidentiel n° 19/01 du 16/04/2006 confirmant leur nomination a été approuvé par le Sénat dans sa séance du 21/04/2006 et a fixé la date de début des travaux au 16/04/2006 et la fin du mandat au 16/10/2006. Celui-ci a été renouvelé deux fois, en octobre 2006 et en avril 2007. La Commission a donc mené ses travaux pendant une période de dix-huit mois. » (République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, 15 novembre 2007, 337 p., p. 1.)

II

L'examen de l'ensemble du dossier d'accusations

1 – Les accusations médiatiques du régime Kagame et des ONG

Une fois l'annonce d'une possible intervention de la France au Rwanda rendue publique par le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, la tension monte à nouveau entre le FPR et les dirigeants français. *Libération* du 20 juin titre : « L'armée française malvenue au Rwanda ». Pour ce journal, les rebelles du FPR considèrent surtout les Français « comme une force hostile » et « dénoncent la politique pro-hutue menée par Paris ». Le FPR lance, dans le même journal, un appel à ses partisans : « Aujourd'hui, la France, parachevant son plan, vole au secours des bourreaux aux abois. Maintenant, vous connaissez la part de la France dans l'élaboration du plan de génocide dont vos parents, frères et sœurs ont été victimes. »

Dans le même temps, les rebelles tutsis accélèrent leur propre action militaire tout en poursuivant leur campagne d'accusations. *Libération* du même jour précise : « La réaction des soldats du FPR à l'annonce de

l'intervention française évolue entre bellicisme et scepticisme. Indifférents quant au caractère multinational de la force d'intervention, ils n'y voient qu'un retour des Français, complices selon eux des "massacreurs qu'ils ont armés et formés". »

Pour *Le Figaro* du 21 juin, cette intervention « humanitaire » est « complexe et risquée ». *InfoMatin* affirme qu'au « Rwanda la France veut avoir le droit d'appuyer sur la gâchette¹ ». *L'Humanité* parue le même jour annonce que le « Premier ministre rwandais dit non à l'intervention française ». Le Premier ministre dont il est ici question est celui désigné par les accords d'Arusha et qui devait entrer en fonction après la mise en place des institutions de transition. Il s'agit de Faustin Twagiramungu², plutôt proche du FPR. D'ailleurs, il sera le Premier ministre du nouveau régime à partir de juillet 1994.

Le quotidien communiste continue sur sa lancée en annonçant sous un autre titre « Rwanda : Paris une nouvelle fois mis en cause ». Rapportant les propos d'« un responsable FPR », le journaliste de *L'Humanité* Jean Chatain, très pro-FPR, affirme que « des militaires français appuieraient les troupes gouvernementales et seraient actuellement bloqués dans les sites encerclés par la guérilla ». Dans leur ensemble, ces informations et/ou affirmations relèvent, tantôt du point de vue du FPR, tantôt de celui des journalistes eux-mêmes.

Le 22 juin, jour du début du déploiement des troupes de l'opération Turquoise, les réserves se multiplient sur la mission « humanitaire » multinationale. *Libération* du 22 juin souligne qu'« alors que les premiers soldats français débarquent déjà au Zaïre, la proposition française se heurte aux réticences de plusieurs pays membres du Conseil de sécurité et à l'hostilité de l'organisation de l'Unité africaine ». Le journal précise que « le FPR a affirmé hier qu'il s'opposera "par tous les moyens" à une intervention française ».

Libération accorde dans la même édition une interview au président du FPR, Alexis Kanyarengwe qui y déclare : « La tragédie que nous vivons est issue de toutes les tractations et manœuvres de la France. » Faustin Twagiramungu dit à cette occasion : « La France n’inspire pas confiance. Elle aurait pu intervenir avec l’assentiment international dès le début. Elle aurait pu sauver des vies. Mais, maintenant, son image est ternie et elle voudrait montrer au reste du monde qu’elle n’est pas si méchante³. » La parole est plutôt régulièrement donnée au FPR et presque jamais à ses adversaires qualifiés de « génocidaires ».

Pour *Le Canard enchaîné* du 22 juin, « l’initiative française permet à Mobutu de se refaire une beauté ». *L’Express* du 23 juin qualifie quant à lui l’intervention française d’« opération rachat ». *Le Nouvel Observateur* rappelle de son côté que « le rôle passé [de la France] dans la crise nourrit soupçons et critiques⁴... ». *L’Humanité* renforce le soupçon en affirmant que « les ONG se prononcent contre l’envoi de militaires » au Rwanda et cite les responsables de la Cimade, du Comité français de solidarité internationale et de Médecins du monde dont un membre, Bernard Granjon, affirme : « Nous avons travaillé des deux côtés. Côté gouvernemental puis également côté FPR. Là, nous avons découvert que les FPR, trop souvent diabolisés, étaient des gens non seulement fréquentables mais hautement responsables. »

Il souligne aussi : « La France soutient depuis toujours le pouvoir d’Habyarimana, dont sont issus les escadrons de la mort. La politique suivie par notre Gouvernement envers ce pays est une politique honteuse. Sur les récents événements, tous les témoignages recueillis sont convergents : il y a eu programmation des massacres. [...] Les massacres entrent dans un cadre politique programmé à l’élaboration duquel la France a malheureusement apporté son concours⁵. »

Bernard Husson, le représentant du Comité français de solidarité internationale, a une position similaire à celle de Médecins du monde, du

moins en ce qui concerne les rebelles. Le journaliste Jean Chatain écrit en effet : « Bernard Husson s'en prend au vocabulaire utilisé par la plupart des commentateurs français. Pour lui, parler de "rebelles" et d'"armée gouvernementale" est un double abus de langage. Il y a d'un côté le Front patriotique rwandais, et de l'autre "non pas une armée gouvernementale mais des putschistes"⁶ ». »

On observe ainsi que les accusations les plus virulentes contre l'opération Turquoise et contre les adversaires du FPR viennent de *L'Humanité* qui annonce, le 24 juin, qu'au Rwanda 2 500 soldats français sont « sur le pied de guerre ». S'agissant du déploiement des parachutistes français à la frontière du Zaïre et du Rwanda, le quotidien communiste évoque « l'engrenage du pire ». Il continue à donner régulièrement la parole aux représentants du FPR et aux ONG qui critiquent la politique ou l'initiative française au Rwanda, mais ne juge pas nécessaire de recueillir le point de vue des responsables gouvernementaux français, encore moins rwandais. Obsédés par une lecture « anticolonialiste », les journalistes de *L'Huma* finissent par sacrifier l'information au profit de la propagande FPR.

Le Figaro du 24 juin annonce que « les soldats français sont entrés au Rwanda ». Le représentant du FPR à Bruxelles, Jacques Bihozagara, prévient à cette occasion : « Nous considérons les soldats français qui interviennent au Rwanda comme des agresseurs. Si nous les rencontrons, il y aura des affrontements. »

Le Point du 25 juin donne aussi la parole à un autre militant très actif du FPR, José Kagabo⁷, alors historien et maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui affirme : « Lorsque la France a vu que la carte ethnique des purs et durs ne marchait plus, elle a choisi de soutenir la dynamique de l'entente. Mais lorsqu'il a été question de partager le pouvoir, elle soutenait qu'il n'était pas question d'intégrer dans l'armée ou le gouvernement de transition plus de 10 % d'éléments du

FPR, sous le prétexte que tous les Tutsis ne représentent que 10 % de la population. C'est une façon curieuse de rappeler l'ethnicité. [...] Que le FPR gagne, ce sera la première fois, en Afrique francophone, qu'un mouvement venu de l'extérieur s'empare du pouvoir. C'est un précédent qui risque de déstabiliser l'Afrique et met à mal la crédibilité de la France. »

Le 28 juin, *L'Humanité* publie un « rapport secret » daté du 21 septembre 1992 qui serait, selon le journaliste Michel Muller, « la preuve terrible de la préméditation du génocide, à un moment où le soutien de Paris était acquis à ce régime de terreur ». Ce document, présenté comme une preuve de la planification du génocide des Tutsis, ne sera jamais retenu par les juges du TPIR comme probant⁸. Le quotidien communiste se livre à un travail de militantisme politique en faveur des rebelles tutsis sans la moindre retenue. Difficile de comprendre l'origine d'un tel aveuglement.

Dans toute cette série d'articles, il est frappant de constater que la presse met en avant uniquement le point de vue des chercheurs ou des militants pro-FPR, sans jamais mentionner celui des membres du gouvernement rwandais. Progressivement, la France prend la place dévolue peu avant l'opération Turquoise au gouvernement intérimaire en tant que responsable de la tragédie en cours en devenant la principale cible des rebelles tutsis et de leurs militants. L'adversaire contre lequel le FPR concentre ses attaques cesse tactiquement ou provisoirement d'être le gouvernement rwandais – militairement défait ou en passe de l'être dans les semaines à venir – pour devenir la France. Il est vrai que Paris suscite des angoisses dans le camp de la rébellion qui n'hésite pas à affirmer que l'opération Turquoise est désormais considérée « comme une force hostile » au Rwanda. Le FPR craint-il que l'arrivée de la France le prive de la victoire militaire totale qu'il pense bientôt remporter ? Redoute-t-il qu'un déploiement des forces françaises ou de la force multinationale gêne ses visées expansionnistes au Zaïre ? Imagine-t-il que la France va se servir de cette opération comme d'une couverture pour renouveler son appui à

l'armée hutue, tel que ce fut le cas en 1990 sous le régime Habyarimana ? Il est fort possible que ces éléments et d'autres moins explicites justifient les craintes du FPR dans ses attaques contre la France. Une véritable alliance ou « coopération » se noue entre les médias français et les rebelles du FPR.

Dès lors, les dirigeants du FPR vont continuer à prendre aisément la parole dans la presse française tout au long de l'opération Turquoise, sans doute aussi pour montrer aux responsables français qu'ils ont des alliés dans les médias de l'Hexagone et qu'ils détiennent à ce titre un pouvoir de nuisance. Ainsi, *Le Nouvel Observateur* du 30 juin interroge le représentant du FPR à Paris, François Rutayisire :

- « – Depuis que l'opération Turquoise a commencé, vous y semblez moins hostile. Êtes-vous convaincu de la neutralité de l'intervention française ?
- Nous ne voulions pas d'un retour de l'armée française au Rwanda mais nous avons été mis devant un fait accompli. Dans le passé, les buts réels poursuivis par les uns et les autres ont été trop souvent dissimulés sous des prétextes divers pour que nous soyons dupes. Après tout, la France pourrait aujourd'hui très facilement faire preuve de ses bonnes intentions en désignant officiellement les auteurs et les responsables du génocide. Pourquoi ne le fait-elle pas ? L'ONU lui a confié une mission strictement humanitaire, et cette fois nous veillerons scrupuleusement à ce qu'elle demeure dans ce cadre.
- Le fait que les soldats français aient d'abord cherché à rassurer les réfugiés tutsis va plutôt dans ce sens...
- C'est la moindre des choses, après toutes les horreurs dont ils ont été victimes. Ces réfugiés vivent dans la peur, sous une menace constante de mort car leur sécurité est loin d'être assurée. En revanche, les soldats français sont accueillis en zone gouvernementale avec des manifestations de joie et des distributions de drapeaux bleu-blanc-rouge. Qui peut encore croire en leur spontanéité ? Parallèlement,

depuis quelques jours, dans sa gestion médiatique de l'opération, le gouvernement français insiste nettement sur l'importance des milices. Comme si on cherchait à limiter la responsabilité des massacres à quelques groupes d'incontrôlés. Serait-ce pour mieux oublier la culpabilité des politiques et la complicité de l'armée gouvernementale dans ces exactions ? Tout cela ne me paraît pas de très bon augure : c'est parce qu'ils ont toujours joui d'une totale impunité que les auteurs de ces crimes ont pu accomplir leurs forfaits. Alors, au lieu de laisser des criminels se pavaner, la France devrait au contraire faciliter la réorganisation des forces démocratiques. Les rares responsables hutus modérés qui ont échappé à la mort se sont réfugiés à Byumba, en secteur FPR. Qu'on leur permette de retourner chez eux pour qu'ils puissent reprendre leur activité, qu'on assure leur sécurité ! C'est cela l'esprit des accords d'Arusha.

- Y a-t-il, aux yeux du FPR, une ligne rouge que les soldats français ne doivent pas dépasser ?
- Absolument ! Les troupes françaises ne doivent en aucun cas s'interposer entre nos forces et celles du gouvernement. Ni entraver la progression du FPR, qui poursuit ses objectifs avec les méthodes qui sont les siennes et qui sont plutôt celles d'une guérilla. »

Outre le renouvellement des reproches de la rébellion à l'égard de la France, transparaissent dans cet entretien les ambitions de ce mouvement et sa détermination à poursuivre la lutte armée pour atteindre les objectifs politiques qu'il s'est fixés : notamment la prise du pouvoir. En affirmant que les soldats français « ne doivent en aucun cas s'interposer » entre les rebelles et les forces gouvernementales, ni « entraver la progression du FPR », le FPR signifie clairement que sa domination sur le plan militaire ne saurait souffrir de la moindre interruption ni par la France ni même par la communauté internationale. Il veut donc aller jusqu'à la victoire totale et définitive. Il est ainsi clair que toute initiative visant à imposer un arrêt des

hostilités constitue à ses yeux une « entrave » inacceptable à sa progression militaire. L'idée d'un FPR qui aurait stoppé le « génocide » ne peut donc objectivement prospérer.

Le second élément qui émerge de cette interview est le comportement ambigu du FPR au sujet des massacres. D'un côté, il dénonce à voix haute le « génocide des Tutsis » puis l'implication de la France dans ce dernier et de l'autre côté, il s'oppose à toute intervention extérieure susceptible de freiner ou d'arrêter ledit « génocide » pour sauver les Tutsis. Comment peut-on paraître à ce point contradictoire ? Après avoir refusé catégoriquement le plan de renforcement de la Minuar proposé par le secrétaire général de l'ONU dès le 20 avril 1994, le FPR déploie toute son énergie pour que la mission française ne voie pas le jour.

La première ambition du FPR était-elle donc celle d'arrêter les massacres ou celle de prendre le pouvoir ? Pour le professeur André Guichaoua, ancien expert du procureur près le TPIR, il y aurait un vrai problème avec la « version officielle » de l'histoire rwandaise selon laquelle le mouvement rebelle serait entré en guerre pour « sauver les Tutsis ». M. Guichaoua souligne que ce récit « occulte un élément essentiel à la compréhension des événements », à savoir que le FPR « s'est emparé par la force du pouvoir à Kigali au prix de la vie de ses compatriotes⁹ ».

Il apparaît donc qu'il a su mobiliser ses moyens matériels et humains pour l'efficacité de sa guérilla comme « méthode de lutte particulière qui peut être utilisée dans un conflit international aussi bien qu'interne¹⁰ ». De ce point de vue, on peut penser que, comme le chef de la lutte révolutionnaire chinoise Mao Zedong, Paul Kagame a considéré que dans la guerre, « il faut payer la victoire de pertes, et parfois même, de pertes énormes¹¹ ». Il est évident que cette lecture est très inconfortable de par son réalisme et surtout son cynisme. Mais elle est fidèle à la réalité du terrain et aux objectifs politiques et militaires du FPR. C'est précisément pour cela que le FPR n'ose pas assumer publiquement et encore moins officiellement

que pour faire des omelettes, il a dû casser beaucoup d'œufs, c'est-à-dire qu'il avait besoin de plusieurs milliers de morts, y compris tutsis pour accéder au pouvoir.

Cette analyse est pourtant confirmée par le général Dallaire qui, malgré l'admiration et la sympathie qu'il éprouve et affiche pour le chef rebelle du FPR, soutient que : « Les morts rwandais peuvent aussi être attribués à Paul Kagame, ce génie militaire qui n'a pas accéléré sa campagne quand l'envergure du génocide fut manifeste et qui, en quelques occasions, m'a même entretenu avec candeur du prix que ses camarades tutsis auraient à payer pour leur cause¹². »

Des sources internes au FPR confirment bien l'analyse et les constatations du général Dallaire. M. Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ancien ambassadeur rwandais devenu ministre des Affaires étrangères au sein du Gouvernement issu du FPR dit à peu près la même chose. Il raconte ainsi ce que lui a dit Jacques Bihozagara, alors porte-parole du FPR pour l'Europe, au sujet du refus du FPR d'accepter la demande de cessez-le-feu du chef d'état-major des FAR : « Alors que dans les communiqués officiels le mouvement rebelle appelait à l'arrêt des troubles et des massacres, le FPR venait de rejeter la seule proposition raisonnable, réaliste et concrète pouvant permettre de sauver la vie de nos compatriotes. J'ai en vain essayé de toucher la corde sensible de mes interlocuteurs, en attirant notamment leur attention sur les dangers d'extermination qui, au vu du rythme des événements, pesaient sur les Tutsis. Jacques Bihozagara m'a brisé le cœur en déclarant : "Monsieur l'ambassadeur, les Tutsis dont vous parlez sont sous votre entière responsabilité. Nos parents à nous autres réfugiés ont été assassinés en 1959 ; les Tutsis qui sont restés au Rwanda ont de tout temps soutenu le régime de Habyarimana et ont ainsi choisi leur camp. Et puis, de toutes les façons, tous les Tutsis ont déjà été tués. Il n'y a plus personne à sauver. Nous sommes le 17 avril et aux yeux du FPR, il n'y a plus de Tutsis au Rwanda !" J'ai malgré ma déception rappelé à Monsieur Bihozagara que

les massacres n'avaient pas encore atteint la plupart des préfectures du Sud du pays à forte concentration tutsie, mais il m'a rétorqué que le FPR n'avait pas l'intention d'arrêter la guerre et que son objectif était la prise de Kigali¹³. »

Un officier du FPR, le lieutenant Abdul Ruzibiza, confirme en tous points le récit de l'ancien ambassadeur et écrit : « Je suis convaincu que nous (les militaires de l'APR) avons la capacité et la volonté de sauver beaucoup plus de Tutsis que nous ne l'avons fait, mais la clique placée à la tête de l'Armée patriotique rwandaise et à la tête du FPR a tout fait pour ne pas nous permettre de les secourir¹⁴. » Il ajoute : « Ce n'est pas par incompetence que Paul Kagame n'a pas planifié la défense des Tutsis en même temps que le bon déroulement de la guerre. S'il n'avait pas été préoccupé uniquement par la conquête rapide et à tout prix du pouvoir, il aurait sauvé beaucoup de Tutsis tout en gardant sa capacité de gagner la guerre. Au lieu de durer trois mois, la campagne aurait peut-être pris six ou sept mois, mais sans sacrifier autant de personnes¹⁵. »

Cette analyse est aussi soutenue par l'enquête des parlementaires français lorsqu'elle souligne : « De nombreuses personnes auditionnées par la Mission ont souligné que l'objectif initial et final du FPR consistait bien en une prise de pouvoir par la force¹⁶. »

Aussi, tout ce qui pouvait freiner ou entraver cette victoire militaire et cette prise de pouvoir violente devait être combattu. C'est pourquoi devait l'être notamment l'opération Turquoise, apparaissant aux yeux du FPR non pas comme une action de sauvetage des populations en danger mais comme un appui à leurs adversaires ou, à tout le moins, comme une opération qui allait figer les positions militaires des deux parties et faire obstacle à une victoire rapide du FPR.

Dès cet instant, le combat du FPR contre la France devient donc un combat médiatique, une sorte de « guerre préventive », qui va se poursuivre dans la presse française des années durant. Un quotidien cependant

commence à émettre des doutes sur les accusations répétées du FPR. Il s'agit de *L'Événement* du 30 juin qui titre « La France forcément coupable », pour développer ensuite un argumentaire à contre-courant : « La France est coupable. Forcément coupable. Par principe. Par définition. Ce doit être vrai puisque de grands intellectuels – mais qui sont donc les petits ? – le disent à satiété. Puisque André Glucksmann le martèle avec le sens de la nuance et de la mesure qui le caractérise. Donc la France est coupable d'envoyer un corps expéditionnaire, dont rien ne prouve jusqu'à présent qu'il n'a d'autre objectif que de sauver quelques milliers de vies humaines. »

Serge Maury, qui signe cet article, poursuit : « Voilà la France dans le rôle obligé du vilain petit canard. Mais quand le gouvernement britannique, tout à ses pulsions poujadisto-chauvines et corporatisto-réactionnaires, sabote consciemment la construction européenne dont la dynamique dérange son conservatisme social et son égoïsme économique, qui s'en indigne ? Pas M. Glucksmann, apparemment ! Quand nos bons alliés anglais font voter les anglophones de l'OUA contre toute action humanitaire française au Rwanda, qui le déplore ? »

L'auteur va même jusqu'à évoquer l'opposition anglophones/francophones ou la guerre d'influence que se livrent la France et les Anglo-Américains à travers le conflit rwandais, et que la presse française a jusqu'alors soigneusement évité de prendre en considération.

L'écrivain et historien Max Gallo tente dans la même édition de *L'Événement* de critiquer un certain manichéisme ou ce qu'il appelle le « “prêt-à-penser” manipulateur ». En effet, se demande-t-il, « un Hutu peut-il ne pas être un tueur de Tutsi ? Un Serbe bosniaque peut-il être un humain, démocrate ? Et *vice versa* : un Tutsi criminel, un musulman bosniaque barbare, cela existe-t-il ? ».

Ces questions, pointant le manichéisme et le simplisme des accusations développées dans les médias contre des Hutus vus exclusivement comme

des « génocidaires » et la défense de tous les Tutsis perçus nécessairement et seulement comme des « victimes du génocide », ne suscitent guère de débat dans la presse qui continue, de façon consensuelle et obsessionnelle, à marteler son discours sur le rôle suspect de la France au Rwanda et le caractère « génocidaire » des Hutus.

Fin juin 1994, la question prend une dimension judiciaire. *L'Express* du 30 juin annonce une plainte embarrassante contre la France : « Déposée par des Rwandais pour “génocide” et “crimes contre l’humanité”, elle pourrait aboutir et mettre en lumière l’attitude ambiguë de la France. » Les deux journalistes qui font l’annonce de ces dépôts de plaintes affirment : « Ses auteurs, cinq Tutsis représentés par leurs avocats, Me William Bourdon et Daniel Jacoby, risquent de poser un délicat problème aux autorités françaises car cette plainte, qui devrait logiquement être acceptée par le doyen des juges d’instruction de Paris, offre une navrante illustration de l’attitude de la France au début des massacres, en avril dernier. » Le procès n’a pas encore eu lieu que les journalistes en connaissent déjà l’issue.

Le Monde diplomatique, mensuel d’analyses politiques et d’opinions classé à gauche, n’évoque pas la plainte dans son édition du 1^{er} juillet 1994 mais parle de la « litigieuse intervention française au Rwanda ».

En ce même mois de juillet, quelques rares journalistes vont rompre le conformisme du discours redondant sur l’opération Turquoise et le rôle négatif, voire criminel, de la France, en posant des questions de fond et en émettant l’hypothèse selon laquelle la France pourrait ne pas être allée au Rwanda pour soutenir, sous couvert d’une opération humanitaire, l’une des forces en présence, en l’occurrence les Forces armées rwandaises (FAR).

C’est le cas notamment de Ghislaine Ottenheimer qui se demande dans un article du 1^{er} juillet publié par *Le Nouvel Économiste* : « La suspicion se répand : l’intervention de la France au Rwanda est-elle seulement humanitaire, ou cache-t-elle une stratégie plus pernicieuse ? » Elle rappelle : « À Corfou¹⁷, l’ensemble des chefs de gouvernement européens

ont applaudi l'intervention française au Rwanda. Mais, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal se sont contentés de proposer leur aide logistique. En France, des voix s'élèvent pour dénoncer les risques d'enlèvement. Sur place, c'est la confusion : les forces gouvernementales hutues ne comprennent pas que la France ne les soutienne pas purement et simplement. Les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) craignent d'être privés de leur victoire sur le terrain. »

En reprenant l'idée que la France ne soutiendrait pas nécessairement les Hutus, la journaliste se démarque nettement de ses confrères, sans pour autant éluder les questions que ceux-ci soulèvent ni les multiples points de vue critiques émis contre l'opération Turquoise.

Dans le même article, elle se demande : « Quelle est la véritable finalité de l'intervention française ? Traduit-elle un soutien implicite aux Hutus ? La France renoue-t-elle, comme l'affirme Pierre Messmer, ancien ministre des DOM-TOM et Premier ministre de Pompidou, avec le néocolonialisme ? » Dans la suite de l'article, elle apporte à nouveau des éléments de réponse différents de ceux habituellement exprimés dans la presse : « À travers cette opération, dit-elle, c'est sa crédibilité internationale que joue Paris. Pour être grande, la France a besoin des pieds du colosse africain, disait de Gaulle. L'autorité de la diplomatie française est-elle toujours aussi étroitement liée à sa capacité à maintenir la stabilité en Afrique ? "C'est même aux yeux du monde une des raisons pour lesquelles la France a sa place au sein du Conseil de sécurité et tient ce rang de grande puissance", répond-on au cabinet du ministre des Affaires étrangères. "À quoi servirait de maintenir une force de 10 000 hommes en Afrique si c'est seulement pour évacuer nos ressortissants ?" commente Bruno Delaye, conseiller pour les affaires africaines à l'Élysée. »

Ghislaine Ottenheimer situe donc l'intervention française sur le terrain de la défense de son image internationale de grande puissance mais

également sur le terrain géopolitique, en relation avec son passé en Afrique, notamment francophone. Elle se demande finalement si la France se serait « à ce point disqualifiée au Rwanda en soutenant le président Juvénal Habyarimana qu'elle ne puisse venir en aide aux populations civiles ? ». Évitant une lecture binaire ou simpliste du conflit et de ses répercussions en 1994, elle soutient qu'« il faut remonter à 1959 pour comprendre la complexité de la situation ».

Force est de constater qu'à part quelques rares voix dissonantes, c'est pourtant cette « complexité » qui est gommée par le FPR et la majorité des journalistes qui couvrent l'opération Turquoise en 1994. Il faut néanmoins revenir plus en détail sur les principales accusations qui tenteraient de démontrer ou de prouver soit « l'exfiltration des Hutus génocidaires » ou des membres du Gouvernement intérimaire par les soldats de l'opération Turquoise, soit le soutien militaire de ces derniers aux Forces armées rwandaises (FAR), soit encore leur participation présumée au génocide. Ces accusations et bien d'autres relatives au soutien du Gouvernement ou des militaires français pendant les massacres sont évoquées régulièrement dans de nombreux articles et soutenues à différentes occasions par quelques chercheurs. Sur quoi reposent-elles et comment ont-elles prospéré ?

Dès le mois de mai 1994, Human Rights Watch affirme dans son rapport : « La France a reçu des représentants du Gouvernement autoproclamé, les aidant ainsi à gagner le respect de la communauté internationale¹⁸. » Sans autre forme de détails, l'organisation américaine des droits de l'homme répand ainsi l'idée que la France apporte une aide conséquente au gouvernement intérimaire dont la crédibilité est largement entamée au Conseil de sécurité et dans l'ensemble des médias. Puis, courant juillet vient s'ajouter une autre déclaration selon laquelle la France aurait, à travers l'opération Turquoise, facilité la fuite des « auteurs du génocide » vers le Zaïre.

Cette accusation est nourrie par une vague de suspicion venant de la presse anglo-saxonne et d'une partie de la presse belge francophone sensible au discours antifrançais du FPR. C'est le cas par exemple du quotidien britannique *The Times* cité par l'hebdomadaire *Courrier international* : « Parmi toutes les grandes puissances, seule la France est prête à assumer son devoir humanitaire, envoyant 2 300 soldats pour protéger les îlots de réfugiés tutsis et ouvrir des corridors humanitaires vers le Zaïre, qui permettront aux Rwandais d'échapper à la mort et à la famine. Grâce à la France, ce soir, nos écrans de télévision nous apporteront de bonnes nouvelles et montreront des bébés tutsis bercés dans les bras de soldats français. Si seulement cette image d'une mission de secours bien nette, destinée à combler le vide avant l'arrivée des renforts de l'ONU, pouvait résister à un examen approfondi ! Mais la France, au Rwanda, est considérée comme tout sauf neutre. Les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), qui progressent sur le terrain, soupçonnent Paris de venir au secours du "gouvernement provisoire" hutu de plus en plus en difficulté, dont les milices sont responsables des massacres. Le FPR a de bonnes raisons d'être sceptique¹⁹. »

Dans la presse belge, il faut signaler l'article de la journaliste Colette Braeckman qui affirme à son tour : « Déjà des Tutsis survivants sont placés sous la protection des Français et ces premiers succès de l'opération Turquoise risquent d'occulter rapidement les autres facettes de l'intervention. En effet, il est évident que même si les troupes françaises n'avancent pas jusqu'à Kigali et évitent le contact avec le Front patriotique rwandais (FPR), leur présence va réussir à figer les positions de l'armée gouvernementale, et donner à cette dernière un temps de répit qui lui permettra, peut-être avec l'aide des Français, de réorganiser son commandement et de se réapprovisionner (les fournitures d'armes, vraisemblablement payées par la France, se poursuivent *via* Goma²⁰). »

Les affirmations de la journaliste belge sont vagues, non documentées mais elles s'inscrivent dans un climat général qui leur donne du crédit. En réalité, il s'agit d'une succession d'opinions semblables à celles que diffuse le FPR dans la presse française. Le soupçon sur le soutien de la France au gouvernement intérimaire se renforce tellement qu'il finit, au fil des années, par prendre la forme d'une « évidence » qu'il n'est plus besoin ni de vérifier ni de démontrer.

Pour soutenir cette « évidence », certains chercheurs n'hésitent pas à dénaturer les faits, en confondant par exemple l'évacuation en France de la famille du Président assassiné au courant du mois d'avril 1994 et l'exfiltration de « génocidaires » sous l'opération Turquoise qui débute en juin : « Il ne s'agit pas ici d'apprécier la participation ou la non-participation de la France au génocide, mais il est clair que son implication aux côtés du régime d'Habyarimana, l'exfiltration de nombreux membres de l'Akazu en France dans le cadre d'une “opération humanitaire” ambivalente (l'opération Turquoise) et l'énergie que mettront les autorités à gêner le FPR tendent à éclairer la nature des discours sur le génocide et ses suites, qui ont une fonction clairement instrumentale²¹. »

Pour créditer l'idée d'un soutien actif de la France au régime hutu en déroute, va de plus en plus se répandre l'affirmation selon laquelle les troupes françaises ont exfiltré « les auteurs du génocide » vers le Zaïre. Dans *Le Monde diplomatique*, la journaliste belge Colette Braeckman, encore elle, dira que « les Français furent impuissants à empêcher de nombreux massacres, mais ils refusèrent de désarmer militaires et miliciens, ils se gardèrent bien d'arrêter les responsables du génocide qui, par la suite, se réfugièrent au Zaïre²² ». Mme Braeckman en arrive à ne plus savoir que pour arrêter quelqu'un pour un crime, il faut avoir au minimum un mandat judiciaire et cela, à la suite d'une enquête rigoureuse. Manifestement, avec les Hutus, tout cela n'est pas nécessaire.

David Servenay, un autre journaliste français pro-FPR, livre une vision similaire : « Le soutien politique, financier, logistique français aux Interahamwe, dès février 1992, est très documenté. L'idée que la France a soutenu le régime Habyarimana au-delà du raisonnable est aussi établie. *Idem* pour les événements de Bisesero, Kibuye ou Cyangugu, où l'armée française facilita l'exfiltration des principaux membres du gouvernement intérimaire (GIR), responsable du génocide²³ » Il dit que le soutien français aux miliciens « est très documenté » mais on ignore à quelle documentation il fait allusion. En fait, son argumentation est plutôt pauvre et mal étayée.

Une enquête de deux journalistes du *Nouvel Observateur*, Jean-Baptiste Naudet et Christophe Boltanski, met également gravement en doute les intentions françaises : « Simple action humanitaire pour arrêter les massacres ou manœuvre politique pour permettre aux génocidaires de fuir au Zaïre ? L'opération Turquoise, déployée sous mandat de l'ONU au sud-ouest du Rwanda du 22 juin au 21 août 1994, est pleine d'ambiguïtés. S'il est sûr que des Tutsis ont été sauvés de la mort par le déploiement de 2 500 militaires français, d'autres ont péri malgré la présence tricolore. Cafouillage ? Manque de moyens ? Indifférence ? Complicité ? Les contradictions françaises ont parfois mené au pire. [...] "Être neutre en temps de génocide, ça ne profite qu'aux assassins", tranche Jean-Hervé Bradol qui dirige alors les opérations de Médecins sans frontières²⁴. »

À ce niveau, il apparaît que le discours tenu par ces journalistes est de même nature que celui du gouvernement FPR qui, dans un communiqué de son ministre de la Justice, Tharcisse Karugarama, affirme en août 2008 : « Les militaires français ont accompagné les ex-FAR et les Interahamwe au Zaïre où ils ont immédiatement assisté ces derniers, par des entraînements militaires et des livraisons d'armes et de munitions, à préparer leur retour au Rwanda²⁵. »

Évoqués à de nombreuses reprises dans les médias, le soutien et l'exfiltration des membres du gouvernement intérimaire par la France et les

militaires français ne font que très peu l'objet de contestations et de questionnement. Pour de nombreux observateurs, commentateurs ou chercheurs, la cause est entendue. L'enquête de la commission parlementaire française n'omet pas de se pencher sur cette question et après avoir énuméré les attitudes successives des dirigeants politiques et militaires français : « Le 6 juillet 1994, le représentant de la France à Goma écrit : comme Washington s'apprête à le faire, nous aurions nous aussi, intérêt, me semble-t-il, sans trop tarder, à prendre publiquement et nettement nos distances par rapport à ces autorités. Leur responsabilité collective dans les appels au meurtre diffusés, pendant des mois, par la "Radio des mille collines" me paraît bien établie. Les membres de ce Gouvernement ne peuvent, en aucun cas, être les interlocuteurs valables d'un règlement politique. Leur utilité résidait dans la facilitation qu'ils pouvaient apporter au bon déroulement de l'opération Turquoise. Ils chercheront à présent à nous compliquer la tâche²⁶ [...]. »

Le rapport souligne ensuite : « Le même jour, [l'ambassadeur de France] estime par ailleurs qu'il n'est pas opportun de répondre à la demande de rendez-vous formulée par le chef de l'État du gouvernement intérimaire et attend des instructions de Paris. Celles-ci parviennent le lendemain 7 juillet : compte tenu de l'évolution de la situation et des contacts engagés, il paraît, en effet, inutile d'avoir des rencontres avec les autorités de Gisenyi. L'interlocuteur qui s'impose du côté gouvernemental semble de plus en plus nettement être l'armée. Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération Turquoise, il est demandé à l'ambassadeur Yannick Gérard de s'appuyer sur les autorités locales. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des ordres d'opérations du 22 juin.

Le 7 juillet, les autorités de Gisenyi sont qualifiées tant par l'ambassadeur que par le général Jean-Claude Lafourcade d'autorités discréditées : "Nous partageons la même analyse sur les autorités de Gisenyi. Elles sont totalement discréditées. Tout contact avec elles est

désormais inutile voire nuisible compte tenu de l’amorce de dialogue FPR/FAR par le général Roméo Dallaire interposé. Nous n’avons plus rien à leur dire, sinon de s’effacer le plus rapidement possible. L’ambassadeur ponctue son télégramme par ce commentaire : il me paraît urgent de rompre publiquement avec les autorités de Gisenyi²⁷. » »

Dans le même rapport, il est fait état de la volonté des membres du gouvernement intérimaire d’entrer en contact avec la France et de la réaction des autorités françaises. À ce sujet, un compte-rendu de l’ambassadeur de France mentionne : « J’ai reçu, ce matin, M. Stanislas Mbonampeka, ancien ministre jusqu’en 1993 (pl), membre de la nouvelle Assemblée nationale, Charles Nyandwi (ancien ministre 1981-1991) et M. Munyeshyaka (ancien ambassadeur à Moscou et Bruxelles). Bien qu’ils aient pris grand soin, afin d’accroître leur crédit, de souligner qu’ils n’étaient pas membres du gouvernement intérimaire, les principaux points qu’ils ont développés me paraissent refléter les préoccupations immédiates des autorités de Gisenyi. Ils étaient d’ailleurs accompagnés, dans leur déplacement à Goma, par M. Ferdinand Nahimana (conseiller du Président et fondateur de la Radio des mille collines) que je n’ai pas reçu. Ils ont souhaité l’extension de la zone humanitaire sûre au nord-ouest. Je leur ai exposé que l’urgence humanitaire nous avait conduits à créer cette zone dans le sud-ouest. Nous ne prétendions pas, à nous seuls, faire face à la sécurisation de l’ensemble des populations rwandaises. La communauté internationale avait sa part de responsabilité à prendre. Nous ne ménagions aucun effort pour la mobiliser et l’appeler à suivre notre exemple²⁸. » »

Les commentaires de l’ambassadeur seront les suivants : « Ne pouvant plus établir de contact direct avec moi, le Gouvernement intérimaire nous envoie donc des personnalités politiques supposées indépendantes pour sonder nos intentions à propos du nord-ouest. Tout en prenant tout le temps de les écouter très attentivement et de leur expliquer longuement la philosophie de l’opération Turquoise et de la zone humanitaire sûre, je ne

leur ai laissé aucune illusion sur ce que nous pensions des autorités de Gisenyi²⁹ [...]. »

D'après ce rapport, le 11 juillet, les membres du gouvernement intérimaire renouvellent leur souhait de voir s'étendre la zone humanitaire sûre (ZHS) installée par les soldats de l'opération Turquoise au nord-ouest du Rwanda pour pouvoir ainsi bénéficier de la sécurité qu'apportent les militaires français. C'est le Premier ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda, qui transmet à son homologue français, Édouard Balladur, une demande portant sur :

- « – l'extension de la zone humanitaire de l'opération Turquoise à l'ensemble de la zone dite "libre" (non encore occupée par le FPR) justifiée par le fait que la majorité des 4 millions de personnes déplacées se trouve en dehors de la zone couverte par l'opération Turquoise ;
- la sensibilisation de la communauté internationale pour qu'elle se joigne à la mission humanitaire française³⁰ ».

Le 12 juillet une démarche analogue est effectuée par le président du gouvernement intérimaire, M. Théodore Sindikubwabo, qui transmet une lettre au président de la République François Mitterrand, dont est extrait le passage suivant : « Devant une multitude de personnes qui fuient le FPR vers l'ouest du pays, nous vous demandons d'autoriser l'opération Turquoise à s'étendre immédiatement sur les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi et l'ouest de Gitarama et Kigali, afin que cette région devienne aussi une zone humanitaire sûre, sous la protection française. Dans le cadre de l'intervention humanitaire, la France aura ainsi sauvé près de quatre millions d'habitants aujourd'hui menacés de massacre par le Front patriotique rwandais. »

Le même rapport précise que le 12 juillet, l'ambassadeur de France « refuse de rencontrer le ministre de la Défense, M. Augustin Bizimana, qui sollicite un rendez-vous » et que la France s'oppose à ce que les membres

de ce Gouvernement se réfugient dans la zone humanitaire sûre au moment où ils essayent de fuir la pression des militaires FPR : « Vous voudrez bien faire passer dès aujourd'hui à ces autorités, par le canal qui vous paraîtra approprié, le message selon lequel nous ne voulons pas qu'elles cherchent refuge dans cette zone et que nous nous opposerons à leur éventuelle venue afin d'éviter toute activité politique ou militaire qui changerait la nature de la zone où notre action n'a qu'une vocation humanitaire³¹. »

Ne pouvant ni empêcher tous les membres du gouvernement intérimaire de pénétrer dans cette zone, ni les en chasser, le ministère français des Affaires étrangères publie un communiqué disant : « Devant la présence constatée de membres du Gouvernement intérimaire dans la zone humanitaire sûre, les autorités françaises rappellent qu'elles ne toléreront aucune activité politique ou militaire dans la zone sûre, dont la vocation est strictement humanitaire. Si des membres du Gouvernement intérimaire se livrent à de telles activités, la France prendra toute disposition pour faire respecter les règles applicables dans la zone sûre. D'ores et déjà, elle saisit les Nations unies et se tient prête à apporter son concours à toute décision des Nations unies les concernant³². »

Le rapport de la commission parlementaire française apporte certaines précisions sur la façon dont est interprété ce communiqué ministériel : « S'appuyant sur le fait que la France a saisi les Nations unies, certains journalistes en déduisent qu'elle s'opposera à la fuite éventuelle de la zone humanitaire sûre, des membres du gouvernement intérimaire. Tel n'a cependant pas été le cas. Si la France n'a pas procédé à une opération d'exfiltration, elle n'a pas non plus procédé à l'arrestation des membres du gouvernement intérimaire dans la zone humanitaire sûre³³. »

Mettant en doute cette conclusion, et largement convaincu que la France a utilisé l'opération Turquoise pour exfiltrer les membres du gouvernement rwandais, le journaliste du *Figaro* Patrick de Saint-Exupéry décide de mener sa propre enquête pour en apporter la preuve. Il commence par

s'attaquer aux insuffisances du rapport de la mission d'enquête parlementaire avant de révéler sa découverte : « S'il est critique, le rapport de la Mission d'information ne va pas toujours au fond des choses. Sans doute n'est-ce pas la faute des députés qui ne disposaient comme source d'information essentielle que du témoignage des nombreux acteurs de ce lourd dossier. Ces derniers se sont certainement efforcés d'affiner au maximum leurs souvenirs. Il n'empêche : sur certains points, il semble qu'il y ait eu des "oublis". Le rapport de la Mission d'information parlementaire conclut ainsi qu'il n'y a pas eu exfiltration des membres du gouvernement intérimaire, tenus pour responsables de génocide, lors de l'opération Turquoise déclenchée par la France trois mois après le début de la tuerie. Sur ce point précis et crucial, puisqu'il témoignerait d'une permanence de la relation singulière liant un gouvernement génocidaire aux autorités françaises, *Le Figaro* est en mesure de verser une pièce au dossier, une pièce allant à l'encontre de la version officielle telle que formulée par le rapport³⁴. »

La « pièce » que le journaliste va apporter se résume à la contradiction qui, d'après lui, ressortirait de la comparaison d'un courrier du 30 juillet 1998 du général Jean-Claude Lafourcade avec le passage d'un article de la revue militaire *Képi blanc* d'octobre 1994. La lettre du général Jean-Claude Lafourcade dit précisément : « Je voudrais d'abord affirmer qu'à ma connaissance et à mon niveau de responsabilité, il n'y a jamais eu "d'opération d'évacuation" des membres du gouvernement intérimaire organisée par l'état-major des armées ou par Turquoise. Je n'ai reçu aucun ordre de Paris à ce sujet dans le courant du mois de juillet. [...] Devant l'avance du FPR, les membres du gouvernement intérimaire ont fait mouvement de leur propre initiative. Ils ont traversé la zone humanitaire sûre et sont arrivés à Cyangugu où nous leur avons signifié qu'ils étaient indésirables. Après avoir rendu compte de leur présence à Paris, j'ai demandé, par téléphone, la conduite à tenir à leur sujet s'ils persistaient à

rester dans la zone ; en fait, le problème s'est résolu de lui-même car ils ont quitté Cyangugu, 24 heures après leur arrivée pour se réfugier au Zaïre et la réponse à ma question n'avait plus lieu d'être. » Le général Lafourcade ajoute : « La majorité des responsables politiques impliqués dans les massacres a quitté le Rwanda et s'est exfiltrée au Zaïre au fur et à mesure de l'engagement et de la progression de l'opération Turquoise quand ils se sont rendu compte que la France ne venait pas à leur secours et ne les aiderait pas³⁵. »

Dans la revue militaire *Képi blanc*, il est écrit : « Battue sur le terrain, l'armée rwandaise se replie en désordre vers la "zone humanitaire sûre". L'état-major tactique (EMT) provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition rwandais vers le Zaïre³⁶. »

Le journaliste va déduire de ces deux versions que celle de *Képi blanc* est plus proche de la réalité. Il est parfaitement concevable que la différence entre ces deux versions interroge ; à cet égard, elle aurait pu constituer le point de départ d'un questionnement et déclencher, soit une vérification, soit une enquête approfondie. Mais le journaliste a préféré en tirer d'emblée la conclusion suivante : « Les membres du gouvernement intérimaire, dont le Premier ministre a plaidé coupable de génocide face au tribunal d'Arusha, ne se sont pas exfiltrés d'eux-mêmes quand ils se sont rendu compte que "la France ne venait pas à leur secours". Ce qui ne manque pas de soulever une nouvelle série d'interrogations : y a-t-il eu un ordre donné ? Jusqu'à quel point les autorités françaises se sont-elles compromises avec le gouvernement intérimaire ? Ne s'agit-il pas là d'une implication dans le génocide³⁷ ? »

Cette conclusion en forme d'interrogation ne précise pas la façon dont les soldats français auraient exfiltré les membres du gouvernement intérimaire et n'indique pas non plus quand cette décision aurait été prise, ni la façon dont se serait déroulée l'opération d'exfiltration. Elle s'achève curieusement par des questions qui devraient être au cœur de l'enquête du

journaliste, et à laquelle celle-ci a vocation à répondre. Pourtant, l'association Survie-France, proche du journaliste concerné, considère dans plusieurs de ses publications que l'enquête réalisée par Patrick de Saint-Exupéry est suffisamment documentée, à tel point qu'elle n'hésite pas à s'y référer régulièrement pour soutenir que : « Des génocidaires (dignitaires du régime Habyarimana et du gouvernement intérimaire rwandais, officiers membres du noyau dur des extrémistes) sont exfiltrés par la France vers le Zaïre ou vers d'autres pays³⁸ »

Ce sont donc essentiellement la suspicion et le doute qui constituent la toile de fond, voire l'essentiel, de l'enquête de Patrick de Saint-Exupéry. La « pièce à conviction » ou la preuve de « l'exfiltration » que le journaliste verse au dossier tient finalement à une affirmation non vérifiée et peut-être à une erreur de la rédaction de *Képi blanc*³⁹. Pour l'historien et expert près du TPIR Bernard Lugan, le président de Survie « François-Xavier Verschave et Patrick de Saint-Exupéry fondent leur argumentation, non sur des faits, non sur une enquête, non sur une analyse, mais sur deux articles de presse. Or, l'un contient deux mots maladroits et il s'agit de celui de *Képi blanc* et l'autre une information inexacte et il s'agit du *Monde*⁴⁰ ».

Pour la presse, tout comme pour diverses organisations humanitaires dont Human Rights Watch⁴¹, il y a presque unanimité pour affirmer avec certitude que la France a exfiltré les membres du gouvernement intérimaire rwandais pendant l'opération Turquoise en 1994. Cet avis est également conforme aux déclarations du FPR.

Depuis 1994, l'idée que l'armée française a procédé à l'exfiltration des membres du gouvernement intérimaire continue de prospérer, même si aucun fait précis, aucune date, aucun acteur ne vient expliquer comment cela aurait été rendu possible ni qui aurait donné un tel ordre ni qui aurait précisément été exfiltré. En outre, quel aurait été l'intérêt de la France, qui cherchait à retrouver du crédit avec le sauvetage des Tutsis, de s'afficher, même discrètement, avec un gouvernement hutu que tout le monde accuse

de commettre un « génocide », au risque d'être dénoncée par les multiples ONG et journalistes présents sur place ?

La seule exfiltration conduite par les soldats de l'opération Turquoise et connue à ce jour concerne le Premier ministre rwandais Dismas Nsengiyaremye qui ne fut pas un membre du gouvernement intérimaire mais un opposant au président Habyarimana⁴². Il avait en plus signé le 7 mars 1993 un accord confidentiel avec le FPR exigeant le départ des troupes françaises du Rwanda. Évacué avec sa famille par les soldats de Turquoise, il n'a jamais été considéré ni par le FPR, ni par les organisations humanitaires, ni par la presse comme un « génocidaire ».

Étant donné que, tant du côté du FPR que des organisations humanitaires ou de la presse, aucune preuve ni précision ni même aucun nom n'ont été jusqu'ici produits attestant de « l'exfiltration de génocidaires » vers le Zaïre, il paraît nécessaire de recueillir des éléments d'information du côté du gouvernement intérimaire pour aller plus loin dans la démonstration. Il faut rappeler que personne n'a jusqu'ici jugé nécessaire d'interroger ceux dont on dit qu'ils auraient fait l'objet d'exfiltration au Zaïre : les membres du gouvernement intérimaire.

La question d'un éventuel soutien de la France aux autorités intérimaires a été posée au ministre rwandais des Affaires étrangères de l'époque, Jérôme Bicomupaka, longtemps présenté par le FPR et par la presse comme un « génocidaire ». Or, après douze années de détention provisoire, M. Bicomupaka a été acquitté par le TPIR de tous les chefs d'accusation retenus contre lui⁴³. C'est donc en citoyen libre qu'il revient sur ces accusations et entend préciser les rapports que son Gouvernement a entretenus avec les autorités françaises à cette période cruciale des massacres.

Fin avril 1994, le ministre rwandais des Affaires étrangères se rend à Paris pour faire part aux autorités françaises de la situation qui prévaut dans son pays et obtenir, dans la mesure du possible, leur soutien. Le président

de la FIDH Daniel Jacoby, très sensible aux positions du FPR et qui s'opposera plus tard à l'opération Turquoise, tente longuement de convaincre un conseiller de la présidence de la République française de ne pas recevoir le ministre rwandais, accompagné de son collègue Jean Bosco Barayagwiza⁴⁴. À cette occasion, la presse et plusieurs organisations des droits de l'homme dont Human Rights Watch⁴⁵ dénoncent le fait que la France reçoit « des génocidaires ». Embarrassés, les dirigeants français font preuve d'une extrême prudence au sujet de cette visite et s'abstiennent de toute déclaration officielle. Seul le ministre des Affaires étrangères rwandais s'exprimera au cours d'une conférence de presse⁴⁶.

Interrogé sur l'accueil qui lui a été réservé à cette occasion, le ministre rwandais des Affaires étrangères rappelle qu'il a eu des entretiens avec des officiels français, notamment « de la Cellule africaine de l'Élysée ; du Quai d'Orsay ; du ministère de l'Intérieur ; du ministère de la Coopération ; de Matignon ; du ministère de la Culture ; du Conseil général du Loiret ». Le ministre précise avoir partout présenté à ses auditeurs la politique du gouvernement rwandais destinée, selon lui, à ramener la paix et la sécurité des personnes et des biens dans le pays, tout en insistant sur la nécessité d'une intervention étrangère pour mettre fin aux massacres. Il confirme d'ailleurs avoir sollicité de la France « une intervention directe pour arrêter le carnage », demande à laquelle il lui a été opposé une fin de non-recevoir au motif que « l'image de la France était trop dégradée au Rwanda⁴⁷ ».

Pour le régime du FPR, cette attitude de la France se résume comme suit : « Après la mort du président Habyarimana et le début du génocide, la France apporta au gouvernement intérimaire un soutien politique afin de faciliter son acceptation auprès d'autres États et des instances internationales. Ce soutien se manifesta notamment par des conseils politiques donnés aux meneurs des massacres lors de la formation du gouvernement intérimaire⁴⁸. »

Ne remplaçant pas les rencontres qui ont lieu à Paris fin avril entre certains représentants français et la délégation rwandaise dans un contexte politique et géopolitique plus global, certains chercheurs soutiennent pour leur part qu'elles suffisent à démontrer que Paris cautionnait les autorités « génocidaires » : « Le 27 avril 1994, les principales autorités françaises – à l'Élysée, à Matignon et au Quai d'Orsay – reçoivent des dignitaires du gouvernement intérimaire rwandais en train de commettre le génocide. Il s'agit de Jérôme Bicomunguza, ministre des Affaires étrangères du GIR, et de Jean-Bosco Barayagwiza, qui était le directeur des affaires politiques de ce ministère, mais aussi le chef d'un parti extrémiste, le CDR⁴⁹. »

À lire certains documents confidentiels relatifs à la période à laquelle la France décide de soumettre son projet d'intervention militaro-humanitaire à l'ONU, il apparaît que les autorités françaises sont bien loin de travailler de concert avec le gouvernement rwandais. Le télégramme diplomatique confidentiel du Quai d'Orsay du 16 juin 1994 adressé au représentant français aux Nations unies révèle ceci : « [...] Vis-à-vis du président du Conseil de sécurité [...] vous approcherez le représentant d'Oman [...]. Vous attirerez son attention sur le problème spécifique que pourrait lui poser la présence du Rwanda au Conseil de sécurité. Il est clair que notre intervention, si elle se concrétise, ne répondra pas à une demande du gouvernement rwandais. Nous ne cherchons pas son accord. À nos yeux, le représentant permanent du Rwanda ne doit avoir ni à approuver, ni à intervenir dans le débat. Nous comptons sur l'aide d'Oman pour que, vu le caractère exceptionnel de la situation, certains pays non-alignés renoncent à faire valoir leur exigence traditionnelle relative à l'accord du Gouvernement concerné.

Vis-à-vis du représentant rwandais, le département vous remercie d'approcher confidentiellement M. Bizimana pour lui faire comprendre que nous attendons de lui qu'il n'intervienne pas dans les discussions à venir au Conseil. »

Ce document montre le type de rapport que la France a instauré avec le gouvernement intérimaire du Rwanda et ses représentants officiels avant que ne débute l'opération Turquoise. La crainte de nouvelles accusations de collusion avec les Hutus du gouvernement intérimaire conduit ainsi les autorités françaises à vouloir interdire au représentant rwandais, qui siège pourtant de façon légale et légitime au Conseil de sécurité, de prendre la parole sur une initiative qui concerne en premier lieu les Rwandais et son pays.

Bien que très au fait de la situation sur le terrain et des efforts que certains membres du gouvernement intérimaire au moins font pour ramener la paix et la sécurité⁵⁰, les dirigeants français préfèrent entériner la réputation de « génocidaire » faite au gouvernement intérimaire rwandais pourvu que le projet d'intervention humanitaire au Rwanda ne soit pas entaché par cette image négative. Cette attitude va conduire les membres du gouvernement intérimaire à comprendre que les relations entre le Rwanda et la France, autrefois cordiales et « amicales », ont radicalement changé de nature.

Certes, le gouvernement rwandais avait pris position officiellement en faveur d'une telle intervention lorsque l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait déclaré s'y opposer lors de la conférence de Tunis : « Le gouvernement de la République rwandaise vient d'apprendre, avec regret, la déclaration faite au nom du secrétaire général de l'OUA, indiquant que l'Organisation panafricaine se refuse à appuyer l'intervention humanitaire de la France au Rwanda pour sauver des vies humaines. Les raisons avancées sont que l'intervention humanitaire de la France compliquerait davantage le conflit rwandais, et que l'OUA y voit des dangers. Le gouvernement rwandais considère que c'est une prise de position hâtive, contraire à l'esprit de la résolution adoptée il y a une semaine à Tunis par le sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la même OUA qui donnait le feu vert pour une intervention humanitaire pour mettre fin au conflit et

aux tueries. De plus, cette déclaration est irresponsable car elle fait passer les raisons politiques avant le droit sacré à la vie et à la dignité du peuple rwandais⁵¹. » Dans la foulée, le gouvernement rwandais signe un communiqué soutenant l'intervention humanitaire française au Rwanda⁵².

Néanmoins, la distance instaurée par les dirigeants français va demeurer et se manifester encore plus concrètement au début de l'opération Turquoise. L'ancien préfet de Cyangugu, Emmanuel Bagambiki, accusé par la presse et plusieurs ONG d'être un « génocidaire » au moment où les militaires français vont se déployer dans sa ville en juin 1994 – et qui finira par être acquitté en 2007 devant le TPIR après neuf ans de détention provisoire⁵³ –, décrit ses rapports avec les soldats de l'opération Turquoise : « Les centres d'accueil de réfugiés faisaient l'objet d'attaques de plus en plus meurtrières. Pour faire face aux nombreuses demandes d'intervention dans les communes, la préfecture a décidé de regrouper les réfugiés sur un seul site, spacieux et facile à protéger. Les 21 et 22 avril 1994, j'ai eu, aux bureaux de la préfecture, une séance de travail avec le délégué régional du CICR de Bukavu, autorisé par la maison mère de Genève et à notre demande d'intervenir à Cyangugu. En accord avec l'évêché, nous avons décidé de transférer à Nyarushishi les réfugiés du stade et des paroisses. Monsieur Georges Kunz, délégué régional du CICR à Bukavu, a détaché sa collaboratrice, Mademoiselle Ariane Tombet, pour représenter le CICR en permanence. Cette dernière a participé et pris la parole aux deux réunions que j'ai convoquées et présidées sur le site de Nyarushishi les 27 avril et 7 mai pour préparer la population environnante à l'arrivée de milliers de réfugiés. Tous les intervenants à cette réunion, l'évêché, la gendarmerie et le CICR et la préfecture, ont demandé et convaincu la population d'accueillir et de cohabiter pacifiquement avec les déplacés qui étaient toujours leurs voisins comme ils l'étaient hier sur les collines.

Le transfert des réfugiés vers Nyarushishi a commencé le 11 mai 1994 par une partie des réfugiés rassemblés au stade de Cyangugu. Le nouveau

camp a accueilli d'autres réfugiés venus de presque toutes les paroisses et toutes les communes de la préfecture. Dès le premier jour de leur arrivée à Nyarushishi, les réfugiés bénéficiaient de l'assistance de Caritas catholique qui fournissait la nourriture et du CICR qui fournissait les bâches bleues pour construire des abris, des soins de santé, des couvertures, divers ustensiles, etc. Plus tard sont venues s'ajouter d'autres ONG telles que Médecins sans frontières, Médecins du monde, Pharmacie sans frontières, l'Unicef, etc.

Grâce à ce regroupement des réfugiés, le colonel Innocent Bavugamenshi, commandant de la gendarmerie, a pu rassembler une soixantaine de gendarmes que nous avons affectés à la protection du camp de réfugiés. Ce grand nombre de gendarmes rendait automatiquement plus efficace et plus aisée la protection des déplacés.

Grâce à la présence d'ONG internationales dans le camp, l'existence de plusieurs milliers de réfugiés tutsis rassemblés dans un camp a fait le tour du monde. De nombreuses voix demandaient une intervention au Rwanda pour aider les réfugiés et faire cesser les tueries. Au mois de juin 1994, des radios internationales et d'autres médias ont confirmé que le Conseil de sécurité des Nations unies avait autorisé l'envoi d'une mission humanitaire au Rwanda⁵⁴. »

C'est donc grâce au préfet et aux gendarmes des FAR, que les 8 000 Tutsis rassemblés à Nyarushishi ont d'abord été regroupés puis protégés avant l'arrivée des militaires de l'opération Turquoise. Ce grand rassemblement a souvent été présenté comme résultant d'une sorte d'« auto-rassemblement » spontané car il fallait absolument faire prévaloir l'idée que le gouvernement rwandais avait mis en place un vaste plan d'extermination contre les Tutsis, exécuté par les autorités administratives. Reconnaître, comme dans le cas de Nyarushishi, que le préfet, hutu, et des gendarmes, hutus, ont protégé des Tutsis contre les massacres ne cadrerait pas avec l'idée d'un plan de « génocide ».

Le préfet revient précisément sur ses rapports avec les soldats de l'opération Turquoise venus prendre le relais des autorités rwandaises pour assurer la protection du camp : « Le 23 juin 1994, en fin de matinée, le gouverneur du Sud-Kivu (chef-lieu Bukavu), monsieur Jules Kyembwa Walumona a envoyé un de ses collaborateurs nous informer qu'un contingent de l'opération Turquoise était arrivé à l'aéroport de Kavumu près de Bukavu et souhaitait s'entretenir avec les autorités préfectorales de Cyangugu avant d'entrer sur le territoire rwandais. Accompagné de mon collaborateur, le sous-préfet Emmanuel Kamonyo chargé des Affaires sociales et culturelles, responsable des relations avec nos voisins du Zaïre et du Burundi, j'ai rencontré un groupe de militaires de l'opération Turquoise. Nos entretiens ont eu lieu dans les bâtiments de la douane zaïroise au poste frontière de Rusizi I. À partir du local où se tenait la rencontre l'on pouvait voir des centaines de personnes rassemblées de l'autre côté de la frontière au Rwanda, agitant des drapeaux français, chantant et criant "Vive la France, Vive les Français, Vive François Mitterrand", etc. Elles étaient venues spontanément de toute la préfecture dès qu'elles avaient appris par la presse que les militaires de Turquoise allaient entrer à Cyangugu.

Nos interlocuteurs de l'opération Turquoise nous ont expliqué qu'ils venaient en mission exclusivement humanitaire, qu'ils ne venaient pas en force d'interposition et qu'ils ne se mêlèrent pas de la guerre, ni du côté gouvernemental ni du côté du FPR. Je leur ai souhaité la bienvenue à Cyangugu et au Rwanda en général, je leur ai promis mon entière collaboration et celle de mes collaborateurs. Compte tenu de l'ambiance qui régnait à la frontière rwandaise, nos interlocuteurs ont sûrement compris qu'ils compromettraient leur neutralité s'ils entraient en présence de tout ce monde.

Ils m'ont chargé d'informer la population rassemblée du côté rwandais de la neutralité de Turquoise et d'expliquer à mes concitoyens que les militaires de l'opération n'entreraient à Cyangugu que le lendemain, c'est-

à-dire le 24 juin. Je suis rentré à Cyangugu, j'ai transmis le message. J'ai également informé nos douaniers à qui j'ai précisé que les militaires de la mission Turquoise étaient autorisés à entrer sur notre territoire n'importe quel jour et à n'importe quelle heure. La foule de gens rassemblés à notre poste frontière s'est immédiatement dispersée en chantant et en criant divers slogans soutenant et vantant la France⁵⁵. »

Contrairement à ce qui a été dit au préfet, quarante-cinq soldats du Commandement des opérations spéciales (COS) entrent au Rwanda le 23 juin vers 15 h 30 sous la direction du colonel Didier Tauzin. Ils sont accompagnés d'un cortège de journalistes qui viennent tous assister au sauvetage des 8 000 Tutsis de Nyarushishi tel que l'a souhaité le Premier ministre Édouard Balladur. C'est l'autre facette de Turquoise : la communication servant à redorer l'image de la France.

Le préfet Bagambiki témoigne : « Dans l'après-midi du même jour du 23 juin 1994, les douaniers de Rusizi I m'ont informé qu'une colonne de véhicules de la mission Turquoise venait d'entrer et se dirigeait vers Nyarushishi. Avec le commandant de la gendarmerie et un sous-préfet, je suis allé immédiatement au camp de Nyarushishi. Nous sommes arrivés aux environs de 15 heures. J'ai de nouveau souhaité la bienvenue au contingent de la Turquoise, je l'ai présenté aux réfugiés rassemblés sur place. Je leur ai renouvelé notre engagement à collaborer avec eux. En accord avec le commandant de la gendarmerie, j'ai expliqué que les gendarmes présents dans le camp et qui en avaient assuré la sécurité depuis le premier jour étaient à la disposition de la mission Turquoise pour protéger le camp et pour d'autres domaines de collaboration où la Mission aurait besoin des services de la gendarmerie.

Le chef de l'opération a expliqué aux réfugiés qu'elle avait pour unique mission de protéger les déplacés contre toute attaque d'où qu'elle viendrait, de sécuriser les populations civiles menacées. Les déplacés étaient très contents, ils ont longuement applaudi. Les ONG présentes dans le camp

estimaient à dix mille le nombre de réfugiés rassemblés à Nyarushishi. Les militaires de la Turquoise se sont déployés dans le camp et autour du camp dès le soir même de leur arrivée. Le 24 juin dans l'après-midi, j'ai reçu dans mon bureau à la préfecture le colonel Didier Thibaut⁵⁶. Dans notre entretien, il a réaffirmé le caractère humanitaire des troupes de la Turquoise. Il m'a dit qu'il venait se présenter aux autorités préfectorales en sa qualité de commandant de la Mission à Cyangugu. Il nous a informés qu'il se préparait à partir en reconnaissance à travers la préfecture, qu'il souhaitait que soient levés tous les barrages routiers et que ses hommes protégeraient tous les réfugiés partout où ils les trouveraient, rassemblés ou isolés. Je lui ai renouvelé mon engagement et celui des services de la préfecture à collaborer avec lui et à lui fournir toutes les informations dont il pourrait avoir besoin pour l'accomplissement de sa mission⁵⁷. »

L'ensemble de ces témoignages tend à confirmer l'absence de soutien de la France aux autorités politiques ou militaires rwandaises, en dehors d'une collaboration rendue nécessaire lors d'actions de nature humanitaire et ponctuelle.

S'agissant, en dernier lieu, de l'exfiltration des membres de ce même Gouvernement, le témoignage le plus détaillé sur cette question reste celui d'un officier français membre de l'opération Turquoise. Il s'agit du colonel Jacques Hogard : « Le 16 juillet, le FPR annonce sa victoire totale à Kigali. Partout c'est l'effondrement des dernières structures de l'ancien régime. Dès lors la menace extérieure passe au second plan. Simultanément, mon officier de renseignement m'apprend l'arrivée en ville de membres du gouvernement intérimaire rwandais en fuite, accompagnés d'un certain nombre d'éléments de la garde présidentielle. Ce même gouvernement auquel la responsabilité directe du génocide sera imputée.

Après avoir rendu compte au général Lafourcade, je me rends, escorté du lieutenant Raoul et de ses commandos parachutistes du 2^e REP, auprès du président par intérim Théodore Sindikubwabo, pour lui signifier que sa

présence et celle des membres de son Gouvernement sont clairement indésirables. La zone humanitaire sûre ne peut être assimilée à un quelconque sanctuaire au profit de l'ancien gouvernement. L'entretien se déroule avec le Président et le ministre des Affaires étrangères, Jérôme Bicamumpaka, dans une ambiance tendue ; dehors les hommes de la garde présidentielle (GP) sont nerveux, les légionnaires parachutistes sont calmes, mais sur leurs gardes. Je résume nos conditions au président et à son ministre : ils ont vingt-quatre heures pour partir, eux et leurs familles. Je contacte mon homologue zaïrois, le colonel Opango Deke Kange, pour régler avec lui le passage au Zaïre. En définitive, le lendemain 17 juillet, l'ancien gouvernement obtempère et franchit la frontière⁵⁸ [...]. »

Il faut surtout signaler qu'une fois la présence des dirigeants rwandais signalée aux autorités françaises à Paris, le chargé de mission par intérim de la France aux Nations unies décide d'écrire au président du Conseil de sécurité pour savoir s'il est envisageable de les arrêter : « J'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit. La présence du "président" du "gouvernement intérimaire" du Rwanda et de quatre de ses "ministres" a été constatée à Cyangugu dans la zone humanitaire sûre du sud-ouest du Rwanda. Les autorités françaises ont fait savoir officiellement qu'elles ne toléreront aucune activité politique ou militaire dans cette zone sûre, dont la vocation est strictement humanitaire, et qu'elles prendront toutes dispositions pour faire respecter les règles applicables dans cette zone. Les autorités françaises se tiennent prêtes à apporter leur concours à toute décision du Conseil de sécurité concernant les personnes en cause. »

Le commandant de l'opération Turquoise rappelle d'ailleurs que si l'ONU avait autorisé l'arrestation des membres du gouvernement intérimaire ou de son président, les soldats français n'auraient pas hésité à les arrêter immédiatement⁵⁹.

C'est ce que confirme un autre témoignage, celui du capitaine des FAR, Pierre-Claver Karangwa, qui collabore à cette période avec les militaires de

Turquoise et a assisté à leur rencontre avec le Premier ministre du gouvernement intérimaire. Son récit est révélateur de l'état d'esprit des officiers français à l'égard des autorités rwandaises défaites : « Le 19 juillet 1994, le Front patriotique rwandais (FPR), vainqueur de la guerre, installa officiellement son Gouvernement à Kigali, la capitale du Rwanda. Le même jour, dans l'après-midi, le gouvernement du Premier ministre Kambanda qui avait sa base à Gisenyi devait prendre la route de l'exil et s'établir dans la ville de Bukavu au Zaïre. Sur sa route, l'hélicoptère militaire de l'armée déchu, qui avait à son bord le Premier ministre habillé d'un treillis militaire avec une longue barbe, se posa au camp de la gendarmerie de Kibuye. Quand le colonel Sartre vit le Premier ministre débarquer de l'hélicoptère, il me demanda s'il s'agissait d'un marchand de canons en provenance d'Afrique du Sud. Je lui rétorquai qu'il s'agissait du Premier ministre Jean Kambanda du gouvernement intérimaire. Il m'enjoignit de lui dire que s'il recevait l'ordre de l'ONU de l'arrêter, il n'hésiterait pas. Je rapportai le message au Premier ministre rwandais qui ne tarda pas, avec ses ministres, à remonter dans son hélicoptère en direction de Bukavu. Les Interhamwe et les militaires qui se présentaient dans la zone Turquoise étaient directement désarmés et j'ai appris plus tard que leurs armes étaient noyées dans les eaux profondes du lac Kivu⁶⁰ ».

Dans sa déposition devant le Tribunal pénal international, le Premier ministre Jean Kambanda donne des détails sur la façon dont il a été contraint de quitter la zone Turquoise suite à la menace française : « L'état-major avait déjà franchi la frontière à Goma dans les jours précédents tandis que les militaires restants s'étaient repliés à l'abri de la Turquoise. Le 17 juillet, le président Sindikubwabo nous a réunis pour nous informer qu'un émissaire de la Turquoise l'avait informé que nous étions indésirables. La décision par les membres du Gouvernement présents fut prise de quitter la zone le lendemain. Le même soir, le président Sindikubwabo accompagné de son chef de cabinet, de son chef de protocole

et de sa famille ont pris la route en convoi en direction du Zaïre tandis que son pilote y faisait suivre l'hélicoptère. Dans l'avant-midi du 18 juillet 1994, nous avons fait parvenir un message au Zaïre afin d'avertir de notre arrivée, vers 11 heures. Nous n'avions pas de retour, nous avons volé jusqu'au camp militaire Sayo [phonétique], le ministre Bizimana et moi-même. Après quelques heures d'attente, nous avons rencontré le colonel Opango [phonétique] qui nous a conduits chez le gouverneur du Sud-Kivu, le pasteur pentecôtiste Kendo Habonimona [phonétique]. Le président Sindikubwabo logeait déjà chez lui. Après nous avoir informés que nous étions accueillis en territoire zaïrois à titre humanitaire, qu'il ne nous considérait pas comme des réfugiés politiques, que son Gouvernement devait faire le sacrifice de nous accueillir, il nous a offert le logement dans une résidence privée. Il nous a aussi avisés de ne faire aucune déclaration publique.

Le 19 juillet, ou vers le 19 juillet, le colonel Opango nous a convoqués le ministre Bizimana et moi, il voulait nous faire part de sa lassitude d'attendre nos militaires, qui tardaient à franchir la frontière. Il avait réservé la barrière Ruzizi II [phonétique] aux militaires et la Ruzizi I aux civils. Il a menacé de fermer la frontière aux militaires s'ils ne se déplaçaient pas rapidement. Nous avons visité le camp militaire Panzi [phonétique], où seraient dirigés les militaires. Il s'agissait d'un grand terrain avec un bâtiment vieux et minuscule. Accompagnés du ministre Bizimana, escortés par des militaires zaïrois, nous avons rencontré le commandant du camp Cyangugu, Samuel Imanishimwe, pour lui transmettre les menaces du colonel Opango. Sous la menace de fermeture le colonel Musonera a fait franchir la frontière zaïroise à une troupe de près de 6 000 hommes.

Pour la population qui avait trouvé refuge auprès des forces de la Turquoise, nous ne rencontrions aucun problème. [Les réfugiés] se sentaient bien à l'abri derrière cette importante force, bien équipée en troupes, en blindés et en habillement. Turquoise leur laissait savoir qu'elle avait la

force pour les protéger, qu'ils n'avaient pas à fuir. De plus, on leur distribuait de la nourriture [...]. Vers la fin juillet, je me suis rendu à Goma, accompagné de Pauline Nyiramasuhuko et son mari Ntahobali Maurice et notre guide. Lorsque je suis arrivé là-bas, une épidémie de choléra faisait rage, l'armée française et l'armée japonaise participaient à l'ensevelissement des corps afin d'éviter la propagation de l'épidémie⁶¹. »

Interrogé sur la question de l'exfiltration des membres du gouvernement intérimaire par les militaires français, le ministre des Affaires étrangères rwandais précise la nature des échanges que le président Sindikubwabo et quelques-uns de ses ministres ont eus avec les officiers de Turquoise, notamment avec le colonel Jacques Hogard : « Ceux qui, en avril-juin 1994, appuyaient le FPR n'auront cessé de formuler des accusations mensongères contre le Gouvernement intérimaire ou contre la France. Ce fut ainsi qu'ils avaient accusé les forces françaises de l'opération Turquoise d'"avoir exfiltré" les membres du gouvernement intérimaire, ceux de la milice Interahamwe, ainsi que ceux des FAR. Pour cette partie, je vais baser mon témoignage et ma réflexion sur des publications qui ont été faites après 1994. Ceci me semble important dans la mesure où dans ces publications, on y parle de choses dont certaines sont fausses, relativement au gouvernement intérimaire rwandais. Il est donc important que, en tant que témoin privilégié des faits, je confirme certaines choses, tout en réfutant ou en corrigeant d'autres⁶². »

Pour l'ancien ministre rwandais, la condamnation politique et médiatique du gouvernement intérimaire aurait conduit des journalistes et diverses organisations des droits de l'homme à faire des affirmations fallacieuses. Il soutient que : « Contrairement à diverses accusations dont celles formulées par le régime rwandais de Paul Kagame, l'État français n'a pas organisé, par le biais de l'opération Turquoise, une retraite au Congo (ex-Zaïre), au profit des ex-FAR et des Interahamwe, voire des membres du gouvernement intérimaire, en juillet 1994. Depuis la mise en place de leur

premier Gouvernement, le 19 juillet 1994, les dirigeants rwandais issus du FPR ne cessent de déclarer que l'État français aurait initié l'opération Turquoise dans le but de permettre à des "criminels hutus" de s'exiler en RD-Congo (ex-Zaïre), et de préparer leur retour au Rwanda par les armes. Ces dirigeants veulent principalement parler des politiciens rwandais et des anciens soldats des FAR. Or, à ma connaissance, la France n'a jamais porté assistance à des Rwandais qui voulaient fuir vers l'ex-Zaïre, en juillet 1994.

Je peux d'autant plus parler de cela que je me trouvais physiquement tantôt à Gisenyi, tantôt à Cyangugu au moment des faits, et qu'en même temps, j'ai pu avoir des entretiens avec certains des responsables (civils et militaires) de l'opération Turquoise.

J'ai en effet rencontré séparément aussi bien les administrateurs civils que les commandants militaires de la force Turquoise, au cours des vingt-cinq premiers jours de leur présence sur le terrain, deux fois à Cyangugu (Rwanda), avec les militaires, mais aussi une fois à Goma (Zaïre), avec le diplomate Yannick Gérard. À chaque fois, nous avons abordé ensemble plusieurs points. L'opération Turquoise a plutôt assuré la protection de personnes qui étaient menacées par la guerre et par l'insécurité générale qui régnaient dans la zone sud-ouest du Rwanda. Pour ce qui concerne les personnes bénéficiaires de cette protection, il y a eu d'abord des Tutsis, regroupés dans un gros camp sis à Nyarushishi, non loin de la ville de Cyangugu, puis des Hutus, une fois qu'une "zone humanitaire sûre" avait été mise en place dans cette partie sud-ouest du Rwanda. Au camp des personnes déplacées de Nyarushishi, les militaires français ont pris la relève d'une section de la gendarmerie nationale rwandaise, laquelle avait assuré, jusque-là, la protection d'environ dix mille personnes déplacées d'ethnie tutsie pour l'essentiel. Je n'oublie pas bien sûr les autres opérations de secours que des militaires français avaient entreprises pour secourir beaucoup de Tutsis, notamment dans la préfecture de Kibuye, mais aussi quelques Hutus⁶³. »

Lorsque le colonel Hogard signifie au ministre des Affaires étrangères que les membres du gouvernement intérimaire sont indésirables dans la zone Turquoise et qu'ils ont désormais vingt-quatre heures pour quitter la ville, l'ancien ministre explique avoir répliqué : « Je lui ai dit d'emblée que j'étais étonné par la manière d'agir des autorités françaises car elles se comportaient comme si elles étaient dans un pays conquis [...]. Je l'informai aussi que nous étions plus soucieux que ne l'étaient les autorités françaises de la sécurité des citoyens rwandais, et que dès le 9 avril 1994, j'avais personnellement adressé une demande expresse au gouvernement français pour une assistance en vue d'enrayer les massacres de civils, dans la ville de Kigali, avant qu'ils ne s'étendent dans le reste du pays [...] que depuis cette date, l'État français avait fait la sourde oreille, et que plus de deux mois après, et après des centaines de milliers de morts, voilà que ces mêmes dirigeants prétendaient vouloir sécuriser les populations civiles rwandaises ! Enfin, je me permis d'ajouter qu'en tant que citoyen rwandais, personne, y compris l'État français, ne pouvait m'empêcher de circuler dans mon pays, y compris dans la ZHS ! Je lui indiquai enfin que j'avais des informations à l'effet que le gouvernement français subissait de fortes pressions politiques et diplomatiques, de la part de divers acteurs internationaux.

J'ajoutai que, sur base du mandat que la France avait reçu du Conseil de sécurité de l'ONU, relativement à l'opération Turquoise, ni lui colonel français, ni ses supérieurs de Goma ou de Paris, ne disposaient de mandat effectif pour m'empêcher de circuler à Cyangugu ou ailleurs au Rwanda. Je terminai ma déclaration en lui disant toutefois que j'étais un homme politique responsable, et qu'à ce titre, je ne voudrais pas être accusé par qui que ce soit d'avoir été à l'origine de l'échec d'une mission soi-disant de "sécurisation" de mes compatriotes par la France, et que pour cette raison, j'avais envisagé depuis quelques semaines déjà de quitter définitivement le Rwanda pour l'étranger⁶⁴. »

Le dernier témoignage et non des moindres est celui du lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, ancien officier de renseignements à l'état-major des forces armées rwandaise : « La France n'était pas venue pour le gouvernement intérimaire de Jean Kambanda, car la propagande l'avait rendu infréquentable. Les membres du Gouvernement ont traversé la frontière pour se réfugier au Zaïre par leurs propres moyens, et non pas avec l'aide des Français.

Le FPR et ses alliés déplorent le fait que les militaires français de l'opération Turquoise n'aient pas arrêté les "génocidaires" qui ont eu le temps de traverser la frontière pour trouver refuge au Zaïre. Mais tout le monde devrait comprendre que les Français n'avaient pas reçu la mission de mener une enquête pour identifier les "génocidaires". Et tous les dignitaires de l'ancien régime n'étaient pas nécessairement coupables, comme on a voulu le faire croire. Seule la justice pouvait mener les enquêtes, et condamner les vrais coupables.

Si les militaires français avaient agi sur base de la seule propagande du FPR et de ses alliés, ils seraient en train de se rendre compte aujourd'hui, qu'ils se sont trompés de coupables. En tout cas, je trouve que l'attitude des Français, sur ce point, a été très sage et réfléchie. La France devrait donc rester fière de ce qu'elle a accompli lors de l'opération Turquoise, même si nous aurions aimé qu'elle puisse faire davantage. Elle a été seule contre tous, pendant cette période difficile⁶⁵. »

En plus du soutien présumé au gouvernement intérimaire et de « l'exfiltration » de ses membres, le régime de Paul Kagame et certaines associations continuent d'affirmer que des soldats de l'opération Turquoise auraient également incité la population à fuir le pays pour s'exiler au Zaïre. Ainsi, en 2008, le gouvernement rwandais publie un communiqué affirmant : « Que cela soit à Gikongoro, à Kibuye ou à Cyangugu, durant les derniers jours de leur présence, les militaires français ont pratiqué la politique de la terre brûlée. Ils ont ordonné simultanément dans les trois

préfectures aux autorités locales d'inciter la population hutue à fuir massivement au Zaïre. Des officiers supérieurs français en situation de commandement ont tenu des réunions publiques pour inciter directement la population à fuir. Le colonel Patrice Sartre a organisé une grande réunion publique le 13 juillet 1994 à Rubengera durant laquelle il a fortement incité la population à fuir au Zaïre en promettant l'aide de la France pour un retour armé dans peu de temps. Cette incitation française à fuir massivement le pays est à la base de la grave crise humanitaire qui a frappé les réfugiés rwandais au Zaïre en juillet 1994⁶⁶. »

Un ancien officier de gendarmerie des FAR apporte toutefois un autre éclairage sur les raisons qui ont poussé les populations hutues à s'exiler massivement au Zaïre courant juillet : « Après la conquête de la ville de Kigali par les militaires du Front patriotique rwandais le 4 juillet 1994, j'ai reçu l'ordre de l'état-major de me rendre dans la nuit du 4 au 5 juillet 1994 au camp de la gendarmerie de Kibuye pour aider le major gendarme Jabo, dont l'état de santé s'était beaucoup dégradé. Le camp était habité par les familles des gendarmes qui avaient fui les zones de combat.

Dans la même journée, je me suis rendu au campement des militaires français de la zone Turquoise pour me présenter et m'enquérir de la situation. [...] Je me suis présenté au colonel Sartre pour l'informer d'une part que le major Jabo était très malade et d'autre part que si jamais il avait besoin de mes services, j'étais disponible. Le colonel m'a fait directement savoir qu'il avait un problème avec les autorités préfectorales qui incitaient la population locale et les réfugiés, principalement originaires de la préfecture de Gitarama, regroupés dans des camps éparpillés dans sa zone de protection à suivre les consignes du Gouvernement et à s'exiler en République démocratique du Congo, ex-Zaïre. Certains ténors du Gouvernement menaient une campagne antifranaïse en soutenant que la France n'était plus l'amie du Rwanda parce qu'elle ne voulait plus aider le Gouvernement à combattre les troupes du FPR. Pour se venger, certains

membres du gouvernement intérimaire exhortaient la population à quitter la zone Turquoise sous contrôle des militaires français pour faire échec à leur mission. Le but était purement politique puisque le Gouvernement n'avait pas les moyens de nourrir et de protéger la masse de réfugiés désespérés. La population avait donc tout intérêt à rester dans la zone Turquoise sous la protection des militaires français du fait de l'insécurité qui régnait partout.

Pour pallier cet exode massif vers le Congo, le colonel Sartre a entrepris une campagne de sensibilisation auprès de la population de Kibuye et surtout auprès des réfugiés installés dans les différents camps érigés dans sa zone pour les encourager à rester sur place afin de garantir leur sécurité. C'est ainsi que pour donner plus de crédibilité à son message, le colonel Sartre me proposa de l'accompagner dans ses meetings avec la population. Comme la mission était noble et que le but recherché était d'aider la population qui ne se savait pas plus à quel saint se vouer pour survivre, j'ai aussitôt accepté la proposition du colonel Sartre.

Bien sûr, je n'ignorais pas les critiques que certains ténors du camp gouvernemental me réserveraient parce que j'avais désobéi à leurs consignes. Étant considéré comme un "traître", j'étais donc passible d'une peine capitale. Mais cela ne m'a pas impressionné. J'ai exécuté ma mission aux côtés du colonel Sartre et la population de Kibuye a été sauvée du désastre, particulièrement de la faim et du choléra qui se sont abattus sur les réfugiés rwandais de l'est du Zaïre⁶⁷. »

Ces témoignages démontrent que ce ne sont pas des militaires de l'opération Turquoise qui ont poussé les populations à l'exode, contrairement à ce qu'affirme, près de quatorze ans après les faits, le communiqué du régime au pouvoir à Kigali.

Un autre élément confirme cette analyse. Il s'agit des communiqués rédigés sous forme de tracts par le commandant de Turquoise à destination des réfugiés, notamment celui du 4 juillet 1994 qui dit : « Afin d'éviter tout malentendu sur le rôle de la mission que je dirige, je tiens à préciser ceci :

dans le cadre de notre mission humanitaire en faveur des personnes déplacées, nous interdirons toute exaction dans la zone placée sous notre responsabilité et y refuserons l'intrusion d'éléments armés. [...] Notre rôle est d'assurer la survie de tous ceux qui ont déjà beaucoup et suffisamment souffert. » Un autre tract diffusé en français et en kinyarwanda est encore plus explicite : « Avis à la population rwandaise : vous êtes maintenant dans la zone humanitaire sûre, protégée par l'armée française. Ne vous déplacez plus. Restez sur place, l'aide humanitaire va vous parvenir. Soyez sans crainte, l'armée française veille sur votre sécurité. »

À ce sujet, il faut remarquer que le rapport du secrétaire général des Nations unies de 1995, qui établit un bilan de la sécurité des camps de réfugiés rwandais, ne fait aucune allusion à une quelconque exfiltration des membres du gouvernement intérimaire par les soldats de Turquoise. Il explique au contraire que leur présence au Zaïre est liée au mouvement général d'exode des Rwandais qui fuyaient la guerre civile et surtout l'avancée des rebelles du FPR : « La plupart des réfugiés qui se trouvent dans la région de Goma, au Zaïre, ont fui le Rwanda au milieu de 1994. Les ex-dirigeants et les anciennes forces et milices gouvernementales du Rwanda se sont réfugiés dans cette région en même temps que d'innombrables civils lorsque le Front patriotique rwandais (FPR) a pris le contrôle de la partie occidentale du Rwanda aux derniers jours de la guerre. C'est ce qui explique qu'il se trouve parmi les réfugiés au Zaïre davantage d'éléments politiques et militaires et de miliciens de l'ex-Gouvernement que dans les camps de Tanzanie ou du Burundi⁶⁸. »

Cette analyse est corroborée par plusieurs rapports de MSF⁶⁹ et même par certains journalistes présents sur le terrain : « Au fur et à mesure que les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) gagnent du terrain, les Hutus du Rwanda – 85 % de la population – se replient vers l'ouest en direction du Zaïre ; “Ils préfèrent s'y réfugier plutôt que d'aller au Burundi où l'armée tutsie détient toujours la réalité du pouvoir”, explique un

responsable humanitaire. [...] Divers ministres du “gouvernement intérimaire” viennent d’ailleurs de s’y réfugier, le dos au mur protecteur du Zaïre. Seul le Premier ministre, Jean Kambanda, semble être resté à Gitarama, menacé d’encerclement par le FPR⁷⁰. »

En définitive, les témoignages du colonel Hogard et du ministre rwandais des Affaires étrangères, Jérôme Bicamumpaka, montrent clairement qu’il existe des divergences majeures dans l’appréciation de la situation politique et humanitaire du Rwanda entre les autorités françaises et rwandaises. Autrement dit, les objectifs de l’opération Turquoise et ceux du gouvernement rwandais, menacé de destitution par les rebelles du FPR/APR, n’ont jamais coïncidé.

Si les membres du gouvernement intérimaire ont espéré obtenir le soutien de la France pour contraindre leurs adversaires à respecter le cessez-le-feu, mettre fin aux hostilités et aux tueries et enfin aboutir à un partage du pouvoir conformément aux accords d’Arusha, la France, elle, a cessé de soutenir les Hutus pour ne plus être perçue comme une alliée des « génocidaires ».

Le commandant de l’opération Turquoise donne un exemple significatif de cette position lorsqu’il décrit sa rencontre avec le chef d’état-major rwandais, Augustin Bizimungu : « La visite du ministre de la Défense François Léotard et de Mme Michaux-Chevry, ministre déléguée chargée de l’Action humanitaire et des droits de l’homme, est attendue pour le lendemain. Ils iront tous les deux dans le sud, vers Bukavu et Cyangugu, mais par des circuits différents. Les activités opérationnelles vont être réduites pour assurer la sécurité des ministres, mais je sais que leur présence est importante pour les soldats. Face à ce qu’ils découvrent et au choc qu’ils reçoivent, le soutien explicite des autorités politiques est nécessaire. Au même moment, le gouverneur zaïrois de la région militaire me contacte pour me proposer une rencontre avec le chef d’état-major des FAR, le général Augustin Bizimungu. Il pourrait me donner des informations

cruciales sur les mouvements de ses troupes et celles du FPR. Je veux aussi insister auprès de lui sur la nécessité d'arrêter tous les combats, car la situation humanitaire se dégrade. Mais avant, je sonde le terrain. Je m'interroge sur les intentions du chef militaire rwandais. Que comprend-il de Turquoise ? Sait-il déjà qu'il ne peut rien attendre de moi ? Je n'ai aucun doute sur ce qu'il va me demander : des munitions et un soutien contre le FPR. Diplomatiquement, la situation est délicate : une mauvaise interprétation de cette rencontre par la presse ou le FPR aurait des conséquences qu'on peut imaginer. Je dis oui, mais pour une entrevue secrète à Goma. Nos différents services se mettront d'accord pour organiser le rendez-vous. Le général Bizimungu va être déçu⁷¹. »

Le commandant de la Minuar, le général Roméo Dallaire, qui a, lui aussi, rencontré l'officier rwandais, témoigne également de la crainte du commandement de Turquoise que la presse ou le FPR apprennent la présence du chef d'état-major des FAR en zone française : « Je devais rencontrer le général Bizimungu à Goma à 11 heures, le matin du 16 juillet. Je voulais aussi reprendre les contacts avec les chefs de districts de Goma et Bukavu pour vérifier moi-même leurs intentions concernant les réfugiés, plus particulièrement avec les militaires rwandais et, parmi eux, la milice. Je fus accueilli à l'aéroport par Lafourcade, qui me demanda d'être discret sur la façon dont la rencontre avec Bizimungu avait été arrangée – cela pourrait paraître suspect que le dirigeant de l'armée gouvernementale rwandaise soit à l'intérieur du camp militaire français⁷². »

Toutes ces précautions des responsables militaires et politiques français, cette crainte permanente et systématique de l'interprétation que pourraient faire la presse ou le FPR des contacts entre militaires français et Forces armées rwandaises ou membres du gouvernement intérimaire au moment de l'opération Turquoise, vont tout à fait à l'encontre de l'idée d'un soutien effectif de la France au camp gouvernemental. Bien que les gouvernements français et rwandais subissent des accusations conjointes venant soit du

FPR, soit de la presse ou des organisations humanitaires, ils ne se sentent nullement solidaires et ne partagent pas le même sort. Ni la coopération bilatérale qu'ils ont entretenue entre 1990 et 1993 ni les accusations de « complicité de génocide » ne semblent les unir ou les inciter à s'associer.

Dans ce contexte post-6 avril 1994, où la France cherche avant tout à améliorer l'image que le monde se fait de son action au Rwanda et où le gouvernement intérimaire lutte pour sa survie, rien ne rapproche véritablement les deux parties ; l'une recherche incontestablement le soutien de l'autre mais finit par comprendre qu'elle n'a aucune chance de l'obtenir, et en nourrit une certaine amertume, voire une certaine rancœur.

Le commandant de l'opération Turquoise résume d'ailleurs très clairement cette situation dans son ouvrage : « Ils [NDA : Les Hutus sous le régime Habyarimana] ont été nos alliés, par les accords d'assistance militaire datant des années 1970. Nous les avons épaulés lors des premières attaques du FPR depuis l'Ouganda voisin, de 1990 à 1993, afin de favoriser la stabilité politique et une transition démocratique. Mais, parmi eux, certains se sont rendus coupables de participation à cette entreprise de mort. Comment faire la différence entre ceux qui combattent encore loyalement et ceux qui sont complices du pire ? De toute façon, notre position envers eux sera celle de l'impartialité. Ils ne sont plus nos alliés⁷³. »

Pour le chercheur belge Olivier Lanotte : « Les détracteurs de l'opération Turquoise accusent celle-ci d'avoir rendu impossible l'encercllement des extrémistes hutus par le FPR et d'avoir au contraire favorisé leur fuite vers le Burundi, où ils se seraient remis à “travailler” vers le Kivu au Zaïre. Ce grief, répété à l'envi par certains esprits chagrins depuis 1994, est sans fondement. S'il est vrai que l'arrivée de plus d'un million de réfugiés rwandais a durablement déstabilisé l'est du Zaïre, il est totalement illusoire de penser que sans l'intervention française, il n'y aurait pas eu de repli des forces du génocide vers le Zaïre. Ni les milices, ni

l'armée rwandaise, ni même les membres du gouvernement intérimaire n'ont eu besoin de l'opération Turquoise pour se réfugier au Zaïre⁷⁴. »

Lanotte souligne en outre : « Le 24 avril 1994, soit deux mois avant l'opération Turquoise, plusieurs centaines de milliers de personnes qui fuyaient l'avancée du Front patriotique dans l'est du Rwanda avaient ainsi franchi en quelques heures la frontière tanzanienne et s'étaient réfugiées dans la région de Benako où furent créés d'immenses camps de réfugiés. Ces populations hutues n'avaient pas eu besoin d'une quelconque assistance pour prendre la route de l'exil. La propagande du "Hutu power", mais aussi les multiples exactions commises par le FPR, avaient suscité un véritable sentiment de peur panique au sein de la population hutue. Il en va de même lors des exodes sur Goma et Bukavu en juillet et août 1994. C'est la terreur suscitée par la progression du FPR qui incite les Rwandais à se réfugier au Zaïre⁷⁵. »

Si les soldats de l'opération Turquoise ne sauraient donc être concernés par l'exfiltration des auteurs présumés du génocide vers le Zaïre ni par le « soutien aux génocidaires », peut-être auraient-ils néanmoins participé au « génocide » lui-même ?

Dès le mois de septembre 1994, un article du journal *Le Monde* annonce, sous le titre « L'armée française dans le piège rwandais », que : « Abandonnée par les Forces armées rwandaises (FAR), tombée sous le pouvoir FPR, la capitale du Rwanda conservait une large part de ses mystères. C'est là qu'au mois de juillet, dans les bureaux encombrés du ministère de la Défense, capharnaüm à l'image du chaos rwandais, une équipe de journalistes a accédé sans encombre à une série de documents, à en-tête de Paris ou de Kigali, portant la signature de représentants des gouvernements français ou rwandais, marqués par des tampons "secret" ou "confidentiel", et qui permettent de reconstituer, avec plus de précision qu'auparavant, les étapes de vingt ans de coopération militaire entre les deux pays. »

Le Monde rappelle que « les extraits des archives de Kigali qui devraient être diffusés mercredi soir 21 septembre, sur France 3, au cours de l'émission "La marche du siècle", consacrée au "génocide rwandais", dévoilent avec une précision et une constance toutes militaires la réalité d'une coopération qui, pour être officielle, n'en a pas moins connu de fort discrètes applications ».

Cet article laisse entendre que l'émission de France 3 va révéler que la coopération officiellement reconnue entre Paris et Kigali s'est doublée de relations beaucoup plus douteuses ou suspectes. Que faut-il penser de la mise à disposition des médias français de ces documents d'archives par le nouveau pouvoir de Kigali ? Il est clair que pour le FPR, qui dirige le Rwanda depuis sa victoire militaire totale proclamée le 18 juillet 1994, voir relayer, dans une émission de grande écoute, ses accusations sur l'implication de la France dans le « génocide » par des journalistes français est une aubaine. D'ailleurs, le choix d'une chaîne publique pour faire passer ce type de message n'est pas innocent.

Le reportage ouvrant l'émission « La marche du siècle⁷⁶ » concerne une femme : Madeleine Mukamabano, journaliste franco-rwandaise (Tutsie) proche du FPR, en service à Radio France internationale (RFI⁷⁷). Elle a perdu de nombreux membres de sa famille durant les massacres et vient, pour la circonstance, exprimer sa souffrance en tant que victime du « génocide tutsi ». Rodée aux actions de propagande du FPR qu'elle pratique parfois audacieusement et sans grande retenue à RFI, elle condamne les actes de « génocidaires » hutus dont certains reconnaissent avoir « frappé à la nuque [...] n'importe où », « à la hâte », « pour ne pas être tué »... D'après le reporter du document, ces Hutus « génocidaires » étaient manifestement soutenus par la France. Les images de cadavres jonchant le sol et le regard effaré de la journaliste de RFI au milieu de ces corps mutilés s'ajoutent à l'émotion suscitée par le récit des victimes ou des bourreaux.

L'émission a donc clairement pour but de montrer l'horreur et de dénoncer le rôle trouble de la France et sa connivence avec un régime hutu « génocidaire ». La mise en scène est parfaite et l'impact assuré. Difficile de savoir quelles sont la part du vrai et la part du faux dans cette émission. D'un côté, il y a des victimes de massacres qui expriment leur souffrance et de l'autre côté, il y a les commentaires du journaliste qui relèvent soit de ses opinions personnelles ou de ses émotions, soit de la surenchère des images muettes qui n'expliquent rien. Tout peut effectivement se mélanger ou s'entremêler et tout est surtout fait pour émouvoir. L'effet de cette émission n'est pas d'obtenir la compréhension mais plutôt la condamnation (de la France).

Le lendemain de l'émission, le 22 septembre 1994, *L'Humanité*, sous la plume du journaliste Michel Muller, publie un article affirmant : « La diffusion de ce document, hier soir par "La marche du siècle" (France 3), dans le cadre de ses dossiers "États d'urgence", fut l'un de ces grands moments de télévision comme nous aimerions en voir plus souvent. Le travail réalisé sous la responsabilité de Jean-Marie Cavada "pour le devoir de mémoire" est d'une totale rigueur. »

Et le journaliste d'ajouter : « Les différentes enquêtes, menées sur place, montraient aussi que le génocide, qui a coûté la vie à un million de personnes, a été programmé par la dictature de Habyarimana, préparé par une propagande raciste systématique, sous le regard impavide des représentations diplomatiques occidentales et, notamment, des services français. L'enquête a décrit – preuves écrites à l'appui – comment les autorités françaises ont coopéré avec le régime, en lui fournissant, à partir de 1990, des armes et des militaires. La preuve a aussi été apportée – confirmant ce que nous disions dans *L'Humanité* – que des paras français ont formé des tueurs, participé aux combats contre le Front patriotique rwandais et aux "opérations de contrôle" de la population. Le démenti

publié hier soir par le Quai d'Orsay, qui "s'étonne des affirmations des auteurs" des reportages, est un aveu. »

Les accusations d'une participation directe des soldats de l'opération Turquoise au génocide ont constamment été agitées par le régime FPR et persistent depuis vingt-cinq ans, presque chaque année, lors des commémorations du « génocide tutsi ». Le choix des médias français pour porter constamment ces accusations est devenu un rituel d'une très grande efficacité. À force de le dire aux Français, ils finissent par croire sur parole et par s'habituer au message accusateur.

Dans un reportage diffusé sur la chaîne de télévision publique France 2 en 2004, le président rwandais Paul Kagame déclare devant les journalistes : « Des Français sont impliqués dans le génocide. Certains travaillaient secrètement pour le gouvernement rwandais. » Poursuivant sur sa lancée, le 25 mars 2004, le président Paul Kagame déclare à l'Agence France Presse au sujet des soldats de l'opération Turquoise : « Ils ont ouvert les routes pour permettre aux auteurs du génocide de fuir [...]. Ils ont sauvé ceux qui tuaient, pas ceux qui étaient tués. »

Deux semaines plus tard, le 7 avril à Kigali, lors des cérémonies du dixième anniversaire du « génocide tutsi », ses accusations se font encore plus virulentes : « Quant aux Français, leur rôle dans ce qui s'est passé au Rwanda est l'évidence même. Ils ont sciemment entraîné et armé les troupes gouvernementales et les milices qui allaient commettre le génocide. Et ils savaient qu'ils allaient commettre un génocide. » Kagame ajoute : « Les Français ont délibérément sauvé les tueurs sans protéger les victimes [...]. Ils ont l'audace de venir ici et de rester là sans s'excuser⁷⁸. » Le secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, Renaud Muselier, présent et manifestement visé par ces propos encaisse et décide d'écourter son séjour à Kigali. Les dirigeants français sont traînés dans la boue et humiliés. Ils peinent à réagir et à dire que celui qui leur parle ainsi a les mains sales jusqu'aux coudes et qu'il les a plongées dans le sang de ses compatriotes.

Dix ans plus tard, en 2014, à l'occasion du vingtième anniversaire de la tragédie rwandaise, le directeur de rédaction du site internet Médiapart, Edwy Plenel, se demande : « Faudra-t-il donc attendre un demi-siècle pour que la République française prononce, par la voix de son plus haut représentant, les mots qu'elle doit au peuple rwandais ? Mots d'excuse, mots de pardon, mots de vérité. Dire, tout simplement, ce fait d'histoire : la France, c'est-à-dire sa présidence, son Gouvernement, son État et son armée, fut complice du génocide au Rwanda. Parce qu'elle a longtemps soutenu et armé le pouvoir qui l'a planifié, parce qu'elle a formé les civils et les militaires qui l'ont exécuté, parce qu'elle a épousé l'idéologie raciste dite hamitique qui l'animait, parce qu'elle n'est pas intervenue pour l'empêcher, parce qu'elle a laissé sans défense des populations qui lui demandaient protection, parce qu'elle a même facilité la fuite des génocidaires vers le Congo voisin⁷⁹. »

Selon M. Plenel, pour qui il ne fait aucun doute que la France porte une lourde responsabilité dans le « génocide », le plus haut représentant de la République française devrait faire repentance. Il s'exprime avec autorité sur un sujet qu'il maîtrise à peine et porte des accusations à l'emporte-pièce. En réalité, des années auparavant, le président Nicolas Sarkozy, qui était porte-parole du Gouvernement au moment de l'opération Turquoise, s'était rendu en visite officielle au Rwanda et avait évoqué au cours d'une conférence de presse commune avec le chef de l'État rwandais, Paul Kagame, des « erreurs d'appréciation, des erreurs politiques [aux] conséquences absolument dramatiques⁸⁰ ». Ces termes, auxquels le Président français n'apporte pas plus de précision, ont été considérés par certains journalistes comme la reconnaissance du rôle trouble de la France dans le « génocide » du Rwanda. Le crédit a ainsi été donné à tous ceux qui assimilent la politique française conduite au Rwanda à une « faute de Mitterrand⁸¹ ». Cependant, la visite de Nicolas Sarkozy à Kigali, qui intervient dans un contexte de tension politico-diplomatique entre la France et les dirigeants

rwandais, répondait d'abord à une volonté d'apaisement plus que, comme certains l'ont cru, à une clarification des « erreurs de la France ».

Vingt ans après les faits, la tribune d'Edwy Plenel s'inscrit dans le prolongement d'une campagne d'accusations pro-FPR en France, qui a commencé dès le mois d'avril-mai 1994⁸² par une série d'articles dans *L'Humanité*⁸³, *Le Figaro*, *Libération*, *L'Express* et *L'Événement du Jeudi*⁸⁴ portant sur la politique menée depuis 1990 par la France au Rwanda, avant de s'étendre à l'opération Turquoise⁸⁵. Cette campagne a été poursuivie depuis, tantôt à l'instigation du gouvernement rwandais ex-FPR, tantôt sous le couvert de l'association Survie-France.

Cette dernière a notamment mis sur pied une Commission d'enquête citoyenne (CEC) pour établir la responsabilité de l'État français dans le génocide⁸⁶. Dans le rapport qu'elle tire de ses auditions, la Commission recense les premières accusations dans la presse et livre ses jugements sur les journalistes. S'agissant de *L'Humanité*, la Commission rappelle : « Comme ce rapport cherche d'abord à représenter dans quelle mesure et en quels termes la presse quotidienne a parlé de la responsabilité de la France, nous avons limité notre examen aux numéros entre le 17 juin, date à laquelle Alain Juppé utilise à nouveau le mot “génocide” (il l'avait déjà employé le 16 mai) pour préparer l'intervention française au Rwanda, et le 2 juillet, où les militaires français s'approchent de Butare. C'est la période où *L'Humanité* titre presque chaque jour sur le Rwanda et où le quotidien ne cesse de s'interroger sur les motivations de la France. L'accusation est lancée dans le numéro de *L'Humanité Dimanche* du 26 mai au 1^{er} juin, par Jean Carbonare qui, plus qu'il ne l'a fait dans *Le Figaro* et *Libération*, détaille le contenu du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda publié en janvier 1993 (paru dans *L'Humanité Dimanche* du 18 au 24 février 1993) : il a vu dans le camp de Bigogwe, entre Gisenyi et Ruhengeri, “des paras commandos français qui formaient les soldats responsables des massacres dans la

région. Par camions entiers, les civils étaient amenés, torturés et exécutés, et c'est aussi par camions entiers que les corps étaient enterrés dans une fosse commune près du cimetière⁸⁷». »

S'agissant du *Figaro*, le rapport de la Commission d'enquête citoyenne souligne : « Le 24, la première page du *Figaro* annonce un article de Patrick de Saint-Exupéry qui occupe la pleine page 2. “Les abattoirs du Rwanda” est le premier récit du journal sur le génocide. De la Tanzanie à la capitale, Patrick de Saint-Exupéry accompagne le FPR dans les zones libérées du Sud. Il a vu les fosses communes, les morts entassés dans des églises. Il parle des tueries dans les marais, de la diversité des mises à mort. On comprend que la mise à mort a été planifiée, que, dans la plupart des provinces, elle a commencé le 7 avril, que les préfets et les bourgmestres en sont les promoteurs, les miliciens les exécutants, et que la population a pris leur relais. On comprend que c'est un génocide. Pourquoi maintenant seulement ? Pas seulement parce que Patrick de Saint-Exupéry est arrivé à un moment où l'on pouvait saisir la vérité, mais aussi parce que c'est un bon journaliste qui respecte l'éthique de sa profession et l'honneur⁸⁸. »

Reconnaissant qu'il revient à Patrick de Saint-Exupéry d'avoir, le premier, commencé à montrer l'implication de la France dans le génocide, la Commission estime toutefois que la rédaction du *Figaro* ne va pas assez loin : « Alors que la rédaction du journal aurait pu interroger ou faire écrire les spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs, en particulier les historiens et les sociologues qu'elle avait sous la main à Paris, elle a continué à répéter les mêmes sottises sur l'ethnisme et les haines tribales, à accréditer le discours unique de l'Élysée et du Gouvernement, à parler jusqu'en août des “rebelles tutsis”, sans doute plus par paresse intellectuelle que par volonté de tromper le lecteur⁸⁹. »

La Commission d'enquête citoyenne énonce finalement son appréciation de l'ensemble du dossier : « En conclusion, il faut rendre hommage aux correspondants du journal, et en particulier à Patrick de

Saint-Exupéry, pour la qualité et l'honnêteté de leurs reportages. Seul Patrick de Saint-Exupéry analyse le contenu politique de ce génocide, sans toutefois conduire d'analyse historique. [...] Enfin, ils ont jusqu'au bout manifesté une hostilité envers le FPR, sans dire jamais que le seul moyen d'arrêter le génocide était de permettre à ses soldats de libérer le Rwanda d'un pouvoir de fait construit autour d'un projet génocidaire⁹⁰. »

Outre les enquêtes de Patrick de Saint-Exupéry, d'autres enquêtes journalistiques seront publiées par différents journaux destinés à prouver l'implication de la France dans le « génocide ». C'est ainsi que dans un numéro du magazine anarchiste chrétien *Golias* de janvier/février 2006, sous le titre « Les documents qui embarrassent l'Élysée », sont réunis cinq documents qui seraient susceptibles de prouver le lien de la France avec les « génocidaires ».

Il s'agit d'une note du 6 mai 1994 du chef d'état-major particulier du président François Mitterrand, Christian Quesnot, d'une seconde note du 24 mai du même Christian Quesnot, d'une lettre du 22 mai du président intérimaire rwandais, Théodore Sindikubwabo, d'une note du 26 février 1993 du ministre français de la Défense, Pierre Joxe, destinée à François Mitterrand et d'une note du 2 mars 1993 du conseiller à l'Élysée, Dominique Pin. Toutes ces correspondances sont regroupées et présentées dans un dossier intitulé : « Rwanda : l'honneur perdu de la France ».

En introduction, il est annoncé : « Quelques semaines après la commémoration fiévreuse de la mort de François Mitterrand, où l'on s'abstient soigneusement de prononcer ou d'écrire le mot "Rwanda", *Golias* apporte, à travers la publication de documents inédits, un éclairage moins enthousiaste sur la politique de l'Élysée dans la conduite de ce dossier entre 1990 et 1994⁹¹ ».

Cette annonce laisse au moins entendre qu'à la suite d'une recherche, le magazine est en mesure d'apporter les preuves d'une compromission de la France dans le « génocide » du Rwanda puisque, selon le journal, « le

gouvernement génocidaire remercie François Mitterrand ». Néanmoins, la publication de ces documents ne procède pas explicitement d'une enquête journalistique car elle n'est accompagnée d'aucun travail explicatif signé d'un journaliste. Il y a donc lieu d'examiner ici ces documents et ce qu'ils révèlent exactement.

La note du général Quesnot du 6 mai 1994 est un compte-rendu au président Mitterrand de l'entretien téléphonique qu'il a eu, en tant que chef d'état-major particulier de l'Élysée, avec le président rwandais intérimaire, Théodore Sindikubwabo. Alors que ce dernier voulait parler au président Mitterrand pendant les massacres, le général Quesnot lui a répondu qu'un tel entretien n'était « pas possible » mais qu'il transmettrait son message au chef de l'État français. C'est l'occasion pour le Président rwandais d'exprimer ses remerciements au président Mitterrand pour tout ce qu'il a fait jusque-là pour son pays dans le cadre de la coopération franco-rwandaise et pour l'accueil réservé à son ministre des Affaires étrangères, Jérôme Bicomumpaka, à Paris le 27 avril 1994. Le Président intérimaire dit vouloir « l'application des accords d'Arusha » (accords de paix signés entre le régime d'Habyarimana et le FPR) mais estime que « le FPR, très aidé par le président Museveni de l'Ouganda, a pour seul objectif de s'emparer du pouvoir par la force à Kigali ».

Golias reprend l'extrait portant sur les remerciements et le fait précéder de : « Dans le cadre d'un premier entretien téléphonique avec le général Quesnot, le 4 mai, la plus haute autorité rwandaise, dont le bilan à cette date se compte déjà en centaines de milliers de morts, "remercie [François Mitterrand] de tout ce que [celui-ci] a fait pour le Rwanda et de l'accueil qui a été réservé [en avril 1994] à la délégation conduite par [son] ministre des Affaires étrangères". »

Selon *Golias*, le chef de l'État rwandais, qui serait, à cette date, « responsable d'un génocide » ou du massacre de « centaines de milliers » de personnes « remercie François Mitterrand » de l'avoir soutenu. Cette

présentation des choses est pour le moins curieuse au regard du contenu des documents cités. Mitterrand a effectivement apporté de l'aide au président Habyarimana entre 1990 et 1992 mais n'a jamais eu le moindre contact avec le Président intérimaire qui lui écrit. Le fait d'accoler ces remerciements aux victimes d'avril et mai 1994 en gommant le fait qu'ils concernent une période antérieure aux massacres pose problème et crée une distorsion de la réalité.

Le second document est la lettre du 22 mai 1994 que le président Sindikubwabo, le même, adresse au président Mitterrand pour l'informer « que la situation militaire au Rwanda, spécialement à Kigali, est très grave et même inquiétante dans la mesure où, nos forces armées ont dû se retirer de l'aéroport international de Kigali ». En fait, suite à l'absence de réponse à son appel téléphonique du 4 mai, le chef de l'État rwandais tente de revenir à la charge pour solliciter un appui de la France en raison de la situation difficile dans laquelle se trouvent les Forces armées rwandaises qui manquent de munitions. Il remercie à nouveau, selon les convenances diplomatiques, le président Mitterrand pour « le soutien moral, diplomatique et matériel » que celui-ci a apporté au peuple rwandais « depuis 1990 jusqu'à ce jour ».

Golias reprend cette phrase en la formulant ainsi : « Dans un courrier ultérieur, daté du 22 mai, [...] il exprime à son homologue français “les sentiments de gratitude [du peuple rwandais] pour le soutien moral, diplomatique et matériel, [...] assuré” par la France “depuis 1990 jusqu'à ce jour” ». Là encore, *Golias*, qui a titré cette partie de son article « Mai 1994 : le gouvernement génocidaire remercie François Mitterrand », a un objectif : faire croire que le président Sindikubwabo remercie le président Mitterrand de l'appui qu'il aurait apporté, en cette période trouble, à ceux qui commettent le « génocide ». Le lecteur qui ne sait pas qu'il s'agit, sur la forme, d'une lettre de courtoisie diplomatique et, sur le fond, d'une demande d'aide croira que l'expression « depuis 1990 jusqu'à ce jour »

renvoie à l'aide apportée par la France aux autorités rwandaises depuis 1990 jusqu'en plein « génocide ». Le procédé utilisé par les journalistes de *Golias* est pervers mais symptomatique du traitement tendancieux, voire malhonnête, de l'information sur la tragédie du Rwanda.

Golias conclut sa présentation de correspondances en affirmant : « Plusieurs passages contenus dans les notes adressées à François Mitterrand les 6 et 24 mai par son chef d'état-major particulier montrent la grande proximité de vue entre le général Quesnot et le président du gouvernement intérimaire. »

Voilà une interprétation très erronée que la revue *Golias* livre du contenu des lettres, loin de la réalité. En fait, les journalistes de *Golias* font dire à quelques passages soigneusement sélectionnés de ces documents ce qu'ils ne disent pas. Par exemple, faire passer le général Quesnot pour le « relais » des requêtes du « gouvernement génocidaire » alors qu'il s'en tient à ses obligations de chef d'état-major particulier de la présidence de la République en rapportant au président Mitterrand le contenu de ses échanges avec des dirigeants étrangers, en l'occurrence le chef de l'État rwandais, excède la stricte observation des documents. En clair, il ne s'agit plus de l'exercice du journalisme professionnel ou d'un travail d'investigation proprement dit mais d'une falsification des faits.

De même, affirmer que « plusieurs passages contenus dans les notes adressées à François Mitterrand les 6 et 24 mai 1994 par son chef d'état-major particulier montrent la grande proximité de vues entre le général Quesnot et le président du gouvernement intérimaire » relève d'une appréciation très personnelle et tendancieuse que le contenu précis des documents ne corrobore pas.

D'autre part, le procédé utilisé par *Golias* comporte quelques similitudes avec la façon de faire du gouvernement rwandais dès lors qu'il s'agit de soutenir que la France se serait rendue « complice de génocide » au Rwanda. Dans le rapport du gouvernement rwandais, on retrouve les

mêmes tournures de phrases et parfois la même construction syntaxique que l'article précédent de *Golias*, tel qu'en témoigne l'exemple suivant : quand *Golias* rapporte que « dans un courrier ultérieur, daté du 22 mai, [...] il exprime à son homologue français “les sentiments de gratitude [du peuple rwandais] pour le soutien moral, diplomatique et matériel, [...] assuré” par la France “depuis 1990 jusqu'à ce jour” », le gouvernement rwandais écrit dans son propre rapport : « Au lendemain de la prise du camp militaire de Kanombe par le FPR, le 21 mai 1994, le président Sindikubwabo reprit le contact avec la France en adressant un courrier à François Mitterrand dans lequel il lui exprima les “sentiments de gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel” qu'il a consenti au régime rwandais “depuis 1990 jusqu'à ce jour⁹²”. » En observant les deux extraits ci-dessus, la similitude reste troublante et l'interprétation des correspondances semble identique. Est-ce le gouvernement rwandais qui inspire *Golias* ou serait-ce la direction de ce dernier qui susurre des textes aux autorités rwandaises ?

Dans le communiqué du 5 août 2008 rendu public par le ministre rwandais de la Justice, la France et ses soldats sont accusés en ces termes : « Durant toute la période du génocide, la France a soutenu diplomatiquement et militairement le gouvernement intérimaire qui, au su du monde entier, en temps réel, était en train d'organiser et d'exécuter un génocide. » Ce communiqué, qui s'appuie sur les conclusions du rapport officiel cité précédemment, est donc sans ambiguïté.

Pour donner de la valeur à ces accusations, la « commission d'enquête » créée par le gouvernement rwandais avait notamment recueilli les témoignages de certains militaires des ex-FAR mis aux arrêts par ce même Gouvernement, tel Félicien Ndirabatware⁹³, pour charger les soldats de l'opération Turquoise⁹⁴. Quel poids accorder à des témoignages venant des prisonniers du régime rwandais que l'on accuse déjà d'appartenir au camp des génocidaires et contre qui pèsent des poursuites ?

Au cours de la même période, une nouvelle enquête est publiée par la revue *XXI*⁹⁵ sous le titre « La France au Rwanda ». Elle annonce des « révélations » de plusieurs journalistes. Sous le titre, « Là-haut, sur la colline de Bisesero », le journaliste français Jean-François Dupaquier, proche du régime de Kigali, revient sur le massacre des Tutsis à Bisesero et tente de démontrer que les officiers français s'en sont rendus complices. Pour ce faire, il donne la parole à un sous-officier de l'opération Turquoise, l'adjudant-chef Thierry Prunghaud, qui explique comment sa hiérarchie s'est montrée incapable de défendre les Tutsis alors que lui a tout fait pour les protéger, pour les soigner. Jean-François Dupaquier écrit : « Le gendarme Prunghaud se démène, soignant les uns, réconfortant les autres. Il n'a pas beaucoup dormi, il est sur la brèche. » Il explique comment le « héros » Prunghaud aurait décidé de désobéir à sa hiérarchie pour sauver des Tutsis. D'après le journaliste, l'adjudant-chef de Turquoise aurait par la suite passé du temps à enquêter : « Au soir du 1^{er} juillet 1994, Thierry Prunghaud quitte Bisesero. Il n'a plus rien à faire. Il consacre ses dernières semaines au Rwanda à sa spécialité : l'enquête judiciaire. Quand il revient en France, il a constitué un gros dossier. En tout, une cinquantaine de noms de responsables impliqués dans le génocide avec, à l'appui, des témoignages et des analyses. Deux mois plus tard, en octobre 1994, il est convoqué au ministère de la Défense, rue Saint-Dominique. Pour, comprend-il, un débriefing en vue de coopérer avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda⁹⁶. »

Jean-François Dupaquier s'en tient là, au seul témoignage de Thierry Prunghaud. Qu'y a-t-il dans son « gros dossier » d'enquête ? Aucun document confidentiel ni diplomatique ni même militaire ne permet d'étayer davantage la démonstration de négligence ou de « complicité » des militaires français dans le drame de Bisesero. Qui sont les cinquante responsables (français ? rwandais ?) impliqués dans le « génocide » ? Où sont les témoignages cités par M. Dupaquier qui seraient dans l'enquête de

M. Prungnaud ? Malgré l'absence d'éléments précis, les propos de l'adjudant-chef Prungnaud sur la négligence présumée de sa hiérarchie à Bisesero seront largement diffusés et repris dans plusieurs journaux. Dupaquier ne démontre rien, ne fournit aucune preuve. Il est dans l'effet d'annonce, dans le tapage et le matraquage médiatique.

La campagne d'accusations qui se fonde uniquement sur le témoignage d'un soldat français de la mission Turquoise et sur des affirmations invérifiables de journalistes est malgré tout retentissante. Le commandant de l'opération Turquoise est contraint de réagir immédiatement dans un communiqué à l'Agence France Presse pour dire qu'il s'élève contre les déclarations de l'adjudant-chef Prungnaud, reprises par l'AFP, sur le rôle qu'il aurait personnellement joué pour sauver des Tutsis en désobéissant aux ordres : « Si l'adjudant-chef Prungnaud figurait bien au sein du groupe de commandos *marines* qui a effectué la première reconnaissance dans cette région, c'est en réalité, comme l'a toujours affirmé le capitaine de corvette Marin Gillier chef du commando, un autre membre de cette unité qui, dans le cadre de sa mission, a découvert l'ampleur du drame trois jours plus tard et alerté le commandement. En aucun cas et à aucun moment, l'adjudant-chef Prungnaud n'a pu agir en désobéissant aux ordres⁹⁷. » Le général Lafourcade ajoute : « Beaucoup de nos hommes sont rentrés traumatisés par ce qu'ils ont vu au Rwanda. [...], mais, dit-il, cela ne justifie en aucun cas la diffusion de la part de M. Prungnaud de fausses versions des faits⁹⁸. »

S'agissant de Bisesero et des accusations lancées par des rescapés contre les soldats français qui n'auraient pas fait le nécessaire pour les protéger, une procédure est pendante devant les tribunaux français, qui permettra sans doute de faire la lumière sur les faits incriminés.

Il n'en demeure pas moins que le journaliste Jean-François Dupaquier, particulièrement offensif sur l'affaire de Bisesero tout comme son confrère Patrick de Saint-Exupéry, se positionne principalement comme un thuriféraire du régime FPR⁹⁹ et en aucun cas comme un journaliste

d'enquête. Ses opinions personnelles généralement présentées comme l'expression du journalisme professionnel s'inscrivent davantage dans la campagne d'accusations que poursuit le régime de Paul Kagame contre les militaires de l'opération Turquoise.

Après que le gouvernement rwandais a rendu public son rapport sur les responsabilités de la France dans le génocide, Jean-François Dupaquier publie un article dans *Le Monde* intitulé « Un rapport rwandais à prendre au sérieux », dans lequel il affirme : « Le volet le plus polémique du rapport reste la volée d'accusations lancées contre l'action française durant l'«opération Turquoise», de juin à août 1994. Si les parlementaires français avaient souligné les errements du commandement militaire dans l'appréciation de la crise et dans le tardif secours aux assiégés tutsis de Bisesero, à présent des accusations d'intentionnalité sont portées contre des militaires français.

Ces derniers, toujours dans une sorte d'osmose sanguinaire avec les forces armées de l'ancien régime, auraient tenté de parachever les desseins de génocide : armement de miliciens, meurtres de Tutsis, viols et incitations au viol, dissimulations de charniers auraient été le lot quotidien d'une armée française accompagnée de journalistes qui pourtant n'ont rien vu de tel ni d'approchant... Cette partie suffit-elle à retirer toute crédibilité au rapport Mucyo ? Doit-on le rejeter sans autre analyse ? Les auditions de détenus, qui fondent une bonne part du travail d'enquête, sont-elles par nature entachées de suspicion ? Le démenti aussitôt porté par le Quai d'Orsay sur le travail de la commission rwandaise ne peut suffire à refermer un chapitre d'histoire que les Français pressentent douloureux.

Parmi les membres de la commission figurent deux universitaires, José Kagabo, historien, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, qui avait été longuement entendu par la mission Quilès, et Jean-Paul Kimonyo, auteur d'une thèse de doctorat à l'université du Québec à Montréal, dont est issu un livre déjà considéré comme l'un des

plus profonds et des mieux documentés sur le génocide de 1994. En outre, les interrogatoires de détenus, lorsqu'ils sont menés par des chercheurs ou des journalistes expérimentés, restent une source irremplaçable d'information. Plutôt que de voir le débat sur les responsabilités de la France au Rwanda s'embourber dans des polémiques de méthodologie, mieux vaudrait poursuivre le travail engagé par Paul Quilès voici dix années. [...] Depuis 1998, les révélations n'ont pas manqué. Le rapport Mucyo, qui mérite vérification, constitue un de ces "faits nouveaux"¹⁰⁰. » Le moins qu'on puisse dire est que ceci est davantage une lecture publicitaire du rapport rwandais qu'une analyse critique.

À la suite du communiqué du gouvernement rwandais et de son rapport dit « rapport Mucyo », du nom du président de la commission qui l'a rédigé, l'hebdomadaire *Golias* publie le 13 mai 2010 une nouvelle enquête portant un gros titre en couverture : « Enquête Rwanda : des militaires français dans le génocide ». Cette « enquête » qui reprend les éléments contenus dans le communiqué du gouvernement rwandais du 5 août 2008 est un témoignage du journaliste Serge Farnel, qui se présente comme indépendant. Celui-ci annonce dès le début de son article qu'il n'assortira ses déclarations d'aucune précaution : « J'exprimerai ce témoignage sans l'usage du mode conditionnel censé me protéger d'une éventuelle attaque en diffamation de l'armée française. Cela n'engage que moi. Je le fais en conscience, fort des témoignages recoupés dont je dispose¹⁰¹. »

L'auteur semble ainsi vouloir provoquer une plainte en diffamation de l'armée française dans le dessein soit de donner de l'importance à son opinion et du même coup une grande résonance au magazine *Golias*, soit d'obtenir une polémique sur le rôle de l'armée française dans le « génocide ». Il affirme par la suite : « Mon enquête atteste par ailleurs que le massacre génocidaire du 13 mai 1994 a été mis en œuvre suite aux reconnaissances effectuées la veille par des soldats français. Ce n'est qu'après que les génocidaires ont découvert les endroits où se cachaient les

Tutsis – à qui ces soldats avaient alors fait croire qu’ils seraient désormais en sécurité – que leur massacre a été mis au programme des deux jours qui suivirent. »

Le journaliste poursuit : « Je vais maintenant vous expliquer comment, conformément aux nombreux témoignages que j’ai recueillis notamment à l’occasion de reconstitutions sur le terrain, ces individus se sont entrecroisés au cours des deux journées des 12 et 13 mai 1994. La journée du 12 mai 1994 est consacrée à préparer le massacre génocidaire du lendemain. Il s’agit de venir à bout de ces dizaines de milliers de Tutsis qui sont parvenus, en se réfugiant dans les collines de la région de Bisesero, à échapper à leur génocide perpétré jusque-là au sein des stades et des églises de la préfecture de Kibuye. À cette fin, des soldats français effectuent des reconnaissances sur les collines de Bisesero, rassurant à cette occasion les Tutsis découverts, quant au fait qu’il n’y aura plus de massacres et qu’ils bénéficieront désormais de protection. Leur extermination peut, dès lors, être mise au programme des deux jours qui vont suivre. »

Il ajoute : « Je vais maintenant expliquer ce qui prévaut au choix de l’expression “soldats français” pour qualifier les génocidaires blancs du 13 mai 1994. Je tiens à préciser qu’ils sont blancs, de nombreux rescapés en témoignent, quand bien même le 13 mai, ces hommes blancs s’étaient, pour l’occasion, enduit le visage de suie noire. Je me fie, pour ce qui concerne leur nationalité française, entre autres, à la description que m’en ont faite des anciens génocidaires rwandais à qui ces hommes blancs avaient été présentés comme des Français, notamment par le bourgmestre de Gishyita, Charles Sikubwabo.

On m’invite aujourd’hui à m’armer de prudence en me suggérant d’éviter de qualifier de “soldats français”, sans suffisamment de preuves, ces hommes blancs, français, en uniforme, convoyés dans des véhicules militaires et armés de mitraillettes, de lance-roquettes et autres mortiers. On ne me précise pas pour autant jusqu’où aller en terme de prudence, ni s’il

faudrait par exemple que je produise leurs cartes d'identité afin alors seulement de m'autoriser à les qualifier ainsi.

Si je considère qu'il est un moment où il faut cesser de craindre d'accuser au prétexte que l'on ne prouve jamais assez, je ne porte pas pour autant cette accusation sans avoir en ma possession suffisamment de témoignages concordants pour l'étayer. Lorsque j'utilise l'expression "soldats français", je le fais avec la conviction que ces hommes blancs, français, en uniforme et surarmés, qui tiraient sur des civils tutsis ce 13 mai 1994, n'étaient pas, pour reprendre l'expression d'Hubert Védrine dans *Politis*, des "soldats perdus en Afrique". Nombre de témoignages – pour certains encore en cours d'analyse – me le laissent penser. Le silence des autorités françaises suite aux premières révélations publiées dans le *Wall Street Journal* ne faisant que me le confirmer.

En effet, comment l'armée française a-t-elle pu, sans réagir, laisser un des plus grands quotidiens américains publier, dans ses éditions américaines et européennes, que des soldats français auraient, le 13 mai 1994, participé directement au génocide des Tutsis ? »

Cette prétendue « enquête » qui ressemble surtout à une juxtaposition d'opinions personnelles ou une succession de déductions plus ou moins dogmatiques laisse croire que la préparation de l'extermination des Tutsis à Bisesero s'est faite en un jour, le 12 mai, avec l'aide d'« hommes blancs » ou « soldats français ». L'auteur dit lui-même que, quelquefois, « il faut cesser de craindre d'accuser au prétexte que l'on ne prouve jamais assez ». Autrement dit, l'accusation est plus importante à ses yeux que les preuves relatives à cette accusation. En matière d'enquête journalistique, surtout quand il s'agit d'une mise en cause aussi grave qu'une participation au « génocide », le minimum serait tout de même de présenter un dossier solide ; c'est-à-dire bien documenté. La consistance d'un tel dossier peut notamment inciter des magistrats à conduire des investigations approfondies ou des victimes à démontrer l'ampleur du préjudice subi.

Mais dans cette campagne d'accusations, l'absence de preuves ou leur faiblesse pose question. Ce qui paraît plus troublant encore, c'est que l'auteur de cet article s'appuie non pas sur le résultat de ses propres recherches mais sur le silence des dirigeants français suite aux articles du quotidien économique américain *Wall Street Journal*, pour donner du crédit à ses intuitions ou à ses opinions. Le silence peut signifier le refus de polémiquer, le mépris des accusations, le désintérêt, la peur, l'incapacité à réagir, le malaise, l'absence de volonté politique, la protection d'autres intérêts, etc. Comment le journaliste Serge Farnel peut-il considérer d'office que le silence des autorités françaises ne serait que la manifestation d'une culpabilité ?

Il n'en demeure pas moins que la multiplication des accusations contre les militaires français et le lourd silence des dirigeants français ont achevé de convaincre même les plus sceptiques que l'armée française et les dirigeants politiques s'étaient, probablement, rendus coupables de « complicité de génocide » ou de « participation directe au génocide ».

Il faut rappeler que la notion de « complicité » dans un crime et surtout un crime de « génocide » relève de l'action pénale devant une justice nationale ou internationale. Juridiquement donc, « être complice de génocide », c'est participer à un acte criminel, c'est-à-dire s'associer à l'auteur d'un crime et agir de concert avec lui. C'est à ce titre que la commission désignée par les soins du président rwandais, Paul Kagame, recommande dans son rapport : « À l'issue de son enquête, la Commission a trouvé que l'État français a joué une part active dans la préparation et l'exécution du génocide de 1994. Au regard de la gravité des faits mais aussi après avoir pris en considération le contexte général de la question et sa complexité, la Commission, en conformité avec la loi qui l'institue, formule les recommandations suivantes : La Commission demande au gouvernement rwandais de se réserver le droit de porter plainte contre l'État français pour sa responsabilité dans la préparation et l'exécution du

génocide de 1994 au Rwanda devant les instances judiciaires internationales habilitées. [...] La Commission demande au gouvernement rwandais de soutenir toute action individuelle ou collective de victimes qui souhaiteraient porter plainte devant les tribunaux pour le préjudice causé par les actions de l'État français et/ou ses agents au Rwanda¹⁰². »

Si la presse et le gouvernement rwandais instruisent ainsi le procès de « complicité de génocide » contre la France, quels sont une fois de plus les éléments de preuve possibles dans les archives du ministère de la Défense (a) ou de la présidence de la République française (b) qui seraient susceptibles de l'attester ?

A) D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA DÉFENSE

Les recherches réalisées au sein de ces archives, malgré toutes les précautions d'usage, ne permettent de constater ni de retrouver le moindre élément direct attestant du soutien de la France aux massacres ni au « génocide ». Les différentes organisations humanitaires présentes sur le terrain font certes état d'une situation humanitaire catastrophique mais aucunement de faits attestant de l'implication de soldats français dans le « génocide des Tutsis ». Les documents du ministère de la Défense montrent avant tout la réserve dont font alors preuve les dirigeants français à l'égard des membres du gouvernement intérimaire c'est-à-dire ceux que la presse et le FPR accusent d'être des « génocidaires ». Il est aussi manifeste, dans plusieurs documents, que les soldats de l'opération Turquoise ont traité les soldats des FAR avec beaucoup de distance et de froideur. Ils désarmeront certains d'entre eux, autant d'ailleurs que les milices armées qui entreront dans la zone humanitaire sûre (ZHS).

La note du 4 juillet 1994 rédigée conjointement par le ministère français de la Défense et le ministère des Affaires étrangères, lors de la création de

la ZHS sous contrôle français est sans équivoque à l'égard des FAR : « La mise en œuvre de la zone protégée devrait conduire à faire respecter les principes suivants : interdiction d'activité militaire à l'intérieur de la zone ; interdiction de pénétrer dans la zone, signifiée tant au FPR qu'aux FAR et aux milices de chaque partie ; interdiction aux FAR de constituer la zone en base de départ d'opérations militaires. »

Comment la France, qui voudrait voir la presse saluer sa mission et dont les soldats sont souvent accompagnés de journalistes et de diverses ONG, peut-elle vouloir, par la même occasion, participer au génocide ? Cette contradiction n'est pas expliquée par les accusateurs qui oublient manifestement que des journalistes et plusieurs ONG étrangères et internationales étaient sur le terrain au moment du déploiement et tout au long de l'action de l'opération Turquoise au Rwanda et au Zaïre.

Le témoignage du ministre rwandais des Transports, André Ntagerura, accusé lui aussi d'« entente en vue de commettre un génocide » et d'autres crimes contre l'humanité mais définitivement acquitté devant le TPIR de tous ces chefs d'accusation¹⁰³, après dix années de détention provisoire, commente l'absurdité, selon lui, des accusations tendant à établir un lien entre les membres du gouvernement intérimaire auquel il a appartenu et les soldats de l'opération Turquoise pendant leur mission au Rwanda : « Durant tous nos déplacements de Kigali à Murambi (Gitarama), de Gitarama à Muramba (Gisenyi) et de Gisenyi à Goma (Zaïre) ou de Gisenyi à Bukavu (Zaïre) *via* Kibuye et Cyangugu, chaque membre du gouvernement intérimaire était encadré par une garde de gendarmes rwandais affectée à sa protection. Cette garde a existé bien avant l'arrivée de la mission Turquoise qui, par ailleurs, n'a couvert que trois préfectures, Cyangugu, Kibuye et Gikongoro. Par ailleurs, l'opération Turquoise avait pour mission de n'intervenir que dans le seul cas où l'un des belligérants s'en prenait à elle ou aux civils innocents. La protection des membres du gouvernement intérimaire ne figurait pas dans le mandat de la mission Turquoise¹⁰⁴. »

Il ressort en outre de l'agenda politique du gouvernement intérimaire figurant dans ses propres archives, que la seule rencontre officielle au Rwanda entre ce Gouvernement et des autorités françaises est celle que l'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, effectue le dimanche 19 juin à Kigali pour expliquer les objectifs de l'opération Turquoise¹⁰⁵. Il est également établi que l'image, non la réalité, d'un Gouvernement supposé orchestrer un génocide a plutôt convaincu les autorités françaises de prendre leurs distances avec le régime « hutu ». Et tous les documents relatifs aux liens supposés entre le gouvernement intérimaire et les militaires, voire les dirigeants français, attestent de la méfiance ou de la distance et non une quelconque collaboration criminelle. Aider le gouvernement intérimaire à ce moment crucial où la France voulait donner une belle image d'elle-même ou de sa politique au Rwanda allait totalement à l'encontre de ses intérêts et de sa politique. Sa priorité était d'abord de restaurer son image déjà largement dégradée dans les médias et auprès du FPR comme cela ressort des archives de l'Élysée.

B) D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Si pour de nombreux journalistes et chercheurs il ne fait aucun doute que les soldats français de l'opération Turquoise se sont rendus « complices de génocide » au Rwanda, divers documents vont plutôt à l'encontre de leurs affirmations ou de leur intime conviction.

Il y a par exemple la note du 4 juillet 1994 rédigée par le général Quesnot et Bruno Delaye pour le président Mitterrand stipulant que : « Le Premier ministre a demandé que la note ci-jointe, rédigée par les cabinets de MM. Létard et Juppé, vous soit transmise. Il en a approuvé, lors du comité restreint du 4 juillet, les conclusions : maintien de la zone humanitaire telle que définie le 2 juillet (Kibuye-Gikongoro-Cyangugu) ; instructions

données à nos forces de s'opposer à toute pénétration de groupes armés et à toute activité militaire. Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de désarmer les FAR et les milices qui s'y trouvent. Un effort de communication devra être fait pour que les médias n'interprètent pas notre position comme étant hostile au FPR. »

Il faut préciser qu'au mois de juillet, lorsque cette note est rédigée, les dirigeants français n'ont pas explicitement le droit, d'après le mandat onusien, de désarmer les FAR. En outre, malgré la situation exceptionnelle de la guerre civile, les soldats rwandais sont tout de même dans leur pays et sur leur territoire face à un adversaire qui les combat militairement. En conclusion : peut-on désarmer les FAR sans désarmer le FPR/APR dont les éléments mènent des incursions dans la zone humanitaire sûre ? La France peut-elle, à ce moment-là, prendre le risque d'un engagement direct dans l'affrontement alors que le Premier ministre Édouard Balladur s'oppose fermement à une telle initiative ? Sur quel fondement la France s'érigerait-elle en gendarme face à deux belligérants qui luttent pour s'emparer du pouvoir en massacrant leur population ?

Comment les soldats de la mission Turquoise qui se déploient sous de nombreuses restrictions, et alors même que les dirigeants politiques craignent en permanence de subir des réactions hostiles de la part du FPR et que chaque acte des militaires français est interprété à la fois par la presse, les ONG présentes sur le terrain et surtout par le FPR, peuvent-ils vouloir participer au « génocide » ? Toutes ces questions et bien d'autres ne trouvent aucune réponse dans les enquêtes des journalistes depuis vingt-cinq ans. Rien ou presque dans ce qu'ils affirment ne rencontre la logique des événements et n'est corroboré par aucune preuve.

Au vu de l'ensemble des articles parus dans la presse sur cette période, un élément ressort : c'est la place très importante accordée à l'émotion et à l'indignation générale. Seule compte l'accusation ou la dénonciation, jamais la preuve de qui est dénoncé. Les images de massacres et l'emploi

généralisé du terme « génocide » semblent avoir conduit certains chercheurs à apprécier la réalité sous l'influence du contexte très émotionnel de l'époque.

L'exemple le plus significatif est celui de l'historien Bernard Lugan, ancien professeur à l'université du Rwanda de 1972 à 1983. Malgré sa connaissance intime du pays, il publie un article très virulent contre la France mitterrandienne le 13 juin 1994, à la veille de l'opération Turquoise : « De 1990-1992, les troupes françaises furent plus ou moins directement engagées aux côtés de l'armée rwandaise qui tentait laborieusement de reconquérir les régions occupées par les Tutsis. Jamais, le soutien de la France ne fit défaut au régime. Aveuglés par leur idéologie ou tout simplement ignorant les subtilités rwandaises, ceux qui engagèrent imprudemment la France dans cette malheureuse politique clanique portent une responsabilité directe dans les massacres¹⁰⁶. »

Ce point de vue, allant dans le sens de la vision du FPR, était largement conforme à la lecture médiatique dominante de l'époque. Il faut noter toutefois que, lorsque le professeur Bernard Lugan est appelé à témoigner comme expert devant le TPIR et après avoir effectué, à ce titre, des recherches approfondies dans les archives françaises et rwandaises, examiné la réalité des documents et des témoignages de toutes les parties, son point de vue sur le conflit rwandais et le rôle joué par la France et François Mitterrand a changé radicalement.

C'est ainsi qu'il publie en 2005, un livre dans lequel il affirme : « Pour le président François Mitterrand, il était légitime d'intervenir dans ce pays, non pas pour soutenir inconditionnellement le président Habyarimana, mais pour favoriser une solution de compromis. [...] Cette politique visant à garantir un équilibre des forces fut présentée par certains comme une collusion avec le régime Habyarimana et le président François Mitterrand violemment attaqué¹⁰⁷. » S'agissant du rôle joué par l'armée française, Bernard Lugan écrit : « Enfin, l'armée française fut clouée au pilori et

accusée de complicité dans le génocide rwandais. Cette dernière offensive a culminé au mois d'avril 2004 à l'occasion des commémorations du dixième anniversaire du génocide rwandais avec la parution du livre-brûlot de M. Patrick de Saint-Exupéry, journaliste au *Figaro*. Cet ouvrage construit sur la reprise d'accusations maintes fois réfutées depuis 1994 adopte sans la moindre distanciation la thèse officielle du régime de Kigali qui est que la France est complice des génocidaires¹⁰⁸. »

La démarche intellectuelle de Bernard Lugan est exceptionnelle dans le dossier du Rwanda. Il est, en effet, rare d'y voir des chercheurs remettre leurs propres analyses en question, comme le fait honnêtement Bernard Lugan, suite à l'ouverture de nouvelles archives ou à l'accès à de nouveaux témoignages. Si de très rares chercheurs sont capables d'autocritique et remise en question, le monde du journalisme semble plutôt réfractaire au doute, à l'humilité et au questionnement. Pourquoi réviser sa position s'il apparaît, preuves à l'appui, qu'on s'est fourvoyé ou qu'on a mal apprécié ? Quel intérêt y aurait-il à se dédire s'il apparaît que les informations qu'on a diffusées étaient erronées ou tronquées ? Il est frappant d'observer que chez les journalistes qui ont couvert la tragédie rwandaise et l'opération Turquoise, très peu reconnaissent qu'ils se seraient trompés, ou qu'ils se seraient précipités dans leurs accusations. C'est peut-être, plus que les chercheurs, ceux qui s'illustrent expressément par l'obsession de l'erreur et des accusations sans preuve.

Après la publication du livre du journaliste Patrick de Saint-Exupéry accusant les soldats et certains dirigeants français d'être des « complices de l'inavouable », son confrère américain Stephen Smith décide de mener une enquête sur le processus qui a conduit à la publication de cet ouvrage. Dans un article intitulé « L'infamante accusation de "complicité" de la France est portée sans preuves », publié par le journal *Le Monde*, il livre le résultat de ses recherches : « Le livre de Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, place devant une alternative sans échappatoire : soit la

thèse soutenue est juste et la France a été “complice” du génocide, soit l’auteur avance une accusation infamante, sans preuves.

Dans le premier cas, on ne comprend pas comment la classe politique française, incriminée dans son ensemble, survivrait à un scandale qui réduit l’attentat contre le Rainbow Warrior ou l’affaire Ben Barka à de simples faits divers. Dans le second cas, on est amené à s’interroger sur un tohu-bohu médiatique qui ne sert pas à discerner le vrai du faux, pas même quand il s’agit du massacre planifié de près d’un million de personnes.

L’Inavouable est une commande. “Laurent Beccaria – le directeur des éditions des Arènes – m’a appelé, en octobre dernier, pour me proposer d’écrire sur le Rwanda”, explique au *Monde* Patrick de Saint-Exupéry. Comme il l’indique dans son livre, la “déchirure” qu’avaient laissée chez lui le génocide rwandais et, surtout, sa négation plus ou moins insidieuse par les autorités françaises venait alors d’être ravivée par l’emploi du pluriel – “des génocides” – par Dominique de Villepin, comme si l’extermination des Tutsis se noyait dans une histoire de massacres interethniques sans fin.

C’était donc parti pour un livre aux Arènes, sous la tutelle d’un directeur de collection, Medhi Ba, lui-même auteur d’un pamphlet sur le même sujet, paru en 1997 aux éditions L’Esprit frappeur, sous le titre explicite : *Rwanda 1994. Un génocide français*. “Il a assuré la relecture, c’est tout”, précise Patrick de Saint-Exupéry, qui, soupçonnant “un procès d’intention”, ajoute : “C’est moi qui ai tenu la plume !” Le temps qu’existait ce périodique bimensuel puis mensuel, de janvier 1995 à mars 1996, Mehdi Ba était l’un des deux rédacteurs en chef de *Maintenant*, aux côtés de Thierry Meyssan, l’auteur, en 2002, de *L’Effroyable Imposture*, un livre soutenant que, pour reprendre son sous-titre, “aucun avion ne s’est écrasé sur le Pentagone”, le 11 septembre 2001.

Les deux hommes ont également travaillé ensemble au sein du Réseau Voltaire, sur le Net. Le directeur de publication de *Maintenant* était Michel Sitbon, qui, par ailleurs P-DG des éditions L’Esprit frappeur, a, lui aussi,

écrit un factum sur la France au Rwanda, intitulé : *Un génocide sur la conscience*. » Stephen Smith poursuit sa démonstration : « Cet ouvrage s'ajoutait à d'autres pour dénoncer l'implication française dans le génocide qui n'avaient guère trouvé de public, voire qui avaient été disqualifiés, dans *Le Monde diplomatique*, comme relevant de "l'insinuation délirante". Ce qui a amené Michel Sitbon à constater que, en dépit d'une "demi-douzaine de livres" publiés pour clouer la France au pilori, "c'est seulement depuis ce que nous appelons, avec Mehdi Ba, la 'révolution saint-exupérienne' de janvier 1998 que, peu à peu, les consciences se dégèlent".

Aussi était-il tentant, à l'approche de la dixième commémoration du génocide, de demander à Patrick de Saint-Exupéry, journaliste distingué par plusieurs prix prestigieux, de tirer dans un livre toutes les conséquences de sa série d'articles publiés, six ans plus tôt, dans *Le Figaro*. "Si on m'invite à Radio Courtoisie, j'y vais aussi et je m'y exprime comme journaliste, sans problème", réplique l'auteur de *L'Inavouable* à la question de savoir si ce contexte était le bon pour accueillir sa mise en accusation de la France pour son rôle au Rwanda. À l'épreuve d'un exemple concret, ce point de vue paraît contestable. » La démonstration du travail de complaisance réalisé par Patrick de Saint-Exupéry ne s'arrête pas là. Le journaliste américain ajoute :

« Dans son livre, Patrick de Saint-Exupéry décrit dans le détail comment l'armée française, au cours de l'opération Turquoise, fin juin 1994, a mis trois jours avant de sauver quelque 800 rescapés tutsis à Bisesero, au bord du lac Kivu. L'auteur estime que les officiers commandant cette opération de secours agissaient sans avoir obtenu le feu vert de leur hiérarchie. D'où, selon lui, le retard du sauvetage, coûteux en vies humaines compte tenu du harcèlement constant auquel étaient exposés les derniers survivants de la part des génocidaires, avides de "finir le travail". Ici s'arrête le réquisitoire de Patrick de Saint-Exupéry, le récit d'un journaliste honnête, mû des meilleures intentions mais, comme il l'écrit lui-

même, en “crise de confiance” depuis qu’il est sorti grand blessé de la boucherie au Rwanda.

Cependant, comme il est indiqué sur la page de garde de son livre, “*L’Inavouable* se prolonge sur le site www.arennes.fr”. Et là, dans le “dossier pour aller plus loin”, sont reproduits les témoignages, autrement plus accusateurs, de deux rescapés de Bisesero. L’un, Ahmed Bizimana, affirme que les soldats français ont non seulement “laissé le champ libre aux tueurs”, mais qu’ils ont aussi apporté aux extrémistes hutus des roquettes “qui brûlaient les gens”. L’autre, Habimana Gisama, soutient que les militaires français ont amené dans des camions des miliciens Interahamwe – les bras armés du génocide – et des soldats rwandais “qui ont commencé à nous tirer dessus massivement”. Il ajoute que, dans “toute la zone Turquoise”, des appels étaient lancés depuis des hélicoptères “pour que les gens sortent de leur cachette. Et une fois qu’ils en sortaient, on les tuait tous”.

Sauvetage tardif ou complicité criminelle ? Michel Peyrard, journaliste à *Paris Match*, a livré sa vérité dans le dernier numéro de l’hebdomadaire. Avec le photographe Benoît Gysembergh, il avait été sur place, à Bisesero, le 30 juin 1994, quand des soldats français ont secouru un millier de rescapés tutsis. Mieux, il a été ce “journaliste étranger” qui a alerté les militaires français pour qu’ils interviennent. Il les avait précédés, s’était mêlé aux pourchassés, avait vu leurs morts, avait lui-même transporté un vieillard blessé qui avait succombé dans sa voiture. “Nous n’avons pas vu ‘l’inavouable’”, écrit Michel Peyrard. Ni des victimes de massacres récents qu’on aurait pu mettre sur le compte de l’armée française et de ses hésitations, ni, à plus forte raison, une collusion assassine entre les soldats de l’opération Turquoise et les miliciens du génocide. En revanche, envoyé spécial au Rwanda pour la dixième commémoration du génocide, Michel Peyrard vient de recueillir des confidences de rescapés qui révèlent les pressions exercées sur eux par l’actuel pouvoir à Kigali pour obtenir des

témoignages à charge. “Ils nous demandent de mieux nous souvenir des ‘atrocités’ commises par les Français”, affirme l’un d’eux¹⁰⁹. »

Au vu de l’ensemble des éléments qui précèdent, il apparaît que les enquêtes menées par certains journalistes sur la « complicité » des soldats français dans le « génocide » affichent de nombreuses lacunes, tant dans la production d’éléments de preuve qu’au niveau des exigences méthodologique et déontologique de la profession. Aucun recoupement, aucun document ni témoignage crédible, y compris ceux d’autres officiers ayant participé à l’opération Turquoise, n’est par exemple convoqué au soutien de cette accusation. Leurs travaux s’apparentent plutôt aux enquêtes de *Tintin au Congo*, la bande dessinée de Hergé avec ses histoires invraisemblables.

Si certains veulent à tout prix qu’il soit cru que la France a participé au « génocide », en particulier les soldats de l’opération Turquoise, même quand les éléments devant soutenir cette croyance font défaut, il y a lieu de s’interroger sur les raisons qui conduisent à entretenir cette version des faits sur le long terme, au-delà de l’émotion provoquée par l’exceptionnelle gravité des événements de 1994.

Temporairement éclipsées par les critiques qu’inspirent le « Nouveau Rwanda » de Paul Kagame, ses méthodes peu démocratiques et les activités criminelles de l’armée rwandaise y compris au Congo¹¹⁰, les accusations contre la France et l’opération Turquoise sont réactivées en 1998 sous la plume du journaliste du *Figaro* Patrick de Saint-Exupéry, qui publie dans *Le Figaro* du 12 janvier 1998 un article intitulé : « Le rôle de la France dans le génocide du Rwanda », dans lequel il dénonce un silence coupable de la France : « Quatre ans après le génocide du Rwanda, la France n’ose toujours pas faire face à ses ambiguïtés. Pour répondre à des questions en suspens depuis 1994, *Le Figaro* commence aujourd’hui la publication d’une enquête. » Alors que d’autres pays ont initié une commission d’enquête¹¹¹ ou s’apprêtent à demander pardon¹¹², il dénonce dans plusieurs articles le

silence « coupable » de la France après le « génocide » : « Accusé de complicité, mise en cause dans des ventes d'armes, soupçonnée de soutenir un régime génocidaire, la patrie des droits de l'homme a choisi de se taire. Pas de commission d'enquête, pas d'examen de responsabilité, aucune réflexion. Juste un silence assourdissant brisé de temps à autre par des démentis où le pitoyable le dispute au ridicule¹¹³. »

Le doute a en effet été suffisamment instillé et le soupçon suffisamment alimenté pour que des parlementaires français décident de lancer une mission d'information sur le rôle de la France dans la tragédie rwandaise. Créée le 3 mars 1998 par la commission de la Défense nationale qui sera rejointe le 11 mars par la commission des Affaires étrangères, la Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, ainsi que d'autres pays et l'ONU, sera chargée de faire la lumière sur la politique française dans ce pays¹¹⁴. Une polémique naîtra d'ailleurs sur sa dénomination ; alors que pour certains, une commission d'enquête aurait été plus pertinente, pour d'autres une mission d'information est largement suffisante pour comprendre le rôle joué par la France au Rwanda.

Le climat de suspicion entourant la politique de la France au Rwanda et les accusations de « complicité » ou de « participation au génocide » seront tels que plusieurs journalistes laisseront penser que le choix d'une mission d'information relève en réalité d'une volonté de dissimulation de la part des dirigeants français. Un examen serré du travail réalisé par Patrick de Saint-Exupéry est indispensable car il est perçu par certains comme un journaliste de « référence » ayant démontré le rôle « inavouable » de la France pendant l'opération Turquoise au Rwanda. D'autres soulignent surtout son opiniâtreté à avoir provoqué une commission d'enquête ou plutôt une mission d'information des parlementaires français. Que valent réellement les enquêtes de ce journaliste sur le rôle suspect des militaires de l'opération Turquoise au Rwanda, au-delà de ce concert de louanges et des couronnes de lauriers que leur tressent ses amis et sympathisants ?

2 – Les accusations sans preuve de Patrick de Saint-Exupéry

Dès 1994, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, grand reporter au *Figaro*, se rend sur le terrain pour couvrir la tragédie rwandaise. Ses premiers articles font état de ce qu'il observe sur place, de sa vision des événements et du conflit rwandais en général ainsi que de l'idée qu'il a du régime Habyarimana et du rôle de la France ou du président Mitterrand dans ce conflit.

C'est dans un article du 3 juin 1994 intitulé « Paris-Kigali : le virage de 1993 » que Patrick de Saint-Exupéry dessine sa vision du rôle de la France au Rwanda : « L'implication française au Rwanda remonte essentiellement au début des années 1990, alors que la politique africaine de la France s'écrit à l'Élysée, en dehors de tout contrôle. François Mitterrand en est le maître d'œuvre¹¹⁵. » Soulignant que « le président rwandais, Juvénal Habyarimana, était un “ami” de François Mitterrand [et que] pour cette raison, il fut écouté et apprécié à Paris sans réserve ».

En même temps qu'il dénonce une réelle connivence entre le pouvoir français et le pouvoir rwandais, l'article met en lumière le penchant du journaliste pour les rebelles tutsis, dont il prend, en quelque sorte, la défense.

Cette position se manifeste à nouveau à l'annonce de l'opération Turquoise dans un article du *Figaro* daté du 17 juin 1994 ayant pour titre : « L'Élysée savait... », et dans lequel le journaliste franchit un pas de plus. Cette fois, la proximité entre les deux Présidents est considérée comme coupable. Patrick de Saint-Exupéry donne ainsi la parole à Jean Carbonare, un Français sympathisant du FPR, qui a participé au rapport de la commission d'enquête « indépendante » de la FIDH de 1993, très critique

vis-à-vis de la France et du régime Habyarimana : « “Quand on sait et que l’on ne dit rien, tout en continuant à soutenir un système qui pratique l’élimination systématique de ses opposants, on est forcément complice. J’accuse aujourd’hui le président Mitterrand d’être coupable, au minimum, d’association de malfaiteurs.” Jean Carbonare ne mâche pas ses mots, et pourtant, dans ses propos, il n’y a nulle trace de colère. »

En s’appuyant sur le point de vue d’un homme qu’il présente en introduction de son article comme « auteur d’un rapport officiel consacré, début 1993, aux prémices du génocide rwandais », Patrick de Saint-Exupéry veut légitimer sa propre lecture des événements, très proche de celle de son témoin clé, Jean Carbonare, cité à de nombreuses reprises.

Quelle crédibilité peut-on accorder aux propos de Jean Carbonare que le politologue belge Olivier Lanotte qualifie de « thuriféraire du FPR¹¹⁶ » ? Le journaliste du *Figaro* prend-il soin de mentionner que la personne à laquelle il se réfère est personnellement sensible au combat que mènent les rebelles tutsis ?

Pour Patrick de Saint-Exupéry, la parole de Jean Carbonare est plutôt celle d’un « expert de l’Afrique, qui suit les affaires rwandaises depuis près de vingt ans ». Cette présentation, bien que contestable, est d’abord destinée à convaincre le lecteur français qui ne comprend que peu de choses à l’Afrique et très peu encore au sujet du Rwanda. Elle est ensuite destinée à donner du crédit à son article car celui qu’il fait intervenir serait un « expert de l’Afrique ». Le journaliste laisse donc entendre à travers cette formule insignifiante mais parlante qu’il donne la parole à une source sérieuse, presque incontestable... Il n’a donc aucune raison de mettre en doute Jean Carbonare, d’autant qu’il a participé au rapport de la commission internationale d’enquête de la FIDH, qui « dénonce clairement le fonctionnement des milices, précise leurs exactions, identifie les responsables ».

Pour le journaliste, ni le fait que le Gouvernement en place en 1993 au Rwanda soit un gouvernement d'opposition, dont certains membres étaient plutôt favorables au FPR, ni la présence de Tutsis dans les sphères du pouvoir ne sont de nature à susciter quelques réserves sur l'existence d'une « mécanique », au plus haut niveau, destinée à exterminer tous les Tutsis. Il ne tient pas non plus compte des dénégations apportées tant par le président de la République que par le Premier ministre rwandais qui, bien qu'ils s'opposent sur le plan politique et bien que le Premier ministre ait pu s'appuyer sur les conclusions de ce rapport pour affaiblir le camp présidentiel, dénoncent tous deux son manque d'objectivité et d'impartialité¹¹⁷.

Dans un nouvel article du 20 juin 1994, Patrick de Saint-Exupéry se penche cette fois sur le FPR dont il commence par évoquer les « ambiguïtés » et se demande s'ils sont des « Khmers noirs » ou des « libérateurs ». Le journaliste va rapidement répondre à cette question en écrivant : « Dès 1990 pourtant, à peine le premier assaut armé lancé sur le Rwanda, les exilés – rassemblés au sein du FPR – furent placés sur le banc des accusés par des puissances comme la France qui, dans les cercles officiels, ne les désignait que comme les “Khmers noirs de l'Afrique”. » Il note en outre que cette appréciation « divergeait très nettement » de celle du gouvernement belge à l'égard des rebelles. Il rappelle certes que « de nombreuses rumeurs, souvent lancées par des sources gouvernementales rwandaises, ont fait état de massacres commis par les rebelles » mais affirme que « jamais, ceux-ci n'ont été prouvés ».

Patrick de Saint-Exupéry veille donc à ne rapporter aucun fait précis concernant les actes de violation des droits humains commis par ce mouvement depuis son invasion du Rwanda en octobre 1990 ou depuis le déclenchement de la guerre civile d'avril 1994, signalés notamment entre les mois de mai et juin 1994 par d'autres journalistes¹¹⁸ et plusieurs organisations humanitaires dont le HCR et Amnesty International. Pour lui,

le « doute subsiste » et les massacres imputables au FPR ne seraient pas prouvés.

Le journaliste s'applique ensuite à recenser les points forts du mouvement, dans des termes particulièrement laudatifs : « Le FPR est, en effet, un mouvement extrêmement structuré. [...] Les soldats de base du FPR, constamment encadrés par leurs commandants, sont soumis à une stricte discipline qui peut être illustrée par cette interdiction absolue de fumer ou de boire de l'alcool. D'un point de vue africain, pareil type d'organisation – à l'exception peut-être de la guérilla érythréenne – tient du jamais vu. D'une manière plus générale, très peu de mouvements d'opposition à travers le monde peuvent se targuer d'avoir réussi à bâtir une structure aussi complexe. Ce haut degré d'organisation induit, paradoxalement, le doute. Quand bien même aucun massacre côté FPR n'a été prouvé, l'observateur ne peut s'empêcher de penser que les rebelles rwandais disposent des ressources nécessaires – intelligence et structure – pour parvenir à masquer une éventuelle violation des droits de l'homme.

À la différence du camp gouvernemental où les miliciens et soldats ont massacré à tour de bras, seules des exactions isolées ont été notées jusqu'ici, côté FPR. Depuis le déclenchement des combats, le 6 avril dernier, plusieurs “responsables de massacres”, selon le FPR, ont été exécutés. Différentes exactions isolées de soldats du FPR – dont l'assassinat d'un évêque rwandais et d'une dizaine de prêtres – ont également été relevées. À chaque fois, le FPR a réagi très intelligemment en en faisant état avant même que les médias ne l'apprennent et en promettant de sanctionner les coupables. Pour prouver sa bonne foi, le Front patriotique rwandais va devoir se révéler au grand jour. »

Malgré le doute concédé, d'ailleurs aussitôt dissipé, cet article se présente plutôt comme une subtile promotion des qualités du FPR. Le journaliste, comme dans l'article précédent, se situe toujours au croisement

du sentiment et de l'opinion à l'égard d'un mouvement dont il semble largement apprécier, selon ses propres termes, « l'intelligence ».

Dans ces conditions, il peut donc être délicat pour le lecteur ordinaire de distinguer ce qui relève de l'information de ce qui a trait à l'appréciation toute personnelle du journaliste. Comment savoir si le journaliste s'appuie sur des sources fiables ou s'il participe à ce qui pourrait s'apparenter à la promotion de l'image d'un belligérant, en l'occurrence le FPR ? Comment évaluer, pour le même lecteur, peu ou pas au fait des tenants et aboutissants du conflit rwandais, ce qui relève du fait ou de l'opinion ?

À la lecture de cet article qui annonce les « ambiguïtés du FPR », et si le journaliste ne répond pas directement à la question posée en introduction, son propos se montre essentiellement favorable aux rebelles du FPR et accusateur à l'encontre du camp gouvernemental. Conclusion : le lecteur peut tout naturellement penser que les rebelles, à la différence du gouvernement rwandais, seraient plutôt des « libérateurs » que des « Khmers noirs ».

Le lendemain de cette publication, *Le Figaro* fait paraître un autre texte sous la plume de Patrick de Saint-Exupéry sur l'opération Turquoise intitulé « Rwanda : une intervention "humanitaire" complexe et risquée¹¹⁹ ». Il s'agit d'une analyse présentée sous la forme d'une série de questions concernant les raisons de l'intervention française, les délais et les moyens d'intervention, le cadre politique ainsi que les risques que présente cette intervention au Rwanda. L'auteur y souligne que « l'intervention française n'est pas totalement innocente. Paris, et particulièrement l'Élysée, rappelle-t-il, éprouve après ces errements rwandais le besoin de se racheter. Le président Mitterrand apparaît en particulier très va-t-en-guerre : samedi, il a fait une déclaration sur un thème déjà utilisé à propos de la Bosnie : "l'urgence nous prend à la gorge" ». L'auteur reprend un argument utilisé à plusieurs reprises et tenant à « l'ambiguïté de la politique menée par la France entre 1990 et 1993 ». Il rappelle que « durant ce laps de temps, Paris

a fourni d'impressionnantes quantités de munitions et d'instructeurs au gouvernement rwandais ».

Le 22 juin 1994, Patrick de Saint-Exupéry publie un nouvel article intitulé : « Rwanda : la France lâchée par l'Afrique » et rappelle encore : « Au nom d'accords de défense, signés entre les deux États, Paris procure soutien logistique et instructeurs à l'armée rwandaise. » Il insiste également sur les armes livrées par la France à Kigali au cours des années précédentes : « De source très haut placée, on reconnaît que débutent alors les premières livraisons d'armes : "En 1991, la France a livré à l'État rwandais pour 7 millions de francs de matériel militaire. En 1992, nous avons livré l'équivalent de 14 millions de francs. En 1993, 7 millions de francs." Soit, au total : 28 millions de francs français. Les dernières livraisons remontent à février 1993. "C'est vrai qu'en février 1992, on y a été très fort", admet ce responsable qui a eu accès à tous les documents. »

Outre une critique légitime de la politique extérieure de la France, le fait de revenir, à la veille de l'opération Turquoise, sur le soutien apporté au régime Habyarimana dès 1991 accroît la suspicion sur l'intervention « humanitaire » française et tend aussi à conforter ou à justifier la position des rebelles qui s'opposent à toute nouvelle initiative française au Rwanda. En résumé, les positions défendues par Patrick de Saint-Exupéry rejoignent exactement celles du FPR, à savoir : critique acerbe de la politique française au Rwanda et grande suspicion envers les objectifs poursuivis par Paris à travers l'opération Turquoise.

Le 23 juin, il publie un nouvel article intitulé « France-Afrique : une amitié de 30 ans ». Il s'agit ici d'une analyse des relations franco-africaines axée sur le conflit rwandais. Le journaliste explique que « depuis les indépendances, la continuité de la politique française sur le continent noir ne s'était jamais démentie ». Il rappelle qu'elle s'est construite autour d'une « multitude de centres de décisions : la cellule africaine de l'Élysée, les Affaires étrangères ensuite, le ministère de la Coopération, le ministère de

la Défense et enfin le ministère du Budget au travers de la Caisse française de développement (CFD). À ces cercles officiels, il convient d'ajouter l'importance des "réseaux". De Jacques Foccart à Jean-Christophe Mitterrand, cette étrange alliance d'intérêts, d'amitiés et parfois de complicité unissant la France à l'Afrique a toujours joué un rôle essentiel et occulte dans la politique africaine de Paris ».

Aux yeux du journaliste, cette politique et tous ces réseaux « vieux de trente ans » semblent de plus en plus inadaptés, ce qui l'amène à souligner que « la condamnation par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du projet d'intervention française au Rwanda marque une nouvelle étape ».

Le même jour, un autre article de Patrick de Saint-Exupéry est publié dans *Le Figaro* sous le titre : « La France assume le "risque" ». Rappelant les éléments qui pourraient expliquer les intentions des responsables français d'entreprendre une action « humanitaire » au Rwanda, le journaliste souligne que « de 1990 à 1993, jamais les parlementaires ne furent consultés en séance publique sur la présence militaire française au Rwanda ». Pour lui, « une tradition vient d'être brisée ».

À ce stade, le journaliste envisage qu'il y aurait peut-être des déclarations excessives ou inexactes avancées par le FPR contre la France : « Paris a su convaincre de sa bonne foi. Depuis plusieurs jours, une surenchère – alimentée en particulier par les rebelles du FPR – mettait en cause les intentions de Paris. Tour à tour, on apprit ainsi que "des soldats français" avaient assassiné le Président rwandais ; puis, a-t-il été affirmé, "des soldats français" se trouvaient "bloqués en zones gouvernementales" ; enfin, la France aurait "expérimenté au Rwanda" des armes "révolutionnaires". Ces hypothèses, vaguement étayées, firent beaucoup parler : étaient-elles pour autant fondées ? À en croire les récentes déclarations du représentant du FPR à Bruxelles, Jacques Bihozagara, ces multiples rumeurs ressortissaient plus du jeu politique que d'une quelconque vérité. »

Cette distance que le journaliste prend – provisoirement – avec des « hypothèses vaguement étayées » du FPR est encore de mise dans un nouvel article du 24 juin publié dans *Le Figaro* sous le titre « Paris insiste sur sa neutralité ». Patrick de Saint-Exupéry rend compte des positions de l'armée française et rapporte les propos du représentant du FPR, lequel dit ne pas comprendre « pourquoi il n'était jusqu'ici envisagé de ne sauver que des Tutsis », le FPR n'étant pas, selon Jacques Bihozagara, « un mouvement tutsi ». Le journaliste indique néanmoins que l'armée française, une fois sur place, a essayé d'afficher ses intentions : « Six cents soldats français étaient déployés sur les deux bases arrière de l'opération "Turquoise" situées dans la province du Kivu, au Zaïre : cette dispersion, qui complique l'aspect logistique de l'opération, a été présentée comme indispensable. Il apparaît difficile, en effet, que la France n'intervienne que pour sauver des civils tutsis "menacés d'extermination" et très largement présents dans le sud-est rwandais. Aussi, pour des raisons d'équilibre et parce que les militaires se refusent absolument à prendre parti pour l'une ou l'autre ethnie, il a été décidé d'intervenir également dans le nord-est du Rwanda, où se trouvent trois ou quatre poches de réfugiés – essentiellement des Hutus modérés de l'opposition – menacés par les milices du régime. »

Une fois passés les événements de 1994, Patrick de Saint-Exupéry va continuer à écrire sur le Rwanda et le génocide, mais en changeant complètement de registre. Il entend quitter progressivement les articles d'opinions et le reportage pour embrasser l'enquête journalistique. Autrement dit, il veut cesser d'évoquer ce qu'il voit, entend ou pense pour tenter d'obtenir un autre type d'informations, moins accessibles et permettant d'accéder à un plus haut degré de compréhension des enjeux, des influences éventuellement cachées que subissent les protagonistes ou des actions qu'ils cherchent à dissimuler. Ce type de recherche tend, normalement, à s'écarter du point de vue ou du sentiment personnel pour revêtir une forme d'objectivité liée à la qualité et au caractère indiscutable

des faits recueillis ainsi qu'à la rigueur du raisonnement avec lequel le journaliste va mettre en relation ces faits. Il ne s'agit donc plus d'exposer des préférences personnelles ni même de déformer la réalité.

C'est en 1998 que Patrick de Saint-Exupéry publie de nouveau dans *Le Figaro* une série d'enquêtes portant sur le Rwanda, en particulier sur l'attitude de la France face au « génocide des Tutsis ». Dans un article du 12 janvier intitulé « France-Rwanda : un génocide sans importance... », il dit précisément : « Plus l'on pénètre dans ce dossier, plus l'on se rend compte de l'étroitesse des liens unissant le gouvernement français et le gouvernement rwandais de 1990 à la mi-1994. Aujourd'hui encore, dit-il, tant ce génocide paraît "sans importance", il n'est pas sûr que toutes les relations avec les responsables du désastre aient été rompues. Car il y eut continuité. »

Pour étayer son propos, le journaliste évoque les déclarations d'un témoin anonyme qui aurait travaillé à l'Élysée : « "Quand je suis arrivé en place à l'été 1992, se souvient pourtant aujourd'hui un haut responsable, je me suis rendu compte qu'au Rwanda, la France était presque en état de cobelligérant. On avait monté la mise de façon énorme..." Cela, à l'époque, nul ne le savait. C'était "le fait du prince", le désir de François Mitterrand en personne. » L'enquête du journaliste se termine par cette conclusion : « À l'automne 1990, tout s'était joué sur un simple coup de fil. Un appel téléphonique qui a amené la nation des droits de l'homme à se trouver engagée dans une guerre sans en être le moins du monde informée... Puis, peut-être complice du génocide, sans même s'en douter... » Surtout, au cœur de l'article se trouve la phrase clé que Patrick de Saint-Exupéry prête à François Mitterrand, lequel aurait confié « à des proches au cours de l'été 1994 que : "Dans ces pays-là, un génocide c'est pas trop important" ». Pour alourdir la charge, le journaliste ajoute : « Et pourtant ! Il s'agit du deuxième génocide – après l'extermination des Juifs par les nazis – jamais reconnu par la communauté internationale. »

Or, rien dans le contenu de cet article ne permet de savoir dans quelles circonstances précises François Mitterrand aurait prononcé cette phrase que le journaliste lui attribue ni qui en aurait été le destinataire ; seule une source « anonyme » l'attesterait éventuellement. En omettant ou en s'exonérant de préciser ces points capitaux dans son enquête, le journaliste demande au lecteur de le croire sur parole et d'accorder du crédit à sa source « anonyme », notamment parce qu'elle serait « haut placée ». Par cette méthode, Patrick de Saint-Exupéry tend à s'éloigner des usages que requiert l'investigation journalistique la plus exigeante.

Affirmer en outre que l'engagement de la France au Rwanda en 1990 s'est joué sur un « simple appel téléphonique » n'est pas exact au regard des archives de l'Élysée ou des témoignages de première main aujourd'hui disponibles. Les câbles diplomatiques français du 4 et du 7 octobre 1990 émanant de l'ambassade de France à Kigali montrent clairement que Paris n'a pas réagi sur « un simple coup de fil » comme le prétend de Saint-Exupéry. De même les rapports décrivant la situation sur le terrain ne sont pas de nature à obéir à un « simple appel ».

À cette période, le Rwanda fait face à une agression extérieure menée par des éléments de l'armée ougandaise et c'est à ce titre qu'il sollicite l'aide de la France. Les deux câbles cités précédemment donnent des indications très précises à ce sujet et détaillent la réaction exacte qu'a été celle des autorités françaises à ce moment-là : « Le président Habyarimana que j'ai rencontré ce jour à 16 h 30, heure locale, donne son accord pour l'envoi d'un élément de sécurité chargé de la protection de la communauté française et remercie par ailleurs le gouvernement français d'avoir bien voulu répondre favorablement, et dans des délais très courts, à sa demande d'assistance. Il a toutefois regretté que le volet de sa requête relatif à un appui aérien n'ait pas rencontré l'agrément des autorités françaises. Faisant valoir que son armée devait faire face à des masses d'assaillants dont beaucoup sont drogués, le chef de l'État a estimé nécessaire ce genre

d'opérations militaires pour en venir à bout et m'a donc demandé d'insister à nouveau auprès de mon Gouvernement¹²⁰. »

Le câble du 7 octobre rapporte une situation plus alarmante et témoigne des questions qui se posent alors aux dirigeants français : « L'appel téléphonique que je viens de recevoir qui a fait l'objet de mon TD 510 indique que le président Habyarimana ne se sent pas capable de maîtriser seul la situation. L'agression à laquelle il est confronté peut être considérée comme étrangère dans la mesure où elle provient d'un pays voisin qui lui fournit les équipements militaires et une partie des hommes. D'un autre côté, cette agression s'appuie sur un projet politique d'unité nationale des Tutsis et des Hutus qui tournerait sans doute à une domination des Tutsis mais qui, au cours des derniers mois, a bénéficié de tous les mécontentements provoqués au Rwanda par ce qui est considéré par beaucoup comme un pouvoir monopolistique des Bashiru de Gisenyi (voir à cet égard mon TD n° 447 du 5 septembre 1990).

Le choix politique est crucial pour les puissances occidentales qui aident le Rwanda et notamment la Belgique et la France. Ou bien elles considèrent avant tout l'aspect extérieur de l'agression et un engagement accru de leur part est nécessaire sur le plan militaire pour y faire face.

Ou bien elles prennent en compte l'appui intérieur dont bénéficie ce mouvement, même s'il n'a pu se développer qu'avec le concours de l'Ouganda, et même s'il convient de prévoir qu'après la phase apparente de l'union nationale, il aboutira vraisemblablement à la prise du pouvoir par des Tutsis ou tout au moins par la classe métisse à laquelle je fais allusion dans mon TD cité plus haut¹²¹. »

L'éventualité d'une prise de pouvoir par les rebelles tutsis du FPR, bénéficiant du soutien de l'Ouganda, telle qu'elle se produira en 1994 est donc déjà envisagée dans les analyses des diplomates français présents à Kigali en 1990. C'est précisément cette perspective qui va inciter les

autorités françaises à marquer un tournant dans la coopération bilatérale franco-rwandaise sur le plan militaire.

Les entretiens entre le président Habyarimana et le chef d'état-major particulier du Président français, l'amiral Lanxade, d'après les notes en date du 8 et du 11 octobre 1990, sont en effet révélateurs de l'évolution de la position française et de son implication aux côtés du régime rwandais. C'est ainsi que dans sa note du 8 octobre au président Mitterrand, l'amiral Lanxade dit : « La situation au Rwanda demeure très préoccupante. Un calme relatif règne à Kigali tandis que des combats semblent se dérouler dans le nord-est du pays. [...] J'ai eu deux entretiens téléphoniques avec le Président rwandais qui m'a renouvelé les demandes d'appui aérien et d'engagement de nos unités terrestres. Je lui ai confirmé que nous ne pouvions répondre favorablement à cette requête en indiquant que la seule présence de nos forces avait déjà un effet stabilisateur.

Des munitions lui ont été fournies dans les premiers jours de la crise. Un petit lot de roquettes pour l'armement de ses hélicoptères pourrait utilement lui être maintenant envoyé. Je crois nécessaire par ailleurs qu'une demande appuyée soit faite auprès du président Museveni dont la complicité, sinon la responsabilité, dans le coup d'État est très évidente. »

Dans sa note du 11 octobre, l'amiral Lanxade souligne : « Les forces tutsies maintiennent leur pression dans le nord-est du pays. Les infiltrations armées en provenance de l'Ouganda semblent se poursuivre avec une facilité mettant directement en cause les intentions réelles des autorités ougandaises. L'aide zaïroise devrait permettre de contenir la poussée tutsie si des renforts substantiels notamment d'origine ougandaise ne remettent pas en cause l'équilibre actuel.

Avec cette réserve importante, il serait possible d'envisager la diminution de notre dispositif au Rwanda en retirant une compagnie dès le début de la semaine prochaine. [...] Ce retrait nous permettrait également de ne pas paraître trop impliqués dans le soutien aux forces rwandaises si

des exactions graves envers la population étaient mises en évidence dans les opérations en cours. »

Comme le montrent les notes et câbles mentionnés ci-dessus, c'est une analyse précise de la situation militaire sur le terrain établie par l'état-major français – et non un simple coup de téléphone du président Mitterrand – face aux demandes répétées du président Habyarimana, qui va conduire à la décision d'envoyer une compagnie de parachutistes et des munitions en 1990 au Rwanda¹²². De plus, contrairement à ce qu'affirme Patrick de Saint-Exupéry, et même si l'on suppose que le président Habyarimana, dans la nuit du 4 au 5 octobre, aurait exagéré le danger en prétendant que les rebelles étaient aux portes de Kigali (ils se trouvaient en réalité à trente kilomètres), le journaliste aurait-il préféré voir le régime s'effondrer face aux rebelles appuyés par l'Ouganda ? C'est une véritable attaque armée que le Rwanda a subie de la part de rebelles dont le but était de s'emparer de la capitale et de renverser le régime en place. Seules les interventions zaïroise et française ont permis de tenir cette initiative en échec.

En outre, la proposition de retirer une partie des troupes françaises du Rwanda pour éviter toute sorte d'escalades montre aussi que les responsables militaires avaient bien conscience que la France courait le risque de se retrouver empêtrée dans un conflit interne si elle ne s'interrogeait pas rapidement sur les limites de son propre engagement. En ce sens, l'analyse de la situation politico-militaire qui sera faite régulièrement au président François Mitterrand visera aussi à préciser et à ajuster la position de la France¹²³.

Ce volet essentiel de l'invasion des rebelles tutsis venus d'Ouganda pour renverser le régime d'Habyarimana le 1^{er} octobre 1990 ne fait pas, dans les enquêtes de ce journaliste, l'objet d'une quelconque réflexion ou d'un examen approfondi. Pourquoi le FPR attaque-t-il le Rwanda ? Que veut-il ? Quels objectifs poursuit-il ? De quels moyens dispose-t-il ? Qui sont ses alliés dans cette opération ? Quelle est la réaction du gouvernement

rwandais ? Quels sont les éléments qui justifient l'intervention française ? Pour Patrick de Saint-Exupéry, l'explication tient au fait que la France livre des armes à Habyarimana parce que celui-ci serait « l'ami » de François Mitterrand.

Comment comprendre le rôle de la France auquel s'intéresse tant Patrick de Saint-Exupéry sans exposer clairement les éléments de nature politique ou géopolitique qui sont à la base de l'implication française dans ce conflit ? Comment traiter efficacement de l'explosion de la violence en 1994, dont le journaliste dit qu'elle correspond à un « génocide planifié de longue date », sans jamais se référer ni à la chronologie ni à l'enchaînement des événements d'ordre militaire et politique qui ont cours entre 1990 et 1994 et qui ont trait tantôt aux négociations entre les parties, tantôt aux offensives militaires du FPR ou aux concessions du régime pour le partage du pouvoir ? Comment enfin appréhender avec justesse l'implication de pays tiers dans ce conflit, notamment la France, sans évoquer la position des puissances étrangères durant les discussions qui accompagnent ces années de guerre et auxquelles sont associés l'OUA, la France et les États-Unis, ainsi que l'ONU ? Pourquoi ne pas expliquer que tous ces pays encouragent aussi des négociations initiées par la France pour aboutir aux accords de paix signés à Arusha en Tanzanie par les deux belligérants ?

L'objectif du journaliste ici n'est pas de comprendre ni d'expliquer, mais de dénoncer le rôle « criminel » de la France au Rwanda, avant et pendant le génocide : « Durant ces semaines cruciales, et en dépit des innombrables démentis officiels lancés à l'époque, la France a persévéré dans sa politique de coopération avec le régime rwandais, avec ceux qui avaient rendu possible ce génocide. Politiquement et militairement, cette politique de coopération s'est poursuivie – au minimum – jusqu'à la fin mai 1994, soit presque deux mois après le début de l'extermination¹²⁴ ».

D'après Patrick de Saint-Exupéry, la France aurait donc procuré des armes au gouvernement intérimaire en plein « génocide ». Comme dans le

cas précédent, aucun détail n'est fourni sur la façon dont cette livraison aurait eu lieu : qui, côté rwandais, aurait reçu les armes envoyées par la France ? Où ces armes auraient-elles été stockées puisque le gouvernement rwandais a fui la capitale le 12 avril 1994 et que le FPR contrôlait plus de la moitié du pays ? Qui, côté français, aurait pris cette décision de livrer des armes au gouvernement rwandais, étant donné que la France vivait sur le plan politique une période de « cohabitation » marquée par les réticences du Premier ministre à s'impliquer dans ce conflit ? Toutes ces questions sont sans réponses dans les articles du journaliste du *Figaro*. Aucun effort intellectuel n'est déployé pour aider le lecteur, peu habitué aux méandres de la lutte armée dans cette région, à comprendre ce qu'il se passe.

Au total, aucune date, aucune précision majeure ne permet, dans cet article, d'éclairer le lecteur sur la livraison d'armes évoquée par l'auteur. Une fois de plus, le journaliste a recours à un informateur « anonyme » pour donner du crédit à son propos : « Un haut responsable militaire a admis auprès du *Figaro* qu'il avait “donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes un mois avant l'opération Turquoise. Lorsque cet ordre est tombé, lorsque le feu vert a été donné à ce militaire, l'essentiel du génocide était déjà accompli¹²⁵” », assène-t-il.

La multiplication d'informateurs anonymes qualifiés soit de « haut responsable de l'Élysée », soit de « haut responsable militaire » ou simplement de « haut responsable » par le journaliste ne paraît cependant pas suffisante pour soutenir un travail d'investigation sur des faits aussi importants, d'autant qu'aucun document, aucun témoin non-anonyme, même à une échelle inférieure, ne vient les confirmer ou les corroborer. Toutes les organisations humanitaires présentes au Rwanda et au Zaïre ne viennent pas au secours du journaliste pour soutenir ses allégations.

On s'étonne aussi que d'autres sources, par exemple parmi des responsables ou des officiers de la Minuar présents au Rwanda, ne soient pas non plus convoquées pour conforter les « révélations » du grand

reporter du *Figaro*. Au vu de l'animosité et des réticences que suscite l'intervention française avec Turquoise, comment comprendre que ce journaliste peine à trouver tant du côté des ONG antifrancophones ou des journalistes ou même des Zaïrois des informateurs pouvant appuyer ses allégations ?

Dans ses « enquêtes », Patrick de Saint-Exupéry demande quasiment au lecteur de le croire « sur parole » quand il soutient que la France a été cobelligérante dans le conflit rwandais et qu'à ce titre, elle serait aussi « complice » d'un « génocide planifié » par le régime Habyarimana. Le moins que l'on puisse dire à ce stade est que l'enquête qu'il prétend avoir réalisée n'a pas encore commencé.

Le 13 janvier 1998, au lendemain de l'article précité, Patrick de Saint-Exupéry publie une nouvelle enquête intitulée « France-Rwanda : le complexe de Fachoda », du nom d'un poste militaire situé au Sud-Soudan où survint, en 1898, un incident diplomatique retentissant entre la France et le Royaume-Uni¹²⁶. La description qu'y livre le journaliste des événements du Rwanda datant de 1990 est la suivante : « Le régime de Kigali met en scène une fausse attaque de la capitale qui lui permet d'entamer une campagne d'arrestations massives. En province, plusieurs dizaines de civils sont massacrés. Paris sait, mais se tait : c'est le “syndrome de Fachoda”. Selon l'analyse officielle, les exilés tutsis venus d'Ouganda sont sous influence anglo-saxonne : il s'agit d'un “complot”. Le régime francophone d'Habyarimana doit donc être soutenu. “Le complexe de Fachoda, la vision francophone contre anglophone, le discours sur les insurgés du FPR qualifiés de Khmers noirs de l'Afrique, nos ennemis... Tout cela est vrai”, avouera plus tard au *Figaro* un haut responsable de l'Élysée. »

Une fois encore, le journaliste s'abstient de replacer cette attaque dans un champ historique plus large, susceptible d'éclairer la réaction du gouvernement rwandais et des populations, qui n'ont pas connu de guerre depuis 1963¹²⁷. À le suivre, il s'agirait presque d'un « coup monté » par le

régime afin de bénéficier d'un soutien accru de la France. Pour ceux qui ont une bonne connaissance historique de cette offensive militaire, parler de « mise en scène » serait à la limite de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Même le FPR n'a jamais osé parler d'une mise en scène du régime Habyarimana qu'il voulait renverser.

Le journaliste omet ainsi de signaler que l'attaque d'octobre 1990 a été violente, qu'elle a provoqué des morts et des blessés tant du côté des forces armées gouvernementales que du côté des rebelles et aussi au sein de la population rwandaise. Il n'évoque pas non plus l'afflux massif de civils déplacés, fuyant cette offensive militaire venue du nord du Rwanda vers la capitale Kigali, qui contribua de manière décisive à la dégradation de la situation sécuritaire et sanitaire des populations dans les trois années qui ont suivi l'attaque. Il tait aussi le point de vue du gouvernement rwandais, qui estime avant tout que son pays a été préservé de la déstabilisation grâce au soutien de la France, ainsi qu'en témoigne la lettre du 22 octobre 1990 du président Habyarimana adressée au président François Mitterrand. Le fait de ne donner aucune information relative à l'analyse que fait l'autre camp des événements de 1990 et de ne présenter aucun propos des auteurs de l'attaque met en relief la difficulté qu'a l'auteur de rapporter avec un minimum de précision et d'honnêteté intellectuelles le déroulement et les enjeux du conflit concernant les deux parties.

Il est également à noter, comme dans son article paru la veille, que Patrick de Saint-Exupéry recourt toujours à un informateur anonyme, « un haut responsable de l'Élysée » qui aurait tout avoué au *Figaro*, sans que le journaliste ne précise ni les circonstances dans lesquelles le journal a obtenu les confidences de l'intéressé ni ne fournisse la moindre indication permettant de garantir sa crédibilité. L'auteur semble, une fois de plus, solliciter l'adhésion du lecteur à son récit sur la seule foi que sa source serait « un haut responsable » de la présidence de la République française.

Pour le lecteur français du *Figaro*, qui ne possède aucune référence historique, sociologique ni politique sur le Rwanda, le régime d'Habyarimana est donc à la fois celui qui aurait déclenché le massacre de civils en 1990, celui qui aurait préparé et planifié le « génocide » et celui qui l'aurait exécuté avec l'aide de la France, et cela, même si Habyarimana est mort le 6 avril 1994 sans avoir pu exécuter lui-même le « génocide » qu'il aurait planifié. Il est clair qu'on n'est plus ici dans le journalisme.

Ayant toujours recours à une source « anonyme », Patrick de Saint-Exupéry mentionne aussi, dans cet article, des informations similaires à celles dont il avait déjà fait état dans son papier du 22 juin 1994 : « Un haut responsable de l'Élysée déclare au *Figaro* à l'été 1994 que, dès 1991, Paris livre pour sept millions de francs de matériel militaire. En sus, un *Falcon*, un avion d'affaires, et son équipage de trois aviateurs – des militaires placés en disponibilité – sont mis à la disposition du président Habyarimana. Le ministre de la Coopération paye. Il ne s'agit là que de la partie officielle de l'aide. Car, au fil du temps, les relations entretenues entre Paris et Kigali vont prendre l'allure d'un iceberg : un tiers émergé, deux tiers immergés¹²⁸. » Il ajoute : « Paris équipe, entraîne et gère... cette armée recrutée à la va-vite sans se poser la moindre question, sans aucun état d'âme, sans débat. Les chiffres officiels de l'aide militaire fournie au Rwanda s'envolent¹²⁹. »

Outre le fait que c'est encore un « haut responsable de l'Élysée » qui, en 1994, « reconnaît » la véracité de ces affirmations, la façon dont le journaliste évoque la coopération bilatérale et particulièrement la coopération militaire entre la France et le Rwanda donne l'impression que l'action de la France est relativement improvisée, qu'il n'y a ni débat ni réflexion du côté français et que Paris dépense sans compter pour le régime rwandais. Les faits ne sont pas précis mais les déductions sont, elles, permanentes et la rigueur journalistique en souffrance constante.

En réalité, la coopération franco-rwandaise n'est pas faite d'improvisation ni de confusion. Elle repose essentiellement sur des paramètres liés à la « paix et la stabilité » dans la région des Grands Lacs, telles que conçues par les autorités françaises et rwandaises de l'époque. En ce sens, il n'est pas certain que l'implication de la France dans le conflit rwandais soit le fruit d'un aveuglement vis-à-vis d'un régime ni même d'une « amitié » indéfectible entre deux chefs d'État. Elle procède avant tout d'un réel engagement politique reposant sur l'analyse suivante : tant que Paris intervient pour maintenir un équilibre au plan militaire du côté du régime Habyarimana, les rebelles sont contraints de négocier en faveur d'un règlement pacifique et diplomatique de la crise devant conduire à un partage du pouvoir. C'est la vision de François Mitterrand et de la France.

Cette intervention en faveur d'une ouverture du régime tant à l'opposition politique intérieure non armée qu'à l'opposition extérieure armée est à maintes reprises exprimée par le président Mitterrand, à la suite du discours tenu à La Baule où il conditionnait la continuation de l'aide française à la démocratisation des régimes africains. Il le rappelle d'ailleurs clairement au président Habyarimana dans sa lettre du 30 janvier 1991 indiquant qu'il faut ouvrir « un dialogue direct avec toutes les composantes de la nation dans un esprit de réconciliation » et en même temps favoriser « l'avènement d'un État de droit parfaitement respectueux des droits de l'homme ». Cette réalité ne sera jamais prise en compte par de nombreux journalistes, pourtant la lettre existe bel et bien dans les archives de l'Élysée.

Le 14 janvier 1998, un titre, parmi d'autres, est à la une du *Figaro* : « Rwanda : nouvelles révélations ». Il s'agit d'une autre enquête de Patrick de Saint-Exupéry intitulée « France-Rwanda : des silences d'État ». Le sous-titre rappelle que : « En avril 1993, la cohabitation débute. Mais la politique de Paris à l'égard de Kigali ne change pas d'apparence. » Cette affirmation va dans le sens de la position déjà exprimée par le journaliste

sur le rôle de la France au Rwanda depuis 1990 et qui consiste à dire que Paris n'a cessé de soutenir un régime criminel : « En dépit des accords d'Arusha, la France poursuit donc, en ce début d'année 1994, sa politique de soutien au régime de Kigali : les livraisons d'armes continuent, des militaires placent sur écoute le réseau de Kigali, des chargements sont interceptés, des Français impliqués... » Il ajoute : « “Nous livrons des munitions aux FAR (Forces armées rwandaises, NDLR) en passant par Goma, déclare le 19 mai 1994 Philippe Jehanne, ancien des services secrets servant au ministère de la Coopération. Mais bien sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse”. Nul besoin de démenti : aujourd'hui, cette information est confirmée par un haut responsable militaire qui déclare, au *Figaro*, avoir “donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes avant le début de l'opération Turquoise”, fin mai 1994. Malgré le génocide, malgré les cadavres, qui s'entassent, malgré l'impitoyable massacre des femmes et des enfants, la coopération entre la France et les autorités “génocidaires” du Rwanda continue sans état d'âme. »

Dans cet article, comme dans les précédents, c'est un nouvel informateur anonyme, « un haut responsable militaire », sans aucune autre précision, qui aurait fait des confidences au journaliste. Quant à Philippe Jehanne, l'ancien des services secrets qui aurait fait des confidences au journaliste en soulignant aussitôt qu'il les démentirait si jamais elles étaient citées dans la presse, c'est carrément une plongée dans un film d'espionnage. Patrick de Saint-Exupéry se transforme ici en véritable metteur en scène, capable de recevoir des confidences d'un agent des services secrets et de les faire annuler par ce dernier avant de les faire confirmer par un « haut responsable militaire » dont on ignore complètement l'identité. Difficile de suivre le film niais et ses séquences mal articulées du grand reporter, ex-lauréat du prix Albert Londres, au sujet du Rwanda.

L'examen de ces « enquêtes » montre qu'elles ont un objectif commun : faire savoir et répéter que la France a soutenu, de façon obsessionnelle, politiquement et militairement, un pouvoir rwandais qui aurait « planifié et commis un génocide contre les Tutsis ». Elles se fondent en général sur la même méthode : la citation de sources anonymes, l'absence de références, soit à des documents de première main, soit à des témoins clés identifiables dont la crédibilité serait difficilement contestable.

Des éléments forts mais décontextualisés sont toutefois mis en avant, tel le soutien financier du Crédit Lyonnais : « Le Crédit Lyonnais, banque nationalisée, qui en mars 1992 accepte de garantir le risque financier de livraisons d'armes par l'Égypte au Rwanda pour un montant de 6 000 000 de dollars¹³⁰. » En citant le Crédit Lyonnais comme une « banque nationalisée », le journaliste crée un climat de suspicion général en laissant entendre que l'État français serait directement impliqué dans cette affaire mais sans jamais montrer le rôle exact qu'auraient joué François Mitterrand ou l'État français dans l'opération de vente d'armes incriminée. Par ce procédé, le journaliste gomme l'idée essentielle qu'une banque est d'abord une institution financière dont l'objectif est de faire du profit indépendamment de la nature des activités ou des acteurs concernés.

En outre, la garantie bancaire visant à couvrir un risque financier est une constante des transactions commerciales, surtout lorsque des montants importants sont en jeu. En matière de vente d'armes, les garanties bancaires sont indispensables et le fait pour l'État français d'être actionnaire dans cette banque n'implique pas nécessairement qu'elle est intervenue dans cette opération. Mais Patrick de Saint-Exupéry laisse entendre ici que la garantie qu'apporte le Crédit Lyonnais dans une opération d'achat d'armes du gouvernement rwandais témoignerait de son implication – et par extension de celle de la France – dans le génocide. Là encore, aucun fait précis, aucun document ni témoignage prouvant le rôle de l'État français ou sa connivence avec le Crédit Lyonnais dans cette opération.

Finalement, cette façon de dire ou de présenter les choses procède moins de la démonstration rigoureuse ou de l'investigation que de la juxtaposition, d'insinuations hasardeuses et de déductions, accompagnées, très souvent, d'approximations ou d'omissions. L'enquête du journaliste ne donne pas à voir des faits précis, étayés logiquement, pas plus qu'elle ne montre d'articulation entre les causes et les conséquences de tous les événements auxquels il fait référence. Ce qui frappe, à la lecture de tous ces articles, c'est d'abord la proximité des mots ou des noms : Crédit Lyonnais, armes, Rwanda, France, Élysée, génocide, Tutsi, Habyarimana, etc. dont le regroupement tend à suggérer des liens de cause à effet mais ne suffit pas à démontrer la cohérence d'une action ou d'une décision politique prise par la France au sujet du Rwanda et qui attesterait de son implication dans le « génocide ».

En ce sens, une enquête plus approfondie du journaliste, mettant en évidence les relations causales entre des faits étayés, aurait permis au lecteur d'avoir une compréhension et une vision plus globales des enjeux de ce conflit. Son travail aurait dû montrer les raisons justifiant l'implication de la France ou du président Mitterrand dans le « génocide ». Qu'avait-elle à gagner dans un tel acte criminel ? Quel avantage politique ou personnel François Mitterrand comptait-il tirer à participer à un « génocide » ? Quel fut l'impact de l'intervention des militaires de Turquoise dans la défaite des FAR et dans la victoire du FPR/APR ? Rien ne permet à la lecture des articles de Saint-Exupéry de saisir quoi que ce soit. En considérant même que la critique de la politique menée par François Mitterrand au Rwanda soit nécessaire, voire logique, cette critique aurait été pertinente si elle permettait au lecteur de comprendre les objectifs poursuivis par chacun des acteurs engagés dans ce conflit. Dans le cas d'espèce, on ne sait toujours pas pourquoi la France ou Mitterrand aurait cherché à participer à un « génocide contre les Tutsis » au Rwanda ni qui aurait décidé de livrer des armes et où lors de l'opération Turquoise.

Il est vrai qu'outre les sources anonymes qu'il affectionne, le journaliste du *Figaro* s'appuie aussi sur les rapports de Human Rights Watch, les articles parus dans *L'Humanité* et, dans une moindre mesure, les conclusions de la commission parlementaire belge pour faire ses « révélations ». On note cependant que ces autres sources présentent peu ou prou le même biais, en étant certes très critiques vis-à-vis de la France ou du régime Habyarimana et du gouvernement intérimaire, voire des Hutus en général, mais en se montrant particulièrement discrètes et peu disertes sur les méthodes militaires ou les crimes du FPR à l'encontre des civils au Rwanda et au Zaïre. L'association Survie-France, soutien actif du FPR en France, s'appuie d'ailleurs sur le rapport de Human Rights Watch de mai 1995 pour donner force et crédit à ses accusations contre la France¹³¹ : « Dans ce rapport, que nous avons aussi amplement cité hier, tout était déjà dit des présomptions de complicité française en matière de fourniture d'armes, de poursuite de l'instruction des militaires et miliciens, d'alliance continuée avec cette armée qui venait d'encadrer un génocide¹³². »

C'est en avril 2004, lors de la commémoration du dixième anniversaire du « génocide tutsi », que Patrick de Saint-Exupéry donne une audience supplémentaire à ses écrits en publiant un ouvrage au titre évocateur : *L'Inavouable. La France au Rwanda*¹³³ Il s'agit d'un livre qui reprend l'essentiel de ses articles ou de ses positions sur le rôle supposé de la France dans la tragédie rwandaise.

La quatrième de couverture du livre donne ainsi le ton : « Des soldats de notre pays ont formé, sur ordre, les tueurs du troisième génocide du xx^e siècle. Nous leur avons donné des armes, une doctrine, un blanc-seing. J'ai découvert cette histoire malgré moi, dans les collines rwandaises. Il faisait chaud, c'était l'été. Il faisait beau, c'était magnifique. C'était le temps du génocide. » Ce livre sera considéré par d'autres journalistes comme un « pavé dans la mare¹³⁴ ».

Claude Wauthier, ancien journaliste de l'Agence France Presse fera, dans *Le Monde diplomatique*, une recension du livre en ces termes : « Dix ans après le génocide qui coûta la vie à quelque 800 000 Tutsis et Hutus adversaires du régime rwandais, Patrick de Saint-Exupéry, journaliste au *Figaro*, fait – ou plutôt refait, car les ouvrages sur le sujet ne manquent pas – le procès de la politique française au Rwanda à l'époque. Le journaliste, qui s'est rendu au Rwanda en 1994, retrace la genèse de l'engagement de Paris aux côtés du général Juvénal Habyarimana, concrétisé par la présence de militaires français au pays des mille collines. Ces militaires, affirme l'auteur, "ont formé, sur ordre, les tueurs du génocide tutsi", avant de les "exfiltrer" lors de l'opération "Turquoise". L'auteur analyse les étapes de la collaboration entre Paris et Kigali, détaille les livraisons d'armes aux forces rwandaises, évoque le rôle ambigu du capitaine Barril, et épluche, pour finir, le rapport de la mission parlementaire de Paul Quilès. Il n'apporte pas de révélation sur l'identité des auteurs du tir qui abattit l'avion du président Habyarimana, question que personne n'a jusqu'ici élucidée¹³⁵. »

Le journaliste Stephen Smith, qui couvre aussi l'Afrique et qui a réalisé plusieurs reportages sur les événements du Rwanda, réagit de manière toute différente à la publication de cet ouvrage. Il réplique en effet vigoureusement à son confrère Patrick de Saint-Exupéry : « L'infamante accusation de "complicité" de la France est portée sans preuves¹³⁶. » Il sera rejoint par le politologue belge Filip Reyntjens : « Sans faire ici la critique de cet ouvrage, relevons que, dans un style très émotionnel, l'auteur n'apporte pas la moindre preuve des accusations gravissimes qu'il formule. Nous avons nous-même critiqué la politique française au Rwanda, mais nous devons souscrire aux reproches que Stephen Smith adresse à son confrère¹³⁷. »

L'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine, réagit également à cette campagne d'accusations contre la France : « Les

accusations contre la politique française sont très violentes, voire délirantes. Certaines sont de bonne foi, et émanent de gens sincèrement bouleversés. D'autres sont calculées ou instrumentalisées. Elles sont surtout venues de journalistes, d'ONG, de personnalités politiques tutsies, africaines, anglophones, anglaises, américaines et belges. Mais elles ont été reprises au premier degré sans examen par la majeure partie de la presse française, à l'exception notable de Stephen Smith dans *Le Monde* qui n'approuve pas pour autant la politique française, mais fait à son sujet des critiques rationnelles. Ces attaques ont repris à grande échelle en avril 2004 quand Kigali a réagi violemment par une contre-attaque à sa mise en cause par le juge Bruguière. En revanche, les Africains francophones, les autorités belges, américaines et onusiennes ont été très prudentes. Ces accusations contre la France se focalisent en général sur les seules semaines du génocide. Elles font l'impasse sur les données générales de la politique africaine de la France. [...] Il ne s'agit pour les accusateurs que de démontrer que "La France coopérait avec un régime qui préparait un génocide" en présentant des "preuves". [...]

Ma conclusion, et ma conviction, sont que l'action de la France, hélas seule, a retardé le génocide jusqu'en 1994. Malheureusement pour les Rwandais, la politique de la France a échoué. Cela ne justifie en rien les extravagantes accusations lancées contre elle qui, de plus, ne débouchent sur aucune explication ni proposition. Elles risquent au contraire de conduire à ce qu'aucun pays ne veuille se mêler d'empêcher d'autres drames annoncés.

Quant aux sommations d'avoir à demander pardon, brandies par beaucoup d'inquisiteurs auto-désignés, on s'interroge. Qui devrait demander pardon ? À qui ? De quoi ? Dans l'espoir de résoudre quel problème ? Laissons là ce méli-mélo. Pour prévenir à l'avenir de telles horreurs, mieux vaut essayer de comprendre honnêtement, et sans *a priori*, quels enchaînements ont conduit à la tragédie de 1994 et à ses suites¹³⁸. »

En 2005, un an après la publication de son ouvrage, Patrick de Saint-Exupéry est directement mis en cause par l'écrivain et enquêteur Pierre Péan¹³⁹. Ce dernier s'attaque de manière frontale au travail d'investigation de son confrère de Saint-Exupéry dans un chapitre du livre intitulé « Bisesero ou l'inavouable manipulation ». Pour Pierre Péan, Patrick de Saint-Exupéry ne regarde le conflit rwandais qu'à travers les lunettes du FPR et en vient à manipuler lui-même la réalité. Parce qu'il s'abstient de vérifier tout ce qui lui est dit du côté du FPR, il serait plus ou moins devenu, d'après Péan, la caisse de résonance des accusations téléguidées par ce mouvement contre la France¹⁴⁰.

Mécontent d'être ainsi mis en difficulté par un journaliste d'enquête réputé et sans doute soucieux d'affirmer ses thèses, de Saint-Exupéry réédite le 2 avril 2009 son livre auquel il donne un nouveau titre, plus explicite que le premier : *Complices de l'Inavouable. La France au Rwanda*¹⁴¹. Le contenu de ce nouvel ouvrage n'est pas réellement différent du premier mais la couverture, qui mentionne cette fois les noms de plusieurs officiers et responsables politiques français de même que celui de son contradicteur Pierre Péan, provoque des remous.

En effet, certains de ces officiers nommément mis en cause portent plainte contre Patrick de Saint-Exupéry devant la 17^e chambre correctionnelle à Paris. Parmi les plaignants se trouvent le commandant de l'opération Turquoise, le général Jean-Claude Lafourcade, le général Erik de Stabenrath, chef des opérations au sein de Turquoise, mais aussi le chef d'état-major particulier de François Mitterrand, le général Christian Quesnot. Ce dernier a déposé une plainte avec constitution de partie civile contre le journaliste le 26 juin 2009 devant le tribunal de grande instance de Paris.

Attendu à la barre pour fournir des preuves sur ses affirmations et sur le bien-fondé de ses accusations – il est poursuivi pour diffamation et atteinte à l'honneur et à la considération¹⁴² –, Patrick de Saint-Exupéry ne produit

aucun document étayant ses mises en cause et n'est accompagné d'aucun témoin¹⁴³. Sa défense consiste avant tout à se réfugier derrière la « liberté d'expression » et la « bonne foi ». Ces arguments sont-ils suffisants pour emporter l'adhésion des juges ? Celui qui se fait passer pour l'empêcheur de tourner en rond dans le conflit rwandais et qui aurait débusqué « l'inavouable » mensonge et rôle de la France dans le « génocide des Tutsis » est désormais cité devant la justice pour faire la leçon aux militaires de Turquoise.

L'enjeu est important pour le journaliste et la crédibilité de son travail clairement engagée. Pour sa défense et pour justifier la force des charges portées contre les militaires et les politiques français, il n'a produit que ces deux ouvrages, dont celui incriminé, et celui de Péan. La stratégie de défense du journaliste consiste donc à fournir des éléments sommaires ou le moins possible pour éviter que l'on pointe ses contradictions, ses insuffisances et même une certaine incompétence sur le sujet qu'il traite.

Après une longue bataille judiciaire, la Cour de cassation, saisie par Patrick de Saint-Exupéry, suite à un jugement en première instance qui lui était favorable et à un arrêt de la Cour d'appel de Paris favorable au général Quesnot, dissèque le travail du journaliste en se concentrant sur l'examen de sa « bonne foi ».

En droit, recourir à cet argument de défense signifie que si les propos tenus comportent bien un caractère diffamatoire, les juges doivent pouvoir vérifier que leur auteur traitait d'un sujet d'intérêt général, sans animosité personnelle à l'égard des personnes visées et surtout, qu'il a conservé une certaine prudence dans son expression ou qu'il s'est appuyé sur une recherche ou une enquête sérieuse et probante. C'est dire que tout journaliste est tenu, malgré les garanties que lui procure la loi du 29 juillet 1881 en matière de liberté de la presse, de réaliser une enquête rigoureuse et bien documentée lorsqu'il met gravement en cause des personnes privées ou morales.

S'agissant donc du travail de Patrick de Saint-Exupéry, la conclusion de la Cour de cassation est formelle. Après avoir constaté « le caractère diffamatoire de la présentation de l'ouvrage en cause », elle écarte le bénéfice de la bonne foi et condamne « l'auteur et l'éditeur de l'ouvrage à payer à la partie civile la somme de 7 000 euros à titre de dommages-intérêts ». Les juges relèvent en effet que « le titre "Complices de l'Inavouable" laisse entendre que les personnes citées en première page de couverture, dont M. Quesnot, sont impliquées, en cette qualité, dans le génocide commis au Rwanda et que la quatrième page ne lève nullement cet opprobre ». Les juges de la Cour de cassation ajoutent que « l'audition de la partie civile devant la commission parlementaire ou ses rapports écrits au président de la République auxquels l'auteur se réfère, ne justifient en aucune manière les atteintes portées à l'honneur et à la considération du général Quesnot », mais établissent, au contraire, que celui-ci « a attiré l'attention du chef de l'État sur les risques de prises de position erronées, si bien que la présentation de l'ouvrage manque manifestement de prudence dans l'expression¹⁴⁴ ». Le coup de massue est violent, le grand reporter s'effondre.

On peut néanmoins être étonné du paradoxe du système de défense adopté par le journaliste qui, pour tenter de justifier ses propos, cite régulièrement le rapport de la mission parlementaire française qu'il avait sévèrement critiqué dans un article du 17 décembre 1998 intitulé « Rwanda : les "trous noirs" d'une enquête ». Il est également étonnant que ni sa qualité souvent clamée de « témoin du génocide » ni aucun document relevant du secret-défense ou tout autre élément de preuve « découvert » ou « retrouvé » par le journaliste, tel qu'il le mentionne dans ses articles, n'ait été exhibé devant les juges de première instance ou en appel pour prouver le sérieux de son travail et attester finalement de sa « bonne foi ». Même ses témoins anonymes « haut placés » seront, tous, absents lors des procès.

Son système de défense consistera surtout à dire que : « La vérité sur les responsabilités en matière de génocide ne se fait que sur la longue durée, les différentes parties intéressées usant de toutes leurs capacités de dissimulation, de manipulation ou d'influence pour échapper à ce verdict, les manipulations de la vérité étant d'autant plus faciles en l'espèce que s'agissant des relations de la France et du Rwanda à l'époque des faits, l'actualité récente a démontré que des documents étaient toujours classifiés, sans compter bien évidemment ceux qui ont pu être détruits par les différents intervenants, dans un pays complètement bouleversé par la guerre civile ; que l'exigence d'une information fiable et précise doit s'apprécier, sauf à interdire ou restreindre de façon drastique tout débat sur des sujets d'importance cruciale sur le plan éthique ou historique, dans ce contexte ; qu'en l'espèce, l'enquête sérieuse se déduit notamment des investigations effectuées sur place par le journaliste, présent sur les lieux au début de l'opération Turquoise, de son investissement dans le suivi du traitement judiciaire ou politique des suites du génocide, lecture du dossier établi par le juge Bruguière sur l'attentat contre l'avion présidentiel rwandais, suivi des travaux de la commission parlementaire, d'audiences du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha, d'entretiens avec des militaires, hommes politiques ou témoins de certains aspects de cette tragédie et de son traitement subséquent sur le plan politique ou médiatique ; que le journaliste fait état au-delà des éléments relevés par lui de ce qu'il estime être les ambiguïtés de l'opération Turquoise¹⁴⁵. »

De tout ce verbiage en guise de défense ou de « révélations » tant magnifiées dans les médias et célébrant les « enquêtes » du journaliste, il ne reste rien. Même pas la bonne foi. Dans d'autres procès, toujours en cours entre Patrick de Saint-Exupéry et des officiers français et pour lesquels différentes cours ont déjà eu à statuer, il apparaît que le journaliste tente systématiquement de faire valoir sa « bonne foi » au lieu d'apporter soit des témoignages inédits (signe de crédibilité de ses témoins « haut placés »),

soit des preuves qui soutiendraient à suffisance ses « révélations » et qui démontreraient que ses enquêtes sont solidement documentées. En une décennie, Patrick de Saint-Exupéry n'a pas vraiment réussi à convaincre les juges, pas plus que ses travaux journalistiques sur le Rwanda n'ont été des modèles en matière d'investigation.

En l'espèce, la Cour de cassation a en effet plusieurs fois considéré que le journaliste ne pouvait se prévaloir de l'argument la « bonne foi » car il n'était pas prouvé que ses imputations reposaient « sur une base factuelle suffisante, autorisant la mise en cause » des officiers ou des personnes incriminées tels le général Quesnot ou le général Erik de Stabenrath¹⁴⁶.

Suite à la « récidive » de Patrick de Saint-Exupéry qui a, malgré tout, continué de publier des articles du même type, se fondant toujours sur la même méthode et se dispensant manifestement de recourir à la rigueur intellectuelle minimale, l'avocat du général Quesnot, Me Véronique Truong, a décidé de publier une tribune dans la *Revue Défense nationale*. Elle synthétise ainsi la pratique journalistique de Patrick de Saint-Exupéry au sujet du Rwanda. Sous le titre « Itinéraire d'une imposture : Patrick de Saint-Exupéry et le génocide rwandais », elle résume :

« Patrick de Saint-Exupéry, dans le style emphatique qui est sa marque de fabrique, a publié dans la revue *XXI* un nouvel article titré “Réarmez-les”. C'est qu'il a du nouveau dans le dossier du génocide rwandais, et il ne révèle pas moins que l'existence d'une pièce occulte, “un ordre” signé par l'Élysée, qui viole l'embargo sur les armes voté par l'ONU le 17 mai 1994, un mois après le début du génocide : “un ordre stupéfiant : fournir des armes aux assassins”. Il nous explique ainsi que “sous couvert de (l'intervention) Turquoise un autre ordre est donné : réarmer les assassins. Oui les réarmer. C'est stupéfiant.”

Cet article a bénéficié, avant même qu'il ne soit publié, d'un large effet d'annonce, amplifié jusque dans les pages du *Monde* ou de *Libération*, sans parler des radios qui ont immédiatement ouvert leur micro à Patrick de

Saint-Exupéry, sans contradiction ni même distanciation, tant il semblait acquis que l'article annoncé allait mettre au jour des pièces nouvelles et accablantes pour les politiques français, et livrer des preuves de leur implication dans le génocide du printemps 1994.

L'article de Patrick de Saint-Exupéry, dont c'est le grand retour après de nombreux mois de silence, était donc présenté comme l'ultime réquisitoire de celui qui se présente comme le spécialiste de la question des Grands Lacs, et dont la mission depuis plus de vingt ans semble être de traquer la responsabilité française dans le génocide rwandais. D'où notre déception lorsque l'article fut enfin disponible. Car ces nouvelles preuves accablantes s'avèrent fort minces : témoins fantômes et anonymes, notes manuscrites en marge d'instructions décrites de manière obscure, renvoyant elles-mêmes à d'autres instructions antérieures dont on ne saura rien. La plume se fait alors plus embarrassée, d'autant qu'on ne sait pas si le journaliste a recueilli lui-même le témoignage, ou s'il s'agit d'une nouvelle version de l'histoire de l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme, etc. Le lecteur ne peut pas dater ni dénombrer les prétendus ordres, et après trois lectures attentives et en dépit de l'effet hypnotique des incantations, la question demeure : où est la trace de l'ordre de réarmer ? [...]

Ce que les commentateurs taisent et que monsieur de Saint-Exupéry se garde bien de dire à ses lecteurs et auditeurs, c'est qu'il a déjà été condamné pour diffamation à raison de ces mêmes accusations qui font l'objet d'un curieux recyclage, après une période de retraite purement tactique. Car comment oublier la violence des accusations portées en 2004 à l'occasion de la publication de sa grande œuvre, *"L'Inavouable"*, puis sa réédition en 2009 sous le titre *Complices de l'Inavouable. La France au Rwanda*, dont la couverture était composée de la liste des noms des militaires et personnalités politiques dénoncés à la même époque par le rapport officiel du gouvernement rwandais, dit rapport Mucyo – mais sans doute n'était-ce là qu'une coïncidence.

Or la Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 18 décembre 2014, avait retenu le caractère diffamatoire de cette liste de noms jetés en pâture au public, même, relevait la Cour à ceux qui ne l'achèteront ni ne le liront mais le verront sur les tables des libraires, en tant qu'elle portait une accusation de complicité dans la perpétuation du génocide rwandais. Surtout, la Cour excluait la bonne foi de Patrick de Saint-Exupéry en estimant insuffisante la base factuelle qui aurait pu autoriser l'auteur à une telle accusation.

Il faut dire que la Cour de cassation, dans un arrêt précédent du 14 janvier 2014, avait largement tranché non seulement le droit mais les faits, en estimant que les termes de deux notes du général Christian Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand, en date des 6 et 24 mai 1994, dans lesquelles Patrick de Saint-Exupéry croyait lire la preuve de cette culpabilité française qu'il traque depuis vingt ans, étaient insuffisants pour établir une telle complicité. Il est aujourd'hui frappant de constater que la note du 6 mai 1994 est reprise par de Saint-Exupéry, sans que cette condamnation semble lui poser problème, et accompagnée d'une interprétation toute personnelle mais qui se propose comme une lecture verbatim, ce qui laisse pour le moins perplexe. Il est tout aussi frappant que les médias de la presse écrite et radiophonique ne lui rappellent pas cette condamnation, ni surtout les attendus des Cours qui renvoyaient l'auteur à mieux étudier la question rwandaise.

Relevons toutefois que s'il pointe de nouveau la responsabilité des politiques, il n'est plus question de mettre en cause les militaires français. Bien au contraire, ceux-ci auraient fait valoir, dit-il, un droit de retrait. Mais les journalistes ne relèvent pas ce changement de positionnement, alors qu'ils devraient se demander pourquoi monsieur de Saint-Exupéry ne parle plus d'une responsabilité militaire depuis sa condamnation. Que valent dans de telles conditions ces accusations qui reprennent inlassablement les mêmes vagues éléments auxquels, dans sa logique autoréférentielle, il prétend donner corps. Aujourd'hui ce sont un témoin indirect, une note et

une mention attribuée sur un document à Hubert Védrine, renvoyant à d'autres notes dont il ne nous dit rien, éléments pour le moins ténus mais qui ont déjà convaincu des commentateurs largement conditionnés depuis plus d'une décennie d'accusations contre la France, sans même voir que ce que de Saint-Exupéry nous présente comme les "ordres" de réarmement des Hutus annoncés dans le titre se réduit en fin d'article à une simple "trace". Et quand on lui demande ce que serait cette preuve qu'il avance, monsieur Patrick de Saint-Exupéry se retranche derrière un syllogisme stupéfiant : le propre d'un complice de génocide est de faire disparaître les preuves. La preuve il ne peut l'apporter car les documents sont classifiés, il y a donc ici un silence imposé par les politiques qui savent eux très bien ce qu'ils dissimulent. Silence coupable des archives renvoyant au silence coupable des génocidaires voici le syllogisme du journalisme selon lui. Rien de nouveau sous le soleil.

Monsieur de Saint-Exupéry soutiendra-t-il longtemps ces accusations ? Rien n'est moins sûr, pourvu qu'on le lui demande en justice. Sans préjuger du contenu des notes à déclassifier, on peut prédire sans trop s'avancer que, comme par le passé, monsieur de Saint-Exupéry, sans daigner se déplacer aux audiences pour ne pas avoir à répondre à des questions gênantes, fera plaider qu'il n'a jamais accusé personne de complicité de génocide mais de déni, tout en se défendant d'avoir voulu rédiger un essai. Et pour finir il tentera de se défausser, en faisant porter la responsabilité de ses accusations contre les militaires à son éditeur, voire au typographe qui aura composé la quatrième de couverture.

On voit qu'il sait le temps venu se défausser de ses fausses affirmations et de ses mystifications dont il n'est pas dupe lui-même. Cette piètre échappatoire devant les juges, là où le débat est contradictoire, et somme toute cette radicale absence de courage intellectuel, ne cadre pas avec les accents militants des accusations qu'il porte depuis deux décennies contre la France dans la presse. De la part d'un ancien prix Albert Londres, on

attend un minimum de déontologie, et des vérifications même sommaires de ses sources, et non de pseudo-investigations affranchies au fil des ans de toute contrainte de vraisemblance. Il en est de même pour ceux qui lui ouvrent leurs colonnes ou leur antenne¹⁴⁷. »

À défaut d’avoir réussi à démontrer concrètement la participation des soldats de l’opération Turquoise au génocide, il est cependant possible que les soldats français aient commis des fautes, notamment celle d’avoir essayé d’empêcher le FPR/APR d’accéder au pouvoir par les armes, brisant en cela la règle d’impartialité et de non-interposition que leur prescrivait le mandat accordé par l’ONU. C’est cette partie des accusations qu’il convient à présent d’examiner à travers les déclarations et interventions d’un officier français qui avait participé à cette mission : le capitaine Guillaume Ancel.

3 – Les accusations fallacieuses du capitaine Guillaume Ancel

La question de la conquête du pouvoir par le FPR/APR a été largement ignorée dans la presse et par les organisations non-gouvernementales, au profit du discours de la rébellion sur son combat contre la dictature et ses prétendus actes visant à mettre fin au génocide des Tutsis. Les accusations contre la France n’ont fait qu’éclipser davantage tous les aspects tenant à la conquête du pouvoir à travers la lutte armée menée par les rebelles. Or cette volonté de s’emparer de la totalité du pouvoir – et non de s’en tenir à l’accord de partage du pouvoir tel que défini lors des négociations de paix d’Arusha – est un objectif constant des rebelles du FPR, désignés par leurs adversaires sous les termes de *Inkotanyi* ou *Inyenzi*.

Le linguiste rwandais Eugène Shimamungu rappelle d’ailleurs que c’est cette volonté de reprendre le pouvoir perdu par la monarchie tutsie suite à la révolution sociale de 1959 qui a conduit le FPR à s’attribuer les noms de

Inkootanyi et de *Inyenzi* : « Depuis le renversement de la monarchie, l'espoir d'un retour au pouvoir a été entretenu surtout dans les médias. Les objectifs des *Inkootanyi* sont les mêmes que ceux des *Inyeenzi* des années 1960-1967. Le terme *inyeenzi* que vont choisir les premiers assaillants contre la République rwandaise, se réfère à la même notion que le terme *inkootanyi* que va choisir plus tard le FPR. En effet, le terme *inyeenzi* qui signifie en kinyarwanda courant “cafard, blatte” est plutôt un nom de guerre, une contraction des mots *ingdangurarugo yiyemeje kubd ingeenzi* “le combattant de la milice *Ingdangurarugo* (‘les Assaillants-d’avant-garde’) qui s’est donné pour objectif d’être le plus acharné”. Ce ne sont pas leurs adversaires qui vont leur donner ce nom, c’est eux-mêmes qui vont le choisir, comme le dira plus tard un des fondateurs de la milice *Inyeenzi*, Aloys Ngurumbe, contrairement à ce que la propagande a toujours fait croire. La milice *Ingdangurarugo* a vécu à la fin du siècle dernier sous le roi Kigeri Rwabugiri. Il s’est illustré par ses campagnes de guerre, tuant plusieurs rois hutus dont les dépouilles génitales devaient orner le *Kaliinga*, tambour royal. Ce tambour dynastique est l’équivalent symbolique de la couronne pour d’autres monarchies. C’est le symbole du pouvoir, il est régulièrement imbibé de sang humain. Rwabugiri s’est distingué par sa méchanceté, tuant même des membres de sa famille y compris sa propre mère, en crevant les yeux de ses frères supposés prétendre au trône. Le terme *inkootanyi* “combattant acharné” est le surnom du même Rwabugiri qui se faisait appeler *inkootanyi cyaane*, “le plus acharné des combattants”. Le terme *inyeenzi* “le plus acharné de la milice ‘les assaillants-d’avant-garde’” et le terme *inkootanyi* “le combattant acharné” renvoient au même personnage Rwabugiri d’une méchanceté légendaire. L’objectif primordial des *Inyeenzi* était le renversement du pouvoir républicain, celui des *Inkootanyi* aussi¹⁴⁸. »

Certaines des accusations portées contre l’opération Turquoise ont au moins eu le mérite de ramener sur le devant de la scène la question de la

conquête du pouvoir par le FPR/APR qui avait été largement occultée du fait d'une couverture médiatique exclusivement consacrée au « génocide ». Lorsque l'actuel régime de Kigali publie son communiqué en 2008, il n'hésite pas à affirmer que la France a essayé d'empêcher le FPR d'accéder au pouvoir : « En juin 1994, lorsque les FAR ont été sur le point d'être défaites par le FPR, le président Mitterrand a décidé d'intervenir militairement au Rwanda en lançant l'opération Turquoise. L'objectif premier de cette intervention était de couper le pays en deux à partir de Kigali, d'arrêter l'avancée du FPR et l'obliger à négocier un partage du pouvoir avec le gouvernement génocidaire. Mais lorsque Turquoise débarque au Rwanda fin juin 1994, il est trop tard, le FPR a trop avancé¹⁴⁹. »

Cette affirmation est considérée comme une donnée militaire importante, d'autant plus qu'elle a été reprise par un militaire français ayant participé à l'opération Turquoise. Elle est surtout perçue comme recouvrant une intention et une action dissimulées de l'armée française qui n'auraient donc pas été, d'après les dirigeants rwandais actuels, seulement humanitaires. Cette considération est partagée par plusieurs associations françaises pour lesquelles la France s'obstine à ne pas rendre publics toute une série de faits, de documents ou de fautes qu'elle aurait commises dans la discrétion la plus totale. Ces allégations étant régulièrement formulées par les autorités rwandaises et quelques journalistes, il convient de les confronter aux documents du ministère de la Défense afin de voir quels éléments sont susceptibles d'être vérifiés, confortés ou retrouvés.

Autrement dit, la France a-t-elle véritablement voulu empêcher le FPR de prendre le pouvoir à travers l'opération Turquoise ? Vingt ans après, Guillaume Ancel¹⁵⁰, officier français ayant participé à cette mission, conteste son caractère strictement humanitaire et affirme : « Je suis parti avec l'ordre d'opération de préparer un raid... terrestre sur Kigali. Quand on fait un raid sur Kigali, c'est pour remettre au pouvoir le Gouvernement

qu'on soutient, pas pour aller créer une radio libre. Ensuite, dans les huit jours qui ont suivi, j'ai reçu un nouvel ordre, entre le 29 juin et le 1^{er} juillet 1994, qui était d'arrêter par la force l'avancée des soldats du FPR. » Il ajoute : « On a renoncé à sauver ouvertement le régime génocidaire mais on lui a permis de traverser la frontière. Et on lui a fourni des armes¹⁵¹. »

Ces déclarations fortes venant de l'intérieur de l'armée française ont renforcé la polémique sur l'opération Turquoise et donné du crédit à ces accusations. Elles ont surtout contribué à écorner un peu plus l'image d'une armée française fragilisée par de multiples accusations venant de tous les côtés. N'était-ce pas l'objectif ? Émanant d'un militaire de Turquoise, elles paraissent d'emblée crédibles et peuvent même faire douter tout observateur extérieur bien informé du conflit rwandais. Elles ont surtout donné l'occasion à ceux qui cherchaient à conforter l'idée que cette mission était louche de trouver la meilleure preuve en la personne d'Ance. Alors doit-on croire le capitaine Ance sur parole ? Son uniforme et son béret de l'armée française sont-ils suffisants pour considérer qu'il est assez outillé sur le dossier rwandais au point d'écouter ses affirmations sans les questionner ?

Le commandant de la force Turquoise, le général Jean-Claude Lafourcade a réagi vigoureusement à ses propos : « L'ancien capitaine Ance, aujourd'hui à la retraite, se répand dans les médias où il affirme des contrevérités au sujet de l'opération Turquoise. Contrairement à ce qu'il affirme, le capitaine Ance n'était pas un officier de la Légion mais appartenait à l'artillerie. Il n'y avait pas, au sein du groupement du lieutenant-colonel Hogard sous les ordres duquel il était, de cellule tactique de guidage aérien et cet officier était en réalité affecté comme agent de liaison auprès des organisations humanitaires.

Étant employé à un niveau subalterne, il n'avait pas accès aux ordres d'opérations du niveau du commandant de groupement et à plus forte raison du commandant de l'Opération. L'analyse des ordres d'opérations de la force Turquoise qui ont été déclassifiés montre clairement qu'il n'a jamais

été question de mission offensive et à plus forte raison de frappes “terrestres”, mode d’action qui n’existe que dans l’imagination de l’intéressé.

Je m’inscris en faux contre l’affirmation que “des dizaines de milliers d’armes” auraient été rendues aux FAR réfugiées au Zaïre. Seules quelques dizaines d’armes d’autodéfense ont été remises par le lieutenant-colonel Hogard à d’ex-FAR pour se défendre, ainsi que leurs familles, d’une éventuelle poursuite du FPR en territoire zaïrois, mais aussi des bandits sévissant dans la région de Bukavu. D’une manière générale, l’armée zaïroise, souveraine sur son territoire, veillait au désarmement complet des FAR et au contrôle de ces armes. Les journalistes présents dans la région de Goma peuvent en attester¹⁵². »

Une seconde réaction, plus détaillée que la précédente, intervient peu après. Il s’agit de celle du colonel Jacques Hogard, qui était en 1994 le supérieur hiérarchique direct du capitaine Guillaume Ancel : « Tout d’abord, je me souviens bien de Guillaume Ancel. Il s’est en effet trouvé sous mes ordres au sein du groupement sud de Turquoise. Arrivé un peu après la mise en place du groupement au Rwanda, il en est parti quelque temps avant notre propre départ. Le capitaine Ancel n’était pas un officier de la Légion. Saint-cyrien de la promotion “Cadets de la France libre”, c’était un jeune capitaine détaché en renfort individuel du 68^e RA (régiment d’artillerie) de la Valbonne. Il a été aussitôt affecté au DL (détachement de liaison, NDLR) humanitaire, dont la mission première, comme son nom l’indique, était d’établir la liaison et la coordination avec les ONG. Il n’a jamais été affecté au groupement sud en tant que “DL d’artillerie” comme il le prétend dans son interview. Il précise même qu’il était destiné à un emploi de TACP (chargé de l’appui aérien, NDLR). Or, l’organigramme du groupement sud n’a jamais comporté de DL d’artillerie ni de TACP, ni avant ni pendant l’opération Turquoise. Cette inexactitude, si elle est volontaire, est lourde de sens. [...] Il était tout jeune capitaine, n’avait pas

encore fait son stage de futur commandant d'unité et n'avait donc encore jamais commandé de batterie. Il était bien loin de tout ça. En ce qui me concerne, je voyais, de par mes fonctions, les ordres d'opération arriver de Paris. Je suis absolument certain qu'il n'était pas dans ce cas ! Je n'ai, en ce qui me concerne, jamais vu ce fameux ordre d'opération "offensif" dont il parle, qui, pour moi, relève du fantasme, du rêve ou peut-être du besoin de briller. J'ai conservé dans mes archives les ordres d'opération de cette période. Il n'est à aucun moment question d'un quelconque raid sur Kigali. Il était même au contraire plutôt envisagé initialement de stationner au Zaïre et d'effectuer des missions ponctuelles de va-et-vient au Rwanda.

À cette époque, nous avons en effet reçu le renfort ponctuel d'un hélicoptère Puma en version Pirate équipée d'un canon de 20 mm en sabord. Peut-être le capitaine Ancel est-il monté à son bord dans le cadre d'une mission de reconnaissance ? Mais il est fort peu professionnel d'imaginer qu'on aurait eu l'idée de déclencher des "frappes aériennes" avec un tel engin, contre le FPR de Paul Kagame qui disposait de missiles sol-air. Il faut être sérieux ! Je suis sidéré qu'un ancien officier d'artillerie puisse dire sérieusement de telles choses. J'avais demandé cet hélicoptère en renfort afin d'effectuer des reconnaissances au-dessus de la forêt de Nyungwe dont nous pensions qu'elle pouvait être un terrain privilégié pour toutes sortes d'infiltrations. Il n'a jamais été question de déclencher des "frappes aériennes" contre le FPR, [...]. En revanche, il faut rappeler que Kagame, de son côté, clamait depuis des mois que, s'il venait à rencontrer des unités françaises, ce serait pour leur tirer dessus. Nous avons pris donc fort logiquement des mesures de précaution et de protection, face au FPR qui disait vouloir "casser du Français¹⁵³" ! »

Suite à cette réaction, le capitaine Ancel rédige un droit de réponse : « Je maintiens l'intégralité de mon témoignage sur ce que j'ai fait pendant l'intervention Turquoise et qui est détaillé dans le livre *Vents sombres sur le lac Kivu*¹⁵⁴. [...] Les propos de Jacques Hogard, pour les formuler poliment,

ne correspondent pas à la réalité. Comment du reste peut-il nier des faits qui se sont déroulés avant son arrivée au Rwanda (le 30 juin, si j'en crois le livre qu'il a écrit sur son expérience dans ce pays) et bien avant que je ne sois rattaché directement à son groupement (le 10 juillet) ? En ce qui me concerne, j'étais au Rwanda depuis le 23 juin, et j'y étais comme Forward Air Controller (ou encore TACP, officier de contrôle avancé, en français, en charge des frappes aériennes) de la Compagnie de combat du 2^e REI¹⁵⁵. »

Que s'est-il passé pour que celui que certains considèrent comme un héros de dernière heure, prêt à dénoncer l'armée qu'il a servie, et que d'autres prennent pour un affabulateur tant ce qu'il dit est généralement incohérent, devienne la référence des médias ?

Manifestement, ce capitaine français a vu beaucoup de choses en regardant simplement dans le trou d'une serrure. Il se donne trop d'importance dans un dossier qu'il connaît mal vu le temps objectif (deux mois) qu'il a passé au Rwanda et les erreurs factuelles qui encombrant son discours.

Dans son rapport de fin de mission daté du 15 septembre 1994, le capitaine Ancel signale « quelques accrochages » avec les éléments du FPR qui exerçaient une forte pression sur les soldats français. Ce type d'incident s'est effectivement produit quelques fois avec le FPR, qui était très hostile à l'opération Turquoise¹⁵⁶. Mais existe-t-il un lien entre les accrochages et l'ordre « de préparer un raid... terrestre sur Kigali » ?

Il est surprenant que dans ce même rapport, le capitaine Ancel ne fasse nullement état d'un tel ordre ou des conséquences qu'aurait eues cet ordre eu égard aux objectifs liés à sa mission. Dans une interview à chaud qu'il accorde en décembre 1994 à la *Nouvelle Revue d'artillerie*, il revient sur les objectifs assignés aux soldats de Turquoise : « Notre mission était très claire : nous devons arrêter les massacres, tous les massacres... Pour mettre fin aux combats, nous nous sommes préparés à stopper les forces du Front patriotique rwandais (FPR) qui se dirigeaient à vive allure vers

l'ouest. Il s'agissait donc bien d'une action de combat, avec dans ma zone un rapport de force extrêmement défavorable puisque les 148 légionnaires devaient arrêter une armée bien organisée et dix fois plus nombreuse¹⁵⁷. »

Dans cette interview, il n'est pas non plus question d'un raid aérien sur Kigali mais d'une préparation à faire face à un adversaire offensif qui, de surcroît, avait dit publiquement qu'il considérait les soldats français comme des « ennemis » et qui disposait par ailleurs d'un effectif largement supérieur à celui des Français et d'un équipement lui permettant de faire des dégâts dans les rangs des militaires français. Surtout, dans son rapport de fin de mission, Guillaume Ancel écrit précisément : « Contrairement à leurs attentes, nous n'avons jamais été engagés directement au profit des FAR et celles-ci se sont brutalement effondrées lorsqu'elles comprirent que nous ne refoulerions pas le FPR. »

Comment donc expliquer les accusations tardives du capitaine Ancel lorsqu'il prétend que les soldats de Turquoise ont été chargés de remettre les Hutus au pouvoir ? Comment comprendre qu'une affirmation d'une telle gravité soit en contradiction totale avec son propre rapport et ne soit pas soutenue par un ordre écrit ou même verbal de sa hiérarchie ?

Quelles sont les motivations qui l'auraient incité à garder le silence pendant vingt ans, puis à faire des « révélations » publiques non étayées ? Ces questions restent pour le moment sans réponses. Une chose est néanmoins claire, il a bien perçu la mollesse des dirigeants français dans cette campagne d'accusations et pour avoir vécu, au dire de ses supérieurs hiérarchiques, des frustrations personnelles au sein de l'armée, il a probablement voulu se venger.

Sa vengeance est pour le moment très efficace car, voyant que les dirigeants rwandais cherchent des alliés influents en France et des soutiens jusqu'à l'Élysée et au sein du ministère de la Défense pour amplifier leur campagne d'accusations, Guillaume Ancel a choisi de se mettre en disponibilité et en scène afin d'aider volontairement ou non le régime de

Kigali, qui exploite judicieusement les faiblesses et les divisions actuelles de la classe politique française au sujet du Rwanda.

En cela, ses motivations ne sont pas très éloignées de celles du général Varret qui, lui aussi, réglerait quelques comptes avec son armée sur le dos du Rwanda.

Il faut tout de même signaler qu'au niveau où intervient Guillaume Ancel en 1994 au sein de Turquoise, il est un officier de rang subalterne et les ordres qu'il dit avoir reçus relèvent plutôt d'un échelon très élevé du commandement. Comment un officier de niveau très inférieur, chargé de gérer les relations avec la presse et qui le fait bien, peut-il se prévaloir des ordres qu'un colonel ou un général ne semblent pas avoir reçus ? Ce qui laisse interrogatif, c'est surtout le manque de détails et de précisions dans ses différentes déclarations. Qui lui aurait donné les ordres qu'il dit avoir reçus ? Dans quelles circonstances les a-t-il reçus ? Quand précisément aurait-il reçu lesdits ordres et en présence de quel autre collègue ? Guillaume Ancel n'a jamais donné la moindre précision sur ces différents points. Pour vérifier néanmoins la teneur de ses affirmations, il est indispensable de passer au peigne fin des documents militaires et surtout des ordres donnés à cette période au plus haut niveau de l'armée. Peut-être que des éléments dissimulés par la hiérarchie témoignent finalement en faveur du capitaine Ancel.

L'examen des archives relatives à cette période permet surtout de relever deux documents qui contredisent cruellement la version de l'officier français concernant un éventuel ordre d'effectuer un raid aérien sur Kigali ou de freiner l'avancée du FPR. Ces documents portent précisément sur la période à laquelle se réfère le capitaine Ancel. Il s'agit de deux rapports que le chef d'état-major particulier de l'Élysée, Christian Quesnot, et le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, adressent au président Mitterrand. Le premier document est daté du 27 juin et le second du 2 juillet 1994.

Faisant le point sur la situation militaire et sur l'opération Turquoise, le général Quesnot indique notamment : « Sur le plan militaire¹⁵⁸, les rebelles n'ont toujours pas réussi à s'emparer de Kigali qu'ils tentent d'encercler largement en attaquant de la région de Gitarama en direction du nord. Notre détachement poursuit sa montée en puissance. À la fin de la journée, ses effectifs devraient atteindre 1 500 hommes. La reconnaissance des camps de réfugiés et des communautés menacées se poursuit à proximité de la frontière zaïroise. Quelques religieuses et la famille de M. Twagiramungu ont été évacuées [...].

Pour la suite de notre action, le Premier ministre, qui craint toujours l'enlèvement et le contact de nos troupes avec le FPR, a donné hier comme consigne à l'amiral Lanxade d'interdire toute implantation de plus de vingt-quatre heures de nos unités sur le territoire rwandais et de limiter les patrouilles à la région frontalière. Il s'est notamment opposé au maintien d'un élément de surveillance et de dissuasion au col de Ngada qui contrôle l'accès de Kibuye en venant de Gitarama et dont la saisie permettrait de couper en deux l'ouest du Rwanda. »

Si le Premier ministre, par crainte d'affrontements avec les troupes du FPR/APR, ordonne aux soldats français de rester le moins longtemps possible en territoire rwandais et de patrouiller le long de la zone frontalière, comment est-ce possible qu'il soit en même temps ordonné un raid contre le FPR/APR sur Kigali ? Sur le plan politique, c'est un contresens et sur le plan militaire, c'est irréaliste. En clair, Ancel ne pourrait objectivement pas se prévaloir d'un ordre venu de l'Élysée puisqu'il aurait naturellement été donné par le général Quesnot. Pour ce dernier, un tel ordre était inenvisageable dans le contexte politique de « cohabitation » de l'époque et surtout aurait été totalement contre-productif pour l'opération Turquoise, critiquée de toute part¹⁵⁹.

Le second document, daté du 2 juillet 1994, propose au chef de l'État français trois options sur le plan militaire face à l'avancée du FPR dans la

zone Turquoise. Pour l'amiral Jacques Lanxade : « La situation sur le terrain est caractérisée par la poursuite de l'offensive du FPR sur l'ensemble des fronts, à Kigali, vers Kibuye et Butare. Cette offensive ne paraît plus rencontrer de réelle opposition de la part des FAR. Conformément aux instructions, une reconnaissance a été effectuée sur Butare. Dans la soirée du 1^{er} juillet, l'évacuation de 16 religieuses et d'une famille tutsie (4 personnes) a été conduite, mais nous avons été obligés de replier notre dispositif au cours de la nuit vers Gikongoro en raison des infiltrations du FPR vers Butare et après qu'une de nos patrouilles eut essuyé des coups de feu sans dommage. [...] Les contacts pris avec le FPR, au travers du général Dallaire, commandant la Minuar à Kigali, laissent clairement apparaître que l'intention du FPR est de poursuivre son action jusqu'aux frontières du Burundi et du Zaïre. Devant cette situation, deux options déjà évoquées il y a quelques jours s'offrent à nous.

Option 1 : se replier devant la poussée FPR en évitant tout contact comme nous venons de le faire en quittant Butare. [...] Cette option présente l'avantage d'éviter tout affrontement militaire avec le FPR, mais elle nous conduit logiquement à un retrait total de nos forces au Zaïre. Dès lors, elles ne pourront plus assurer les missions de protection qui leur avaient été fixées.

Option 2 : faire définir une zone humanitaire protégée par le Conseil de sécurité à partir de nos propositions (carte jointe). Il serait indiqué clairement au FPR que ses unités militaires ne doivent pas y pénétrer afin que la sécurité des différentes populations puisse y être maintenue. [...] Le choix de cette option comporte le risque d'un affrontement armé avec le FPR, s'il ne respectait pas les mesures arrêtées par les Nations unies. On peut cependant penser que l'affichage de notre détermination devrait raisonnablement limiter ce risque. Politiquement la décision d'imposer une zone protégée devrait sans doute être accompagnée d'une indication claire que le gouvernement intérimaire replié à Gisenyi n'assure plus la

représentation officielle du pays. Il ne m'appartient pas de décider entre les deux options. Néanmoins, compte tenu de l'engagement de nos forces sur le terrain et des résultats positifs qu'elles ont obtenus jusqu'à présent, je recommande fortement l'option 2. »

Sur cette note du chef d'état-major des armées figure la mention manuscrite du conseiller de l'Élysée Bruno Delaye précisant que « MM. Balladur, Juppé et Léotard seraient plutôt pour l'option 2 ». François Mitterrand donnera aussi son accord dans un autre document daté du même jour pour l'option 2. Le point très important dans cette note de l'amiral Lanxade est qu'il suggère même aux responsables politiques, en particulier au président Mitterrand, que « la décision d'imposer une zone protégée devrait sans doute être accompagnée d'une indication claire que le gouvernement intérimaire replié à Gisenyi n'assure plus la représentation officielle du pays ». Autrement dit, l'amiral Lanxade demande de acceptée politiquement la défaite du gouvernement intérimaire face au FPR dès lors où la zone humanitaire est acceptée par le Conseil de sécurité.

Il propose ensuite, malgré l'agressivité manifeste des combattants du FPR et leur volonté d'en découdre avec les FAR et les populations en fuite, d'assurer la protection des civils rwandais même si cela comporte des risques d'un affrontement direct avec les troupes du FPR. Comment, au vu de ce qui précède, ce chef d'état-major de l'armée française peut-il dans le même temps ordonner un raid sur Kigali ? Dans une tribune au journal *Le Monde* du 5 avril 2019, il résume ainsi la situation :

« En tant que chef d'état-major des armées, j'ai présenté en conseil restreint trois options pour l'opération Turquoise. La première, écartée d'emblée, était d'entrer au Rwanda par Kigali. Difficile militairement, elle aurait été immédiatement jugée comme une intervention au secours des extrémistes hutus. La deuxième, passer par Bujumbura, aurait eu l'inconvénient d'impliquer le Burundi, lui-même concerné par la rivalité Hutu/Tutsi. La décision fut alors prise d'utiliser, avec l'accord du Zaïre

[aujourd'hui République démocratique du Congo], l'aéroport de Goma comme base arrière de l'opération.

Réunissant environ 2 500 hommes, dont quelque 500 militaires africains, l'opération Turquoise débuta dès le 23 juin et, très vite, conformément à son mandat, réussit à stopper le génocide dans la zone que contrôlaient nos forces. Cependant, le front séparant les unités du FPR des extrémistes hutus se rapprochant de notre zone, je fus conduit à proposer aux responsables politiques de créer une zone humanitaire sûre (ZHS), interdite à toute force armée. Entérinée par l'ONU, la ZHS resta dès lors sous notre contrôle exclusif et permit d'éviter la fuite d'un très grand nombre de Rwandais vers Goma, au Zaïre, où sévissait déjà une grave épidémie de choléra. Nos soldats furent d'ailleurs conduits à y enterrer dans des fosses communes les cadavres de très nombreuses victimes de cette épidémie. En outre, l'état-major de Turquoise dut intervenir pour faire cesser les tirs d'artillerie du FPR sur les camps de réfugiés qui s'étaient installés dans la région de Goma.

Le 22 août, à l'issue des trois mois fixés par la résolution 929, sa tâche accomplie, la France retira ses troupes et transféra la sécurité de la ZHS à une nouvelle mission de maintien de la paix des Nations unies. L'opération Turquoise, dont le caractère uniquement humanitaire ne saurait être mis en doute, a ainsi permis de stopper les massacres. Elle a ensuite stabilisé près d'un million de Rwandais qui étaient tentés de fuir devant l'avancée du FPR. »

Si le rapport du chef d'état-major des armées constate pratiquement la défaite des FAR, que leurs patrouilles essuient des tirs du FPR et que ce dernier manifeste clairement son projet d'intensifier son offensive militaire jusqu'aux frontières du Zaïre et du Burundi, comment la France, qui veut se prémunir contre toute critique en déniaut au gouvernement intérimaire la moindre légitimité, peut-elle, dans ce contexte, envisager d'arrêter par la force l'avancée des soldats du FPR ?

Il semble, à partir de ce second document et sur le fondement de tous les éléments de contexte aujourd'hui disponibles, que Guillaume Ancel ne pourrait non plus se prévaloir d'un quelconque ordre reçu du chef d'état-major de l'armée française visant à commettre un raid sur Kigali.

En définitive, le choix unanime du président de la République et du Premier ministre en faveur de la constitution d'une zone humanitaire sûre (ZHS) permettant de garantir la protection des civils, en espérant que le FPR, conquérant et agressif, respecte l'instauration d'une telle zone sans combat, ne corrobore en aucun point les déclarations médiatiques non étayées du capitaine Ancel.

Les trois options telles que présentées par l'amiral Lanxade pendant l'opération Turquoise reflètent bien l'état d'esprit des responsables politiques français ; l'ordre d'un raid sur Kigali évoqué par le capitaine Ancel en 2014 et dont les médias se sont largement fait l'écho apparaît, à cet égard, en contradiction totale avec la lecture qu'ont le chef d'état-major des armées, le président de la République et le Premier ministre de la situation et les marges de manœuvre des soldats de Turquoise face à l'offensive du FPR.

Des éléments supplémentaires viennent renforcer cette analyse et mettre en difficulté les affirmations du capitaine Ancel ; il y a d'abord le fait que la zone occupée par Turquoise empêche les FAR d'avoir une liberté de mouvement en matière militaire, principalement pour le ravitaillement en armes. Cette constatation est mentionnée dans une note du ministère de la Défense au président Mitterrand en date du 29 juin 1994 : « Les forces gouvernementales, qui ne peuvent utiliser la frontière zaïroise pour acheminer de l'armement en raison de la présence de Turquoise, annoncent leur intention de faire appel à des mercenaires si elles n'obtiennent pas d'aide de la part de la France. Elles continuent de recourir aux milices pour faire pression sur la communauté tutsie. »

À la même date, le ministre Alain Juppé constate également qu'une des conséquences de l'opération Turquoise est de « couper *de facto* la ligne de ravitaillement des Hutus¹⁶⁰ », constat qui, à lui seul, vient démentir l'idée selon laquelle le déploiement de Turquoise aurait eu pour but de venir en aide aux FAR. Autre élément mettant la déclaration du capitaine Ancel en doute, c'est la présence des journalistes et des membres d'organisations humanitaires internationales dont Médecins sans frontières (MSF) réputés peu favorables à Turquoise et particulièrement sensibles au discours du FPR. Aucun journaliste, aucun membre de MSF, n'a-t-il vu un quelconque appui aux FAR ni une esquisse d'entrave à la prise du pouvoir du FPR aux dates indiquées par Ancel ?

Il y a ensuite la progression militaire du FPR, qui n'est pas freinée dans sa conquête totale du territoire rwandais. Ainsi, dans la note du ministère de la Défense du 29 juin citée précédemment il est précisé que : « Aux craintes exprimées par la France du prétexte que pourrait offrir Turquoise de différer les opérations de mise en place de la Minuar II, le secrétaire général confirme sa détermination à agir au plus vite, tout en reconnaissant que la relève ne serait pas effective avant deux mois. Techniquement, ce délai peut être suffisant pour le FPR d'atteindre ses objectifs puisque le mandat de Turquoise exclut toute intervention susceptible de figer la situation militaire actuelle. Cependant, la présence d'un dispositif à vocation humanitaire destiné à mettre fin aux massacres enlève toute "légitimité", aux yeux de l'opinion internationale, à l'action du Front patriotique rwandais (FPR). Conscient de cette nouvelle donne, le FPR assouplit officiellement sa position à l'égard de l'opération Turquoise sans pour autant renoncer à ses gains militaires donc politiques. »

De fait, cinq jours après la rédaction de cette note, Kigali tombe aux mains des rebelles dont la victoire totale n'est plus qu'une question de jours. Cette victoire militaire de la rébellion achève de démontrer que la France, avec ses capacités militaires de grande puissance, n'a, en aucun cas,

cherché avec l'opération Turquoise à interférer sur le cours et l'issue du conflit armé.

Il est en effet possible de penser que si la France avait appuyé les FAR sur le plan logistique en 1994, comme elle l'avait fait entre 1990 et 1993, l'APR/FPR aurait été stoppée dans sa progression puis contrainte d'accepter un cessez-le-feu et de revenir à la table de négociations. Dans cette perspective, son agressivité et ses accusations contre la France auraient pris d'autres proportions. Autrement dit, la principale erreur commise par les dirigeants français aura été de céder à la pression médiatique et de ne pas avoir eu le courage politique d'entraver réellement l'offensive militaire du FPR pour contraindre ce dernier à respecter les accords d'Arusha qu'il avait signés sur le partage du pouvoir avec les Hutus. Il est évident que la France aurait pour cela pris des risques, y compris d'être sévèrement critiquée, mais elle aurait sans doute évité des millions de morts au Rwanda et surtout au Zaïre ; des morts dus à l'action militaire du FPR.

Deux derniers éléments enfin viennent corroborer cette analyse et jeter un total discrédit sur l'hypothèse d'un raid sur la capitale et de l'emploi de la force militaire visant, *in fine*, à réinstaller les Hutus au pouvoir tel que le soutient le capitaine Ancel.

Il s'agit du témoignage du ministre rwandais des Affaires étrangères, Jérôme Bicomumpaka, qui dit : « Dès le 22 juin 1994, je disposais personnellement d'informations suffisantes de Paris (Défense, Quai d'Orsay, etc.), mais aussi de New York, qui indiquaient très clairement que la France ne ferait rien qui pourrait permettre aux FAR de relever la tête sur le front militaire face au FPR. J'avais communiqué toutes ces informations au président de la République et au Gouvernement. Nous savions aussi que la France était très isolée sur le plan diplomatique et qu'elle avait du mal à répondre aux graves accusations qui étaient portées contre elle, y compris par d'autres gouvernements occidentaux !

En effet, dès la mi-juin 1994, et ce relativement au dossier rwandais, la France était comme paralysée. C'était comme si ses "éléments de puissance" s'étaient envolés tout d'un coup. Dans ces conditions, le gouvernement intérimaire ne pensait pas qu'un retournement de situation, du côté français, était encore possible ! Cela, même si nous savions que des officiers français, dont certains de ceux qui étaient intégrés dans l'opération Turquoise, et qui avaient notamment accompli des missions militaires au Rwanda par le passé, étaient blessés par ce qu'ils voyaient se passer dans ce pays et surtout par le comportement de leur Gouvernement. Certains fulminaient même, sans se retenir, contre leurs dirigeants politiques ! Cette espérance à l'endroit de la France n'existait donc plus au sein du gouvernement intérimaire¹⁶¹. »

Outre ce témoignage, il convient de citer le carnet de notes manuscrites du ministre de l'Intérieur du gouvernement intérimaire, Édouard Karemera, comportant l'ordre du jour du Conseil des ministres du 1^{er} juillet 1994, date vers laquelle, selon le capitaine Ancel, l'ordre d'un raid aérien sur Kigali aurait été donné. Au point n° 4 de cet ordre du jour, il est mentionné : « L'opération Turquoise a été décidée unilatéralement par la France sans tenir compte de l'avis du Gouvernement et du FPR. On peut penser qu'elle est réellement humanitaire mais aussi stratégique. Elle viserait plus à protéger le Zaïre du maréchal Mobutu et accessoirement le Rwanda. La France s'est trouvée face à un partenaire quasi inexistant.

La France ne va pas à elle seule nous aider à gagner la guerre. Elle va certainement agir en tenant compte des exigences de la Belgique et des USA. Elle doute de notre capacité à reprendre la situation en main. C'est à nous de montrer que, en tant que Gouvernement, nous sommes animés par la volonté d'y arriver malgré les positions difficiles qui sont les nôtres sur le terrain militaire et diplomatique¹⁶². »

Le déploiement de Turquoise au Zaïre a donc fait croire à certains ministres rwandais du gouvernement intérimaire que c'était pour protéger le

régime du président Mobutu que les soldats français se trouvaient sur le territoire zaïrois alors que c'était uniquement pour éviter, à la demande d'Édouard Balladur, tout contact et affrontement avec le FPR. Il est donc curieux de constater que le Gouvernement que la France est supposée soutenir la suspecte d'agir sans le consulter et d'avoir même d'autres préoccupations qu'un soutien aux FAR.

Une seconde note du même Conseil des ministres signale également que les soldats de l'opération Turquoise « se comportent comme s'ils étaient dans un pays conquis. La décision politique n'est pas claire. Ils évitent de rencontrer les officiels du Gouvernement. Mission à Paris pour savoir ce qu'ils sont venus faire exactement¹⁶³. »

Il est évident, à travers ces deux notes, que les dirigeants politiques français n'entretiennent que de très vagues, voire hypothétiques, relations avec les membres du gouvernement intérimaire qui, d'ailleurs, ne semblent même pas bien comprendre les ambitions qui sont alors celles de la France ni les raisons pour lesquelles Paris a choisi de les traiter avec autant de distance. Une telle distance et une froideur si palpable tranchent avec le soutien ou l'aide dont parlent Ancel et plusieurs journalistes depuis plus de deux décennies. Il faut constater que de nombreux ouvrages et articles dits « scientifiques » soutenant les mêmes affirmations que Ancel sont d'une grande pauvreté sur le plan politique mais ils sont surtout dépourvus d'intérêt sur le plan scientifique car ils n'apportent rien à la connaissance des événements en dehors d'alimenter une vaine polémique.

Si les membres du gouvernement intérimaire ne sont nullement opposés à l'opération Turquoise en ce qu'elle vise des objectifs humanitaires, ils jugent plutôt sévèrement cette mission du point de vue des relations bilatérales rwando-françaises et réprouvent l'attitude des militaires français sur le terrain, qui les traitent avec peu d'égard. Ces observations des dirigeants politiques rwandais au sujet des responsables français ne correspondent pas à celles qu'ils feraient si la France était effectivement sur

le point de les remettre au pouvoir ou même si elle les avait soutenus comme beaucoup le prétendent.

Les affirmations du capitaine Ancel selon lesquelles Paris aurait ordonné un raid sur Kigali au profit du gouvernement intérimaire ou aurait porté une aide à ce dernier ont beau être présentées dans la presse comme des « révélations » d'un officier de l'opération Turquoise, elles restent improuvables et totalement incohérentes avec la réalité politico-militaire du moment. Ainsi, même si le différend qui oppose le capitaine Ancel à son supérieur hiérarchique Jacques Hogard est loin de clore le débat sur ce fameux « ordre », il illustre au moins les difficultés de l'armée, tenue au secret mais rencontrant des problèmes internes, à tirer au clair une situation qui met sans cesse son honneur en cause.

Sur ces accusations, les positions, tantôt discrètes de Jacques Chirac et de François Hollande, tantôt confuses et très ambiguës de Nicolas Sarkozy et d'Emmanuel Macron, contribuent depuis à alimenter la polémique sur la réalité de mission humanitaire de Turquoise au Rwanda. Pour d'obscures raisons personnelles ou de tactiques politiciennes, des dirigeants français de droite comme de gauche acceptent de livrer leur armée à la vindicte populaire depuis plus de vingt ans sans jamais lui donner la moindre occasion de tenir un débat contradictoire sur les faits incriminés. Devant cette situation, rien n'empêche les dirigeants rwandais actuels, décidés à poursuivre leur campagne de calomnies contre la France et l'opération Turquoise, de chercher et de trouver, chaque année ou presque, des officiers frustrés ou aigris ou en rupture avec l'institution militaire de vomir leur haine au travers d'affabulations sur le Rwanda.

Il faut reconnaître toutefois que cette polémique semble aussi trouver ses origines dans la vision divergente qu'ont eue, dès le départ, les responsables politiques français à propos des objectifs dévolus à l'opération Turquoise. Les dissensions françaises, longtemps tues, ont éclaté lors des

débats dirigés par la Mission d'information parlementaire sur la tragédie rwandaise en 1998.

Au cours de son audition devant la commission d'enquête parlementaire française, le ministre français de la Coopération Bernard Debré déclare : « J'aimerais dire un mot sur l'opération Turquoise. Elle a toujours été pour moi ambiguë dans ses buts. En réalité, le président François Mitterrand voulait que cette opération concerne la totalité du Rwanda. Pour arrêter les massacres, pour châtier les coupables, pour restaurer la démocratie telle qu'il la concevait, ce qui devait forcément réinstaller les Hutus au pouvoir, certes après avoir châtié les coupables. C'est François Mitterrand qui me l'a affirmé en juillet 1994 à l'hôpital Cochin pendant que l'opération Turquoise se déroulait. Édouard Balladur, quant à lui, s'y est refusé. Ils ont transigé, cohabitation oblige, sur une mission militaro-humanitaire ne comprenant qu'une partie du territoire rwandais. Je tiens également cette information d'Édouard Balladur. Cette opération a néanmoins permis de sauver des dizaines de milliers de vies, tant tutsies que hutues¹⁶⁴. »

Le ministre Bernard Debré réitère ces propos dans son livre publié en 2006 en y ajoutant un nouvel élément d'information essentiel relatif à l'attitude des États-Unis : « Cette opération reste très ambiguë dans ses débuts. D'après la résolution 929 il s'agit simplement d'une force armée chargée de maintenir la paix et de préparer l'arrivée de la Minuar II. Au départ, dans l'esprit de François Mitterrand, il s'agissait de rendre *secure* la totalité du Rwanda. L'opération aurait sans doute permis le désarmement des belligérants, tant Tutsi que Hutu, et inévitablement, cela aurait fini par provoquer l'organisation de nouvelles élections... Les Hutus auraient ainsi remporté par les urnes la bataille qu'ils étaient en train de perdre sur le terrain. Dans l'esprit de beaucoup d'autres dirigeants français, il s'agissait simplement de mettre fin aux horreurs que l'on voyait défiler sur nos écrans de télévision à l'heure du repas. Puisque la France avait été impliquée dans la guerre, il lui appartenait de rétablir la paix sur un petit morceau du

territoire rwandais. Les États-Unis ne voulaient pas accepter que tout le pays soit concerné... cela aurait privé les Tutsis de leur précieuse victoire militaire¹⁶⁵. »

Les informations que livre Bernard Debré sont confirmées par le député de la droite libérale, Jacques Baumel, vice-président de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale française : « L'objectif du président de la République : occuper l'ensemble du Rwanda : installer nos troupes à Kigali ! Finalement Balladur, François Léotard et l'amiral Lanxade ont réussi à imposer leur plan : créer une zone de sécurité limitée au sud-ouest du pays¹⁶⁶. »

Quant au Premier ministre Édouard Balladur, il revient dans ses mémoires sur ce point et affirme : « Si je m'étais laissé influencer par les projets discutés dans certains entourages, nous serions entrés dans la guerre civile au Rwanda et aurions été condamnés par la plupart des Africains, sans parler du reste du monde¹⁶⁷. » Il fait ici certainement allusion à l'ambition qui fut celle du président de la République et à sa volonté d'intervenir sur l'ensemble du territoire rwandais pour arrêter la guerre et relancer un processus politique.

L'attitude du Premier ministre ressort d'ailleurs explicitement de sa lettre du 21 juin 1994 à François Mitterrand dans laquelle il insistait sur le fait que l'opération Turquoise devait rester « à proximité de la frontière, en territoire zaïrois » car il craignait qu'elle soit finalement considérée « comme une expédition coloniale au cœur même du territoire du Rwanda ». Le Premier ministre a-t-il eu raison de prendre ces précautions face à un conflit qui comportait certes des dissensions internes franco-françaises mais comprenait aussi une dimension externe c'est-à-dire géopolitique ? Fallait-il, au nom de la « cohabitation » ou de la pression médiatique, sacrifier la politique étrangère de la France au Rwanda entre 1990 et 1993 puis l'honneur des militaires français ou alors éviter tout

affrontement avec le FPR et subir plus de vingt ans après une campagne de calomnies ?

Le général Didier Tazun, qui a fait partie de l'opération Turquoise, formule une réponse à cette question : « Je crois qu'une fois de plus c'est chez elle que la France a perdu cette guerre ! Les tribus gauloises ont été vaincues par ce géant militaire qu'était César parce qu'elles étaient désunies. Dans un cas certes infiniment moins crucial pour son avenir, la France du ^{xx}e siècle a perdu la guerre du Rwanda, non contre ce lilliputien militaire, quoique décidé, qu'était le FPR, mais parce que, divisée, elle n'a pas trouvé de Vercingétorix pour faire son unité dans cette affaire, en particulier pour passer outre les injonctions des opposants intérieurs à la politique française¹⁶⁸. »

L'officier français va encore plus loin dans son analyse lorsqu'il précise certains points : « C'est à partir des élections législatives de février 1993 que la France a perdu la main au Rwanda. Je ne me permettrai pas d'incriminer tel ou tel responsable et je n'émetts aucune préférence de "droite" ou de "gauche" car cela n'a aucun intérêt dans le cas qui nous occupe, mais j'affirme en revanche que c'est la "cohabitation" qui est la cause première du flou qui a présidé à la politique française au Rwanda après février 1993 et qui a conduit la France à se désengager au pire moment. Ce désengagement a ouvert la voie de la victoire militaire du FPR et laissé s'établir les conditions favorables au génocide. Jusqu'alors, les ordres qui arrivaient sur le terrain étaient clairs car la politique l'était. Libre à chacun d'être d'accord avec cette politique ou ne pas l'être : elle était claire. [...] À Paris, deux orientations politiques très différentes devaient cohabiter tant bien que mal : le Rwanda en a fait les frais, mais aussi la crédibilité française et sa place sur la scène africaine. Si la France avait continué sur la même ligne politique – ligne qui ne me semble pas plus "de droite" que "de gauche", subtilités boutiquières qui importent très peu au soldat en opération – Kigali ne serait jamais tombé aux mains du FPR, et le

génocide ne se serait jamais produit, car ce ne sont pas les ONG du type Survie, même stipendiées et manipulées par des puissances étrangères, ni les journalistes comme Patrick de Saint-Exupéry, qui auraient pu faire échouer ce que le président Mitterrand aurait décidé. J'en reste persuadé : seule l'implication directe d'une armée de type occidental contre les soldats français sur le terrain aurait pu contrecarrer la politique française de manière à la faire échouer¹⁶⁹. »

Pour être très clair sur l'appréciation des dirigeants français, il est incontestable que l'analyse du Premier ministre Édouard Balladur, en apparence correcte, était plutôt inadaptée. Non seulement, elle n'a pas empêché les critiques contre la France mais elle les a renforcées à tel point que certains continuent de croire, en toute bonne foi, que cette dernière a conduit une opération criminelle au Rwanda. Pis, le déploiement de la mission à la frontière du Zaïre n'a pas non plus permis de faire comprendre que le gouvernement français était plutôt sur une ligne politique de prudence, de réserve ou de précaution.

Ce déploiement a surtout été présenté par ses détracteurs comme une action de « sauvetage » ou « d'exfiltration » des « génocidaires » et, jusqu'à ce jour, c'est plutôt l'idée d'un engagement « aveugle » ou d'une « complicité » criminelle de la France qui prévaut. Détesté par beaucoup, critiqué sans nuance et sans réserve, François Mitterrand est devenu la cible d'attaques irrationnelles et pour le moins discutables sur le dossier du Rwanda¹⁷⁰. Il n'en demeure pas moins que de 1990 à 1993 où il a conduit la politique étrangère de la France au Rwanda, il n'y a pas eu de millions de morts ni au Rwanda ni au Zaïre. Sa politique et sa méthode ont poussé les Hutus et les rebelles tutsis à négocier le partage du pouvoir. Et le FPR l'a remercié pour cela, n'en déplaît aux esprits malveillants et étroits.

Que des parlementaires français de la Mission d'information soit en désaccord ou non avec cette politique, elle a fait ses preuves en ce sens que

l'on a jamais déploré des massacres de Rwandais en présence des militaires français à Kigali telle qu'on les verra en 1994.

Toutefois, dans le nord du pays et particulièrement dans la zone sous contrôle du FPR, les massacres de populations ont existé et très peu d'organisations ont osé les dénoncer. De même qu'à cette période, les militaires français, bien que chargés de la formation des soldats rwandais, n'ont jamais ni incité ni encouragé les forces armées gouvernementales rwandaises à se livrer à des crimes ni même à des actes barbares tels qu'on le verra en 1994. De ce point de vue, la présence militaire française aura été dissuasive contre la violence aveugle.

En revanche, « l'indulgence » ou la « complaisance » que la France aura dès 1993 envers le FPR qui, depuis 1990, fait la guerre, commet des massacres et travaille à la chute des régimes du Rwanda et du Zaïre a conduit à la catastrophe d'avril à juin 1994 au Rwanda, aux millions de morts du Congo-Zaïre et à la campagne d'accusations toujours d'actualité que la France connaît depuis vingt-cinq ans.

Exaspéré par d'interminables accusations contre l'armée française, l'amiral Lanxade s'interroge toujours, plus de deux décennies après, sur le sens et les motivations de ces accusations qui perdurent : « Les attaques menées encore vingt-cinq ans après contre la France et son armée sont donc tout à la fois incompréhensibles et gravement injustes. L'histoire le montrera, notamment lorsque seront ouvertes toutes les archives, tant françaises qu'étrangères. »

En définitive, le capitaine Ancel tout comme le FPR ont parfaitement joué de cette différence d'appréciation entre Mitterrand et Balladur pour affirmer soit qu'un ordre aurait été prétendument donné d'effectuer un raid aérien sur Kigali pour arrêter par la force l'avancée du FPR, soit que la France aurait « aidé des génocidaires » à s'évader au Zaïre. À examiner les faits et les documents, l'existence de tels ordres ou de telles actions reste difficilement prouvable.

Il faut à cet égard souligner que le gouvernement rwandais, bien que profitant de cette campagne très relayée par la presse française, n'a pas expressément repris les accusations du capitaine Ancel – ce qui laisserait penser que les autorités rwandaises ne sont, elles-mêmes, pas totalement convaincues de leur solidité ou de leur crédibilité. Il reste que cette campagne d'accusations redondante et constante depuis maintenant plus de vingt ans cache autre chose qu'une improuvable et très improbable participation au génocide. Qu'y a-t-il donc derrière cette campagne d'accusations contre la France ?

-
1. *InfoMatin* du 21 juin 1994.
 2. Hutu du Mouvement démocratique républicain (MDR) opposé à Habyarimana et au gouvernement intérimaire.
 3. *Libération* du 22 juin 1994.
 4. *Le Nouvel Observateur* du 23 juin 1994.
 5. *L'Humanité* du 23 juin 1994.
 6. *Ibid.*
 7. Au moment des faits, José Kagabo est professeur à l'École des hautes études en sciences sociales. Rentré au Rwanda sous le régime du FPR, il y est nommé sénateur par le président Paul Kagame.
 8. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsengiyumva*, résumé du jugement, p. 15.
 9. GUICHAOUA, A., *De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, 622 p., p. 442-443.
 10. « La guérilla ne se laisse pas enserrer dans une définition unique et universelle, protéiforme, elle prend des aspects différents selon les continents, les pays, et même dans le temps au cours d'un même conflit ; cette diversité se retrouve aussi au niveau des guérilleros, qui peuvent représenter toute une gamme de combattants très différents, agissant par exemple dans le cadre d'unités régulières, de forces régionales, locales ou encore de commandos isolés » (VEUTHEY, M., « Règles et principes de droit international humanitaire applicables dans la guérilla », *Revue belge de droit international*, 1972, p. 505-539, p. 507).
 11. MAO, T., *La guerre révolutionnaire*, Paris, éditions sociales, 1955, p. 131.
 12. DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 632.

13. NDAGIJIMANA, J.-M. V., *Paul Kagame a sacrifié les Tutsi*, Orléans, La Pagaie, 2009, 164 p., p. 111.
14. RUZIBIZA, A., *Rwanda. L'histoire secrète*, Paris, Panama, 2005, 494 p., p. 347.
15. *Ibid.*
16. Assemblée nationale française, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, 1998, tome I, p. 251.
17. Il s'agit du Conseil européen de Corfou des 24 et 25 juin 1994.
18. Human Rights Watch, *Génocide au Rwanda avril-mai 1994*, mai 1994, vol. 6, n° 4, 15 p., p. 13.
19. *The Times* cité par *Courrier international* du 30 juin 1994.
20. Article du *Soir* repris par *Courrier international* du 30 juin 1994.
21. BANCEL, N., RIOT, T., « Génocide ou guerre tribale : les mémoires controversées du génocide rwandais », *Hermès*, Paris, 2008/3, n° 52, p. 139-146.
22. « Rwanda, retour sur un aveuglement international », *Le Monde diplomatique* de mars 2004.
23. « Génocide rwandais : politiques et militaires français à la barre ? », article de David Servenay dans *L'Obs* publié sur le site de *L'Obs* avec *Rue 89* le 5 août 2008.
24. *L'Obs* du 6 avril 2014. Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140404.OBS2776/la-france-a-t-elle-menee-une-guerre-secrete-au-rwanda.html>
25. Communiqué de presse du ministre de la Justice du 5 août 2008.
26. Assemblée nationale française, *op. cit.*, p. 340.
27. *Ibid.*, p. 340-341.
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*, p. 341.
30. *Ibid.*, p. 342.
31. *Ibid.*, p. 344.
32. *Ibid.*
33. *Ibid.*, p. 345.
34. *Le Figaro* du 17 décembre 1998.
35. Lettre datée du 30 juillet 1998 du général Lafourcade au député Bernard Cazeneuve, rapporteur de la commission d'enquête sur le Rwanda.
36. *Képi blanc*, n° 549, octobre 1994.
37. *Le Figaro* du 17 décembre 1998.
38. Communiqué de l'association Survie du 6 avril 2009 intitulé : « France-Rwanda : complicité de la France dans le génocide des Tutsi, 15 ans d'impunité ».

39. D'après le général Jean-Claude Lafourcade, « Ce qui est relevé par le journaliste comme une contradiction est simplement une erreur de formulation du rédacteur de l'article de *Képi blanc* qui n'a pas pris le temps de vérifier auprès du commandant de l'opération Turquoise ou d'un tout autre membre de cette mission qu'une exfiltration des membres du gouvernement intérimaire aurait été "provoquée" et "organisée" par l'état-major tactique » (témoignage du général Lafourcade à l'auteur).
40. LUGAN, B., *François Mitterrand. L'armée française et le Rwanda*, Paris, Éditions du Rocher, 2005, 290 p., p. 250.
41. Human Rights Watch, *Rwanda/Zaire : Rearming with Impunity*, vol. 7, n° 4, mai 1995.
42. Rapport du lieutenant-colonel Hogard au général Mourgeon en date du 23 octobre 1998 sur la question posée relative à l'évacuation « d'une haute personnalité rwandaise et de sa famille » (référence : rapport de fin de mission n° 1082/GROUP SIERRA/DR du 17 août 1998).
43. TPIR, affaire n° ICTR-99-50-T, *Le Procureur contre Casimir Bizimungu, Justin Mugenzi, Jérôme-Clément Bicamumpaka, Prosper Mugiraneza*, jugement du 30 septembre 2011.
44. *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 241.
45. Dans une dépêche de l'AFP du 27 avril 1994 : « La division africaine de Human Rights Watch s'est déclarée "troublée" en apprenant que des représentants du gouvernement rwandais venaient d'être reçus à Paris par les autorités françaises. HRW/Africa a déploré la tenue de telles rencontres qui pourraient indiquer que le régime actuel (à Kigali) pourrait, un jour, être acceptable aux yeux d'autres gouvernements légitimes dans le monde. »
46. *L'Humanité* du 29 avril 1994.
47. Témoignage accordé à l'auteur.
48. République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, 15 novembre 2007, 337 p., p. 139.
49. CORET, L., VERSCHAVE, F.-X., *L'Horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 2005, 592 p., p. 219.
50. Alors que le gouvernement intérimaire est globalement qualifié par la presse et dans de nombreux travaux de recherche de « gouvernement génocidaire », il convient de préciser que sur les 21 membres qu'il comptait, 9 ont été condamnés, 5 n'ont pas été poursuivis et 6 ont été définitivement acquittés, portant ainsi à plus de la moitié le nombre de ses ministres « non génocidaires ».
51. Extrait de la déclaration du gouvernement intérimaire rwandais en date du 22 juin 1994.
52. Communiqué de presse du 22 juin 1994 signé par l'ambassade du Rwanda au Caire.
53. TPIR, affaire n° ICTR-I-99-46-T, *Le Procureur contre André Ntagerura, Emmanuel Bagambiki et Samuel Imanishimwe*, ordonnance du 8 février 2006 ; TPIR, affaire n° ICTR-I-99-46-T, *op. cit.*, arrêt du 7 juillet 2006.
54. Témoignage de l'ancien préfet accordé à l'auteur.
55. *Ibid.*
56. Il s'agit du colonel Didier Tauzin dont le nom d'usage en vue de la mission était Thibaut.

57. Témoignage de l'ancien préfet accordé à l'auteur.
58. HOGARD, J., *Les Larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, Paris, Éditions Hugo et Compagnie, 2005, 134 p., p. 96-97.
59. LAFOURCADE, J.-C., *op. cit.*, p. 138.
60. Témoignage accordé à l'auteur.
61. Déposition du Premier ministre Jean Kambanda devant le TPIR le 15 mai 1998, T2-K7-76.
62. Témoignage de l'ancien ministre des Affaires étrangères Jérôme Bicomumpaka accordé à l'auteur.
63. *Ibid.*
64. *Ibid.*
65. Témoignage accordé à l'auteur.
66. Communiqué du 5 août 2008 du ministre de la Justice Tharcisse Karugarama.
67. Témoignage accordé à l'auteur.
68. *Deuxième rapport du secrétaire général sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais*, S/1995/65 du 25 janvier 1995, 11 p., p. 3.
69. Rapport de situation de MSF du 10 juillet 1994.
70. *Libération* du samedi 4 et du dimanche 5 juin 1994.
71. LAFOURCADE, J.-C., *op. cit.*, p. 94-95.
72. DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 585.
73. LAFOURCADE, J.-C., *Opération Turquoise. Rwanda 1994*, Paris, Perrin, 2010, 216 p., p. 27.
74. LANOTTE, O., *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, 533 p., p. 481.
75. *Ibid.*
76. « La marche du siècle », *Rwanda : autopsie d'un génocide*, INA, 21 septembre 1994, une heure et neuf minutes.
77. Dans *Libération* du 30 août 1999, le journaliste Karim Talbi la présente ainsi : « Cinq ans après le génocide qui fit un million de morts, Madeleine Mukamabano, journaliste tutsie de Radio France internationale, est retournée au Rwanda rencontrer celles des victimes qui ont survécu et ceux des bourreaux qui veulent bien parler. Elle en a rapporté un carnet de voyage, que France Culture diffuse cette semaine en cinq parties. Un document "brut" où des hommes et des femmes s'interrogent sur les raisons de leur folie, où se reflète l'état d'esprit d'un pays profondément traumatisé. »
78. Extrait du discours de Paul Kagame le 7 avril 2004 à l'occasion des commémorations du dixième anniversaire du génocide.
79. Article publié le 8 avril 2014.
80. Le Monde.fr du 25 février 2010 : www.lemonde.fr/afrique/article/2010/02/25/sarkozy-au-rwanda-la-france-doit-reconnaitre-ses-erreurs_1311160_3212.html#i1ppuRdXYQSBgUL0.99.

81. *Controverses*, « Génocide du Rwanda : la faute de Mitterrand », n° 6, novembre 2007, 230 p.
82. *Le Monde* du 30 avril 1994.
83. « Chronique d'un génocide annoncé », *L'Humanité* du 25 mai 1994.
84. « La France accusée d'encourager un second génocide », *L'Événement* du 26 mai 1994.
85. Communiqué de presse du FPR du 17 juin 1994 intitulé « Les victimes du double-jeu français ». Plusieurs dépêches de l'AFP datées du 18 juin à l'annonce de l'opération Turquoise titrent : « Le FPR appelle à la mobilisation contre la France ».
86. CORET, L., VERSCHAVE, F.-X. (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*, Rapport de la commission d'enquête citoyenne, Paris, Karthala, 2005, 592 p.
87. CORET, L., VERSCHAVE, F.-X., *op. cit.*, p. 320.
88. *Ibid.*, p. 273.
89. *Ibid.*, p. 278.
90. *Ibid.*
91. *Golias*, n° 106, janvier/février, 2006.
92. République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, Rapport, 15 novembre 2007, 337 p., 154.
93. « Le Major Félicien NGIRABATWARE, commandant a. i de l'École militaire de NYAKINAMA aurait été arrêté en date du 01/04/03, dans la province de Ruhengeri (lieu habituel de son travail). Sa famille est fort inquiète de son sort, surtout qu'elle n'a été informée ni du motif d'arrestation, ni du lieu de détention » (Communiqué du 13 avril 2003 de la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme [Liprodhor]).
94. République du Rwanda, *op. cit.*, p. 180.
95. La revue *XXI* a été fondée en 2008 par Laurent Beccaria, directeur des Éditions Les Arènes (éditeur de Patrick de Saint-Exupéry), et par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry.
96. « La France au Rwanda », revue *XXI*, n° 10, printemps 2010, p. 30-41.
97. Communiqué du général Jean-Claude Lafourcade du 12 avril 2010.
98. *Ibid.*
99. Dans une interview sur le site internet Afrikarabia, Jean-François Dupaquier dit à l'occasion de la visite du président Paul Kagame en France : « Mais comme journaliste je reste évidemment informé sur la réalité d'aujourd'hui. Ce qui m'amène à sortir de ma réserve, c'est le flot d'inepties qui se déverse sur Internet, mais aussi dans des médias réputés sérieux, au sujet du Rwanda et du régime de Paul Kagame, en prenant pour prétexte la prochaine visite de celui-ci à Paris » (Afrikarabia du 2 septembre 2011). Dans une interview au magazine *L'Express* du 5 avril 2014, à la question du journaliste Karim Ben Saïd : « Peut-on parler, s'agissant du pouvoir de Paul Kagame, de dérive autocratique ? », Jean-François Dupaquier répond : « Qu'aurait-il pu faire en prenant en charge le pays en 1994 ? Un pays traumatisé, détruit ? C'est

vrai qu'il tient le pays d'une main de fer, mais s'il ne l'avait pas fait, il y aurait eu une vengeance massive de la part des Tutsis vainqueurs. C'est un homme d'État exceptionnel mais certainement autoritaire. »

100. Le Monde.fr du 11 août 2008, disponible sur : www.lemonde.fr/idees/article/2008/08/11/un-rapport-rwandais-a-prendre-au-serieux-par-jean-francois-dupaquier_1082383_3232.html#taet5MWSEf7jOIfQ.99

101. *Golias*, n° 132, semaine du 13 au 19 mai 2010.

102. République du Rwanda, *op. cit.*, p. 331.

103. TPIR, affaire n° ICTR-99-46-A, *Le Procureur contre André Ntagerura, Emmanuel Bagambiki, Samuel Imanishimwe*, arrêt du 7 juillet 2006.

104. Témoignage accordé à l'auteur.

105. Synthèse des activités du gouvernement intérimaire et de ses membres à partir du 8 avril 1994 (GUICHAOUA, A., *Rwanda : De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte, 2010, 622 p.).

106. *Le Figaro* du 13 juin 1994.

107. LUGAN, B., *op. cit.*, p. 17-19.

108. *Ibid.*, p. 20.

109. *Le Monde* du 18 avril 2004.

110. Il est ici question des massacres de Hutus et de Congolais à l'est de la RDC (ex-Zaïre) à partir de l'offensive des armées rwandaises et ougandaises qui ont abouti à la chute de Mobutu et à l'installation de Laurent-Désiré Kabila au pouvoir, puis à son remplacement par son fils adoptif Joseph Kabila, actuel président de la RDC. Sur les massacres commis par ces armées et différentes milices qui en sont issues, voir notamment : rapport de l'équipe d'enquête du secrétaire général sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en RDC (S/1998/581) ; vingt et unième rapport du secrétaire général sur la Monuc (S/2006/390) ; vingt-deuxième rapport du secrétaire général sur la Monuc (S/2006/759) ; vingt-troisième rapport du secrétaire général sur la Monuc (S/2007/156) ; Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Août 2010, 581 p.

111. « Dans le cadre de l'évaluation de la politique du Gouvernement face aux événements du Rwanda (1993-1994), la Commission des affaires étrangères du Sénat a examiné notamment la proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les facteurs ayant déterminé la politique de la Belgique dans les mois qui ont précédé le génocide au Rwanda » (SÉNAT DE BELGIQUE, Session de 1997-1998, *Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, 6 décembre 1997, 736 p., p. 13).

112. À Kigali, le 7 avril 2000, Guy Verhofstadt, le Premier ministre belge, devant des milliers de personnes, avait prononcé ces mots : « Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon. La communauté internationale tout entière porte une immense et lourde

responsabilité. Un dramatique cortège de négligences, d'insouciances, d'incompétences, d'hésitations et d'erreurs a créé les conditions d'une tragédie sans nom. J'assume ici les responsabilités de mon pays, des autorités politiques et militaires belges » (*La Croix* du 6 avril 2014, disponible sur le site : www.la-croix.com/Actualite/Monde/En-2000-la-Belgique-a-demande-pardon-aux-Rwandais-2014-04-06-1132245).

113. *Le Figaro* du 12 janvier 1998.

114. Assemblée nationale française, *op. cit.*, tomes I à III ; le rapport est consultable à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>.

115. *Le Figaro* du 3 juin 1994.

116. LANOTTE, O., *La France au Rwanda (1990-1994) : Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, 533 p., p. 183.

117. Dans un document de sept pages intitulé « Déclaration du gouvernement rwandais relative au rapport final de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 », le chef de l'État et le Premier ministre Dismas Nsekiyaremye ont critiqué point par point le contenu du rapport, signalant notamment que les actes commis par le FPR étaient rapportés soit au « conditionnel », soit qu'ils étaient attribués à des « bandes irrégulières ».

118. Voir l'article « Les sanglantes représailles de la guérilla rwandaise » dans *Libération* du 19 mai 1994. Un autre article intitulé « L'archevêque de Kigali, deux évêques et dix prêtres ont été tués par des soldats du Front patriotique rwandais » a été publié dans *Le Monde* du 10 juin 1994.

119. *Le Figaro* du 21 juin 1994.

120. TD Kigali du 4 octobre 1990, « Attaque du Rwanda », signé François Barateau, deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Kigali (1988-1991).

121. TD du 7 octobre 1990, objet : situation au Rwanda, déclassifié (non signé).

122. Assemblée nationale française, *op. cit.*, audition du général Maurice Schmitt, chef d'état-major des armées (1987-1991) lors de la séance du 29 avril 1998.

123. Le choix d'aider Habyarimana répond à plusieurs préoccupations : sur le plan intérieur, il s'agit pour la France de maintenir un allié qui fait face à une tentative de coup d'État. Sur le plan extérieur, l'action de Paris s'inscrit dans une dimension géopolitique où l'Ouganda appuyé par les États-Unis et le Royaume-Uni pousse ses alliés à prendre le pouvoir dans plusieurs États francophones de la région des Grands Lacs. Une convergence d'intérêts s'organise manifestement entre ces différents pays et les rebelles contre le régime Habyarimana soutenu par la France.

124. *Le Figaro* du 12 janvier 1998.

125. *Ibid.*

126. MICHEL, M., *Fachoda : Guerre sur le Nil*, Paris, Larousse, 2010, 224 p.

127. Pour Alison Des Forges, l'expert du bureau du procureur : « De 1963 à 1967, des réfugiés tutsis ont lancé une série d'incursions au Rwanda, en vue de reprendre le pouvoir. En réaction, le Gouvernement a institué dans la population un système de défense civile consistant à installer

des barrages routiers pour vérifier l'identité des passants et à faire des patrouilles dans les localités. Dans certaines régions, les autorités ont encouragé les attaques contre les Tutsis résidant dans leurs communautés, en disant que ceux-ci avaient dû aider ou projeté d'aider les Tutsis qui faisaient des incursions dans le pays. » (TPIR, affaire n° ICTR-2001-73-PT, *Le Procureur contre Zigiranyirazo*, rapport du témoin expert Alison Des Forges du 15 août 2005.)

128. *Le Figaro* du 13 janvier 1998.

129. *Ibid.*

130. *Le Figaro* du 13 janvier 1998.

131. HUMAN RIGHTS WATCH, *op. cit.*

132. CORET, L., VERSCHAVE, F.-X. (dir.), *op. cit.*, p. 125-126.

133. DE SAINT-ÉXUPÉRY, P., *L'Inavouable : La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004, 288 p.

134. Article rédigé par Monique Mas et publié sur le site de Radio France internationale le 24 mars 2004 (http://www1.rfi.fr/actufr/articles/051/article_3952.asp).

135. *Le Monde diplomatique* de juillet 2004, p. 26.

136. *Le Monde* du 18 avril 2004.

137. REYNTJENS, F., MARYSSE, S. (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs*, Annuaire 2003-2004, Paris, L'Harmattan, p. 11.

138. VEDRINE, H., *La Lettre de l'institut François Mitterrand*, n° 8, juin 2004, p. 25.

139. PÉAN, P., *op. cit.*, Paris, Mille et une nuits, 2005, 544 p., p. 457-488.

140. *Ibid.*, p. 459.

141. DE SAINT-EXUPÉRY, P., *Complices de l'Inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2009, 314 p.

142. Faits prévus et réprimés par les articles 23, 29, alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

143. Conclusions en défense préparées par l'avocat de Patrick de Saint-Exupéry, Me Vincent Toledano, Chambre 7 Audience du jeudi 11 décembre 2014 à 9 heures RG n° 14/01524.

144. Arrêt de la Cour de cassation du 10 mai 2016.

145. Arrêt de la Cour de cassation, n° D 16-80.935 F-D du 11 juillet 2017, p. 6.

146. Arrêt de la Cour de cassation du 13 mars 2012 statuant sur le pourvoi formé par M. Erik de Stabenrath, officier français, dans le procès contre Patrick de Saint-Exupéry.

147. *Revue Défense nationale*, tribune N° 916 du 18 juillet 2017, p. 1-3.

148. SHIMAMUNGU, E., *Communication politique et propagande dans la crise rwandaise*, rapport d'expertise demandé dans le cadre du procès « Le procureur contre Georges Rutaganda », juillet-novembre 1998, 136 p., p. 41-42.

149. Communiqué du 5 août 2008 du ministre de la Justice Tharcisse Karugarama.

150. Il est saint-cyrien de la promotion Cadets de la France libre, admis sur titres universitaires à l'ESM (École spéciale militaire). En 1994, jeune capitaine, il est affecté au 68^e régiment

d'artillerie de la Valbonne, qui appartient à la 6^e DLB. Lors de la mise en alerte de la 1^{re} Compagnie du 2^e REI pour un départ imminent au Rwanda, il est désigné en renfort de cette unité en tant qu'officier OGT (C'est en effet l'époque ou du fait des menaces du FPR de s'en prendre à l'armée française si elle intervient au Rwanda, des moyens d'appui, aériens notamment, sont affectés à Turquoise). Il part donc au Rwanda avec cette unité le 23 juin 1994 et rejoint alors *via* Goma et Bukavu au Zaïre le camp de rescapés tutsis de Nyarushishi situé à proximité de Cyangugu dans le sud-ouest du Rwanda.

151. Interview de l'officier Ancel sur la radio France culture le 7 avril 2014 (source : www.franceculture.fr/politique/nouvelles-revelations-sur-loperation-humanitaire-francaise-au-rwanda-en-1994).

152. Communiqué du général Lafourcade signé du 12 avril 2014 envoyé aux médias mais non publié.

153. Interview parue dans *Le Point* du 9 avril 2014.

154. ANCEL, G., *Vents sombres sur le lac Kivu*, TheBookEdition, 2014, 144 p.

155. Droit de réponse paru dans *Le Point* du 9 avril 2014.

156. Rapport du général Lafourcade du 4 juillet 1994.

157. *Nouvelle Revue d'artillerie*, n° 6, décembre 1994, p. 3.

158. Souligné dans le texte d'origine.

159. Entretiens avec l'auteur.

160. Note à l'attention du président de la République, objet : votre entretien avec le Premier ministre et conseil restreint, mercredi 29 juin 1994.

161. Témoignage de l'ancien ministre des Affaires étrangères à l'auteur.

162. Karemera note book seized at time of arrest – KAOI-0403-0403X Diaries 06/06/1994 to 31/08/1994. Diary : Édouard Karemera, June to August 1994. (texte original rédigé en français).

163. *Ibid.*

164. Assemblée nationale française, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, 1998, audition de Bernard Debré, ministre de la Coopération, séance du 2 juin 1998.

165. DEBRÉ, B., *op. cit.*, p. 112.

166. Interview au *Figaro magazine* du 29 juillet 1994.

167. BALLADUR, É., *Le pouvoir ne se partage pas*, Paris, Fayard, 2009, 440 p.

168. TAUZIN, D., *Rwanda. Je demande justice pour la France et ses soldats*, Paris, Éditions Jacob-Duvernet, 2011, 260 p., p. 183.

169. *Ibid.*, p. 184-185.

170. Génocide du Rwanda : la faute de Mitterrand. *Revue Controverses* N° 6 novembre 2007, Paris, Édition de l'Éclat, 230 p.

La part d'ombre d'une campagne d'accusations

1 – La dissimulation d'une conquête du pouvoir par les armes

Est-ce le « génocide » ou la conquête du pouvoir par les armes, qu'est-ce qui est la cause des massacres en 1994 au Rwanda ? En lisant la presse ou les travaux de certains chercheurs, rien ou presque ne permet précisément de savoir ce qui a déclenché l'horreur au Rwanda. Certains parlent de « planification », d'autres de « préparation » du génocide... Jamais on évoque la conquête du pouvoir car cette lecture change complètement la perspective d'analyse et détruit une grande partie de ce qu'on croyait savoir jusque-là sur l'origine des massacres du Rwanda.

Autrement dit, le « génocide » n'est pas le cœur du sujet et n'explique finalement rien. Ces phrases peuvent troubler le lecteur non averti mais elles aident plutôt à mieux comprendre ce qu'il s'est passé sans céder le moins du monde à la facilité. Les témoignages de personnalités de premier plan et la masse de documents d'archives aujourd'hui disponibles offrent une base solide à cette analyse.

Il faut tout d'abord rappeler qu'au moment où se déclenchent les massacres, tant les documents des archives des gouvernements français, américain, belge et rwandais que ceux des Nations unies font tous, sans exception, de la lutte armée la cause essentielle de la dégradation du climat sécuritaire au Rwanda. C'est ainsi que le mémorandum du 7 avril 1994 du Conseil national de sécurité (National Security Council) provenant des archives du président Clinton soutient que des coups de feu sont

régulièrement entendus dans les rues de Kigali et qu'un affrontement ouvert oppose les forces gouvernementales au FPR¹. Le même jour, un rapport de situation du département d'État américain, citant les propos de David Rawson, ambassadeur des États-Unis au Rwanda, affirme que le FPR a quitté son cantonnement dans l'après-midi et a commencé à affronter les militaires rwandais.

Cette description est identique à celles que l'on retrouve dans les rapports des officiers de la Minuar ou des diplomates belges ou français et qui montrent clairement que la tragédie rwandaise commence avec la reprise de la lutte armée et non par un « génocide ». D'ailleurs le terme « génocide » ne figure à cette période dans aucun document officiel de tous les pays cités ci-dessus.

Mais, depuis vingt-cinq ans, de nombreux auteurs persistent à regarder la tragédie du Rwanda avec les lunettes du « génocide » au lieu de s'intéresser à la conquête du pouvoir par la lutte armée déclenchée par le FPR dès 1990. C'est elle qui est non seulement la cause de l'horreur qu'a connue ce pays mais c'est elle qui est aussi en partie la cause de l'exode massif des populations vers le Zaïre. C'est encore la même conquête du pouvoir par les armes qui est à la base de l'élimination du président Habyarimana. La démonstration en sera clairement faite dans les pages qui suivent.

Le lieutenant-colonel belge Anthierens, dont l'expertise et l'analyse du conflit rwandais dès 1990 servent d'ancrage à cette partie de notre réflexion, a effectué au titre de la coopération militaire belgo-rwandaise une longue mission au Rwanda de 1991 à 1993. Il a vécu les événements aux premières loges en tant qu'observateur extérieur et ressortissant d'un pays qui n'était pas favorable au régime hutu comme pouvait l'être la France. Son appréciation de la situation militaire est donc intéressante à plus d'un titre.

Voici ce qu'il commence par observer : « Lorsque l'on suit dans les médias la relation des événements récents au Rwanda, on a l'impression que ce drame débute par la destruction de l'avion présidentiel le 6 avril 1994. Il n'est peu ou pas question de la guerre classique qui précéda ce jour fatal et qui démarra le 1^{er} octobre 1990 avec l'agression menée à partir de l'Ouganda par quelques milliers de combattants du "Front patriotique rwandais" (FPR), une armée rebelle mise sur pied par les émigrés tutsis. Entre cette agression et la mort du président Habyarimana, il y a trente mois d'une guerre oubliée². »

En évacuant d'office trente mois de lutte pour le pouvoir, en dissimulant cette période cruciale d'un conflit politico-militaire larvé, clé de voûte de l'affrontement entre Hutus et rebelles tutsis du FPR de 1990 à 1994, on se prive de toute possibilité de comprendre ce qu'il s'est passé au Rwanda et de procéder, par la même occasion, à une analyse objective de la tragédie survenue dans ce pays pendant les massacres de 1994.

De même, tous ceux qui, dans les milieux universitaires et journalistiques ainsi qu'au TPIR, ne regardent, depuis plus de deux décennies, le conflit rwandais que sous l'angle d'un « génocide planifié », tantôt sous le régime Habyarimana, tantôt sous le gouvernement intérimaire, quelques fois en 1959 ou à des dates plus ou moins vagues, le réduisent à sa stricte dimension ethnique faussant ainsi la compréhension des faits. De toute manière, une telle approche constitue, du point de vue de l'histoire et des rapports sociopolitiques entre Hutus et Tutsis, une erreur grossière. Faut-il rappeler que la haine entre Hutus et Tutsis au Rwanda est indissociable de l'histoire et de l'évolution sociopolitique de ce pays et des rapports entre ces deux communautés depuis le long règne de la monarchie tutsie jusqu'à la révolution hutue de 1959 ayant conduit à la chute de cette monarchie ?

De nombreux Rwandais et observateurs honnêtes partagent cette analyse qui repose essentiellement sur des données incontestables. C'est le

cas du lieutenant-colonel Anthierens : « Il a été écrit tant et plus sur l'histoire du conflit entre Hutus et Tutsis. Il y a cependant quelques aspects dont il faut bien se souvenir pour comprendre la problématique de ce conflit. Tout d'abord le fait que l'animosité entre les deux ethnies est séculaire : la crainte d'une nouvelle domination tutsie est profondément ancrée dans l'esprit des Hutus. Et chez les Tutsis, on n'a jamais accepté d'avoir perdu sa prépondérance. Ces sentiments de crainte-haine purent parfois s'estomper temporairement, mais ils restaient latents et lorsqu'ils remontaient à la surface, les résultats furent toujours épouvantables.

Nous devons ensuite nous rappeler que le dernier grand exode des Tutsis vers les pays voisins date de 1959. Les leaders du FPR sont effectivement des hommes qui y ont participé, alors que la masse de leurs soldats est née à l'étranger (la plupart en Ouganda), et ne connaît le pays que par ouï-dire, et parle non pas français mais l'anglais. Ce sont donc, à quelques exceptions près, des étrangers qui vont s'affronter. Enfin, si les Tutsis essayèrent à plusieurs reprises de reconquérir le pays, les Inkotanyi (les invincibles, ainsi qu'ils se qualifient eux-mêmes) furent repoussés avec une facilité relative par les Forces armées rwandaises. D'où cette tendance parmi les FAR de sous-estimer leur ennemi³. »

Même si les massacres de masse ont atteint leur paroxysme en 1994, et vu que la thèse d'une « planification » élaborée par les tenants du régime Habyarimana avant cette date a été totalement détruite à l'issue des jugements rendus par le TPIR, il devient difficile d'analyser ces tueries sans les replacer dans le contexte d'une lutte politico-militaire qui commence en octobre 1990 mais qui est en même temps la riposte à la révolution de 1959. De manière générale, si les Hutus veulent conserver le pouvoir politique qu'ils détiennent depuis la révolution de 1959, les rebelles tutsis du FPR/APR cherchent à le reconquérir à tout prix, y compris par le sang. Le lieutenant Abdul Ruzibiza, officier de l'APR/FPR, confirmera devant le

TPIR que « toutes les équipes avaient pour mission de prendre le pouvoir⁴ ».

Ainsi donc, revenir au combat politique à travers la lutte armée, c'est revenir à la base du conflit rwandais dont les conséquences ne sauraient se comprendre sans elle ou en dehors d'elle. En ce sens, l'affrontement final entre les FAR et l'APR/FPR qui se déroule du 7 avril au 17 juillet 1994 n'est que la phase ultime d'une « guerre fratricide » qui débuta avec la première offensive rebelle du 1^{er} octobre 1990 contre le régime en place au Rwanda. Il est donc nécessaire d'examiner : comment elle fut préparée puis exécutée (a), quelle fut la réaction des FAR de 1990 jusqu'en 1994 (b) et ce qu'ont été les conséquences désastreuses de cet affrontement sur le plan militaire et humanitaire jusqu'à l'opération Turquoise (c).

A) PRÉPARATIONS ET ATTAQUE DU RWANDA PAR LE FPR/APR DE 1990 À 1994

Alors que les responsables politiques et militaires rwandais en place en 1990 n'évoquent jamais la reprise des hostilités du 7 avril 1994 sans préciser que tout a commencé le 1^{er} octobre 1990, le FPR a, pour sa part, l'habitude de présenter le conflit rwandais comme datant plutôt du 7 avril 1994 et fixe aussi le début des massacres à cette date. Cette différence de lecture révèle d'emblée l'importance de ces deux dates pour l'un et l'autre des protagonistes. Sur le plan militaire, ces dates correspondent aussi à des moments de victoire et de grande détermination, pour l'un et pour l'autre. Il faut donc sortir du discours émotionnel sur le « génocide » pour comprendre ce conflit dans son intimité ainsi que le sens de la campagne d'accusations contre la France.

Pour l'APR/FPR, le déclenchement des hostilités contre le régime d'Habyarimana fut précédé d'une longue préparation. C'est pourquoi Paul Kagame, revenant sur l'histoire de sa conquête du pouvoir, déclare en

1995 : « Mon sentiment personnel était que, s'il ne pouvait y avoir de solutions pacifiques, quelque chose devait être fait, même si cela devait entraîner l'usage de la force. C'était ma conviction. Mais comment faire usage de la force si vous n'y êtes pas préparé ? Comment utiliser la force si vous ne savez pas combattre⁵ ? »

Ceci montre qu'il avait déjà intégré l'usage de force ou de violence comme une donnée inéluctable de son combat politique. Cependant, si Paul Kagame prend la direction des opérations militaires de l'APR/FPR entre 1990 et 1994, il n'en est pas l'initiateur au sein de ce mouvement. L'attaque de 1990 fut en effet initiée comme moyen de pression sur le régime hutu par Fred Rwigema, considéré comme un « modéré » parmi les membres de l'APR/FPR, sous le regard attentif des services de renseignements militaires américains ou Defense Intelligence Agency (DIA) et du bureau du MI6 (services secrets britanniques) en Ouganda⁶ : « En effet, lorsque Rwigema décide d'attaquer le Rwanda le 1^{er} octobre 1990, il aurait pris ses “patrons” de court. Il voulait appliquer sa stratégie, celle qui avait été rejetée lors de la réunion préparatoire de Sacramento⁷. »

À Sacramento en effet, plusieurs tendances sont apparues au sein du mouvement, en désaccord avec la stratégie à suivre face au régime d'Habyarimana : « La réunion qui a précédé l'invasion du Rwanda le 1^{er} octobre 1990 avait été tenue aux États-Unis (Sacramento). À cette occasion, les négociations furent très laborieuses. Trois tendances se dessinaient lors des débats. Il y avait ceux qui rejetaient toute forme de violence, puis les tenants de la conquête progressive et enfin, les partisans d'une guerre totale.

Voici les arguments des Tutsis qui n'approuvaient pas la décision d'envahir le Rwanda. Ils redoutaient les représailles de la population contre leurs frères se trouvant à l'intérieur du pays. Ils se rappelaient encore la réaction violente de la population hutue contre les collabos (réels ou supposés). En effet, lors des attaques des Inyenzi⁸ dans les années 1960, la

population s'en prenait aux Tutsis. Il est vrai que certains Tutsis pactisaient avec les Inyenzi. Toutefois, les agissements de quelques individus attiraient la suspicion contre des citoyens innocents. Dans l'ensemble, ces derniers aspiraient à vivre tranquillement avec leurs compatriotes hutus. Leurs véritables préoccupations étaient éloignées des intentions qui leur étaient prêtées. Par ailleurs, ceux qui s'opposaient à la guerre arguaient que la lutte armée ne s'imposait plus. Ils estimaient que les négociations entre le gouvernement rwandais et le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) sur le retour des réfugiés tutsis [au Rwanda] avaient abouti. Ils affirmaient également que l'évolution politique allait dans le sens d'une ouverture politique favorable à un combat pacifique. Ils furent mis en minorité.

Cette position était partagée par une partie de l'élite tutsie vivant au Rwanda. Ainsi, à peine une semaine après la première attaque du FPR, ceux-ci ont adressé un mémo aux dirigeants de ce mouvement afin de les inciter à la retenue. Ils mettaient en cause le bien-fondé de la guerre et attiraient l'attention sur le risque d'une conflagration qui pouvait découler de cette aventure. [...]

À la réunion de Sacramento, d'autres participants plaidaient pour un processus permettant de réaliser le retour au *statu quo ante* 1959 par petits pas. En effet, tout en approuvant la lutte armée, ils comptaient utiliser la force pour exiger du gouvernement rwandais de l'époque des avantages politiques. Pour eux, le partage du pouvoir devait constituer un préalable au retour des réfugiés. Ils tablaient sur l'appui de leurs parrains pour amener la communauté internationale à imposer un accord qui leur serait favorable. Une fois à l'intérieur du pays et bien établis dans les rouages de l'État (armée, administration, etc.), ils comptaient passer à la phase finale : la prise et le contrôle sans partage du pouvoir par la force. D'après les tenants de cette option, cette stratégie s'avérerait moins coûteuse en vies humaines (s'agissant des Tutsis de l'intérieur).

Sous le couvert du retour des réfugiés, ils projetaient d'introduire dans le pays de véritables réfugiés certes, mais aussi des centaines de milliers de combattants étrangers (ougandais, somaliens, éthiopiens) recrutés pour les besoins de la cause. Le partage du pouvoir devait permettre au FPR d'insérer ses combattants officiels dans l'armée, l'administration, les services de sécurité, etc. À terme, ces deux acquis devaient donner au FPR les moyens de lancer la reconquête finale du pouvoir, mais de l'intérieur. Alexandre Kimenyi et Fred Rwigema Gisa comptaient parmi les tenants de cette stratégie. [...] Enfin, le groupe des radicaux voulait une solution militaire rapide quel qu'en soit le prix⁹. » Or, c'est cette dernière tendance incarnée par Paul Kagame qui finit par l'emporter.

Constatant que ceux qui étaient favorables à une prise immédiate et totale du pouvoir sont appuyés par leurs mentors américains et que les partisans d'une stratégie moins radicale risquaient d'être marginalisés ou se faire discréditer, Fred Rwigema prend alors les devants et décide, de sa propre initiative, de lancer l'attaque du 1^{er} octobre : « Cet acte fut considéré comme une insubordination et suscita le courroux en haut lieu. D'où la décision de remplacer Rwigema par Kagame, une personne sans état d'âme, susceptible d'obéir au doigt et à l'œil. Vantant les mérites de Kagame devant ses propres commanditaires¹⁰, Roger Winter¹¹ décrira celui-ci en ces termes : “He is a killing machine. Just the right guy we need for that job¹².” Problème, Kagame n'avait pas de prise sur les troupes¹³. [...] Au moment où Fred Rwigema franchit la frontière rwando-ougandaise à la tête de ses hommes, Paul Kagame se trouve aux USA où il peine à suivre un stage à Fort Leavenworth. Les parrains du FPR décidèrent d'interrompre le stage de Kagame. Ils dépêchèrent une équipe de “techniciens” chargés de reprendre en main la direction des opérations. L'équipe débarqua dans le nord du Rwanda *via* Kampala avec le major Paul Kagame. Elle procéda au nettoyage dans les rangs du FPR et imposa Kagame à la tête de l'APR (armée patriotique rwandaise). Par la suite, l'équipe des “techniciens” fut

renforcée par de nouveaux éléments. Ils étaient recrutés principalement en Amérique du Nord et en Europe¹⁴. »

En clair, Rwigema est tué au front, dans les tout premiers jours de l'offensive et c'est donc Paul Kagame qui, de retour des États-Unis, prend la direction des opérations. Les circonstances exactes de la disparition du général Rwigema restent jusqu'ici mystérieuses. Il est toutefois incontestable que ses choix politique et stratégique n'étaient pas appréciés des éléments les plus radicaux du Front, c'est-à-dire les partisans d'une action militaire violente et immédiate, quel que soit le coût humain ou le désastre humanitaire qu'une telle action pouvait impliquer pour les Tutsis vivant au Rwanda.

L'attaque est donc lancée le 1^{er} octobre 1990 alors que le président rwandais, Juvénal Habyarimana, se trouve aux États-Unis où il participe à un congrès de l'Unicef. Dans cette offensive, l'APR a clairement pour objectif de renverser le régime¹⁵. Ses éléments en service au sein de la NRA (National Resistance Army, l'armée ougandaise) partent avec armes et munitions : « Le matériel qu'ils emmenaient avec eux était assez important : des mortiers de moyen calibre, des canons tractés russes ZUG, des lance-roquettes BM-21 et un certain nombre de véhicules 4×4. Mais pas d'artillerie lourde ni de blindés. Les quantités de munitions étaient faibles car beaucoup s'attendaient à une courte guerre-éclair qui ferait s'effondrer le régime Habyarimana¹⁶. »

Après la mort de Fred Rwigema, Paul Kagame poursuit le combat initié par son prédécesseur mais en privilégiant la stratégie de la violence radicale et une méthode qui exposera constamment les Tutsis de l'intérieur du Rwanda à la mort. Selon un ancien officier de l'APR/FPR, « Plusieurs exemples sont là pour prouver comment le FPR multipliait des attaques afin d'inciter la population à s'en prendre aux Tutsis¹⁷ ».

D'après le lieutenant-colonel Anthierens, « l'objectif stratégique du FPR était la conquête du pouvoir par tous les moyens. D'où une

combinaison d'actions militaires à objectifs limités couplés à une politique tant nationale qu'internationale, tout en menant une habile campagne d'influence sur les médias¹⁸ ». L'officier belge souligne : « À partir de ses bases assurées en sol ougandais, le FPR pouvait frapper où et quand il le voulait. Il réussissait chaque fois à réunir sans peine du personnel et du matériel en suffisance pour réaliser une supériorité locale temporaire et percer les défenses des FAR. [...] La tactique du FPR était simple. À l'endroit où ils décidaient d'attaquer, les points d'appui adverses étaient encerclés et la ligne de ravitaillement coupée. [...]

Une autre tactique souvent utilisée par le FPR dans les raids sur des cités comme Byumba ou Ruhengeri qui se situaient derrière la ligne de front consistait à y infiltrer des armes et des munitions portées par des civils à bord des nombreux et incontrôlables fula-fula (camions surchargés). Ces armes étaient stockées dans des points de rassemblement (maisons de sympathisants). Enfin des combattants étaient infiltrés, de nuit, avec seulement un équipement léger vers ces points de rassemblement où ils s'armaient et s'organisaient pour attaquer les défenseurs dans le dos, par surprise¹⁹. »

À propos des infiltrations, l'officier belge de renseignement de la Minuar, le lieutenant Nees, confirme dès le mois de février 1994 que, « d'après des sources bien informées, le FPR vient de déployer 10 à 20 personnels militaires approximativement dans chaque secteur du Rwanda et ils sont à présent 1 500 environ²⁰ ».

Le colonel Luc Marchal, qui était chargé du contrôle de l'armement des deux parties (Gouvernement-APR/FPR), dit à ce propos : « Le 13 avril 1994, vers 6 heures, un bataillon infiltré de l'armée patriotique rwandaise (APR), bras armé du Front patriotique rwandais (FPR), attaque le camp de gendarmerie de Kacyiru à proximité duquel se situe le quartier général (QG) du Secteur Kigali. Les combats sont violents et durent plus de deux heures. Ce camp est un objectif majeur pour l'APR, étant donné qu'outre

son importance due aux effectifs qui s’y trouvent, il contient également les réserves logistiques de la gendarmerie rwandaise.

À l’issue des combats, mon QG est englobé dans le dispositif tactique du bataillon de l’APR, sans que les militaires de l’APR n’y pénètrent. C’est ainsi que l’occasion m’est donnée d’engager la conversation avec quelques membres de ce bataillon dont certains s’expriment en anglais et d’autres en français. Je suis frappé par le jeune âge de ces combattants et surtout par le fait qu’à part leur arme personnelle, ils ne disposent d’aucun autre équipement individuel comme sac à dos, gourde et autres effets de ce genre.

Parmi les échanges que j’ai pu avoir dans ces circonstances, un retient plus particulièrement mon attention. Il s’agit d’une conversation avec un jeune gradé de l’APR qui m’avait abordé en me disant qu’au cours de son instruction militaire les instructeurs soulignaient que “les Belges étaient les amis du FPR”. Fort de cet *a priori* positif, je lui demande des précisions au sujet des conditions dans lesquelles s’est déroulée l’infiltration de son bataillon. C’est ainsi que j’apprends que cette unité a quitté sa zone de rassemblement, dans le nord du pays, sans armes ni munitions et qu’elle s’est équipée en cours d’infiltration à partir de caches d’armes qui avaient été constituées au préalable.

Ce fait me rappelle une autre réalité qui fut évoquée à différentes reprises lors des réunions de commandement qui se sont tenues au QG du général Dallaire dans les mois qui précédèrent la reprise des hostilités entre le FPR et les forces gouvernementales. En effet, les observateurs militaires de la Minuar (ex-Monuor) qui étaient déployés en Ouganda, et dont la mission était de contrôler le respect de l’embargo sur les armes de la part du FPR, rapportèrent à plusieurs reprises leur étonnement de devoir constater que durant les heures de clarté aucun mouvement suspect n’était observable mais que, dès la nuit tombée, ils pouvaient entendre des bruits de moteurs de véhicules lourds se diriger en colonne vers la frontière ougandorwandaise. Je précise que le statut des observateurs militaires (UNMO)

prévoit qu'ils sont non armés et qu'ils sont actifs uniquement durant les heures de clarté et donc, pas la nuit.

Au cours de ma conversation avec ce jeune gradé de l'APR, un autre fait suscita ma réflexion. Je vis un groupe de 3 à 4 militaires descendre dans la vallée située en contrebas de mon QG et remonter quelques minutes plus tard avec un civil dont les bras étaient solidement ficelés derrière le dos. En le voyant ligoté de la sorte, je me suis dit que les listes préétablies de personnes à arrêter si pas à éliminer n'étaient pas l'apanage d'un seul camp mais que les deux belligérants procédaient de la même façon. »

Toutes ces informations d'une préparation minutieuse à la lutte armée pour la prise du pouvoir seront reprises et consignées dans un rapport de la Minuar daté du 15 avril 1994²¹.

Avant d'en arriver là, en 1993, le Rwanda et l'Ouganda demandent conjointement au Conseil de sécurité de les aider à contrôler leur frontière commune. Pour le Rwanda, il s'agit d'abord de préserver sa sécurité et de parer au risque d'une escalade du conflit. Pour l'Ouganda, il s'agit surtout de ne pas laisser ce qu'il qualifie de « rumeurs » ou d'« accusations sans fondement » se répandre dans les médias. Le Conseil de sécurité adopte alors la résolution 846 qui crée la Mission d'observation des Nations unies Ouganda-Rwanda (Monuor) censée « observer la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda et vérifier qu'aucune assistance militaire [venant de l'Ouganda] ne parvient au Rwanda, l'accent étant mis essentiellement à cet égard sur le transit et le transport à travers la frontière, par des routes ou des pistes où peuvent passer des véhicules, d'armes meurtrières et de munitions, ainsi que de tout autre matériel pouvant être utilisé à des fins militaires²² ».

La tâche dévolue à la Monuor heurte profondément la direction politico-militaire de l'APR/FPR qui refuse que les observateurs se déploient du côté rwandais de la frontière, que contrôle déjà l'APR/FPR depuis 1990. Elle menacera très explicitement d'ouvrir le feu sur un hélicoptère de surveillance des Nations unies survolant la frontière entre le Rwanda et

l'Ouganda. L'APR/FPR se permet même d'adresser une lettre d'avertissement, datée du 31 mars 1994, au général Dallaire à cet effet.

Malgré la menace du FPR, plusieurs officiers de la Monuor rédigent des rapports étayant leurs constatations. Ces rapports, ainsi que les informations relayées à ce sujet par les dirigeants de la Minuar, attestent que c'est bien par la frontière ougando-rwandaise que transitent les hommes, les armes et les vivres destinés à soutenir l'effort de guerre du FPR/APR au Rwanda. Les câbles diplomatiques des fonctionnaires onusiens renseignent notamment sur la qualité et la quantité d'armes en provenance de l'Ouganda et destinées au FPR/APR.

Par exemple, le câble codé du 31 janvier 1994 du colonel Ben Matiwaza, officier zimbabwéen de la Monuor depuis octobre 1993, adressé au général Dallaire signale : « Le 28 janvier 1994, un camion a été arrêté par nos patrouilles [...] transportant 64 hommes âgés de 18 à 30 ans ; ils ont dit qu'ils étaient étudiants à l'école militaire de Mbarara et qu'ils allaient passer des vacances au Rwanda à l'invitation du FPR. » Le même câble précise qu'entre le 9 novembre et le 31 décembre 1993, 92 convois de vivres, 10 camions transportant du carburant et 1 pick-up transportant des ordinateurs ont traversé la frontière.

Le 7 février 1994, soit deux mois avant le début des massacres, un nouveau câble de la Monuor fait état des informations collectées auprès de l'armée ougandaise : « Plusieurs sources fiables provenant de la NRA [Armée nationale ougandaise] ont confié à des officiers de la Monuor que les hostilités entre le FPR et les FAR pourraient reprendre cette semaine. Selon l'informateur, cette information est étroitement liée au fait que 64 officiers de l'école d'entraînement militaire de Mbarara ont franchi la frontière la semaine dernière à Kamwezi. Il a aussi été noté que des quantités inhabituelles de nourriture et de carburant ont passé la frontière à Katuna, notamment le mois dernier. Nous vous avons fait état de ces informations dans nos précédents rapports²³. »

Le 7 mars 1994, un mois avant l'effusion de sang au Rwanda, un câble du général Dallaire destiné au colonel Asrarul Haque du Bangladesh²⁴, qui vient de remplacer le major Matiwa du Zimbabwe à la tête de la Monuor, donne plus d'informations encore sur le rôle clé de l'Ouganda et insiste sur le risque de guerre imminent : « Les 1^{er} et 2 mars 1994, à M'Barara, s'est tenue une réunion d'officiers de la NRA relative au soutien des opérations offensives du FPR en particulier dans les zones de Byumba et de Ruhengeri. Le FPR a demandé à la NRA de lui fournir des armes. 4 tonnes d'armes auraient été fournies au FPR *via* le port de Goma, au Zaïre. La communauté tutsie qui vit à 70 km au nord-ouest de Gisenyi au Zaïre sera chargée d'acheminer les armes depuis le Zaïre vers le Rwanda. Des officiers zaïrois très haut placés ayant des contacts au sein du gouvernement zaïrois à un niveau très élevé seraient impliqués dans ce trafic d'armes à destination du FPR *via* l'Ouganda²⁵. »

Il apparaît donc, au vu de ce qui précède, que la préparation et la détermination des rebelles tutsis de conduire une action militaire violente contre le régime de Kigali étaient inéluctables, de même que les conséquences de cette action sur les civils et en particulier les Tutsis du Rwanda. Le fait de taire la question de l'approvisionnement en armes du FPR *via* l'Ouganda et même le Zaïre ou de vouloir minimiser le rôle majeur de ce mouvement dans la lutte armée et les massacres et tout ce qui est arrivé en 1994 ne sert ni l'histoire ni la vérité.

La dissimulation et le silence autour de cette période permettent surtout de ne pas présenter ce mouvement comme un acteur principal qui préparait la lutte armée ou qui était engagé dans un combat politique résolument non démocratique pour arriver au pouvoir au Rwanda. D'ailleurs le major Robert Beeland Rehder de l'armée américaine affirme que Paul Kagame a dû abandonner tous les efforts diplomatiques pour se consacrer entièrement à la recherche d'une victoire militaire²⁶.

D'après l'envoyé spécial du journal *Le Monde* daté du 18 juin 1994 : « Personne, ici, ne conteste la thèse selon laquelle les rebelles rwandais ont lancé leurs premières attaques en octobre 1990 dans le nord du Rwanda, équipés de matériel militaire ougandais, mais ce matériel a-t-il été subtilisé ou leur a-t-il été fourni ? Et parmi les responsables de l'ONU à Kabale, on estime qu'un transfert continu d'armements (par livraisons discrètes) d'Ouganda au Rwanda a eu lieu entre octobre 1990 et l'installation de la Monuor en août 1993. Le FPR aurait ainsi largement bénéficié des "surplus" de l'ARN [NDA : armée ougandaise], qui est en train de démobiliser près d'un tiers de ses 90 000 soldats, sur suggestion de la Banque mondiale ».

Les rebelles du FPR n'ont d'ailleurs jamais été très à l'aise chaque fois qu'il s'agit d'évoquer leur armement car celui-ci dénote assez clairement qu'ils s'inscrivaient moins dans une logique de paix que dans une logique de guerre. Le colonel belge, Luc Marchal, commandant du secteur Kigali de la Minuar, chargé de contrôler l'armement des deux parties dans le cadre de la constitution d'une zone démilitarisée comprenant la capitale, telle que définie par les accords d'Arusha, note ceci : « Je dirais qu'il existait du côté des forces gouvernementales (armée et gendarmerie) une réelle bonne volonté de se conformer aux dispositions arrêtées même si certains irréductibles faisaient exception à cet état d'esprit général ; alors que du côté du FPR, je ne trouve pas image plus exacte de la réalité que l'expression que j'ai moi-même utilisée dans mon livre *Rwanda : la descente aux enfers*, à savoir : une collaboration à couteaux tirés²⁷. »

Dans son livre, Luc Marchal fait effectivement état de ce que, pour le FPR, « en matière de contrôle, rien ne va de soi. Tout s'obtient à l'arraché. Cela m'oblige, dit-il, à harceler en permanence Charles Kayonga [colonel chargé des relations avec le commandement politico-militaire du FPR], faute de quoi, le secteur Kigali serait très vite relégué au rôle de potiche sans grande utilité. Côté FAR, par contre, je constate qu'après chaque mise

au point, les rectifications sont faites dans des délais raisonnables. Quant à la gendarmerie, les sept camps qu'elle occupe font l'objet d'une sollicitation identique et je ne peux qu'apprécier la transparence de sa démarche en la matière²⁸ ».

L'officier de renseignements de la Minuar, le capitaine Amadou Deme, signale de son côté que le FPR s'est organisé pour acheminer à Kigali un nombre inconnu de lance-roquettes, qui furent ensuite cachés sur le toit du bâtiment du CND et utilisés dès la reprise des hostilités, et précise que « ce genre d'armes constituait des avantages précieux pour la saturation du champ de bataille. Il y a eu probablement une faille à propos de cette affaire et la Minuar aurait dû être redevable de cela²⁹ ».

Le commandant de la Minuar, le général Roméo Dallaire, lui-même, admet que les forces armées gouvernementales coopéraient pleinement aux contrôles effectués par la Minuar, mais que cette dernière n'était pas en mesure de remplir sa mission chaque fois qu'il s'agissait du FPR : « Notre inspection de l'armée du FPR se fit à bord d'un convoi très protégé circulant sur des pistes défoncées. Cette tactique m'apparut comme une volonté délibérée de nous faire perdre notre temps et de nous empêcher de bien observer le quartier général et les unités du FPR. Cependant, sans hélicoptère pour survoler cette région très boisée et montagneuse, nos moyens d'inspection de leurs forces demeuraient très limités. Les officiers excellaient dans l'art de paraître coopérer pleinement mais ils ne dévoilaient que très peu d'informations sur la structure de leurs effectifs et sur leurs véritables capacités³⁰. »

Il confirme en outre que « même après la signature de l'accord sur la zone sécurisée de Kigali, nous avons fait, dit-il, face à de gros problèmes pour en faire respecter les termes [...] mes troupes ont rapporté que le FPR faisait avancer de l'armement lourd jusqu'à la frontière de la zone, et j'avais aussi entendu dire que des milices s'entraînaient à l'intérieur de la zone elle-même³¹ ».

L'ancien officier de l'APR/FPR Abdul Ruzibiza précise pour sa part : « L'APR avait son stock d'armements à Mbarara, précisément à Kamukuzi (Ouganda) et on y trouvait les armes et les munitions attendant l'acheminement vers les zones d'opérations, selon les besoins sur le terrain. Ici, je veux parler des besoins en armes d'appui, des munitions, etc. [...] Ce stock était très grand et était sous la protection des militaires de l'APR, en tenue ougandaise. Chaque fois que les armes et/ou les munitions devaient être acheminées vers les zones sous contrôle de l'APR, alors les gardes (escortes) venaient juste de ceux qui protégeaient le stock que nous appelions “main store” pour signifier “stock central ou principal”.

Lors de l'acheminement des armes, les gardes devaient se munir des “movement orders” je veux dire “ordres de mission” délivrés par la police militaire ougandaise, pour éviter des dérangements tout au long du parcours. Des fois, ces ordres de mission étaient gardés d'avance, signés en attendant le jour de départ. Il faut préciser à ce stade que l'APR était comme une partie de la NRA ougandaise. Des fois, les armes quittaient Kampala à destination des zones sous contrôle du FPR, avec des camions de la NRA, et avec des “movement orders” montrant que ces armes sont destinées au 21st BN (21^e bataillon) sous commandement du lieutenant-colonel Anthony Kyakabale. Cette unité était postée le long de la frontière commune entre l'Ouganda et le Rwanda. De là, les armes entraient dans la zone FPR. Les armes très lourdes, tels les 107 mm LRM Katiusha, 122 mm Howitze, 76 mm Gun, 37 mm AA, 23 mm AA, 14,5 mm AA, étaient gardées dans le camp militaire de Mbarara³². »

Cette situation de « facilité » dans laquelle s'est trouvé le FPR pour rassembler et stocker des armes a nécessairement conforté les rebelles dans l'idée défendue par leur chef, Paul Kagame, de s'emparer du pouvoir par la force et la violence. À cet égard, même le chercheur et expert du procureur près le TPIR, André Guichaoua, reconnaît que : « La question du contrôle des armes tant du côté gouvernemental que du côté des rebelles du FPR fut

un moment taboue car la Minuar a beaucoup fermé les yeux sur ce qui se passait du côté des rebelles. L'accumulation des armes servant à préparer la guerre par le FPR/APR n'a pas fait l'objet d'un examen minutieux comme ce fut souvent le cas avec les forces gouvernementales. »

Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Rwanda, Jacques-Roger Booh Booh, confirmera cette analyse devant le TPIR : « Lorsque les réclamations se multipliaient du côté du président de la République, des ONG et même de certains journalistes, je me suis rendu compte que nous n'avons pas tout fait pour contrôler la frontière Ouganda-Rwanda avec la même rigueur que nous faisions pour démanteler les caches d'armes du Gouvernement³³. »

Comment expliquer ce manque de rigueur vis-à-vis des rebelles du FPR alors qu'aucune concession n'est faite aux forces gouvernementales ? Comment comprendre cette complaisance alors que des millions de vies sont en danger avec cette accumulation des armes de guerre ? Une partie de la réponse se trouve dans le témoignage du général Dallaire : « Mbarara ressemblait à une ville du Far West [...]. Plaque tournante pour tous les transports, elle pouvait servir pour arrêter le trafic d'armes à la frontière. Des informations nous avaient signalé la présence de cachettes d'armes dans cette région. Si nous avions pu les découvrir, nous aurions pu renforcer la sécurisation de la frontière [...]. Une telle action faisait partie de notre mandat, et mes troupes avaient la compétence pour l'assumer. Après de nombreuses palabres stériles et beaucoup de messages au Domp [NDA : département des Opérations de maintien de la paix] j'ai reçu l'ordre d'abandonner. Je devais laisser Mbarara tranquille³⁴. »

Certes, Dallaire ne révèle pas le nom du supérieur qui lui a donné l'ordre d'abandonner un contrôle relevant pourtant de la mission qui lui avait été confiée ; mais il est clair qu'un tel ordre ne peut avoir été donné que sur la recommandation ou l'instigation d'un membre influent ou de plusieurs membres du Conseil de sécurité. Refuser et interdire aux soldats

de l'ONU d'appliquer leur mandat lorsqu'il fut question de freiner ou d'empêcher l'approvisionnement illégal en armes du FPR à partir de l'Ouganda témoignent d'une politique délibérée d'encouragement à l'action militaire contre le gouvernement rwandais. Cette décision lourde de conséquences explique en partie l'arrogance de Paul Kagame et le choix de taire dans presque tous les médias et depuis vingt-cinq ans les atrocités commises par les rebelles du FPR/APR. En cela, l'image largement répandue courant 1994, et après, d'un mouvement rebelle luttant pour la paix et l'instauration de la démocratie au Rwanda est totalement contestable, voire indéfendable. Pour les mêmes raisons, il est facile de comprendre pourquoi le « génocide » est devenu le point central de toute analyse ou de toute explication sur ce drame.

Il faut surtout préciser, au vu de tout ce qui précède, que ceux qui ont préparé l'horreur qui va survenir au Rwanda en 1994 ne sont manifestement pas du côté du gouvernement rwandais, comme cela a été et est encore répété depuis plus de vingt ans. Ceci ne signifie nullement que le gouvernement rwandais ne porte aucune responsabilité dans ce qui est arrivé. Seulement, l'histoire facile construite autour du « génocide » ne tient pas. C'est d'abord du côté des rebelles tutsis du FPR qu'il faut chercher les causes du drame subi par le peuple rwandais, pas en France. La vérité fait naturellement froid dans le dos et c'est sans doute pour cette raison que le terme de « génocide » et le « plan d'un génocide » ont été massivement et régulièrement utilisés pour éclipser la conquête du pouvoir par les armes et dans le sang.

Tout au long des procès du TPIR au cours desquels il sera amené à témoigner, le général Dallaire ne sera jamais à l'aise sur la question du contrôle des armes côté rebelles : « Je dois avouer, dit-il, que les véhicules de ravitaillement, qui ont été nécessaires parce que le gouvernement de transition n'était pas en place, qui venaient de Mulindi, n'ont pas toujours été inspectés pour me donner pleine confiance, tant sur le plan de

l'armement que du plan du personnel [...]. J'avais au CND des éléments qui devaient faire le contrôle, mais je dois avouer que cette efficacité-là n'était pas particulièrement étroite, ce qui reflétait, malheureusement, un nombre d'autres situations³⁵. » Contrairement aux forces armées gouvernementales, qui ne sont évidemment pas exemptes de tout reproche, l'APR/FPR a clairement préparé la lutte armée pour prendre le pouvoir dès 1990 et n'a pas cessé d'y travailler jusqu'aux mois fatidiques d'avril, mai, juin et juillet 1994. Le ministre Bernard Debré a eu connaissance de ce projet de prise de pouvoir directement auprès des membres du FPR : « Je suis allé voir l'état-major du FPR, installé, à Kigali, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, et conformément à ce que prévoyaient les accords d'Arusha. Et ce que je me suis entendu dire m'a convaincu qu'une page allait se tourner : "S'il y a une chose que vous devez comprendre, vous autres occidentaux, c'est qu'il n'y aura pas d'élections démocratiques, nous prendrons le pouvoir dans le sang. Nous ne sommes que 15 %, et le pouvoir doit nous appartenir." Trois mois plus tard, Habyarimana était assassiné³⁶. »

L'histoire de la tragédie rwandaise a été inversée et falsifiée, il faut la reprendre pour être au minimum précis et logique. La version du « génocide planifié » ne permet pas de l'être et nombreux ne sauraient l'admettre.

B) RÉACTION DES FAR À L'ACTION MILITAIRE DU FPR DU 1^{ER} OCTOBRE 1990 À JUILLET 1994

Dans son ouvrage consacré à la guerre d'octobre 1990, l'ancien officier des FAR, Pascal Simbikangwa, condamné en France non pour la vérité mais pour l'exemple, permettant de célébrer l'histoire officielle³⁷, livre ainsi son sentiment : « La guerre que nous allons vivre dans les pages qui viennent n'est pas une guerre, c'est une connerie, c'est une connerie, dis-je, car elle manque de sens, elle n'a pas de départ et n'a nullement de fin car elle s'est faite dans les têtes et ne se terminera jamais tant que nous ne serons pas

tous devenus des monstres. Ce qui demande un travail d'éducation de longue haleine³⁸. » Il précise sa pensée en ajoutant : « Pour les féodomonarchistes, notre révolution sociale de 1959 ne fut qu'une véritable contre-révolution. Et le Rwanda arrivait en octobre 1990 en danger de mort, que les patriotes Inyenzi-Inkotanyi ne pouvaient pas supporter, une si irrévérencieuse justice³⁹ ! »

Il ressort de ces quelques phrases que l'offensive des rebelles tutsis de 1990 est, pour beaucoup de Hutus, qu'ils soient militaires ou responsables politiques, une tentative de remise en cause de la révolution sociale de 1959 menée par la majorité hutue lorsqu'elle renversa la monarchie tutsie. Plusieurs siècles de domination et de vassalisation des Hutus par leurs compatriotes tutsis furent abolis à cette occasion.

L'offensive meurtrière de 1990 visant à reprendre le pouvoir au Rwanda par la force serait donc la preuve, d'après beaucoup de Hutus, que les rebelles tutsis n'ont jamais accepté d'avoir perdu le privilège de dominer la majorité hutue et de contrôler la totalité du pouvoir comme cela fut la « règle » pendant des siècles avant que ne soit instaurée la Première République. C'est du moins ce qu'exprime Pascal Simbikangwa en considérant qu'il faudra « un travail d'éducation de longue haleine » aux Rwandais pour briser ce cycle infernal de violence ou de révolution et de contre-révolution.

À cette vision d'un officier hutu et à ses préoccupations d'un conflit interminable s'oppose celle d'un soldat tutsi de l'APR qui raconte à son fils Randa, encore nourrisson, son Rwanda : « Tu es le descendant d'une antique lignée de princes, Randa, originaires d'un immense petit royaume situé au cœur de l'Afrique, le Rwanda. Tu es Randa, fils de Rutabana, fils de Kayijuka, fils de Rugina... [...]. Je tiens cette litanie de mon père, qui l'apprit lui-même de son père pour que je te l'apprenne et qu'un jour, tu l'apprennes à ton fils. [...] L'histoire récente a souillé le visage de notre royaume et la vérité, mon cher Randa, est que si nos ancêtres étaient

princes, nous ne le sommes définitivement plus. C'est en esclave que ma famille a vécu dans notre pays – sous un régime qui s'était pourtant donné le beau nom de République. [...] Sur cette terre où la royauté s'était subitement effacée derrière la République, j'ai grandi dans la culpabilité d'être Tutsi. Mon problème, à vrai dire, ne venait pas du changement de régime politique, mais de la nature de cette République récemment installée. Alors que dans l'ancien royaume, un petit groupe – Tutsis, Hutus et Twas confondus – avait droit de vie et de mort sur le peuple tout entier, les seuls Hutus avaient à présent le monopole du pouvoir. [...] Fatigué de porter depuis ma naissance une fausse identité – celle de Tutsi sur la terre des Hutus, celle d'esclave alors que je me savais prince, quoique prince déchu –, je me suis engagé dans ce que je croyais être la seule véritable révolution possible. En rejoignant les rangs du Front patriotique rwandais (FPR), et en partant pour le maquis, j'ai espéré pouvoir échapper à mon destin et me construire une identité nouvelle⁴⁰. »

Ce dialogue avec l'histoire qu'ont d'un côté Pascal Simbikangwa et de l'autre Benjamin Rutabana révèle la profondeur et la dureté de la discorde qui existe entre Hutus et Tutsis, la résonance de leurs souffrances respectives face au changement ; un changement que chacun espère en sa faveur. En réalité, le changement est vécu par chaque groupe au Rwanda comme une agression, un danger mortel. Maintenir ou changer de régime entraîne nécessairement la domination ou la marginalisation d'un groupe par rapport à l'autre.

Politiquement, cela se traduit par un recours systématique à la « révolution » pour les uns et à la « contre-révolution » pour les autres, chacun refusant catégoriquement d'être soumis à l'autre et échouant manifestement à imaginer qu'une forme de cohabitation acceptable pour tous soit possible. C'est une opposition violente, un fracas perpétuel, qui les attend malgré les liens séculaires qu'ils entretiennent. La confiance des uns envers les autres n'est jamais absolue. Cette réalité historique et

psychosociologique très difficile ne saurait être ramenée, avec grande légèreté comme certains le font depuis deux décennies maintenant, à une affaire de grands méchants hutus qui auraient décidé d'exterminer les pauvres tutsis.

Il s'agit avant tout d'une affaire de pouvoir et de son contrôle et pas d'une banale haine inter-communautaire ou ancestrale. Elle pose la question du traitement réservé à la majorité quand le pouvoir est contrôlé par la minorité, et de celui réservé à la minorité lorsque la majorité est aux commandes. En cela, et quelle que soit sa gravité, la question du massacre des Tutsis ne saurait se substituer à l'épineuse question de la conquête ou du contrôle du pouvoir politique au Rwanda, les massacres étant nécessairement le corollaire, au vu de l'histoire, d'une prise ou d'une gestion violente du pouvoir par des Hutus ou par des Tutsis.

Lorsqu'en 1990 les assaillants de l'APR/FPR, qui sont des soldats professionnels opérant au sein d'une armée étrangère, décident d'évincer les Hutus du pouvoir malgré un processus de négociation politique engagé en faveur du retour des réfugiés, le régime hutu d'Habyarimana est tout de même pris de court. C'est ce que relate un officier supérieur des FAR, le major Emmanuel Neretse : « Depuis 1987, la menace que constituaient les éléments tutsis de la NRA ougandaise était évidente pour le commandement, comme pour le pouvoir politique. Mais cette question était gérée sur différents plans, diplomatique, politique et militaire. Le gouvernement du président Habyarimana pensait que les efforts diplomatiques parviendraient à dissuader le président ougandais Museveni de lâcher ses combattants tutsis. C'est dans cette perspective que lors de sa première visite officielle au Rwanda (en octobre 1986 à Butare), Museveni a tenu à déclarer publiquement qu'aucune attaque armée contre le Rwanda ne pourrait venir de son pays l'Ouganda.

Sur le plan politique, il ne fallait pas affoler la population qui avait encore en mémoire les attaques des Inyenzi dont certaines venaient

justement d'Ouganda et qui n'avaient cessé qu'en 1968. Sur le plan militaire, la menace que représentait le FPR était prise au sérieux. Les publications des milieux extrémistes tutsis en exil prônant un retour armé imminent ainsi que le langage ambigu du président Museveni feront douter des résultats positifs d'une solution politique et diplomatique. Le commandement de l'armée rwandaise fera des propositions d'un plan d'organisation et d'équipements visant à parer à cette menace.

Ce plan comprenait la consolidation d'une grande unité de l'échelon "Brigade" dont les éléments de manœuvre étaient constitués par les bataillons para-commando, bataillon commando de Ruhengeri et bataillon commando de Huye. Restait à doter cette brigade de moyens propres d'appui au commandement (Tr), appui feu (Sp) et appui logistique.

Le plan prévoyait aussi le pré-positionnement en avant-garde dans le nord du pays de deux bataillons opérationnels respectivement à Byumba et au Mutara. Il comptait également une réserve opérationnelle à Gako dans le Bugesera avec comme mission secondaire de surveiller la frontière Sud. En tant que jeune commandant du bataillon de la police militaire – l'une des unités d'élite de l'armée depuis 1988 –, j'ai pu suivre les péripéties de l'exécution de ce plan. Je peux donc affirmer qu'en octobre 1990 les travaux de construction des infrastructures d'accueil pour un bataillon par site étaient très avancés à Byumba et Gabiro.

À Gako, au Bugesera, un contingent de 2 000 recrues pouvant être organisé en trois bataillons et plus venaient de terminer l'instruction de base. Ce sont d'ailleurs ces jeunes bataillons qui vont absorber le choc de l'invasion des combattants du FPR au Mutara où ils seront dépêchés dès le 2 octobre avant de les bouter hors de la frontière le 30 octobre 1990 à Kagitumba d'où ils étaient entrés⁴¹. »

L'ancien officier des FAR, Pascal Simbikangwa, affirme également que « 100 à 200 personnes ont attaqué par Kagitumba. Certains commandants des unités rwandaises diront à leurs hommes que l'ennemi n'est qu'un

peloton d'Inyenzi avec un armement vieillot tel que celui qu'ils avaient lors des attaques de 1967. Certains croyaient qu'il s'agissait d'une attaque de sabotage ou de razzia. [...] Il a fallu attendre la mise en marche de la machine médiatique savamment préparée par les Inkotanyi dans les pays d'Europe et d'Afrique pour prendre les choses au sérieux. Sur les ondes de la Radio France internationale, radio Bruxelles, radio Londres... le FPR se déclare maître de la situation depuis déjà le 2 octobre 1990 et sûr de la victoire en un temps très court pour libérer le peuple rwandais⁴² ».

Les préparatifs évoqués par l'officier des FAR, Emmanuel Neretse, n'ont certes pas été suffisants pour permettre aux FAR de faire face, seules⁴³, à une attaque qui menaçait de déstabiliser directement les institutions de l'État rwandais. En effet, depuis le mois de mars 1990, la France est sollicitée par les FAR pour qu'elle leur apporte une aide militaire dans la perspective d'un affrontement contre l'APR/FPR, soutenue par l'armée ougandaise. C'est ainsi que l'ambassadeur de France déclare dans son télégramme du 14 mars 1990 : « Les différents contacts que j'ai eus les 9 et 13 mars avec les autorités militaires rwandaises ont confirmé, précisé ou étendu les demandes qui ont fait l'objet de la fiche en référence.

Selon le colonel Rusatira, secrétaire général de la Défense nationale, le général-major Habyarimana présentera les demandes de services et de dons suivantes : réparation ou remplacement du radar primaire actuellement en place ; don d'un radar secondaire et d'un système d'armes antiaériennes ; remplacement du Nord Atlas [NDLR : avion de transport militaire français dénommé Nord 2501 mais communément appelé Nordatlas] offert par la France en 1983 ; selon le colonel Rwagafilita, chef d'état-major adjoint de la gendarmerie, le chef de l'État souhaiterait solliciter l'aide de la France pour la réorganisation de la gendarmerie⁴⁴. »

Dans ce télégramme diplomatique, l'ambassadeur fait également état de la menace que représentent pour le Rwanda plusieurs éléments de l'armée ougandaise. Ainsi, lorsque se produit finalement l'attaque du FPR/APR

contre le régime d'Habyarimana, les rebelles seront tenus en échec par les soldats des forces armées du Zaïre (FAZ) venues appuyer les FAR, elles-mêmes bénéficiant d'un appui logistique de la France. C'est donc la coalition des FAR et des FAZ soutenue par la France qui va empêcher la chute du régime Habyarimana⁴⁵.

La question la plus délicate qui se pose alors aux autorités françaises, relativement à ce soutien, est de savoir s'il faut intervenir pour enrayer une action de déstabilisation initiée à partir d'un pays étranger et par un pays étranger contre le Rwanda ou s'il faut s'abstenir étant donné qu'il s'agit aussi d'un retour des exilés rwandais dans leur propre pays.

Finalement, la France est intervenue pour deux raisons, mêlant des arguments à la fois juridiques et politiques : d'une part il s'agit de respecter l'esprit des accords de coopération militaire signés avec le Rwanda en 1975⁴⁶, d'autre part la France voulait éviter que la lutte pour le pouvoir se règle par la force, dans le sang et au profit d'une seule partie. Sur ce dernier point, elle va échouer car elle ne pourra empêcher la prise du pouvoir par la force envisagée par le FPR/APR que pour la durée de trois années seulement et les conséquences de cette prise du pouvoir seront désastreuses dans l'ensemble du pays.

c) CONSÉQUENCES DE L'ATTAQUE DE 1990 SUR LE PLAN MILITAIRE ET HUMANITAIRE

Après sa défaite d'octobre 1990, le FPR/APR ne renonce pas à renverser le régime de Kigali. Il occupe alors la partie nord du Rwanda pour maintenir la pression militaire sur le régime hutu du président Habyarimana et y installe son état-major militaire. L'APR, dont l'action franco-zaïroise a empêché une victoire militaire rapide sur le régime Habyarimana, doit revoir sa stratégie. Ses dirigeants décident alors de mettre un terme à la guerre classique contre les FAR pour, avec des soldats appartenant à une

armée régulière, livrer une action de guérilla contre le régime en place à Kigali. Parmi les forces rebelles, nombreux sont les hommes pour qui ce type de combat est familier, puisqu'ils l'ont pratiqué aux côtés de Yoweri Museveni avant que celui-ci ne prenne le pouvoir et les intègre dans l'armée ougandaise.

Il s'agit donc d'un changement de stratégie dans la direction des opérations militaires mais aussi sur le plan politique : « La guerre conventionnelle a été appliquée en 1990 lorsque les forces du FPR ont envahi le pays. Mais, après octobre 1990, la situation a changé et on n'a plus suivi la tactique de la guerre conventionnelle. Celle-ci n'était pas pratique à cause du nombre limité des effectifs et du peu de matériel. Et la guérilla était plus appropriée parce qu'on devait se battre contre un ennemi qui était plus équipé et qui, par conséquent, était plus fort. C'est aux mois de novembre et de décembre 1990 que nous avons commencé à appliquer la technique de guérilla.

Donc, nous faisons des attaques spontanées et nous retournions en Ouganda. Nous lançons nos attaques de nuit pour éviter que les habitants de cette région ne donnent l'alerte. C'était ça, la première tactique. Souvent, nos cibles étaient les troupes de l'armée gouvernementale. Mais, des fois, il arrivait que nous fassions des victimes civiles... Nous posons des mines contre les véhicules militaires. Et nous lançons nos attaques de nuit. Et quand les habitants d'une région donnée voulaient résister, nous devons nécessairement tirer sur eux⁴⁷. »

Ce changement d'orientation dans l'action militaire s'accompagne de négociations politiques supervisées par la communauté internationale en vue de favoriser la mise en place d'un gouvernement pluripartite comportant de nombreux membres de l'opposition non armée. Cette nouvelle configuration de la scène politique intérieure rwandaise va plutôt favoriser le FPR. Selon Emmanuel Neretse : « L'occupation durable par le FPR de quelques lambeaux de terre au nord ne lui a été possible qu'en juin 1992

sous le gouvernement de coalition mise en place en avril 1992 dont la première décision fut de démobiliser et de démoraliser les troupes des FAR (mise à la retraite de plusieurs officiers méritants sous prétexte de rétablir l'équilibre régional, dont les deux chefs d'état-major, chose impensable quand on sait qu'ailleurs en pleine guerre on suspend les mises à la retraite et on rappelle sous les armes les retraités ; appels publics aux soldats de céder leurs positions au FPR sous prétexte qu'eux aussi seraient des Rwandais et non des ennemis [...] et donc les principaux partis qui le composaient [MDR, PL, PSD] venaient de signer un pacte d'alliance avec le FPR à Bruxelles⁴⁸). »

De fait, en date du 3 juin 1992, à Bruxelles, le FPR et les partis d'opposition MDR (Mouvement démocratique républicain), PL (Parti libéral) et PSD (Parti social-démocrate), membres du premier gouvernement pluripartite instauré le 16 avril 1992, ont signé un pacte selon lequel ils s'engageaient à coordonner leurs actions dans le domaine de l'information, de la diplomatie et de la sensibilisation de la population en vue du renversement du « régime dictatorial » d'Habyarimana. En fait, les partis d'opposition, sans le savoir ou tout en le sachant, venaient rejoindre le projet politico-militaire du FPR.

Fidèle à sa stratégie du « talk and fight », le FPR mène donc des négociations, signe des accords et conduit simultanément des actions militaires afin de maintenir la pression sur le régime et consolider ses positions acquises par la lutte armée. Ainsi, deux jours après la signature du pacte de Bruxelles, il lance, le 5 juin 1992, un raid sur la préfecture de Byumba où se trouve le quartier général du secteur opérationnel des FAR. La ville de Byumba est alors située à environ vingt-cinq kilomètres de la ligne de front adossée à la frontière avec l'Ouganda. Le raid est mené dans les arrières des unités déployées en face de l'ennemi, en contournant les positions des FAR qui défendent notamment le poste frontalier de Gatuna, l'usine à thé de Mulindi et le bureau communal de Kivuye.

Emmanuel Neretse décrit la situation sur le terrain : « Le 11 juin 1992, après un déluge de feu de l'artillerie en batterie de l'autre côté de la frontière en Ouganda, le bataillon qui défendait l'usine à thé de Mulindi fut bousculé par une force de plus ou moins deux bataillons venant d'Ouganda et attaquant en tenaille. Le bataillon des FAR coupé de ses arrières par le raid sur Byumba et donc souffrant du syndrome d'encerclement rompit le contact et se replia. Le FPR venait enfin de conquérir et d'occuper une position forte à l'intérieur du Rwanda, son obsession dès son invasion, d'autant plus que quand il s'agissait de montrer aux diplomates ou à la presse où se trouvaient ses positions, il restait confus au grand dam de ses supporters. Le coup de Mulindi fut donc une réussite stratégique plus politique que militaire. Ce n'est pas par hasard que Kagame en fit son quartier général⁴⁹. » Le FPR gagnait du terrain sur le plan militaire tout en tenant un discours mielleux sur la démocratie, le rassemblement des Hutus et des Tutsis et la nécessité d'un changement de régime au Rwanda. Tout cela était trop beau pour être vrai.

Le 12 juillet 1992, un cessez-le-feu est signé entre le Gouvernement et le FPR, sur la base duquel sont officiellement lancées des négociations à Arusha. L'engagement de ce processus de règlement politique de la crise désamorce toute velléité des FAR d'envisager des plans de contre-attaque sur le plan militaire. Quant au FPR, une fois installé à Mulindi, à l'intérieur du territoire rwandais, il peut désormais se présenter en position de force aux négociations de paix et exiger le partage du pouvoir auquel il ne croit pas.

Le 30 octobre 1992, il est effectivement signé entre le gouvernement rwandais et le FPR un premier protocole d'accord sur le partage du pouvoir, complété par un second en date du 9 janvier 1993, qui prévoient la mise en place d'institutions de transition (Gouvernement de transition à base élargie et Assemblée nationale de transition) associant le FPR à la gestion du

pouvoir. Tout laisse donc à penser que le Rwanda va se stabiliser puisque le FPR a obtenu tout ce qu'il semblait vouloir.

Moins d'un mois plus tard, le 8 février 1993, l'APR/FPR rompt unilatéralement le cessez-le-feu et lance une offensive sur tous les fronts. La violence de l'attaque et l'effet de surprise montrent que les rebelles dirigés par Paul Kagame ont donné à tout le monde l'impression de s'intéresser aux négociations de paix et au partage du pouvoir alors qu'ils poursuivaient leur objectif militaire de renverser le régime. Au cours de cette attaque, les FAR perdent du terrain ce qui permet au FPR de s'emparer des sous-préfectures Kirambo et Kinihira. Plus d'un million de paysans sont alors chassés de leurs terres et privés de leurs biens à Byumba et Ruhengeri ; ils seront provisoirement installés dans un camp de déplacés situé aux portes de Kigali à Nyacyonga (dix kilomètres du centre-ville).

C'est un mois après cette offensive majeure, le 7 mars 1993, que le président du FPR et le Premier ministre rwandais issu de l'opposition signent un accord confidentiel portant sur le retrait des troupes françaises du Rwanda. Le document précise que : « Le calendrier ainsi défini sera porté à la connaissance du gouvernement français au moyen d'une lettre dont le FPR sera informé avant toute reprise des négociations. » Ce document est le résultat de la pression exercée par le FPR sur l'opposition pour lui permettre de poursuivre sans obstacle son action militaire.

Le départ des troupes françaises, qui prive les FAR de leur principal soutien militaire, est ainsi obtenu par le FPR/APR, alors que lui-même conserve ses appuis en Ouganda. Cet accord est aussi une humiliation pour la France qui s'était résolument engagée auprès des dirigeants rwandais, les incitant à négocier le partage du pouvoir avec l'opposition en général et le FPR en particulier. Ce départ des militaires français du Rwanda, jusque-là dissuasif, accentue considérablement le déséquilibre militaire entre les belligérants et signe en réalité la fin du régime hutu. Toute possibilité de faire appliquer les accords de paix aux fins d'un partage du pouvoir entre

Hutus et Tutsis devient impossible puisque plus aucune force n'oblige le FPR à y consentir. En clair, le départ des troupes françaises de Kigali ouvre grandement la porte à l'élimination physique du président Habyarimana, à la prise de pouvoir au FPR et au carnage dans tout le Rwanda.

Lorsque le président Juvénal Habyarimana est assassiné le 6 avril 1994, l'APR/FPR reprend donc, logiquement, les hostilités pour marcher sur Kigali. En réalité, les rebelles de l'APR/FPR se tenaient déjà en alerte avant cet événement. L'officier de renseignement de l'APR/FPR, Abdul Ruzibiza, le confirmera devant le TPIR : « À partir du 4, on est passé à ce qu'on appelle "stand-by class one", cela veut dire qu'ils étaient en alerte comme s'il y avait... il allait y avoir des combats dans un avenir très proche. Quand on parle de "stand-by class one" – tel est le terme que nous utilisions au sein de l'APR –, donc cela voulait dire que nous devions être prêts à tout instant, à partir du moment où l'alerte était donc donnée. Nous devions être prêts à combattre l'ennemi. Et à ce moment-là, l'ennemi, c'était l'armée gouvernementale.

Après l'attaque contre l'avion présidentiel, donc après 20 h 30, à ce moment-là, il y avait un match dans le cadre de la coupe d'Afrique ; je pense que c'était le match final. Et à Mulindi, les militaires suivaient le match à la télévision dans une salle commune. Et mes collègues à qui j'ai pu parler m'ont dit que, même avant la fin du match, on leur a donné l'ordre de sortir ; on a demandé aux commandants de sortir. Et chaque commandant savait ce qu'il avait... ce qu'il allait faire. Et 30 minutes après, tous les 37 bataillons de l'APR, sauf celui de Charlie qui se trouvait à Ruhengeri, tous les autres bataillons étaient prêts au combat.

L'APR avait huit unités mobiles. Il y avait l'unité Alpha, l'unité Bravo, l'unité Charlie, le... la 7^e unité mobile ; il y avait la 21^e unité mobile ; il y avait l'unité n° 101 et il y avait également l'unité n° 51 et l'unité n° 71. Et ces unités étaient composées d'environ 2 000 hommes.

Sur ce diagramme, j'ai représenté les huit... les huit unités de l'APR. Et il y a trois... Il y a l'axe de l'est du Mutara, et il y a également Ruhengeri et Gisenyi. Et vous voyez le bataillon 157 et le bataillon 7 ; ces deux bataillons sont partis immédiatement après que la nouvelle de la chute de l'avion présidentiel a été annoncée à Mulindi. Et le 21^e bataillon, et le bataillon 101, et le bataillon Bravo, Alpha, et le bataillon 51 ainsi que le bataillon de la police militaire devaient se rendre à Kigali. Et avant leur départ, ils devaient recevoir des informations de la part de Son Excellence Kagame, et ils devaient le rencontrer à Miyove. Et donc, ces unités ne sont pas parties tout de suite ; et c'est la seule unité de Charlie qui n'était pas sur les lieux à ce moment-là. Mais sinon, toutes les autres unités sont parties de Mulindi après l'annonce de cette nouvelle⁵⁰. »

Le Pr Reyntjens souligne également que « d'après des sources au sein de l'APR, celle-ci était en état d'alerte depuis le 3 avril ; selon ces mêmes sources, le général Kagame aurait donné ordre au colonel Kaka de préparer l'assaut sur Kigali à partir de la nuit du 6 au 7 avril. Ce qui est en tout cas acquis, c'est que le FPR était prêt à mettre une opération de grande envergure en un temps record et qu'il a pu immédiatement introduire à Kigali deux à trois bataillons, qui ont pu s'approvisionner en matériel en cours de route, notamment à Rutongo à une dizaine de kilomètres de Kigali⁵¹ ».

Quant au général Dallaire, il expliquera devant le TPIR que, contrairement à l'armée gouvernementale, pendant toute la période de négociation et jusqu'à la reprise des hostilités le 7 avril, le FPR continuait à préparer la guerre :

« – Réponse de Dallaire : En ce qui a trait que l'armée [rebelle]... Bon, sa rapidité d'exécution témoigne de son degré de préparation [...] c'est que l'armée rebelle rwandaise était à un niveau opérationnel que j'aurais pris immédiatement au combat. Et elle avait une mobilité, soit à bicyclette ou autre, et certainement à pied, qui était tout de même surprenante. Donc, la

seule chose que ces gens-là faisaient, pendant toute la période [où elle] était dans la zone du Front patriotique, c'était au bas niveau de s'entraîner, puis de s'entraîner, puis de s'entraîner, et de garder nécessairement les positions avancées au nord de la zone démilitarisée, ce qui n'a pas été le cas des Forces du Gouvernement. L'entraînement était rare, l'équipement était rare [...] le moral était très bas.

Donc, selon moi, cette armée-là [celle du FPR] était exceptionnellement entraînée. Ce qui, pour moi, dans mes analyses, avant même la guerre, me disait que s'ils sont tellement entraînés et tellement en forme, est-ce qu'ils s'attendent que l'Accord de paix tombe ? Et donc, déjà au mois de mai, à fin mai, le général Kagame m'indiquait que s'il n'y a pas une solution bientôt, il y aurait une décision définitive qui devrait être prise.

— Question : Je suppose que c'est au mois de février, pas au mois de mai ?

— Réponse de Dallaire : Février, mois de février⁵². »

Ces éléments démontrent sans ambiguïté qu'au moment où les Hutus au pouvoir (proches d'Habyarimana ou issus de l'opposition) croient encore, pour certains, aux accords d'Arusha et au partage du pouvoir, l'objectif de l'APR/FPR est tout autre. Pour lui, il s'agit de conduire inexorablement la lutte armée jusqu'à son objectif final : la prise totale du pouvoir politique. Dans cette logique, le fait que le président Habyarimana ait été assassiné – selon toute vraisemblance par le FPR⁵³ – ne pose aucun problème au chef de la rébellion, Paul Kagame. Au cours d'une interview avec le journaliste Stephen Sackur à la BBC en 2006, il répond précisément :

- « Journaliste : Mais vous n'aviez pas le droit d'abattre son avion et de l'assassiner.
- Paul Kagame : Eh bien, j'avais le droit de me battre pour mes droits !
- Journaliste : mais croyez-vous que vous aviez le droit de l'assassiner ?
- Paul Kagame : Non, mais premièrement Habyarimana, ayant été du côté opposé à celui que je combattais, il était possible qu'il puisse

éventuellement mourir [...]. Après tout, nous étions en guerre⁵⁴ ! »

Cet entretien conduit à s'interroger sur les priorités qui sont celles de Paul Kagame et sur les moyens qu'il met en œuvre pour atteindre son but : prendre et conserver le pouvoir. Tout au long des massacres, il a été soutenu par la presse et par diverses ONG que le FPR aurait « stoppé le génocide » sans toutefois expliquer comment cela se serait produit sur le plan militaire. La question qui se pose, au vu des éléments ici réunis, est de savoir s'il était véritablement possible pour le FPR de poursuivre des objectifs visant en priorité la prise de pouvoir par la force et de consacrer simultanément du temps, des hommes et du matériel, au sauvetage des Tutsis et à la préservation des vies humaines. Paul Kagame et ses hommes n'ont jamais sauvé les Tutsis d'un quelconque « génocide » et ils n'ont jamais envisagé cela.

À ce sujet, il convient d'observer qu'avant l'opération Turquoise, en particulier au moment des évacuations d'étrangers qui se déroulent entre le 8 et le 13 avril 1994, l'objectif du FPR/APR reste inchangé : au risque qu'elles retardent sa progression ou l'empêchent de prendre le pouvoir, il exige des troupes étrangères, dont le gouvernement intérimaire demande qu'elles aident à arrêter les massacres, que celles-ci quittent rapidement le pays.

Devant la commission sénatoriale belge, alors que les parlementaires lui demandent si le gouvernement belge n'avait jamais envisagé, de sa propre initiative, de laisser *Silver Back*⁵⁵ sur place afin de protéger la population civile rwandaise ou de le proposer à l'ONU, le ministre belge des Affaires étrangères, Willy Claes, répond : « Vous rendez-vous compte que le FPR nous avait posé un ultimatum en disant que si nous n'étions pas partis le jeudi, il attaquerait ?! [...] Dans le rapport que je viens de vous faire et dans mon contact avec l'ONU, j'ai bien mentionné cet élément qui était d'une importance militaire capitale. Toute l'évacuation se faisait par avion, en partant de Kigali, et rien n'est plus facile que de descendre un avion. C'était

un élément capital qui a joué dans les prises de décision au niveau gouvernemental et dans les concertations avec l'ONU⁵⁶. »

De la même façon, le FPR ne donnera aucune suite aux multiples appels des FAR à l'arrêt des hostilités et des massacres⁵⁷. Pour le général Dallaire, la lutte armée dans laquelle avait décidé de s'engager Paul Kagame contre les FAR et la stratégie adoptée pour les défaire faisaient courir un risque à de nombreux Tutsis mais cela ne semblait pas le préoccuper. Il le dira au chef rebelle : « Au cours de notre entretien, j'ai demandé à Kagame pourquoi il ne sautait pas directement à la gorge de ses ennemis à Kigali. Il a complètement ignoré les implications allant de pair avec ma question. Il savait très bien que chaque jour de bataille dans la périphérie de Kigali entraînait la mort des Tutsis qui se trouvaient encore derrière les lignes de l'armée gouvernementale rwandaise⁵⁸. »

Jean-Pierre Mugabe, un officier de renseignement de l'APR/FPR, déclarait aussi en tant que Tutsi en 2000 : « Les naïfs ont loué Kagame comme un sauveur ; mais le temps a déjà montré que c'est lui qui est à l'origine de nos malheurs. Il avait déjà mis sous protection les quelques familles qui lui versaient des sommes faramineuses, tandis que nos parents du petit peuple ont été donnés en pâture aux Interahamwe⁵⁹. »

Un autre officier des renseignements de l'APR/FPR, Abdul Ruzibiza, Tutsi lui aussi, souligne avec davantage de précision : « À la reprise des hostilités, après l'attentat contre l'avion présidentiel, comme je l'ai déjà dit, tous les militaires de l'APR ont été envoyés dans les zones de combat prévues dans le plan d'attaque ultime. La DMI⁶⁰ [NDA : Directorate of Military Intelligence] n'avait pas de localisation précise ni de tâche déterminée, elle agissait sur tous les plans et partout, mais la plus grande partie de son effectif s'est associée aux militaires chargés de la protection de Kagame ainsi qu'aux instructeurs militaires pour perpétrer les massacres de Hutus. La police militaire devait rassembler et forcer la population à porter le matériel militaire jusqu'à Kigali, sécuriser la route vers Kigali,

assurer le contrôle de Byumba, et la protection des armes lourdes, tuer et faire disparaître les cadavres. L'unité du haut commandement comprenait surtout les éléments qui protégeaient le général-major Paul Kagame et le colonel Alexis Kanyarengwe. Il y avait enfin les équipes chargées des massacres de la population, de la disparition des traces des tueries et de la garde des armes lourdes.

[...] En considérant la topographie des régions à forte densité tutsie où tous les moyens devaient être mobilisés pour secourir cette population jetée dans le désarroi, je constate que le général-major Paul Kagame n'avait pas du tout envisagé de secourir les Tutsis. Je n'oublie pas qu'il a donné un ordre stipulant que personne ne pouvait aller combattre ailleurs que là où il avait été envoyé, et celui qui passerait outre, s'il perdait ses hommes ou s'ils étaient blessés, aurait à rendre des comptes. C'est ainsi que ça s'est passé à Kigali alors qu'il y avait plus de 12 000 soldats dirigés par des officiers supérieurs. [...] Il ne leur était pas impossible de secourir les membres de leur groupe ethnique tutsi mais tous leurs efforts ont été centrés uniquement sur la prise de Kigali. Ce n'est pas par incompetence que Paul Kagame n'a pas planifié la défense des Tutsis en même temps que le bon déroulement de la guerre. S'il n'avait pas été préoccupé uniquement par la conquête rapide et à tout prix du pouvoir, il aurait sauvé beaucoup de Tutsis tout en gardant sa capacité de gagner la guerre⁶¹. »

Ces différents témoignages apportent un éclairage sur les raisons qui ont pu présider aux efforts continuels faits par le FPR/APR durant les mois d'avril, mai et juin 1994, période cruciale des massacres ou du « génocide », pour empêcher que la mission de l'ONU soit renforcée par de nouveaux effectifs ou dotée d'un mandat l'autorisant à s'interposer entre les belligérants, quand bien même l'objectif premier d'un tel déploiement aurait été de mettre fin aux massacres de populations civiles. La légende d'un FPR qui aurait protégé les Tutsis du « génocide » ne résiste donc pas au doute ni à la contestation.

Il paraît également difficile, au vu de tout ce qui précède, de continuer à soutenir que le « FPR a mis fin au génocide » ou qu'il aurait agi « en représailles » ou encore qu'il luttait pour instaurer la démocratie au Rwanda. Seule une méconnaissance totale de la réalité ou une mauvaise foi caractérisée peuvent faire croire qu'il faut substituer la conquête militaire du pouvoir au « génocide » pour expliquer la tragédie du Rwanda.

C'est l'analyse de la lutte armée qui permet de mieux connaître les objectifs politiques que poursuivaient les deux parties et qui, du FPR ou du camp gouvernemental, est à l'origine de l'horreur au Rwanda. Continuer à pérorer sur un hypothétique « plan de génocide » des Hutus ou une pseudo-opération de sauvetage des Tutsis par le FPR est une escroquerie, une imposture et une falsification de l'histoire. La prééminence du discours sur le « génocide » et les accusations massives d'aide ou de soutien aux « génocidaires » s'inscrivent parfaitement dans cette logique de falsification. L'offensive médiatique régulière des accusations lancées par le régime de Paul Kagame contre l'opération Turquoise vise simplement à ce que l'on ne regarde pas de plus près les massacres commis par les deux parties et surtout à dissimuler l'obsession d'une conquête du pouvoir par les armes et par la violence.

D'après tous les documents d'archives aujourd'hui disponibles mais aussi des témoignages d'acteurs rwandais (côté FPR ou côté gouvernemental) ou d'observateurs internationaux (Minuar), ceux qui ont planifié le drame du Rwanda ne sont pas nécessairement ceux que l'on croit et c'est bien cela qu'on essaye de cacher par tous les moyens, au besoin par l'adoption des lois mémorielles dirigées contre la recherche scientifique et les auteurs les plus audacieux.

2 – L’invasion masquée du Zaïre et le coup d’État contre Mobutu

Lorsque des millions de Rwandais se jettent dans les rues en 1994, fuyant vers le Zaïre, baluchons sur la tête, enfants attachés dans le dos et bagages en main, la presse et les organisations humanitaires propagent une seule idée, un seul mot : le génocide. D’après eux, tous ces Rwandais fuient le génocide. L’organisation Médecins sans frontières (MSF) illustre bien cette vision et cette lecture largement répandues. Dans un rapport de MSF du 17 octobre 1994 rédigé par Dominique Martin, on peut lire : « L’exode de centaines de milliers de Rwandais en quelques jours a provoqué des urgences les plus dramatiques de ces dernières années et une réaction internationale de grande ampleur. Aujourd’hui, plus d’un million et demi de réfugiés rwandais sont dispersés dans les camps au Zaïre, en Tanzanie et au Burundi. Cet exode n’est pas la conséquence des seuls combats entre troupes régulières. Il fait suite à un génocide massif des Tutsis (et Hutus modérés) par le groupe majoritaire hutu. »

Ce monsieur est donc absolument convaincu que l’exode des populations est dû au génocide. Il n’est pas seul à penser ainsi dans son organisation, un communiqué de MSF publié le 13 août 1994 dit précisément : « L’absence de traitement politique de la crise rwandaise, en particulier de sanctions à l’encontre des responsables du génocide, entraîne le troisième exode massif de réfugiés rwandais. Après l’exode vers la Tanzanie en avril, vers Goma ces dernières semaines, ce sont aujourd’hui les déplacés de la zone humanitaire de Sécurité qui ont commencé à se diriger vers le Zaïre. Cette fuite est orchestrée par les mêmes leaders, responsables du génocide. » Une fois de plus, MSF a la certitude que ce sont les leaders hutus qui sont à l’origine de l’exode massif des populations vers le Zaïre, alors que l’on s’achemine vers la fin de l’opération Turquoise.

Plusieurs communiqués, documents et rapports de MSF présentent les choses ainsi.

Pas une fois, l'organisation aura le courage de parler du rôle du FPR dans cette fuite des déplacés. Au sein de MSF, les Hutus sont déjà marqués au fer rouge. Ce sont eux qui seraient à la base de tout et c'est eux seuls qu'il faudrait punir et dénoncer. Cette lecture caricaturale et pour le moins simpliste ne correspond pas à la réalité des faits.

Le défaut de nombre d'observateurs ou de militants de l'action humanitaire est d'avoir noyé la question de l'exode massif de plusieurs millions de civils rwandais, avant et pendant l'opération Turquoise, dans le discours générique sur le « génocide ». La presse et certaines organisations humanitaires n'ont jamais expliqué cet exode massif autrement qu'en l'associant au « génocide » et en l'attribuant aux « génocidaires », donnant surtout l'impression qu'il serait aussi une conséquence du « projet d'extermination » des Tutsis par les FAR et des milices hutues, soutenues par la France⁶².

En réalité, il n'en est rien. Cet exode massif des populations rwandaises vers le Congo-Zaïre procède simplement d'une stratégie masquée d'invasion du Zaïre et d'un projet de coup d'État contre le président Mobutu par les troupes de Paul Kagame aidées par les États-Unis. Pour être plus précis encore, la façon de conduire les opérations militaires au Rwanda et le quadrillage territorial par les troupes du FPR/APR montrent très clairement que l'exode des populations a été organisé aux fins d'une invasion du Zaïre et de l'éviction de son Président.

Cependant, ni les dirigeants français, ni le commandement de l'opération Turquoise, ni même les organisations humanitaires n'ont réellement perçu, dans l'immédiat, que la prise du pouvoir des rebelles tutsis au Rwanda et l'invasion du Zaïre étaient intimement liées. C'est l'une des plus grandes réussites des actions militaires et médiatiques conduites par le FPR depuis 1994. Dans la stratégie militaire mise en place par les

rebelles du FPR/APR, il fallait procéder à l'encerclement de toute la population rwandaise à partir du nord et de l'est avec l'objectif de la contraindre à s'enfuir puis à s'exiler au Zaïre (ouest du Rwanda) ; lui donnant ainsi l'unique possibilité d'entrer massivement par Goma ou par Bukavu, ou de se noyer dans le lac Kivu, situé à la frontière avec le Zaïre.

Anatole Nsengiyumva, ancien officier de renseignements de l'état-major des forces armées rwandaises (FAR) a vécu tout cela sur terrain : « À Gisenyi, le gros de la population des réfugiés a commencé à déferler vers l'aube du 14 juillet 1994. Un flot ininterrompu de gens très fatigués, venus de Byumba, Kigali, Gitarama, Ruhengeri, et ailleurs, se traînaient, les yeux hagards, direction le Zaïre. Beaucoup n'avaient jamais mis les pieds dans la préfecture de Gisenyi, encore moins au Zaïre. Après quelques flottements, les autorités zaïroises ont finalement ouvert la frontière.

Depuis cette matinée du 14 juillet 1994, la population a commencé à traverser la frontière vers Goma, en flot ininterrompu, jour et nuit, jusque tard dans l'après-midi du 17 avril 1994.

Ce jour-là, vers 16-17 heures, le FPR a commencé à bombarder les colonnes de réfugiés qui passaient toujours la frontière. Il a lancé des bombes même sur l'aéroport de Goma, où stationnaient des militaires de l'opération Turquoise, notamment l'unité sanitaire. Les militaires français de l'opération Turquoise ont fait voler directement leurs avions de combat basés à Kisangani et les hélicoptères de combat basés à Goma, et ont fait une sorte de gesticulation en survolant à basse altitude les batteries d'artillerie pour mettre le FPR en garde contre ses actions criminelles. Le FPR a alors cessé ses bombardements.

Beaucoup de réfugiés sont morts car les bombes tombaient dans le tas des réfugiés qui avaient du mal à traverser la frontière, tellement ils étaient nombreux et se bousculaient. On aurait compté une soixantaine de morts au seul passage de la "Douane Corniche", mais plus nombreux sont ceux qui se sont noyés dans le lac Kivu. Leur nombre ne sera jamais connu. Les

survivants de ces bombardements aveugles remercient toujours les Français de leur avoir sauvé la vie⁶³. »

Cette méthode visant à bombarder et à pousser des populations en détresse à la noyade est peut-être machiavélique mais elle fut utilisée par le FPR/APR pour traumatiser les civils et leur ôter toute envie de revenir au Rwanda.

Le général Alain Le Goff, à l'époque responsable du bataillon de soutien logistique (BSL) de l'opération Turquoise, raconte cette journée de carnage du FPR : « Le 17 juillet 1994, dans le courant de la journée, 6 obus de mortier de 120 mm ont été tirés sur l'aéroport de Goma et les quartiers situés à l'ouest de la piste. 50 à 60 morts et plus d'une centaine de blessés. Le médecin en chef François Pons, responsable de l'antenne chirurgicale parachutiste (ACP), parle de centaines de morts dans son rapport. Un obus est tombé à moins de 300 m de la compagnie du matériel : des toiles de tentes ont été lacérées. Pas de blessés au BSL. Dès les premiers impacts, l'alerte a été donnée. Tous les personnels ont rejoint les emplacements de combat et les abris collectifs que le génie nous avait construits. [...]

Il semble que les troupes du FPR ont voulu détruire ou détériorer la piste d'aviation par laquelle arrivaient les rotations d'avions soutenant l'opération Turquoise. Le tir a été imprécis puisqu'il est tombé essentiellement sur les quartiers ouest bordant l'aéroport (quartiers de Majengo, Virunga et Murana). Tout porte à croire qu'ils voulaient éviter les forces françaises stationnées sur la partie est de l'aéroport, et qu'ils ont trop déporté le tir à cet effet. Du coup c'est la population qui a tout pris. [...] Notre aviation de combat a été le garant majeur de notre sécurité et de celle de la population de Goma et de ses environs. Que ce serait-il passé si nous n'avions pas eu les avions de combat ? Dans ce cas très précis, il n'y a aucun doute que le FPR n'aurait pas hésité à ouvrir le feu sur nous, avec des moyens lourds...

Vingt-cinq ans plus tard, je me rends compte que nous avons eu de la chance car si l'obus du FPR était tombé sur le dépôt de munitions situé à proximité (le dépôt de munitions de la force est toujours situé, pour des raisons de sécurité, un peu à l'écart du gros d'un cantonnement). Sur le moment, personne n'y a pensé. Nous étions plus attentifs à la suite des événements. Je crois, quand même, que le capitaine commandant cette compagnie a, lui, été conscient de cette chance⁶⁴. »

Le Dr Pons, chef d'antenne chirurgicale de l'opération Turquoise à Goma dont le service a, à la fois, soigné les blessés et subi les bombardements des troupes du FPR/APR, raconte dans son rapport de fin de mission qu'il y aura cinquante-neuf blessés par balles ou éclats de mortiers, parmi lesquels dix-sept enfants. Tous ont été conduits à l'antenne médicale de Turquoise afin d'y subir des interventions chirurgicales d'urgence. D'après le médecin, « quatre blessés sont décédés peu après leur arrivée et trois avant intervention chirurgicale (arrachements de membres) ».

Au regard de tout ce qui précède, il n'est pas exact d'affirmer que ce sont des « génocidaires », comme le prétendent certains, qui ont poussé les Rwandais à l'exode mais essentiellement la pression militaire du FPR. Celle-ci s'est exercée jusque dans la zone humanitaire sûre (ZHS) créée par l'opération Turquoise. Le deuxième rapport du secrétaire général de l'ONU sur les camps de réfugiés rwandais est sur ce point très explicite⁶⁵.

Jusqu'ici, nombreux sont les chercheurs ou même les acteurs politiques qui pensent que la première invasion du Congo-Zaïre par les troupes rwandaises a commencé en 1997 avec la chute du maréchal Mobutu. Cela n'est pas exact non plus. En réalité, l'invasion planifiée du Zaïre sur le plan militaire et la préparation du coup d'État contre le Président zaïrois commencent en avril 1994. Le travail va se poursuivre pendant toute la période des massacres jusqu'à l'arrivée des soldats de l'opération Turquoise et après. La chute effective du président Mobutu en 1997 et l'occupation

militaire par les troupes rwandaises en 1998 correspondent plutôt à l'achèvement de ce plan cynique et machiavélique qui a causé des millions de morts au Zaïre et une instabilité chronique de ce pays devenu la République démocratique du Congo (RDC). Plusieurs témoignages, documents et indices permettent de comprendre l'enchaînement de tous ces événements.

Le premier indice porte sur le recrutement des Tutsis de l'est du Zaïre au sein du FPR. Ce fut la première étape du plan d'invasion du Zaïre et de la préparation du coup d'État contre le Président zaïrois. Il est important de savoir que le FPR conduisait une action politico-militaire pour son propre compte mais agissait également pour le compte d'intérêts économiques étrangers soutenant sa prise de pouvoir au Rwanda. Les deux actions étaient liées et complémentaires. Elles étaient fondées sur une convergence d'objectifs entre ceux qui voulaient prendre le pouvoir au Rwanda et ceux qui voulaient s'emparer de cette partie du Zaïre pour ses richesses.

Il fallait d'abord réussir l'éviction du chef de l'État rwandais et par la suite celle du président du Zaïre. Une fois ces deux coups d'État réalisés, le contrôle des ressources minières très importantes de l'Est du Zaïre, convoitées par quelques grandes puissances, des multinationales et des trafiquants transnationaux, devenait facile. À l'état-major des Forces armées rwandaises, l'attaque du Zaïre par les troupes de Kagame ne faisait aucun doute. Anatole Nsengiyumva, officier de renseignements des FAR, avait alerté les forces armées zaïroises (FAZ) :

« Même si cela n'était pas évident au départ, il a été par la suite clair que la prise du pouvoir au Rwanda n'était pas le seul objectif de l'attaque lancée par le FPR contre le Rwanda. Les sponsors de ce mouvement avaient un autre objectif dont l'intervention des troupes du FPR était nécessaire pour l'atteindre : c'était le renversement du régime Mobutu, pour le remplacer par un autre plus favorable, qui défendra au mieux leurs intérêts ⁶⁶. »

Pour atteindre ce deuxième objectif, il fallait trouver un prétexte pour justifier l'intervention armée des troupes du FPR au Zaïre. C'est pourquoi tout a été fait pour que la plus grande partie de la population, qui fuyait l'avancée des troupes du FPR dirigées par Paul Kagame, soit canalisée vers le Zaïre et non vers d'autres pays voisins du Rwanda. Les opérations militaires du FPR ont été menées dans ce sens, notamment en fermant tous les points de passage vers les autres pays voisins, sauf vers le Zaïre. L'officier de renseignements Anatole Nsengiyumva explique :

« Fin juin-début juillet 1994, toutes les voies menant vers l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi avaient été fermées par le FPR. Il ne restait que celles menant vers l'ouest, c'est-à-dire vers le Zaïre. La population continuait donc à fuir vers l'ouest du Rwanda. Mais les combats se poursuivaient également dans la ville de Kigali et à Ruhengeri. Malgré que les troupes du FPR se battaient aux portes de la ville de Ruhengeri depuis le 7 juillet 1994, elles n'avaient pas voulu prendre Ruhengeri et fermer la route vers le Zaïre. Le FPR a encerclé la capitale, laissant une seule voie de sortie vers l'ouest.

La population et les FAR abandonneront la ville de Kigali dès la nuit du 4 juillet 1994 pour fuir également vers l'ouest et atteindre Gisenyi puis le Zaïre. À Ruhengeri, on se battait toujours près de la ville mais le FPR n'avancait pas de ce côté-là. Ruhengeri est tombée le 14 juillet 1994, tandis que le camp militaire de Mukamira situé à quelques kilomètres de la ville de Gisenyi est tombé, lui, le 16 juillet 1994.

Une grande partie de la population s'est mise à foncer, tête baissée, vers le Zaïre. Même si la population fuyant Kigali, Byumba, Gitarama et Ruhengeri, a continué à déferler sur Gisenyi pendant plusieurs jours, le gros des réfugiés est entré dans la ville peu avant l'aube du 14 juillet 1994. À partir de ce moment, des centaines de milliers de gens ont continué à arriver sans interruption, jour et nuit. La traversée de la frontière vers Goma au Zaïre a commencé le matin du 14 juillet 1994 et a continué jour et nuit,

jusqu'au 17 juillet 1994. Il fallait faire en sorte que la population qui fuyait devant les massacres du FPR soit canalisée vers le Zaïre principalement, pour que le moment venu, les troupes du FPR puissent envahir ce pays, sous le prétexte fallacieux de détruire les camps des réfugiés Hutus qui constituaient une menace pour le Rwanda⁶⁷. »

Une telle invasion du Zaïre ne pouvait se réaliser facilement sous les régimes respectifs des présidents Mobutu du Zaïre et Juvénal Habyarimana du Rwanda. Les deux hommes s'entendaient bien et le chef de l'État rwandais, vivant, n'aurait jamais accepté que son pays serve de base arrière à la déstabilisation ou à l'invasion de son voisin. Pour résoudre ce problème, les soutiens du FPR/APR ont d'abord encouragé et facilité l'élimination physique du président Habyarimana par le FPR et ont aidé ce dernier à renverser le président Mobutu afin qu'ils s'emparent des minerais du Zaïre. C'est, entre autres, la convoitise des minerais du Zaïre qui a facilité et accéléré le changement de régime au Rwanda. Tout ce qui va se passer dans ce dernier pays est incompréhensible si l'on n'établit aucun lien avec les ressources minières du Zaïre.

Le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva précise : « Le FPR était appuyé principalement par l'Ouganda, mais aussi par certaines puissances qui, elles, avaient un autre objectif, qu'il fallait absolument atteindre, en utilisant l'armée du FPR : l'exploitation facile des richesses de ce pays. [...] Le gouvernement rwandais du président Habyarimana était conscient du premier objectif, celui de la prise du pouvoir par le FPR au Rwanda, mais n'était pas conscient de l'existence du second, à savoir le renversement du président Mobutu, après la prise du pouvoir par le Front patriotique rwandais à Kigali. Le gouvernement de Jean Kambanda n'en savait rien non plus⁶⁸. »

Le FPR et ses soutiens avaient bien dissimulé leurs intentions et compris qu'il fallait absolument s'appuyer sur les populations d'origine rwandaise, essentiellement tutsies, résidant sur le sol zaïrois (Nord – et Sud-

Kivu) et les intégrer dans les troupes du FPR/APR pour préparer et réussir l'invasion puis le pillage de ce pays. Ils ont ainsi misé sur tous ceux qui nourrissaient des griefs contre le régime de Kinshasa afin de masquer les principales étapes qui vont conduire au contrôle des ressources minières zaïroises. Flavien Lizinde a vécu de l'intérieur ce qui se tramait du côté de l'APR/FPR : « Les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) étaient composés essentiellement de Tutsis rwandais et d'autres d'origines étrangères, en particulier des exilés qui provenaient de l'Ouganda (une grande partie), du Burundi, du Zaïre, etc.

Concernant les Tutsis rwandophones vivant à l'est du Zaïre, je peux citer quatre groupes : les exilés rwandais, les immigrants rwandais, les Bagogwe et les Banyamulenge :

Les exilés sont des réfugiés tutsis rwandais ayant fui la révolution sociale de 1959 ;

les immigrants se sont établis au Congo Belge après l'adoption du Ruanda-Urundi par la Belgique ; les Bagogwe vivent essentiellement dans les régions du Nord-Kivu tandis que les Banyamulenge vivent, eux, dans les régions du Sud-Kivu.

Pour beaucoup de Zaïrois se disant authentiques, les Banyamulenge, répartis à travers les zones du Sud-Kivu, sont des étrangers. En l'occurrence des Tutsis récemment venus du Rwanda ou profitant de la confusion des guerres successives dans ce pays se font également passer pour des Banyamulenge.

L'appellation Banyamulenge tend donc, depuis l'invasion du Zaïre en 1996 par l'Armée patriotique rwandaise (APR), à désigner abusivement tous les Tutsis zaïrois (ou congolais) et ceux qui traversent la frontière et s'installent irrégulièrement en RDC.

Ils ont été recrutés dans l'APR, branche armée du FPR pour conquérir le pouvoir entre 1990 et 1994 au Rwanda. En octobre 1990, ils n'étaient pas nombreux. Mais à la suite de la première guerre qui a décimé un certain

nombre d'exilés tutsis rwandais provenant d'Ouganda, l'APR a recruté d'autres exilés tutsis provenant des pays frontaliers dont le Zaïre.

Cette guerre n'avait pas uniquement comme objectif de conquérir le Rwanda mais bien de s'attaquer par la suite au Zaïre. Sous ce prétexte, les Banyamulenge et les Bagogwe devaient être devant, au front, car ils venaient du Zaïre. Cela montrait à l'opinion internationale qu'il s'agissait d'une guerre entre Zaïrois et non d'une invasion rwandaise. Autrement dit, personne ne devait imaginer que ce sont les troupes du vice-président et ministre de la Défense Paul Kagame qui attaquaient le Zaïre. Raison pour laquelle Laurent-Désiré Kabila a notamment été mis en avant comme leur commandant. La guerre a été commanditée par les Anglo-Saxons afin de récupérer le sous-sol et la richesse du Zaïre, l'actuelle République démocratique du Congo⁶⁹. »

C'est ainsi que le FPR commencera d'abord par recruter, entre 1991 et 1995, des réfugiés tutsis nés ou vivant au Zaïre ou de nationalité zaïroise. Paul Kagame en parle d'ailleurs sans pudeur : « Dans notre armée nous avons aussi les Tutsis du Zaïre. [...] Il fallait pouvoir compter sur les Tutsis du Zaïre au cas où Mobutu décidait d'utiliser les Hutus contre nous⁷⁰. »

Paul Kagame avait manifestement prévu qu'au cas où la présence massive des réfugiés hutus sur le territoire zaïrois amenait le président Mobutu à prendre conscience que son pays était visé par une action de déstabilisation et à s'y opposer, les Tutsis du Zaïre (communément appelés Banyamulenge), appartenant déjà aux troupes de l'APR/FPR, devraient se mobiliser contre Mobutu. C'est dire qu'il n'avait aucun scrupule à se servir des Tutsis du Zaïre dans la lutte armée contre le Rwanda et contre Zaïre. Il n'éprouvait non plus aucune gêne à instrumentaliser son propre groupe ethnique à des fins politiques dans l'un ou l'autre des pays visés. C'est à ce titre qu'il procédera à la fois à leur recrutement, à leur formation et à leur dissémination au sein des différents groupes armés de la région en vue de préparer les invasions du Rwanda et du Zaïre. L'enquêteur Pierre Péan dit à

ce propos : « Si les Tutsis ont bien été tués, les médias qui relatent ces faits ne mentionnent pas que de nombreux Banyamulenge ont participé à la conquête de Kigali, parmi les troupes de l'APR, et qu'un certain nombre d'entre eux s'agitent beaucoup au Kivu pour le compte du régime rwandais, préparant en fait l'invasion des troupes rwandaises⁷¹. »

Il y a une autre raison plus économique à ce recrutement essentiellement « tribal » ou communautaire des « Banyamulenge » ou Tutsis du Zaïre. Les soutiens du FPR, ayant également prévu l'occupation des régions minières du Zaïre comme une juste récompense ou un retour sur investissement à l'effort de guerre qu'ils avaient consenti aux côtés du FPR, avaient besoin d'un alibi ou d'une couverture pour s'emparer des minerais. Ils avaient surtout besoin d'hommes de main pour occuper militairement ces régions. Ils ont trouvé la couverture avec le « génocide des Tutsis » et les hommes de main chez les soldats de l'APR/FPR.

Ces derniers, notamment les Tutsis du Zaïre, connaissant bien les zones minières convoitées, pouvaient être largement utilisés dans des actions militaires diverses (renversement du Président zaïrois, pillage de minerais du Zaïre⁷² et actions d'intimidation et de terreur – massacres et viols – dans cette partie du pays). Le rôle des Tutsis zaïrois et précisément ceux des régions minières de l'Est devient donc capital aux yeux du FPR.

Toutefois, en 1994, cet aspect est fortement ignoré car les Tutsis sont globalement et uniquement présentés au Rwanda comme des victimes de tueries même si des signes précurseurs montrent que le flux massif des réfugiés rwandais, en particulier hutus, sur le territoire du Zaïre faisait partie de la stratégie militaire du FPR. Le succès médiatique de Paul Kagame repose très largement sur l'amalgame ou la confusion volontaire qu'il entretient entre les populations tutsies du Rwanda, réellement victimes de massacres et les rebelles tutsis qu'il dirige et qui commettent les massacres. L'absence de distinction entre les deux a servi et sert encore ses intérêts car tant qu'on parle des victimes tutsies, on ne parle pas des

bourreaux tutsis de l'APR/FPR. Il a ainsi réussi à « ethniciser » une question politique et d'intérêts économiques. Cela dit, l'exode des civils fut une exportation programmée du chaos rwandais en territoire zaïrois. Seulement, très peu de gens s'apercevront de cela.

Les autorités zaïroises s'en sont néanmoins inquiétées mais sans prendre la mesure de ce qui se préparait véritablement contre leur pays. Pourtant, des officiers rwandais de différents bords, c'est-à-dire côté gouvernemental mais aussi côté FPR, ont alerté les Zaïrois que leur pays serait attaqué par les troupes de Paul Kagame. L'officier de renseignements des FAR, Anatole Nsengiyumva, se souvient : « Une certaine propagande a parlé de la menace que constituaient ces camps contre la sécurité du Rwanda. On parlait même des Français qui, prétendait-on, étaient en train d'aider les ex-FAR à se reconstituer pour attaquer le Rwanda, que la France continuait à fournir armes et munitions, et à dispenser un entraînement militaire. Il n'en était rien.

Au Sud-Kivu, le camp des réfugiés hutus de Birava a été attaqué par des éléments venus du Rwanda. Il y a eu plusieurs morts et blessés. Ceci présageait ce qui allait venir. Le général Paul Kagame, en visite dans l'ancienne préfecture de Kibuye, a déclaré haut et fort qu'il allait ramener du Zaïre, certaines autorités hutues qui y avaient trouvé refuge. Le gouvernement du président Mobutu était accusé par la même propagande d'être complice des réfugiés hutus qui se préparaient à attaquer le Rwanda.

Dépité par ces accusations infondées, le gouvernement zaïrois décida, en août 1995, de rapatrier de force ces réfugiés pour qu'ils rentrent dans leur pays, afin que cessent ces accusations malveillantes. L'opération a duré trois jours et elle a été arrêtée sur demande de l'ONU. Mais des dizaines de milliers de réfugiés venaient d'être rapatriés de force. D'autres avaient déserté les camps, pour se réfugier dans la forêt. Beaucoup de jeunes avaient décidé de quitter les camps de réfugiés, pour se rendre en République centrafricaine, à pied, afin d'échapper au rapatriement forcé.

Des inconnus ont commencé à planter des mines antitanks contre les véhicules qui ravitaillaient les camps des réfugiés dans la région de Goma au Nord-Kivu. Des embuscades leur étaient tendues le long de la route Goma-Kibumba-Kahindo-Katale. Il y a eu des morts. Les cantonnements des militaires zaïrois qui assuraient la sécurité des camps des réfugiés ont été attaqués, et il y a eu des morts parmi ces militaires.

Tous ces signaux, et beaucoup d'autres, montraient bien que les camps des réfugiés étaient menacés. Nous disions aux autorités militaires locales que non seulement les camps risquaient d'être attaqués, mais que même le Zaïre était dans le collimateur. La réponse était toujours la même : "Le petit Rwanda ne peut pas oser s'attaquer au grand Zaïre"⁷³ ! »

Un officier dissident du FPR Théoneste Lizinde a aussi informé les autorités zaïroises que leur pays était visé par des actions de déstabilisation conçues par des éléments du haut commandement du FPR et ses soutiens. Son fils Flavien Lizinde explique : « Mon père est arrivé au Zaïre où il a prévenu les autorités qu'une attaque du FPR allait avoir lieu contre leur pays. Il n'a pas été entendu par les autorités zaïroises. Suite au danger qu'il encourait au Zaïre, il a essayé de quitter le pays pour se rendre en Europe, en particulier en France. Celle-ci ne lui a pas octroyé le visa. Entre-temps, il s'est installé au Kenya. Malgré qu'il se sentait protégé là-bas, les autorités rwandaises ont envoyé un commando pour l'assassiner en octobre 1996 car Paul Kagame craignait que mon père divulgue toutes les informations secrètes dont il avait connaissance, dont celles relatives à l'attentat contre l'avion présidentiel⁷⁴. »

Théoneste Lizinde avait donc communiqué des informations capitales aux services de renseignements zaïrois mais ceux-ci, rongés par la corruption, l'incurie et des dissensions internes, n'ont pas pris des mesures préventives suffisamment tôt pour préserver leur pays du chaos venant du Rwanda. Ce n'est qu'au mois de mai 1994, en plein massacres et face à l'afflux de plus en plus massif des réfugiés rwandais sur leur territoire, que

les autorités zaïroises décident de déployer, dans la précipitation, le long de la frontière avec le Rwanda plusieurs unités notamment la 41^e brigade commando de l'armée, une compagnie de gendarmerie et deux compagnies aéroportées de la division spéciale présidentielle (DSP). Objectif : contenir les réfugiés rwandais et freiner l'insécurité qui s'installe à l'est du Zaïre. Il était évidemment trop tard car le scénario d'une invasion masquée par les réfugiés rwandais était en cours et rien ne pouvait l'arrêter.

Plusieurs militaires de l'armée rwandaise en déroute chercheront à reconstituer leurs forces sur le territoire zaïrois mais ils ne se rendront pas compte qu'ils faisaient déjà l'objet d'une surveillance étroite, y compris satellitaire, par les services de renseignements américains et britanniques. De même, des éléments des forces spéciales américaines de l'opération Support Hope les observaient à partir de leur base à Entebbe (Ouganda) mais aussi à Goma où certains de ces éléments s'étaient déployés.

En un mois, la partie est du territoire zaïrois, notamment celle qui regorge de minerais stratégiques convoités, était hors de contrôle et en proie au chaos.

Toutes sortes d'exactions y seront commises et les autorités zaïroises, complètement dépassées, n'hésiteront pas à solliciter l'aide de la communauté internationale. Elles ne l'auront jamais.

La grande confusion qui s'installe à l'est du Zaïre va accentuer les critiques des organisations humanitaires contre le régime de Kinshasa mais jamais contre le FPR et ses soldats. Le problème des réfugiés sera donc imputable tantôt aux « génocidaires », tantôt à la « désorganisation de l'État zaïrois », tantôt à « l'immobilisme de la communauté internationale ». À aucun moment, les principaux auteurs de l'exode massif des populations rwandaises vers le Zaïre, à savoir Paul Kagame et ses hommes, ne seront montrés du doigt. La désinformation sur ce plan aura été magistrale. Elle mériterait un jour d'être enseignée dans des écoles de guerre.

Entre-temps, l'inquiétude grandit à Kinshasa car les experts du renseignement zaïrois redoutent désormais une attaque du FPR sur leur sol qui pourrait entraîner un soulèvement des Tutsis zaïrois (communément appelés Banyamulenge) alliés au FPR. En réalité, ces derniers font déjà partie des jeunes recrues du FPR et jouent sur l'ambiguïté de leurs origines rwandaises et de leur citoyenneté zaïroise. D'un côté, ils sont avec le FPR en tant que Tutsis et, de l'autre, ils se réclament du Zaïre tout en combattant avec le FPR qui déstabilise le Zaïre.

La situation va s'aggraver de jour en jour et les services de sécurité zaïrois vont craindre que des groupes d'opposition armés – le Front patriotique de libération du Congo (FPLC) –, soutenus par l'Ouganda et qui opèrent déjà dans la région, en particulier entre le lac Kivu et le lac Idi Amin, profitent de la confusion et du chaos dus à l'exode des populations pour déstabiliser le Zaïre. Les interrogations commencent réellement à se manifester chez les Zaïrois plus tard avec le FPLC, réputé pour ses actions violentes semblables à celles qu'utilise le FPR au Rwanda, qui s'illustrera par la terreur dans leur pays :

« Le mode opératoire des FPLC consistait à encercler un village et à le bombarder à l'artillerie lourde avant de l'attaquer, tuer “ceux perçus comme des ennemis” à l'aide de machettes, armes à feu et couteaux, piller puis brûler le village en question et enlever les femmes pour les violer, selon le document de la Cour pénale internationale⁷⁵. » Ainsi, de nombreux Tutsis vivant sur le territoire zaïrois, et qui étaient déjà impliqués depuis 1990 dans la guerre du FPR contre le régime d'Habyarimana ou qui aidaient au transport d'armes du FPR *via* Goma⁷⁶, se mettent à utiliser les mêmes méthodes violentes que le FPR au Zaïre⁷⁷. Pour les responsables politiques zaïrois, les craintes d'une déstabilisation du régime ou d'une invasion extérieure sont encore à venir. Ils ignorent qu'ils vivent déjà l'invasion et la déstabilisation mais que tout cela est masqué.

Au départ, cette invasion, n'étant pas directement conduite par des soldats mais plutôt par des réfugiés rwandais pourchassés par les troupes du FPR, n'alerte pas la communauté internationale ou plutôt une partie de celle-ci. Beaucoup considèrent, comme à MSF et dans d'autres organisations non-gouvernementales, que c'est le drame du Rwanda qui se répand ou déborde au Zaïre. Eh bien non ! Il ne s'agit pas d'une conséquence de la tragédie rwandaise en terre zaïroise mais d'une action contre le Zaïre.

À l'époque, les journalistes et les membres des organisations humanitaires présents sur le terrain n'y comprennent quasiment rien ou ne veulent rien comprendre. Même au sein de la Minuar, cette réalité échappe à de nombreux officiers de l'état-major car tous les regards sont braqués sur les massacres et la détresse des réfugiés.

Parmi ces derniers, beaucoup seront également victimes de choléra au Zaïre. Cette épidémie sera une vraie catastrophe dans la crise humanitaire touchant les réfugiés. Le rôle déterminant des soldats de l'opération Turquoise dans l'ensevelissement des milliers de morts dus au choléra a été totalement éclipsé. Pourtant, s'ils n'avaient rien fait à ce moment précis, les victimes auraient été non pas des milliers mais plus qu'un million. Le général Le Goff raconte : « Cette action a été nécessaire, car la situation sanitaire à Goma à partir du 20 juillet devenait problématique. Le général Lafourcade, devant l'incapacité des autorités zaïroise à faire face à la situation – ce qui est compréhensible vu l'ampleur du problème et en l'absence des organisations internationales et des ONG qui étaient déployées en ZHS –, a décidé d'engager les moyens du BSL pour ramasser les dépouilles mortelles et les ensevelir dans une fosse commune à proximité de l'aéroport de Goma.

Cette fosse a accueilli non seulement les morts ramassés par les soldats mais aussi de tous les organismes qui progressivement y ont déposé les morts qu'ils avaient enlevés dans les endroits qui n'étaient pas desservis par

les six lignes de ramassage du BSL. Puis les ONG se sont jointes également aux transporteurs funèbres déjà en action. L'importance du trafic de véhicules de toutes sortes aux abords et à l'intérieur de la fosse nous a amené à organiser un sens de circulation et à agir sur ce flux afin d'empêcher l'engorgement des voies d'accès et de stationnement. À l'intérieur de cette zone l'inhumation a été conduite comme suit :

Les soldats du Génie creusaient des tranchées avec leurs engins, puis les soldats du BSL y déposaient les cadavres et les recouvraient de chaux, les sapeurs remettaient de la terre puis une autre rangée de dépouilles était disposée et ainsi de suite, jusqu'au renfermement de la tranchée et à l'ouverture d'une nouvelle. Au bout de dix jours, la fosse était saturée et il a fallu en trouver une autre. Nous y avons enseveli 17 000 personnes⁷⁸. » L'officier français poursuit : « La deuxième fosse a été installée à côté de la frontière. Elle était nettement plus grande mais son accès étant beaucoup plus difficile à contrôler, les gens venaient la nuit y déverser des cadavres, c'est ce qui explique que nous n'avons pas pu tenir un décompte aussi précis que pour la première.

Toutefois mes officiers évaluent entre 26 et 28 000 le nombre des dépouilles qui y reposent. Ce qui pour les deux fosses fait entre 43 et 45 000 morts. Tous les soldats ont participé à cette mission, chef de corps en tête. Je ne voulais pas que les malheureux qui avaient commencé les premiers pensent que les autres allaient rester tranquillement en arrière et échapper à cette terrible tâche. Je n'ai d'ailleurs pas eu de difficulté avec aucune catégorie de personnels. Les hommes étaient conscients qu'il fallait le faire. Je rends hommage à leur conscience professionnelle et surtout à leur conscience d'homme. Personne n'a tenté de se soustraire à la mission.

J'avais donné l'ordre que les soldats n'enchaînent pas la même mission deux jours de suite, afin qu'ils puissent se changer les idées, se reposer et laver leur linge. Il faut savoir que les tenues de combat devaient être lavées deux fois tant elles étaient imprégnées de l'odeur de la mort. Heureusement,

nous avions des machines à laver de campagne, qui nous ont été d'un grand secours.

J'ai craint que certains, notamment parmi les conducteurs de camions, qui avaient fait jusqu'à 12 journées de ramassage, n'aient des problèmes psychologiques. Le commandement nous a informé au mois de juillet, de l'arrivée de psychiatres militaires afin de prendre en charge les soldats qui présenteraient des troubles suite aux horreurs avec lesquelles ils avaient été en contact régulier. J'avais annoncé au rassemblement du matin, que les psychiatres se tenaient à la disposition de ceux qui souhaiteraient les consulter, à l'intérieur de notre camp. Le soir, personne ne s'était présenté, en consultation. Le lendemain matin, prenant de nouveau la parole, j'ai indiqué que tous ceux qui avaient ramassé ou inhumé des cadavres étaient dans l'obligation de voir les médecins. J'ai de plus dit que je passerai le premier et mon commandant en second en deuxième.

Le soir les psychiatres nous ont dit qu'ils n'avaient pas arrêté de recevoir des soldats. Et sans trahir le secret médical, ils nous ont assuré que nombre de nos soldats avaient été sérieusement choqués. [...] Pour chacun d'entre nous, le souvenir de ces funestes événements est inscrit à jamais dans notre mémoire⁷⁹. »

Le traitement de la presse et du régime de Paul Kagame envers ces hommes qu'ils ne cessent d'accuser de « complicité de génocide » est une autre horreur post-traumatique. Il était utile de faire savoir ce qu'ils ont accompli au Zaïre car leur histoire n'a jamais été racontée. Tout s'est passé comme si elle n'avait jamais existé...

Les réfugiés étant considérés, selon la propagande du FPR, comme des « génocidaires », leur mort et le travail de ceux qui les ont enterrés dans des fosses communes, dont certains traumatisés à vie, seront sans intérêt. L'emploi permanent du terme « génocide » stigmatisant les Hutus et la référence incessante aux « génocidaires » hutus dans les rapports officiels et dans les médias ont miné toute analyse objective de la réalité et bloqué la

réflexion sur les véritables enjeux autour des réfugiés qui mouraient ou qui survivaient au Zaïre.

Le second indice, très important mais qui n'a pas été rattaché aux événements du Rwanda, c'est la volonté des États-Unis (en particulier de l'administration Clinton) de se débarrasser du président Mobutu et de placer à la tête du Zaïre un homme moins expérimenté et plutôt favorable aux intérêts de Washington. Le chef de l'État zaïrois, rusé et devenu gênant, n'était plus considéré par le président Bill Clinton comme un allié sûr des États-Unis en Afrique après la chute du mur de Berlin. Il ne semblait surtout pas répondre au schéma ni aux aspirations de ceux qui voulaient s'emparer des minerais rares et stratégiques du Zaïre.

La décision sera donc prise de l'évincer en utilisant le FPR de Paul Kagame et l'Ouganda pour bien masquer la volonté et l'action des États-Unis contre le chef de l'État zaïrois.

C'est ainsi que Washington commence à exercer de fortes pressions sur son régime pour que le président Mobutu quitte le pouvoir. D'après son conseiller spécial en matière de sécurité, Honoré Ngbanda Nzambo, « Les démocrates qui venaient de prendre le pouvoir aux États-Unis avaient décidé d'en finir avec Mobutu⁸⁰ » alors qu'il avait été longtemps l'homme lige de Washington dans la lutte contre le communisme sous la guerre froide. Même la CIA, qui l'avait beaucoup protégé et soutenu dès sa prise de pouvoir en 1965 et tout au long de ses trente-deux ans de règne, semblait impuissante à changer la donne : « Les hauts responsables de la CIA avaient reconnu, les larmes aux yeux, qu'ils ne pouvaient pratiquement rien faire pour modifier l'attitude des démocrates⁸¹. »

Le 4 février 1993, lors d'une réunion tripartite qui se tient à Bruxelles, la France, les États-Unis et la Belgique décident d'accentuer la pression sur le président Mobutu. Les dirigeants américains, très agressifs, dressent immédiatement une liste de sanctions contre le régime zaïrois.

Sur le plan économique, ils recommandent l'interdiction pour l'État du Zaïre d'accéder à ses comptes dans les banques européennes et américaines et pouvoir ensuite effectuer des opérations financières ou commerciales. Ils ordonnent aussi la saisie des biens du chef de l'État zaïrois et de ses proches.

Sur le plan politique, ils prônent la non-reconnaissance du chef de l'État en cas de destitution par le Haut Conseil de la République, une institution transitoire exigeant la saisie du Conseil de sécurité et le refus de visas à l'entourage du président Mobutu. Les autorités belges entérinent, de leur côté, la décision de n'attribuer aucun visa à l'entourage présidentiel ni aux fidèles collaborateurs du chef de l'État zaïrois. Les dirigeants français restent prudents pour leur part et cherchent une solution moins brutale que les Américains. Au fond, ils n'apprécient guère l'attitude des autorités belges et américaines mais n'ont pas d'initiatives plus originales.

Dans une note du 17 février 1993 au président Mitterrand, le conseiller diplomatique de l'Élysée, Bruno Delaye, déclare : « Dans cette affaire, il faut bien voir que nous ne poursuivons pas tout à fait le même objectif que les Belges ou même les Américains :

- les Belges veulent ouvertement “régler son compte à Mobutu”,
- les Américains affichent une ligne agressive, mais sont des pragmatiques, soucieux avant tout de leurs intérêts. Il n'est pas exclu qu'ils parviennent à un arrangement avec Mobutu. De notre côté, il me paraît que notre politique devrait, si vous en êtes d'accord, s'inspirer des principes suivants :
- le problème du Zaïre n'est pas seulement Mobutu mais le “système Mobutu” : pillage du pays, corruption généralisée, gestion catastrophique d'un pays pourtant doté de ressources extraordinaires dont le PIB par habitant est maintenant au niveau de Haïti,
- ne pas choisir une logique de confrontation mais celle d'une transition en douceur qui permette une marginalisation progressive de Mobutu et

l'émergence d'une nouvelle génération de cadres zaïrois – qui existe – et qui peut sortir le pays du vieux dilemme : “Mobutu ou le chaos”,

- ce qui veut dire que nous devons nous abstenir de déclarations fracassantes, ou d'interventions ouvertes dans le débat zaïrois, tout en maintenant sur Mobutu et son clan une pression forte, ciblée et dosée au rythme des concessions qu'il fait ou ne fait pas. Un des moyens de pression les plus efficaces réside effectivement dans un resserrement de la surveillance de ses transactions financières (ses avoirs personnels à l'étranger représentent environ 7 milliards de dollars, soit 70 % de la dette du Zaïre). »

Devant la position relativement pondérée des dirigeants français à son égard, le Président zaïrois décide de se tourner vers la France croyant que celle-ci aura assez d'influence pour freiner les États-Unis dans leurs ardeurs contre son régime. Il envoie notamment à Paris, en avril 1993, son ancien chef de renseignement, Honoré Ngbanda, devenu son conseiller spécial en matière de sécurité, pour tenter de convaincre les dirigeants français d'agir en sa faveur. Seulement, le chef de l'État zaïrois ne sait pas que les autorités américaines ont recommandé à leurs homologues de France et de Belgique de l'isoler.

Dans la note du 3 mars 1993, du conseiller Bruno Delaye adressée au président François Mitterrand, on apprend que : « Pour les Américains, il s'agit d'amener Mobutu à comprendre qu'il n'a plus le choix : il lui faut abandonner la présidence et choisir l'exil. Pour les Belges, la question est passionnelle : le Président zaïrois doit quitter le pouvoir. Chaque pays a dressé la liste des sanctions qu'il pourrait infliger à Mobutu. » Les Belges et les Américains sont donc décidés à renverser le maréchal.

En réalité, même si la France est pour une approche plus « douce » ou moins brutale, elle ne joue véritablement ni la carte de la neutralité ni celle d'un partenaire œuvrant pour une politique indépendante des États-Unis

malgré la confiance que lui accorde le vieux maréchal malade⁸². En théorie, elle ne souscrit pas à l'approche américaine mais en pratique, elle agit conformément à la politique prônée par Washington. C'est ainsi qu'elle instaure, comme l'exigent les dirigeants des États-Unis, une restriction des visas aux Zaïrois, particulièrement à la famille présidentielle et aux « bénéficiaires du système Mobutu ».

Elle se montre également favorable au contrôle fiscal des membres de la famille présidentielle et souscrit aux restrictions des conditions de séjour en France des Zaïrois employés dans les propriétés du maréchal-président. Plus important, les dirigeants français ont déjà listé les comptes et les biens de Mobutu et de ses proches en France et en Suisse. Ainsi, il apparaît dans une note confidentielle de l'Élysée que le maréchal disposerait de quatre propriétés au moins en France : un appartement situé à l'avenue Foch à Paris, une résidence (Villa del mare) au nom du fils Mobutu Niwa occupée par le père et située avenue de l'Impératrice-Eugénie au Cap Martin, une deuxième résidence, sur la même avenue, appartenant au maréchal-président, une troisième résidence située avenue Virginie-Heriot, toujours au Cap Martin, et un terrain acheté dans la même localité.

Les comptes bancaires du chef de l'État zaïrois et ceux de ses enfants, à la banque Indosuez, à la Société générale et à American Express, sont mis immédiatement sous surveillance.

C'est dire, au vu de ce qui précède, qu'une véritable nasse a été tissée autour du président Mobutu à l'initiative du président des États-Unis, Bill Clinton, et des autorités belges dans le dessein de le destituer et de le neutraliser. Pendant que le gouvernement français se plie finalement au diktat des autorités américaines, plusieurs hauts responsables de la droite française, proches de Jacques Chirac se bousculent à Gbadolite, la résidence privée du maréchal Mobutu, pour avoir quelques contrats et des avantages financiers avant la fin de règne annoncée.

On y rencontre par exemple Fernand Wibaux, un proche de Jacques Foccart, le général Lacaze, Olivier Clément Cacoub, architecte des palais et bâtiments de France et du palais du Président zaïrois, proche de Jacques Chirac, Robert Bourgi, membre du Club 89 que dirige Jacques Toubon, proche lui aussi de Jacques Chirac, bref toute la chiraquie se donne rendez-vous chez le vieux maréchal abandonné et isolé politiquement. Robert Bourgi est surtout le plus actif de tous et sert pratiquement de messenger au chef de l'État zaïrois. Quelques personnalités de la droite chiraquienne pensent surtout aux affaires qu'elles peuvent décrocher auprès du Président zaïrois plutôt qu'à la géopolitique ou au traitement qui lui est réservé par Washington et Bruxelles.

Le gouvernement français, dépourvu de toute ambition, ne s'inscrit pas dans une démarche politique à moyen ou long terme et ne construit en aucune façon une stratégie alternative à la politique des États-Unis au Zaïre. L'absence d'une politique claire et ambitieuse de la France dans cette région des Grands Lacs africains est frappante à partir de 1993.

Pendant que le président Mobutu cherche désespérément à sauver son fauteuil face à la coalition des dirigeants occidentaux qui réclament son départ, il ne se rend pas compte que le FPR, actionné par les États-Unis, le pousse à l'asphyxie avec l'exode massif des réfugiés rwandais pendant les massacres de 1994. Au cours de cette même période, les rebelles du FPR réalisent un double exploit : celui qui consacre l'éviction de la majorité hutue du pouvoir et celui qui prépare l'invasion militaire du Zaïre. Ils n'ont jamais voulu que leur plan d'invasion mûrement préparé et mis en œuvre pendant les massacres soit connu du grand public ; de même qu'ils n'apprécient pas que l'on mette en lumière leur rôle exact pendant les massacres du Rwanda. C'est pourtant ce qui est fait ici.

La raison pour laquelle ils mettront systématiquement en avant le discours sur le « génocide des Tutsis », alors même qu'aucune enquête sur le drame rwandais n'a encore commencé, n'a qu'un seul objectif : faire

porter les regards ailleurs que sur leurs actes à la fois au Rwanda et au Zaïre. Ainsi, beaucoup sont partis sur l'idée qu'un « génocide contre des Tutsis » était en cours et personne n'a prêté la moindre attention au plan d'invasion du Zaïre qui s'exécutait sous les yeux de l'ensemble de la communauté internationale et des médias. Quant aux millions de morts du Zaïre, le FPR préfère ne pas en entendre parler.

En se faisant passer pour le mouvement qui tenterait de mettre fin au « génocide » et qui protégerait les Tutsis, le FPR/APR a réussi, par cette fable, à tromper la vigilance d'une grande partie de l'opinion africaine et internationale. Aidés par l'Ouganda, les États-Unis, la Grande Bretagne et Israël, les rebelles tutsis ont propagé une version erronée des faits et dissimulé leur action contre les civils et contre le Zaïre. Toutes les organisations humanitaires ont ainsi célébré les pseudo-exploits humanitaires de ce mouvement armé qui, après avoir organisé une boucherie au Rwanda, portait désormais l'horreur et les souffrances sur le sol du Zaïre.

L'arrivée des soldats de l'opération Turquoise et l'usage du terme « génocide » à l'endroit des militaires français vont complètement détourner l'attention sur l'invasion du Zaïre et « crédibiliser » les accusations contre les militaires français dans les crimes du Rwanda. Personne n'observera que l'opération Turquoise, qui comporte également une dimension médiatique, est lancée en présence d'une cohorte de journalistes et des membres de plusieurs organisations humanitaires dont Médecins sans frontières, le HCR, le CICR, Care International...

Comment peut-on participer à un génocide en mobilisant la presse et en travaillant avec les organisations humanitaires internationales sur le terrain où l'on s'apprête à commettre un forfait ? Le général Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise, rappelle : « J'essaye tant bien que mal de satisfaire les médias, même si je suis un piètre communicant. Ils pourront aller partout. Je suis convaincu qu'il ne sert à rien de dissimuler

des réalités à la presse, car elle finit toujours par soulever un caillou sous lequel se cache la vérité. En se trompant alors parfois sur l'interprétation. Mieux vaut donc jouer franc-jeu. Ils font leur job, je fais le mien. Durant toute l'opération, beaucoup de journalistes pourront ainsi suivre les commandos sur le terrain, bénéficier des moyens de transport de notre service de communication, se déplacer en sécurité avec nos soldats. Nous faciliterons autant que possible leur travail pour que la vérité ne soit pas tronquée. Car, pour une mission aussi tendue, des rumeurs pourraient avoir de lourdes conséquences⁸³. » En alimentant la polémique sur une prétendue « complicité de génocide » des militaires français, le FPR va réussir une opération de diversion et de propagande remarquable.

Il faut dire que les rebelles ont profité de la vague d'émotion due à la réalité des massacres de Tutsis, de Twas et de Hutus pour développer et diffuser leur propre campagne de presse sachant que très peu de personnes seraient en mesure de comprendre ce qui se joue au Rwanda et de se poser des questions simples et objectives à cet effet. La France, qui voulait laver son « honneur » en menant une mission humanitaire au Rwanda, pouvait-elle en même temps livrer des armes aux assassins, tuer des Tutsis et aider les Hutus aux mois de juin et juillet 1994 ? Ce type de question n'est ni posé ni traité. Toute critique que l'on peut logiquement formuler contre la politique de la France au Rwanda n'exclut pas que ce type de questions soit posé. Manifestement, certains peinent encore à les poser.

Le rôle présumé de la France auprès des « génocidaires » paraît tellement confortable, tellement « vrai », qu'il n'est point nécessaire de le questionner. C'est sans doute le nouveau point d'attraction des médias, des chercheurs et de tous ceux qui éprouvent quelques difficultés à examiner rigoureusement l'action du FPR et de ses soutiens. La campagne de dissimulation et de diversion de ce mouvement politico-militaire peut donc se poursuivre sans encombre ni opposition. D'après le régime de Paul Kagame, les militaires français de l'opération Turquoise seraient des

monstres, ils ne seraient pas venus au Rwanda pour sauver les civils en danger mais pour organiser la fuite massive des autorités dites « génocidaires » vers le Zaïre et prêter main-forte aux tueurs. À l'appui de leurs affirmations et de ceux qui les soutiennent, il n'y a ni document ni témoignages crédibles.

Le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, témoin direct des événements, a été en contact régulier avec le commandement de Turquoise. Son analyse est très différente : « Des accusations ont été formulées contre la France pour être intervenue au Rwanda au mois de juin 1994. Il a été dit que c'était pour sauver les "extrémistes hutus coupables d'avoir commis le génocide". Je pense que l'attitude humanitaire de la France est plutôt digne d'éloges. Le gouvernement intérimaire rwandais avait appelé au secours pour arrêter les massacres et les combats sur le terrain, afin de soulager la population désespérée, mais personne n'est venu. Doit-on blâmer la France d'avoir sauvé des vies ? Les militaires français de l'opération Turquoise sont intervenus pour sauver les Tutsis, les Hutus et les Twas sans défense. Même si l'intervention est arrivée tard, mieux vaut tard que jamais. N'oublions pas que la France était dans une situation inconfortable, accusée par le FPR et ses alliés d'avoir collaboré avec un "régime génocidaire". Malgré tout, elle a osé⁸⁴. »

L'officier rwandais explique ce qu'il s'est réellement passé avec Turquoise : « J'avais été désigné par l'état-major de l'armée pour assurer la liaison avec l'opération Turquoise car nous croyions que nous allions travailler main dans la main. J'ai alors contacté le commandement de l'opération, qui m'a fait comprendre que les Français ne venaient pas pour aider les Forces armées rwandaises, qu'ils venaient pour la population civile en désarroi. On m'a précisé que l'opération Turquoise n'était pas là pour nous aider à nous battre contre le FPR, et que je devais en informer mes supérieurs, ce que j'ai fait. J'avais de temps en temps des contacts avec les militaires de Turquoise car je devais faciliter des contacts avec les autorités

locales, et même répercuter à l'échelon supérieur les desiderata du commandement de l'opération Turquoise.

Aux premiers espoirs de la population, et même du gouvernement intérimaire, a succédé une sorte de déception, car le FPR continuait d'avancer et les réfugiés continuaient d'affluer à Gisenyi. J'ai eu l'occasion d'entendre des membres du gouvernement rwandais se plaindre que les Français semblaient ignorer le gouvernement rwandais. Ils faisaient comme si ce dernier n'existait pas. Ils disaient qu'ils n'étaient pas régulièrement informés de ce que faisaient ces Français, et que l'aide qui était attendue d'eux n'est pas venue. En fait, les Français voulaient montrer, dans la mesure du possible, qu'ils n'étaient pas venus pour le gouvernement intérimaire, ni pour les FAR ; ils disaient qu'ils étaient venus plutôt pour les populations en danger, Tutsi et Hutu. C'est ce que le commandement de Turquoise me demandait chaque fois de dire à mes supérieurs. Il est évident que l'état-major de l'armée rwandaise a essayé de contacter le commandement de l'opération Turquoise pour demander de l'aide, mais la réponse était ferme : on n'est pas venu pour combattre aux côtés des FAR, ni pour leur fournir des moyens de combat.

Nous ne comprenions pas ce revirement des autorités françaises qui nous avaient pourtant aidés par le passé, mais qui, désormais, faisaient comme si elles nous ignoraient. Les FAR se sont accommodées de cette nouvelle situation. Avec beaucoup d'amertume et de désespoir⁸⁵. » Anatole Nsengiyumva conclut :

« Actuellement on accuse les Français de tout. Ils ont au moins agi. Ils ont essayé, mais ils ont été seuls ou presque, face à tout le monde. Et que dire de ceux qui, au lieu de venir au secours des populations en détresse, ont préféré encourager les troupes du FPR à détruire les camps de réfugiés hutus, à exterminer ces derniers, comme si cela était la meilleure solution au problème rwandais ? La propagande du FPR avait marginalisé les Hutus, les traitant tous de "génocidaires". Fallait-il laisser mourir tous les enfants,

toutes les vieilles mamans, tous les vieillards, et tous les Hutus innocents, tout simplement parce qu'ils étaient hutus ? Fallait-il faire mourir tous les membres des ex-FAR, tout simplement parce qu'ils ont fait leur devoir de défendre leur pays, même s'ils avaient finalement perdu la guerre ? Après tout, nous savons que la quasi-totalité des membres des ex-FAR n'ont commis aucun crime, parce qu'ils ont combattu le FPR dès le 7 avril jusqu'au 17 juillet 1994, quand ils ont été obligés de quitter le pays pour l'exil. Suffisait-il d'être appelé "Interahamwe" pour mériter la mort ?

La France a bravé les critiques, au lieu de laisser mourir tout ce monde, dont le seul péché était de se trouver dans le camp des vaincus, dans une guerre qu'ils n'avaient pas provoquée. Les Français n'ont couvert aucun criminel, ils n'ont fait que sauver des vies. Pour un certain temps. Ils ont sauvé des milliers de Tutsis, tous ceux qu'ils ont pu trouver. Même si le FPR avait dit, depuis le 30 avril 1994, que l'ONU ne devait envoyer aucune force pour intervenir. Selon le FPR, il n'y avait aucun Tutsi vivant au Rwanda fin avril 1994, sauf ceux qui s'étaient cachés, et ceux qui avaient fui. Pourtant, les Français venus en juin 1994 ont trouvé quand même des Tutsis à sauver. Des milliers⁸⁶ ».

Le régime de Paul Kagame prétend même, dans sa propagande médiatique, que ce sont les Français qui ont poussé les Rwandais à fuir leur pays : « De nombreux témoignages indiquent que les militaires français, lors de leur retrait de Gikongoro, ont incité la population à fuir au Zaïre. L'incitation a été orchestrée au plus haut niveau de la hiérarchie militaire française, par le général Erik de Stabenrath. Lors d'une réunion qu'il a organisée à l'intention des autorités locales, il les a invitées à sensibiliser la population sur l'urgence et la nécessité de fuir le Rwanda. Dans d'autres cas, ce sont ces autorités locales qui ont incité à l'exode⁸⁷. »

Que dire devant de telles affabulations sinon que la machine de guerre médiatique du régime de Kigali fonctionne avec une certaine efficacité ? Tout le monde ou presque croit ces déclarations sur parole.

En fait, contrairement à la pensée dominante de l'époque ou d'aujourd'hui, tous ceux qui fuient le Rwanda en 1994 ne sont ni exclusivement des Tutsis, ni uniquement des « génocidaires ». C'est presque l'ensemble de la population rwandaise (Hutus, Tutsis et Twas) qui fuit la lutte armée et surtout la pression militaire de l'APR/FPR jusque dans la zone humanitaire sûre (ZHS). Seulement, les Hutus étant majoritaires, ce sont eux qui vont se déverser massivement au Zaïre et c'est eux qui seront globalement traités de « génocidaires ». Mais les Tutsis, y compris ceux du Zaïre, vont faire mouvement dans le sens inverse c'est-à-dire qu'ils seront rapatriés ou transférés au Rwanda pour éviter qu'ils ne soient lynchés par des miliciens hutus et les éléments de l'armée gouvernementale ayant pris le chemin de l'exode aux côtés des réfugiés.

Ce retour des Tutsis vise aussi à renforcer le pouvoir des rebelles qui s'installent dans un pays presque vide de sa population. D'ailleurs, des Tutsis venant d'exil et d'Ouganda ou de quelques autres pays voisins (Burundi ou Tanzanie) vont s'emparer des biens des Hutus exilés et occuper leurs maisons. Au cours de la cellule de crise qui se tient le 25 juillet au ministère français de la Coopération, le patron de la DGSE Jacques Dewatre ne mâche pas ses mots envers la rébellion : « Le FPR a détruit les maisons des notables hutus, depuis le 24 juillet, les ONG peuvent circuler librement dans le "Tutsisland" avec des laissez-passer. Le FPR continue de manifester une très grande hostilité à l'égard de la France. »

Dans une note manuscrite du 26 juillet, un conseiller technique du ministre de la Coopération, Philippe Jehanne, analyse le procédé mis en œuvre par les rebelles : « La méthode FPR a toujours été la même : éliminer les élites hutues pour contrôler la masse et éviter qu'elle s'organise. C'est leur seule chance d'éviter de perdre le pouvoir. »

Ces propos prémonitoires, qui exposent en juillet 1994 le machiavélisme du FPR dans sa conquête du pouvoir, se révéleront, plus de vingt ans après, d'une implacable vérité. Le FPR a bien décimé les élites

hutues (massacres, emprisonnement, *gacaca*, harcèlement judiciaire et pression sur les gouvernements occidentaux pour priver les Hutus de titres de séjour en les accusant d'avoir commis un génocide...) et il conserve la totalité du pouvoir au Rwanda depuis vingt-cinq ans.

En scrutant chaque aspect de cette tragédie, il paraît indéniable que la réalité ne correspond pas à tout ce que l'on entend depuis plus de deux décennies. Ainsi, évoquer le « génocide » pour expliquer l'exode des populations est un non-sens et un mensonge eu égard à la logique militaire en cours en 1994. Pourtant, plusieurs rapports d'organisations humanitaires continuent de présenter les choses de façon erronée. En 2001, le HCR, qui connaît très bien ce qu'ont vécu les Rwandais et en particulier les réfugiés, publie un rapport qui résume ainsi les événements : « Dans un revirement spectaculaire, les forces du FPR reprennent le contrôle de Kigali et, en quelques semaines, de la plus grande partie du pays. C'est maintenant aux Hutus de fuir. Ils sont 2 millions à chercher refuge dans les pays mêmes où ils avaient contraint les Tutsis à l'exil, plus de trente ans auparavant. En l'absence d'action politique concertée de la communauté internationale et devant une manipulation sans scrupule de la population réfugiée, le HCR et les autres organisations humanitaires doivent faire face à ce qui sera l'un des plus tragiques dilemmes de leur histoire⁸⁸. »

Le rapport soutient surtout que : « Le génocide de 1994, suivi par le renversement du gouvernement génocidaire la même année par le FPR, provoque un exode massif, mais non spontané, de plus de 2 millions de personnes. Il est motivé, d'une part, par le désir de se soustraire à de nouveaux combats et, d'autre part, par la peur des représailles du FPR⁸⁹. »

Il est intéressant de constater qu'aucune allusion explicite n'est faite à la conquête du pouvoir par le FPR/APR depuis 1990. Les termes de « revirement spectaculaire » ou de « renversement » laissant plutôt entendre, dans un raccourci saisissant, que le FPR/APR, loin de suivre un agenda politique ou militaire spécifique, s'est uniquement employé à

chasser du pouvoir un gouvernement illégitime et criminel. La notion de « représailles » sous-entend d'ailleurs que le FPR se serait contenté de répondre ou de réagir à des actes commis, voire initiés, par d'autres.

Cette présentation inexacte de la réalité permet finalement de considérer le mouvement rebelle comme un acteur politique plutôt de bonne facture, presque « bienveillant » et uniquement motivé par le souci de secourir des victimes d'exactions et de crimes contre l'humanité. C'est naturellement tout le contraire.

Dans sa campagne contre la France, le FPR va s'employer régulièrement à dissimuler son action contre le Zaïre et celle-ci commence avec l'invasion des réfugiés en 1994. Le Premier ministre français, Édouard Balladur, avait cru qu'en organisant un déploiement des troupes françaises à Goma (Zaïre), dans le dessein d'éviter tout risque d'affrontements avec les troupes du FPR lors de l'opération Turquoise, il prenait une sage décision. Il croyait également que le FPR et les médias constateront logiquement que les dirigeants français agissaient en toute transparence et en toute bonne foi.

Autrement dit, se déployer au Zaïre et mener des opérations de sauvetage des Tutsis sur le territoire rwandais suffiraient à prouver que la France ne cherche ni à s'opposer au FPR, ni à l'empêcher de prendre le pouvoir à Kigali. C'était un mauvais calcul. C'était surtout ignorer les réelles intentions du FPR et de ses soutiens. M. Balladur ne s'était pas rendu compte que le déploiement français avait lieu précisément dans la région minière que convoitaient Paul Kagame et ses soutiens et que celui-ci mettait à mal leur projet d'invasion du Zaïre ; ce d'autant plus que les forces spéciales, en particulier les éléments du COS, étaient mobilisées au sein de Turquoise.

Le FPR et ses soutiens ne pouvaient longtemps tolérer une présence militaire, fût-elle multinationale ou « humanitaire », sous commandement français à Goma. C'est l'aéroport de Goma, d'où décollaient et atterrissaient les Transall C-160 et les Hercule C-130 des troupes de

Turquoise, qui avait été retenu par le FPR et ses soutiens comme la future plaque tournante du pillage des minerais du Zaïre. Voir cet endroit occupé en 1994, même provisoirement, par les troupes de l'opération Turquoise était une source de contrariété pour le FPR, qui assimilait une telle action à une entrave aux projets d'invasion et de coup d'État contre le maréchal Mobutu en cours de préparation.

C'est ainsi que le FPR décide à nouveau de déclencher une violente campagne d'accusations contre la France prétendant que cette dernière arme des « génocidaires » au Zaïre après les avoir aidés à quitter la zone humanitaire sûre (ZHS). Ces accusations viseront par la suite directement le commandant de la mission, le général Jean-Claude Lafourcade, et ne cesseront jamais : « Sans la complicité des militaires français, placés sous son commandement [NDA : Jean-Claude Lafourcade], les crimes qui se sont déroulés à Cyangugu, Kibuye et Gikongoro n'auraient pas eu lieu. Ces crimes ont souvent bénéficié de la logistique des militaires français, or, le mandat onusien confié à Turquoise insistait sur le “caractère strictement humanitaire de cette opération qui sera menée de façon impartiale et neutre”. Ces militaires français ont collaboré avec les autorités impliquées dans le génocide⁹⁰. » Aucun document précis ne vient étayer ces insinuations.

Lorsque le Premier ministre Édouard Balladur effectue une courte visite en Afrique et se rend à Goma au début du mois d'août 1994, en compagnie des ministres de la Défense, François Léotard, de la Coopération, Michel Roussin, et de l'Action humanitaire, Lucette Michaux-Chevry, pour attirer l'attention des caméras et des photographes sur l'initiative française, le FPR en profite pour lancer de nouvelles accusations contre la France. Pour les rebelles tutsis, chaque occasion doit être exploitée pour dénigrer l'opération Turquoise et laisser entendre qu'elle est autre chose que ce que l'on croit. L'accusation d'appui militaire ou d'aide aux « génocidaires » se trouvant sur le territoire zaïrois devient récurrente.

Certes les soldats des FAR en exil au Zaïre cherchaient à se réorganiser mais ils ne bénéficiaient d'aucun soutien français. Ils seront approchés par des trafiquants d'armes de toutes sortes qui leur proposeront des marchés invraisemblables. Le Premier ministre du gouvernement rwandais en exil, Jean Kambanda, sera même victime d'une escroquerie d'une officine canadienne proche de la CIA⁹¹.

Plusieurs missions de renseignements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et même d'Israël vont se déployer au Rwanda et au Zaïre dans le dessein, entre autres, de surveiller l'action des militaires français de Turquoise. Il s'agit d'opérations parallèles à Turquoise dites, elles aussi, « humanitaires ». C'est ainsi que l'opération « humanitaire » dirigée par les États-Unis aura pour nom de code « Support Hope », celle conduite par la Grande-Bretagne sera intitulée « Operation Gabriel » et celle d'Israël « Interns for Hope ». Toutes ces opérations, qui auraient pu – puisqu'elles semblaient destinées à « l'humanitaire » – rejoindre Turquoise, se sont déployées tantôt au Rwanda, tantôt au Zaïre.

La presse n'a pas interrogé l'action de ces États, ni les raisons qui les ont conduits à éviter de s'associer à l'opération Turquoise qui était pourtant une force multinationale décidée par le Conseil de sécurité. De même, les organisations humanitaires présentes sur le terrain n'ont jamais parlé de ces opérations parallèles à l'opération Turquoise, ni de leurs objectifs réels ou supposés. Seule la France sera régulièrement soupçonnée et accusée. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Israël seraient-ils, dans cette affaire, insoupçonnables et sans reproche ?

Ce qui est peu contestable est que ces initiatives « humanitaires » vont évidemment coûter plus cher que la seule opération Turquoise. Il faut donc penser que ces États ne voulaient en aucune manière agir aux côtés de la France et ont rejeté toute possibilité de participer à l'opération Turquoise qui était, somme toute, nécessaire et demandée par le secrétaire général de l'ONU. Les dirigeants des États-Unis avaient pourtant affirmé, comme cela

est mentionné dans le mémorandum du secrétaire d'État américain Warren Christopher, qu'ils apporteraient leur soutien au moins logistique à l'opération Turquoise. Le général Lafourcade précise : « Nous avons demandé aux Américains de nous prêter leur Lockheed C-5 Galaxy. Ces gros-porteurs utilisés d'habitude pour les opérations de l'Otan auraient été parfaits pour acheminer en des temps limités les hôpitaux de campagne, les véhicules, l'aide alimentaire ou encore 2 500 hommes que nous avons prévu de projeter à Goma, à la frontière avec le Rwanda. Mais nos alliés de toujours nous ont fait défaut.

Depuis le début du génocide, ils se sont opposés implicitement, même s'ils ont fini par voter la résolution 929, à ce que la France intervienne.

Je suis déçu par leur attitude. Nous parlons de vie humaine, pas de diplomatie. Que la politique de la France leur déplaît, soit. Mais refuser d'aider un allié qui s'engage pour faire arrêter les massacres de civils⁹²... » C'est finalement auprès de la Russie que le général Lafourcade trouvera du soutien grâce à l'octroi d'un avion de l'ex-armée rouge.

Mais à Goma, où arrivent en masse les réfugiés rwandais, l'organisation humanitaire MSF est très active. Elle intervient pour soulager, autant qu'elle le peut, tous les réfugiés mais certains de ses membres, notamment ceux de la section belge, conditionnés par la propagande du FPR, s'entêtent à ne parler que du « génocide » et des « génocidaires » alors que leurs équipes sont réellement confrontées à la détresse de milliers de femmes, d'hommes, d'enfants et de vieillards qui marchent depuis des semaines et même des mois parce qu'ils fuient les rebelles du FPR qui les pourchassent pour les tuer. Est-il objectif d'assimiler toute cette population à une horde de « génocidaires » ?

Dans une lettre de MSF du 12 juillet adressée au secrétaire général de l'ONU et coécrite par Alain Destexhe⁹³, très sensible aux thèses du FPR, et Jacques de Milliano, l'organisation déplore « l'arrivée subite de 2 millions de personnes dans les zones ouest du Rwanda » et l'absence de moyens

permettant de faire face à cette situation désastreuse sur le plan humanitaire. Mais, au lieu de demander au secrétaire général de l'ONU d'intervenir auprès du FPR pour l'obliger à cesser de harceler les populations en détresse et d'interrompre sa pression militaire contre des civils, MSF ne dit rien au sujet du FPR. Son discours tourne uniquement autour du « génocide ». Et c'est par lui que MSF conclut sa lettre alors que l'objet de cette dernière est le désastre humanitaire visant deux millions de personnes déplacées : « Nous sommes en présence d'un acte exceptionnel ; un génocide systématiquement perpétré. L'impunité ne doit pas être accordée aux responsables de ce génocide. » Ce discours est exactement le même que celui que tient le FPR contre ses adversaires politiques au sein de l'ONU. Manifestement, MSF s'en fait aussi l'écho.

En lisant la presse ou ce type de correspondance, il apparaît que le grand public n'a pas été correctement informé et n'a pu comprendre ce qu'il se passait réellement ni au Rwanda ni au Zaïre. Il est aussi incontestable que MSF, de par ses différents communiqués et messages, a contribué à la dissimulation de la vérité en citant et en montrant presque exclusivement et régulièrement les atrocités des adversaires du FPR, jamais ou très rarement celles du FPR. Il est néanmoins utile de souligner qu'au sein de MSF, beaucoup parmi ses membres présents sur le terrain ont rédigé des rapports honnêtes et objectifs. Seulement, ceux-ci n'ont jamais été diffusés et les dirigeants ont systématiquement censuré tout ce qui pouvait nuire au FPR et à sa réputation. L'exemple le plus significatif est le rapport « strictement confidentiel » du 9 juillet 1994 du coordinateur de MSF-Belgique au Rwanda. Après avoir décrit les méthodes violentes du FPR contre les bénévoles de MSF et exposé les actes de torture et de terreur de ce mouvement à l'égard des populations civiles, l'auteur livre d'abord ses observations en soulignant que « le FPR ne représente pas la majorité des Tutsis du Rwanda, qu'il règne par le fusil et l'intimidation ». Il dit ensuite avoir vu un peuple terrifié, obligé d'obéir pour ne pas se faire tirer dessus.

Selon lui, personne n'ouvre la bouche au Rwanda, celui qui ose est tué sur-le-champ. D'après le coordinateur de MSF, la seule population qui compte au Rwanda, c'est celle qui est très pro-FPR et qui le vante. Il affirme qu'il existe assez de preuves de violations massives de droits humains, d'exécutions sommaires et d'intimidations au sujet de ce mouvement. Il souligne que les réunions dites « de coordination » des ONG au quartier général du FPR à Mulindi sont exclusivement des « leçons » de propagande, il n'y a jamais de temps pour des questions, il faut juste écouter le FPR et se taire.

L'auteur conclut son rapport par des questions inédites sur le nouveau régime : « Agissons-nous correctement en continuant de soutenir un régime qui viole systématiquement les droits de l'homme ? Allons-nous permettre au FPR d'utiliser MSF pour couvrir et dissimuler ce qu'il s'est réellement passé ? Allons-nous continuer de répondre à des urgences créées par une dictature, contribuant ainsi à jouer un rôle médiatique dont a besoin le dictateur ? » Ce rapport critique sur l'action du FPR au Rwanda a été censuré et enterré dans les archives de MSF.

Au sein de l'organisation, il existait effectivement des divisions sur la conduite à tenir face aux actes commis par le FPR. MSF-Belgique et MSF-Hollande étaient, à travers leurs dirigeants, totalement acquis au FPR tandis que MSF-France cherchait à marquer sa différence, avec beaucoup de difficulté. Certains membres de l'organisation ont jugé qu'il n'était pas correct de pratiquer la politique de « deux poids deux mesures » entre les rebelles tutsis et les Hutus en général. Mais d'autres, parmi les dirigeants, pensaient le contraire. Les positions favorables au FPR l'ont définitivement emporté.

En 1997, lorsque les soldats de l'APR/FPR pénètrent finalement au Zaïre, sous l'étiquette de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) avec les troupes ougandaises, et renversent le maréchal Mobutu, peu de gens se rendent compte qu'il s'agit bien de la

seconde phase du coup d'État préparé minutieusement depuis 1994 par Paul Kagame et ses hommes. Très peu font également le lien entre le soulèvement des « Banyamulenge » (Tutsis de l'est du Zaïre) en 1996 et le recrutement d'une partie d'entre eux au sein de l'APR/FPR pour prendre le contrôle des richesses du Zaïre. C'est tout simplement la suite logique du plan conçu par Paul Kagame et ses soutiens qui s'achève ainsi par l'invasion militaire du Zaïre et la chute du maréchal Mobutu.

Une fois les troupes rwandaises bien implantées et infiltrées au Zaïre, un officier de l'APR, James Kabarebe, actuel ministre de la Défense du Rwanda, devient chef d'état-major de l'armée zaïroise. Les soldats de Kagame vont par la suite piller le Zaïre, massacrer les Zaïrois et violer, des années durant, les femmes et les fillettes de ce pays. Même s'ils sont aujourd'hui très largement documentés, tous ces massacres et ces viols, ayant fait plusieurs millions de victimes, seront à peine considérés par la communauté internationale.

Le fait que le silence persiste, notamment sur tous ces viols et sur tous les crimes contre l'humanité commis sur le territoire du Congo-Zaïre depuis 1994, signifie que les alliés puissants de Paul Kagame veulent absoudre son régime de toutes ces horreurs. Même les organisations des droits humains, généralement prolixes sur les crimes commis par les Hutus en 1994, sont d'un mutisme akinétique quand il s'agit des crimes du FPR et des troupes de l'armée rwandaise en République démocratique du Congo. Elles font mille fois moins pour les victimes du Rwanda et du Zaïre dont la responsabilité incombe à Kagame et au FPR que ce qu'elles auraient fait pour les victimes de n'importe quel autre dictateur africain.

La plus étonnante des attitudes restera celle de MSF. En 1994, cette organisation s'est indignée avec vigueur et raison contre les crimes commis par les milices hutues contre les membres de MSF. Mais elle a préféré taire et poser une chape de plomb sur tous les crimes commis par les hommes de Paul Kagame contre les Rwandais, membres de MSF à la même période.

Dans un rapport de novembre 1994 sur la stratégie de communication de cette organisation, il est dit précisément : « MSF quitte l'ensemble des camps (frontières Zaïre, Tanzanie) pour des questions de principes, d'éthique et de morale (!). L'action humanitaire ne peut être complice d'un second génocide. [...] L'idée que les camps sont tenus par des leaders [NDLR chefs miliciens hutus] est bien passée dans la presse et ailleurs. [...] Nous sommes [...] dans une confusion entretenue par certains politiques (Mitterrand parle de deux génocides !). À cela il faut ajouter un sentiment récurrent de "barbarie noire" (certains massacres commis par le FPR [!]) contribuent à entretenir ce sentiment.) » MSF semble donc ravie, dans sa stratégie de communication, d'avoir suffisamment fait passer dans la presse et l'opinion l'idée que des chefs de milices hutus, qui auraient commis des massacres ou un « génocide » au Rwanda, contrôlent les camps de déplacés au Zaïre. Mais l'organisation humanitaire considère aussi que l'idée du « double génocide » dont parle François Mitterrand en relation avec les crimes commis par le FPR sème la confusion.

Autrement dit, bien que MSF soit au courant que le FPR commet, lui aussi, des crimes contre l'humanité ou même un « génocide », il vaudrait mieux ne pas en faire état et éviter ainsi de semer la « confusion » dans les esprits. C'est dire que l'idée d'un « génocide planifié et exécuté par les Hutus » était l'objectif principal. Elle ne doit pas être encombrée par d'autres faits tendant à montrer que la réalité est plus compliquée que cela ou que des rebelles tutsis auraient également massacré des Hutus et des Twas non pas « en représailles » mais de façon délibérée. Cette lecture, qui correspond davantage à la réalité, ne satisfait pas MSF car elle risque de brouiller ou de parasiter sa communication. À ce titre, l'organisation humanitaire internationale reconnaît-elle, à cette occasion du moins, avoir servi les intérêts du FPR ? Sans l'accabler, une autre attitude de MSF vis-à-vis du FPR mérite bien une petite attention.

Lorsque le FPR constate que MSF-France approuve le déploiement de l'opération Turquoise, pour des raisons strictement humanitaires, deux jours avant le vote du Conseil de sécurité, il exprime vigoureusement son mécontentement auprès de l'organisation. Celle-ci, cherchant absolument à tempérer le courroux du FPR, juge nécessaire de se justifier auprès du secrétaire général du mouvement rebelle. Ainsi, dans une lettre du 20 juin adressée à M. Théogène Rudasingwa, le président de MSF-France, Philippe Biberson, soutient : « Vous trouverez ci-joint les deux appels que Médecins sans frontières a rendus publics dans les dernières semaines, à propos de la situation au Rwanda.

Le premier, daté du 18 mai, adressé au président de la République française, demandait à la France de prendre ses responsabilités et d'imposer auprès "d'une faction soutenue et armée par la France" l'arrêt des massacres, la protection des populations civiles et la poursuite des criminels de guerre.

Le second appel, rendu public le 17 juin, également adressé au président de la République ainsi qu'au Premier ministre de la France, rappelait le génocide actuellement en cours au Rwanda et demandait qu'une intervention immédiate des Nations unies ait lieu pour protéger les populations civiles contre ce génocide et que tout soit mis en œuvre pour que les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies saisissent celui-ci pour juger les responsables de ces massacres. À aucun moment Médecins sans frontières n'a demandé ni soutenu une intervention isolée d'un Gouvernement quel qu'il soit. »

Force est de constater que cette lettre reprend tous les termes du discours que tient le FPR à l'endroit de ses adversaires et de la France. S'agissant de l'opération Turquoise proprement dite, MSF a suivi de près l'action des militaires français sur le terrain... Pourquoi ses membres sont-ils alors si discrets et parfois si ambivalents, au sujet des accusations que le régime rwandais porte régulièrement contre cette mission ?

Les membres de MSF étaient présents à Goma et sur le territoire rwandais pendant le déploiement de l'opération Turquoise. Ont-ils vu l'armée française livrer des armes aux « génocidaires » ? Ont-ils vu des militaires français exfiltrer les membres du gouvernement intérimaire ? Ont-ils assisté à un appui quelconque des militaires de Turquoise aux FAR ? Ces témoins oculaires n'éprouvent-ils aucun besoin de s'exprimer sur ces points ? Auraient-ils peur de parler ? Un jour, il faudra bien rompre le silence à MSF au sujet des crimes contre l'humanité commis par l'actuel régime de Kigali. Ils ont été remarquables en dénonçant les crimes commis par les milices hutues contre les civils tutsis mais pourquoi feignent-ils d'ignorer et de minorer tous les crimes commis par l'APR/FPR contre les Hutus, les Tutsis et les Twas ?

3 – L'aide secrète des grandes puissances à Paul Kagame

Depuis vingt-cinq ans, une partie des médias de l'Hexagone s'est focalisée sur la France et son soutien présumé aux supposés « génocidaires ». Tout laisse donc croire que la France était la seule grande puissance impliquée dans les événements du Rwanda et qu'elle aurait en outre posé les actes les plus hideux et les plus répréhensibles qui soient sur le plan du droit international humanitaire. En réalité, la France est l'épouvantail qui sert à cacher la grande bataille géopolitique qui s'est déroulée en 1994 et qui a permis aux rebelles tutsis du FPR de prendre le pouvoir à Kigali et d'envahir le Zaïre.

Quelques journalistes et membres d'organisations humanitaires présents sur le terrain savent bien que la mise en avant exclusive de la France et son prétendu rôle dans le « génocide » sont à peine crédibles. Mais très peu osent dire précisément ce qu'ils ont vu ou savent de l'action des autres puissances occidentales impliquées dans ces événements tragiques. Pour mémoire, voici la liste non exhaustive des ONG présentes au Rwanda et au Zaïre pendant l'opération Turquoise et après : MSF, AICF, CICR, CARE, CARITAS, PAM, Malte, Pharmaciens sans frontières...

Les membres de ces organisations ont pu observer, au moins en partie, l'action des militaires de l'opération Turquoise. Ils ont également eu connaissance de la présence de plusieurs pays occidentaux qui gravitaient autour des rebelles du FPR, aussi bien au Conseil de sécurité de l'ONU qu'au Rwanda et su que certains de ces pays ont discrètement ou explicitement aidé le FPR à prendre le pouvoir et à le consolider. Les plus actifs parmi ces pays sont principalement les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada et Israël. D'autres

comme l'Espagne ou l'Allemagne ont également posé des actes de moindre importance sans pour autant que leur action paraisse dans les médias.

Entre 1990 et 1994, plusieurs puissances occidentales sont intervenues dans le dossier rwandais, pas seulement pour des raisons strictement « humanitaires » mais pour des raisons diverses liées tantôt à la géopolitique, tantôt aux minerais stratégiques et rares du Zaïre. Depuis vingt-cinq ans, ces pays n'apparaissent ni dans les polémiques sur le soutien politique, diplomatique et militaire aux protagonistes rwandais ni dans les différentes accusations sur le « génocide ». Or, les éléments permettant de questionner leur rôle et leur action au Rwanda ne manquent pas.

L'ouverture des archives du gouvernement des États-Unis en 2001 a notamment permis de voir à quel point ce pays était impliqué dans ce conflit et cela n'a pas conduit les chercheurs traitant habituellement du conflit rwandais à nuancer ou à revoir leurs positions. Pourtant, les documents déclassifiés du département d'État et ceux des archives du président Clinton apportent suffisamment d'informations et de données autorisant tout chercheur libre et exigeant à réexaminer les piliers du discours officiel sur l'action du FPR ou du gouvernement rwandais mais aussi à revoir le rôle de la France et des militaires de l'opération Turquoise dans cette tragédie.

Ces documents ouvrent surtout un pan encore mal connu du conflit rwandais : le rôle presque central mais peu visible des États-Unis pendant les massacres. En examinant des centaines de rapports et de câbles diplomatiques ainsi que plusieurs témoignages de diplomates et d'officiers américains, on découvre que l'administration Clinton a joué un rôle clé, plus déterminant encore que celui de la France, dans tout le déroulement de la crise du Rwanda et surtout dans le soutien politique, diplomatique et militaire au FPR jusqu'à sa prise de pouvoir et la consolidation de celui-ci. Ce volet est néanmoins resté tabou, y compris dans les milieux politiques français.

Le rapport de la mission parlementaire française sur le Rwanda a eu l'imprudence d'affirmer, tout en reconnaissant l'absence de « ressources naturelles rares » au Rwanda, qu'il n'y a pas eu « de “complot” américain qui aurait eu pour objet de supplanter l'influence française au Rwanda⁹⁴ ». Sans nécessairement parler de « complot », mot aujourd'hui galvaudé, les archives américaines prouvent au moins que les États-Unis ont contribué rigoureusement et méthodiquement à la prise du pouvoir des rebelles du FPR par les armes et ont absous ces derniers, jusque devant le TPIR, de tous les crimes qu'ils avaient commis à l'occasion de cette prise de pouvoir⁹⁵.

Les parlementaires français n'ont jamais poussé très loin leur curiosité dans l'examen du rôle et de l'action des États-Unis dans ce conflit et n'ont pas voulu traiter du soutien de ces derniers au FPR. Ils n'ont pas essayé non plus d'approfondir leur réflexion sur le rôle joué par les États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU lors des massacres commis à la fois par les forces gouvernementales et par les rebelles du FPR/APR. Au vu des documents rendus publics par le gouvernement des États-Unis lui-même, il n'est pas exagéré de dire qu'à défaut d'une conspiration du silence, il y aurait eu, de la part des parlementaires français, des médias et des organisations des droits de l'homme, au moins un consensus à taire le soutien des États-Unis à la rébellion tutsie.

Dans son volumineux rapport, la mission parlementaire française s'est contentée de deux petits paragraphes pour parler du rôle des États-Unis dans le conflit du Rwanda et s'est satisfaite du seul témoignage de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires africaines, M. Herman Cohen, qui s'est largement abstenu d'évoquer cet aspect. Il a fallu attendre 2017, soit vingt-trois années après les événements, pour qu'une journaliste britannique, Helen Epstein publie dans l'hebdomadaire britannique *The Guardian* un article très fouillé sous le titre « America's secret role in the rwandan genocide » (le rôle secret des États-Unis dans le génocide rwandais).

Cet article n'a évidemment reçu aucun écho en France, les médias français continuant de s'appliquer à mettre en cause les militaires français et de donner ainsi l'impression que la France fut le seul pays occidental impliqué dans ces événements. Le silence accepté et observé autour du rôle des États-Unis dans le drame du Rwanda s'applique également à la Grande-Bretagne, l'autre grand soutien des rebelles tutsis en 1994. Dans les médias comme dans le rapport des parlementaires français, il n'a jamais été fait la moindre allusion au rôle qu'auraient joué les Britanniques dans le conflit du Rwanda.

C'est seulement en 2004, soit dix ans après les faits, que deux auteurs britanniques, Linda Melvern et Paul Williams, décident de publier un article sur la politique du gouvernement conservateur du Premier ministre John Major concernant le Rwanda⁹⁶. En France, comme en Grande-Bretagne, le dossier reste tabou. Très peu de chercheurs oseront porter un regard curieux sur l'action ou la politique de la Grande-Bretagne au Rwanda. En 2007, Linda Melvern reprend les éléments de son premier article et le complète en soulignant que le gouvernement britannique n'ignorait rien de ce qu'il allait se produire en 1994 au Rwanda. Elle note qu'« en Grande-Bretagne où le secret prévaut dans de nombreux dossiers du Gouvernement, la question du Rwanda est restée particulièrement sensible⁹⁷ ».

Pourquoi le Rwanda serait-il « sensible » si la Grande-Bretagne y a joué un rôle non équivoque ou qu'elle y a mené une politique sans tache ?

Linda Melvern va plus loin. D'après elle, « il y a une volonté persistante d'occulter la responsabilité individuelle dans le processus de prise de décision au sujet du Rwanda. Il existe une rumeur selon laquelle, dans les archives du *Foreign and Commonwealth Office* (FCO) à *Whitehall*, toute trace documentaire sur le Rwanda, concernant les années 1990-1994, a été effacée. Il y a aussi, dit-elle, des réticences à autoriser la publication de tout télégramme diplomatique échangé entre les décideurs politiques à Londres et la mission britannique des Nations unies à New York. Certains

responsables britanniques, poursuit-elle, impliqués dans ce dossier, à cette période, sont même réfractaires à toute discussion sur le Rwanda, une réticence confortée par l'incapacité permanente de la presse et du Parlement à enquêter sur ce sujet de la politique étrangère britannique⁹⁸ ».

En 2013, une autre Britannique, Hazel Cameron, militante passionnée de l'histoire officielle du « génocide » et pro-Kagame, publie à son tour un livre sur la face cachée de la Grande-Bretagne dans le génocide rwandais⁹⁹. Elle mentionne des câbles diplomatiques échangés entre les dirigeants de son pays et les dirigeants ougandais, principaux soutiens de Kagame et du FPR, mais fait aussi état des rencontres, discussions et rapports entre ces derniers et les dirigeants britanniques. On y apprend également que dans les milieux diplomatiques britanniques, l'assassinat du président Habyarimana était perçu ou considéré comme un acte positif sur le plan politique¹⁰⁰. Un ministre du gouvernement britannique aurait même dit que cet assassinat n'était pas du tout un choc¹⁰¹. Il est curieux de constater que la presse ou des militants des droits de l'homme n'ont pas jugé nécessaire de s'intéresser davantage à ces rapports et plus précisément au rôle de la Grande-Bretagne dans ce drame.

Nos propres recherches dans les archives du Conseil de sécurité montrent bien que la Grande-Bretagne comme les États-Unis et même la Nouvelle-Zélande ou la République tchèque ont mené, de bout en bout, des actions qui ont directement influé sur la poursuite des massacres et sur l'issue du conflit armé, permettant notamment la victoire militaire totale du FPR sur les forces gouvernementales. Ne pas évoquer ou analyser l'action de ces pays fausse complètement la compréhension de la réalité. L'intérêt de ce chapitre est de rompre nécessairement le silence et de s'écarter d'une lecture partielle et inexacte de ce conflit en évoquant le rôle discret et parfois secret de certains acteurs comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, Israël et d'autres, dans le soutien et la consolidation du pouvoir politique, diplomatique et surtout militaire des rebelles tutsis.

Pendant l'opération Turquoise, plusieurs autres opérations dites « humanitaires » ont eu lieu partiellement ou totalement en dehors des Nations unies. On rappelle qu'il y a celle des États-Unis (Operation Support Hope), celle de la Grande-Bretagne (Operation Gabriel), celles des Canadiens (Operation Scotch et Operation Passage) et celle des Israéliens (Interns Hope). La plupart des ces missions dites « humanitaires » n'ont pas été décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU comme l'opération Turquoise. Ce sont exclusivement, à l'exception du Canada, des missions unilatérales d'États, décidées et menées par ces mêmes États en dehors de toute consultation et contrôle des Nations unies. L'opération Support Hope menée par les États-Unis est la plus importante de toutes. Il faut rappeler qu'avant sa mise en œuvre, les dirigeants américains, sous George Bush père, étaient déjà engagés dans le soutien aux rebelles tutsis en Ouganda. Ils agiront toutefois dans la plus grande discrétion, en confiant pratiquement la sous-traitance de leur appui militaire au FPR à l'État ougandais¹⁰².

L'administration Clinton va amplifier et renforcer ce soutien au point de prendre entièrement en charge l'action militaire de Paul Kagame en lui fournissant tous les conseils et même la reconnaissance diplomatique nécessaires jusqu'à sa victoire militaire finale. Mme Joyce Ellen Leader, officier de réserve et chargée d'affaires à l'ambassade des États-Unis au Rwanda, était l'émissaire spéciale que Washington avait détachée auprès du FPR/APR. Elle organisait de fréquentes rencontres avec ses dirigeants, notamment avec Paul Kagame. Ainsi, au moment où le président François Mitterrand s'apprête à lancer l'opération Turquoise, les services de renseignements français découvrent que les relations sont plus qu'étroites entre Washington et le chef militaire du FPR/APR. Cette réalité est confirmée au journaliste Jean Guisnel, spécialiste des questions militaires : « Les Français de la DGSE... avaient par exemple conçu quelque satisfaction en interceptant les liaisons téléphoniques du leader tutsi Paul Kagame, lors de sa conquête victorieuse du Rwanda au début de l'été 1994.

[...] Le chef rebelle avait en effet été doté par les services secrets américains d'une valise de liaison téléphonique par satellite Inmarsat, qui ne recelait aucun mystère pour les services secrets français. Lorsque les Américains comprirent que les communications de Kagame étaient "transparentes", ils lui fournirent un équipement plus sûr¹⁰³. »

À la mi-juillet 1994, alors que l'APR/FPR s'empare de la totalité du territoire rwandais et massacre dans son avancée les populations civiles, des millions de Rwandais, fuyant la guerre, franchissent la frontière et se réfugient en masse au Zaïre. Le 18 juillet précisément, l'administrateur de l'agence américaine USAID, Brian Atwood, décide d'effectuer un voyage à Goma (est du Zaïre) et découvre l'horreur des camps de réfugiés. Le taux de mortalité y avoisine les 500 décès par jour et ce sont les militaires de l'opération Turquoise qui tentent, avec l'aide de quelques bénévoles rwandais et zaïrois, d'enterrer dans des fosses communes toutes ces victimes de choléra, de malnutrition, de blessures et d'épuisement.

Frappé par la grande détresse de ces millions de réfugiés, Brian Atwood fait part de la gravité de la situation aux ambassadeurs américains de la région. L'ambassadeur des États-Unis au Kenya envoie immédiatement un rapport alarmant au secrétariat d'État à Washington soulignant le caractère désastreux de la condition des réfugiés rwandais au Zaïre. Le lendemain, le sénateur démocrate Paul Simon invite le sous-secrétaire d'État chargé des affaires africaines, George Moose, à témoigner devant la commission Afrique du comité des Affaires étrangères du Sénat. Le même jour, un groupe de sénateurs, saisi du dossier, adresse une lettre au président Clinton pour l'exhorter à soulager les souffrances des réfugiés, plus d'un million, massés à la frontière rwando-zaïroise.

Dans cette lettre, les sénateurs américains louent l'intervention des troupes françaises qui, selon eux, a déjà contribué à sauver des milliers de vies. Ils souhaitent que les États-Unis agissent dans le même sens et appuient l'opération Turquoise. Ils ont toutefois des doutes sur les

véritables intentions de leur Gouvernement et expriment le désir de voir leur pays se cantonner aux problèmes des réfugiés sans s'impliquer avec des troupes dans la sous-région. Quoique les dirigeants américains veuillent plutôt continuer à soutenir la rébellion le plus discrètement possible, ils trouvent cependant l'idée d'un engagement humanitaire séduisante. Le 20 juillet, pour faire suite à la proposition des sénateurs, le sous-secrétaire d'État à la défense, John Deutch, rédige un mémorandum intitulé « le département de la Défense soutient les efforts humanitaires au Rwanda » dans lequel il préconise d'envoyer des troupes américaines à Goma au Zaïre ainsi que des logisticiens, des ingénieurs, du personnel de santé, des psychologues, etc. Il envisage surtout d'y envoyer des forces spéciales et des réservistes pour assister les éléments de la mission française qui, eux, interviennent dans le cadre de l'ONU.

M. Deutch, qui sera en 1995 le patron de la CIA, souligne que l'armée américaine doit servir de soutien aux troupes françaises de l'opération Turquoise et à rien d'autre. Il note également que si les États-Unis doivent contribuer à sauver des vies, la communauté internationale doit d'abord convaincre les réfugiés hutus du Zaïre de retourner chez eux, au Rwanda, selon le même schéma qui avait permis aux GI's de rapatrier les Kurdes au nord de l'Irak. La démarche est pour le moins alambiquée mais elle indique clairement que les États-Unis ne resteront pas inactifs. Personne ne sait cependant précisément dans quel sens ils entendent intervenir puisque l'opération Turquoise est sur le point de s'achever.

Le 22 juillet, un mois après le début l'opération Turquoise, le président Bill Clinton annonce que les États-Unis vont conduire leur mission « humanitaire » au Rwanda sous le nom de code « Opération Support Hope ». Le problème est qu'à cette période, le FPR/APR est seul à contrôler presque tout le Rwanda, où il ne reste, en fait, plus personne à sauver. Il n'y a que le réduit du Sud-Ouest rwandais occupé par l'opération Turquoise qui échappe encore au contrôle du Front. Il a réussi à pousser la majorité de la

population rwandaise à l'exil sur le territoire zaïrois et harcèle militairement la zone humanitaire sûre (ZHS) pour s'emparer de tout le pays. La victoire militaire des rebelles du FPR/APR étant acquise depuis le 17 juillet, les soldats américains n'ont manifestement plus de raison objective de partir au Rwanda. L'administration Clinton trouvera au contraire ce moment propice pour apporter dans la plus grande discrétion son appui final aux rebelles tutsis, sans jamais blâmer leurs protégés pour les crimes contre l'humanité dont ils se sont rendus et continuent de se rendre responsables au cours de leur progression.

L'objectif final, qui est de s'emparer de la totalité du pays pour modifier durablement le rapport de force politique et militaire, semble justifier tous les moyens utilisés pour y parvenir. C'est alors que les États-Unis décident de passer à la dernière phase de ce qui aura été leur politique depuis le début : l'alliance entre le régime de Museveni et la rébellion tutsie dirigée par Paul Kagame pour servir les intérêts des États-Unis au Zaïre et au Soudan¹⁰⁴. Les autorités américaines, qui ont déjà établi leur base en Ouganda, se préparent donc à prendre pied au Rwanda aux côtés de ceux qu'ils soutiennent depuis 1990 : les hommes de l'APR/FPR. Dans cette perspective, l'opération Support Hope apparaît comme un alibi qui sert, sous couvert d'assistance « humanitaire », à envoyer officiellement des troupes au Rwanda pour renforcer la position militaire et politique des rebelles sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit surtout d'une force spéciale conjointe, ayant trois centres d'opérations civiles et militaires basés simultanément à Goma (Zaïre), Entebbe (Ouganda) et Kigali (Rwanda). Elle se déploie sur une partie de l'Afrique de l'Est. Placée sous le commandement du général américain Daniel Schroeder, Support Hope commence sa mission le 23 juillet pour l'achever officiellement le 25 août 1994. Les premiers avions américains, prévus pour le pont aérien sur Goma ordonné par Bill Clinton, sont affrétés à Stuttgart en Allemagne. Il s'agit précisément d'un C-141 à destination de

Goma et d'un C-5A puis d'un C-141 à destination d'Entebbe en Ouganda. Leurs objectifs sont officiellement « humanitaires » et secrètement militaires. Sur le plan humanitaire, les soldats américains vont collaborer très étroitement avec l'association britannique Oxfam et mettre en œuvre, par la même occasion, une intense activité de renseignement dans les camps de réfugiés à Goma et à Kampala. Contrairement à l'objectif affiché et à l'image qui en sera donnée dans les médias anglo-américains, cette opération ne sera pas une mission essentiellement humanitaire même s'il est indéniable que les militaires américains ont soulagé des organisations humanitaires et les populations en danger.

Dès le début du mois d'août 1994, les diplomates de l'ambassade des États-Unis à Kigali commencent à prendre des contacts à Washington pour préparer la réouverture de l'aéroport de Kigali aux vols commerciaux. Les mêmes diplomates, d'après le colonel Karl Farris, chef de centre des opérations militaires et civiles (CMOC) à Kigali, obtiennent qu'une entreprise américaine privatise rapidement le système des télécommunications du Rwanda et rétablisse les lignes téléphoniques défectueuses dans tout le pays. Mme Joyce Leader, en collaboration avec des officiers de l'opération Support Hope, aide les nouvelles autorités rwandaises à affermir leurs relations avec les États-Unis et les oriente ou les conseille dans différents domaines. Un coaching presque officiel se met en place.

Pendant tout le mois d'août 1994, avant la fin de l'opération Turquoise, la diplomate américaine multiplie des rencontres avec le Premier ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, le vice-président, Paul Kagame, et les autres membres du Gouvernement ainsi qu'avec le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Shaharyar Khan. Il apparaît rapidement et dès le début de la mission « humanitaire » américaine que l'activisme des États-Unis auprès des rebelles du FPR signe leur entrée et leur influence dans ce pays et dans toute la sous-région au détriment de la France. On ne

le comprendra que plus tard, quand le Rwanda se débarrassera du français comme langue officielle et rejoindra le Commonwealth.

Alors que les plaies sont encore béantes et les massacres en cours, Washington déclenche, sans le dire, la coopération militaire avec les rebelles tutsis à peine installés au pouvoir. Les États-Unis imposent ainsi leur présence militaire dans l'objectif de dissuader la France ou même les Hutus de contester la légitimité du nouveau régime. D'après un mémorandum du 19 août 1994 de l'état-major de Support Hope basé à Entebbe, « Kigali est la clé d'une éventuelle stabilisation du Rwanda¹⁰⁵ ». En se déployant donc à Kigali, les troupes américaines interviennent aussi pour « stabiliser » et conforter le régime de Paul Kagame en lui apportant toutes les garanties d'une contre-offensive militaire forte dans le cas où les forces du régime hutu déchu décideraient de se réorganiser et de reprendre les armes. La majorité des rapports rédigés, à cette période, par le colonel Karl Farris évoquent la nécessité de sécuriser le pays et de rassurer le nouveau régime issu des massacres. Certains de ces rapports stigmatisent aussi les Hutus dans leur ensemble en les faisant apparaître comme des criminels notoires.

En clair, il n'est absolument plus question de faire appliquer les accords d'Arusha sur le partage du pouvoir ni d'examiner les crimes commis par les deux belligérants. L'idée d'un « génocide » contre les Tutsis étant bien installée par le FPR et les autorités américaines, il ne sera plus nécessaire d'enquêter sur les massacres de masse ni même sur ledit « génocide ». Les médias vont ainsi continuer d'affirmer, à l'unisson, que seuls les Hutus et les Français sont impliqués dans le « génocide » sans accorder la moindre attention à la réalité ; une réalité infiniment complexe et trouble qui a été réduite au « génocide » des bons par les méchants (comme souvent dans les films américains !).

Rien ne viendra troubler cette lecture biaisée car, dans le même temps, le FPR sera continuellement présenté comme le mouvement qui a « mis fin

au génocide », sans que l'on sache ni quand ni comment cela a été réalisé. De même, le rôle et l'action des États-Unis aux côtés du FPR n'apparaîtront jamais dans les médias. Les intentions de Washington étaient pourtant décelables au début de son intervention humanitaro-militaire en juillet 1994, puisque dans les jours qui ont suivi le lancement de Support Hope, le gouvernement américain va annoncer que l'aéroport d'Entebbe sera la plaque tournante du futur dispositif militaro-humanitaire des États-Unis avec près de 2 400 soldats.

Dès le 26 juillet, l'ambassadeur des États-Unis à Kampala demande au ministre ougandais des Affaires étrangères de signer un accord permettant aux troupes américaines stationnées en Ouganda de préparer, à partir de ce territoire, des opérations « d'aide au Rwanda ». Le ministre ougandais approuve cette initiative et les premiers avions militaires américains commencent à se déployer à Kigali puis à Goma. Une coordination se met en place avec les troupes américaines stationnées à Mombasa au Kenya. Le même jour, l'ambassadeur des États-Unis à Kigali, David Rawson, écrit au Premier ministre rwandais Faustin Twagiramungu pour demander à ce que le Rwanda accorde au personnel civil et militaire intervenant dans le cadre de l'opération « humanitaire » Support Hope les mêmes prérogatives que celles accordées au personnel diplomatique. Les autorités rwandaises valident la requête. Dans la même journée, le bureau de coordination humanitaire de Support Hope suggère au Président rwandais d'autoriser son transfert d'Entebbe à Kigali. L'accord est immédiatement donné. En l'espace de quelques jours, le trafic aérien s'intensifie à Kigali avec le décollage et l'atterrissage réguliers des avions militaires américains autant de jour que de nuit. Les soldats américains et quelques soldats canadiens de la Minuar réhabilitent immédiatement les pistes de l'aéroport de Kigali endommagées par la lutte armée.

Le 27 juillet 1994, le général américain Jack Nix, commandant de l'opération Support Hope, s'entretient dans l'après-midi avec le général

Dallaire et lui apprend que les États-Unis ont décidé de déplacer le centre opérationnel de la mission d'Entebbe à Kigali. L'attaché militaire de l'ambassade des États-Unis à Kinshasa (Zaïre), le lieutenant-colonel Thomas Odom, est aussitôt détaché à Kigali pour une durée de quatre-vingt-dix jours. Il vient participer à la réorganisation de l'APR dirigée par Paul Kagame. Ces actes en apparence anodins constituent une étape essentielle dans la reconstruction de la nouvelle armée rwandaise mais aussi dans la préparation de la chute du président zaïrois Mobutu Sese Seko qui n'arrivera que deux ans plus tard.

En clair, une fois la phase de mise en scène achevée, les objectifs militaires de l'opération Support Hope supplantent complètement les ambitions strictement humanitaires affichées au départ. Pour répondre plus efficacement à cette nouvelle donne, une réduction des effectifs de l'armée américaine est envisagée et les officiers de cette mission commencent à tenir régulièrement des réunions d'informations avec les membres de l'APR/FPR mais aussi avec les officiers et le personnel de la Minuar. Ils suspendent finalement le pont aérien de Goma où s'accumulent de nombreux réfugiés au profit de celui de Kigali moins sollicité. C'est à Goma qu'il y a le plus de besoins mais c'est à Kigali que Washington envoie tout. L'aide militaire des États-Unis cesse alors d'être discrète.

Le 29 juillet 1994, l'aéroport de Kigali est relativement opérationnel et ouvert aux troupes américaines qui entendent surtout former la nouvelle armée rwandaise, c'est-à-dire les rebelles tutsis reconvertis en armée régulière du Rwanda. La coopération militaire entre Washington et Kigali vient de commencer même si, au département d'État, George Moose et Prudence Bushnell apparaissent mal à l'aise face aux violations massives des droits de l'homme commises par les troupes rebelles et au risque de voir l'APR/FPR s'opposer à toute démarche de réconciliation nationale¹⁰⁶. Le 25 août 1994, les unités de l'opération Support Hope, qui se trouvent à Goma, prennent dans l'après-midi la direction de Kigali. En l'espace de

quelques jours, tout le dispositif qui semblait destiné à l'humanitaire est intégralement acheminé au Rwanda et mis à la disposition des rebelles du FPR/APR. Certains membres d'organisations humanitaires et quelques journalistes ayant assisté à tout ce déploiement se taisent. Depuis 1994, ils ne parlent pas car nul ne doit imaginer que les États-Unis auraient soutenu les rebelles tutsis à prendre le pouvoir pendant les massacres. Manifestement, il faut ne pas dire des choses qui peuvent « gêner » la version officielle des événements et maintenir absolument la France en accusation.

Pendant que les critiques fusent donc contre l'opération Turquoise et contre la France, les Américains, eux, placent méthodiquement leurs pions et consolident leurs positions sur le plan géopolitique. Ils vont bénéficier d'une immense liberté d'action sur le plan militaire mais également d'une influence considérable dans presque toute l'Afrique de l'Est pendant cette période. Le colonel Ley, qui a planifié l'opération Support Hope, décide d'effectuer plusieurs déplacements entre Goma et Kigali pour tenir à jour et améliorer le système de renseignement. Chargé de superviser différentes actions de l'armée américaine, il rédige régulièrement les rapports de situation destinés au Pentagone. Son collègue, le major Richard Pregent, de la 3^e division d'infanterie, est, pour sa part, chargé de recevoir et de traiter les requêtes du nouveau régime de Kigali. Le gouvernement américain a, sur le terrain, une équipe bien organisée dans quatre pays (Rwanda, Ouganda, Kenya et Zaïre) au sein desquels il opère pour maintenir son influence et défendre ses intérêts propres.

Alors que la situation est désastreuse et confuse sur le plan humanitaire, certains militaires français ne mettront pas beaucoup de temps à comprendre le jeu trouble que les États-Unis mènent dans la région. Après avoir encouragé et soutenu un coup d'État presque parfait au Rwanda, ils appuieront leurs protégés dans la conduite d'un autre coup d'État au Zaïre, afin de mettre la main sur les richesses de ce pays. La manœuvre est

efficace car peu de gens comprennent que les violentes attaques portées contre l'opération Turquoise procèdent d'abord d'un remarquable travail de propagande et d'une action de guerre psychologique. François Mitterrand l'avait bien compris, quand il confiait au journaliste Georges-Marc Benamou : « La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique [...]. Oui une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique¹⁰⁷. »

Pour mener cette action psychologique contre la France, on trouve évidemment des officiers de renseignement expérimentés envoyés par les États-Unis pour espionner les Français et les réfugiés hutus au Zaïre. L'un d'eux tient particulièrement à savoir si les militaires français ont, comme eux, des arrière-pensées au Zaïre et éventuellement contre le FPR. Il sera pris « la main dans le sac » par le colonel Jacques Hogard, à l'époque commandant du groupement sud de l'opération Turquoise. L'officier américain, surpris en train de fouiller dans les affaires des officiers français, révèle une facette de la guerre secrète qui se joue derrière les accusations médiatiques.

« Le 28 juillet 1994 alors que je commandais le groupement sud de l'opération Turquoise au Rwanda, on m'annonce l'arrivée d'un avion américain de type C-130 appartenant à l'US Air Force. L'appareil qui ne porte cependant pas les marques traditionnelles visibles d'appartenance à l'armée de l'air américaine se pose sur la piste en dur de l'aérodrome de Cyangugu, à proximité immédiate de laquelle se trouve mon poste de commandement. En débarque un officier américain en tenue camouflée, de taille moyenne, blond, au visage poupin, des lunettes à fine monture dorée, portant la mention "Randgers" à l'épaule, qui s'annonce, parlant impeccablement français, sous le nom de "Lieutenant-Colonel James Babbitt, attaché de défense en poste près l'ambassade des États-Unis à Brazzaville". L'officier débarque de l'aéronef avec son véhicule, une jeep Cherokee équipée de moyens de transmissions très complets (liaison

satellitaire, UHF/VHF...). Il se présente comme “officier de liaison” auprès du groupement sud. À ma question de savoir “pourquoi faire et pour quelles liaisons à établir ?”, l’officier américain se contente de sourire sans répondre. J’appelle aussitôt par Inmarsat chiffrée le général Lafourcade, commandant l’opération Turquoise, à Goma (PC de l’opération situé au nord du lac Kivu en territoire zaïrois) qui me confirme sans plus de commentaires qu’il me revient d’accueillir cet officier sans mission claire à mon poste de commandement. Ce que je fais alors.

Pendant les quarante-huit ou soixante-douze heures qui suivent, cet officier se montre excellent camarade à la “popote” de l’état-major du groupement sud, partageant même une excellente bouteille de Bourbon avec les officiers et sous-officiers de mon poste de commandement. Tout en même temps, il se montre extrêmement curieux de toutes les conversations qui s’y tiennent, montrant en particulier une affection toute particulière et insistante pour l’emplacement où se trouvent les transmissions du PC, et notamment la station Inmarsat dès lors qu’il me voit passer des communications. Son insistance devenant franchement gênante, je fais tendre une tresse autour de cette zone avec, en anglais seulement, la mention “Area strictly forbidden to unauthorized person !”.

Alors qu’il vient s’enquérir auprès de moi de la raison de cette mesure, je ne lui cache pas qu’elle lui est exclusivement destinée, personne d’autre n’utilisant l’anglais à mon PC. Il accuse alors le coup tout en soulignant qu’il ne comprenait pas cette démonstration “inamicale”.

La nuit suivante, vers 2 ou 3 heures du matin, alors que je suis endormi sur mon lit picot en zone vie à quelques dizaines de mètres, je suis réveillé par l’officier de permanence opérationnelle accompagné du sergent-chef de poste de sécurité pour la durée de la nuit. La garde est fournie par le 2^e REI. Le sous-officier chef de poste, un Russe, m’explique qu’il vient d’intercepter le lieutenant-colonel Babbitt en train de fouiller dans ma tente

bureau. Je me rends alors sur les lieux où je trouve effectivement l'officier supérieur américain, pas très fier, gardé par deux légionnaires en arme.

Lorsque je lui pose la question de savoir ce qu'il faisait sous ma tente à cette heure avancée de la nuit, il me répond que n'arrivant pas à dormir, il cherchait de la lecture pour se distraire ! Je lui rétorque alors qu'à l'évidence il pouvait s'attendre à trouver un véritable salon de lectures divertissantes sur la table de campagne où je travaillais ! En réalité, Babbitt en est pour ses frais, les documents sensibles étant systématiquement fermés dans une mallette fermant à clé et placée sous mon lit picot pendant mes heures de sommeil.

Après lui avoir signifié qu'il devait dès cet instant se considérer aux arrêts, sous la surveillance permanente d'un légionnaire, je rendais compte de ce grave incident au général Lafourcade. Ce dernier ayant lui-même à son tour rendu compte aux autorités gouvernementales et militaires françaises, le lieutenant-colonel Babbitt était récupéré avec son véhicule par le même avion qui nous l'avait amené en début d'après-midi.

Cet officier m'a assuré avec force qu'il n'avait aucune intention malveillante, ce que sur le moment j'aurais pu être enclin à croire, mais qui ne résiste pas à l'analyse à froid. Je n'ai par la suite plus entendu parler de cet incident très révélateur¹⁰⁸. »

Au vu de ce qui précède, il y a de bonnes raisons de penser que l'opération Support Hope ne s'est pas déployée au Rwanda et en Ouganda pour de simples motifs humanitaires même si, entre-temps, l'armée américaine a bien largué 20 tonnes de vivres à Kabale en Ouganda et « purifié » une partie de l'eau du lac Kivu au profit des réfugiés. Au département d'État, loin des massacres du Rwanda et de la détresse des civils au Zaïre, l'humanitaire n'est pas vraiment la priorité. C'est plutôt la reconnaissance urgente du régime dirigé par Paul Kagame (vice-président et ministre de la Défense) qui est au centre des préoccupations. Cette démarche est appuyée vigoureusement par Madeleine Albright et George

Moose qui estiment que reconnaître le gouvernement du Rwanda n'est pas une question de légalité mais d'opportunité. Au cours d'une rencontre consacrée à ce sujet au département d'État américain, il est simplement admis que les États-Unis doivent reconnaître le gouvernement rwandais car il inclut des Hutus et des Tutsis. Un diplomate américain précise à ce propos : « notre décision de reconnaissance doit être guidée par une bonne évaluation de nos intérêts aux Rwanda ». Dans toute cette affaire, un homme, tapi dans l'ombre et proche de la CIA, aura joué un rôle décisif aux États-Unis pour le FPR dès ses débuts : Roger Winter¹⁰⁹. Le grand public ne le connaît pas mais c'est lui qui a, dans le plus grand secret, conduit, pour le compte du gouvernement des États-Unis et ce depuis 1990, l'essentiel de la bataille qui a conduit le FPR au pouvoir. C'est seulement le 4 juillet 2010, lors du seizième anniversaire de la prise de pouvoir du FPR, que Paul Kagame lui-même récompense et révèle l'action secrète de celui qui fut le chef d'orchestre de sa prise du pouvoir en 1994 au Rwanda. Dans un stade Amahoro rempli, lieu symbolique où eurent bien des massacres en 1994, Paul Kagame déclare à M. Winter bien avant de le décorer :

« Tout au long de la lutte armée du FPR, et pendant le génocide, vous avez fréquemment communiqué avec la presse, avez organisé des briefings pour la société civile américaine, les *think tanks* de Washington, les décideurs politiques et les responsables des services secrets ; vous avez également, à de nombreuses reprises, témoigné devant le Congrès des États-Unis pour partager votre connaissance de la situation au Rwanda. [...] Vous avez aussi généreusement organisé des rencontres entre les membres du FPR aux États-Unis pour qu'ils puissent propager leurs informations au plus grand nombre.

Durant les cent jours du génocide, au péril de votre vie, vous avez plusieurs fois visité les zones libérées par le FPR, vous avez été le premier étranger sur les sites de massacres tels que Nyarubuye, et vous avez continué à agir et parler en ardent témoin oculaire des événements. « Vous

avez mobilisé les journalistes des médias américains les plus importants et les avez incités à se rendre au Rwanda et à rapporter la crise, et vous avez rallié les organisations humanitaires à la cause des survivants. [...]

En conséquence aujourd'hui, dans cet hommage particulier qui vous est rendu, moi, Paul Kagame, président de la République du Rwanda, en vertu de l'autorité qui m'est conférée, décerne à Roger Winter l'Uruti, la médaille nationale rwandaise de la libération, et l'Umurinzi, la médaille rwandaise de la campagne contre le génocide¹¹⁰. » Après cette confession, tout autre commentaire paraît inutile.

À la suite des États-Unis, tous ses alliés dans cette crise, notamment la Grande-Bretagne, le Canada, l'Allemagne, l'Ouganda, la Belgique, l'Italie et la Tanzanie reconnaissent le nouveau régime et rouvrent sans hésitation ni discussion leurs ambassades à Kigali. La vie politique reprend son cours avec les rebelles du FPR comme si rien ne s'était produit dans le pays. Les États-Unis exigent même le retour des réfugiés, sans garantie de sécurité au Rwanda. Pour l'administration Clinton comme pour le FPR, les accords de paix d'Arusha sur le partage du pouvoir entre Hutus et Tutsis ne sont plus d'actualité. Seule la victoire militaire du FPR fait foi.

En définitive, l'action humanitaire américaine à Goma se sera limitée à quelques soutiens logistiques et surtout à l'épuration de l'eau. Pourquoi n'avoir pas envoyé un détachement américain au sein de l'opération Turquoise à cet effet ? Il faut préciser que les militaires de l'opération Turquoise avaient déjà installé une station d'épuration d'eau pour les réfugiés, certes insuffisante, mais opérationnelle comme l'indique le général Lafourcade : « Nous avons installé une station d'épuration que nous avons fait venir de France, en urgence, avec des camions-citernes et nos hommes s'activaient à la distribution d'une eau saine¹¹¹. »

Le coût de Support Hope a été évalué, selon le département de la Défense, à 123,9 millions de dollars. Était-il nécessaire de dépenser tant d'argent pour une si modeste ambition ? Cette mission a-t-elle

essentiellement servi à sauver des vies humaines comme le souhaitent les sénateurs américains ? Elle en a sauvé mais elle a surtout permis de consolider les ambitions géopolitiques et économiques des États-Unis en installant durablement la minorité tutsie dirigée par Paul Kagame au pouvoir. Ce régime leur est toujours redevable tant pour ce qui a été fait au Rwanda qu'au Congo voisin.

Comme les États-Unis, la Grande-Bretagne s'est aussi illustrée par sa propre opération « humanitaire » ayant pour nom de code « Gabriel ». Le 29 juillet 1994, en pleine opération Turquoise, un entrefilet du journal *Libération* signale : « Les troupes britanniques au Rwanda. » Ce titre est automatiquement suivi de la mention : « un contingent de 500 hommes devrait arriver d'ici quinze jours... ». En réalité, les Britanniques seront beaucoup plus subtils que les Américains, en inscrivant leur initiative humanitaire dans le cadre de l'aide d'urgence à la Minuar. Ils vont toutefois s'aménager des marges de manœuvre sur le plan opérationnel une fois sur le terrain. La participation des Britanniques à une « action humanitaire au Rwanda » a été, avant son annonce officielle, confirmée aux autorités américaines par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington.

D'après le rapport confidentiel du 27 juillet du secrétaire d'État adjoint chargé des affaires internationales, Douglas Bennet, cette initiative s'inspirait de la mission humanitaire des États-Unis au Rwanda. La décision britannique a été précédée d'une visite de quelques jours à Kigali de la ministre chargée de la Coopération et du Développement, Lynda Chalker. Le contingent britannique de la Minuar (Britcon) sera déployé entre le 17 août et le 17 novembre 1994 au nord-ouest du Rwanda, juste après l'opération Turquoise. Cependant, c'est dans le sud-ouest que sera lancée l'opération « Gabriel », constituée d'environ 537 soldats. Les Britanniques se serviront de ce dispositif pour entraîner leurs unités à la mission humanitaire d'urgence. Ils enverront sur place une unité de parachutistes comportant une antenne mobile de soins médicaux dont l'action sera axée

sur la rapidité des interventions ; un excellent exercice pour les troupes britanniques qui vont conduire des patrouilles à Ngarama et à Ruhengeri, près de la frontière rwando-ougandaise avec les rebelles tutsis de l'APR/FPR.

Cela étant, les dirigeants politiques qui décident d'impliquer leurs troupes dans le cadre d'une mission de l'ONU à caractère militaire ne le font pas toujours sans arrière-pensées. Si le *Foreign office* n'a cessé de déclarer, comme les États-Unis, que la Grande-Bretagne n'avait pas d'intérêt politique ni économique au Rwanda, la réalité est en effet toute autre. Les dirigeants britanniques ont eux aussi habilement dissimulé leur intérêt et leur soutien au FPR, y compris pendant les massacres. L'universitaire Hazel Cameron souligne qu'il apparaît dans divers câbles diplomatiques que les services secrets de Grande-Bretagne (MI6) ont eu plusieurs rencontres avec Paul Kagame à Kampala lorsqu'il était encore directeur adjoint des services secrets ougandais.

Le chef rebelle est donc, bien avant sa prise de pouvoir, une vieille connaissance des services secrets britanniques. À cet égard, le soutien accordé à Museveni par le Royaume-Uni pendant la crise rwandaise aurait largement et principalement bénéficié à Paul Kagame et au FPR/APR. Il se poursuivra de façon inconditionnelle jusqu'à la prise de pouvoir de Kagame. Ce n'est qu'après l'adhésion du Rwanda au Commonwealth que certains comprendront que les Britanniques ont beaucoup soutenu Paul Kagame pour cette adhésion mais qu'il a toujours bénéficié de leur appui avant cet épisode¹¹².

La discrétion de la Grande-Bretagne fut cependant telle que certains ont longtemps cru que ce pays n'était nullement impliqué dans le conflit du Rwanda. Officier français de renseignement et chef des opérations, le colonel Étienne Joubert a recueilli bien après quelques confidences des soldats américains et britanniques sur leur action aux côtés du FPR lors du conflit rwandais : « À l'été 1992, lors d'un raid artillerie des FAR dans la

région entre Ruhengeri et la frontière ougandaise, il a été constaté à la jumelle par des observateurs du Dami¹¹³ que certaines victimes des tirs dans les rangs de l'APR étaient des blancs. Ils ne purent être formellement identifiés. Cependant, des années plus tard, alors que nous étions engagés en ex-Yougoslavie au sein de forces spéciales alliées, les Britanniques et les Américains nous ont confié avoir participé à l'entraînement et au soutien de forces en Ouganda. D'autre part, les écoutes radio des unités FPR, dont les FAR avaient un centre établi à Mukamira où j'étais stationné, faisaient état régulièrement de la présence de conseillers "blancs" parmi eux. En 1993, après l'offensive du FPR, lors de la reprise de Ruhengeri par le bataillon parachutiste des FAR, j'ai pu constater au pied du piton Mubona II la présence, insolite dans un conflit africain, d'un hôpital de campagne parfaitement organisé avec salles de tri, salle d'opération, infirmerie et même une morgue, tel qu'on l'organise dans les armées occidentales. Plus tard, dans le secteur de Rulindo, dont j'étais conseiller du chef de secteur, j'ai pu observer après l'évacuation des positions FPR entre Gisha et Tumba le 15 mars, des installations de combat telles qu'on les aménage dans les forces armées occidentales et que je n'avais jamais rencontrées jusqu'alors en Afrique¹¹⁴. »

Il n'y a aucun doute que l'APR/FPR a bénéficié du soutien technique voire stratégique anglo-américain dans sa conquête du pouvoir. Les archives de la mission diplomatique britannique au Conseil de sécurité de l'ONU que nous avons consultées confirment clairement le rôle important – pas nécessairement en faveur de la paix – que la Grande-Bretagne a joué pendant toute la période cruciale des massacres. Ceci est valable sous le gouvernement de John Major et le restera sous celui de Tony Blair des années plus tard. Parmi les dirigeants politiques britanniques qui ne cacheront pas leur soutien indéfectible au régime de Paul Kagame, une fois installé au pouvoir et malgré les atrocités que celui-ci a pu commettre au Rwanda et en République démocratique du Congo (RDC), on retrouve la

très impulsive Clare Short, sous-secrétaire au Développement international du gouvernement de Tony Blair. Elle s'affichera, à plusieurs occasions, comme une farouche partisane de Paul Kagame et des rebelles du FPR/APR.

Le 10 juillet 2001, au cours d'une interview à la radio britannique BBC, Clare Short expose plutôt sa vision très particulière des événements du Rwanda et du Congo. Lorsque le journaliste lui fait remarquer que : « Les 6 millions de livres d'aide britannique, supposés contribuer à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme au Rwanda, servent plutôt, selon le rapport des Nations unies sur le pillage des ressources en RDC, à régler l'addition de la guerre d'exploitation que les Rwandais mènent dans ce pays », Clare Short répond : « C'est complètement faux et c'est un argument qui vient de ceux qui ont soutenu le génocide et qui, inlassablement, engagent une vraie propagande contre la situation au Rwanda. » Le journaliste poursuit : « Comment le Rwanda peut-il donc, alors qu'il est un pays très pauvre, financer une campagne militaire si longue et maintenir son budget en équilibre, s'il ne profite pas de cette guerre au moyen de l'exploitation des ressources minières en RDC ? » La réponse de la secrétaire d'État britannique est implacable : « Ils vont se battre jusqu'à la mort pour empêcher les forces qui ont organisé le génocide d'entrer au Rwanda pour poursuivre le génocide... et si j'étais à leur place, je ferais la même chose. » Le journaliste revient à la charge : « Que dire de l'Ouganda alors, qui n'a pas souffert de génocide et qui, selon plusieurs sources, exploite les ressources minières de la RDC et commet des massacres contre les populations civiles ? » Excédée, Clare Short réplique : « Heu... je pense que je ne vais pas continuer plus longtemps cet entretien parce que, comme nous sommes partis, on pourrait aussi se mettre à parler de l'Angola... non, je suis désolée. Vous partez d'un point de vue biaisé alors que nous sommes le seul pays qui veut aider le Rwanda à se reconstruire et empêcher un nouveau génocide. »

Après la défaite du gouvernement travailliste, le Premier ministre Tony Blair quitte ses fonctions et devient le conseiller « bénévole », selon sa propre terminologie, du dictateur rwandais Paul Kagame, créant ainsi un précédent chez d'anciens dirigeants britanniques de haut rang ! Kagame compte effectivement de nombreux partisans au sein de la classe politique et dans les milieux d'affaires en Grande-Bretagne, en particulier ceux qui s'intéressent aux minerais du Congo et qui opèrent dans ce domaine.

Parmi les pays dont la politique ne fut pas très différente de celle des États-Unis ou de la Grande-Bretagne s'agissant des rebelles du FPR/APR, il y a Israël. Mais son rôle, très discret et même secret, est plus complexe que celui de ses alliés américains et britanniques. Israël a été suspecté, comme la France, d'avoir livré des armes aux Hutus sous Habyarimana et même pendant le « génocide ». Des militants proches du FPR l'ont d'ailleurs explicitement mis en cause : « Sur la participation israélienne au génocide des Tutsis on ne retrouve que très peu d'articles, et essentiellement dans la presse israélienne et anglophone. Cependant, les indices sont nombreux et pour la plupart on ne peut plus probants. Des livraisons d'armes et de matériels, dès 1992 et jusque pendant le génocide, à la formation de la garde présidentielle – fer de lance du génocide – et des miliciens interahamwe, l'État hébreu peut en effet difficilement cacher, autrement que par le maintien du secret-défense, son soutien et ses liens avec le Gouvernement et l'armée qui encadreront le génocide¹¹⁵. »

Cette accusation a été lancée par l'historien israélien Yair Auron, directeur associé de l'Institut sur l'holocauste et le génocide de Jérusalem, qui avait demandé en 2014, avec l'avocat israélien Eitay Mack, spécialiste et activiste des droits de l'homme, l'ouverture des archives israéliennes sur les livraisons d'armes au régime rwandais. Le dossier avait été préparé par l'avocat Eitay Mack mais la cour suprême israélienne a rejeté cette demande considérant que la divulgation de ce type d'informations pouvait nuire à la sécurité d'Israël et à sa diplomatie¹¹⁶.

Si la livraison d'armes au régime Habyarimana est réelle et confirmée par l'ancien ministre rwandais de la Défense, James Gasana¹¹⁷, dans le cadre de contrats officiels du gouvernement rwandais, il est cependant inexact d'affirmer qu'Israël aurait livré des armes au gouvernement intérimaire pendant le « génocide ». Toutefois, lorsque se produit le désastre humanitaire au Zaïre en 1994 provoqué par l'avancée militaire du FPR au cours de son affrontement contre les Forces armées rwandaises, la politique de l'État hébreu change de registre et se déploie secrètement sur le terrain avec plusieurs objectifs.

Certains dirigeants israéliens ne sont en effet pas totalement insensibles à l'action des rebelles tutsis du FPR ni à leur chef Paul Kagame, qu'ils connaissaient déjà en Ouganda. Les dirigeants israéliens étaient surtout très préoccupés, pour des raisons de sécurité intérieure, par l'accueil très favorable que le régime du président soudanais Omar Al-Bashir réservait à tous les militants palestiniens (OLP, Hezbollah, Fatah, Hamas...) qui arrivaient et séjournaient à Khartoum. C'est dans ce contexte que s'est nouée l'alliance avec l'Ouganda, principal soutien du FPR/APR, dans le dessein d'empêcher le gouvernement soudanais de servir de force d'appui aux mouvements politiques palestiniens¹¹⁸.

Pour servir cette approche, Israël décide d'exploiter une faille importante : la rébellion du Sud-Soudan qui mène depuis 1956 une guerre d'usure contre le régime de Khartoum¹¹⁹. Les autorités israéliennes organisent donc une coalition avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Ouganda et les rebelles du FPR pour soutenir les Soudanais du Sud dans leur conflit contre le régime de Khartoum. C'est bien dans le cadre d'un soutien aux Soudanais du Sud que s'inscrit en partie l'action des Israéliens en faveur du FPR/APR. La direction du renseignement militaire français a été destinataire d'un rapport détaillé de l'ambassade du Soudan en Ouganda, dont certains éléments sont repris dans une note classée confidentiel-défense du 19 août 1994 du ministère français de la Défense :

il y est très explicitement fait référence aux liens étroits entre l'Armée de libération populaire du Soudan (ALPS), le FPR de Paul Kagame et Israël.

La note souligne surtout qu'un « un récent trafic quadrangulaire d'armes, à savoir six canons bitubes livrés à Entebbe par une "organisation d'aide humanitaire suédoise basée en Ouganda" au FPR » est incontestable. Elle évoque le fait que « Museveni s'est entremis auprès du commandement du FPR, qui a accepté » avant d'ajouter : « [...] l'"organisation humanitaire suédoise" a alors transporté les canons d'Entebbe à Nimule, où quatre de ses membres, trois Israéliens et un Américain les ont mis en œuvre pour frapper les forces armées soudanaises ». Plus loin, « sous-entendant que ces six canons ne sont pas les seuls matériels livrés par Israël à l'ALPS via M. Museveni et le FPR, le rapport affirme que Tel-Aviv a aussi apporté une aide militaire substantielle au FPR après la percée de ce dernier sur Kigali » en 1994. Pour le renseignement militaire français, « rien ne sonne faux dans le rapport soudanais ».

En réalité, ces informations venant de l'ambassade du Soudan à Kampala avaient déjà été recueillies auprès d'autres sources par le renseignement militaire français et ces données étaient bien connues du ministère français de la Défense. Il est donc compréhensible, au regard de ces différents éléments, que la cour suprême israélienne ait rejeté l'ouverture des archives nationales telle que le demandaient l'avocat israélien Eitay Mack et l'historien Yair Auron en 2014.

Autre pays, autre allié : le Canada. Il a envoyé des troupes au Rwanda dans le cadre de la Minuar mais sans se démarquer de la politique conduite par Washington ou par Londres dans les Grands Lacs africains. Bien que très discret dans les affaires africaines en général, le Canada est resté l'allié indéfectible des États-Unis dans le dossier du Rwanda et du Zaïre tant sous le gouvernement du Premier ministre Brian Mulroney que sous celui de Jean Chrétien¹²⁰. Cherchant constamment à préserver son image de pays attaché à « l'aide au développement » et à « la coopération internationale »,

le Canada ne s'est pas exposé, comme son allié américain, avec les rebelles du FPR même si ses dirigeants sont restés très proches des positions de Washington.

La diplomatie canadienne a été cependant très active au Rwanda depuis l'invasion du FPR en 1990. Centrée au départ sur l'aide au développement, elle s'est ensuite focalisée sur le respect des droits de l'homme. Avant cette mutation, les dirigeants canadiens avaient de manière générale une bonne opinion du régime Habyarimana jusque dans les années 80. Ils jugeaient que le pays était bien gouverné, que la corruption y était faible et que l'agriculture progressait sur l'ensemble du territoire.

Après l'offensive militaire du FPR le 1^{er} octobre 1990, le ton a changé. Le chef de l'État rwandais est tout d'un coup apparu comme infréquentable. Juvénal Habyarimana avait tenté d'expliquer au Premier ministre Mulroney que l'Ouganda cherchait avec le FPR à déstabiliser son pays et que le Rwanda souhaitait, pour y faire face, bénéficier de l'aide du gouvernement canadien. Ce dernier a fini par considérer que c'était plutôt le président Habyarimana qui refusait de résoudre la question des réfugiés tutsis vivant en Ouganda. Le désaccord et l'incompréhension vont *in fine* grandir et perdurer entre les deux pays. Malgré tout, les dirigeants canadiens vont soutenir les accords de paix signés à Arusha entre le FPR et le régime du président Habyarimana. Mais cela ne modifiera pas fondamentalement leur appréciation du régime rwandais.

Lorsque, en 1993, un rapport d'une pseudo-commission d'enquête indépendante sur les violations des droits de l'homme rend le régime d'Habyarimana responsable de crimes contre l'humanité, le gouvernement canadien adopte une position ambiguë. D'un côté, il reconnaît que le rapport de ladite commission, accusant Habyarimana de vouloir commettre un génocide contre les Tutsis, est « partisan », « hystérique », surtout dépourvu de preuves et de l'autre côté, il décide de cesser toute aide au Rwanda pour violation des droits humains¹²¹. Une telle décision paraît

incompréhensible mais elle a été prise sous la pression des organisations des droits de l'homme et de l'administration Clinton.

Lorsque surviennent les massacres de 1994, le Canada et les États-Unis prennent pratiquement fait et cause pour le FPR. Tous considèrent les Hutus dans leur globalité comme des « génocidaires » et rien ne viendra changer cette opinion. Même l'assassinat de deux prêtres canadiens par des éléments du FPR n'incitera pas le gouvernement d'Ottawa à se poser des questions ni à modifier son parti pris en faveur du FPR. Pourtant, le gouvernement canadien était informé de la situation sur le terrain, puisque les militaires canadiens sont arrivés au Rwanda dès le début des massacres, le 9 avril précisément, dans le cadre de l'opération Scotch, destinée à faire évacuer les ressortissants canadiens.

Très rapidement cette mission est retenue pour effectuer tantôt des tâches humanitaires, tantôt pour fournir de la logistique servant aux ONG, à la Minuar, et même au FPR. Tout le monde ou presque sollicitera les avions hercules canadiens pour leurs capacités d'absorption et pour leur disponibilité. Ils vont effectuer des vols plusieurs fois par jours entre Entebbe, Goma, Mombasa et Kigali, exactement le même parcours qu'auront régulièrement les avions américains de l'opération Support Hope.

Au mois de juillet 1994, après la victoire du FPR, les militaires canadiens seront très largement sollicités, y compris par le FPR, pour diverses missions. C'est ainsi que le 30 avril 1994, le nouveau président du Rwanda, Pasteur Bizimungu, membre du FPR, sera transporté gracieusement pour un voyage officiel au Burundi par des éléments du 429^e escadron de l'armée canadienne. Les militaires canadiens feront aussi, avec leurs appareils, plusieurs missions de reconnaissance au Zaïre et au Rwanda au même titre que des avions militaires australiens, néo-zélandais, allemands, britanniques et américains. La coopération entre les troupes américaines, britanniques et canadiennes à l'aéroport de Kigali sera excellente. Pour des raisons géopolitiques, « humanitaires » et militaires,

tous les pays anglo-américains soutenant le FPR seront présents et très actifs sur le terrain avant la fin de l'opération Turquoise.

Le 5 octobre 1994, Paul Kagame, désormais au pouvoir et porté par le soutien des dirigeants canadiens, décide d'écrire personnellement au ministre de la Défense, M. David Collenette, et au chef d'état-major des forces armées canadiennes, le général John de Chastelain. Il leur demande une aide à la formation et au perfectionnement de la nouvelle armée rwandaise. Le ministre canadien, hésitant, se tourne alors vers Robert Fowler, sous-ministre de la Défense et diplomate chevronné qui connaît assez bien le Rwanda. Celui-ci lui conseille alors de surseoir à cette demande car la situation politique et militaire n'est pas encore stable dans le pays. Il précise en outre que le Canada, participant à la mission des casques bleus de la Minuar, ne peut décemment assumer le rôle que Paul Kagame veut déjà lui assigner.

En clair, toute implication du Canada dans la formation des rebelles, désormais soldats d'une armée nationale, serait mal venue et le mettrait dans une position inconfortable sur la scène internationale. Il ajoute qu'il serait plutôt nécessaire d'attendre de voir si le nouveau régime compte associer, comme cela avait été prévu dans les accords d'Arusha, non seulement Hutus et Tutsis mais aussi Anglophones et Francophones dans la même armée. À la suite de ce judicieux conseil, le ministre canadien de la Défense répond finalement à Paul Kagame qu'il n'est pas certain que sa demande soit totalement compatible avec le rôle du Canada au sein de la Minuar, en précisant que les restrictions budgétaires du moment ne permettent pas au Canada de répondre favorablement à sa demande. Le dossier est provisoirement clos mais pas abandonné.

La Coopération reprend néanmoins sur d'autres volets avec le gouvernement canadien. On va assister notamment, quelque temps après, sur recommandations de Kigali, au harcèlement des réfugiés hutus résidant au Canada. Des extraditions vers Kigali de Hutus rwandais seront parfois

exécutées dans des conditions juridiquement contestables¹²². Lorsque, en 1995, le FPR commet à nouveau des massacres atroces à Kibeho, Bernard Dussault, ancien ambassadeur du Canada au Rwanda et membre de la commission d'enquête des Nations unies, prône le silence et la censure.

Quelques auteurs canadiens vont essayer de mettre en lumière les crimes commis par le FPR mais ils seront vite muselés¹²³ et censurés¹²⁴. Rien de semblable, en revanche, pour les universitaires ou les journalistes qui défendent le FPR et Paul Kagame au Canada. Partout, ils seront célébrés, en particulier à l'université Concordia (Montréal), fief des militants et des universitaires pro-Kagame. En quelques années seulement, l'histoire officielle et erronée de la tragédie rwandaise, écrite et dictée par le régime de Kigali, est devenue la doctrine la plus largement enseignée dans les universités canadiennes et européennes.

Dans la même logique, l'Allemagne, ancienne puissance coloniale du Rwanda, n'apparaît jamais dans toutes les polémiques sur les événements tragiques de 1994. Il n'en demeure pas moins qu'elle ne fut ni complètement indifférente à la vision du FPR ni totalement neutre dans la bataille géopolitique et économique que se livrent certaines puissances dans la région des Grands Lacs africains. Selon le chercheur allemand Helmut Strizek, expert près le TPIR, « l'Allemagne n'était pas ouvertement impliquée au Rwanda mais certains de ses dirigeants ont été très influencés par Museveni et par Washington, en particulier par Herman Cohen et Madeleine Albright¹²⁵ ». Bien qu'étant officiellement en retrait dans le conflit rwandais, la diplomatie allemande ne marquera pas de distance réelle avec la Maison Blanche. D'ailleurs, les deux pays reconnaîtront le nouveau régime et rouvriront leur ambassade à Kigali sensiblement au même moment.

En outre, le déploiement des troupes américaines au Rwanda et au Zaïre a eu comme point de départ la ville de Stuttgart en Allemagne. Au mois d'août 1994, dans l'effervescence du soutien militaire occidental aux

nouveaux maîtres du Rwanda, l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali formule dans une lettre officielle le 23 août, à la fin de l'opération Turquoise, une demande particulière aux autorités rwandaises. En effet, elle « sollicite le survol et l'atterrissage pour un avion des forces armées allemandes qui arrivera à Kigali le 30 août en provenance de la république du Burundi. La demande formelle pour l'avion ainsi que pour un avion de réserve qui est prévu au cas où le premier avion ne pourrait pas exécuter le vol est annexée ». Les autorités rwandaises y répondent favorablement et Berlin devient rapidement un partenaire privilégié à Kigali au même titre que Washington. Depuis lors, les positions critiques vis-à-vis des dirigeants rwandais et leur rôle dans les massacres deviennent difficiles à tenir en Allemagne.

La Deutsche Welle, radio allemande qui émet beaucoup en Afrique, commence à censurer les voix dissidentes sur les événements de 1994 au Rwanda. La version officielle de la tragédie rwandaise telle que voulue et racontée par le régime de Kigali s'impose en Allemagne et dans presque tous les pays de l'Europe Occidentale. Des arrestations de Hutus vont également se multiplier en Allemagne pour éviter que l'on parle des dérives du régime de Paul Kagame et de ses actes à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda. Toute réflexion ou information ne répondant pas au discours convenu sur le « génocide » est automatiquement suspectée et discréditée.

Des brigades de la pensée pro-Kagame se déploient également au sein des institutions européennes pour diffuser une fausse version de l'histoire tragique du Rwanda. Il apparaît toutefois que beaucoup de ces États ne sont pas très à l'aise ni avec leur rôle en 1994 ni avec leur politique vis-à-vis de Kigali. Le régime de Kagame le sait et en use, ce qui lui permet de compter sur tous ses « amis » occidentaux pour faire triompher le mensonge et une version douteuse des événements tragiques de 1994 au Rwanda.

En dehors du tristement célèbre régime de l'apartheid, qui a emprisonné Nelson Mandela pendant vingt-sept ans en Afrique du Sud, aucun régime

criminel africain n'a été autant soutenu et protégé en Occident depuis la guerre froide que celui de Paul Kagame.

Il y a aujourd'hui chez les bien-pensants du dossier rwandais un discours à la mode prônant l'ouverture des archives gouvernementales françaises. C'est effectivement très intéressant et nécessaire de formuler une telle demande même si la France avait déjà déclassifié, sous le président François Hollande, une grande partie des archives de l'Élysée sur le Rwanda et que beaucoup de documents avaient été versés auprès de la Mission d'information parlementaire sur les événements du Rwanda en 1998.

Il serait toutefois heureux et bienvenu, pour une meilleure qualité de la recherche et pour des raisons d'impartialité, d'exiger également l'ouverture des archives britanniques, canadiennes, néo-zélandaises, australiennes, israéliennes, allemandes, ougandaises, et surtout celles du FPR/APR. La consultation de toutes ces archives réserve sans aucun doute de réelles surprises de nature à changer de façon substantielle la lecture que certains entretiennent obstinément et tentent d'imposer à la tragédie rwandaise depuis vingt-cinq ans. Le courage intellectuel peut-il aller jusque-là ?

1. STEINBERG, D. K., *Memorandum of National Security Council*, 7 avril 1994, Clinton Library : « The situation in Rwanda continues to deteriorate. There is open fighting in the streets of Kigali ; cannons and gunfire can be heard regularly. There is also communal violence in the countryside. The former government forces (RPF) have taken up arms and is fighting with government troops. Belgian troops tried to secure the airport, and were unsuccessful. »

2. Lieutenant-colonel BEM ANTHIERENS, R., « La guerre oubliée », *Contact*, Institut royal supérieur de défense, n° 104, janvier 1996.

3. *Ibid.*

4. TPIR, affaire n° ICTR-99-41-T, *Le Procureur contre Bagosora et alii*, déposition d'Abdul Ruzibiza, 9 mars 2006, 88 p., p. 33.

5. MISSE, F., *Vers un nouveau Rwanda ? Entretiens avec Paul Kagame*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 1995, 168 p., p. 46.

6. WAUGH, C., *Paul Kagame and Rwanda : Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front*, 2004, p. 89.
7. Voir : *Rencontres pour la paix*, Le Front patriotique rwandais, Bruxelles, avril 2014, 50 p., p. 9.
8. C'est le nom que les combattants du parti Unar (Union nationale rwandaise) s'étaient donné.
9. *Ibid.*
10. Notamment devant Madeleine Albright et Susan Rice.
11. Dans son rapport d'expertise dans le procès du major Ntuyahaga, Helmut Strizek note : « Notamment avec Roger WINTER, Alexandre KIMENYI avait organisé en 1988 une conférence à Washington où la décision du retour armé a été prise. Cette conférence a été rendue possible par le fait que Roger WINTER pouvait utiliser ses contacts politiques et se servir des infrastructures de l'organisation semi-étatique qu'il présidait. En effet, depuis longtemps Roger WINTER était directeur de *United States Committee for Refugees* qui s'occupe de l'aide aux réfugiés dans beaucoup de pays du monde. Mais il avait établi spécialement des liens avec et des sympathies pour les exilés tutsis en Ouganda notamment » (témoignage dans le procès contre Bernard Ntuyahaga, Bruxelles, 10 mai 2007, 14 h 30). Pierre Péan et Hubert Védrine parlent également de lui comme un homme d'influence et de réseaux ; il est également présenté comme un puissant agent de la CIA.
12. Traduction libre : « C'est une machine à tuer. C'est exactement le gars qu'il nous faut pour ce boulot. »
13. À la demande de Fred Rwigema, Paul Kagame avait été nommé par le président Museveni à la direction des services de renseignements militaires ougandais.
14. *Rencontres pour la paix*, Le Front patriotique rwandais, Bruxelles, avril 2014, 50 p., p. 9.
15. Selon Alison Des Forges : « Le 1^{er} octobre, les forces du FPR ont attaqué le Rwanda à partir de l'Ouganda, en vue, à les en croire, d'assurer le retour au bercail des réfugiés rwandais qui vivaient pour la plupart en exil depuis les années 1960. Elles visaient aussi à renverser le gouvernement de Habyarimana et à le remplacer (selon elles) par un gouvernement plus démocratique » (TPIR, affaire n° ICTR-2001-73-PT, *Le Procureur contre Protais Zigiranyirazo*, rapport du témoin expert Alison Des Forges du 15 août 2005).
16. PRUNIER, G., « Éléments pour une histoire du Front patriotique rwandaise, revue politique africaine, N° 51.1993, p. 132.
17. RUZIBIZA, A. J., *op. cit.*, p. 126.
18. Lieutenant-colonel BEM ANTHIERENS, R., *op. cit.*, p. 4.
19. *Ibid.*, p. 4-5.
20. Note du 9 février 1994 du lieutenant Nees à l'attention du commandant du Kibat (bataillon belge de Kigali).
21. Le rapport du 15 avril souligne que l'APR procède à des infiltrations massives d'armes et de combattants à Kigali et qu'elles ont commencé avant le début des hostilités d'avril 1994.
22. S/846/1993 du 22 juin 1993 adoptée par le Conseil de sécurité à la 3244^e séance.

23. Monuor, fax sortant n° 192, du colonel Ben Matiwaza au général Roméo Dallaire, 7 février 1994.
24. Commandant de la Monuor de mars à septembre 1994.
25. Monuor, fax sortant n° 192, du commandant Roméo Dallaire au colonel Asrarul Haque, 7 mars 1994.
26. REHDER BEELAND, R., « From Guerillas to Peacekeepers : The Evolution of the Rwandan Defense Forces », Virginia, United States Marine corps command and staff college, avril 2008, 48 p, p. 16.
27. ONANA, C. (dir.), *op. cit.*, p. 29.
28. MARCHAL, L., *op. cit.*, p. 117.
29. DEME, A., *op. cit.*, p. 81-83.
30. DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 105.
31. *Ibid.*, p. 175.
32. Témoignage accordé à l'auteur à l'occasion de nombreux échanges.
33. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsengiyumva*, procès du 22 novembre 2005, 8 h 45, p. 26.
34. DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 140.
35. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Bagosora et alii*, déposition du général Roméo Dallaire, 21 janvier 2004, p. 50.
36. DEBRÉ, B., *op. cit.*, p. 19.
37. EPSTEIN, F., *Un génocide pour l'exemple*, Paris, Cerf, 2019, 308 p.
38. SIMBIKANGWA, P., *La Guerre d'octobre*, Kigali, 1991, 289 p., p. 29.
39. *Ibid.*, p. 29-30.
40. RUTABANA, B., *De l'enfer à l'enfer. Du Hutu Power à la dictature de Kagame*, Books Éditions, 2014, 279 p., p. 12-15.
41. Témoignage accordé à l'auteur.
42. SIMBIKANGWA, P., *op. cit.*, p. 130-131.
43. TD Kigali du 7 octobre 1990.
44. TD secret n° 116, Kigali le 14 mars 1990 signé de l'ambassadeur de France, M. Martres.
45. Note de Jean-Christophe Mitterrand du 16 octobre 1990.
46. L'accord d'assistance militaire technique du 18 juillet 1975 vise à l'origine à faciliter la mise en place d'une gendarmerie rwandaise sur le modèle de la gendarmerie rwandaise. La révision de 1983 permet d'une part aux militaires français de porter l'uniforme rwandais, avec un signe distinctif, notamment lorsqu'ils occupent des postes de substitution dans la gendarmerie rwandaise, et d'autre part supprime l'interdiction faite aux coopérants français d'être associés « à toute préparation ou exécution d'opération de guerre, de maintien ou rétablissement de l'ordre ou de la légalité ». L'avenant du 26 août 1992 étend la coopération militaire française « à l'ensemble des forces armées du Rwanda », conformément à la situation

qui prévaut, de fait, depuis la première offensive du FPR (Assemblée nationale française, *op. cit.*, p. 27).

47. RUZIBIZA, A. J., *op. cit.*, p. 39-40.

48. Témoignage à l'auteur.

49. Témoignage à l'auteur.

50. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora et alii*, déposition d'Abdul Ruzibiza, 9 mars 2006, 88 p., p. 21-24.

51. REYNTJENS, F., *op. cit.*, p. 46.

52. Déposition du général Roméo Dallaire, procès Bagosora *et alii*, 23 janvier 2004, p. 29-30, cité par : GUICHAOUA, A., *op. cit.*

53. ONANA, C. (dir.), *op. cit.*

54. Interview de Paul Kagame par le journaliste Stephen Sackur diffusée le 7 décembre 2006 dans l'émission « Hard Talk » sur la BBC Television.

55. Silver Back est le nom de code donné à l'opération d'évacuation des expatriés belges effectuée par des troupes spéciales du 10 au 16 avril 1994.

56. « Audition de M. Willy Claes, ministre d'État, 24 juin 1997 », dans : Rapport sénatorial belge, *op. cit.*, p. 562. Cette condition figure dans le texte de l'« accord de facilitation de l'évacuation de la communauté expatriée et des Rwandais menacés » signé le 11 avril 1994 entre les FAR, la Minuar et le FPR, qui en a imposé le point 3 : « Les troupes étrangères qui ne font pas partie de la minuar évacueront le Rwanda dans les 12 heures après l'accomplissement de l'opération d'évacuation. La Minuar s'engage à notifier les forces étrangères dépêchées pour la tâche d'évacuation de leur devoir de se conformer à cette obligation. »

57. Message délivré sur les ondes nationales le 10 avril par Marcel Gatsinzi, chef d'état-major par intérim ; communiqué du commandement des FAR du 12 avril ; appel du ministre de la Défense Augustin Bizimana sur les ondes nationales le 15 avril ; lettre du général Marcel Gatsinzi à Jacques-Roger Booh Booh, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, du 17 avril 1994 ; communiqué de presse des FAR du 18 avril 1994 ; lettre du 28 avril 1994 du chef d'état-major des FAR, Augustin Bizimungu, au secrétaire d'État adjoint chargée des Affaires africaines du département d'État des États-Unis.

58. DALLAIRE, R., *op. cit.*, p. 413.

59. Témoignage de Jean-Pierre Mugabe sur l'assassinat du président Habyarimana, 25 avril 2000, The International Strategic Studies Association, Alexandria, Virginia 22320, United States of America.

60. La direction du renseignement militaire de l'APR/FPR.

61. RUZIBIZA, A. J., *op. cit.*, p. 351-352.

62. « La France au Rwanda », revue *XXI*, n° 10, printemps 2010.

63. Témoignage accordé à l'auteur.

64. Témoignage accordé à l'auteur.

65. Deuxième rapport du secrétaire général sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais, S/1995/65 du 25 janvier 1995, 11 p., p. 3.
66. Témoignage accordé à l'auteur.
67. Témoignage accordé à l'auteur.
68. Témoignage accordé à l'auteur.
69. Témoignage accordé à l'auteur.
70. *L'Afrique en morceaux*, film documentaire de Jihan El-Tahri, une heure quarante-quatre, 2000.
71. PÉAN, P., *Carnages. Les guerres secrètes des grandes puissances en Afrique*, Paris, Fayard, 2010, 572 p., p. 324.
72. PILLAY, N., *Rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, New York, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2010.
73. Témoignage accordé à l'auteur.
74. Témoignage accordé à l'auteur.
75. Le Monde.fr du 20 mars 2013 : www.lemonde.fr/afrique/article/2013/03/20/pourquoi-le-general-congolais-bosco-ntaganda-se-livre-a-la-justice_1850854_3212.html.
76. Monuor, fax sortant n° 192 du commandant Roméo Dallaire au colonel Asrarul Haque, 7 mars 1994.
77. ONANA, Charles, *Ces tueurs Tutsi. Au cœur de la tragédie congolaise*, Paris, Duboiris, 2009, 300 p.
78. Témoignage accordé à l'auteur.
79. Témoignage accordé à l'auteur.
80. NGBANDA NZAMBO, H., *Crimes organisés en Afrique Centrale. Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Duboiris, 2004, p. 111.
81. *Ibid.*, p. 112.
82. Le président Mobutu avait le cancer de la prostate et venait pour des soins dentaires et autres en France.
83. LAFOURCADE, J.-C., *op. cit.*, p. 62-63.
84. Témoignage accordé à l'auteur.
85. Témoignage accordé à l'auteur.
86. Témoignage accordé à l'auteur.
87. République du Rwanda, Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, 15 novembre 2007, 337 p., p. 275.
88. UNHCR, « Le Génocide rwandais et ses répercussions », in *Les Réfugiés dans le monde : cinquante ans d'action humanitaire*, Genève, 2001, 338 p., p. 245.

89. *Ibid.*, p. 246.
90. Communiqué du gouvernement rwandais du 5 août 2008.
91. ONANA, C., *Les Secrets de la justice internationale*, Duboiris, Paris, 2005, 480 p.
92. LAFOURCADE, J.-C., *op. cit.*, p. 53-54.
93. Il est surprenant qu'un ancien porte-parole de MSF-Belgique soit devenu membre de la Commission sénatoriale belge chargée de faire la lumière sur la tragédie rwandaise en 1997. Celui que ladite commission aurait dû auditionner est devenu celui qui auditionnait, rarement de façon neutre. Comment une personnalité qui était connue pour ses opinions médiatiques favorables à une des parties au conflit (FPR) a-t-elle pu siéger dans une commission d'enquête qui se voulait impartiale ?
94. Assemblée nationale, Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, l'autre pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, *op. cit.*, p. 378.
95. Voir les propos du procureur Carla Del Ponte dans la conclusion de cet ouvrage.
96. MELVERN, L., WILLIAMS, P., *African Affairs*, 2004, p. 1-22.
97. MELVERN, L., *The UK Government and the 1994 Genocide in Rwanda*, Genocide Studies and Prevention : An International Journal, Vol. 2, 2007, p. 205-257.
98. *Ibid.*
99. CAMERON, H., *Britain's hidden rôle in the rwandan genocide : The cast's paw*, New York, Routledge, 2013, 146 p.
100. *Ibid.*, p. 86.
101. *Ibid.*
102. MADSEN, W., *Genocide and Covert Operations in Africa 1993-1999*, New York, The Edwin Press, 1999, 540 p., p. 125-126.
103. GUISNEL, J., *Guerres dans le cyberspace : Services secrets et Internet*, Paris, La Découverte, 1995, 252 p.
104. ONANA, C., *Al-Bashir -Darfour : la contre-enquête*, Paris, Duboiris, 2010, 478 p.
105. « As we have recongnized from the beginning of Operation Support Hope, Kigali is the key to the eventual stabilization of Rwanda », in *Memorandum for Cinceur, Headquarters Joint Task Force Support Hope*, 19 août 1994.
106. Cette question de la réconciliation nationale fera l'objet d'une discussion à Washington entre George Moose et le ministre rwandais des Finances, Marc Rugenera.
107. BENAMOU, G.-M., *Le Dernier Mitterrand*, Paris, Plon, 1996, 248 p., p. 52.
108. Témoignage accordé à l'auteur.
109. PEAN, P., *op. cit.*, p. 425-451.
110. PEAN, P., *op. cit.*, p. 453-454.
111. LAFOURCADE, J.-C., *Opération Turquoise. Rwanda 1994*, Paris, Perrin, 2010, 217 p., p. 150.

112. WAUGH, C., *Paul Kagame and Rwanda : Power, Genocide and the Rwandan Patriotic Front*, London, McFarland, 2004, 250 p., p. 100.
113. Détachement d'assistance militaire et d'instruction.
114. Témoignage accordé à l'auteur.
115. www.lanuitrwandaise.org/revue/la-responsabilite-d-israel-dans-le,396.html
116. <https://fr.timesofisrael.com/les-archives-des-ventes-darmes-israeliennes-durant-le-genocide-rwandais-resteront-closes/>
117. Audition du ministre James Gasana devant la Mission d'information parlementaire française le 10 juin 1998, p. 33.
118. ONANA, C., *op. cit.*
119. *Ibid.*
120. MBEKO, P., *Le Canada dans les guerres en Afrique centrale*, Montréal, Le Nègre éditeur, 2012, 686 p.
121. *The Path of a Genocide. The Rwanda Crisis from Uganda to Zaïre, op. cit.*
122. ONANA, C., *op. cit.*, p. 255-256.
123. « Lorsque Robin Philpot a été la cible d'une opération de lynchage médiatique organisée par *La Presse* et Radio-Canada, en mars 2007, je me suis mis à mon clavier et j'ai porté plainte. Je ne connaissais pas Robin Philpot personnellement avant cet épisode. Je me suis senti interpellé à la vue de cette manœuvre indigne d'une société soi-disant démocratique. On avait voulu clouer au pilori un candidat du Parti québécois qui était devenu gênant par ses enquêtes et ses écrits. [...] Il fallait l'exécuter pour avoir dit la vérité, comme dans la chanson de Guy Béart. Pire encore, pour pouvoir présenter Robin Philpot comme un négationniste, voire comme un personnage insensible ou même cruel pour les victimes du génocide, Radio-Canada et *La Presse* n'ont pas hésité à s'acoquiner à des relais de la propagande du régime dictatorial et sanguinaire de Kigali, comme l'association Page-Rwanda. Elles ont déterré pour la énième fois les images d'horreur et les ont épinglées sur la version convenue et tronquée de l'histoire pour flétrir Robin Philpot, sans jamais citer les nombreux acteurs de premier plan qui auraient volontiers confirmé la justesse de l'interprétation de l'histoire faite par l'auteur québécois » (source : Bernard Desgagné, journaliste indépendant et fondateur du site Vigile. Québec, 29 octobre 2008).
124. PHILPOT, R., *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Paris, Duboiris, 2004, 238 p.
125. Entretiens avec l'auteur.

IV

La campagne de calomnies et le silence troublant des dirigeants français

L'image de la France a été sérieusement écornée pendant la guerre civile et les massacres du Rwanda. Dès le début de la seconde phase de la lutte armée en avril 1994, la presse commence à prétendre que c'est le soutien des dirigeants français au régime Habyarimana qui a permis cette tragédie, affirmation qui perdure encore aujourd'hui.

Voulant se défaire de cette accusation infamante, le gouvernement du Premier ministre Édouard Balladur tente de saisir toutes les occasions pour donner une autre image de la France et de sa politique dans la région des Grands Lacs africains. Mais, il n'y parvient pas. Des rivalités apparaissent même au sein de ce gouvernement où le ministre de la Coopération, Michel Roussin, et le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, se disputent le privilège de « communiquer » sur l'action de la France. Chacun cherche à mettre son propre ministère en avant dans l'espoir de tirer profit d'une image plus positive dans la presse.

Ceci transparaît dans une note du 11 avril 1994 portant sur l'évacuation des ressortissants français du Rwanda et rédigée par le chargé de mission de la présidence de la République : « Dominique de Villepin (directeur de cabinet d'Alain Juppé) n'a pas apprécié que Michel Roussin prenne à son

compte la communication gouvernementale au sujet de l'opération menée au Rwanda, en l'absence d'Alain Juppé. Il l'a vertement fait savoir à Jean-Marc Simon, directeur adjoint de cabinet de M. Roussin.

Silencieux tant qu'il y avait un doute sur le succès de la mission de nos forces armées, le ministre de la Coopération a ensuite, à partir du 9 avril au soir, début des évacuations, multiplié les interventions sur les radios et les télévisions. Le cabinet de Juppé lui reproche d'avoir, dans ses déclarations, limité l'intervention de nos troupes à l'évacuation des seuls Français (ce qui est faux) et d'avoir, sans aucune concertation, défini la politique à suivre à l'égard du Rwanda. »

C'est surtout au mois de mai, lorsque les autorités françaises réalisent que les accusations risquent de ne pas s'arrêter, que la volonté de changer l'image de la France au sujet du Rwanda s'impose. En effet, depuis le mois d'avril 1994, les articles critiques à l'égard de Paris se multiplient. Aux États-Unis, plusieurs articles mettant la France en cause paraissent dans *The New York Times*. D'autres articles de la même teneur sont publiés par *Financial Times* et par l'hebdomadaire américain *Newsweek*.

En France, le quotidien régional *Le Progrès* du 20 mai publie un article intitulé : « La France en accusation ». L'hebdomadaire *L'Événement* du jeudi du 26 mai annonce de son côté : « La France accusée d'encourager un second génocide ». *L'Humanité* titre le 31 mai : « Trafic d'armes, via Paris, pour la dictature rwandaise ».

Face à ces mises en cause répétées, le gouvernement français tente de réagir en échaufaudant précipitamment un modeste plan de communication. Dans une note du 2 mai 1994 que le général Quesnot adresse au président Mitterrand en prévision de sa rencontre avec le ministre de la Défense François Léotard, il affirme : « Matignon étudie un plan d'action qui pourrait comporter trois volets :

- une campagne d'information pour rétablir la vérité sur les événements récents et sur l'action passée et présente de la France ;

- un appui à une solution négociée parrainée par tous les États de la région et pas seulement les pays anglo-saxons proches du FPR ;
- une aide humanitaire appliquée initialement en priorité au nord du Burundi.

Mais le Gouvernement est bien conscient de l'inutilité de ces efforts en cas de victoire du clan tutsi qui ruinerait toute chance d'évolution démocratique et de paix durable au Rwanda et au Burundi. »

Très vite, les dirigeants français se rendent compte qu'ils ne peuvent pas contribuer à « rétablir la vérité » car la presse a déjà « sa vérité ». Elle veut absolument faire admettre à l'opinion que la France est le principal « soutien des auteurs du génocide ». À ce titre, tout acte que la France pourrait poser ou envisager deviendrait automatiquement sujet à caution. C'est ce qui va d'ailleurs prévaloir au Conseil de sécurité lorsque la France voudra, à différentes occasions, faire voter des résolutions sur le Rwanda.

Pour ne pas renforcer cette image « pro-hutue » ou « pro-génocidaire », la France se verra parfois obligée de voter des résolutions qui ne correspondent ni à sa volonté, ni à ses ambitions. La presse reconnaîtra bien que la France doit faire profil bas pour ne pas alimenter la campagne d'accusations dont elle est l'objet, comme en témoigne un article du *Monde* intitulé : « La France s'efface au Rwanda¹ ».

Excédé par ces accusations, Michel Roussin, le ministre de la Coopération, publie une tribune dans *Le Figaro* en date du 3 juin intitulée : « La France et le Rwanda : pour en finir avec les faux procès ». Mais, contrairement à l'objectif annoncé, le ministre n'aborde pas, dans son propos, les points précis sur lesquels portent les accusations de la presse : ventes d'armes au gouvernement rwandais, liens avec les auteurs présumés du « génocide » et « soutien au gouvernement intérimaire », qui compromettrait le « génocide contre les Tutsis ».

Sa tribune se résume à un discours diplomatique très général sur les relations entre la France et le Rwanda, qui souligne certes le bien-fondé de

l'évacuation des ressortissants français dès le début des massacres, la coopération franco-rwandaise, l'historique des négociations de paix, l'évacuation de la famille du Président assassiné à Kigali et l'action de la France au Conseil de sécurité en faveur de la paix.

Cette tribune, qui se voulait un démenti, semble toutefois en décalage avec son sujet et n'atteint nullement son objectif. Un point important est néanmoins évoqué par le ministre, qui touche à la position des Africains dans ce drame. Michel Roussin note en effet : « Aujourd'hui, l'Afrique reste muette devant la plus grande catastrophe humaine de cette fin de siècle. Pas de prise de position, pas de condamnation, pas de mouvement d'opinion publique. Les dirigeants politiques, les intellectuels, les citoyens africains, semblent paralysés. Comment expliquer ce silence stupéfiant devant un drame qui se déroule à leurs portes ? L'Afrique doit réagir pour mettre fin à ce calvaire. La communauté internationale, elle aussi, a beaucoup tardé à prendre des initiatives². »

Si pertinente que soit cette interpellation des Africains, elle ne contribue nullement à modifier l'image négative de la France qui, chaque jour, se dégrade dans la presse au sujet du Rwanda. La réaction de Michel Roussin apparaît d'autant plus vaine que dans le même numéro du *Figaro*, le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, dans ce qui s'apparente à une réponse au ministre, réplique : « Pour avoir noué des relations plus que fraternelles avec le Rwanda, la France se trouve aujourd'hui placée sur le banc des accusés. Paris a beau se défendre, nul n'en doute : en s'alliant ouvertement à un régime sanguinaire, la patrie des droits de l'homme a, une nouvelle fois, failli. »

Le coup est rude pour les dirigeants français qui peinent à réagir efficacement. Le 8 juin, c'est *Le Canard enchaîné* qui titre : « Générosité désarmante en faveur du Rwanda ». Le jeu de mots sur le titre ne fait qu'accroître la charge accusatrice de l'hebdomadaire satirique : « Les livraisons d'armes françaises au régime rwandais ont connu un rythme

particulièrement soutenu ces deux dernières années. Habyarimana, le président hutu, dont la disparition a mis le feu aux poudres, avait joué les bons élèves de l'Élysée et accepté l'idée du multipartisme. Satisfait, Mitterrand avait décidé de l'en récompenser. Du *Falcon 50* (dans lequel le Président rwandais a trouvé la mort) à l'hélico Dauphin, en passant par un Nord 2501 (avion de transport) et des wagons d'armes légères, des mortiers ou des canons de 195, la générosité française s'est abattue sur le Rwanda comme l'eau à la saison des pluies. »

Dans son édition du 7 juin, le journal *Le Monde* tempère : « Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour imputer à la France la responsabilité des massacres de Tutsis et de Hutus modérés. Le procès est à la fois tardif et excessif – un excès à mettre sans doute sur le compte de l'aspect irrationnel des événements et d'une barbarie flagrante que l'on voudrait comprendre et expliquer. Reste que la France, considérée comme "pro-hutue" en raison du soutien de l'Élysée au Président assassiné, Juvénal Habyarimana, est en fâcheuse posture. »

Alors qu'il est manifestement impossible de tenir un débat rigoureux et contradictoire dans les médias français, qui ont validé en bloc la thèse d'une implication ou d'une « complicité » de la France dans le « génocide », Paris se tourne vers l'action humanitaire et diplomatique, espérant sans doute y trouver quelque indulgence de la part des journalistes et des ONG présents sur le terrain. En venant directement en aide aux populations en détresse, la France croit pouvoir restaurer au moins en partie son image largement détériorée. Le journal *Le Monde* ne s'y trompe pas en observant : « Accusé d'avoir trop favorisé le pouvoir hutu, Paris n'a plus d'influence qu'à travers l'aide humanitaire³. »

C'est ainsi que le ministre délégué à la Santé, Philippe Douste-Blazy, décide de se rendre du 19 au 21 mai 1994, en compagnie de plusieurs journalistes, au Rwanda et dans les camps de réfugiés du Burundi et de la Tanzanie (Ngara), où sont rassemblés près de deux cent cinquante mille

réfugiés rwandais. Il y trouve des membres d'Action internationale contre la faim (AICF) et de Médecins sans frontières (MSF). À la vue du ministre français, les réfugiés rwandais viennent à la rencontre de la délégation française et racontent leur calvaire tout comme les atrocités qu'ils vivent dans leur pays. À l'écoute de ces récits d'hommes, de femmes et d'enfants (majoritairement hutus) en détresse, quelques journalistes commencent à penser que le drame rwandais ne se résume pas au massacre des Tutsis par des Hutus. Le voyage de Douste-Blazy n'a-t-il pas vocation à montrer ou à faire entendre aussi cela ?

Une note des archives non encore déclassifiée et non datée mais signée du directeur de cabinet du ministre de la Coopération Jean-Jacques Mouline tend à le confirmer puisqu'elle soutient que le déplacement du ministre délégué à la Santé « a permis de modifier l'état d'esprit des journalistes présents aux côtés de monsieur Douste-Blazy en ce qui concerne le suivi de la crise rwandaise par le gouvernement français ». Son auteur ajoute : « La présence de Stephen Smith (*Libération*), Géraldine Faes (*Jeune Afrique*), Nicolas Poincarré (*France info*), M. Gysembert (*Paris Match*) a donné lieu à des échanges et des analyses d'articles de presse récemment parus (notamment dans *Libération*) : monsieur Marlaud, notre ambassadeur à Kigali et monsieur Douste-Blazy ont incontestablement réussi à modifier une perception très manichéenne de ce conflit entre Hutus et Tutsis. »

Il semble donc que les autorités françaises cherchent à faire comprendre aux représentants de la presse que ce conflit, comme l'avait signalé le ministre français des Affaires étrangères Alain Juppé, « a des origines tant politiques qu'ethniques⁴ ».

Le discours tenu par le FPR, les ONG et les médias a toutefois la particularité de faire abstraction de la dimension politique, *a fortiori* géopolitique du conflit, pour se concentrer sur sa dimension exclusivement ethnique qui permet de conclure aux « intentions génocidaires » d'un des deux camps, en l'occurrence le camp gouvernemental. Le soutien de la

France à ce camp qualifié de « génocidaire » la rend *de facto* « complice » du crime de « génocide ».

Ainsi, et même si aucune enquête approfondie n'a encore été réalisée au Rwanda entre les mois d'avril et juillet 1994 du fait de la poursuite des hostilités et du climat d'insécurité qui règne dans l'ensemble du pays, l'usage généralisé du terme « génocide » devient la règle, sous l'impulsion du FPR. Et tous ceux qui ne parlent pas du « génocide » sont, très vite, soupçonnés de le nier ou de nier la « réalité ». L'enchaînement entre le déclenchement d'une guerre pour la conquête du pouvoir en 1990, les violations répétées des accords de cessez-le-feu, la non-application des accords d'Arusha, l'assassinat du président Habyarimana et du chef d'état-major des FAR, la reprise des hostilités et le déclenchement des massacres est gommé. L'unique réalité de la tragédie rwandaise devient celle d'un « génocide des Tutsis perpétré par les Hutus ». Certes les Tutsis sont massacrés, ciblés mais ils ne sont pas les seuls. Dès le départ, la description des faits est déjà très orientée, complaisante et ne désigne les victimes que d'un seul côté.

Dès lors, tous ceux qui osent sortir de ce schéma se heurtent immédiatement à l'hostilité et à la vindicte du FPR et de ses partisans. Ceux qui voudraient, soit évoquer l'existence de massacres de masse plus ou moins ciblés dans les deux camps, soit expliquer la complexité des choses en montrant que la conquête violente du pouvoir par les rebelles tutsis face à la volonté des Hutus de se maintenir au pouvoir a cristallisé les positions au point d'entraîner le pays dans l'abîme et la destruction, sont qualifiés de « négationnistes » et donc exclus du débat public.

Les dirigeants français vont vite se retrouver pris au piège de cette situation, tant les effets médiatiques, juridiques et émotionnels de la sémantique employée seront considérables. En effet, parler de « génocide », c'est reconnaître au moins implicitement que la France porte une part de responsabilité dans le « génocide des Tutsis » (a) ; ne pas utiliser ce terme

ou parler d'un « double génocide », c'est, aux yeux de certains, en particulier du régime FPR, minimiser ou nier la responsabilité de la France mais c'est aussi accepter d'être rangé parmi les « négationnistes » et subir toute l'infamie d'une telle accusation (b).

A) LE PIÈGE DE L'USAGE DU TERME « GÉNOCIDE » ET DE L'IMPLICATION FRANÇAISE

S'agissant du discours des dirigeants français sur la tragédie rwandaise, le rapport de la Mission d'information française indique : « Sur le plan diplomatique, la France est le premier pays, le 15 mai, à avoir qualifié le drame rwandais de génocide en même temps qu'elle a condamné les massacres perpétrés tant par les milices "Interahamwe" que par le FPR⁵. » Lors de son intervention le 18 mai 1994 devant l'Assemblée nationale française, le ministre Alain Juppé, harcelé par des députés de gauche mais aussi de droite, déclare : « Destruction systématique d'un groupe ethnique, telle est la définition du génocide. C'est la raison pour laquelle, tout comme vous, monsieur Millon, j'ai moi-même utilisé ce terme il y a quelques jours, puisque c'est bien de cela dont il s'agit au Rwanda. Face à l'offensive du Front patriotique rwandais, les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à une élimination systématique de la population tutsie, ce qui a provoqué ensuite la généralisation des massacres. »

Dans sa tribune du 16 juin publiée par *Libération*, il redit : « Il faut parler de génocide, car il y a bien volonté délibérée des milices actives, dans les zones gouvernementales, d'abattre les Tutsis, hommes, femmes, enfants, blessés, religieux, en raison de leur seule origine ethnique. »

Lorsqu'il est appelé à s'exprimer le 27 juin 1994 devant le club de la presse sur *Europe 1*, le ministre des Affaires étrangères, pressé par les journalistes, répond : « Il y a plusieurs semaines, à l'Assemblée nationale, j'ai dit que les extrémistes hutus avaient perpétré un génocide. Je n'ai en

aucune manière mis sur le même plan le génocide et l'offensive militaire menée par le Front Patriotique Rwandais. [...] Je dénonce sans la moindre hésitation le génocide⁶. »

M. Juppé est, dans cet extrait, presque sommé par les journalistes de ne pas considérer les actions militaires du FPR comme équivalentes aux actes commis par les Hutus, qui relèveraient, eux, du « génocide ». En gros, au mois de juin, les journalistes qui l'interrogent ont déjà établi que les Hutus ont commis un « génocide », pas le FPR. Il serait donc déplacé pour lui de mettre « sur le même plan » les actes « acceptables » du FPR et ceux inadmissibles des Hutus.

Dans une interview au quotidien *InfoMatin*, son collègue Philippe Douste-Blazy, qui vient de visiter les camps de réfugiés à la frontière du Rwanda et de la Tanzanie, affirme solennellement : « Nous sommes devant le plus grand massacre de la fin du xx^e siècle. Il y a entre 200 000 et 500 000 morts, 2 millions de réfugiés et des centaines de gens qui passent tous les jours la frontière. C'est terrible. C'est un vrai génocide⁷. »

Dans ce propos toutefois, et en l'absence de précision, le ministre laisse entendre que les morts et les réfugiés peuvent être le fait des exactions commises par l'armée gouvernementale ou par les rebelles du FPR. Cette présentation conduit d'ailleurs le journaliste à lui demander de préciser son propos : « Vous avez parlé de génocide. S'agit-il du génocide des Tutsis par les Hutus, ou bien y a-t-il eu des massacres des deux côtés ? » Le ministre Douste-Blazy répond avec prudence : « Cela n'est pas à moi de prendre parti. Mais il faut vraiment que la Commission des droits de l'homme des Nations unies, qui se réunit spécialement mardi, à Genève, montre du doigt les coupables. »

Il est vrai qu'aucune enquête n'est encore ouverte à ce moment-là sur les massacres et que la qualification des faits criminels est avant tout inspirée des déclarations tendancieuses et catégoriques du FPR, de la presse et des organisations humanitaires. Bien que personne ne mette en doute la

réalité des massacres commis par les milices hutues et des éléments de la garde présidentielle ou des Forces armées rwandaises ni la barbarie des massacres visant les Tutsis, il est cependant notable que tous les autres massacres commis par des groupes autres que des Hutus, en particulier ceux du FPR/APR, semblent sans intérêt.

Les propos d'Alain Juppé, qui tente précisément d'apporter cet éclairage en affirmant que « la branche militaire du FPR a choisi la victoire totale et sans concession » ou encore que « la France n'a jamais soutenu une ethnie rwandaise contre une autre⁸ », n'ont strictement aucun effet. Une fois la qualification de « génocide » arbitrairement admise, l'implication de la France dans ce même « génocide » paraît, elle aussi, évidente et indiscutable. Tout ce qui relève de la nuance ou de l'explication devient inaudible. Quant au questionnement, il devient carrément suspect. Le « génocide » ne se discute pas, il est visible à l'œil nu. Puisqu'il est admis par de hauts responsables politiques, *L'Humanité* titre dans la foulée : « Paris reconnaît enfin le génocide » avant de souligner les « accablantes responsabilités françaises⁹ ».

Le Premier ministre Édouard Balladur, souhaitant des années plus tard que la Mission d'information des parlementaires français fasse la lumière sur la campagne d'accusations lancée contre Paris, adoptera la même position que son ancien ministre des Affaires étrangères en mettant en avant le fait que la France fut la première à qualifier les massacres du Rwanda de « génocide¹⁰ ». Il se retrouve ainsi, *de facto*, à valider la présomption de culpabilité ou de « complicité » de la France dans ledit « génocide ». C'est bien ce qu'a toujours voulu le FPR. Le piège construit autour de ce terme devient insurmontable.

Ce processus qui conduit à une pré-qualification ou à une qualification immédiate d'actes pénalement répréhensibles va se poursuivre au sein des instances onusiennes. Il n'est d'ailleurs pas dit, à ce stade, que la qualification de « génocide » ne soit ni exacte ni appropriée. Seulement, il

faut préciser aujourd'hui que le procédé qui a permis l'adoption de ce terme et sa reconnaissance internationale au moment même où se déroulaient encore les faits est sujet à caution.

Ceci est d'autant plus important que certains, voulant « positionner et ancrer le génocide des Tutsis dans la mémoire de la société française », souhaitent que la France joue « un rôle dans la promotion de la mémoire et de l'enseignement du génocide des Tutsis dans le monde¹¹ ». Avant donc que la France ne se lance dans cet ambitieux projet d'autoflagellation et d'enseignement du « génocide des Tutsis dans le monde », il faut au moins rappeler aux Français que c'est bien le FPR qui a introduit, avec l'aide des États-Unis et de la République tchèque, le terme « génocide » dans le vocabulaire de la communauté internationale (voir le chapitre 2 de la partie I).

Sa correspondance au Conseil de sécurité du 26 avril 1994 en est la meilleure illustration. Le terme apparaît ensuite officiellement dans le rapport du secrétaire général de l'ONU le 31 mai 1994. À cette date toutefois, Boutros Boutros-Ghali assortit son appréciation de réserves en soulignant : « La poursuite des hostilités ne permet pas de faire toute la lumière sur ces massacres et, malheureusement, les procédures de l'ONU ne se prêtent pas à une action immédiate en pareil cas¹². »

Il est définitivement admis et entériné, sans enquête, par la résolution 925 du Conseil de sécurité qui indique prendre note « avec la plus vive préoccupation des informations suivant lesquelles des actes de génocide ont été commis au Rwanda et [rappelle] dans ce contexte que le génocide constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international¹³ ».

Rejoignant nécessairement l'appréciation du Conseil de sécurité, le représentant de la France à l'ONU dira : « La poursuite des massacres et de ce qui n'a pas d'autre nom que celui de génocide est intolérable et les responsables devraient être jugés. »

Le piège de l'emploi du terme « génocide » va ainsi se refermer sur les autorités françaises qui, nonobstant le fait que la France dit avoir été « le premier pays à utiliser le terme de génocide » pour qualifier la tragédie du Rwanda, ne s'en retrouveront pas moins désignées comme « complices » de ce crime. Les dirigeants français, après avoir cédé à la pression du FPR et des États-Unis, tenteront ensuite en vain de rendre audibles des éléments d'information ou d'analyse ne cadrant pas exclusivement avec cette qualification politique des faits.

En définitive, la reconnaissance précipitée du « génocide » fut un piège pervers dont il est difficile de sortir par la raison et par la logique car ceux qui l'ont initié n'écoutent ni la raison ni la logique. Ils entrent en furie chaque fois que certains osent parler de double « génocide » pour souligner que Hutus et Tutsis auraient été victimes du même crime.

B) LE PIÈGE DE L'EXPRESSION « DOUBLE GÉNOCIDE » OU « DES GÉNOCIDES »

Une fois le terme « génocide » validé et consacré par le Conseil de sécurité, désignant, en l'espèce, l'élimination systématique et programmée des Tutsis par les dirigeants politiques hutus, il va devenir impossible de mettre en lumière tout autre élément relatif à la tragédie rwandaise qui ne cadrerait pas avec cette stricte présentation des faits.

C'est dans ce contexte que le président François Mitterrand prend l'initiative de se livrer à l'exercice très délicat, voire périlleux, qui va le conduire à parler « des génocides » au sommet France-Afrique de Biarritz : « Si j'évoque le drame du Rwanda, nous étions près d'une solution. Après les négociations d'Arusha, commencées en juillet 1992, conclues en août 1993, les conditions de la mort du président Habyarimana, la guerre civile et les génocides qui se sont ensuivis ont interrompu un processus de rétablissement de la paix qui était approuvé par l'ensemble des parties¹⁴. »

Il faut noter qu'Alain Juppé s'était déjà risqué, dans sa tribune du 16 juin, à affirmer que : « La France, seul pays occidental représenté au niveau ministériel à la session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme à Genève, exige que les responsables de ces génocides soient jugés¹⁵. »

Le ministre de la Coopération Bernard Debré ira, lui aussi, dans le même sens en publiant un livre intitulé *La Véritable Histoire des génocides rwandais*¹⁶. Selon Bernard Debré, la présentation du conflit rwandais dans les médias est sujette à caution : « En gros, ce que peut en toute bonne foi retenir le téléspectateur moderne des drames qui se sont déroulés dans cette toute petite partie du monde, c'est que des Hutus ont massacré des Tutsis, puis que des Tutsis ont occis des Hutus...

C'est déjà, présenté de cette façon, une situation inhabituelle. Il est plutôt rare, en si peu de temps, de voir des populations victimes de génocide se retourner brutalement contre leurs bourreaux pour se lancer à leur tour dans des massacres. À l'époque, personne n'a véritablement compris que la reprise en main du Rwanda par les Tutsis (aujourd'hui l'ordre de Paul Kagame règne sur Kigali) sonnerait le glas des vieux pouvoirs de la région. Personne n'aurait cru qu'un nouveau Mwami, un "roi" tutsi chassé, à l'époque du colonialisme, rentrerait au pays armé de toute la technologie moderne. [...] Comme toujours c'est dans l'histoire qu'il faut chercher la source de tous les conflits d'aujourd'hui et de tous les bouleversements de demain¹⁷. »

Si pour Bernard Debré, c'est avant tout dans l'histoire ancienne et contemporaine du Rwanda qu'il faut chercher les causes des tueries de 1994, et que, comme ce fut déjà le cas par le passé, il est fort possible que les victimes d'hier soient devenues les bourreaux d'aujourd'hui, pour les sympathisants du FPR, cette « théorie du double génocide¹⁸ » est essentiellement une forme de « négationnisme ». L'analyse logique de

l'ancien ministre de la Coopération ne leur convient pas, ils vont s'indigner et l'attaquer.

Dans l'édition augmentée de son ouvrage parue en 2006, Bernard Debré réaffirme pourtant : « L'horreur est un absolu qui ne se divise pas. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de rééditer mon livre, *Le Retour du Mwami* (sous-titré "La vraie histoire des génocides rwandais") et d'en actualiser les chapitres. Ce livre, qui paraissait décalé à l'époque de sa parution (1998) et en totale opposition avec les thèses officielles trop facilement acceptées par la communauté internationale, se trouve confirmé par la commission d'enquête présidée par le juge Bruguière [...] et par quantité de documents qui maintenant apparaissent. Il a été difficile de faire la part du vrai et du faux tant les désinformations systématiquement véhiculées par le président du Rwanda, Paul Kagame, et certains de ses amis européens ont brouillé l'histoire des génocides ¹⁹. »

Pour les détracteurs de la France, si les dirigeants français s'obstinent à tenir ce type de propos, c'est surtout pour tenter de masquer leur propre culpabilité dans le « génocide commis contre les Tutsis ». C'est explicitement ce qui ressort du rapport Mucyo établi par la commission créée par le régime de Paul Kagame aux fins d'établir la responsabilité de la France dans ledit « génocide » : « Une perspective révisionniste se trouve également dans des écrits et propos de Bernard Debré, ancien ministre de la Coopération. En 1998, il publia un ouvrage sur le Rwanda intitulé *Le Retour du Mwami* où il écrivit dans l'introduction que son intention était de raconter enfin "la vraie histoire des génocides" du Rwanda. Dans une interview accordée à *Paris Match* à propos de cet ouvrage, Bernard Debré préféra le terme "massacres" à celui de "génocide". Il en attribua la responsabilité à "Paul Kagame" qu'il appela ironiquement le "Mwami". Dans cette interview, Bernard Debré dédouana la France de toute responsabilité dans le génocide en déclarant que la reconnaissance des torts

de la France serait une “culpabilisation inutile, doublée, à l’évidence, d’un manque de perspective politique²⁰”. »

Comme on peut le constater, le régime de Kigali n’entend pas céder à toute autre analyse que celle évoquant le « génocide des Tutsis ». Celui qui ose parler des « génocides » comme François Mitterrand, Alain Juppé ou Bernard Debré est automatiquement traité par le régime de Kagame de « révisionniste ». Pour Paul Kagame et ses partisans, le débat est définitivement clos mais pas du tout pour la recherche et la réflexion scientifiques.

Plusieurs années après les faits, de plus en plus de voix s’élèvent, notamment outre-Atlantique, pour dire que l’histoire officielle du « génocide des Tutsis » telle qu’elle est véhiculée par le régime de Kagame est loin de la réalité. C’est aussi la même chose pour l’opération Turquoise. Il est facile de prouver aujourd’hui que l’essentiel de ce qui est dit à propos de cette mission est inexact, voire complètement erroné. Les dirigeants actuels du Rwanda s’accrochent farouchement à leur version falsifiée et soutiennent *mordicus* que le régime Habyarimana a planifié un génocide contre les Tutsis et que la France s’en est naturellement rendue « complice ».

C’est donc en partie pour « laver » ces accusations que Paris décide de lancer une opération militaro-humanitaire destinée avant tout à « sauver des Tutsis ». Au cœur de cette opération coïncideraient donc le devoir de protéger des populations gravement menacées prescrit par le droit international et l’intérêt bien compris de l’État français.

Cependant, trois problèmes vont rapidement se heurter au projet français : 1 – le choix de sauver prioritairement des Tutsis ; 2 – la réaction du FPR ; 3 – la réaction de la presse.

1 – Le choix de sauver en priorité les Tutsis

Lors du Conseil des ministres restreint du 15 juin 1994, au cours duquel est prise la décision d'intervenir au Rwanda, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé envisage une intervention beaucoup plus large : « Il faut faire vite, dit-il, 2 000 à 3 000 hommes pourraient mettre fin aux combats. Faut-il aller plus loin et envisager une intervention pour exfiltrer les populations ? Nous étudions une opération pacifique avec les ONG. » Il est donc question des populations rwandaises en général et pas d'un groupe ethnique en particulier. Immédiatement, le président Mitterrand précise : « Ce que j'approuve, c'est une opération rapide et ciblée mais pas une action généralisée. »

Dans la matinée du 17 juin, lors d'une cellule de crise au ministère des Affaires étrangères, Dominique de Villepin ne fait plus mystère de la dimension presque « publicitaire » qu'il faut donner à l'opération française : « Il faut cibler trois ou quatre opérations “coup de poing” à forte visibilité. Ce pourrait être Cyangugu et Butare. » L'amiral Lanxade propose aussitôt : « On pourra aller tout de suite à Cyangugu où 8 000 Tutsis sont encerclés par les milices hutues. » La France veut donc agir pour extraire les Tutsis de la mort.

Le 18 juin, le général Quesnot rédige une note à l'attention du président Mitterrand expliquant que deux options ont été retenues pour l'intervention française : des actions ponctuelles à partir du Zaïre (Goma et Bukavu) et une action progressive de sécurisation visant l'arrêt des massacres. Cette dernière se déroulerait en plusieurs phases avec une première intervention « fortement médiatisée » à Cyangugu pour libérer 8 000 Tutsis menacés²¹. Dans une nouvelle note du 21 juin, le général Quesnot signale au président Mitterrand : « M. Balladur a estimé qu'il fallait faire quelque chose rapidement d'ici à la fin de la semaine et sa préférence irait à sauver les

8 000 Tutsis de la zone de Cyangugu à proximité de la frontière zaïroise en face de Bukavu, afin de réaliser une opération exemplaire qui permettrait de désamorcer les multiples critiques que soulève notre initiative²². » Pour le Premier ministre, il serait préférable d'agir pour sauver les Tutsis menacés et montrer que la France n'est pas pro-génocidaire.

Le 22 juin se tient à l'Élysée un Conseil des ministres restreint ; François Mitterrand y exprime une position qui fait désormais consensus au sein de l'exécutif : « Le Premier ministre et moi-même ainsi que l'ensemble des ministres partageons la même analyse : une intervention, oui mais brève, de style "coup de poing". Elle doit être symbolique et réelle. Notre intervention ne semble désirée par personne, même pas par ceux que nous voulons sauver. Sans doute préfèrent-ils qu'il n'y ait pas de témoins à leur victoire. Aussi, je ne veux pas risquer la vie des soldats français pour rien. L'intervention sera limitée dans le temps et l'espace²³. »

Ainsi, la marge de manœuvre de la France, qui tente de tout faire pour éviter de nouvelles critiques du FPR, est étroite. Le président Mitterrand l'a bien compris. Il sait parfaitement que les rebelles redoutent d'être retardés ou privés de leur victoire par les troupes françaises, comme cela fut déjà le cas d'octobre 1990 à février 1993.

Pour le ministre de la Défense François Léotard, les conditions d'une intervention sont réunies. Il annonce donc : « En ce qui concerne l'opération elle-même, si j'en reçois l'instruction, nous serons en mesure de protéger dès demain un premier site à Cyangugu où 8 000 Tutsis sont menacés. » Seul le Premier ministre manifeste encore quelques signes d'inquiétude et demande : « Nous n'avons aucun espoir de ramener au Zaïre les 8 000 Tutsis de la zone²⁴ ? »

Ces échanges témoignent amplement du fait que, dès le départ, la priorité de l'action des troupes françaises au Rwanda, dictée par la campagne médiatique du FPR et par la presse française accusant la France de soutenir « les Hutus génocidaires », est le sauvetage des Tutsis. C'est

également le discours que tiennent alors les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme dont Médecins sans frontières et Human Rights Watch, qui se concentrent uniquement sur les victimes tutsies des massacres, les victimes hutues et twas ne suscitant manifestement aucun intérêt ni de leur part, ni de la part de la presse.

En choisissant de protéger en priorité un seul groupe de la population rwandaise, le gouvernement français espérait ainsi faire taire ou atténuer les critiques du FPR et de la presse contre la France ; mais les politiques ont omis à la fois la réaction des autres Rwandais (non Tutsis) et les situations concrètes auxquelles devaient faire face les militaires de l'opération Turquoise.

En effet, un certain nombre de questions vont se poser aux officiers français. Le commandant de l'opération Turquoise, le général Jean-Claude Lafourcade, écrit à ce sujet : « Les victimes du génocide sont les Tutsis. Mais comment les repérer ? Et les Hutus sont-ils tous coupables ? Non évidemment. Alors ? Ceux que nous pourrions identifier facilement, et l'on pousse plus loin la complexité, ce sont les FAR pro-hutues. Ils ont été nos alliés par les accords d'assistance militaire datant des années 1970. Nous les avons épaulés lors des premières attaques du FPR depuis l'Ouganda voisin, de 1990 à 1993²⁵. »

Après avoir soutenu la majorité hutue, la France est-elle crédible quand elle affirme vouloir protéger les Tutsis ? François Mitterrand est conscient de cette difficulté et souligne en Conseil des ministres : « C'est une mauvaise affaire. Il y a huit jours tout le monde voulait qu'on intervienne tout de suite. Maintenant, c'est l'inverse. La propagande du FPR à Bruxelles est très efficace et la naïveté des diplomates et des journalistes est déconcertante²⁶. » Le chef de l'État français constate que le FPR impose ses éléments de langage et se fait passer pour ce qu'il n'est pas.

Il est rejoint dans cette analyse par le ministre Alain Juppé qui réagit ainsi : « Je me pose deux questions. D'abord, que fait-on des Tutsis

menacés ? Soit nous les réinstallons au Zaïre, soit nous les maintenons sur place. Il faut voir cela dans la perspective de notre départ fin juillet. Ensuite, sur le plan médiatique, si nous réussissons, on saluera notre courage mais si, dans une deuxième phase, cela s'aggrave après notre retrait, nous serons accusés. Il faut donc que tout le monde comprenne que c'est une opération de sauvetage²⁷. »

Face aux interrogations – légitimes – exprimées par son ministre des Affaires étrangères, le président Mitterrand surprend les ministres participant au conseil restreint par une question inattendue : « Ne pourrait-on pas éventuellement ramener les Tutsis menacés en zone FPR ? » « Ce n'est pas impensable si nous avons l'accord du FPR », indique le chef d'état-major des armées.

À travers cette question pointe déjà l'agacement du chef de l'État français dû à l'attitude du FPR qui se garde bien de faciliter cette opération de sauvetage des Tutsis. François Mitterrand se permet ensuite de livrer le fond de sa pensée sur le FPR : « Les Tutsis vont instaurer une dictature militaire pour s'imposer durablement. [...] Une dictature reposant sur dix pour cent de la population gouvernera avec de nouveaux massacres, ajoutant aussitôt : Il ne faut pas manquer de dénoncer le génocide perpétré par les Hutus. La folie s'est emparée d'eux après l'assassinat du président Habyarimana²⁸. »

Plus de vingt ans après cette réflexion, il est étonnant de constater à quel point François Mitterrand avait raison. Le régime de Paul Kagame est depuis vingt-cinq ans au pouvoir au Rwanda et règne par la terreur. Il n'a jamais instauré la démocratie au Rwanda.

S'agissant de l'opération Turquoise, le projet des dirigeants français de sauver uniquement ou d'abord des Tutsis, outre qu'il cadre mal avec l'analyse qui est faite à Paris du conflit en cours, contrevient également au texte de la résolution 929 du Conseil de sécurité autorisant le déploiement de l'opération Turquoise afin d'assurer la « protection des personnes

déplacées », sans distinction de leur origine ethnique ou religieuse. Surtout, tout à leur préoccupation de parer aux discours agressifs du FPR et d'améliorer l'image de la France dans les médias, les dirigeants français n'ont pas pensé qu'ils commettaient une imprudence ou une maladresse en envisageant une approche aussi discriminatoire au cours de cette mission ni qu'une telle décision pouvait avoir des conséquences sur la sécurité des soldats français ou qu'elle serait mal perçue par les victimes non Tutsies.

C'est ainsi que dans sa note du 24 juin 1994 adressée au président Mitterrand, Bruno Delaye dit : « Il avait été convenu que parallèlement à notre intervention à Cyangugu, (au profit des réfugiés tutsis), une opération serait menée dans la région de Gisenyi, en faveur des déplacés hutus. Mais le Quai d'Orsay est très hésitant sur une action dans la région de Gisenyi où siège le gouvernement intérimaire. L'état-major, comme nous-mêmes, souhaiterait garder l'équilibre entre les deux communautés rwandaises et serait favorable à une intervention dans cette partie du Rwanda. Il s'agit d'éviter une réaction d'hostilité à notre égard de la part de la communauté hutue. Donnez-vous votre accord à une action dans la région de Gisenyi ? »

Face à un tel argument, la réponse manuscrite de François Mitterrand, rédigée à côté de la question, sera « oui ». Le bien-fondé d'une telle décision ressort également d'une note de la DGSE établie à la même date qui fait état de « la possible modification d'attitude des FAR et plus encore des milices hutues, notoirement incontrôlées, à l'égard des forces françaises » et de la probabilité « que le sentiment d'abandon occasionné par la véritable nature de l'intervention française se transforme en ressentiment déclaré²⁹ ».

Dans ces conditions et dès les premières actions menées par les militaires de l'opération Turquoise, l'angoisse monte d'un cran chez certains dirigeants français qui redoutent surtout de nouvelles accusations du FPR. Ce sentiment est clairement exprimé par le ministre de la Défense François Léotard dès le début de l'opération Turquoise : « L'opération a

débuté depuis 24 heures. Les éléments précurseurs sont aujourd'hui à Goma. Nos forces seront réparties sur trois sites, au Zaïre, dont Bukavu et surtout Goma, près de la frontière rwandaise. [...] Sur le terrain, le FPR tente de s'emparer complètement de Kigali et fait un effort sur Butare et Kibuye. Nous nous limiterons donc pour l'instant au premier site près de la frontière et ensuite nous pourrons envisager des opérations de va-et-vient pour sauver des populations, des enfants menacés. [...] Nous verrons donc après s'il faut aller au-delà du premier objectif et avec quels moyens. Je souhaite que nous n'occupions pas durablement une partie du territoire rwandais. Je ne crains pas tant les risques militaires qu'une nouvelle campagne politique contre notre intervention³⁰. »

La hantise d'une campagne d'accusations du FPR est omniprésente et guide pratiquement tous les faits et gestes des dirigeants français en 1994. Cette crainte ressort très clairement d'une note du secrétaire général à l'Élysée, Hubert Védrine, au président Mitterrand faisant suite à la demande du général Quesnot d'accompagner François Léotard au Rwanda au début de l'opération Turquoise : « Le général Quesnot demande à accompagner M. Léotard. Je ne crois pas que cela soit opportun. Les journalistes connaissent trop ses positions très anti-FPR. Il a d'ailleurs été nommé pris à partie par un communiqué du FPR. Peut-être en revanche peut-on demander à un de ses adjoints d'accompagner M. Léotard, s'il faut quelqu'un. »

Toutes ces précautions prises pour éviter les accusations du FPR n'ont pratiquement servi à rien et ne servent toujours à rien. Plus les dirigeants français évitent de heurter les rebelles tutsis ou l'actuel régime de Kigali, plus ces derniers se montrent agressifs à l'encontre de la France et des militaires de Turquoise. Et cette situation n'a pas changé plus de vingt ans après. En cela, la réaction du FPR d'abord et du régime de Kagame ensuite est d'une constance remarquable.

2 – La réaction du FPR à l'opération Turquoise

La réaction du FPR a-t-elle été suffisamment analysée et prise en compte par les cellules de communication de l'Élysée, de Matignon et du ministère de la Défense ? Il est certain que toutes les structures officielles de communication ont pris des initiatives pour favoriser et soutenir l'action de la France au Rwanda mais ont-elles correctement évalué les objectifs du FPR à court, moyen et long terme, ainsi que les effets d'une éventuelle campagne contre l'intervention française au Rwanda ? Une note classée confidentiel-défense de la direction de l'évaluation et de la documentation stratégiques du secrétariat général de la Défense portant sur les risques liés à l'opération Turquoise, constate ce qui suit : « Il existe des risques militaires, diplomatiques et stratégiques liés à cette opération :

- le risque militaire est sérieux et peut provenir de trois directions : les FAR (peu probable), des milices hutues incontrôlées (très possible), du FPR enfin (toujours hostile à l'intervention française).
- le risque diplomatique : si la France reste isolée, l'opération en cours pourrait être interprétée par la communauté internationale comme une implication directe chargée d'arrière-pensées. Ce risque est accentué par une pression médiatique internationale réduisant cette intervention à une opération "néocolonialiste" strictement française. À cet égard, il convient de tenter d'élargir au maximum les contributions, notamment africaines et européennes à cette action.
- le risque stratégique enfin qui peut conduire à ruiner la position de la France dans la sous-région. *A contrario*, cependant, cette action peut aussi servir à consolider l'image de la politique africaine française en particulier auprès des pays dits "du champ" si les objectifs sont bien expliqués et compris³¹. »

Force est de constater que cette analyse des risques, bien qu'intéressante, ne préconise rien de spécifique au sujet d'une probable réaction du FPR ni la mise en place d'actions visant à contrecarrer sa guerre médiatique contre la France. Manifestement, les analystes français n'ont pas anticipé l'idée que le FPR, mouvement politico-militaire, serait susceptible de prendre pour cible l'opération Turquoise. Pourtant, dès l'annonce de l'initiative française, le FPR appelle les Rwandais, en particulier Tutsis, à se mobiliser contre la France : « Mobilisez-vous contre le plan de trahison français. [...] Aujourd'hui, la France, parachevant son plan, vole au secours des bourreaux aux abois. [...] Maintenant, vous connaissez la part de la France dans l'élaboration du plan de génocide dont vos parents, frères et sœurs ont été victimes³². » Cet appel, qui s'étend aux Tutsis du Burundi et de la diaspora, a indiscutablement vocation à développer une forte hostilité envers la France et son projet de mission. Le FPR mène une guerre d'émotion et flatte les bas instincts de ses partisans et même de la communauté tutsie.

Certains diplomates français vont alors vouloir être conciliants et se rapprocher des responsables du FPR. Ils vont immédiatement inviter à Paris ses représentants, dont le secrétaire général Theogène Rudasingwa et le représentant du mouvement à Bruxelles Jacques Bihozagara, dans l'espoir d'apaiser leur courroux et de mieux expliquer les objectifs de l'intervention française au Rwanda. Lorsque ces derniers sont reçus dans la matinée du 22 juin au Quai d'Orsay, ils n'hésitent pas à critiquer vigoureusement la politique de la France et son projet d'intervention au Rwanda³³. La tactique est toujours la même, plus les dirigeants français se montreront conciliants, plus les rebelles tutsis se montreront, eux, agressifs.

Face à la véhémence des membres du FPR, un représentant du Premier ministre insiste sur le fait qu'il faut différencier la politique d'Édouard Balladur de celle de François Mitterrand³⁴. Cette initiative, vaine et maladroite, suscite la colère de François Mitterrand qui estime que tenir un

tel discours côté français est « inadmissible³⁵ ». En tout état de cause, cet argument ne convainc pas le FPR pour qui tout ce qu'a fait ou veut faire la France au Rwanda reste intolérable. Bruno Delaye conclut en effet : « Munis d'instructions de la direction du FPR et de son haut commandement militaire, MM. Rudasingwa et Bihozagara ont, de la façon la plus nette, critiqué notre politique et condamné notre projet d'intervention³⁶. »

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire française résume bien l'état d'esprit des représentants du Front lors de la rencontre de Paris : « Le FPR a été informé des intentions de la France comme l'a précisé le général Philippe Mercier qui fut chargé par le Gouvernement de recevoir deux de ses représentants pour leur expliquer les buts que la France poursuivait et les modalités de déroulement de l'opération Turquoise. Néanmoins, "ces deux représentants n'ont pas été convaincus, bien que l'entretien ait duré plus de deux heures" et que le général Philippe Mercier ait dit avoir répondu à toutes les questions posées. C'est donc sans surprise que la France a enregistré des réactions négatives de la part du FPR, qui déclara qu'il s'opposerait "par tous les moyens" aux troupes françaises, dont il qualifia l'arrivée "d'agression³⁷". »

L'explication à l'agressivité du FPR a été fournie par Théogène Rudasingwa lui-même, après son départ du mouvement et son exil aux États-Unis ; il confirme que l'opération française était perçue comme une menace par les rebelles : « En juin 1994, en qualité de secrétaire général du Front patriotique rwandais (FPR) j'ai conduit une délégation qui s'est entretenue avec le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé. L'objectif de ma délégation était de dissuader le gouvernement français de lancer l'opération Turquoise, l'opération de maintien de la paix qui a été toujours au cœur des relations acrimonieuses entre la France et le régime FPR de Paul Kagame depuis cette époque. Je suis rentré bredouille et déçu. Les enjeux étaient grands. Avant cela, le FPR avait envoyé une délégation

composée de leaders de haut niveau, Gerald Gahima et Claude Dusaidi, à New York et à Washington DC en vue de dissuader les Nations unies et les États-Unis de ne lancer aucune mission de maintien de la paix au Rwanda. [...] Pour le FPR, une opération de maintien de la paix dirigée par la France ou les Nations unies était perçue comme une menace contre une victoire militaire totale.

Lorsque Alain Juppé informa notre délégation que l'opération dirigée par la France avait pour objectif de sauver des Tutsis, Kagame m'intima l'ordre de répliquer que "tous les Tutsis qui devaient mourir étaient déjà morts et qu'il n'y en avait plus à sauver". Ceci devint le thème standard de mobilisation et de réplique à Washington DC et New York. Essentiellement, c'est cette insensibilité, cette froideur, et cette considération calculée du général Paul Kagame ainsi que la soif du pouvoir à tout prix par son FPR, qui ont amené les relations Rwanda-France à ce récent et dangereux degré de crise³⁸. »

Il est donc clair que la France devait s'attendre à une opposition farouche de la part du FPR mais aussi à une virulente campagne médiatique dans l'opinion. De fait, la pression médiatique et les critiques visant la politique française au Rwanda vont rapidement s'accroître en dépit des tentatives d'apaisement des dirigeants français. C'est d'ailleurs le camp français qui va se fissurer sous les coups de boutoir du FPR. Même au sein du parti socialiste, certains commencent à émettre des réserves. Le secrétaire national aux relations internationales publie notamment un communiqué affirmant : « Le parti socialiste apporte à l'intervention française au Rwanda, mise en œuvre après le vote de la résolution 929 du Conseil de sécurité, une approbation conditionnelle³⁹. » Le président Mitterrand apposera sur ce communiqué la mention : « juste et idiot⁴⁰ ».

Pour comprendre les fondements de la campagne que mène le FPR une fois le déploiement de l'opération Turquoise effectué à Goma, au Zaïre, il faut savoir que le FPR, ayant programmé l'invasion de ce territoire par

l'afflux massif des réfugiés qui passaient par Goma, a cru que la France ferait obstacle à cette invasion en s'installant justement à Goma, principale porte d'entrée des réfugiés rwandais sur le territoire zaïrois. Alors que le Premier ministre Édouard Balladur croyait prendre des précautions pour éviter tout contact et tout affrontement directs avec les troupes du FPR, celui-ci, de son côté, était persuadé que la France venait l'empêcher d'exécuter son projet d'invasion conçu avec ses soutiens pour piller les richesses du Zaïre. En installant son poste de commandement à Goma, l'opération Turquoise a donc déclenché la furie des dirigeants du FPR, et tous les communiqués et déclarations de ses membres seront, pendant toute cette période, d'une violence inouïe.

Les différentes tentatives d'apaisement initiées par la France ne produiront aucun effet car pour les dirigeants du FPR, la France, étant divisée, isolée et affaiblie politiquement, ne semblait plus capable de renverser la situation. Il fallait donc l'attaquer avec plus de frénésie encore afin d'obtenir sa reddition sur le plan médiatique à défaut d'avoir son renoncement à l'action militaro-humanitaire. Le FPR réussira, par sa campagne de presse permanente, à diviser et à paralyser définitivement les dirigeants politiques français au sujet du Rwanda et à les réduire majoritairement au silence, ce qui a toujours donné l'impression d'une culpabilité dissimulée. Cette réalité ne s'est pas modifiée avec le temps, ni même avec les différents Présidents qui se sont succédé à l'Élysée après François Mitterrand.

Ceux qui, toutefois, ont le plus souffert et qui souffrent encore de toutes ces accusations, ce sont les militaires de l'opération Turquoise qui ont sauvé des vies au Rwanda et au Zaïre, enterré des morts causés par le FPR/APR et qui furent envoyés en première ligne quand personne ne voulait aller au Rwanda. Ce n'est qu'en 2019, soit vingt-cinq ans après que, le ministère de la Défense a commencé à leur rendre hommage ; un hommage bien discret pour des hommes qui auraient mérité des honneurs à la hauteur de l'action

humanitaire que beaucoup ont dignement accompli au profit des populations déplacées et des réfugiés.

3 – La réaction de la presse à l'intervention française

Face à la puissante offensive médiatique du FPR, toute contre-offensive française est devenue inefficace. Les dirigeants français et même certains militaires, qui avaient d'abord cru à un feu de paille, tenteront certes de répondre à cette campagne mais avec des moyens dérisoires. Les initiatives en ce sens sont d'abord évoquées par la note du conseiller diplomatique Bruno Delaye adressée au président Mitterrand le 10 juin 1994 : « Pour répondre aux accusations portées par la presse et les ONG contre notre politique au Rwanda depuis 1990, nous nous appuyons sur les documents suivants, joints à cette note : – la lettre du président du Front patriotique rwandais (FPR) du 17 septembre 1993 remerciant la France pour son rôle dans les négociations d'Arusha ; – votre lettre au président Clinton du 27 septembre 1993 dans laquelle vous lui demandez de soutenir la création d'une force des Nations unies. »

De fait, il apparaît paradoxal d'accuser désormais la France d'avoir encouragé le « génocide » lors de sa présence au Rwanda, alors qu'à cette même période, le FPR la remerciait d'avoir joué un rôle positif dans les négociations entre ses représentants et le régime hutu d'Habyarimana⁴¹. Plus subtilement, l'idée de Bruno Delaye est sans doute aussi de montrer que les États-Unis, qui soutiennent les rebelles du FPR, avaient été saisis officiellement par le président Mitterrand pour contribuer à la paix.

Finalement, l'Élysée publie le 18 juin 1994 un communiqué en guise de mise au point sur « les accusations portées par les représentants de la Fédération internationale des droits de l'homme contre la politique

française au Rwanda depuis 1990 à propos des massacres qui s'y sont déroulés ».

Après avoir répondu sur différents aspects mettant en cause la politique de la France au Rwanda, le communiqué n'hésite pas à demander en conclusion : « Que reproche-t-on à la France ? De n'avoir pas laissé se perpétrer une action déstabilisatrice contre un pays ami ? D'avoir pesé de tout son poids pour pousser les adversaires [NDLR : Hutu et Tutsi] à négocier et à s'entendre ? D'avoir alerté la communauté internationale pour qu'elle relaye ses propres efforts ? Est-ce bien là la "politique détestable" que l'on fustige ? Et si cette politique était détestable, quelle était la politique de rechange, assurément sympathique et efficace, qu'il convenait de mener ? Quel pays l'a préconisée ? Qui s'est proposé d'en assumer la responsabilité ? L'émotion légitime que suscite le spectacle de l'horreur au Rwanda ne justifie pas que l'on instruisse des procès sommaires, au mépris de la simple vérité⁴². »

Bien que se rendant compte qu'ils sont sous le coup d'une guerre médiatique et psychologique, les dirigeants français peinent à retourner la situation en leur faveur. Le communiqué de l'Élysée n'est d'ailleurs pas en phase avec les accusations car il tente d'expliquer ce qu'a été la politique de la France au Rwanda alors qu'on l'accuse précisément de soutenir des « génocidaires » à travers l'opération Turquoise. Le décalage persiste donc entre les attaques et la riposte puisqu'une note est même envoyée à plusieurs postes diplomatiques français à l'étranger leur disant : « Certains médias ou certaines associations mettent en cause la France dans la crise rwandaise. Si vous étiez amenés à effectuer une mise au point, vous pourriez reprendre le langage suivant : la France, dès le début de la crise, a plus qu'aucun autre pays déployé des efforts pour éviter la déstabilisation de ce pays. Notre but était d'empêcher que l'affrontement militaire ne l'emporte et de favoriser une solution politique [...]. »

Ces initiatives ne produiront aucun résultat, du fait notamment que la réponse française, synthétisée dans la dépêche de l'Agence France Presse du 18 juin, est beaucoup moins relayée que les accusations qu'elle a vocation à contrer et du fait également que la campagne médiatique déclenchée par le FPR va de nouveau s'accélérer dans un environnement où de nombreux journalistes sont déjà acquis à la cause du FPR.

Dès le 17 juin en effet, le mouvement rebelle publie un communiqué de presse intitulé « Les victimes du double jeu français », qui reprend son principal angle d'attaque, à savoir l'implication de la France dans le génocide : « Parmi les plus grandes victimes du double jeu français, il y a lieu de citer : les Nations unies, le FPR, certains pays de l'Union européenne et la plupart des pays francophones d'Afrique. Les Nations unies d'abord car elles sont en train de dérailler suite au marathon français destiné à faire avaliser ses initiatives d'intervention au Rwanda. Comment peut-on expliquer que l'ONU, après autant d'énergie dépensée pour l'application de la résolution 918⁴³ s'écarte aussi rapidement de sa piste au profit d'une initiative française issue d'un cadre inhabituel ? En tout cas le FPR se réserve le droit de revoir ses engagements vis-à-vis des Nations unies ; [...] Quant à certains pays de l'Union européenne et de l'Afrique francophone, le FPR espère qu'ils sont assez mûrs pour ne pas se laisser entraîner par la France qui a des comptes à rendre au Rwanda. »

La conclusion du communiqué du FPR est dénuée d'ambiguïté : « La clarification apportée hier par M. Alain Juppé ne change rien ni aux intentions de la France ni à la position du FPR vis-à-vis d'elle. Ces enfants, femmes, hommes, orphelins, invalides auxquels la France vole au secours sont nos frères et sœurs. Ils ont été mutilés par les armes que la France a fournies et continue de fournir. Ils sont victimes d'un plan de GÉNOCIDE que la France connaissait apparemment (voir le *Soir* du 17 juin 1994). Soyez sûrs qu'ils sont avec nous pour dire non à toute forme de participation, si humanitaire soit-elle, de la France au Rwanda. »

Le lendemain, 18 juin, le représentant du FPR publie son « Appel à la mobilisation générale », rappelant à tous les Rwandais « la part de la France dans l'élaboration du plan de génocide » et leur demandant de se mobiliser contre le projet porté par Paris. Ici, un cap est franchi ; la France n'aurait plus simplement eu connaissance d'un « plan de génocide » comme l'affirmait le communiqué précédent, elle aurait pris part à son « élaboration ». Dans la guerre médiatique contre Paris, le FPR franchit des paliers, faisant ainsi passer pour vrai aux yeux de l'opinion toute nouvelle assertion.

Parallèlement à la publication de ces communiqués, le FPR va utiliser la presse anglophone comme tremplin de sa campagne contre l'opération Turquoise, et en particulier celle du pays où est né le mouvement rebelle : l'Ouganda. Dans un télégramme diplomatique intitulé « Réactions de la presse ougandaise à l'opération Turquoise », l'ambassadeur de France à Kampala explique : « Depuis plusieurs jours, l'intervention française fait les gros titres de la presse ougandaise, qui a reproduit notamment les dépêches d'agences et les réactions du FPR. Le titre du *New Vision*⁴⁴ de ce matin (“Des troupes françaises pénètrent au Sud-Rwanda”) annonce la simple reprise d'une longue dépêche Reuters en provenance de Paris. L'éditorial du quotidien gouvernemental, intitulé “L'intervention n'est pas la réponse”, présente deux hypothèses.

La première, qualifiée d'optimiste, interprète l'intervention comme un exercice de relations publiques destiné à sauver la face, en réponse à la pression de l'opinion et des ONG françaises, bouleversées par les massacres perpétrés dans un pays qui a entretenu depuis longtemps des liens étroits avec la France. Dans cette hypothèse, poursuit l'éditorialiste, la force d'intervention se bornerait à porter secours aux populations civiles, sans aller au contact des forces hostiles du FPR.

L'hypothèse pessimiste conçoit l'intervention comme une couverture destinée en réalité à soutenir les forces gouvernementales démoralisées et

les milices qui les appuient. Certains observateurs croient ainsi que des munitions ont été livrées aux FAR par la France, *via* Goma. Dans cette hypothèse, les forces gouvernementales s'efforceraient de reprendre l'avantage avec l'aide des troupes françaises. Le résultat serait une escalade catastrophique de la guerre civile, qui accroîtrait le nombre de victime⁴⁵. »

La presse américaine s'intéresse également au rôle de la France au Rwanda. Par exemple, l'hebdomadaire *Newsweek* publie le 27 juin 1994 un article intitulé « Nice idea, wrong army, Rwanda : are the French the ones to make peace ? ». Le quotidien économique *Financial Times* du 29 juin annonce « French arrive too late for many in Rwanda ». Critiquant l'initiative française, aucune de ces publications ne fait cependant la moindre allusion à l'action des États-Unis au Conseil de sécurité visant à empêcher le renforcement de la Minuar II qui aurait permis d'arrêter combats et massacres. Il n'y a pas non plus un seul article faisant état du soutien militaire de l'Ouganda au FPR dans sa lutte armée contre les dirigeants rwandais. De même, aucune enquête n'est faite sur les objectifs politiques et militaires du FPR pour comprendre pourquoi il refuse systématiquement le cessez-le-feu et une intervention internationale ayant pour but l'arrêt des massacres.

Quelques jours après, cette campagne se propage en France, avec la publication dans *Courrier international* le 30 juin 1994 d'un dossier spécial intitulé « Tonton au Rwanda ». Le dossier de *Courrier international* est constitué d'une série d'articles de la presse anglo-américaine traduits en français sur le rôle de la France dans le génocide au Rwanda.

Le premier article repris par *Courrier international* est celui de l'hebdomadaire britannique *West Africa*. Sous le titre « Les motifs cachés de la France », il note que : « Les sourcils se froncent à l'idée que cet élan de générosité pour sauver la population civile du massacre aurait été beaucoup plus efficace si l'on avait agi dès le début des tueries, en avril.

Aujourd'hui, on parle du "devoir d'ingérence", comme si on était pris d'un sursaut moral après l'événement, ce qui laisse soupçonner d'autres motifs.

Le bras de fer diplomatique et le constat que la communauté internationale n'a pas grand-chose d'autre à proposer indiquent clairement que cette entreprise, dont le nom de code est opération Turquoise, bénéficie d'un soutien frileux de la part du Conseil de sécurité. En revanche, elle se heurte toujours à une forte opposition du FPR, qui a déclaré que les Français seraient traités comme des envahisseurs [...]. Ajoutons à cela, l'éditorial du *Financial Times*, qui estime que la France est en pleine crise de culpabilité, non seulement par compassion (motif mis en avant et qu'il est difficile de réfuter), mais à cause de la profonde complicité du gouvernement français dans les événements du Rwanda.

Fait particulièrement accablant : les indices de plus en plus convaincants que la France a fourni des armes et entraîné les milices hutues qui, comme chacun sait, sont les principales responsables des tueries. Si le FPR s'oppose si violemment à la France, c'est parce qu'il a le sentiment que l'échec de ses actions de rébellion entre 1991 et 1994 est la conséquence du soutien accordé par Paris au président Habyarimana. »

Le deuxième article du dossier est tiré de l'hebdomadaire sud-africain *The Weekly – Mail and Guardian*. Son titre est explicite : « Tueurs bien encadrés : un ancien milicien accuse l'armée française ». Le journaliste qui signe cet article affirme : « Deux conseillers militaires français ont appris aux escadrons de la mort hutus à lancer des couteaux et à assembler des fusils fournis par le gouvernement rwandais. »

Le troisième article publié par le journal français est paru dans l'hebdomadaire britannique *The Guardian* et s'intitule : « Cynisme unilatéral : Paris perpétue l'héritage d'une époque révolue ». Il est résolument accusateur : « L'intervention française au Rwanda, lancée sous la feuille de vigne de l'approbation onusienne, est le point le plus bas atteint par la courbe catastrophique des interventions de maintien de la paix menée

par l'ONU en Afrique. Aucun pays n'est plus mal placé que la France pour contribuer à la paix au Rwanda, si l'on songe au soutien militaire et diplomatique qu'elle a offert pendant des années au défunt président Habyarimana, architecte d'un régime cruel et antidémocratique. La France a formé les militaires d'Habyarimana, dignes Tontons Macoutes, et envoyé sa propre armée à la rescousse lorsque fin 1990, le Front patriotique rwandais (FPR) lança sa première offensive militaire contre le régime présidentiel.

Le déploiement français actuel, que les officiels présentent comme une action humanitaire en réponse à une demande publique d'intervention, s'inscrit davantage dans la lignée de la politique traditionnelle de l'Élysée, destinée à empêcher le FPR de prendre le pouvoir. »

À la lecture de ces articles, il est clair que la réputation de la France est complètement détruite dans la presse anglo-saxonne, qui ne considérera jamais l'opération Turquoise comme une mission humanitaire, même si elle l'est effectivement.

Ce qui apparaît surtout, c'est que cette campagne d'accusations a été déclenchée et orchestrée avec une redoutable efficacité d'abord dans la presse anglo-américaine avant de se propager durablement dans la presse française et francophone. Ce qu'il faut observer également, c'est que si la presse anglo-américaine évoque la crise rwandaise à travers le prisme et la critique du rôle de la France au Rwanda, il n'a jamais été question de parler en France de l'influence des États-Unis dans la crise rwandaise, même après la déclassification des archives américaines.

Cette extrême prudence à évoquer, en France, les faits relatifs à la politique étrangère des États-Unis au Rwanda est une constante et contraste avec les innombrables documents déclassifiés par le gouvernement américain lui-même et qui détaillent son action au Rwanda. La même réserve est également de mise lorsqu'il s'agit d'évoquer la couverture médiatique réservée outre-Atlantique à l'opération Turquoise. Dans le

compte-rendu qu'en fait l'attaché de presse de l'Élysée au président Mitterrand, il est frappant d'apprendre que :

« Après s'être contentée de reproduire sans commentaires les dépêches d'agence sur le Rwanda, puis de manifester une certaine méfiance, voire une réelle hostilité vis-à-vis des initiatives françaises, la presse américaine, dans l'ensemble, accueille de façon favorable les débuts de l'opération Turquoise. Ainsi peut-on lire dans le *Washington Post* du 27 juin, en titre à la une "Sauvés par les troupes françaises, les Rwandais remercient Dieu". À la une également du *New York Times* : "Pour le moment les parachutistes français sont vus comme les sauveurs de 3 000 hommes, femmes et enfants tutsis". Certains articles donnent une impression contradictoire selon qu'ils insistent sur la "protection des victimes tutsies" ou les "acclamations de bienvenue des Hutus" (*Washington Post*).

L'édition dominicale du *New York Times* qualifie l'intervention française "d'opération pleine d'entrain" tout en soulignant "les risques que court la France au Rwanda". Aucune réaction éditoriale n'est hostile, cependant certains commentateurs relèvent que "l'autorisation des Nations unies n'a été obtenue que faute d'une meilleure proposition" et souhaitent "une transformation rapide" de cette intervention en "opération exclusivement africaine" (*The New York Times*). Le *Los Angeles Times* salue l'arrivée des troupes françaises par un "il était temps", considérant qu'en intervenant enfin, "Paris s'efforce d'atténuer sa honte". Beaucoup plus enthousiaste, le *Boston Globe* porte un "toast aux Français [...] Enfin une grande puissance va s'efforcer de protéger les civils innocents [...] La France mérite beaucoup de louanges". Même soutien du *Sacramento Bee* "La France y va seule". "Bravo la France" titre le *Chicago Sun-Times* "Les Français se lancent dans une noble tâche". Enfin le *Washington Post* se réjouit que la France "n'ait d'autres motifs qu'humanitaires", voilà une bonne nouvelle ! »

Cette analyse contrastée mais considérée comme truffée de « bonnes nouvelles » n'est pas l'exact reflet des articles critiques sur l'initiative française parus en nombre dans la presse américaine à cette période ; de plus, elle diffère singulièrement de ce qu'a observé et vécu un officier de l'opération Turquoise, le colonel Jacques Hogard, sur le terrain : « L'opération Turquoise est déclenchée dans un contexte d'hostilité très marqué. Hostilité politique, mais aussi et surtout hostilité ouverte des médias, notamment anglo-saxons, qui contestent à la France toute légitimité à intervenir au Rwanda. S'érigeant en censeurs, ils considèrent que la politique française est discréditée dans la région. À leurs yeux, le précédent soutien de la France au régime d'Habyarimana, considéré – au moins à travers ses éléments les plus extrémistes – comme le responsable du génocide qui vient d'avoir lieu, n'autorise pas notre pays à prendre la tête d'une opération à caractère humanitaire dans ce pays. Je me souviens personnellement de ces journalistes américains d'ABC News et TWN me demandant si je n'avais “honte d'intervenir au Rwanda, après ce que la France a fait et laissé au Rwanda” [*sic*⁴⁶]. »

Comme le colonel Hogard, le général Lafourcade, commandant de cette mission, raconte aussi ses souvenirs avec des journalistes anglo-américains : « Je donne mes ordres à mes équipes ; que les détenteurs d'une carte de presse se mettent en relation avec nous ou non, ils peuvent aller où ils veulent. La consigne se résume en un mot : transparence. Je note l'animosité de certains d'entre eux venus des États-Unis ou de la Grande-Bretagne. Ils ne cachent pas leur suspicion à notre égard et nous interrogent sur nos intentions. Je suis néanmoins sûr qu'avec le temps nous gagnerons leur confiance. » Hélas, le temps n'a pas permis d'arranger les choses !

Une fois la campagne d'accusations lancée par la presse anglo-américaine et face à l'ampleur des accusations, les autorités françaises finissent par apprécier les rares articles explicatifs sur les objectifs de la France au Rwanda. Le texte manuscrit de Bruno Delaye à Hubert Védrine,

accompagnant le dossier de presse qu'il soumet à son attention en dit long sur les rares moments de satisfaction issus du travail réalisé par les journalistes : « Ci-joint quelques articles de presse sur le Rwanda. Certains sont le fruit d'un patient et laborieux travail d'explication auprès de certains journalistes spécialisés. »

Toute influente qu'elle est, la France ne parviendra jamais, face au FPR, à se faire entendre, y compris chez elle et dans ses propres médias. Les efforts titanesques que doivent déployer les diplomates français contrastent avec la position de retrait adoptée par la France pendant les mois intensifs de la lutte armée et des massacres. Sachant que son image est très détériorée, la France décide de rester active mais discrète au Conseil de sécurité, ne souhaitant pas donner trop d'écho à ses actions diplomatiques même si celles-ci sont favorables à la paix. Considère-t-elle alors qu'elle a déjà perdu la guerre de l'information face au FPR ou croit-elle encore que la tendance pourrait s'inverser du seul fait qu'elle est une grande puissance siégeant comme membre permanent du Conseil de sécurité ?

En tout état de cause, elle a renoncé à exprimer ouvertement ses désaccords avec d'autres membres permanents, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne, pour ne pas alimenter la controverse ou s'exposer à de nouvelles attaques sur son « parti pris » ou son alliance présumée avec les Hutus, quitte à valider sans renâcler plusieurs résolutions allant pourtant à l'encontre de son appréciation de la situation. Le moins qu'on puisse dire est que la combativité a quitté le camp français pour laisser la place à l'hyperactivité des diplomates anglo-américains dans les couloirs de l'ONU.

En décidant de lancer l'opération Turquoise, il est donc logique que la France cherche aussi à améliorer son image dans les médias et sur la scène internationale. Olivier Lanotte dit à ce propos : « Force est cependant de reconnaître qu'au-delà des principes moraux et autres tardifs sentiments de compassion à l'égard des populations rwandaises, qu'elles soient tutsi ou

hutu, d'autres facteurs doivent être avancés. Car l'opération Turquoise est aussi et surtout une opération de relations publiques ayant pour dessein de permettre à la France de redorer son blason en Afrique et de "soldier son passif" ; autrement dit, une opération de "rachat" tant à destination de l'opinion publique française et internationale que des dirigeants du "pré-carré"⁴⁷. »

La revue militaire *Opérations spéciales*, qui consacre un dossier au sujet de l'opération Turquoise, confirme : « L'opération humanitaire sera doublée par une opération médiatique. Un DC 8 sera mis à la disposition de la presse, tous les médias sont représentés, certains journalistes ou photographes sont à leur première mission, l'exaltation est très forte, l'ambiance bon enfant⁴⁸. » Sur le terrain cependant, la tâche va se révéler moins évidente.

Le général Didier Tauzin, qui prend vite conscience que l'un des enjeux véritables de cette mission se situe sur le terrain médiatique, témoigne : « Mais le deuxième objectif, qui se situe dans "l'esprit" de cette mission, revêt alors pour moi une évidence totale, même si aucun de mes chefs politiques et militaires ne l'a clairement formulé : laver l'affront qui a été fait à la France au cours des trois derniers mois, en démontrant au monde, par les mêmes médias qui ont servi à la salir, que, seule avec quelques maigres contingents de pays africains amis, elle met tout en œuvre pour faire cesser le génocide, sous les insultes qui continuent de pleuvoir et les soupçons qui ne facilitent pas notre travail. Nous voici donc, sans l'avoir vraiment formulé, engagés dans une "contre-offensive psychologique", qui est un peu le baroud d'honneur de la France au Rwanda⁴⁹. »

La « contre-offensive psychologique » dont parle le général Tauzin suppose qu'il y aurait eu, avant, une « offensive psychologique » contre la France, déclenchée par son ou ses ennemi(s). En termes stratégiques, l'action psychologique désigne un plan tactique de communication (utilisé en temps de guerre ou en temps de paix) qui vise à « tenir les populations

par un système d'informations et de manipulation des affects (peur, terreur) ». En général, « elle utilise le fanatisme, les fausses nouvelles, la violence comme moyen de pression psychologique et la propagande⁵⁰ ». C'est aussi ce que les Anglo-Américains appellent les opérations psychologiques ou Psyops – « les Psyops actuelles ne font rien d'autre que du marketing de guerre, de l'utilisation des médias particuliers pour des actions plus ou moins transparentes⁵¹ » – terme abandonné depuis 2011 au profit de celui de Miso ou Opérations de soutien à l'information militaire (Military Information Support Operations).

De fait, à l'annonce de l'opération Turquoise, le FPR avait explicitement et officiellement affirmé qu'il traiterait les soldats français en « ennemis ». C'est également lui qui instigue une campagne médiatique particulièrement soutenue et virulente contre l'intervention multinationale sous commandement français au Rwanda. Le FPR tente de faire croire aux publics français, africains et anglo-américains une réalité qui n'existe pas. Elle fait du marketing de guerre en utilisant le faux, l'à-peu-près et même l'inexistant.

L'hypothèse d'une action psychologique dirigée contre la France et maintenue dans les années qui ont suivi les événements de 1994 est confirmée par l'ancien secrétaire général du FPR, Théogène Rudasingwa. Selon lui, ce sont les mêmes méthodes utilisées contre l'opération Turquoise qui ont prévalu par la suite chez Paul Kagame, notamment quand la justice française a commencé à pointer la responsabilité des membres du FPR/APR dans l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana : « Quand le juge d'instruction, Jean-Louis Bruguière, inculpait le président Paul Kagame et d'autres officiers militaires du FPR pour l'assassinat du président Juvénal Habyarimana et de son homologue du Burundi, Cyprien Ntaryamira, le FPR a crié au loup. Pour Kagame et le FPR, cette action était considérée comme une nouvelle preuve que la France était toujours antitutsi, anti-FPR, et surtout anti-Kagame. L'ordre de marche pour nous

tous qui servions le système était de s'attaquer partout à la France par tous les moyens possibles, y compris les mensonges, tromperies et dénis⁵². » À lire certaines réactions dans la presse, considérant que le juge français instruisait à charge ou manquait de preuves⁵³, le témoignage de Rudasingwa prend alors tout son sens. Le grand public, pas très au fait de cette stratégie de diversion, ni des implications d'une guerre médiatique, n'a jamais cru que la France pouvait avoir, une seule fois, bien agi au Rwanda.

Lors du déroulement de l'opération Turquoise, les militaires français seront tout autant dépourvus de moyens pour contrer la propagande médiatique du FPR contre eux. C'est ce qui ressort du témoignage du général Didier Tazuin, qui explique : « Il est évident que, si nous réfléchissons depuis longtemps sur la “guerre médiatique” et la “guerre psychologique”, personne au 1^{er} RPIMa ou au COS (Commandement des opérations spéciales) n'est à cette époque un spécialiste de ce nouveau champ de conflits. De plus, dans la grande pauvreté d'hommes et de moyens qui prévaut en ce début d'opération, ni Rosier ni le général Lafourcade n'ont pu placer auprès de moi l'officier de presse dont la mission serait d'assouvir les besoins en information de tous ces journalistes qui nous suivent.

Je n'ai donc pas le choix : c'est à moi de prendre en charge, au moins pour un temps, cette contre-offensive psychologique par moyens médiatiques, dont l'importance m'est instinctivement évidente [...]. Dès cet instant, je fais donc [...] mon affaire personnelle de cette contre-offensive psychologique. Bien sûr, à l'école de guerre, j'avais été un peu initié à la conduite à tenir vis-à-vis des journalistes, j'avais suivi quelques brefs stages sur le sujet, mais rien qui puisse me préparer vraiment à l'intensité et aux formes de ce que je vais vivre pendant trois semaines⁵⁴. »

De fait, à l'annonce de Turquoise, le FPR entame une action visant à discréditer totalement l'initiative française, en martelant dans la presse que la France est « complice de génocide » ou qu'elle soutient les « forces

généocidaires » ; la force de ces expressions, face aux publics cibles que sont les Français ou les Africains et qui n'ont pas de connaissance particulière sur ce dossier, est considérable. Ce sont ces cibles qui, influencées par le discours très négatif de la presse, peuvent réagir ou manifester contre l'intervention française ou désapprouver l'action de la France au Rwanda. Pour contrecarrer les effets de la campagne conduite par les rebelles du FPR, il aurait fallu s'attaquer en priorité à son « idée-force », entendue en guerre psychologique comme une idée simple, « suffisamment large pour rallier le plus grand nombre possible d'individus visés⁵⁵ ».

Dans le cas présent, l'idée-force est le mot « génocide ». L'emploi régulier et permanent de ce mot par le FPR, comme dans la presse et même à la télévision, a littéralement tétanisé les autorités françaises. Ce terme, qui parle à des millions de gens, contient une telle charge émotionnelle qu'associer la France à ceux qui sont présentés comme les « planificateurs » ou les « auteurs du génocide » permet automatiquement de disqualifier tout ce que peuvent dire ou faire la France ou les militaires français dans ce contexte. Les dirigeants politiques n'ont pas osé prendre le contre-pied de ce terme de peur d'être pris pour cibles et traités de « négationnistes ».

L'emploi systématique du terme « génocide » dans la « guerre de l'information » ou *information warfare* que le FPR mène contre la France produit un puissant effet de discrédit à l'encontre de l'opération Turquoise. C'est bien le sens du communiqué de presse du FPR du 17 juin 1994 intitulé « Les victimes du double-jeu français » qui mentionne que les Tutsis rwandais « sont victimes d'un plan de génocide que la France connaissait apparemment (voir *Le Soir* du 17 juin 1994) ». Ce procédé a pour but de ne pas laisser les militaires français révéler ce qu'ils ont vu au Rwanda ou, s'ils venaient à s'exprimer, de décrédibiliser d'emblée leurs témoignages.

Il est évident qu'en annonçant que c'est avec les armes françaises que les Tutsis ont été tués et que la France avait connaissance d'un « plan de

génocide », le FPR disqualifie complètement l'initiative française visant à « sauver des Tutsis » dans l'opinion publique. En citant le quotidien belge *Le Soir*, le mouvement rebelle donne en outre l'impression de s'appuyer sur une source neutre qui viendrait donner du poids à ses calomnies. Il se trouve pourtant que la journaliste belge Colette Braeckman, qui couvre le Rwanda et publie les articles sur le « génocide », est loin d'être neutre et insensible au discours du FPR. Le journaliste-enquêteur Pierre Péan affirme d'ailleurs à son sujet que : « Colette Braeckman a ainsi été une actrice de poids dans la guerre du Rwanda. La journaliste du *Soir*, également collaboratrice du *Monde diplomatique*, a crédibilisé les thèmes de la guerre idéologique menée par le FPR et accompagné, voire amplifié, les attaques du FPR contre l'Église catholique et contre la France⁵⁶. » Elle sera évidemment récompensée par Kigali : « Colette Braeckman a bien mérité sa plaquette en bois, offerte en 1996 par Denis Polisi, ambassadeur du Rwanda à Bruxelles, en guise de remerciement pour “services rendus”⁵⁷... »

Depuis 1994, les dirigeants français n'arrivent pas à se défaire de cette campagne qui associe l'opération Turquoise au soutien et à la protection des « planificateurs du génocide », et paraissent surpris à la fois par son ampleur et sa puissance destructrice. C'est le Premier ministre Édouard Balladur lui-même qui s'en émeut devant la commission d'enquête parlementaire : « Je vous disais que j'étais heureux de me rendre devant vous car il me semble plus qu'indispensable de faire la lumière sur l'ensemble des événements que votre commission passe en revue. Mais il me paraît non moins indispensable de faire la lumière sur les raisons pour lesquelles une campagne relayée par les canaux les plus divers a été déclenchée, violente, partisane et souvent même haineuse contre le seul pays de la communauté internationale à avoir tenté quelque chose, avant comme après les accords d'Arusha, avant comme après l'assassinat du Président rwandais, qui, comme chacun le sait, a été à l'origine des massacres que la France, la première, a qualifiés de génocide⁵⁸. »

Il ajoute, presque affecté : « Cette campagne suscite l'indignation de tous ceux qui ont le souci du renom de la France. Quels sont les intérêts politiques, stratégiques, économiques qui sont derrière elle ? Je souhaite que vous ne manquiez pas de vous interroger aussi sur cette question, afin de l'élucider. [...] Je voudrais vous dire ma surprise et ma réprobation devant le comportement de tous ceux qui, impuissants à rétablir la paix, incapables de sauver la vie des Européens de Kigali, impuissants encore à mettre fin aux massacres ou à porter secours aux populations martyrisées, mettent aujourd'hui en accusation le seul pays au monde qui a agi, avec les moyens qu'il avait et en surmontant les réticences⁵⁹. »

Les responsables français ont-ils sous-estimé l'impact des accusations qui prospéraient dans la presse et les médias en général ? Ont-ils suffisamment pris la mesure de ce que les faits allaient, dans cette guerre de l'information, devenir moins importants que « la représentation que se fait le public des événements militaires⁶⁰ » ? Ont-ils pensé que cette « campagne », comme l'appelle le Premier ministre, n'était que passagère et qu'elle allait rapidement s'estomper ? Depuis vingt-cinq ans, le régime de Kigali répète la même chose, sans documents, sans preuves, donnant ainsi à quelques militaires français fascinés par le mensonge un peu de lumière médiatique et différentes tribunes. Ces militaires français paraissent « crédibles » sur le seul fondement qu'ils ont participé à la mission onusienne.

L'opération Turquoise qui s'annonçait donc comme la meilleure occasion de changer l'image négative de la France dans le conflit rwandais est devenue son « cauchemar ». Certains officiers français étaient pourtant convaincus qu'en permettant aux journalistes d'assister aux actions menées par Turquoise, et après avoir supporté une campagne de presse infamante, cette mission dite « humanitaire » allait réhabiliter la France et l'armée française : « J'ai vécu la décision de déclencher l'opération Turquoise comme un sursaut de fierté de notre pays. Nous étions agonis d'insultes et

couverts d'opprobre quotidiennement par le monde entier. Dans ces conditions arrive nécessairement le moment où le Français dit que cela suffit, et il se rebiffe. Ce sursaut a pris la forme d'une "intervention militaire à but humanitaire", type d'opération que j'ai vécu au moins trois fois, au Kurdistan d'avril à juin 1991, pour favoriser le retour dans leurs vallées des Kurdes réfugiés dans les montagnes lors de la guerre du Golfe, en Somalie en décembre 1992 et janvier 1993, opération où s'est illustré Bernard Kouchner en débarquant un sac de riz sous les projecteurs des caméras, et donc au Rwanda, lors de Turquoise, où Bernard Kouchner n'est pas venu porter le moindre sac de riz aux réfugiés des camps.

Ce type d'opération désormais bien rodé a longtemps paru un peu bizarre, comme décalée par rapport à notre vocation. Beaucoup y ont longtemps vu un emploi pernicieux de la force armée, et non sans quelques raisons il est vrai, surtout lorsque nous étions engagés au titre d'un chapitre de la charte des Nations unies qui nous interdisait l'usage des armes autrement que pour notre seule légitime défense personnelle⁶¹. »

Cette opération de marketing humanitaire ou « l'opération rachat », comme le souligne la presse⁶², devait inciter les journalistes, du moins une partie d'entre eux, à réexaminer leurs accusations ou leurs opinions sur le rôle de la France au Rwanda. Dans les faits, l'opération de restauration de l'image de la France a ouvert la voie à de nouvelles mises en accusation des militaires et des dirigeants français devenus, pour le grand public, les alliés des génocidaires. Vingt-cinq ans après, la technique du régime de Paul Kagame consiste toujours à répéter la même chose, sous des angles différents, même si les affirmations sont fausses. Un proverbe tchèque ne dit-il pas « un mensonge répété mille fois devient une vérité » ? Cette approche est propre à l'école de Goebbels, le ministre de la Propagande d'Hitler qui voulait que les mensonges du régime nazi soient pris pour des vérités « bibliques ».

Le président Mitterrand et son Gouvernement ont ainsi affronté, sur le territoire français, une guerre médiatique sans précédent et à laquelle ils n'étaient manifestement pas préparés. Ils paraîtront démunis et inefficaces, tant leur adversaire avait déjà pris l'ascendant en venant occuper l'espace médiatique français, en particulier la presse écrite et plus tard la radio et la télévision. Ce sont finalement ces dernières qui seront, jusqu'à ce jour, le relais le plus efficace des accusations portées par le FPR et le régime de Paul Kagame.

Bien que la France soit expérimentée en matière de guerre psychologique pour l'avoir pratiquée en Algérie et en Indochine, elle n'a manifestement pas envisagé qu'elle allait en faire les frais s'agissant du « petit Rwanda ». L'analyste de la guerre psychologique Michel Rouquet note à ce sujet : « La France perd cette guerre autour de l'information surestimant le rôle de ses capacités matérielles de combat dans ces nouveaux conflits asymétriques où la guerre de l'information devient un élément de pression supplémentaire sur les décideurs politiques. De plus, les techniques psychologiques employées pendant ces conflits apparaissent rapidement comme des actes délibérés de manipulation de l'opinion publique française et sonnent le glas de leur utilisation. En 1963, les Psyops deviennent taboues dans l'armée française et ne seront dès lors plus employées. La France perd ainsi l'avantage comparatif qu'elle détenait suite à sa longue pratique issue de sa période coloniale⁶³. »

Convaincue qu'elle allait démontrer aux médias français et internationaux qu'elle menait une action noble et impartiale en faveur des populations en danger au moment où l'ensemble de la communauté internationale tergiversait et hésitait, la France n'a pas envisagé que cette initiative se retournerait contre elle et contribuerait à la faire passer, avec ses militaires, pour des « complices de l'inavouable ». Pour le général François Lecointre, chef d'état-major des armées, servant à l'époque au sein

de l'opération Turquoise, il faut « rétablir la vérité, réparer les calomnies et mettre à jour les manipulations⁶⁴ ».

-
1. *Le Monde* du 7 juin 1994.
 2. *Le Figaro* du 3 juin 1994.
 3. *Le Monde* du 7 juin 1994.
 4. *Libération* du 16 juin 1994.
 5. Assemblée nationale française, *op. cit.*, p. 313.
 6. Note de Laurence Lissac à l'attention de Hubert Védrine, Anne Lauvergeon et de M. Mary datée du 28 juin 1994.
 7. *InfoMatin* du 24 mai 1994.
 8. *Libération* du 16 juin 1994.
 9. *L'Humanité* du 17 juin 1994.
 10. Assemblée nationale française, *op. cit.*, Audition du Premier ministre Édouard Balladur devant la Mission d'information sur la tragédie rwandaise le 21 avril 1998, compte-rendu d'audition, p. 2.
 11. Ibuka, programme de la 25^e commémoration du génocide des Tutsis en France.
 12. Rapport du secrétaire général, S/1994/640 du 31 mai 1994, p. 11.
 13. Conseil de sécurité, S/RES/925 du 8 juin 1994, p. 1.
 14. Extrait du discours de François Mitterrand au XVIII^e sommet franco-africain de Biarritz des 8 et 9 novembre 1994.
 15. *Libération* du 16 juin 1994.
 16. DEBRÉ, B., *op. cit.* Il s'agit d'une réédition de l'ouvrage d'abord paru sous le titre *Le Retour du Mwami. La vraie histoire des génocides rwandais* en 1998.
 17. *Ibid.*, p. 16.
 18. CHRÉTIEN, J.-P. : « Entre le 12 et le 20 mai, se développe la notion de "double génocide". Je l'ai relevée dans *Jeune Afrique*, dans *Le Figaro*, et l'idée est fortement suggérée dans *Le Monde* » (CORET, L., VERSCHAVE, F.-X., *op. cit.*, p. 66).
 19. DEBRÉ, B., *op. cit.*, p. 7.
 20. Rapport de la Commission nationale indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, Kigali, 15 novembre 2007, p. 306.
 21. Note du 18 juin 1994 du général Christian Quesnot au président de la République française avec annotations du secrétaire général de la présidence, Hubert Védrine.
 22. Note du 21 juin 1994 du général Christian Quesnot au président de la République française.

23. Rapport du Conseil des ministres restreint du 22 juin 1994 classé confidentiel-défense.
24. *Ibid.*
25. LAFOURCADE, J.-C., *op. cit.*, p. 27.
26. Conseil des ministres restreint du 22 juin 1994.
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*
29. Note de la DGSE en date du 22 juin 1994, n° 18771/N.
30. Conseil des ministres restreint du mercredi 22 juin 1994, confidentiel-défense, sur la situation au Rwanda.
31. Note classée confidentiel-défense intitulée « Opération humanitaire française au Rwanda : engagement et perspectives », non déclassifiée.
32. Dépêche de l'AFP du 18 juin 1994.
33. Note du 22 juin 1994 du conseiller Bruno Delaye au président de la République sur la rencontre avec les représentants du FPR.
34. *Ibid.*
35. *Ibid.*
36. *Ibid.*
37. Assemblée nationale française, *op. cit.*, p. 321.
38. Témoignage écrit de Théogène Rudasingwa fait à Washington le 2 mai 2014.
39. Communiqué de Gérard Fuchs du 24 juin 1994.
40. *Ibid.*
41. Lettre de Kanyarengwed du 17 septembre 1993 à François Mitterrand.
42. *Ibid.*
43. Cette résolution adoptée le 17 mai 1994 par le Conseil de sécurité vote l'embargo sur les armes à destination du Rwanda. Il s'agit davantage d'une sanction contre le gouvernement intérimaire que contre le FPR qui dispose déjà de tout le matériel de guerre pour conduire ses batailles à l'intérieur du territoire rwandais.
44. Quotidien gouvernemental ougandais très favorable au discours du FPR.
45. TD Kampala 517 du 24 juin 1994 signé Descoueyte.
46. HOGARD, J., *op. cit.*, p. 60.
47. LANOTTE, O., *op. cit.*, p. 477-478.
48. *Opérations spéciales*, n° 7, mai-juin 2014, p. 84-88.
49. TAUZIN, D., *op. cit.*, p. 115-116.
50. NICOLAS, J.-P., *1789-1989 : 200 ans de guerre révolutionnaire*, Paris, Roi d'armes, 2009, 204 p., p. 26.

51. MIELCAREK, R., « L'armée française se remet progressivement à l'action psychologique », *Défense et sécurité internationale*, n° 41, Hors-série, avril-mai 2015.
52. Témoignage écrit de Théogène Rudasingwa fait à Washington le 2 mai 2014.
53. France Inter, « Rwanda : le témoin clef qui contredit l'enquête du juge Bruguière », *dossier info Fin du dossier Bruguière ?*, 22 octobre 2008 ; *Le Parisien*, « Le juge Bruguière sur le gril », 16 mai 2011 ; Maria Malagardis, « Rwanda : des missiles qui pointent Paris », *Libération* du 31 mai 2012.
54. TAUZIN, D., *op. cit.*, p. 116-117.
55. État-major des forces armées, 5^e division, *Instruction provisoire sur l'emploi de l'arme psychologique*, Paris, Ministère de la Défense, 1957, 64 p., p. 53.
56. PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et une nuits, 2005, 544 p., p. 342.
57. *Ibid.*, p. 344.
58. Assemblée nationale française, *op. cit.*, audition du Premier ministre Édouard Balladur devant la Mission d'information sur la tragédie rwandaise le 21 avril 1998.
59. *Ibid.*
60. État-major des forces armées, 5^e division, *op. cit.*
61. TAUZIN, D., *op. cit.*, p. 108.
62. *L'Express* du 23 juin 1994.
63. Voir ROUQUET, M., « Point sur les opérations psychologiques », base de connaissance AEGE, www.bdc.aege.fr, 2009. SAUVY, A., *Le Pouvoir et l'Opinion*, Paris, Payot, 1949, 190 p., p. 95.
64. *L'Ancre d'Or-Bazeilles. La revue des troupes de marine*, n° 430, mai-juin 2019, p. 3.

Conclusion

Que les accusations contre l'opération Turquoise apparaissent inconsistantes, fragiles, souvent approximatives n'est pas en soi déshonorant pour les accusateurs. C'est plutôt la preuve qu'elles sont le fruit de l'œuvre, de la pensée et de l'action humaines. Le philosophe Alain ne soulignait-il pas « Quiconque pense commence toujours par se tromper. L'esprit juste se trompe d'abord tout autant qu'un autre ; son travail propre est de revenir, de ne point s'obstiner, de corriger selon l'objet la première esquisse » ?

Sur un drame comme celui qu'a connu l'ensemble du peuple rwandais (hutu, tutsi, twa) en 1994, ce qui est important ce n'est pas que des journalistes, des chercheurs ou certains membres d'organisations humanitaires se soient trompés, c'est qu'ils persistent dans l'erreur et l'aveuglement ou qu'ils finissent par manquer d'humilité en servant sans cesse des contre-vérités ou la propagande du régime de Kigali. L'examen minutieux des accusations contre l'opération Turquoise prouve qu'il y a un nombre prohibitif d'incohérences, d'approximations, d'inexactitudes, d'erreurs factuelles et même des défaillances journalistiques. Le cas de Patrick de Saint-Exupéry le prouve à suffisance.

Pourquoi donc s'entêter à diffuser continuellement des informations inexactes, voire erronées ? Pourquoi vouloir à tout prix maintenir le public dans une lecture émotionnelle et consensuelle de la réalité alors que tous les

faits montrent que les choses ne se sont pas passées comme on le prétend ? Doit-on continuer à célébrer une histoire tronquée plutôt que d'accepter de la réexaminer au vu des nouvelles archives et des nouveaux témoignages ? Faut-il considérer que la version largement répandue sur la tragédie rwandaise est définitivement écrite alors que les archives récemment ouvertes nous invitent à la reconsidérer ? Le choix n'est point embarrassant pour nous.

Il est hasardeux et inconvenant de suivre obstinément la version officielle de la tragédie rwandaise ou de cautionner de fausses accusations, quelle qu'en soit la personne ou la nation visée. Il n'est pas davantage acceptable de valider sur le plan scientifique et même journalistique une histoire fallacieuse sous prétexte qu'elle serait politiquement conquérante, dominatrice et péremptoire. Depuis vingt-cinq ans, tout est mis en œuvre pour endoctriner la jeunesse européenne et africaine sur les événements du Rwanda, en imposant par l'émotion, la ruse et même la force une version inexacte de la tragédie qui a eu lieu en 1994 dans ce pays. Cette démarche pose question car si les faits étaient tels qu'on les présente, on n'aurait pas besoin de déployer tant d'énergie pour influencer, censurer, offenser, harceler et même menacer ceux qui s'interrogent ou qui cherchent encore à comprendre...

Au Rwanda, des Tutsis, des Hutus et des Twas ont été sauvagement massacrés. Les deux premiers groupes ont une lourde responsabilité dans ces massacres mais ce n'est pas cela qui est raconté. Il est indéniable que les événements de 1994 ont suscité une vive émotion et beaucoup de passion dans les médias et dans les milieux politiques et diplomatiques en général. Cette passion n'a pas épargné le milieu de la recherche et marque encore les travaux de nombreux universitaires aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. Vingt-cinq ans après, il est peut-être temps de regarder les choses autrement, avec distance et, si possible, avec toutes les données aujourd'hui disponibles.

Jusqu'ici, peu de chercheurs ont osé porter un regard critique sur la version officielle et dominante de ces événements considérée globalement comme irrécusable. Pensent-ils que l'histoire officielle de la tragédie rwandaise se suffit à elle-même ou qu'elle est assez bien étayée pour ne point souffrir de carence ? Présument-ils de l'infailibilité absolue de toutes les institutions internationales qui s'étaient prononcées presque catégoriquement sur ce dossier alors qu'aucune enquête rigoureuse et impartiale n'avait encore été réalisée sur les faits incriminés ?

Le consensus qui semble se dégager depuis deux décennies au moins dans certains milieux universitaires ou journalistiques donne à penser que l'histoire de la tragédie rwandaise est définitivement écrite et qu'elle ne pourrait plus faire l'objet d'aucun questionnement, d'aucune remise en cause, d'aucune observation critique ni d'aucun doute scientifique. Les chercheurs qui tentent, à partir de données nouvelles (témoignages ou documents d'archives), de repenser, de réexaminer ou de réévaluer les arguments faisant arbitrairement autorité sur le conflit rwandais sont d'office qualifiés de « révisionnistes » ou de « négationnistes ». Ces qualificatifs, sans intérêt pour la recherche sur le Rwanda, relèvent davantage d'une vision autoritaire, de préjugés réels, d'opinions partisans que de réflexions approfondies ou de contributions scientifiques exigeantes. C'est une forme de terrorisme intellectuel que doivent affronter tous ceux qui s'interrogent et qui questionnent le discours dominant.

Ce faisant, un certain nombre de questions indispensables à la compréhension des événements du Rwanda continuent d'être ignorées des récits officiels communément admis. Par exemple, pourquoi le TPIR a-t-il brusquement interrompu l'enquête sur l'attentat contre le *Falcon 50* présidentiel survenu le 6 avril 1994 dont les Nations unies ont reconnu qu'il constituait « l'événement déclencheur » du « génocide » ? Pour ne pas avoir à examiner cette affaire, le procureur du TPIR, Richard Goldstone, avait

prétexté qu'elle ne relevait pas de la compétence de la cour¹ et allait ainsi à l'encontre des statuts du tribunal² ?

Un avocat de la défense réagira devant le TPIR en soutenant : « Si l'on part du principe que l'attaque contre l'avion était un acte d'agression, alors c'est la première étape nécessaire pour comprendre et non pas simplement interpréter les événements qui ont suivi l'attaque contre l'avion présidentiel. Cet acte d'agression a laissé tout le système politique et militaire confronté à un choix unique : se défendre ou être vaincu et permettre au FPR de se saisir du Rwanda par la force. Suggérer que cette attaque ne dépend pas des compétences du tribunal représente une interprétation extrêmement étroite des statuts du tribunal. Si le meurtre d'hommes politiques est couvert par le statut, alors, *a fortiori*, le meurtre du président du Rwanda est couvert par le statut. On ne peut parler de la catastrophe qu'a connue le Rwanda en 1994 sans parler de cet événement ; et on ne peut parler de cet événement sans aussi parler de la catastrophe qui a suivi. Comprendre ce qu'il s'est passé au Rwanda implique qu'il faut reconnaître l'importance de cet événement³. »

Voilà un axe de recherche très important qui est livré à la polémique et que peu de chercheurs ont l'audace d'aborder rigoureusement.

De la même façon, pourquoi la lutte armée commencée le 1^{er} octobre 1990 avec l'offensive de la rébellion, poursuivie en 1992 et 1993, puis interrompue pour cause de négociations et signature des accords de paix, avant de reprendre plus violemment encore le 7 avril 1994 après l'assassinat du Président rwandais, a-t-elle été négligée ou non prise en compte dans l'explication de la tragédie rwandaise alors qu'elle en constitue la dimension essentielle ?

S'agissant des massacres eux-mêmes, il est clairement établi que des Hutus majoritaires ont commis des massacres contre des Tutsis minoritaires et qu'ils ont été jugés pour actes de génocide ; de nombreux éléments de preuve sur les massacres commis concomitamment par les rebelles tutsis contre les populations hutues et twas sont désormais disponibles. Mais

pourquoi ces massacres ont-ils été écartés des procès du TPIR alors qu'ils relevaient de son entière compétence comme l'a reconnu le procureur de ce même tribunal, Mme Carla Del Ponte ? Pourquoi cette dernière a-t-elle été évincée de son poste dès qu'elle a ouvert le dossier des crimes commis par la rébellion tutsie ?

Pourquoi certains auteurs refusent-ils toujours de reconnaître l'existence de ces massacres ou s'évertuent-ils à en minimiser l'importance alors qu'ils figurent bien dans plusieurs rapports officiels des Nations unies et de certaines organisations des droits de l'homme ? En vertu de quelle logique l'extermination des Twas, la première minorité du Rwanda, soit 1 % de la population en 1994, est-elle mise sous le boisseau et considérée comme un non-événement ? Pourquoi aucun de ces crimes n'a-t-il été jugé devant le TPIR alors qu'ils relevaient parfaitement de son mandat ?

Ces questions restent sans réponses alors qu'elles concernent les crimes contre l'humanité de 1994 au Rwanda et sont répertoriées comme tels par les Nations unies. Les chercheurs devraient s'en saisir pour sortir enfin des polémiques stériles et donner plus d'épaisseur à la réflexion et au débat scientifique sur cette tragédie africaine.

De rares journalistes avaient essayé d'enquêter sur ces massacres et ont tenté d'alerter l'opinion : « Selon des témoignages recueillis par *Libération*, corroborés par des recoupements effectués à partir de listes de victimes, le Front patriotique rwandais (FPR), émanation de l'ethnie minoritaire tutsie, a toléré, voire organisé, le massacre d'au moins plusieurs dizaines de milliers de civils hutus au fur et à mesure de son avancée et depuis sa prise du pouvoir en juillet 1994. Ces tueries, intervenant sous couvert de l'émotion provoquée par le génocide de 800 000 Tutsis entre avril et juillet 1994, ont été passées sous silence par la communauté internationale, qui tarde à mettre en place une commission d'enquête⁴. »

L'ignorance ou toute négligence de ces aspects essentiels a conduit de nombreux journalistes à privilégier en 1994 une lecture ethnique,

réductrice, partielle, voire partisane, des tueries, qui ne tient pas compte de toutes les causes ni de toutes les victimes, ni même de la complexité des massacres, notamment de leur dimension politique. Pourtant, le premier rapporteur spécial du secrétaire général de l'ONU affirmait dès le mois d'avril qu'au Rwanda, « la violence semble avoir une dimension tant politique qu'ethnique⁵ ». C'est également la lecture que feront aussi quelques dirigeants politiques français, à l'instar du ministre des Affaires étrangères Alain Juppé dans sa tribune du 16 juin annonçant l'intention de la France d'intervenir au Rwanda. Il y soutient que « la crise a des origines tant politiques qu'ethniques ». Même le FPR lui-même reconnaît dans son communiqué du 12 avril 1994 que le conflit du Rwanda est d'abord, voire essentiellement, politique. Mais, beaucoup ont vite évacué la dimension politique pour ne conserver que la dimension ethnique, ce qui fausse complètement la réalité et toute compréhension objective de ce conflit.

En examinant la conquête du pouvoir à travers l'affrontement armé, la cause de la tragédie rwandaise, en particulier les massacres de masse et l'exode massif des populations qui forment le contexte dans lequel vont devoir intervenir les militaires français et africains de l'opération Turquoise en juin 1994, devient explicite. Autrement dit, c'est à partir de l'histoire politique et sociale du Rwanda, faite de « révolution » et de « contre-révolution » violentes, conduisant à exclure soit les Hutus, soit les Tutsis, soit les Twas du pouvoir, qu'il faut déchiffrer la tragédie du Rwanda et non à partir d'une lecture exclusivement ethnique ou thématique sur le « génocide des Tutsis ».

À cet égard, force est de constater qu'au terme de la guerre civile internationale qu'ils ont déclenchée en octobre 1990 contre le régime hutu en place, les rebelles tutsis venus d'Ouganda sont parvenus, en juillet 1994, à reprendre le pouvoir perdu par leurs parents en 1959. C'était leur objectif et ils l'ont atteint au prix de millions de morts au Rwanda mais aussi au Congo-Zaïre. C'est cynique, c'est cruel mais c'était le prix à payer « pour la

cause », avait froidement avoué Paul Kagame au général canadien Roméo Dallaire. Il a depuis instauré au Rwanda un régime autocratique dont les Hutus et les Twas sont largement exclus⁶. Marqués au fer rouge comme étant tous ou presque des « génocidaires », ils n'ont plus voix au chapitre. Ceci ne disculpe d'ailleurs en rien ceux parmi les Hutus qui ont commis des crimes contre l'humanité.

Contrairement au partage du pouvoir que prévoyaient les négociations et les accords de paix d'Arusha signés en août 1993 entre les rebelles du FPR et le Gouvernement rwandais, le changement politique s'est finalement opéré au profit d'un seul camp (tutsi) et à l'exclusion de l'autre (hutu et twa), à l'issue d'un affrontement armé et en causant des millions de victimes civiles dans tous les trois groupes et dans toutes les catégories de populations. La contre-révolution sanglante des exilés tutsis en 1994 prépare donc les Rwandais à d'autres violences à venir.

En véhiculant une version de la tragédie rwandaise réduite au « génocide des Tutsis » – avec une curieuse exclusion, ces dernières années, des Hutus dits « modérés » et une ignorance totale des Twas –, les médias en général et certains chercheurs en particulier n'ont pas permis de rendre intelligible la complexité des événements survenus au Rwanda en 1994. D'ailleurs, lorsque la sociologue Sophie Pontzeele interroge Marie-France Cros, journaliste influente du quotidien belge *La Libre Belgique*, sur l'importance d'une analyse « objective » des événements, sa réponse est très révélatrice de l'état d'esprit général qui anime beaucoup de journalistes : « En tout cas pour moi, c'est que normalement quand vous êtes sur une crise, vous essayez de garder votre capacité d'analyse, mais là c'est un crime contre l'humanité, très visiblement. C'est visiblement un génocide dès le début. [...] Un crime contre l'humanité ça veut dire un crime contre tous les hommes. Vous ne pouvez pas être objectif, enfin... [...] Moi, mon sentiment à l'époque c'était comme si on commettait le

crime devant moi, je me serais sentie coupable de ne pas crier. Je n'ai vraiment que crié, je n'ai pas analysé⁷. »

Cet engagement émotionnel compréhensible, qui s'est emparé à juste titre d'un grand nombre de journalistes et même de quelques universitaires, a tout de même empêché de saisir les véritables enjeux du conflit rwandais et toutes les implications qu'il revêtait pour les acteurs locaux d'abord et internationaux ensuite. Le linguiste rwandais Eugène Shimamungu, expert près le TPIR, note à ce propos : « La responsabilité des médias dans la crise rwandaise est grande. Ils ont généralement succombé sous le charme de l'une des deux parties en conflit et cela a produit une information biaisée, non objective entraînant l'opinion à ne pas voir avec lucidité le fond du problème. [...] La crise rwandaise résulte d'une accumulation de frustrations : de la part des gens qui croyaient avoir le pouvoir de droit divin et qui, du jour au lendemain, en ont été privés ; et de la part des gens qui croyaient s'être libérés du joug féodal mais qui se sont retrouvés à nouveau privés de parole. Tandis que les uns luttent pour récupérer le pouvoir perdu, les autres luttent pour éviter le retour en arrière. C'est ce conflit que les médias n'ont jamais réussi à saisir sous divers prismes qui grossissaient tout ce qui était marginal en minimisant l'essentiel. Ce qui était en jeu c'était le pouvoir, peu importait les moyens d'y parvenir⁸. »

Cette ignorance des enjeux politiques, psychosociologiques, historiques et même géopolitiques du conflit rwandais a été comme une aubaine pour le FPR dans la mesure où elle a directement servi son plan de communication et son image, construits parallèlement à sa conquête du pouvoir par les armes. C'est ainsi qu'il va mobiliser et sensibiliser la presse et les ONG afin qu'elles deviennent ses alliées et ses relais les plus crédibles et les plus efficaces dans l'orientation de l'opinion et des croyances. Pour ce faire, le FPR installe une cellule de guerre psychologique à Bruxelles sise au 2, avenue de l'Observatoire, chargée de sélectionner et d'accréditer les

journalistes et les ONG désireux de se rendre dans les territoires conquis par ses troupes.

Cette cellule sera dirigée par M. Jacques Bihozagara, membre du bureau politique du FPR, responsable de la campagne de presse en Europe et qui deviendra, après la victoire de ce mouvement, ambassadeur du nouveau régime à Paris. C'est lui qui fut l'intervenant du FPR le plus véhément contre l'opération Turquoise dans la presse française et belge. Son bureau bruxellois accordera d'emblée des accréditations aux ONG européennes acquises à la cause du FPR mais plus parcimonieusement aux ressortissants français désireux de se rendre au Rwanda. En réalité, les ressortissants français n'étaient pas considérés par le bureau politique du FPR comme étant naturellement favorables à la cause des rebelles tutsis comme pouvaient l'être, à ses yeux, les ressortissants belges en général. C'est le cas précisément des membres de MSF-France, dont un rapport interne précise : « Une délégation d'un module de la zone FPR à MSF-France est en négociation : le FPR à Bruxelles a marqué son accord à la condition que cela soit au commencement sous la coordination de MSF-Belgique et que les expatriés de nationalité française reçoivent l'accord préalable du FPR⁹. »

En clair, le bureau de propagande du FPR à Bruxelles devait d'abord s'assurer que les membres de MSF-France ou les expatriés de nationalité française sont acquis à sa cause pour pouvoir leur délivrer une accréditation pour se rendre au Rwanda en 1994. Et c'est MSF-Belgique qui était chargée d'en apporter la garantie et la caution préalable à cette accréditation. Le but de cette manœuvre était naturellement d'éviter que des humanitaires courageux ou « imprudents » parlent objectivement des choses qu'ils seraient amenés à voir, par exemple : les crimes commis par le FPR dans les zones placées sous son contrôle.

Pour s'assurer que la sélection des personnes sollicitant une accréditation serait sans faille, le FPR a édicté quelques règles permettant

de dissuader les membres des ONG opérant dans sa zone d'envisager des déplacements non autorisés par lui. Il leur a communiqué une fiche attirant leur attention sur quelques points : « chaque ONG doit clairement être identifiée, il est indispensable de donner l'identité de son pays d'origine, de décrire ses activités au Rwanda et de donner une liste de ses dirigeants, les ONG travaillant dans la zone contrôlée par le FPR devraient savoir qu'elles travaillent dans une zone de guerre et devraient accepter les conseils que leur prodigue le FPR pour des questions de sécurité, le FPR fournira des guides ou des escortes là où c'est nécessaire, en cas de problème, les ONG sont priées d'informer le FPR [...] ».

Cette procédure digne d'un service de renseignements des pays communistes du temps de la guerre froide permet à la fois l'obtention d'un « visa-FPR » pour le Rwanda et une prise en main des humanitaires sur le terrain. Les journalistes subiront aussi le même « encadrement ». Dans un rapport daté du 15 juillet 1994 reçu par les services de renseignements militaires français, il est fait état du témoignage d'un journaliste relatant les méthodes employées par le FPR sur le terrain : « Selon le témoignage d'un journaliste français travaillant pour une agence de photos américaine, qui revient de Kigali et de la zone FPR, celui-ci possède un service de relations avec la presse particulièrement performant dans le domaine du contrôle de celle-ci et de la désinformation. Tout journaliste désirant travailler en zone FPR doit tout d'abord en faire la demande par fax à l'attaché de presse du FPR à Bruxelles. Si accord, le journaliste doit se rendre à un point d'entrée de la zone où généralement il attend quelques jours l'arrivée d'autres journalistes.

Le FPR fait des groupes qu'il pilote ensuite dans la zone comme pour des safaris. Ils demandent aux journalistes leur programme et leur dit ceci : ici non, impossible ! Ici on vous emmènera, etc. Le point de passage obligé est un village à l'est de Kigali où des Tutsis ont été massacrés en mai dans une église et où le FPR a laissé les corps en place depuis. [...] Lors de la

prise de Kigali, les journalistes étaient “guidés” vers trois pôles où des troupes du FPR “libéraient des Tutsis”. Les autres endroits de la capitale n’étaient pas accessibles.

[...] Sur place, ils étaient logés chez des jésuites qui avaient tous été tués par le FPR. Seules les cellules qui abritaient les journalistes avaient été nettoyées ; les autres étaient encore maculées de sang. Les journalistes mécontents de ne pouvoir faire leur travail, qui en faisaient part à leurs “accompagnateurs” voyaient leur “permis de séjour” raccourci et étaient obligés de refaire la demande à Bruxelles pour revenir. Le journaliste nous a dit que les villages et campagnes dans les zones conquises par le FPR étaient totalement déserts. »

Certains aspects de ce témoignage sont corroborés par la journaliste belge Colette Braeckman qui est pourtant sympathisante et très proche du FPR : « On voyait tellement de choses abominables qu’à la limite on ne s’interrogeait pas sur ce que l’on ne voyait pas. [...] Et il est vrai qu’on n’allait pas où on voulait [...]. Mais c’était, c’était compréhensible vu les circonstances, mais avec le recul, je me dis que c’est vrai que le FPR a soigneusement évité que nous allions dans d’autres régions, dans d’autres villages, où probablement ils avaient commis eux aussi des exactions et des massacres. [...] Et il est vrai aussi que le FPR manifestait, en tout cas lorsque nous étions avec eux, une certaine discipline, une certaine organisation, qui contrastait avec la fureur génocidaire qu’il y avait de l’autre côté. Et donc par contraste ils avaient une image plus favorable, parce que c’était aussi un mouvement très contrôlé euh... les dérapages, les exactions se passaient hors du regard des journalistes et des caméras¹⁰. »

Dès le déclenchement du conflit, différents moyens sont mis au service de cette guerre psychologique que mène le FPR contre ses adversaires et tous ceux qu’il considère comme tels pour les besoins de sa propagande. Eugène Shimamungu explique : « Certaines associations vont servir de véritables agences de communication au FPR pendant la guerre. Plus

actives sont les femmes tutsies mariées aux Occidentaux, leurs conjoints seront les plus âpres à la défense de la cause tutsie [...]. À l'étranger, tous les moyens seront utilisés pour acheter des consciences notamment de certains chercheurs ou de journalistes et autres tiers-mondistes qui vont publier, sous l'argument de notoriété, des écrits propagandistes sans le moindre effort d'esprit critique¹¹. »

Cette analyse est appuyée par un témoignage recueilli d'un Français ayant très souvent séjourné au Rwanda : « L'autre technique de désinformation du FPR consiste à rechercher des alliés par le personnel des organismes non-gouvernementaux (ONG) opérant au Rwanda, notamment par le biais d'alliances matrimoniales, de charmes des filles tutsies opérant facilement sur certains expatriés vivant loin de leur pays¹². » Il faut souligner que plusieurs organisations internationales et surtout les différentes agences des Nations unies ont subi l'entrisme ou des infiltrations directes et/ou indirectes des éléments du FPR pour promouvoir et défendre son seul point de vue. L'utilisation de la gent féminine est une donnée centrale des méthodes d'infiltration du FPR et des dirigeants rwandais actuels. Plusieurs femmes tutsies ont usé et abusé de leur charme pour permettre au FPR d'imposer sa vision des choses dans les médias et les institutions internationales.

Dès son offensive militaire de 1990 contre le régime du président Habyarimana, le FPR a intégré le rôle majeur que pouvaient jouer les ONG et la presse au cours d'un conflit armé visant la conquête du pouvoir. Il va donc mobiliser ces deux forces pour servir ses desseins : « Lorsque le FPR attaque, la diaspora tutsie a déjà investi le milieu médiatique international. Sont en circulation également des écrits de toutes sortes : tracts, lettres ouvertes, pamphlets, etc. La préparation de l'offensive militaire est déjà sensible dans les médias internationaux dès 1989 lorsqu'une journaliste de la *Libre Belgique* écrit à propos du Rwanda un article intitulé "Une

atmosphère de fin de règne” accusant le régime Habyarimana de corruption¹³. »

M. Shimamungu rappelle à ce titre que « dans les médias internationaux le dénigrement du pouvoir est systématique (*Le Soir* du 10 au 11 mars 1990 : “Crise sans précédent au Rwanda”) en contradiction avec les données fiables fournies par des analystes comme ceux de la Banque mondiale ; la corruption, les tensions ethniques et régionalistes sont amplifiées à l’extrême (*La Libre Belgique* du 31 au 1^{er} septembre 1989, et du 22 février 1990). Le Rwanda qui, à un moment donné, était considéré comme un pays bien géré, le paradis des ONG, où l’on trouvait à la fois des coopérants américains et des coopérants chinois et de tant d’autres nationalités¹⁴, était devenu une cleptocratie par la manipulation des médias internationaux orchestrée par le FPR. Tous les journaux vont être pris sous le charme et vont diffuser sans discernement des contre-vérités, étant donné que le Rwanda était un pays mal connu que le monde découvrait subitement¹⁵ ».

Fort de cette expérience qui aura démontré une efficacité certaine, le FPR n’hésite pas à recourir au même procédé lorsqu’il reprend les hostilités le 7 avril 1994 contre le Gouvernement intérimaire qu’il qualifiera d’office de « génocidaire ». Il l’utilisera aussi et surtout contre la France. Mais très peu d’analystes s’apercevront que la campagne d’accusations qui se développe contre l’opération Turquoise et contre la France relève essentiellement de la guerre psychologique où le dénigrement de l’adversaire ou de l’ennemi occupe une place essentielle. Il s’agit en effet pour la rébellion tutsie de décrédibiliser ou d’empêcher toute initiative susceptible de contrecarrer ses plans et qui l’obligerait à accepter le partage du pouvoir négocié pendant les accords d’Arusha avec la majorité hutue.

Pour garantir l’efficacité de sa campagne, il va s’appuyer à nouveau sur la presse internationale ou occidentale, qui influence à la fois l’opinion en Occident et sur le continent africain. Elle se révélera un puissant outil de

diffusion du message que véhicule le FPR contre la France et ses adversaires politiques.

Dans cette logique, le mouvement rebelle a pris le soin de pénétrer la presse de droite et surtout la presse de gauche, traditionnellement sensible aux mouvements dits « de libération nationale », aux droits des minorités et à la lutte contre l'impérialisme. Il cible deux journaux de gauche, notamment *Le Monde diplomatique* et le journal *L'Humanité*, dont le journaliste Jean Chatain se montrera le plus virulent contre l'opération Turquoise, avant même son déploiement. Dans *Le Monde diplomatique*, ce sera la journaliste belge Colette Braeckman qui écrira régulièrement les articles les plus acerbes contre la France et l'opération Turquoise : « Colette Braeckman fut quant à elle la journaliste qui attaqua avec le plus de constance et de virulence la politique française au Rwanda. [...] dans plusieurs articles elle soupçonnait l'armée française de vouloir aider des génocidaires à prendre la fuite¹⁶. »

Cette journaliste pense-t-elle avoir servi de caisse de résonance aux intérêts du FPR ? L'enquêteur et écrivain Pierre Péan fut le premier à écrire que : « Colette Braeckman a ainsi été une actrice de poids dans la guerre du Rwanda. La journaliste du *Soir*, également collaboratrice du *Monde diplomatique*, a crédibilisé les thèmes de la guerre idéologique menée par le FPR et accompagné, voire amplifié les attaques du FPR contre l'Église catholique et contre la France¹⁷. »

À ces observations, Colette Braeckman répond en faisant valoir que ses premières analyses ont été en quelque sorte contrebalancées par des analyses ultérieures portant sur le mouvement rebelle : « Péan me désigne comme l'un des acteurs principaux de la désinformation, à la suite de mes articles et d'un ouvrage publié en 1994, présenté comme une "apothéose". Le travail de journaliste réalisé à l'époque ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité, non seulement parce que le livre eut une audience normale, plus en Belgique qu'en France d'ailleurs, mais aussi parce qu'il

fut suivi de nombreux articles et de trois ouvrages revenant sur les méthodes et les objectifs du Front patriotique rwandais, sur la personnalité du président Kagame, et sur les crimes de guerre et violations des droits de l'homme commis par ses troupes, au Rwanda et en République démocratique du Congo¹⁸. »

La publication ultérieure d'articles critiques n'enlève absolument rien au poids et à l'influence de ses premiers écrits ciblant spécifiquement la France et l'opération Turquoise. En réalité, la journaliste belge tente, dans cette défense relativement maladroite, de minimiser son rôle et son action dans la campagne d'intoxication qu'elle a menée au profit du FPR. Au fond, le plus intéressant paradoxe est de constater que des journaux dits « de gauche » ont été utilisés pour mener une campagne de soutien au FPR et, à travers lui, à « l'impérialisme américain » en Afrique. Si l'administration Clinton fut le soutien indéfectible du FPR, comment ceux qui ont soutenu le FPR peuvent-ils prétendre être contre l'impérialisme américain ?

Dans la presse de droite, *Le Figaro* sera mis à contribution non pas à travers sa rédaction mais à travers la personne de Patrick de Saint-Exupéry. C'est lui qui sera en quelque sorte le principal vecteur des idées et de la vision du FPR au sein de la rédaction. Il est un fait qu'une fois le soutien d'une grande partie de la presse française acquis et certains journalistes mobilisés, la campagne du FPR a pu prospérer sans que ses relais ne se soucient ni de la véracité des faits allégués, ni du bien-fondé des accusations qu'ils portaient.

Plus encore, il s'est révélé que l'un des rares journalistes français, Jean Hélène, qui n'avait pas adopté, comme beaucoup, une position pro-FPR et qui rapportait pour le journal *Le Monde* des informations sur le conflit armé, les massacres des deux parties et la fourniture d'armes de l'Ouganda au FPR, a été désavoué par sa rédaction et son travail, suspecté, a fini par créer des tensions au sein du journal : « la mise à l'écart de Jean Hélène, qui

couvrait les événements au Rwanda depuis le mois d'avril, dans des circonstances difficiles et malgré les menaces dont il faisait personnellement l'objet, illustre l'existence de telles tensions. [...] le mode de traitement de Jean Hélène pourrait donc être à l'origine de sa mise à l'écart du quotidien, bien que *Le Monde* ne l'ait jamais désavoué publiquement¹⁹ ».

Cette situation fait écho à ce que Michel Legris, ancien journaliste au *Monde*, considère, dans un ouvrage consacré à ce journal²⁰, comme étant, d'une part, « l'objectivité d'intention » et, d'autre part, « l'objectivité d'apparence ». Alors que la première cherche à connaître les faits, les événements tels qu'ils se produisent ou tels qu'ils se déroulent dans le temps et dans l'espace, la seconde porte un jugement préétabli, un préjugé mais se garde de le faire savoir ou de l'admettre.

Si la « cohabitation » de ces pratiques journalistiques existe dans presque tous les médias, il semble bien que c'est « l'objectivité d'apparence » qui a prévalu jusqu'ici à propos du Rwanda.

Au terme de cette étude, il faut bien constater que les enquêtes réalisées par l'ensemble des médias au sujet de l'opération Turquoise et consistant pour l'essentiel à porter des accusations contre cette mission reposent moins sur des sources incontestables que sur des opinions personnelles ou les impressions, voire les sentiments, de certains journalistes ou de certains chercheurs. L'analyse de leur travail démontre qu'ils n'ont pas été en mesure de réunir des preuves irréfutables ou des témoignages probants au niveau de l'appareil d'État ou de l'institution militaire, pas plus qu'ils n'ont été en mesure de produire différents documents classés confidentiel-défense ou même secret-défense permettant de dire précisément en quoi l'opération Turquoise fut autre chose qu'une mission humanitaire ni comment ses soldats furent impliqués dans le « génocide ».

Le travail « d'enquête » réalisé par le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, témoin direct des événements de 1994, est un exemple concret de

ce journalisme d'opinion qui pratique « l'objectivité d'apparence » et procède davantage par insinuation et par amalgame dans le dessein de tromper son lecteur que par investigation. La preuve en fut largement donnée lors de ses procès, où il n'est pas parvenu à faire citer un seul témoin crédible en sa faveur, ni à convaincre les juges de sa bonne foi ou de la qualité de son travail. De même, les « enquêtes » réalisées par *Golias*, qui accusent très explicitement les militaires de Turquoise de prendre part au « génocide », ne produisent aucun document ni démonstration relative à l'action militaire qui prouverait soit la participation des soldats français dans le « génocide », soit leur soutien aux « génocidaires ».

À cet égard, le journaliste Stephen Smith qui a écrit plusieurs articles sur le Rwanda dont certains très critiques sur l'opération Turquoise souligne : « Ce n'était pas une opération antigénocide, même si je suis content pour les 13 000 ou 15 000 personnes qui ont été sauvées. [...] Donc moi j'avais une appréciation pas hostile, circonspecte si on peut dire, très réservée parce que je pense que la France était la moins bien placée. En même temps, je n'ai jamais pensé et je ne le pense pas aujourd'hui, que la zone humanitaire sûre était établie pour exfiltrer des génocidaires [...]. Et donc j'ai trouvé qu'il y avait une part de procès d'intention, et là se pose aussi un problème de décence. Vous êtes dans un contexte de génocide, et vous passez votre temps dans la mise en accusation du pays qui se porte [...] à intervenir, et au moins à montrer une réactivité de la communauté internationale²¹. »

Il faut bien constater qu'une enquête journalistique qui ne révèle pas, ne démontre pas ou ne prouve pas pose question. Si le journaliste, qui prétend enquêter, suppute, insinue ou déduit à partir de ses seules impressions plutôt qu'à partir de données factuelles recoupées et vérifiables (documents et témoignages à l'appui), alors son travail ne relève plus *stricto sensu* du journalisme d'investigation. Pourtant, beaucoup de journalistes ont prétendu

avoir conduit des enquêtes sur le « génocide » et sur l'opération Turquoise. Il faut craindre qu'ils se soient trompés d'exercice.

Cette attitude d'un certain nombre de journalistes français sur le Rwanda peut certes tenir du parti pris délibéré, mais elle peut aussi s'expliquer par leur grande méconnaissance de l'histoire politique et sociale de ce pays et peut-être aussi de l'ensemble de la sous-région des Grands Lacs africains.

C'est du moins ce que constate la sociologue Sophie Pontzeele dans sa thèse de doctorat consacrée à ce sujet : « En dehors de Stephen Smith, les principaux journalistes qui ont couvert pour la presse française le conflit rwandais n'étaient pas des spécialistes de la région et n'avaient pas couvert de façon suivie la crise rwandaise depuis 1990. Certains d'entre eux travaillaient cependant depuis plusieurs années sur le continent africain, tels que Patrick de Saint-Exupéry du *Figaro*, ou Maria Malagardis de *La Croix*. En revanche, Corine Lesnes, qui fut la principale envoyée spéciale du *Monde* en dehors de Jean Hélène, "pigiste" et non journaliste permanent du quotidien, n'était pas spécialiste de l'Afrique. Quant à Renaud Girard, du *Figaro*, il me confia lors de notre entretien n'être jamais allé au Rwanda avant avril 1994. À cette époque, il ne "connaissait rien" du pays et savait tout juste le situer sur une carte. Les seuls éléments dont il disposait lui venaient d'un membre de sa famille, photographe, qui avait réalisé des reportages auprès du FPR avant le génocide²². »

La sociologue conclut ainsi son propos : « Les connaissances des principaux journalistes français sur la crise rwandaise, commencée en 1990, étaient donc globalement limitées voire presque nulles pour certains d'entre eux²³. »

Outre ces lacunes objectives, Sophie Pontzeele constate également les grandes difficultés qu'ont eues les reporters envoyés sur le terrain à garder une certaine distance avec les événements qu'ils couvraient, en particulier avec leurs sources : « L'étude de la couverture journalistique du génocide

de 1994 a montré l'influence du lieu depuis lequel les envoyés spéciaux rédigent leurs reportages sur leurs représentations de la crise. Dans le contexte de la guerre civile rwandaise, les reporters se trouvaient soit dans la zone tenue par le FPR, ce qui constitua le cas le plus fréquent, soit du côté du Gouvernement intérimaire et des Forces armées rwandaises. À partir de la fin juin, la plupart des envoyés spéciaux français écrivirent depuis la “zone Turquoise” créée par le déploiement de l'armée française.

Dans l'ensemble, nous avons dû constater la faiblesse voire l'absence de distance critique des journalistes envers les sources principales dont ils disposaient, dans la zone où ils se trouvaient. Les journalistes qui travaillaient dans la zone conquise par le FPR relatèrent le plus souvent les “événements”, en l'occurrence les étapes de la conquête militaire du pays par le mouvement rebelle, en relayant la version de ses combattants sans émettre de réserve sur sa validité. L'absence de recoupement des informations livrées par une source impliquée au premier chef dans la crise a donc conduit ces journalistes à donner du mouvement rebelle l'image que celui-ci souhaitait présenter : celle d'un mouvement de libération, respectueux des civils et des règles de la guerre. Il est aujourd'hui avéré que cette image était éloignée de la réalité. Or, à défaut d'avoir la possibilité de recouper les informations fournies par le mouvement rebelle, les reporters sur place auraient pu mentionner cette difficulté et prévenir leurs lecteurs du caractère univoque et forcément partisan de leurs sources ; ce fut rarement le cas²⁴. »

Il apparaît que ce manque de distance vis-à-vis des sources et cette absence de questionnement sur les informations diffusées ont été l'une des constantes des détracteurs de l'opération Turquoise jusqu'ici. Il faut, à cet égard, rappeler que la majeure partie des accusations contre la mission multinationale provenaient soit de l'organisation américaine Human Rights Watch, soit de la presse américaine, soit directement du FPR puis du

Gouvernement rwandais actuel, émanation de l'ex-rébellion tutsie. Inutile de rappeler qu'il n'y a eu ni vérification ni recoupement.

Leur relais en France a été le fait de journalistes et aussi de quelques associations ouvertement pro-FPR, à commencer par l'association française Survie, dont les communiqués inspirent également la presse et certains chercheurs. Une militante associative française, Annick Nedelec, désireuse de venir en aide à ce pays meurtri, en a fait directement l'expérience, alors qu'elle se rendait au siège parisien de Survie : « Sachant que cette association coordonnait les aides sur le Rwanda, je pensais qu'elle pourrait nous éclairer sur ce que nous pouvions faire. En vérité, cette visite n'était pas prévue et je n'avais donc pas pris de rendez-vous. Mon seul but était d'obtenir des renseignements sur les modalités d'action à venir et pouvoir sensibiliser les membres de notre association.

Mon étonnement fut donc grand quand, entrant dans les bureaux, je vis partout des ordinateurs, des téléphones et plus encore quand mon regard s'est porté sur une quantité impressionnante d'articles de presse et de documents bien étalés qui ont entraîné de ma part une réaction toute spontanée : « Êtes-vous quelques fois allés au Rwanda ? » La réponse de Monsieur François-Xavier Vershave fut « NON ». Ces articles parlaient de « nazi tropical de la pire espèce », de « dictateur sanguinaire » en évoquant le président défunt Habyarimana et mettaient déjà la France en accusation. Je suis repartie « soufflée » sans avoir pu en dire davantage et, l'après-midi, rencontrant d'autres associations qui avaient établi un partenariat avec « SURVIE », je n'ai pu cacher ma réaction de colère face à ce parti pris et à ce travail de désinformation²⁵. »

La mise en valeur de cette réalité, dans laquelle plusieurs acteurs peuvent servir volontairement ou involontairement les intérêts de l'un des deux belligérants du conflit rwandais, constitue le point essentiel de la guerre psychologique conduite par le FPR contre la France. Son atout dans ce combat tient effectivement au réseau de journalistes plus ou moins

influent sur lequel il peut compter, mais également à un certain nombre d'organisations non-gouvernementales susceptibles de diffuser son point de vue.

En fait, il reste difficile pour certaines ONG de concevoir que, malgré leur sympathie pour le FPR, les événements tragiques du Rwanda ne sauraient se réduire au point de vue d'une seule partie. Par exemple, deux jours avant le vote du Conseil de sécurité de l'ONU sur le projet français d'intervention humanitaire, la direction de MSF-France croyait devoir se justifier auprès des dirigeants du FPR de s'être publiquement prononcée en faveur d'une intervention des Nations unies au Rwanda destinée à protéger les populations civiles ; pour mieux s'en excuser, MSF-France a jugé nécessaire, suite au fort mécontentement des responsables du FPR, de rassurer ces derniers en faisant valoir que dans le courrier qu'elle avait, dès le 17 mai, adressé au président de la République française, elle lui demandait de « prendre ses responsabilités et d'imposer “auprès d'une faction soutenue et armée par la France” l'arrêt des massacres²⁶ ». Le discours que tenait le FPR dans les médias français était désormais tenu à l'identique par une organisation humanitaire internationale reconnue et respectée. Voilà comment le FPR a obtenu de MSF-France presque un alignement, voire un ralliement ou une certaine soumission.

Cette attitude a même pu conduire l'ONG à propager de fausses informations, comme quand l'un des personnels de Médecins sans frontières-Belgique a, à la télévision, « affirmé sans sourciller avoir assisté à un massacre de 170 Tutsis dans l'hôpital universitaire de Butare. Comme un tel massacre n'a jamais eu lieu dans cette ville, le directeur de l'hôpital a dû lui-même démentir les allégations mensongères destinées à ternir sciemment l'image de l'armée rwandaise²⁷ ».

Quelques rares journalistes, ayant observé ce rapport de proximité se développer entre les ONG présentes sur le terrain et le FPR, vont porter un regard plus critique sur l'attitude de ces dernières. C'est le cas du

journaliste du *Figaro* François Luizet qui affirme : « Curieusement, les ONG sont toujours absentes des secteurs les plus sensibles [...]. Si les ONG ne sont pas présentes du côté de l'opération "Turquoise", elles se trouvent en masse du côté du FPR. À Kabale, en Ouganda, une "nutritionniste" de Médecins du monde affirmait, samedi, avec beaucoup de sérieux, à six journalistes français que "le nord du Rwanda mangeait à sa faim". Elle ne pensait pas qu'une catastrophe humanitaire se préparait et se riait des "fantasmes des militaires français"²⁸. »

Globalement, les informations diffusées par la presse au sujet de la France au Rwanda et précisément sur l'opération Turquoise, semblent donc davantage avoir servi l'objectif politique du FPR et de l'actuel régime de Paul Kagame que la vérité. Il s'agit de faire passer sa guerre de conquête du pouvoir pour une « guerre de libération » ou pour un « génocide des Tutsis » et dissimuler, en même temps, les crimes contre l'humanité qu'il a commis avec son mouvement et qui sont aujourd'hui très bien documentés. Il est d'ailleurs surprenant de constater que MSF a beaucoup parlé de ses membres tutsis tués par les Forces armées rwandaises et par les miliciens hutus mais a préféré, dans le même temps, passer totalement sous silence les enlèvements et assassinats de leurs membres hutus exécutés par le FPR.

Pourtant, la consultation des archives de cette organisation atteste de l'existence de nombreux rapports confidentiels traitant des massacres du FPR contre des civils et surtout contre des membres de MSF. Elle n'a jamais osé révéler cette réalité dans les médias. Dans cette optique, il semble difficile de soutenir ou d'affirmer rigoureusement que les accusations qui prospèrent depuis plus d'une vingtaine d'années visent une quelconque recherche de la vérité sur le rôle de la France pendant le « génocide ».

En 2006, le sociologue et témoin expert près du TPIR, André Guichaoua, et l'ancien journaliste de *Libération* et du *Monde* Stephen Smith, ont publié un article soutenant que : « Le rôle joué par la France au

Rwanda continue d'éclipser la recherche de la vérité sur le génocide de 1994 ; à en juger par le mépris dans lequel sont tenus les faits, cette vérité n'intéresse pas. C'est notamment le cas pour ce qui est révélé par des Rwandais eux-mêmes, au péril de leur vie. Rien de plus légitime que de s'interroger sur le rôle de la France dans le génocide au Rwanda.

[...] À ce jour, aucune preuve n'a été apportée d'une "complicité de génocide" de la France, si l'on entend par là le consentement de l'État français à l'extermination des Tutsis ou, à plus forte raison, sa participation à leur éradication²⁹. »

Sans pour autant mettre la presse et les médias en général sur le banc des accusés car certains journalistes ont correctement effectué leur travail, le constat s'impose simplement que, contrairement à ce que beaucoup de journalistes professionnels prétendent, ils n'ont pas rempli leur mission consistant à éclairer l'opinion sur l'opération Turquoise et sur l'ensemble de la tragédie rwandaise.

Ils ont notamment échoué à démontrer en quoi cette mission était autre chose qu'une mission humanitaire. Par conséquent, il n'est pas excessif de considérer que le public a été privé de la diffusion de toute l'information qu'il méritait de recevoir sur le conflit du Rwanda en général et sur l'opération Turquoise en particulier.

Le monde de la recherche qui aurait pu, à son tour, combler ce déficit de connaissances en examinant sereinement les choses et en prenant en compte les données nouvelles, a eu lui aussi tendance à se figer dans une lecture dogmatique du conflit rwandais et en se focalisant sur le terme « génocide » dont la paternité incombe au FPR. Certains chercheurs se sont même empressés de disqualifier sans prudence ni humilité les travaux réalisés outre-Atlantique par les chercheurs américains tels Christian Davenport, Alan Stam, Edward Herman ou le Britannique Barrie Collins. À part les soupçonner ou les accuser de « nier le génocide » – ce qui n'est pas en soi très original –, il n'y a aucune dynamique intellectuelle ni apport

scientifique permettant soit de les contredire par des arguments d'autorité et pertinents, soit de reconnaître *a minima* leur contribution à la connaissance scientifique, quitte à nuancer certains de leurs propos ou de leurs analyses.

De notre point de vue, les travaux de ces auteurs sont aujourd'hui les plus audacieux et plus riches en matière de recherche sur la tragédie rwandaise dans le monde universitaire anglo-saxon. Ils subissent pourtant une censure inqualifiable dans le monde francophone où l'on redoute certainement qu'ils viennent à dépolluer les esprits de plus en plus formatés par la propagande officielle sur le « génocide ».

L'opération Turquoise, pour ce qui la concerne, a surtout offert une grande opportunité de poursuivre une réflexion critique sur l'intérêt et les limites d'une intervention militaro-humanitaire multinationale sous commandement français au Rwanda. Ce débat, amorcé par le professeur Charles Zorgbibe dans son livre publié en 1996³⁰, soulève la question de « l'intrusion de l'État » tiers dans le champ humanitaire. Il propose d'ailleurs de s'interroger – à la suite du groupe de travail initié en 1994 par Lucette Michaux-Chevry, ministre déléguée chargée de l'Action humanitaire – non pas sur des réponses automatiques à « une interrogation sur l'opportunité d'une intervention humanitaire décidée par la France » mais « aux conditions susceptibles de la justifier³¹ ». Cette réflexion, sur l'opération Turquoise, n'a pas eu d'écho, l'émotion du « génocide des Tutsis » semble avoir définitivement ou durablement pris le pas sur la réflexion, y compris scientifique, et la distance nécessaire avec ces événements tragiques. Il faut le regretter.

L'ouverture de nouvelles archives et la production de nouveaux témoignages d'acteurs rwandais ou internationaux incitent donc à procéder à un nouvel examen du conflit rwandais et à une remise en cause des connaissances que l'on croyait incontestables ou définitivement acquises.

De même, l'examen des documents d'archives du Conseil de sécurité a pu montrer l'intensité du travail de lobbying effectué par le FPR/APR au

sein de cette institution, avant et pendant l'opération Turquoise, afin d'abord d'empêcher le renforcement de la Minuar tel que le demandaient ses dirigeants et le Gouvernement intérimaire, puis de dissuader les membres du Conseil de sécurité de voter en faveur du projet d'intervention français. Le FPR s'est attelé à construire un réseau de soutiens au Conseil de sécurité pour faire prévaloir ses positions et orienter la position de cette institution sur les événements en cours. Cet aspect pourrait constituer un volet essentiel de nouveaux travaux de recherche.

Directement confronté à l'action du FPR au cours de cette période, l'ancien ambassadeur du Rwanda aux États-Unis, M. Aloys Uwimana, se souvient : « Pendant toute la durée de la guerre civile jusqu'au 15 juillet 1994, jour où j'ai été déclaré *persona non grata* aux États-Unis, j'ai éprouvé d'immenses difficultés face à la puissance médiatique du FPR, à l'influence des milieux évangéliques surtout épiscopaux, alliés de Museveni et à la multiplicité des pôles de décision. Je devais presque seul lutter sur tous les fronts : l'exécutif américain, le Pentagone, le Congrès américain, la société civile, les médias, etc. J'ai surtout souffert du manque de crédibilité de la diaspora hutue car les États-Unis ne croient pas aux officiels qui ne font que défendre leur régime ; ils croient aux opposants, aux personnalités indépendantes, aux ONG, etc³² ... ».

Dans ce contexte, et bien que la France ait mis en avant sa volonté de « sauver les Tutsis », sa sollicitude n'a pas suffi à convaincre du bien-fondé de sa démarche ni à empêcher les critiques de se multiplier. Cela reste valable aujourd'hui.

Dans son analyse de l'action humanitaire des États, Charles Zorgbibe affirme que la « compassion ne peut totalement tenir lieu de démarche étatique³³ » ; de fait, si la France a effectivement tenu à faire montre de compassion, elle entendait surtout réagir aux violentes mises en cause dont elle faisait l'objet. Or, ce volet de l'intervention française ne semble pas avoir été suffisamment préparé ou analysé sur le terrain de la guerre

psychologique par les dirigeants français qui se sont trouvés dans l'incapacité de combattre immédiatement les accusations de la presse et des ONG.

De ce point de vue, il y a lieu d'affirmer sans risque d'erreur que l'opération Turquoise a payé le prix fort d'une absence de courage ou de volonté politique de faire face à la presse et à la guerre psychologique du FPR et de ses soutiens anglo-américains. Cette attitude des dirigeants français aurait aussi pu faire l'objet d'un vrai débat ou d'une étude car elle soulève des questions essentielles sur le plan géopolitique, concernant surtout la conduite de la politique étrangère de la France et, plus largement, les capacités de réactions d'un État aux prises avec la propagande étrangère sur son territoire, en lien avec une intervention humanitaire multinationale ou non.

Finalement, la pression des accusations a été telle que la France a préféré renoncer à la politique qu'elle avait menée jusque-là au Rwanda et qui visait essentiellement à contraindre le FPR et les dirigeants hutus à négocier un partage du pouvoir pour empêcher une escalade de la violence et les massacres survenus finalement en 1994. Cette politique, qui avait produit des résultats provisoires en évitant des massacres de masse et une prise de pouvoir par la violence, a été abandonnée en 1993 et 1994 sous la menace d'une campagne médiatique agressive et du fait de la cohabitation au sein de l'exécutif français.

Un tel effet ne semble cependant pas résulter uniquement du savoir-faire du FPR en la matière, ni même d'une détermination exceptionnelle dont il aurait fait preuve ou encore de l'audace particulière de certains de ses membres prêts à défier la France.

Les raisons de cette attitude de défaite ou de résignation des dirigeants français ont moins à voir avec le conflit rwandais lui-même qu'avec ses enjeux sur le plan géopolitique. Il faut en effet sortir d'une lecture rwando-rwandaise ou franco-rwandaise sur le « génocide » pour s'apercevoir

qu'une des clés explicatives de l'immobilisme de la France est à chercher du côté du soutien des États-Unis et de la Grande-Bretagne aux rebelles du FPR. Un soutien qui semble leur garantir infailliblement l'impunité pour les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis en 1994 au Rwanda et au Congo-Zaïre.

Même l'association américaine Human Rights Watch, qui doutait ostensiblement en 1994 que le FPR ait pu commettre des massacres de civils, a fini par écrire au procureur du TPIR pour demander que des poursuites soient diligentées contre ses membres, constatant qu'ils étaient manifestement en train d'échapper à la justice internationale malgré l'accumulation de preuves sur les crimes commis par ce mouvement³⁴.

L'explication concernant l'impunité des membres du FPR, et même la confiscation puis le travestissement de l'histoire de la tragédie rwandaise, ressort clairement dans les mémoires de trois acteurs majeurs que sont le président Bill Clinton, le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali et la procureure du TPIR, Carla Del Ponte.

Dans un livre écrit en 1999, le secrétaire général des Nations unies énonce clairement que « les États-Unis, avec l'appui énergique de la Grande-Bretagne, ont tout fait pour empêcher la mise en place au Rwanda d'une force des Nations unies. Et ils y sont parvenus³⁵ », et évoque l'opération Turquoise : « Le 19 juin, dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, je souligne à nouveau la nécessité de réagir rapidement [...] je demande au Conseil de prendre en considération l'offre de la France. [...] Les Français sont guidés par le sentiment de profonde exaspération que leur inspirent les mesures d'obstruction des États-Unis [...]. De fait, l'intervention de la France met l'accent sur l'attitude du Conseil de sécurité qui refuse de renforcer la présence des Nations unies au Rwanda. »

Le secrétaire général de l'ONU revient également sur un message reçu par le général Dallaire dénonçant la « réaction [...] proprement scandaleuse, voire quasiment irresponsable » de l'ONU. Non sans amertume, Boutros

Boutros-Ghali réaffirme qu'une mission renforcée de l'ONU aurait sans doute pu empêcher les massacres et indique : « le 3 août, [...] me référant aux États-Unis, je déclare à la presse : “Pourquoi ne font-ils pas au sujet du Rwanda, où il y eut plus d'un demi-million de morts, comme ils en font à propos d'un seul dissident chinois ?” Pour souligner l'ampleur du massacre, je rappelle que le nombre de morts au Rwanda correspond, pour ce pays, à ce que seraient pour les États-Unis quelque neuf à dix-huit millions de victimes³⁶ ».

C'est dans un langage plus diplomatique que le président Clinton reconnaît, à demi-mot, la part de responsabilité de son pays dans le désastre humanitaire du Rwanda : « Ni moi ni personne dans mon équipe de politique étrangère n'avons songé à envoyer des troupes pour arrêter les massacres. Avec quelques milliers de soldats et l'aide de nos alliés, même en tenant compte du temps nécessaire pour les déployer, nous aurions pu sauver des vies. Ne pas avoir tenté de mettre un terme aux tragédies du Rwanda reste un des plus grands regrets de ma présidence. »

L'ancien président des États-Unis prend toutefois le soin de préciser : « Pendant mon second mandat et ensuite, j'ai fait mon possible pour aider les Rwandais à reconstruire leur pays et leur existence. Aujourd'hui, à l'invitation du président Kagame, le Rwanda est l'un des pays dans lequel ma fondation œuvre à endiguer la marée du sida³⁷. »

La procureure du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) Carla Del Ponte donne, à travers son expérience directe, plus de précisions sur la nature des liens qui unissent les États-Unis au FPR désormais au pouvoir à Kigali. À travers son témoignage, il est plus aisé de comprendre d'où Paul Kagame tire une part de son arrogance, de son agressivité contre la France et contre le TPIR. Elle décrit notamment la réaction du président Kagame lorsqu'elle tente d'évoquer la question des enquêtes spéciales concernant les crimes commis par ses troupes :

« “Non, déclara-t-il. Il n’en est pas question !” Il me fit sèchement savoir que le Tribunal ne devait pas enquêter sur la milice tutsie – milice qu’il avait lui-même commandée et dont il avait fait ensuite l’armée du Rwanda [...]. Il perdit très vite son sang-froid : “Vous ne parviendrez pas à empêcher la reconstruction de la nation, fulmina-t-il [...]. Si vous ouvrez une enquête, les gens vont penser qu’il y a eu deux génocides... Or, tout ce que nous avons fait, c’était de libérer le Rwanda” [...]. Puis, dans une allusion à peine masquée à l’enquête de Bruguière sur l’assassinat du président du Rwanda en 1994, Kagame porta les allégations déjà mille fois entendues [...]. “La France était impliquée dans le génocide, affirma Kagame. Allez plutôt enquêter sur la participation des Français au génocide.”

— Fournissez-moi des preuves, et je m’empresserai de le faire, répliquai-je. Mais je ne le ferai certainement pas sur la base de vos accusations infondées. Donnez-moi des preuves³⁸. »

L’ancienne procureure souligne : « J’étais furieuse. La véhémence des accusations de Kagame laissa sans voix les assistants des deux côtés de la pièce [...]. Je n’envisageai même plus de parler aux journalistes. Ce fut une erreur. J’aurais dû profiter de l’occasion pour expliquer au monde entier de quelle façon le Gouvernement rwandais faisait obstruction à la justice afin de faire chanter le Tribunal pour qu’il renonce à une enquête sur les hommes qui formaient désormais l’élite politique et militaire du pays. En quittant Kigali, j’avais la désagréable impression que le cycle de l’impunité au Rwanda, qui avait débuté à l’époque coloniale et avait donné lieu à de nombreux massacres et à un exemple avéré de génocide, n’était pas près de s’arrêter. Quant au tribunal pour le Rwanda, il semblait très bien parti pour administrer une fois de plus la justice des vainqueurs et rien d’autre. Des centaines de milliers d’exilés hutus armés revendiquaient le droit de rentrer dans leur pays, tout comme les Tutsis de Kagame l’avaient fait avant

avril 1994. Et il semblait inévitable que, tôt ou tard, on assisterait à nouveau à des horreurs dans ce pays³⁹. »

D'abord surprise par l'arrogance et l'acrimonie de Paul Kagame, c'est quelques semaines plus tard que la procureure va mieux comprendre l'attitude du chef de l'État rwandais. En effet, le président Bush venait d'annuler l'adhésion des États-Unis au Statut de Rome qui prévoyait la mise en place de la Cour pénale internationale (CPI), par crainte d'y voir poursuivis certains dirigeants politiques et militaires américains. Le département d'État américain s'était également lancé dans la signature d'accords bilatéraux d'immunité avec plusieurs pays, en particulier ceux dépendant de l'aide américaine : un tel accord sera passé avec le Rwanda en date du 3 mars 2003. « Le président Kagame était à ce moment-là en visite officielle à Washington, relate Carla Del Ponte. Mes conseillers et moi-même soupçonnions Kagame d'avoir demandé en contrepartie le soutien des États-Unis dans sa campagne visant à empêcher le Tribunal pour le Rwanda d'achever son enquête spéciale et de délivrer des actes d'accusation à l'encontre d'officiers supérieurs de l'armée rwandaise, et peut-être même à l'encontre de Kagame lui-même, dans le cadre des massacres perpétrés par les Tutsis en 1994⁴⁰. »

Mme Del Ponte poursuit : « En mai 2003 je retournai à Washington et un épisode confirma mes soupçons. L'ambassadeur extraordinaire des États-Unis pour les crimes de guerre, Pierre Prosper, m'invita à rencontrer le procureur général rwandais, Gérard Gahima, l'ambassadeur du Rwanda à Washington, Richard Sezibera, et le représentant spécial du Gouvernement rwandais au siège d'Arusha, Martin Ngoga [...]. En pénétrant dans la belle salle de réception j'eus, l'espace d'un instant, la faiblesse de croire que le département d'État avait décidé de me recevoir avec tous les honneurs dus à mon rang pour mieux m'amadouer. Je n'y étais pas du tout : c'était en fait exclusivement aux Rwandais que s'adressait cet honneur [...]. Au bout de quelques minutes de bavardages oiseux, nous en vîmes au sujet qui était au

cœur de l'ordre du jour : l'enquête spéciale. Prosper laissa la parole aux Rwandais. Ils souhaitaient que les enquêtes sur les crimes attribués au Front patriotique rwandais soient confiées à leurs autorités judiciaires locales, des juridictions dominées par les Tutsis [...]. De la part des Rwandais, cette demande me surprit d'autant moins que je l'avais déjà entendue à maintes reprises. Ce fut en revanche Prosper qui me surprit, en prenant le parti des Rwandais⁴¹. »

Dans le bras de fer qui vient de s'engager, peu de place sera faite aux principes de justice ou au respect du droit. Celle qui est alors procureure du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie raconte : « Prosper sortit un bout de papier. C'était un "projet d'accord", qu'il voulait me faire signer. Je refusai poliment et insistai de nouveau pour que le Rwanda apporte d'abord des preuves de sa bonne volonté et de sa capacité [...]. À la fin de la réunion, Prosper n'avait décroché aucune signature sur son bout de papier. Mais il n'avait pas dit son dernier mot.

Une heure après la réunion avec les Rwandais, j'allai déjeuner à la résidence de l'ambassadeur de Suisse à Washington. Prosper avait également été invité. Il profita de l'occasion pour me retrouver dans le jardin [...]. "Je voulais vous avertir que certains États pensent que le Tribunal international pour le Rwanda devrait avoir son propre procureur, me dit-il. Votre mandat ne sera pas renouvelé⁴². »

À la lumière de ce récit, les ressorts de la puissance dont se prévalaient les dirigeants du FPR alors qu'ils n'étaient qu'à la tête d'une rébellion et que leur chef Paul Kagame affiche aujourd'hui, en étant depuis vingt-cinq ans à la tête du Rwanda, sont plus évidents. Ils expliquent en partie pourquoi la France, bien que membre permanent du Conseil de sécurité et historiquement influente en Afrique, n'a pas été en mesure de s'imposer au Rwanda ni même d'empêcher les massacres du Zaïre ou de faire face aux fausses accusations contre les militaires de Turquoise.

Pis, jusqu'à ce jour, les dirigeants politiques français, presque apathiques et résignés, sont toujours peu enclins à défendre courageusement et efficacement leurs soldats et en particulier ceux de l'opération Turquoise face aux accusations ignominieuses et diffamatoires dont ils n'ont cessé de faire l'objet. Une situation qui reste totalement impensable et inimaginable aux États-Unis s'agissant des soldats américains.

1. Alors que le procureur Carla Del Ponte avait rencontré le juge Jean-Louis Bruguière et convenu avec lui qu'au terme de son enquête, le TPIR reprendrait le dossier, le procureur gambien Hassan Bubacar Jallow, qui succédera à Mme Carla Del Ponte, adoptera plutôt la même position que le procureur sud-africain et écartera définitivement l'attentat du 6 avril des dossiers devant être jugés par le TPIR (Colloque international, « Tribunal pénal international pour le Rwanda. Modèle ou contre-modèle pour la justice pénale internationale ? Le point de vue des acteurs », Centre international de conférences, Genève, 9, 10, 11 juillet 2009, organisé par l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève (ADH), l'Institut de hautes études internationales et du développement (IEDH) et l'Institut du développement économique et social (IDHES) de l'université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne).

2. Selon l'article premier du statut du TPIR relatif à la compétence de la juridiction, « Le Tribunal international pour le Rwanda est habilité à juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de telles violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ». L'attentat du 6 avril 1994 peut donc relever de la compétence *ratione temporis* et *ratione materia* de cette juridiction.

3. TPIR, affaire n° ICTR-98-41-T, *Le Procureur contre Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Nabakuze, Anatôle Nsengiyumva*, procès du mardi 29 mai 2007, p. 59.

4. « Exécution massive des Hutus dans l'ombre du génocide des Tutsis », *Libération* du 27 février 1996

5. S/1994/470 du 20 avril 1994, p. 1

6. En 2010, un rapport d'observation des élections présidentielles soulignait : « le resserrement de l'espace politique au Rwanda, notamment depuis 2008, serait également lié à l'option sécuritaire du régime établi qui, depuis lors, connaît quelques dissidences, sans occulter bien entendu les dérives que l'on a pu observer, notamment dans : la tentative d'assassinat en Afrique du Sud sur la personne du général Faustin Kayumba Nyamwasa, ex-chef d'état-major du président Paul Kagame [...] ; la multiplication des arrestations, ces derniers mois, d'officiers, de personnalités politiques et de journalistes (et même l'assassinat de l'un d'eux, Jean-Léonard Rugambage, du bimensuel *Umuwugizi*, suspendu par les autorités), ainsi que l'interdiction de parution d'organes de presse ; l'emprisonnement, durant trois semaines (du 28 mai au 19 juin), de l'avocat américain Peter Erlinder venu défendre l'opposante Victoire Ingabire (FDU),

empêchée de se présenter à l'élection [...]. Il en a résulté les nombreux constats de violations graves des droits et des libertés dont l'impact psychologique majeur a été d'accentuer les craintes des acteurs nationaux à pouvoir s'opposer publiquement à la politique définie et mise en œuvre par le régime de Kigali » (Organisation internationale de la francophonie, délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, *Élections présidentielles du 9 août 2010 au Rwanda*, rapport de la Mission d'information et de contact, 29 p.). En décembre 2015, le président Kagame organise un référendum permettant une révision de la Constitution qui l'autorise à se représenter en 2017 et à diriger le pays potentiellement jusqu'en 2034. Il obtient plus de 98 % des voix au scrutin présidentiel du 5 août 2017. Au terme de ce mandat, il aura passé trente ans à la tête du pays.

7. PONTZEELE, S., *Burundi 1972/Rwanda 1994 : « l'efficacité » dramatique d'une reconstruction idéologique du passé par la presse*, thèse de doctorat en sociologie soutenue en juin 2004, Université des sciences et technologie de Lille – Lille 1, 529 p., p. 366.

8. SHIMAMUNGU, E., *Communication politique et propagande dans la crise rwandaise*, rapport d'expertise demandé dans le cadre du procès « le procureur contre Georges Rutaganda », juillet-novembre 1998, 136 p., p. 81-82.

9. Rapport MSF du 28 au 3 juillet 1994.

10. PONTZEELE, S., *Juvénal Habyarimana*, *op. cit.*, p. 367.

11. SHIMAMUNGU, E., *op. cit.*, p. 49.

12. Lettre du 17 mai 1994 de M. Roger Boyer intitulée : « Ce que les médias passent sous silence ».

13. SHIMAMUNGU, E., *op. cit.*, p. 48.

14. Bernard Debré rappelle aussi que : « Séduits par le Rwanda, un pays se méritant, les Occidentaux multiplient les propositions de coopération extérieure. De nombreuses ONG, souvent d'obédience religieuse, s'y installent avec plaisir. L'ambiance est alors à l'optimisme, pour ne pas dire à l'euphorie » (DEBRÉ, B., *La Véritable Histoire des génocides rwandais*, Paris, Éditions Jean-Claude Gawsewitch, 2006, p. 73).

15. SHIMAMUNGU, E., *op. cit.*, p. 48-49.

16. PONTZEELE, S., *op. cit.*, p. 377.

17. PÉAN, P., *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et une nuits, 2005, 544 p., p. 343.

18. Article du site Le Soir.be du 26 novembre 2005, source : www.lesoir.be/archive/recup/%25252Fpierre-pean-s-attaque-au-genocide-une-enquete-pamphlet-_t-20051126-001U8Q.html

19. PONTZEELE, S., *op. cit.*, p. 379.

20. LEGRIS, M., *Le Monde tel qu'il est*, Paris, Plon, 1976, 210 p.

21. PONTZEELE, S., *op. cit.*, p. 376.

22. *Ibid.*, p. 365.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*, p. 391.
25. ONANA, C., *Les Secrets de la justice internationale*, Paris, Duboiris, 2005, 480 p., p. 359.
26. Courrier de MSF-Paris au Dr Théogène Rudasingwa daté du 20 juin 1994.
27. Lettre du 17 mai 1994 de M. Roger Boyer intitulée : « Ce que les médias passent sous silence ».
28. *Le Figaro* du 11 juillet 1994.
29. *Libération* du vendredi 13 janvier 2006.
30. ZORGBIBE, C., *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, Paris, PUF, 1996, 176 p., p. 85.
31. *Ibid.*
32. Témoignage accordé à l'auteur.
33. ZORGBIBE, C., *op. cit.*, p. 84.
34. Lettre de HRW du 26 mai 2009 au procureur du TPIR et réponse du procureur du TPIR datée du 22 juin 2009.
35. BOUTROS-GHALI, B., *Mes années à la maison de verre*, Paris, Fayard, 1999, 549 p., p. 207.
36. *Ibid.*
37. CLINTON, B., *Mémoires. Ma vie*, Paris, Éditions de Grenelle, 2004, 1 016 p., p. 625.
38. DEL PONTE, C., *La Traque, les criminels de guerre et moi*, Paris, Héloïse d'Ormesson, 2009, 649 p., p. 373-374.
39. *Ibid.*
40. *Ibid.*, p. 381-382.
41. *Ibid.*, p. 382-383.
42. *Ibid.*, p. 384.

Index

- Al-Bashir, Omar [547](#)
- Albright, Madeleine [178](#), [185](#), [537](#), [555](#), [557](#)
- Amalric, Jacques [139-140](#)
- Ancel, Guillaume [375](#), [378](#), [380-388](#), [392-394](#), [396-399](#), [407](#)
- Annan, Kofi [84](#), [105-106](#), [115](#), [222](#)
- Anthierens [411](#), [413](#), [422](#), [557](#)
- Atwood, Brian [523](#)
- Auron, Yair [546](#), [549](#)
- Ba, Medhi [323-324](#)
- Bagambiki, Emmanuel [51](#), [79](#), [262](#), [267](#)
- Bagosora, Théoneste [222](#), [557](#)
- Balladur, Édouard [136](#), [138-145](#), [150](#), [158-159](#), [161-162](#), [249](#), [267](#), [319](#), [349](#), [390](#), [398](#), [401-402](#), [405](#), [407](#), [502](#), [504](#), [559](#), [571](#), [580](#), [590](#), [593](#), [614](#), [618](#)
- Barayagwiza, Jean-Bosco [258-259](#)
- Baumel, Jacques [402](#)
- Bavugamenshi, Innocent [86](#), [264](#)
- Bayart, Jean-François [55-56](#)
- Benamou, Georges-Marc [533](#), [557](#)
- Bennet, Douglas [540](#)
- Bernard, Lugan [51](#), [222](#), [255](#), [320-321](#), [407](#)

Biberson, Philippe [150-151](#), [222](#), [512](#)

Bicamumpaka, Jérôme [51](#), [107](#), [109](#), [257](#), [259](#), [269](#), [283](#), [299](#), [396](#), [407](#)

Bihozagara, Jacques [117](#), [227](#), [234-235](#), [339](#), [589-590](#), [631](#)

Bizimungu, Augustin [118](#), [186](#), [284-285](#), [552](#), [557](#)

Blair, Tony [544-545](#)

Boltanski, Christophe [245](#)

Booh Booh, Jacques-Roger [17](#), [25](#), [48](#), [96](#), [106](#), [111](#), [114-115](#), [118](#), [127](#), [135](#), [165](#), [186](#), [222](#), [433](#), [557](#)

Bourdon, William [238](#)

Bourgi, Robert [491](#)

Boutros, Ghali-Boutros [42](#), [48](#), [84](#), [91](#), [96](#), [98](#), [100](#), [106](#), [111](#), [114-115](#), [117](#), [127-128](#), [135](#), [137](#), [145-146](#), [164-166](#), [168-171](#), [175](#), [186](#), [189](#), [191](#), [222](#), [232](#), [282](#), [407](#), [433](#), [467](#), [505](#), [507](#), [527](#), [557](#), [573](#), [618](#), [626](#), [656](#), [662](#)

Bradol, Jean-Hervé [222](#), [245](#)

Braeckman, Colette [242](#), [244](#), [613](#), [634](#), [638](#)

Brouwer, Alain (de) [44](#)

Bush, George [521](#), [659](#)

Bushnell, Prudence [531](#)

Byanafashe, Déo [79](#)

Cacoub, Olivier-Clément [491](#)

Cameron, Hazel [222](#), [520](#), [541](#), [557](#)

Carbonare, Jean [295](#), [331-332](#)

Chalker, Lynda [541](#)

Chastelain, John [552](#)

Chatain, Jean [224](#), [226](#), [638](#)

Chirac, Jacques [163-164](#), [399](#), [491](#)

Chrétien, Jean-Pierre [56](#), [63](#), [79](#), [222](#), [618](#)

Christopher, Warren [505](#)

Claes, Willy [128](#), [222](#), [456](#), [557](#)

Clinton, Bill [22](#), [51](#), [222](#), [410](#), [486](#), [490](#), [516](#), [522-523](#), [525-526](#), [539](#), [551](#), [557](#), [595](#), [639](#), [656-657](#), [662](#)

Collenette, David [552](#)

Collins, Barrie [651](#)

Colville, Rupert [152](#)

Cussac, Bernard [88](#)

Dallaire, Roméo [19](#), [84](#), [88](#), [119](#), [136](#), [222](#), [234](#), [247](#), [285](#), [389](#), [407](#), [424](#), [426-427](#), [431](#), [434-435](#), [453-454](#), [457](#), [530](#), [557](#), [627](#), [656](#)

Davenport, Christian [32-33](#), [40](#), [97](#), [222](#), [651](#)

Debré, Bernard [190](#), [222](#), [400-402](#), [407](#), [436](#), [557](#), [575-578](#), [618](#), [662](#)

Delaye, Bruno [50](#), [147](#), [153](#), [158](#), [207](#), [222](#), [240](#), [318](#), [390](#), [487](#), [489](#), [584](#), [590](#), [594-595](#), [606](#), [618](#)

Deme, Amadou [49-50](#), [79](#), [86](#), [95](#), [121](#), [222](#), [430](#), [557](#)

Descoueyte, François [87](#), [114](#), [222](#), [443](#), [598](#), [618](#)

Des Forges, Alison [222](#), [407](#), [557](#)

Desouter, Serge [198](#), [222](#)

Destexhe, Alain [507](#)

Deutch, John [524](#)

Dewatre, Jacques [499](#)

Douste-Blazy, Philippe [565-566](#), [570](#)

Dupaquier, Jean-François [304-307](#), [407](#)

Dusaidi, Claude [172](#), [174](#), [176-178](#), [180](#), [182](#), [185-186](#), [591](#)

Epstein, Fabrice [557](#)

Farris, Karl [527-528](#)

Foccart, Jacques [338](#), [491](#)

Fowler, Robert [552](#)

Gallo, Max [237](#)

Gambari [179](#), [185](#)

Gasana, James [547](#), [557](#)

Gati, Toby [99-100](#), [187-188](#)

Gatsinzi, Marcel [110](#), [222](#), [557](#)

Gillier, Marin [306](#)

Glucksmann, André [236-237](#)

Goldstone, Richard [622](#)

Granjon, Bernard [226](#)

Guichaoua, André [56](#), [79](#), [222](#), [232](#), [407](#), [433](#), [557](#), [649](#)

Guisnel, Jean [522](#), [557](#)

Habyarimana, Juvénal [17-18](#), [25](#), [37](#), [71-73](#), [81](#), [83](#), [85-86](#), [89-90](#), [92-93](#), [95](#), [98](#),
[104](#), [107](#), [112](#), [116](#), [122](#), [126](#), [131](#), [138](#), [150-151](#), [153](#), [167](#), [169-170](#), [192](#),
[197](#), [200-201](#), [203](#), [205-206](#), [208](#), [213-217](#), [222](#), [226](#), [229](#), [235](#), [240](#), [243-](#)
[244](#), [254](#), [256](#), [259](#), [286](#), [291](#), [299-300](#), [321](#), [330-331](#), [337](#), [339](#), [343](#), [345-](#)
[348](#), [350-355](#), [359-362](#), [407](#), [411-412](#), [414-416](#), [421](#), [436](#), [441](#), [443-445](#), [448](#),
[451](#), [454-455](#), [471](#), [481](#), [530](#), [545-546](#), [550](#), [557](#), [559](#), [564](#), [567](#), [575](#), [578](#),
[584](#), [595](#), [601-602](#), [605](#), [610](#), [614](#), [624](#), [635-636](#), [646](#)

Halimi, Serge [222](#)

Hannay, David [178](#)

Hartmann, Florence [48](#)

Hatzfeld, Jean [222](#)

Hélène, Jean [210](#), [640](#), [643](#)

Herman, Edward [651](#)

Hogard, Jacques [50](#), [268](#), [274](#), [276](#), [283](#), [380-381](#), [383](#), [399](#), [407](#), [534](#), [604-605](#),
[618](#)

Hourigan, Michaël [50](#)

Hue, Robert [155](#)

Jacoby, Daniel [238](#), [257](#)

Jallow, Hassan Bubacar [196](#), [662](#)

Jean-Chrétien [549](#)

Jehanne, Philippe [356](#), [500](#)

Juppé, Alain [140](#), [142-143](#), [146-147](#), [157](#), [159](#), [223](#), [295](#), [318](#), [390](#), [393](#), [559-560](#),
[566](#), [568-569](#), [571](#), [575](#), [578-579](#), [583](#), [591](#), [597](#), [626](#)

Kagabo, José [227](#), [308](#), [407](#)

Kagame, Paul [33](#), [64](#), [79](#), [87](#), [118-119](#), [124](#), [186](#), [193](#), [197](#), [208](#), [211](#), [220](#), [222-](#)
[223](#), [233-235](#), [274](#), [278](#), [292-293](#), [307](#), [314](#), [327](#), [382-383](#), [407](#), [415-416](#), [419-](#)
[421](#), [429](#), [433](#), [435](#), [449-450](#), [453-459](#), [461](#), [463](#), [468-469](#), [473-474](#), [476-478](#),
[480](#), [485-486](#), [495](#), [498](#), [502](#), [510-511](#), [514](#), [520](#), [522](#), [525](#), [527-528](#), [530](#),

[537-538](#), [540-542](#), [544-545](#), [547-548](#), [552-554](#), [556-557](#), [575](#), [577-578](#), [584](#),
[587](#), [591-592](#), [609-610](#), [617](#), [627](#), [639](#), [649](#), [657-660](#), [662](#)

Kambanda, Jean [43](#), [222](#), [249](#), [271](#), [277](#), [283](#), [407](#), [471](#), [504](#)

Kanyarengwe, Alexis [222](#), [225](#), [459](#), [618](#)

Karemera, Edouard [397](#), [407](#)

Karugarama, Tharcisse [246](#), [407](#)

Kayonga, Charles [430](#)

Keating, Colin [173-174](#), [176-182](#), [185](#)

Khan, Shaharyar [527](#)

Kimonyo, Jean-Paul [64](#), [79](#), [222](#), [308](#)

Kovanda, Karel [179](#), [182](#), [185](#)

Lacaze, Jeannou [157](#), [491](#)

Lafourcade, Jean-Claude [50](#), [247](#), [252-253](#), [269](#), [285](#), [306](#), [365](#), [380](#), [407](#), [482](#),
[493](#), [503](#), [505-506](#), [534](#), [536](#), [539](#), [557](#), [582](#), [605](#), [611](#), [618](#)

Lanotte, Olivier [287](#), [332](#), [407](#), [607](#), [618](#)

Lanxade, Jacques [143](#), [345](#), [387-388](#), [390](#), [393](#), [402](#), [406](#), [579](#)

Larquié, André [205](#)

Leader, Joyce Ellen [522](#), [527](#)

Le Goff, Alain [465](#), [482](#)

Legris, Michel [640](#), [662](#)

Léotard, François [139](#), [141](#), [145](#), [284](#), [318](#), [390](#), [402](#), [504](#), [561](#), [581](#), [585-586](#)

Lizinde, Flavien [51](#), [472](#), [478](#)

Lizinde, Théoneste [478](#)

Mack, Eitay [546](#), [549](#)

Madsen, Wayne [51](#), [557](#)

Major, John [518](#), [543](#)

Marchal, Luc [25](#), [49](#), [85](#), [222](#), [423](#), [429-430](#), [557](#)

Marlaud, Jean-Michel [83](#), [88](#), [94](#), [113](#), [126-127](#), [129-130](#), [222](#), [317](#), [566](#)

Mazimhaka, Patrick [114](#)

Mbeko, Patrick [557](#)

McKinney, Cynthia [22](#), [51](#)

Melvern, Linda [518-519](#), [557](#)

Mercier, Philippe [590](#)

Meyssan, Thierry [323](#)

Michaux-Chevry, Lucette [284](#), [504](#), [652](#)

Mielcarek, Romain [618](#)

Mitterrand, François [50](#), [138-147](#), [150-151](#), [154-155](#), [158-164](#), [201](#), [207](#), [221-222](#), [250](#), [265](#), [294](#), [298-303](#), [318](#), [320-321](#), [330-331](#), [336](#), [341-342](#), [345-348](#), [352](#), [355](#), [358-359](#), [365](#), [372](#), [377](#), [387-388](#), [390](#), [393](#), [400-402](#), [404-405](#), [407](#), [487](#), [489](#), [511](#), [522](#), [533](#), [561](#), [564](#), [574](#), [578-586](#), [590](#), [592-595](#), [603](#), [617-618](#)

Mobutu, Sese Seko [140](#), [225](#), [397-398](#), [407](#), [461](#), [463](#), [467-469](#), [471](#), [474](#), [477](#), [486-491](#), [503](#), [509-510](#), [531](#), [557](#)

Moose, George [187](#), [189](#), [523](#), [531](#), [537](#), [557](#)

Mourgeon [407](#)

Mugabe, Jean-Pierre [458](#), [557](#)

Mukamabano, Madeleine [289](#), [407](#)

Muller, Michel [228](#), [290](#), [407](#)

Mulroney, Brian [549-550](#)

Muselier, Renaud [292](#)

Museveni, Yoweri [17](#), [209-212](#), [299](#), [345](#), [441](#), [446](#), [525](#), [542](#), [548](#), [555](#), [557](#), [653](#)

Muzungu, Bernardin [65](#), [79](#)

Nahimana, Ferdinand [79](#), [248](#)

Naudet, Jean-Baptiste [245](#)

Ndagijimana, Jean-Marie Vianney [124](#), [222](#), [234](#), [407](#)

Neretse, Emmanuel [51](#), [441](#), [443](#), [447-448](#)

Ngbanda Nzambo, Honoré [486](#), [489](#), [557](#)

Ngendahayo, Déo [21](#)

Nix, Jack [530](#)

Nkubito, Alphonse [222](#)

Nsabimana, Déogratias [15-16](#), [19-20](#), [222](#)

Nsengiyaremye, Dismas [256](#), [407](#)

Nsengiyumva, Anatole [51](#), [277](#), [464](#), [469](#), [471](#), [476](#), [495](#), [497](#)

Ntagerura, André [51](#), [222](#), [316](#)

Ntaryamira, Cyprien [18](#), [21](#), [89-90](#), [112](#), [222](#), [610](#)

Ntilikina, Faustin [51](#)

Nyetera, Antoine [79](#)

Nyiramasuhuko, Pauline [273](#)

Overdulve, Cornelis-Marinus [67](#), [79](#)

Pasqua, Charles [156](#)

Péan, Pierre [51](#), [175](#), [222](#), [364-366](#), [407](#), [474](#), [557](#), [613](#), [618](#), [638-639](#), [662](#)

Peyrard, Michel [325-326](#)

Philpot, Robin [557](#)

Plenel, Edwy [293-294](#)

Polisi, Denis [168](#), [177](#), [613](#)

Pons, François [465](#), [467](#)

Ponte, Carla (del) [48](#), [557](#), [625](#), [656-657](#), [660](#), [662](#)

Pontzeele, Sophie [629](#), [643-644](#), [662](#)

Prungnaud, Thierry [304-306](#)

Prunier, Gérard [222](#), [557](#)

Quesnot, Christian [50](#), [142](#), [147](#), [157](#), [160](#), [222](#), [298-299](#), [301-302](#), [318](#), [365-367](#), [370](#), [372](#), [387-388](#), [561](#), [579-580](#), [586](#), [618](#)

Rawson, David [20-21](#), [410](#), [530](#)

Rehder, Robert Beeland [429](#), [557](#)

Reyntjens, Filip [79](#), [99](#), [102](#), [222](#), [362](#), [407](#), [453](#), [557](#)

Rice, Susan [557](#)

Robardey, Michel [50](#)

Rouquet, Michel [618](#)

Roussin, Michel [126](#), [141-142](#), [144](#), [159](#), [205](#), [504](#), [559-560](#), [562-563](#)

Rudasingwa, Théogène [168](#), [512](#), [589-591](#), [609-610](#), [618](#), [662](#)

Rutabana, Benjamin [438-439](#), [557](#)

Rutayisire, Paul [79](#), [230](#)

Ruzibiza, Abdul [51](#), [235](#), [407](#), [414](#), [432](#), [451](#), [458](#), [557](#)

Rwigema, Fred [211](#), [222](#), [416](#), [419-421](#), [557](#)

Saint-Exupéry, Patrick (de) [130](#), [220](#), [251](#), [253-255](#), [296-297](#), [307](#), [321-325](#), [327](#),
[329-334](#), [336-342](#), [346-351](#), [353](#), [356-362](#), [364-367](#), [369-374](#), [404](#), [407](#), [563](#),
[620](#), [640-641](#), [643](#)

Schroeder, Daniel [526](#)

Servenay, David [244](#), [407](#)

Shimamungu, Eugène [79](#), [376](#), [407](#), [629](#), [634](#), [636](#), [662](#)

Short, Clare [544-545](#)

Simbikangwa, Pascal [437-439](#), [442](#), [557](#)

Sindikubwabo, Théodore [105](#), [222](#), [249](#), [269](#), [272-273](#), [298-303](#)

Smith, Stephen [322](#), [324](#), [362-363](#), [566](#), [642-643](#), [649](#)

Smyth, Frank [200-201](#), [203](#), [222](#)

Stabenrath, Erik (de) [50](#), [365](#), [370](#), [407](#), [498](#)

Stam, Allan [32-33](#), [40](#), [97](#), [222](#), [651](#)

Strizek, Helmut [555](#), [557](#)

Swinnen, Johan [51](#)

Tauzin, Didier [50](#), [267](#), [403](#), [407](#), [608](#), [610](#), [618](#)

Thucydide [35](#), [38](#), [40](#)

Toubon, Jacques [491](#)

Truong, Véronique [370](#)

Twagiramungu, Faustin [224-225](#), [387](#), [527](#), [530](#)

Uwilingiyimana, Agathe [91](#), [104](#), [222](#)

Uwimana, Aloys [51](#), [653](#)

Vansina, Jan [57](#), [67](#), [79](#)

Védrine, Hubert [50](#), [158](#), [163](#), [222](#), [312](#), [362](#), [373](#), [557](#), [586](#), [606](#), [618](#)

Verhofstadt, Guy [407](#)

Verschave, François-Xavier [222](#), [255](#), [407](#), [618](#), [646](#)

Vidal, Claudine [222](#)

Villepin, Dominique (de) [323](#), [560](#), [579](#)

Vlekke, Bernard Hubertus Maria [52](#), [79](#)

Waugh, Colin [557](#)

Wauthier, Claude [361](#)

Wibaux, Fernand [491](#)

Winter, Roger [419](#), [537-538](#), [557](#)

Zacklin, Ralph [222](#)

Zemmour, Eric [144](#)

Zorgbibe, Charles [651](#), [653](#), [662](#)



Un militaire de Turquoise en conversation avec un soldat de l'APR/FPR sur la ligne de démarcation. (coll. De Stabenrath)



À Goma, rencontre et échange entre le gl Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR (au centre) et le gl Jean-Claude Lafourcade, commandant de l'Opération Turquoise (à droite) – 30 juin 1994. (coll. JC. Lafourcade)



Eric de Stabenrath, formé à l'école de guerre aux États-Unis avec Paul Kagame, organise un repas sur la ligne de contact avec le FPR pour faciliter les relations dans la zone. de droite à gauche : le lieutenant-colonel du bataillon ghanéen de la MINUAR, le préfet FPR de Butare venu transmettre un message de Kagame à Stabenrath (au centre mains ouvertes).



Eric de Stabenrath (face-centre), commandant des opérations à Gikongoro en 1994, fait le point de la situation avec son équipe en présence d'un officier canadien de la MINUAR (à l'angle à droite lunettes et moustache).



Mi-juillet 1994, réfugiés fuyant l'offensive militaire du FPR/APR et pénétrant dans la zone humanitaire sûre (ZHS) de l'opération Turquoise. (coll. JC Lafourcade)



Des réfugiés hutus fuyant le harcèlement militaire du FPR/APR sont arrivés à l'aéroport de Goma. (coll. JC. Lafourcade)



Exode massif des réfugiés hutus au Zaïre. (coll. JC Lafourcade)



Réfugiés hutus à Goma 16 juillet 1994. (coll. JC Lafourcade)



Camp des réfugiés hutus 25 juillet 1994, environs de Goma, au plus fort de l'épidémie de choléra avec l'engagement de la BIOFORCE dans une intense campagne de vaccinations. (coll. JC Lafourcade)



Camp de 10 000 (dix mille) réfugiés tutsis sous protection des militaires de l'Opération Turquoise – fin juin 1994. (coll. JC Lafourcade)



Vue aérienne des réfugiés hutus au Nord de Goma en période d'épidémie de choléra 18 juillet 1994. (coll. JC Lafourcade)



Pelle mécanique hydraulique du Bataillon de soutien logistique (BSL) utilisée pour l'enfouissement des corps des réfugiés dans des fosses communes. (coll. JC Lafourcade)



Confiscation et ramassage des armes des milices et des FAR par des militaires de
Turquoise. (coll. JC Lafourcade)



Confiscation et ramassage des armes des milices et des FAR par des militaires de Turquoise. (coll. JC Lafourcade)



Antenne chirurgicale parachutiste déployée à Goma le 26 juin 1994 : soins à un blessé par machette à la tête. (coll. JC Lafourcade)



Infirmières de l'hôpital militaire de campagne déployé à Cyangugu mi-juillet 1994.
(coll. JC Lafourcade)

Photos collections personnelles des généraux Lafourcade et de
Stabenrath